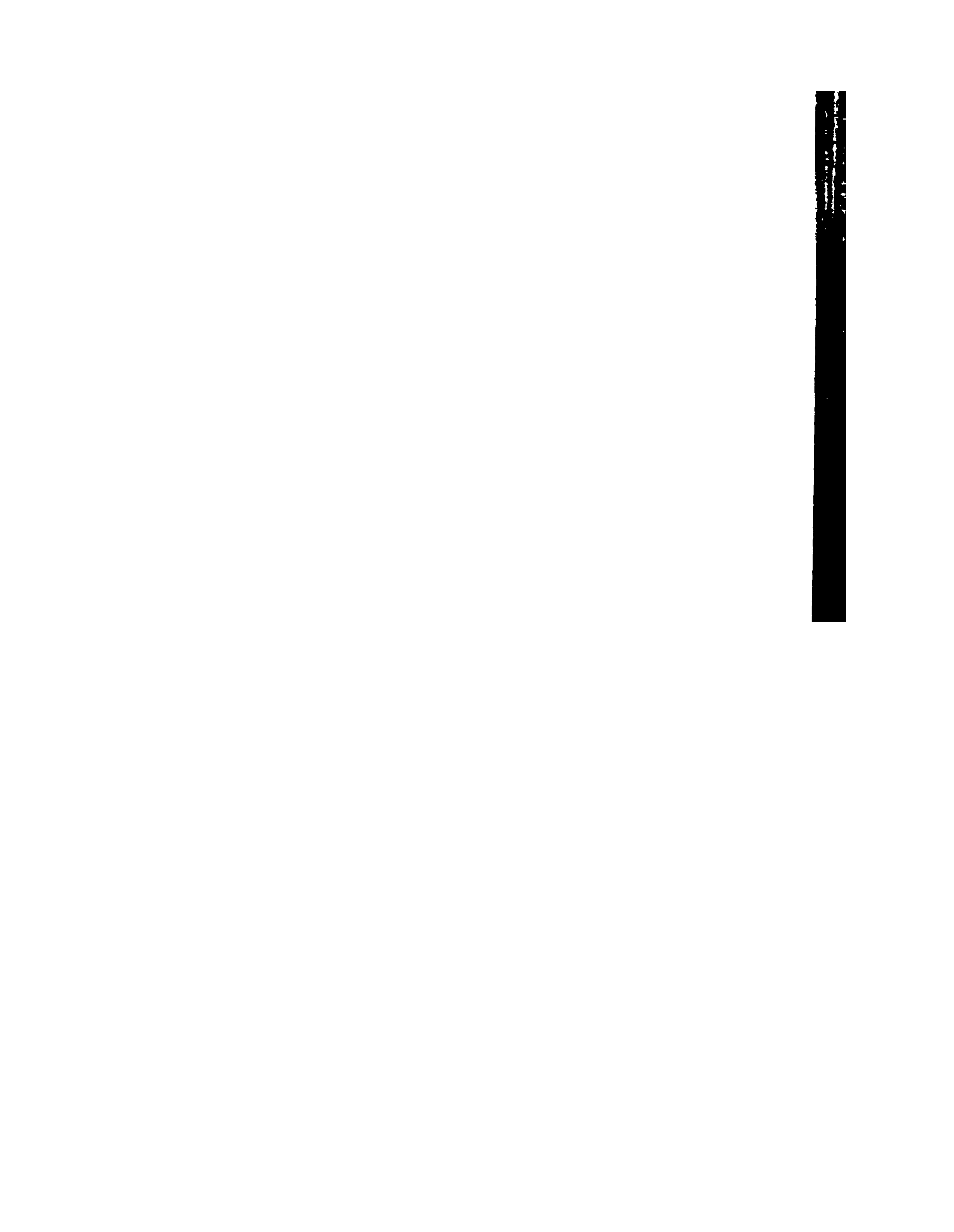






SOUVENIRS

# DU RÈGNE

## DE LOUIS XIV

---

TOME III

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# SOUVENIRS
# DU RÈGNE
# DE LOUIS XIV

PAR


LE COMTE DE COSNAC
(GABRIEL-JULES)

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE LA COURONNE DE CHÊNE (PAYS-BAS)
ANCIEN MEMBRE DE LA COMMISSION EXTRA-PARLEMENTAIRE
DE DÉCENTRALISATION DE 1870
ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL


**Ouvrage honoré de la souscription du Ministère de l'Instruction publique.)**

---

TOME TROISIÈME




PARIS
Vve J. RENOUARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
6, rue de Tournon, 6
1872

A SA MAJESTE

# GUILLAUME III

ROI DES PAYS-BAS

*L'auteur de ces* Souvenirs, *remplissant un devoir de gratitude respectueuse, exprime, en tête de ce troisième volume, ses remercîments à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas, qui lui a conféré, en 1868, son ordre de la Couronne de chêne.*

*Comme membre du Cercle connu sous le nom de Jockey-Club, qui a l'insigne honneur de compter le roi Guillaume III en tête de la liste de ses membres, l'auteur avait fait hommage au monarque d'un exemplaire de son ouvrage; il en a reçu une royale réponse; elle est pour lui une récompense et un encouragement à la continuation de l'œuvre entreprise.*

# A MES LECTEURS

L'auteur présente quelques èxplications à ses lecteurs sur l'intervalle considérable qui a séparé la publication de ce troisième volume de ceux qui l'ont précédé. Les graves et douloureux événements dont la France a été la victime en sont le premier motif; en second lieu, comme il l'a dit dans son Introduction, mêlé à une vie plus active, l'auteur ne se consacre pas exclusivement aux labeurs de l'historien. Élu en 1868 membre du conseil général de la Corrèze, il a dû, pendant la durée de ce mandat, se livrer aux soins des intérêts qui lui avaient été confiés. Nomm éen 1870 membre de la grande commission extra-parlementaire de décentralisation, il a participé activement à l'élaboration d'une œuvre qui, bien conduite, peut devenir la base de la régénération de la France. Candidat à la députation dans la Corrèze, en 1869 et en 1871, il a échoué la première fois contre l'une de ces candidatures officielles qui, destinées à fournir

des chambres complaisantes, ont été l'une des causes de la chute du second Empire ; la seconde fois, bien qu'honoré de quatorze mille suffrages, il a échoué contre un écueil différent : les préventions d'une démocratie égalitaire qui a toujours placé la grandeur de la patrie au dehors, sa liberté, sa tranquillité et sa prospérité au dedans, bien au-dessous de la satisfaction de son envie et de son égoïsme étroit et jaloux. Heureusement pour le salut du pays, nombre d'autres élections ont constitué une majorité qui, portant haut et ferme l'affirmation des principes fondamentaux de toute société, ramènera la France dans les voies traditionnelles.

En n'acceptant pas le dévouement de l'auteur pur de tout intérêt personnel, le suffrage universel, tel qu'il est encore organisé, l'a rendu d'autant plus à l'agriculture et à l'histoire; il ne s'en plaint pas. En 1871, la coupe d'argent, qui constitue la *Prime d'honneur*, lui a été décernée pour ses travaux de sa terre du Pin par le ministère de l'agriculture; et, cette même année, ces *Souvenirs du règne de Louis XIV* ont été honorés, pour les bibliothèques publiques, d'une souscription par le ministère des Lettres, des Sciences et des Arts.

---

# SOUVENIRS

DU

# RÈGNE DE LOUIS XIV.

---

## CHAPITRE XXIII.

A qui appartient l'initiative pour une réforme représentative de la France? — Une nation garde pendant toute sa durée les principes de la constitution de son enfance. — Coup d'œil rétrospectif sur les anciennes assemblées représentatives. — Marche suivie par la royauté pour abattre la féodalité. — Effets politiques du contact du peuple franc avec le peuple gaulois. — Différences entre les assemblées de la nation sous les trois races de ses rois. — Esprit libéral apporté par la noblesse dans les assemblées des états généraux. — Époque où l'initiative du tiers état commence à se manifester. — Cahiers des assemblées à diverses époques. — Première apparition de l'antagonisme de la bourgeoisie contre la noblesse; ses causes. — La division considérable déjà de la propriété en France étonne les étrangers. — Condition des paysans. — La dîme, les droits de lods et ventes, les rentes foncières inaliénables, la corvée, la milice, la taille. — Situation nouvelle faite à la noblesse. — Divisions entre la noblesse et le tiers état aux états généraux de 1614. — Programme politique comparé de la noblesse et de la bourgeoisie. — Le terrain politique admirablement préparé en 1652 pour une réforme représentative. — Désordres de la soldatesque. — Lettre inédite du 9 mai 1652 du baron de Courtalain-Montmorency victime, avec sa famille, de ces odieux excès. — Mouvement général de la noblesse pour une

réforme représentative. — Ce mouvement s'accentue plus particulièrement dans le Poitou. — Poursuites contre le marquis de la Roche-Posay. — Lettre inédite du marquis de Paulmy, du 17 avril 1652. — Lettre inédite, du 3 mai 1652, du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine. — Curieuse lettre inédite, du 5 mai 1652, de Mme de Rochefort. — Qui peut être cette Mme de Rochefort, gouvernante de la ville et du château de Lusignan? — Lettre inédite, du 9 mai 1652, du marquis de la Roche-Posay. — Faculté sans limites d'un favori de la cour de persécuter ses ennemis. — Autre lettre inédite, du 11 mai 1652, du marquis de la Roche-Posay. — Prise et destruction des fortifications de ses châteaux. — Quel personnage était le duc de Roannès, gouverneur du Poitou? — Dépêche du roi, du 21 mai 1652, pour lui donner des ordres après le fait accompli. — Lettre inédite, du 22 mai 1652, du marquis d'Aumont. — Attitude de la noblesse ducale dans le mouvement représentatif. — Plan de la noblesse, dans sa campagne représentative. — Lettre circulaire, du 16 mai 1652, adressée à la noblesse. — Acte d'union de la noblesse. — Acte d'union du tiers état. — Lettre circulaire du tiers état. — Analyse comparée des actes d'union. — Acte particulier d'union de la noblesse du duché de Châtellerault, avec les signatures des adhérents, du 15 juin 1652. — Dépêche inédite du roi aux gouverneurs des provinces pour empêcher les assemblées de la noblesse, du 24 mai 1652. — Analyse de cet acte. — Instruction royale inédite à un commissaire envoyé en Poitou, du 20 juin 1652. — Analyse de cette instruction. — Le duc de la Trémoille égaré dans le parti représentatif. — Autres désordres commis par les troupes royales, révélés par une lettre inédite, du 7 juillet 1652, de M. de Montagu. — Dernière assemblée de la noblesse à Coulonges-les-Royaux. — Lettre inédite, du 9 juillet 1652, du maire de la ville de Poitiers. — Quel fut le véritable esprit de la Fronde?

Un chapitre entièrement nouveau de l'histoire de la Fronde, non point de la Fronde telle qu'elle fut, mais de la Fronde de convention telle que l'ont

faite les historiens, sera certainement celui-ci; il offrira au lecteur probablement surpris le tableau d'une Fronde constitutionnelle et représentative dans ses aspirations et dans ses efforts. Si cette tentative demeurée impuissante eût prévalu, son succès eût été le vrai remède non-seulement pour aplanir les difficultés du moment, mais encore pour prévenir les révolutions de l'avenir.

Cette initiative pour arriver à la solution indiquée par la logique, et par la saine appréciation des traditions de la France, ne fut due ni à la royauté qui préférait lutter au risque de périr, plutôt que de renoncer à son programme de la monarchie absolue, ni à la magistrature qui, malgré sa lassitude d'un état de troubles désormais sans profit pour son ambition, n'eût voulu pour rien au monde abdiquer ses prétentions d'être un corps politique, ni à la bourgeoisie qui, si fière au moyen âge de la conquête des franchises municipales, depuis cette époque, par le sentiment de jalousie qui la distinguait contre l'ordre de la noblesse, faisait volontiers litière des libertés de toute nature et de l'institution des états généraux, pour s'effacer derrière les parlements, ni au clergé dont telle n'était point la mission, il faut d'ailleurs le reconnaître, bien qu'il formât dans l'État un corps politique. Ce corps était en outre profondément divisé au point de vue temporel des affaires

publiques entre le cardinal Mazarin et le cardinal de Retz, entre la cour de France et la cour de Rome. Néanmoins, comme la convocation des états généraux avait pour but d'amener les partis sur un terrain de conciliation, le clergé ne pouvait guère, par son essence et par sa mission, ne pas prêter l'oreille à une tentative de paix; aussi donna-t-il son adhésion. Un document historique inédit jusqu'ici, comme tous ceux que nous allons dérouler sur cet intéressant sujet, nous signalera, il est vrai, l'adhésion du tiers état; mais ce document révèle plutôt le germe des tentatives faites pour obtenir cette adhésion, qu'il n'indique l'intention sérieuse d'un concours qui fit d'ailleurs défaut.

L'honneur de cette initiative pour la conciliation des partis et la reconstitution du gouvernement sur la base des libertés publiques et de la représentation nationale, appartint au corps de l'État qui eût semblé le moins porté à un régime parlementaire, à celui qui portait alors l'épée de la France : nous avons nommé la noblesse.

Bien que les membres qui composaient ce corps fussent engagés dans la lutte, les uns du côté du parti royal, les autres du côté du parti des princes, le plus grand nombre qui, sans exception de parti, souffrait dans la sécurité de la famille, dans le patrimoine de ses pères, dans ses droits politiques

méconnus avec tous ceux de la nation, de la persistance de cet état de choses, en appelait la cessation de vœux ardents qu'il était disposé à appuyer de tous ses efforts.

Ce point de vue, certainement le plus essentiel et le plus intéressant d'une étude sur l'époque que nous analysons, est resté inaperçu pour tous ceux qui n'ont su voir que la Fronde armée des combats, ou n'entendre que la Fronde loquace des parlements. Ces historiens sont-ils plus sérieux en vérité que les superficiels chansonniers de ces temps glissant sur les surfaces et traduisant tous les faits en gais refrains, lorsque, malgré leur prose plus grave dans la forme, ils aboutissent en chœur à celui-ci :

La Fronde fut une tentative irréfléchie et sans portée inspirée par la légèreté de l'esprit français?

La vérité, au contraire, est celle-ci : la France avait alors des aspirations bien sérieuses; elle déplorait ses maux avec amertume et ses maux s'aggravaient par l'impuissante recherche du remède. Si quelques chansons gaies ou satiriques venaient la distraire et l'aider à supporter ses malheurs avec plus de courage, chants de bivouac entre deux batailles, la France avait bien moins envie de rire qu'elle n'avait envie de pleurer!

Comme les individus, les peuples ont une con-

stitution qui leur est propre. Une nation garde pendant toute sa durée les principes de la constitution de son enfance; ils forment son tempérament. Cette constitution se développe, s'améliore, se fortifie; mais ce n'est pas impunément que l'on tente de la modifier dans son essence. A cette constitution, il faut une hygiène appropriée; sa connaissance forme toute la science politique; si cette hygiène est mauvaise, la constitution est viciée, la maladie sociale engendre des crises qui se traduisent par des troubles, des révolutions, parfois même par l'anéantissement des nations elles-mêmes.

Pour bien pénétrer le fond de notre sujet, il est donc indispensable que nous reconnaissions quelle est la constitution primordiale de la France.

Les Francs avaient apporté dans les Gaules le principe fondamental du gouvernement : *la loi faite par la nation et appliquée par son roi*.

Ce principe est rappelé sous la seconde race dans la déclaration de Charles le Chauve :

*Lex fit constitutione regis et consensu populi.*

Sous la troisième race, cette autre maxime finit par prévaloir :

*Si veut le roi, si veut la loi.*

Cette maxime fondamentale du pouvoir absolu, en produisant le nivellement général, a conduit par une pente inévitable au renversement de la

royauté et à l'avénement de la démocratie. A son tour, la démagogie républicaine applique cette maxime à son usage; minorité, elle prétend imposer ses lois à la majorité; avec le vain mot de liberté sur les lèvres, la forme de gouvernement qu'elle impose est toujours la dictature.

L'avénement de la troisième race fut accompagné de quelque altération des bases constitutives fondamentales; le duc de France, Hugues Capet, fut élevé sur le pavois à titre de *primus inter pares;* contrat synallagmatique dans lequel les deux parties contractantes se concédaient de réciproques avantages : d'un côté, la couronne et la suzeraineté héréditaire sur les grands vassaux; de l'autre, l'hérédité du gouvernement des grandes provinces, gouvernement qui n'avait été exercé jusque-là que par commissions temporaires. Ces provinces, dès lors, furent transformées en grands fiefs. Dans ce contrat, le duc de France recueillait encore, comme chacun des autres contractants, un avantage semblable au leur, l'hérédité consacrée dans sa province, c'est-à-dire dans son duché de France.

Nous avons dit ailleurs[1], comment, ce mouvement se propageant, la France avait été instantanément morcelée en une infinité de petites sou-

[1] Voyez chapitres II, IV et V du 1er volume.

verainetés, fractionnement constitutif de la période historique de la féodalité. Nous avons dit encore comment cette période avait eu son utilité, sa poésie et sa grandeur; mais pourquoi elle ne devait avoir qu'un temps et disparaître avec les circonstances qui l'avaient fait naître. La monarchie était donc dans le vrai lorsqu'elle travaillait à l'effacement d'un régime politique, qui perdait, avec la marche du temps, sa raison d'être; elle était dans le faux, lorsqu'au lieu de rentrer dans les principes constitutionnels fondamentaux, elle ne travaillait que dans le seul but d'accroître sans mesure sa propre autorité.

Traçons en quelques traits la marche suivie par la royauté pour abattre la féodalité sans rétablir les libertés qui accompagnaient le gouvernement des deux premières races, et construire avec les matériaux de la démolition l'édifice du pouvoir absolu. Ce programme devait se résumer moralement dans l'œuvre de l'excessive centralisation[1], de même qu'il devait avoir son image matérielle dans le *Versailles* de Louis XIV.

[1] L'auteur de ces *Souvenirs* s'est donné, dès le début de sa jeunesse, la mission patriotique de combattre le fléau de l'excessive centralisation. Dans l'*Introduction*, il a parlé du projet de décentralisation administrative qu'il avait alors rédigé et soumis aux discussions de la *Conférence d'Orsay*, en même temps qu'il le livrait à la publicité. En 1869, membre du conseil général de son département, il a signalé la ruineuse construction de

Ces deux entreprises parvenues à leur apogée séduisent sans doute; mais elles sont semblables à l'épanouissement de la fleur qui va mourir, au bouquet du feu d'artifice dont l'éclat fait place à la nuit!

Les premiers rois de la troisième race n'avaient de souveraineté directe et réelle que sur leur propre domaine; dans ce domaine seul ils pouvaient puiser leurs ressources financières. Un des premiers pas de leurs successeurs, pour agrandir leur puissance, fut de se créer par l'impôt des revenus sur les fiefs des grands vassaux, et même sur les fiefs des vassaux de ceux-ci. Les vassaux ne devaient au suzerain qu'aide de leurs armes en cas de guerre; le suzerain étendit l'obligation en demandant aussi aide d'argent.

Jusqu'à cette entreprise, les impôts indirects sur le sel, sur l'entrée et la sortie des marchandises, perçus dans les provinces au profit des seigneurs, n'étaient accompagnés d'aucun impôt

l'hôtel de la préfecture de Tulle comme l'un des abus les plus palpables de la centralisation. Appelé en 1870, par un ministère qui paraissait sentir la nécessité des réformes, à faire partie de la grande *Commission extra-parlementaire de décentralisation*, par son discours en faveur de l'élection des maires, par l'exposition qu'il a faite des éléments constitutifs d'une bonne police rurale, par sa proposition de la réforme de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, il a apporté son faible contingent aux travaux de ses éminents collègues pour la grande entreprise de la régénération de la France.

direct; car l'on ne pouvait guère donner ce nom aux simples redevances en nature payées par le vassal au seigneur, soit dans le domaine royal, soit dans les domaines des vassaux. Les revenus du roi, comme ceux des seigneurs, étaient, en première ligne, les produits qu'ils tiraient de certaines terres de leurs domaines à titre de propriétaires directs; en seconde ligne, certains droits qu'ils percevaient à titre de chefs politiques et de gouvernants pour faire face aux charges incombant à cette mission. Ces droits étaient bornés aux profits judiciaires des amendes, aux mutations, aux aides légales dues seulement dans quatre cas : 1° lorsque le roi ou le seigneur armait son fils chevalier; 2° quand il mariait sa fille; 3° pour le rachat du roi ou du seigneur captif; 4° quand le roi ou le seigneur partait pour les Croisades.

Les impôts indirects étaient de nature à ne pouvoir être perçus par la royauté que sur son propre domaine; ce fut donc à l'impôt direct qu'elle demanda, dans les domaines des feudataires, les ressources qu'elle cherchait. Cet impôt direct prit naissance sous le nom de taille et vint frapper tous les roturiers. Il parut pour la première fois au commencement de XIV<sup>e</sup> siècle à l'occasion de la guerre de Flandre. La royauté ne devait plus abandonner cet impôt; mais, comme il n'était fondé sur aucun droit antérieur, elle l'in-

sinua avec une discrétion qu'il est curieux de surprendre dans l'ordonnance de 1301 :

« Et, contre la volonté des barons, ne faites pas ces finances en leurs terres. Et cette ordonnance tenez serrée, mesmement l'article de la terre des barons, car ils nous seroient trop grand dommage s'ils le savoient. Et, en toutes les bonnes manières que vous pourrez, les menez à ce qu'ils le veuillent souffrir, et les noms de ceux que vous y trouverez contraires, vous rescrirez hâtivement à ce que nous mettions conseil à les ramener ; et les menez et traitez par belles paroles et si courtoisement qu'esclandre ne puisse en venir. »

Par ces moyens détournés, la royauté brisa l'une après l'autre les baguettes du faisceau qu'elle n'aurait pu rompre toutes ensemble; il lui devint loisible de disposer du nerf de la guerre et de la politique, de l'argent qu'elle vint puiser dans les coffres mêmes des sujets de ceux dont elle voulait anéantir la puissance. Sans doute, il était juste que la noblesse perdît toutes ses attributions de gouvernement local qui, ayant cessé d'être nécessaires pour la résistance aux invasions des Normands du Nord ou des Sarrasins du midi, n'étaient plus que des entraves à l'accomplissement de l'œuvre de la grande unité nationale; il était juste qu'elle fût assujettie à l'impôt dont l'exemption n'avait son motif que dans les charges du gouvernement

local et dans l'obligation de servir gratuitement dans les armées, lorsqu'était fait l'appel du ban et de l'arrière-ban. La noblesse eût fait volontiers l'abandon de ces avantages; la nuit du 4 août 1789 est venue prouver que son patriotisme ne reculait devant aucun sacrifice. Elle eût simplement réclamé, en échange de ses priviléges abandonnés, sa part dans les fonctions diverses du gouvernement; elle eût voulu surtout former un corps parlementaire; mais, dans cette aspiration, elle n'était pas exclusive, puisqu'elle réclamait pour la nation tout entière sa participation à la représentation politique.

La participation de la nation française au pouvoir législatif se trouve être précisément un des éléments constitutifs de son origine. Les Francs étaient essentiellement un peuple libre composé de nobles ou compagnons du roi et d'hommes libres, peuple consulté par ses chefs sur toutes les affaires publiques, et chez lequel le principe de liberté était poussé aux dernières limites, puisqu'il s'appliquait au choix même de celui qui devait porter la couronne. Quand une nation a sucé un tel lait pour nourrir son enfance, elle est faite, pour toute la durée de son existence, pour vivre de la vie de la liberté, de même que les nations de l'Orient, nées sous le régime des théocraties et des satrapies, sont faites, pour toute

la durée de la leur, pour vivre du régime du pouvoir absolu. Chez les premières, le progrès consiste à modérer le principe exubérant de la liberté pour l'associer au principe conservateur de l'hérédité monarchique; chez les secondes, le progrès consiste à modérer le principe exubérant du despotisme de manière à l'amener au respect des droits de l'humanité. Les premières comme les secondes, en marchant dans la voie de progrès qui leur est propre, se rapprocheront les unes des autres, mais à distance, sans jamais pouvoir arriver à un point de rencontre. La fausse politique consiste à vouloir, chez les unes, introduire le gouvernement absolu; chez les autres, à vouloir introduire un gouvernement de contrôle et de liberté. Cette fausse politique, contraire au génie de chaque nation, aboutit fatalement au malaise d'abord, et finalement aux révolutions. L'appréciation attentive de l'histoire de tous les peuples convaincra de cette vérité.

Du contact du peuple vainqueur, le peuple franc, avec le peuple vaincu, le peuple gaulois, naquit pour le premier quelque altération des principes de la liberté humaine. Les Francs trouvèrent chez le peuple gaulois l'institution de l'esclavage et se l'approprièrent; mais ils se l'approprièrent toutefois en y apportant une modification essentielle qui signala un progrès que

comportaient à la fois l'institution du christianisme et le génie du peuple conquérant : ils transformèrent l'esclavage en servage; la servitude personnelle cessa; l'esclave de la veille fut seulement attaché au sol qu'il cultivait.

Le contact du peuple conquis produisit sur les destinées du peuple conquérant une action en sens inverse. Depuis longtemps déjà les Gaulois, soumis par les Romains, étaient façonnés aux formes du gouvernement de l'empire, à la soumission envers un pouvoir absolu; les seules libertés dont la jouissance leur eût été laissée étaient les libertés municipales. Les hommes libres parmi les Gaulois, après la conquête des Francs, se concentrèrent principalement dans les cités où se conserva la tradition du municipe romain, que réveilla plus tard l'affranchissement des communes. Ces Gaulois constituèrent le noyau de la bourgeoisie. De cette origine de la bourgeoisie naquit son esprit plus porté aux libertés municipales qu'aux libertés politiques, disposé à accepter l'extension du pouvoir du gouvernement monarchique jusqu'au despotisme même, par tradition du gouvernement de l'empire romain.

Néanmoins, il y a bien loin encore de cet esprit à celui des peuples de l'Orient; le culte seul des libertés municipales suffirait à établir une distinction profonde, sans compter que la tradition

du gouvernement impérial chez les Gaulois était une plante parasite qui avait pris racine par l'effet seul d'une longue habitude; car, en remontant au-delà de la conquête des Romains, ces peuples avaient vu la liberté sourire à leur enfance.

Sans doute, l'esprit de franchise et de liberté apporté par les conquérants répandit sa teinte sur le peuple tout entier; mais néanmoins sa dualité d'origine servit les desseins ultérieurs pour constituer le pouvoir absolu; ce fut la bourgeoisie, tout empreinte encore des souvenirs de l'Empire romain, qui leur prêta son concours et servit de base à l'édifice.

Nous avons déjà retracé, à l'occasion de l'origine de la Fronde et des prétentions politiques du parlement, par quelles transformations les assemblées du Champ de Mars et les assemblées du Champ de Mai étaient devenues, sous la troisième race, la représentation distincte des trois ordres sous le nom d'états généraux[1]. Ceux-ci, du reste, ne constituèrent qu'un progrès relatif depuis la suppression des assemblées de la nation; car ils restèrent fort inférieurs sous le rapport de la régularité de leur convocation et sous celui de l'étendue de leurs attributions aux assemblées mérovingiennes et aux plaids carlovingiens. Ces

[1] Voyez tome Ier, chapitre V.

assemblées, sous les deux premières races, se réunissaient chaque année; elles votaient les lois et n'émettaient pas seulement comme les états généraux, sous la troisième race, des vœux dans lesquels les rois puisaient les bases de leurs ordonnances suivant leur bon plaisir.

Les assemblées des deux premières races n'étaient pas exclusivement composées de la noblesse; les hommes libres avaient aussi le droit d'en faire partie. Pour tous, le droit d'y assister était direct; il ne s'exerçait point par représentation. Ce droit direct avait sa raison dans le nombre relativement petit à l'origine de ceux qui pouvaient faire partie des assemblées, et dans l'étendue restreinte du territoire. Plus tard, l'accroissement du nombre des ayants droit et l'extension du territoire offrirent l'inconvénient de rendre le droit de participer aux assemblées illusoire pour le plus grand nombre; la représentation par élection de mandataires pouvait dès lors seule assurer à tous l'exercice de leur droit politique; et la représentation, telle qu'elle fut pratiquée pour les assemblées des états généraux, constitua un progrès, mais le seul, de ces assemblées sur leurs devancières. Quant à la composition des états généraux, nous avons déjà dit, et nous n'y reviendrons pas, par quelles circonstances ces assemblées nouvelles furent fractionnées en trois ordres, parmi lesquels le Clergé

parut pour la première fois comme corps politique[1].

La première réunion des états généraux authentiquement constatée par l'histoire est celle de 1302, convoquée par Philippe le Bel à l'occasion de sa querelle avec le pape Boniface VIII. Ce pontife avait publié la fameuse décrétale *Unam sanctam*, qui établissait que la puissance temporelle était soumise à la puissance spirituelle et que le Pape avait le droit *d'instituer, de corriger et de déposer les souverains*. Le roi de France cherchait dans l'opinion du pays un point d'appui contre les prétentions temporelles du pontife, et il le trouva : les trois ordres se rangèrent du côté du monarque avec une ardeur telle qu'ils décidèrent qu'un concile général serait assemblé à Lyon et que le Pape serait cité à y comparaître.

Philippe le Bel, monarque imbu de cupidité et de despotisme, s'était appliqué depuis son avénement à ruiner les priviléges féodaux et les franchises municipales; il avait porté de sensibles atteintes aux juridictions seigneuriales et ecclésiastiques; aussi y eut-il de sa part une habileté profonde à savoir intéresser dans sa querelle le pays légal de cette époque. Le succès obtenu à cet égard semblait de nature à faire bien voir par

[1] Voyez tome Ier, chapitre v.

la royauté la représentation nationale et à lui faire établir la périodicité de ses assemblées; mais de cette périodicité serait né le contrôle des affaires publiques, et la royauté ne voulait considérer ces assemblées que comme une force temporaire à invoquer dans ses plus pressantes nécessités. Cette périodicité fut formellement réclamée par les états de 1357, qui demandèrent le droit de réunion deux fois par an, sans convocation royale.

Quel que fût le terme assigné à la périodicité, pourvu que les époques n'en eussent pas été trop éloignées les unes des autres, la reconnaissance de ce principe était la voie véritable à suivre pour constituer l'unité nationale sur la double base du pouvoir et de la liberté; mais ce principe fut systématiquement écarté comme concourant à un but contraire à la politique nouvelle. La convocation des états généraux ne fut jamais faite qu'à des époques irrégulières, alors que les embarras de la couronne la contraignaient à recourir à la nation. Cette coïncidence était de nature à donner à cette convocation tous les symptômes d'un malheur public. De plus, comme la fin que se proposait la royauté en convoquant ces assemblées était invariablement des demandes de subsides, ces convocations étaient, à ce point de vue encore, loin de répandre aucun sentiment de satisfaction.

Au quatorzième siècle, la France et l'Angleterre virent se formuler cette maxime de droit politique :

Quod omnes tangit ab omnibus probetur;

le pouvoir, en France, s'évertua à restreindre les applications de cette doctrine.

Les assemblées des états généraux n'avaient en réalité de vote absolu que pour le consentement des impôts, à moins toutefois que la personne même du souverain ne fût mise en question, comme aux états de 1317 et de 1328 qui consacrèrent le principe de la loi salique, les premiers contre Jeanne de Navarre, fille de Louis X, le Hutin, en faveur de Philippe V, le Long, les seconds contre Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils par sa mère de Philippe le Bel, en faveur de Philippe VI, de la branche de Valois. A part ces cas d'exception, les états, au lieu de concourir avec la royauté à la confection des lois, émettaient des votes qui n'étaient considérés que comme des vœux dans lesquels le souverain puisait ensuite la part qui lui convenait pour la rédaction de ses ordonnances. Enfin, l'autorité morale des états généraux fut de plus en plus amoindrie par la division, que la politique sut habilement faire naître pour l'accomplissement de ses desseins, entre la noblesse et la bourgeoisie, division qui fit succé-

der tout à coup l'antagonisme à leur antique accord[1].

L'antagonisme n'existait pas originairement entre les deux ordres, parce que chacun avait sa sphère d'action distincte : à la noblesse, le territoire rural; à la bourgeoisie, l'enceinte des villes et leur banlieue. Si quelques villes avaient été astreintes primitivement à l'autorité féodale, le mouvement de l'affranchissement des communes, affranchissement auquel contribua certainement la royauté dans une large proportion, mais qui fut opéré d'un commun accord entre la noblesse et la bourgeoisie, affranchissement qui fut bien plus la consécration légale d'un fait existant que la création d'un fait nouveau, n'avait laissé à cette autorité que le lien d'une souveraineté nominale, quand elle ne l'avait pas brisé tout à fait.

Il faut être doué de passions aveugles, ainsi que beaucoup des hommes de notre temps, ou ne pas connaître l'histoire, pour prétendre que la noblesse de France, alors même qu'elle possédait dans ses domaines, d'après le droit féodal, une part très-

[1] Nous pouvons citer un témoignage non douteux de la réalité de cet accord entre les deux ordres; nous le trouvons dans l'ouvrage de M. Augustin Thierry intitulé : *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état.* Ce témoignage, appuyé sur des preuves historiques, est d'autant moins suspect que l'auteur ne dissimule pas ses préférences pour le tiers état.

réelle des attributs de la royauté, ne fut pas animée cependant d'un sentiment essentiellement progressif et libéral. Aux états généraux de 1484, un député de la noblesse de Bourgogne, le sire de la Roche, dans un discours qui reçut l'assentiment de son ordre, donna la vraie définition de ce que l'on doit entendre par ces mots le peuple ou la nation : *Le peuple, c'est l'universalité des habitants du royaume*. Sa définition est peu conforme à la définition étroite et subversive de la démagogie ; mais il dépassa le but en mêlant à des principes vrais d'autres principes incompatibles avec un gouvernement monarchique :

« La royauté est un office, non un héritage. C'est le peuple souverain qui, dans l'origine, créa les rois. L'État est la chose du peuple ; la souveraineté n'appartient pas aux princes, qui n'existent que par le peuple. Ceux qui tiennent le pouvoir par la force ou de toute autre manière sans le consentement du peuple sont usurpateurs du bien d'autrui. En cas de minorité ou d'incapacité du prince, la chose publique retourne au peuple, qui la reprend comme sienne. Le peuple, c'est l'universalité des habitants du royaume ; les états généraux sont les dépositaires de la volonté commune. Un fait ne prend force de loi que par la sanction des états, rien n'est sain ni solide sans leur aveu. »

Ces idées, trop avancées encore pour l'intelligence du tiers état, même dans leurs parties compatibles avec la constitution monarchique, ne furent pas soutenues par lui; mais il n'opposa qu'une force d'inertie, sans élever aucun dissentiment avec la noblesse, qu'il suivait de loin dans la route tracée pour la revendication des libertés politiques; l'accord traditionnel entre les deux ordres n'avait pas encore cessé de régner, seulement la préoccupation exclusive du tiers état se concentrait sur les questions de subsides.

En dehors de ces questions, l'initiative du tiers état dans les questions politiques et économiques ne commence guère à se montrer qu'aux états d'Orléans de 1560. Il rédigea un cahier de doléances en 354 articles, parmi lesquels nous relevons ceux-ci :

« La tenue des états généraux, une fois au moins tous les cinq ans, et le choix immédiat d'un jour et d'un lieu pour leur prochaine convocation. L'élection des officiers de magistrature par le concours de l'ordre judiciaire, des magistrats municipaux et de la couronne. L'élection aux dignités ecclésiastiques par le concours du clergé et d'un certain nombre de notables; l'interdiction aux prêtres de recevoir des testaments; l'attribution d'une part des revenus ecclésiastiques à l'établissement de nouvelles chaires dans les universités

et d'un collége municipal dans chaque ville. La restriction des justices seigneuriales au profit de la justice royale; la déchéance des droits seigneuriaux pour tout noble convaincu d'exactions envers les habitants de ses domaines. L'unité des poids et mesures, la suppression des douanes intérieures; l'élaboration de règlements prohibitifs pour la coupe des bois de haute futaie; l'établissement de tribunaux de commerce et de police nommés par élection. »

La portion économique de ces doléances devint la base des lois commerciales qui furent mises en vigueur dans ce siècle et dans les siècles suivants. La portion politique demeura généralement à l'état de simple théorie, excepté en ce qui concernait l'extension de la justice royale en restreignant les justices seigneuriales; la royauté s'y appliquait depuis longtemps déjà et dans cette voie n'avait pas besoin d'encouragements. Depuis qu'il était permis à celui qui avait subi une condamnation de prendre le juge seigneurial à partie en le citant devant la juridiction royale, l'exercice de la justice seigneuriale était devenue en réalité un inconvénient, un piége, un danger même, bien plus qu'un privilége, et les justices seigneuriales disparaissaient, sinon de droit, au moins de fait.

Il ne paraît pas que ces demandes restrictives

de la juridiction féodale aient élevé de sérieux dissentiments entre la noblesse et le tiers état; la noblesse sentait que le temps de la féodalité avait cessé d'avoir sa raison d'être, et acceptait, provoquait même toutes les réformes qui l'eussent constituée simplement en noblesse parlementaire. Son attachement au principe des états généraux est un indice indiscutable de ces dispositions; la pratique régulière des assemblées politiques qu'elle réclamait eût inévitablement conduit à cette transformation. Si elle ne l'eût pas souhaitée, sa politique eût été de se refuser aux états généraux et de lutter sur un autre terrain contre la royauté et la bourgeoisie pour le maintien de ses droits féodaux.

Le clergé fut sans doute plus sensible à l'ingérence du tiers état. Le principe électif, réclamé pour les hautes fonctions ecclésiastiques avec intervention des laïques, était conforme aux traditions de la primitive Église, mais avait cessé de s'accorder avec les vues des papes et des rois, qui trouvaient dans la nomination faite par leur double concours un moyen puissant d'influence sur les membres du clergé et d'action gouvernementale sur les sujets; il ne s'accordait pas davantage avec les vues du clergé lui-même, dont la tendance était de plus en plus de former un corps isolé de l'élément laïque. Une

ingérence d'une autre nature fut relative à ses biens.

Le retour à la masse sociale de l'excédant superflu des richesses du clergé fut, en effet, sous l'ancienne monarchie, constamment réclamé sous une forme ou sous une autre. Les rois tiraient sur les biens du clergé une sorte de bons à acquitter par la collation à des laïques de certains bénéfices ecclésiastiques, collation certainement plus fâcheuse dans l'intérêt religieux que n'eût été dans une certaine mesure la suppression des bénéfices eux-mêmes.

A l'assemblée suivante, le clergé eut à parer un coup bien plus direct encore.

L'assemblée de 1560, close le 31 janvier 1561, ne s'était pas trouvée munie de la part de ses mandants de pouvoirs suffisants pour consentir les taxes nouvelles réclamées par la royauté. Il avait donc été résolu que les états provinciaux s'assembleraient le 20 mars 1561 pour en délibérer, et qu'ils enverraient ensuite un député de chaque ordre à Melun, pour le 1er mai suivant. La réunion de ces délégués des treize gouvernements, au nombre de trente-neuf membres, ne put pas avoir lieu à la date et au lieu indiqués, mais seulement au mois d'août, à Pontoise. La cause de cet ajournement provenait de ce que les députés du clergé, au nombre vingt-six, s'étaient

rendus au colloque de Poissy, dont le but était, on le sait, de ramener les protestants dans le giron de l'Église catholique. Dans cette assemblée de Pontoise, plus encore que dans celle de l'année précédente, les cahiers des deux ordres et les délibérations de leurs délégués témoignèrent de l'entente qui existait entre la noblesse et la bourgeoisie pour arriver aux progrès et aux réformes. Au lieu de cinq années, la fixation de la période demandée pour la convocation des états généraux fut réduite à deux années. Ces délibérations furent la source à laquelle le chancelier de l'Hôpital puisa les éléments de l'ordonnance dite de *Moulins*, publiée en 1566, qui restreignit à la fois la compétence des justices seigneuriales et des justices municipales, et leur enleva particulièrement la connaissance des causes civiles. En outre, ces délibérations élaborèrent certaines règles, posèrent certains principes dont le sort fut de demeurer bien plus longtemps encore à l'état de théorie pour n'éclore que sous une forme violente et révolutionnaire, plusieurs siècles plus tard. Elles dénoncèrent comme abusif le fait de propriété privée concédé aux offices de judicature, de police, de finance, et proposèrent de réduire ces offices à de simples commissions triennales. Le principe de la tolérance religieuse fut proclamé, et le libre exercice de leur culte par conséquent

demandé pour les protestants. Chose enfin singulièrement digne d'attention, les députés des deux ordres proposèrent la vente des biens de l'Église dont le produit fut évalué à 120 millions en indemnisant le clergé par des pensions payées par l'État. Comme les députés du clergé se présentèrent avant la fin de l'assemblée, qui se transporta à Saint-Germain où elle termina sa session, ceux-ci parèrent à une proposition qui eût été l'anéantissement de leur corps comme ordre politique, par l'engagement de prendre à la charge du clergé et d'éteindre en moins de dix années le tiers de la dette publique.

Les états généraux de 1576, 1588, 1593, furent plus préoccupés des luttes religieuses que de réformes sociales; la dissidence et la lutte si vives entre les croyances n'engendrèrent aucun dissentiment particulier entre la bourgeoisie et la noblesse; pour trouver le premier indice de ces dissentiments, il nous faut arriver aux états de 1614.

Cet antagonisme nouveau de la bourgeoisie contre la noblesse avait pris son origine dans la vénalité et l'hérédité des offices consacrée par la *Paulette*[1], impôt dont le résultat était de constituer la bourgeoisie en une sorte de noblesse ayant des

[1] Cet impôt annuel, établi par édit de Henri IV du 12 sep-

priviléges très-sérieux, plus sérieux que ceux de la noblesse elle-même, lesquels, depuis la suppression graduelle des droits féodaux, passaient de la réalité à un état purement honorifique. A la bourgeoisie appartenait de plus en plus toute l'influence; elle lui était assurée, non-seulement par la possession de tous les offices de judicature, mais encore par la possession de la plupart des charges de secrétaires d'État, de conseillers d'État, de maîtres des requêtes, et bientôt de toutes celles des intendances de province que Richelieu allait instituer. La royauté, partant de ce principe défectueux, que la monarchie était moins un office héréditaire qu'une sorte de propriété privée, la

tembre 1604, prit son nom de celui de son inventeur, Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi.

Par une erreur que nous rectifions, l'année 1615 est indiquée tome Ier, p. 181, comme point de départ de cet impôt.

Un moment cette taxe fut appelé la *Palotte*, du nom de Palot qui en fut le fermier après Paulet; mais la dénomination de *Paulette* prévalut.

Le payement de cette taxe était volontaire; mais, si le titulaire d'un office mourait sans avoir payé au terme assigné l'annuité courante, son office tombait aux parties casuelles; néanmoins les héritiers présomptifs et les créanciers étaient admis au payement de la taxe pour relever la déchéance.

La Paulette, un instant supprimée le 15 janvier 1618, fut rétablie le 31 juillet 1620.

Les officiers des cours souveraines furent exemptés de la *Paulette* par un édit de 1722; l'abus ne fut que plus grand, puisque l'hérédité des offices se trouva consacrée sans compensation d'impôt et sans possibilité de déchéance.

faisait administrer non par des gentilshommes qui eussent apporté dans cette gestion un esprit d'indépendance qui eût gêné et déplu, mais par des gens d'affaires d'autant plus souples, à l'origine surtout, qu'ils n'avaient pas comme les gentilshommes une prétention à une part de souveraineté comme seigneurs du sol, et qu'ils avaient tout à gagner à leur souplesse afin de grandir et de faire plus tard compter avec eux.

La jalousie de la bourgeoisie contre l'ordre nobiliaire naquit donc, non de l'accroissement de celui-ci en prérogatives et en puissance, mais du fait de son propre accroissement. L'ordre des gentilshommes, loin de suivre une marche ascendante, décroissait au contraire, non-seulement en prérogatives et en puissance par l'abolition ou la désuétude successives de la plupart des droits féodaux, mais encore en richesse par son exclusion de toutes les charges lucratives, par son abstention imposée par la règle, à de rares exceptions près, pour toutes les entreprises du commerce et de l'industrie, enfin par le service militaire pour lequel elle offrait généreusement à la patrie et son sang et son or. En un mot, la noblesse décroissait en puissance, et la bourgeoisie montait en autorité; la noblesse se ruinait malgré son privilége d'exemption d'impôts, tandis que la bourgeoisie s'enrichissait. Pour payer ses dettes croissantes,

la noblesse avait été autorisée par la royauté à vendre ses fiefs, et elle les vendait à la bourgeoisie. Celle-ci à bon marché devenait propriétaire terrienne, et exerçait tous les droits utiles attachés à la possession du sol : rentes et cens sur les vassaux. Les bourgeois acquéreurs des fiefs nobles prenaient volontiers la qualité de seigneurs de ces fiefs, en prenaient même les titres, si ces fiefs étaient titrés, ainsi que le prouvent les listes authentiques des membres du tiers état aux états généraux [1]; néanmoins ils n'étaient considérés que comme pos-

[1] Aux états généraux de 1593, les députés du tiers état, possesseurs de fiefs ou de terres, font suivre pour la première fois leur nom patronymique du nom de ces fiefs ou terres, mais ils ne les font précéder que du mot modeste de sieur; ainsi, nous trouvons Boucher, sieur d'Orsay, pour la prévôté de Paris; Vincent, sieur de Tresfontaines, pour la ville d'Auxerre, et bien d'autres; mais, aux états de 1614, si quelques membres se contentent encore de se qualifier sieur de tel lieu, beaucoup d'autres se qualifient seigneurs, ou font précéder leur nom de la qualification de noble homme, ou même encore prennent ces deux qualités à la fois, parfois même ils portent des titres; citons entre cent au moins : noble homme Me Perrot, seigneur du Chesnard, pour la ville de Paris; noble homme Claude Brosse, seigneur de Sérisin, pour la province de Dauphiné; noble François le Sain, pour le duché de Bourgogne; noble homme Me Julien le Bret, vicomte de Gisors, en Normandie; noble homme Jacques de Fleires, sieur et baron de Bouzon, pour la sénéchaussée de Rouergue; Hévrard du Chastenet, sieur et baron du Murat, pour la sénéchaussée de Limoges; noble de la Chapoulie, pour le bas-Limousin; noble homme Florimond Rapine, sieur de Samxi, pour le bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

Molière, lorsqu'il écrivit sa comédie du *Bourgeois gentilhomme*, ne manquait pas de types à choisir.

sédant ces fiefs en roture, et cette différence avec le possesseur noble les humiliait.

Tout bien considéré, l'œuvre de la politique absolue, arrivant à son développement, avait constitué pour la bourgeoisie une situation préférable, envisagée au point de vue solide, à la situation de la noblesse. La bourgeoisie possédait toutes les charges pouvant procurer l'influence ou la richesse; elle avait de plus un libre accès à la possession des fiefs. Elle formait donc un corps privilégié, plus privilégié même que celui de la noblesse, puisqu'aux priviléges des droits attachés aux fiefs elle joignait le privilége des charges.

Le tiers état ainsi que la noblesse et le clergé formaient donc trois corps privilégiés, vis-à-vis du peuple des campagnes; car celui-ci, bien que parfois appelé dans les comices pour l'élection des députés du tiers état, n'exerçait qu'un droit précaire, limité par son intelligence peu avancée et qui l'est encore si peu de nos jours, malgré une civilisation plus grande, parce que celle-ci est corrompue par tous les vices qui naissent de l'abandon des croyances et des pratiques religieuses. En réalité, le peuple des campagnes n'avait rien à gagner en extension de droits à passer, par la vente des fiefs, de l'autorité d'un seigneur gentilhomme à celle d'un seigneur roturier. L'autorité

du seigneur avait déjà néanmoins subi une mo( fication bien profonde; le servage proprement ( avait été successivement aboli, et, dans certain provinces, depuis le XIII[e] siècle il n'en restait nu trace. Bien plus, le paysan était généraleme devenu propriétaire foncier par l'abandon co senti par les seigneurs de la majeure partie de leu domaines, sous la réserve de rentes toujours r lativement très-faibles comparativement au reve des terres concédées. En France, avant même grande révolution à laquelle on attribue à tort ı résultat qu'elle ne fit que généraliser davantag la grande division du sol attirait l'attention d économistes et des financiers [1], elle faisait l'étonn ment des étrangers .

Quelques droits impopulaires se maintinre néanmoins jusqu'à la grande révolution, tels q la dîme, les droits de lods et ventes, les ren foncières inaliénables, elles-mêmes considéré lors de leur création, comme un bienfait inestim ble; mais ces droits étaient devenus impopulair par le fait même de l'avantage acquis par le pays français de devenir propriétaire; s'il ne l'eût p été, ces droits eussent été pour lui ou nuls ou p sensibles. Il est à remarquer, en effet, que da les pays étrangers où les droits de la noblesse

[1] Voyez les œuvres de Turgot et de Necker.
[2] Voyez Arthur Young, *Voyage en France*.

sont conservés dans leur intégrité jusqu'en 1789, la noblesse n'y était pas impopulaire.

La corvée, successivement adoucie, différait peu sensiblement des prestations d'aujourd'hui; la milice, qui prenait les habitants des campagnes pour les incorporer dans les armées du roi, avait bien des rapports avec la conscription moderne, si ce n'est qu'elle en prenait moins. Quant à la taille, c'est-à-dire l'impôt direct, la taille était impopulaire surtout par cette différence qu'elle n'atteignait point les privilégiés de la noblesse et du clergé. Mais la corvée, la milice, la taille, employées l'une à l'entretien des chemins, l'autre à la défense du territoire, la troisième à créer à l'État des ressources financières, n'étaient plus comme la première, ou n'avaient jamais été comme les deux dernières, entre les mains des seigneurs.

Chose étrange au premier aperçu, mais fait qui s'explique en y réfléchissant, la noblesse, jadis populaire ainsi que nous n'avons pas eu de peine à le démontrer [1], tombait vis-à-vis de la bourgeoisie et du peuple dans une impopularité qui alla grandissant, jusqu'aux jours de la grande révolution, bien moins par le fait des priviléges qui lui restaient que par le fait de la privation des priviléges et des droits qu'elle n'avait plus. Ce qu'elle avait perdu

[1] Voyez tome I de ces *Souvenirs*, page 56 et suivantes.

constituait ce qui pouvait la faire respecter et la faire aimer à la fois; ce qui lui restait ne pouvait que la faire jalouser et haïr.

La noblesse riche, privée de tout pouvoir dans les campagnes, les abandonnait pour Paris et pour la cour; la noblesse pauvre y restait par nécessité, mais y vivait dans l'isolement et sans influence. Ni l'une ni l'autre n'avaient plus d'autorité à faire respecter et aimer, mais il restait à l'une et à l'autre quelques droits féodaux qui se résolvaient en argent à percevoir. La première par ses intendants, la seconde directement, étaient portées à traiter désormais leurs tenanciers d'autrefois comme de simples débiteurs. L'esprit de patronage avait cessé. Alors la perception de ces droits devint odieuse aux campagnes. Ces droits n'avaient plus pour raison d'être les charges d'une part essentielle du gouvernement; ils n'étaient plus exercés par une autorité paternelle, mais par des créanciers; la condition des paysans devint par suite réellement plus malheureuse qu'elle n'avait été du temps de la souveraineté féodale. L'agriculture tomba dans le mépris par l'abstention des classes supérieures, la bourgeoisie continuait à vivre dans les petites ou dans les grandes villes; le paysan se trouva en face de l'abandon de tout ami, de tout protecteur. Le gouvernement royal, tout entier à la poursuite de son œuvre de con-

quérir les sympathies de la bourgeoisie pour achever de ruiner la puissance et le prestige de la noblesse, ne s'occupait nullement du sort de ce malheureux paysan affranchi ; il ne le considérait qu'au point de vue de la taille ou de la milice pour remplir les coffres du trésor ou grossir les rangs des armées[1]. La taille comme la milice se levaient de la manière la plus arbitraire. Pour ce qui concerne la taille en particulier, elle était tellement variable que nul ne pouvait prévoir ce qu'il payerait l'année suivante. Son recouvrement était confié à un infortuné paysan pris au hasard, la plupart du temps ne sachant point lire, collecteur nommé pour une année ; il était responsable sur son avoir de l'intégralité du recouvrement, et il était toujours ruiné par cette charge forcée. Cette victime n'en était pas moins armée du pouvoir le plus arbitraire ; le collecteur taxait suivant son appréciation seule, et par conséquent, le plus souvent suivant son ignorance ; parfois suivant ses passions, chacun des habitants de sa commune en proportion de son revenu. Les paysans, atteints toujours d'autant plus fortement par l'impôt qu'ils manifestaient plus d'aisance, finissaient par pré-

[1] Dans son remarquable ouvrage sur *l'Ancien Régime et la Révolution*, M. de Tocqueville a fait admirablement ressortir la situation déplorable du paysan français sur la fin de l'ancien régime.

férer la paresse et la misère au travail, qui ne pouvait leur procurer qu'un bien-être précaire ; c'est ainsi que l'agriculture et la production du sol tombaient dans une complète décadence. Faut-il s'étonner maintenant de l'épouvantable explosion de la révolution française après tant d'actes d'imprévoyante ambition accumulés par la dangereuse théorie du pouvoir absolu ?

La noblesse, finissant par accepter la situation qui lui était faite, s'habitua à la nullité. Elle montrait toujours le même courage à la guerre, mais dans la vie civile elle affectait les allures de la dissipation, le dédain des travaux utiles, un penchant aux idées antireligieuses et philosophiques, le mépris des classes inférieures. A l'antique orgueil qu'on eût pu lui reprocher peut-être, mais qui naissait de hauts sentiments, elle substituait la vanité, qui n'est que la supériorité mensongère que croient s'arroger les gens futiles. La noblesse ainsi transformée devint la noblesse suivant le cœur de la politique absolue : elle n'avait plus d'existence propre, plus d'autorité, elle était obligée de tout devoir à la faveur ; ruinée le plus souvent, tout en possédant encore de vastes terres dont son absentéisme, son aversion nouvelle pour l'agriculture et les malversations de ses intendants ne lui permettaient de tirer que de maigres revenus, elle demandait l'entretien de son exis-

tence luxueuse encore à des pensions prélevées sur le trésor public obéré. L'impôt, produit des labeurs populaires, devait alimenter des hommes parfois inutiles. La noblesse avait abdiqué son antique indépendance qui n'excluait pas le dévouement à la monarchie, pour la souplesse et la flatterie; le roi pour elle était devenu un dieu, son dévouement était un culte; il ne lui était resté qu'une vertu, la fidélité ; semblable au chien fidèle, elle baisait la main qui l'avait cruellement frappée. Désertant les traditions de ses aïeux, oubliant l'étymologie du titre de gentilhomme [1], elle s'accoutuma à personnifier dans le prince la France et la patrie. Cet oubli des principes devait l'entraîner un jour dans l'émigration, généreuse erreur qui la perdit elle-même sans sauver la royauté.

Ces circonstances, dont nous avons déroulé les dernières conséquences afin de tracer un tableau d'ensemble, étaient loin, lors des états généraux de 1614, d'être arrivées à leur développement; mais elles donnent le secret de l'antagonisme nouveau qui éclata, dès leur ouverture, entre la noblesse et la bourgeoisie. En outre, la cour apporta une habileté calculée à susciter des propositions sur lesquelles elle savait que les trois ordres ne pourraient s'accorder [2].

[1] *Gentis homo*, l'homme du pays.

[2] Voyez l'*Histoire des états généraux*, par Boullée.

Pour la première fois le tiers état manifesta sa susceptibilité sur le cérémonial : il devait présenter au roi ses doléances à genoux[1]; lorsque le chancelier prenait la parole devant les trois ordres réunis, s'il s'adressait au clergé ou à la noblesse, il se découvrait; mais il se couvrait s'il s'adressait au tiers état. Ces susceptibilités sur un cérémonial qui n'avait jusqu'alors jamais froissé le tiers état ouvrirent le champ à des escarmouches préliminaires; mais la lutte devint plus sérieuse à l'occasion de la vénalité des charges de judicature et de l'hérédité des offices assurées par la Paulette. La noblesse réclamait cette double suppression. Cette demande était un coup sensible porté au tiers état, une attaque à ses priviléges nouveaux, source de sa nouvelle grandeur. Une telle proposition se présentait avec un caractère d'autant plus dangereux pour le tiers état, que la suppression de ces abus offrait un incontestable caractère d'intérêt public. Le tiers état, pour ne pas rester sur une périlleuse défensive, répondit habilement aux réclamations de la noblesse par

[1] D'après l'ancien cérémonial, les orateurs des deux premiers ordres mettaient un genou en terre en commençant leur harangue, puis se relevaient; mais l'orateur du tiers état devait prononcer la sienne tout le temps à genoux. On avait remarqué comme exception qu'aux états de 1560, l'orateur du tiers avait eu la permission de se relever après avoir prononcé les premiers mots.

une attaque : il se déclara disposé à adhérer ; mais il fit remarquer que, si l'on tarissait pour le trésor la source des revenus que lui fournissait l'impôt qui consacrait l'hérédité des offices, il était juste de lui assurer en compensation la ressource que procurerait la suppression des pensions. Cette contre-proposition était à son tour une sensible atteinte portée aux intérêts de la noblesse. Depuis que ce corps était en voie de courir à sa ruine non-seulement par les dépenses onéreuses que lui imposaient les guerres incessantes, mais encore par la modification successive des anciennes conditions de son existence, les pensions sur le trésor ou sur le domaine lui étaient devenues un soutien presque indispensable ; car il ne faut pas oublier que, pour les gentilshommes, le service militaire était gratuit. En même temps, pour donner plus de popularité à sa proposition, le tiers état l'accompagna de la demande de la suppression de la taille.

Le tiers état voulait que les propositions de la noblesse et les siennes ne formassent qu'un seul ensemble : la noblesse demandait leur disjonction. La querelle s'envenimant de part et d'autre, le clergé se porta comme médiateur ; mais il ne réussit qu'imparfaitement. La noblesse l'accusa d'avoir permis que des paroles prononcées par l'envoyé du tiers état cachassent quelque offense, et elle

porta plainte au roi. Sous l'autorité du monarque, une réconciliation se fit; le tiers état désavoua toute intention d'offense envers la noblesse; mais la réconciliation était au fond plus apparente que réelle. En définitive, ce fut la noblesse qui en paya tous les frais, car le premier ministre, Richelieu, ne fit que de vaines promesses de supprimer la vénalité et l'hérédité des offices; mais il s'engagea à réduire annuellement d'un quart les pensions de la noblesse et à supprimer les plus inutiles.

D'autres divisions entre les trois ordres surgirent à l'occasion d'une proposition adoptée par le tiers état pour bien constater l'indépendance du pouvoir royal vis-à-vis du Saint-Siége, sorte de prélude à la célèbre déclaration du clergé de France en 1682. Mais, dans cette circonstance, le clergé, auquel s'unit la noblesse, repoussa une proposition trop radicale dans les termes qui avaient été adoptés; car ils pouvaient être interprétés comme tendant à provoquer une scission dans l'ordre spirituel. Le clergé demanda même la publication en France des actes du Concile de Trente, publication jusqu'alors toujours refusée pour tous ceux de ses canons qui impliquaient l'ingérence du pouvoir spirituel dans les affaires temporelles et politiques. La noblesse était au fond peu disposée à appuyer la demande du clergé;

mais elle y eût accédé, peut-être, en raison de l'initiative des démarches personnellement faites par ceux de ses parents appartenant à l'ordre du clergé et devant les craintes inspirées par quelques troubles, grossis à dessein, suscités par les protestants dans le Rouergue et dans le Béarn, si l'inflexible résistance du tiers état n'eût fait évanouir la tentative du clergé.

La noblesse inscrivit dans ses cahiers la demande pour les membres de son ordre de pouvoir faire partie des parlements du royaume; la faculté pour eux de participer aux charges civiles et municipales; l'autorisation de faire le trafic en grand sans déroger. Elle comprenait, en effet, qu'avec la transformation sociale qui marchait à grands pas, elle marchait elle-même d'un pas non moins rapide à l'anéantissement de sa fortune et de sa puissance politique; que, par conséquent, son intérêt même exigeait qu'elle entrât dans le droit commun. Cette aspiration ne faisait le compte ni de la royauté, ni de la bourgeoisie; ce vœu resta sans écho; on préféra laisser la noblesse cantonnée dans ses priviléges impuissants et surannés.

Le parti pris de la politique royale de repousser tous les vœux de la noblesse, de se montrer favorable à tous ceux de la bourgeoisie, était peu fait pour établir la conciliation entre les deux ordres;

de plus, leur dissidence s'était envenimée à l'occasion d'une querelle particulière sur laquelle nous aurons occasion de revenir, entre un député de la noblesse et un député du tiers état, le comte de Bonneval et le sieur de Chavaille, querelle dans laquelle chacun des deux ordres s'était jeté avec ardeur. Cette querelle fut cependant l'occasion d'un vote unanime des trois ordres pour une déclaration contre le duel.

La régente Marie de Médicis, et son conseiller Richelieu qui préludait à son système de gouvernement, virent avec joie le succès de divisions auxquelles leurs secrètes menées étaient si peu étrangères, divisions qui paralysaient tous les résultats salutaires que l'on eût été en droit d'attendre de la réunion des états généraux. Un jour, de la manière la plus inopinée et quelles que fussent ses protestations, l'assemblée fut déclarée dissoute. Malgré cet ordre de clôture, les députés, ayant voulu se réunir, trouvèrent le lieu de leurs séances démeublé par la prévoyance du ministre. Néanmoins ils restèrent isolément à Paris, attendant la réponse à leurs cahiers.

Le 24 mars 1615, les présidents des trois ordres seulement furent mandés au Louvre, où le chancelier leur fit connaître que le roi leur accordait leurs principales demandes : l'abolition de la vénalité des charges, la réduction des pensions,

l'établissement d'une chambre de justice contre les malversations des financiers. Ces promesses étaient une manière de renvoyer chez eux les députés des trois ordres à peu près satisfaits; mais, après leur départ, nulle suite sérieuse ne fut donnée à ces réformes. Il fallut attendre trois années pour que la Paulette fût supprimée; encore cette suppression ne fut-elle qu'une éclipse de deux années après laquelle cette taxe et l'exorbitant privilége qu'elle consacrait furent rétablis[1].

La royauté méconnaissant ce principe, *on ne s'appuie que sur ce qui résiste,* et se sentant désormais assez forte, après avoir haussé son piédestal des priviléges féodaux, des franchises municipales[2], des libertés politiques, abattus sous ses

[1] Voy. la note de la p. 27 sur la *Paulette*.

[2] Un érudit distingué, M. de Ruble, a récemment exhumé de vieilles chartes qui donnent de précieux renseignements sur l'émancipation de la commune d'Ollioules, en Provence, par un commun accord entre le seigneur et un bourgeois qui s'était constitué le mandataire des habitants. L'émancipation obtenue conférait à ceux-ci le droit d'être administrés par des magistrats élus. Un jour vint où la royauté supprima ce droit d'élection et conféra elle-même les charges municipales. La commune jalouse de ses priviléges obtint du roi de lui racheter les charges afin de revenir à l'élection. Au bout d'un certain temps une suppression nouvelle des priviléges municipaux forçait la commune à un rachat nouveau, jusqu'à ce que la commune succombant sous le poids de ses sacrifices pécuniaires fût définitivement contrainte de renoncer à ses franchises et à l'élection de ses magistrats.

pieds, s'était faite à elle-même cette promesse (
le système de la représentation nationale a
vu son dernier jour, que ces états généraux
1614 et 1615 seraient les derniers de la mon
chie.

Ce tableau rétrospectif des anciennes assembl
de la nation et des états généraux était nécessa
à placer sous les yeux du lecteur pour lui perm
tre de se rendre un compte exact du rôle ess
tiellement national et utile qu'eût été appelé
remplir une assemblée des états généraux en 16
L'œuvre ébauchée, laissée par les précéden
assemblées, restait à achever tout entière; ma
pour peu que la royauté eût voulu y donner s
concours en unissant les ordres au lieu de
diviser, en consentant au sacrifice du pouv
législatif exclusif pour le partager avec les ma
dataires de la nation, en reconnaissant que
seule fonction qui lui appartienne sans parta
consiste dans l'exercice du pouvoir exécutif,

L'histoire de la commune d'Ollioules est, à bien peu d'excepti
près, celle de toutes les communes de France.

La France est ainsi devenue la nation de l'Europe chez
quelle les libertés municipales ont éprouvé le plus d'entra
L'auteur de ces *Souvenirs* a eu l'occasion de signaler ce
dont notre amour-propre national ne se doute guère, dans
discours à la *Commission de la décentralisation* en faveu
l'élection des maires, dans lequel il a présenté le tableau co
paré des diverses législations étrangères sur cet important su
(*Discours publié en brochure*, Dentu, édit., 1870.)

programme tracé par la logique de la situation pouvait magnifiquement s'accomplir.

La noblesse avait alors une tendance prononcée à se séparer du parti des princes; leurs vues étroites et égoïstes ne lui étaient que trop clairement démontrées. Nous savons, par ses cahiers des états de 1614, combien ses prétentions eussent été peu exigeantes; elle désirait entrer dans le droit commun bien plus qu'elle ne tenait au maintien des priviléges qui lui restaient, alors que les plus importants, qu'elle ne réclamait plus, avaient été depuis longtemps déchirés. Elle tenait essentiellement au maintien du principe monarchique, mais elle voulait obtenir contre le pouvoir absolu les garanties que donnent les droits représentatifs et constitutionnels. Bien que l'irrégularité et la rareté de la convocation des états généraux ne l'eussent pas formée par une pratique constante aux institutions représentatives, elle comprenait admirablement le jeu théorique de ces institutions [1]. La noblesse du temps de la Fronde en donna la preuve par ses efforts pour obtenir la promesse de la convocation des états généraux, par sa courageuse persistance à poursuivre la réalisation de cette promesse; mais, la royauté ayant failli à son engagement, il

[1] Voyez tome Ier de ces *Souvenirs*, pages 246 et suivantes.

ne lui fut pas possible de faire connaître toute l'étendue des sacrifices qu'elle eût consentis, toute la générosité de son programme. Son programme aux états de 1614, renfermant des idées si avancées déjà, et celui que, près de deux siècles plus tard, elle apporta aux états généraux de 1789, nous font juger à peu près quel eût pu être le programme de 1652. En 1652, comme en 1789, nous ne craignons pas de dire qu'elle possédait à un plus haut degré que la bourgeoisie proprement dite l'intelligence des idées constitutionnelles. En 1652, la preuve de ce fait est facile; si la royauté put résister à la demande pressante de la convocation des états généraux, ce fut la tiédeur, l'animadversion même de la bourgeoisie pour cette convocation, qui lui en fournit les moyens. C'est que la bourgeoisie possédait alors, ainsi que nous l'avons établi, de très-sérieux priviléges, d'immenses avantages qui allaient grandissant à l'ombre du pouvoir absolu, et qu'elle craignait de les perdre dans la discussion d'un gouvernement libre. En 1789[1], l'entraînement général des idées

[1] La prédilection très-réelle de la bourgeoisie pour les priviléges se retrouve sous les divers gouvernements que les révolutions nous font traverser, dans sa soif insatiable pour les fonctions publiques dont les constitutions modernes ont rendu les titulaires des privilégiés véritables. On est arrivé à ce renversement des rôles, que les fonctionnaires ne sont plus faits pour le public, mais que le public semble fait pour les fonction-

pour une rénovation politique qui ne pouvait plus se différer en présence d'une monarchie absolue

naires. Il n'a fallu rien moins qu'une révolution nouvelle pour arriver à la suppression du privilége établi par l'article 75 de la Constitution de l'an VIII.

Lorsque nous avons fait à la dernière séance de la *Commission de décentralisation* la proposition de supprimer ou de modifier cet article, après avoir dit que chez aucun peuple, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, les fonctionnaires n'ont été protégés par un semblable privilége ; après avoir fait ressortir tout ce que ce privilége renferme d'exorbitant, tout le danger qu'il présente pour le gouvernement lui-même contre lequel s'accumulent les griefs et les haines suscités par les abus commis par certains fonctionnaires contre lesquels des autorisations de poursuites ne sont presque jamais demandées, en raison de la faible chance de les obtenir, nous avons fait encore valoir ce motif que le privilége consacré par cet article, de même que les priviléges héréditaires autrefois conférés à la bourgeoisie et consacrés par la *Paulette,* étaient l'œuvre de la politique de centralisation. Cette politique de centralisation a créé l'antagonisme des classes, afin de rendre sa protection indispensable pour les garantir dans leurs rivalités; tandis que la décentralisation aurait pour résultat de rétablir l'harmonie entre les classes. Celles-ci, au lieu de se diviser, comptant sur le pouvoir pour le maintien de l'ordre social, sentiraient la nécessité de s'appuyer les unes sur les autres dans cette harmonie, condition indispensable du bonheur et de la prospérité durables d'une société politique. Nous terminions en disant : Le privilége dont jouissent les fonctionnaires, étant le plus grand obstacle à la décentralisation, puisqu'il prive les administrés des garanties nécessaires contre les administrateurs, ce privilége doit cesser !

M. Odilon Barrot, président de la *Commission,* nous remercia d'avoir soulevé la question, tout en ajoutant qu'elle se rattachait à une refonte de l'organisation judiciaire qui excéderait les limites déjà si étendues du travail de la *Commission*. L'honorable président, dans sa lettre au ministre de l'intérieur rendant compte de nos travaux, a inséré ce passage : « On ne sait pas

devenue impuissante parce que, si elle avait détruit tous les obstacles qui pouvaient limiter son autorité, elle avait du même coup renversé tous les étais qui pouvaient la soutenir, trouva certainement la bourgeoisie empressée pour la convocation des états; mais que remarquons-nous? La noblesse, renonçant à tous ses derniers débris des priviléges féodaux, acclamait la vie politique pour tous; elle eût borné ses désirs à former une chambre haute, et rien ne prouve que, la théorie appliquée de la pondération des pouvoirs, la prospérité et la liberté des citoyens, la dignité et la stabilité du gouvernement s'en fussent plus mal trouvées. La bourgeoisie, au contraire, en acclamant ces paroles de Sieyès : Qu'est-ce que le tiers état? Rien! Que doit-il être? Tout! a prouvé qu'elle ne poursuivait même pas l'éga-

assez que, grâce à cet article, un beaucoup plus grand nombre de privilégiés sont aujourd'hui soustraits à la justice ordinaire, qu'il n'y en avait sous l'ancien régime en vertu des évocations de la couronne, et cependant quel cri universel s'est élevé contre ces évocations dont presque tous les cahiers de nos pères, en 1789, demandaient l'abrogation! » A cette réflexion de M. Odilon Barrot, nous ajoutons celle-ci : Les évocations de l'ancien régime étaient une faveur qui pouvait être obtenue par toute espèce de personnes, et par conséquent, quelque fâcheuses qu'elles fussent, elles restaient bien loin du privilége de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII qui couvre une classe tout entière et déjà la plus favorisée, puisque c'est la classe qui gouverne.

lité; mais, en réalité, un privilége exclusif à son profit.

Dans ce jugement sévère, mais juste, puisque nous l'appuyons sur des faits et sur des déclarations, nous sommes loin cependant de vouloir nous poser en détracteur systématique de la bourgeoisie; nous rendons, autant que personne, hommage à tout ce qu'elle renferme d'éléments honnêtes, intelligents, laborieux; elle est faite pour les affaires : aussi, dans la politique, c'est le côté pratique des questions qui lui convient plutôt que le côté de l'initiative et de la direction. La situation moderne, différente de celle qui existait en 1789, peut faire naître cette objection que le gouvernement de la bourgeoisie que nous signalons est légalement impalpable et insaisissable, par ce motif que la révolution ayant effacé la distinction des classes au point de vue légal, nulle classe n'a sa représentation dans le gouvernement de l'État. Les faits, plus forts que les fictions légales, se chargent de répondre à cette objection : les classes ne sont-elles pas une des conditions de l'ordre social et de la civilisation? La loi qui les nie ou ne veut pas les voir ne serait-elle pas une loi plutôt aveugle que clairvoyante? Ne serait-elle pas plutôt la pomme un peu verte des discordes et des passions que le fruit mûr de l'observation calme et philosophi-

que? Ne voit-on pas, en dépit de la loi, classes qui existent dans la société paraître da le gouvernement; et, parmi elles, n'en existe-t pas une qui s'y montre avec un rôle prépo dérant? car le résultat de la grande Révoluti française, résultat préparé de longue main p l'ancienne monarchie qui faisait de la prose sa le savoir peut-être, a été de remettre toute l': fluence politique entre les mains de la cla: bourgeoise; la démagogie, qui parfois cha: cette classe du pouvoir, ne pouvant s'y mainte par le fait même de sa violence et de son inca] cité, les racines quelque peu coupées de l': fluence prépondérante de la bourgeoisie repoı sent promptement en chevelu serré.

L'équité, sans nul doute, exige que la boı geoisie, part considérable de la nation, ait u part considérable aussi dans son gouverneme mais elle ne doit y avoir qu'une part proportic nelle et non l'absorber en entier. En a-t-il ainsi depuis la grande Révolution française?

La bourgeoisie, maîtresse exclusive dans les semblées représentatives, a donné la mesure son insuffisance constitutionnelle; elle porte da les affaires politiques les défauts mêmes de s éducation sociale. Nous réservons des excepti nombreuses, bien entendu; mais l'exception n' firme jamais la règle. Elle voit de préférence da

les fonctions publiques le côté des positions lucratives; cet esprit de calcul diminue à la fois la considération des fonctions et celle de leurs titulaires, au grand dommage du respect que devrait toujours inspirer l'autorité; de plus, de même qu'elle est le plus souvent obséquieuse ou impolie dans les relations du monde, elle est vis-à-vis du pouvoir servile ou subversive. Qui ne sait dans quelle bassesse, et dans les expressions et dans les actes, ne saurait tomber un bourgeois courtisan? Qui ne sait à quelles insolences ne se laisserait pas entraîner un bourgeois démagogue? Dans le premier cas, la bourgeoisie compromet le pouvoir en lui donnant un appui aveugle auquel manque l'indépendance et la considération; dans le second cas, elle le compromet encore en se jetant dans les écarts d'une opposition brutale. Nos dernières révolutions sont les preuves accusatrices qui déposent contre elle.

Cette incapacité politique de la bourgeoisie pour la direction exclusive de l'État est traditionnelle. La Fronde l'a fait ressortir aussi clairement que l'ont fait les temps plus modernes. A cette époque, faisant passer, bien avant les sentiments patriotiques de liberté politique et de représentation nationale, un sentiment étroit de jalousie contre la noblesse, elle s'est effacée derrière les prétentions ridicules des parlements judiciaires et a fait

avorter le grand mouvement constitutionnel qui s'appuyant sur toutes les classes de la société sans exclusion d'aucune, pouvait rendre la France dès lors déclarée majeure, libre, grande et prospère.

Enfin la classe inférieure, après avoir fait ses débuts politiques lors de la grande révolution et prouvé ce dont elle était capable en 1793, parvenue depuis à une émancipation plus grande par la capacité électorale accordée à tous, vient de nous donner à Paris le spectacle de ce que peut produire sa domination exclusive : l'absence de patriotisme, la cupidité, la bassesse, l'ivrognerie, la débauche, le vol, l'incendie, l'assassinat, voilà le monstrueux assemblage qui a constitué cette infernale orgie qui s'est intitulée *Gouvernement de la Commune de Paris!* Tels ont été les actes politiques de la classe inférieure émancipée sous l'inspiration d'une éducation étrangère à Dieu, à tout culte, à tout respect, à tout devoir, à toute conscience, distribuée par l'école révolutionnaire, laquelle, il faut le dire, à la charge et à la honte de la classe bourgeoise, recrute parmi celle-ci ses directeurs.

Sans paradoxe, on peut affirmer que le terrain alors était mieux préparé qu'il ne l'est aujourd'hui pour la pratique des libertés politiques. Outre la tradition des états généraux, institution qu'il ne

s'agissait que de transformer sous une forme plus régulière et moins surannée, la France avait puisé à l'école des fortes institutions municipales de ses cités une éducation constitutionnelle sérieuse, tradition perdue de nos jours où la centralisation excessive a fait litière de toutes ces libertés sages et fécondes de nos aïeux; le peuple proprement dit, qui n'était réellement pas représenté par le tiers état, représentation exclusive et privilégiée de la bourgeoisie, eût trouvé dans sa longue habitude des corporations ouvrières un élément pratique pour entrer par représentation dans les affaires publiques, non point avec des idées utopiques et subversives, telles que le bouleversement révolutionnaire les lui a généralement inspirées de nos jours, surtout parmi les classes ouvrières des usines et des villes, mais avec des idées conservatrices conçues dans la sphère des intérêts à la portée de chacun. Enfin, à cette époque, il existait des convictions et des caractères : le sol varié du paysage moral montrait de hautes cimes à côté des plaines fertiles, pour protéger ces dernières contre les ouragans; il montrait des rochers abrupts et durs que la main de l'homme ne peut façonner qu'en monuments, auprès de ces argiles molles et flexibles qu'elle façonne en ustensiles utiles, mais fragiles; il montrait des forêts aux arbres majestueux au-

près des moissons fécondes. Qui ne reconnaîtr aujourd'hui que le nivellement général qui no a envahis nous a conduits, dans le monde m ral, à bien peu d'exceptions près, aux temps d petits caractères, des petites gens et des petit choses?

Une douloureuse expérience nous a prouv par l'humiliation inouïe que la France vient subir, à quel niveau l'a fait descendre le gouve nement, soit alternatif, soit combiné, de la bou geoisie et de la classe populaire. Dans la guer engagée contre la Prusse, tandis que tant de r présentants de la vieille noblesse de France c fraient généreusement leur sang à la patrie, cor bien de bruyants et prudents démocrates criaie aux armes et couraient aux places!

En 1652, si la royauté et le parlement, qui r présentait les idées de la bourgeoisie, ne se fusse concertés pour paralyser les efforts constitutio nels de la noblesse, dès lors une constituti analogue à la constitution anglaise, qui, à pa quelques variations de détail conformes au gén de chaque race, est en définitive la plus stable la meilleure qui puisse convenir à un peuple lib et monarchique, se serait établie en France. Ce forme de gouvernement se serait établie n comme une importation étrangère, non comn une imitation qui est toujours plus ou moins u

contrefaçon, mais comme production indigène et nationale.

Nous remarquons, au contraire, que les prôneurs de constitution anglaise en France, et ils sont nombreux, ne sont que des importateurs de contrefaçon. Ils voudraient cette constitution, moins le ressort aristocratique qui en fait le nerf et la beauté; ils en remplacent le pur acier par une fusion de métaux divers, amalgame sans force; à la moindre secousse, le char de l'État casse ses ressorts et verse dans le précipice d'une révolution. Toutes nos chambres hautes, y compris même celle instituée par la Charte de 1814, auxquelles manquait ou beaucoup de choix différents, ou peut-être le principe électif exercé dans une certaine sphère et sous de certaines conditions, pour s'appuyer sur une base solide; nous présentent les lingots de cet amalgame impuissant[1].

Comme une comparaison, même vulgaire, fait parfois mieux ressortir une idée, que le lecteur nous permette encore celle-ci : ces artistes en constitution oublient tout simplement le précepte

[1] Nous avons abordé cette question du rôle conservateur impuissant joué par la Chambre des pairs de la Restauration et par la Chambre des pairs du gouvernement de Juillet, dans notre livre déjà cité, intitulé : *Questions du jour, République, Socialisme et Pouvoir*; Lecou, édit., 1849.

fondamental : pour faire un civet, prenez u lièvre.

Avant d'entreprendre le récit des tentativ faites en 1652 pour la convocation des états g néraux, nous allons raconter, entre beaucou d'autres faits de même nature qui se passère alors, une scène révoltante qui fera voir qu intérêt la noblesse avait au rétablissement de paix et au fonctionnement d'une forme prote trice de gouvernement contre les excès d'une so datesque effrénée. Depuis l'institution des armé permanentes, la moralité des soldats était gén ralement descendue au plus bas niveau : n'étaient plus des tenanciers allant faire leur se vice militaire sous le commandement de le seigneur, et retournant aussitôt après aux devoi de la famille et aux travaux des champs; mais d mercenaires le plus souvent étrangers à tou patrie, faisant métier de leur pertuisane ou de le arquebuse, au service du plus offrant, et grossi sant leur paye par les exactions et le pillage.

L'épisode inédit que nous détachons se pas non loin de Paris, au château de Courtalin[1]; victime, le baron de Courtalin-Montmorency[2],

[1] Le village de Courtalin, à huit lieues de Melun, fait a jourd'hui partie du département de Seine-et-Marne.

[2] L'auteur de cette lettre devait être François de Montn rency, marquis de Thury, baron de Fosseux, seigneur de Co

donne lui-même le récit dans sa lettre adressée au ministre Le Tellier :

De Courtalin, le neuvième de may 1652.

« Monsieur,

« Je me viens jeter entre vos bras pour vous demander justice de la violence commise dans le village de Courtalain et dans ma maison, estant sous la sauvegarde du roy, et de la contribution de la baste, sans avoir eu aucun éguard, son venu ce matin au point du jour quatre sent home de pié et sent chevaux commandé par aucun nomé. Ils sont entré dans ma maison comme des enragés et m'ont mis en chemise, ma femme, ma sœur, mes enfants, et ont saquagé la maison de la sorte qu'y n'y ont pas laissé la maille et n'ont pas mesme épargné l'église et pry tout ce quy restet à la réserve du Saint-Sacrement. Cela est bien fâcheux à un gentilliome de ma condition d'avoir esté treté de la sort. N'en pouvant tiré vanguance, je ne la puy que demander au Roy et à vous, vous supliant très-humblement de me faire faire justice

talin, mort en 1684, âgé de 69 ans, marié à Isabelle de Harville, fille d'Antoine de Harville, marquis de Palaiseau, gouverneur de Calais, et d'Isabelle Favier du Boulay, morte en 1712, âgée de 83 ans. Leur fils aîné entra dans les ordres et mourut en 1708, grand vicaire de Tournay ; leurs quatre filles se firent religieuses.

et que je demeure sous la sauvegard et protection du Roy. Je croy n'estre pas le seulle quy vous en portron la plainte aussi bien que moy, ayant esté traité de la mesme sorte que moy. J'espère de vostre justice un pron secourt et que vous me feré rendre tout se quille m'est esté pry. Sur cet assurance je vous pry de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et obissan serviteur,

« Le baron DE COURTALIN-MONTMORENCY[1]. »

Ces pilleries et ces violences que le baron de Courtalin-Montmorency appelle la contribution de la *baste,* c'est-à-dire du bâton, contribution dont sa famille et lui n'avaient pas été les seules victimes, à ne prendre d'après son récit que dans ses alentours seulement, nous donne suffisamment l'idée de l'anarchie qui dominait, et sont une justification ajoutée à toutes les autres de la nécessité où était alors la France de faire cesser une situation intolérable. Pour en sortir, deux voies

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du ministère de la guerre,* vol. 133. A cette époque, l'orthographe n'était pas encore fixée; si l'ortographe du baron de Courtalin-Montmorency est en retard sur celle généralement en usage alors, il s'y joint peut-être une cause: on voit aux caractères très-accentués que la lettre est écrite sous l'impression toute récente de l'outrage et de l'indignation, et que l'orthographe même de son auteur a pu s'en ressentir; c'est pour ce motif que nous l'avons d'autant plus religieusement conservée.

lui étaient ouvertes : celle de la monarchie absolue, ou celle de la monarchie tempérée par des institutions représentatives; ce fut de la première qu'elle fit, trompée par ses guides, le choix malencontreux.

La noblesse du moins n'eut pas à se reprocher de n'avoir pas indiqué le vrai chemin; depuis la naissance même de la Fronde, depuis 1648, elle réclamait la convocation des états généraux; en 1651, elle s'était formée d'elle-même, à Paris, en assemblée régulière pour obliger la royauté à les convoquer et en avait obtenu la promesse [1]; depuis, forte de cette promesse solennelle, elle en réclamait l'exécution.

Le 27 février 1652, la noblesse de l'Ile-de-France, du pays Chartrain, du Blaisois, de la Touraine, de l'Orléanais, de la Picardie, d'une partie de la Normandie, s'était réunie à Magny [2], pour poursuivre ce but; elle signa un acte d'Union. Une seconde assemblée se tint à Maintenon, le 16 avril; une troisième à Nogent-le-Roi, le 16 mai, et, dans celle-ci, fut rédigée, discutée, adoptée une lettre circulaire pour généraliser l'acte d'union et en étendre les salutaires effets. Nous ferons en son lieu connaître ce document qui

[1] Voyez tome I, chapitre vi, pages 245 et suivantes.

[2] Petite ville aux environs de Mantes, qui fait aujourd'hu partie du département de Seine-et-Oise.

avait soin d'établir la légitimité et la régularité parfaite de ces assemblées autorisées à l'avance par une ordonnance royale contre-signée par quatre secrétaires d'État.

Nulle part en France plus que dans la province de Poitou, la noblesse ne prit une initiative plus marquée pour poursuivre l'exécution de la royale promesse, pour produire et accélérer le mouvement constitutionnel. La preuve de l'imprévoyance de la royauté dans ses résistances, de son aveuglement dans sa poursuite du pouvoir absolu, jaillit de ce fait que ce sont les descendants mêmes de ces gentilshommes constitutionnels du Poitou qui, aux jours héroïques de la Vendée, sont restés les derniers défenseurs de la vieille monarchie; ils étaient à la fois assez royalistes pour se dévouer à la mort pour leurs convictions, et ils étaient demeurés assez populaires pour que les paysans leur demandassent, les forçassent même de marcher à leur tête.

Nous trompions-nous quand nous avons dit qu'un dénoûment représentatif donné à la Fronde eût été le salut de la royauté et le salut de la France? Il eût préservé l'une de sa chute, l'autre de la révolution.

Pour atteindre le but qu'elle poursuivait, la noblesse du Poitou se concertait afin de former, par une association régulièrement organisée, une

réciproque entente pour obtenir la convocation des états généraux et pour se protéger contre les désordres commis par les troupes dans la province, désordres non moins grands que ceux des alentours de Paris.

Nous avons déjà signalé [1] une première assemblée tenue au bourg de Puybeillard, en Bas-Poitou. Des Rochers-Baritaud [2], qui exerçait, suivant toute apparence, les fonctions de lieutenant de roi dans la province, en raison de la mission de surveillance dévolue à ses fonctions, s'était rendu, par ordre, à cette assemblée pour en connaître et en contrôler les résolutions. Il avait été frappé à tel point de l'innocuité et de la pureté des intentions de la noblesse qu'il n'avait pas hésité à écrire à Le Tellier :

« Cette noblesse est bien intentionnée pour le service du roi. » Il ajoutait, donnant raison entière à ses griefs : « Il est nécessaire que Sa Majesté ne permette pas à l'avenir aux troupes de vaguer dans la province [3]. »

La noblesse, en voulant se protéger elle-même et protéger les campagnes contre les excès d'une

[1] Voyez tome I, page 432.

[2] De la maison de Chateaubriand.

[3] Lettre de M. des Rochers-Baritaud à M. Le Tellier, secrétaire d'État, Luçon, 5 mars 1652. (*Archives du ministère de la guerre*, vol. 133.)

soldatesque sans frein que la cour était impuissante à contenir et à réprimer, ne poursuivait donc pas une œuvre factieuse; non plus que lorsqu'elle réclamait l'accomplissement de la promesse solennelle et royale de la convocation des états généraux. Elle ne voulait point du triomphe des princes avec le programme d'ambition personnelle qu'ils s'étaient tracé; elle était, en demandant de simples et justes garanties, foncièrement dévouée au triomphe de la cause royale. Cette noblesse constitutionnelle ne se prononçait même pas contre le cardinal Mazarin; mais nous supposons pourtant avec quelque vraisemblance, et nous croyons aussi que le tout-puissant ministre le supposait comme nous, qu'à l'exemple du maire d'Angoulème, royaliste dévoué également, elle eût volontiers porté *la santé du roi sans Mazarin*[1]. Cette seule supposition était déjà aux yeux de la reine mère et de son ministre un grief aussi impardonnable que celui d'avoir inscrit sur son drapeau le programme éminemment national de la convocation des états généraux.

Dès lors le pouvoir royal s'ingéra à apporter aux aspirations de la noblesse toutes sortes d'entraves, dont le récit authentique qui va suivre est demeuré jusqu'à ce jour complétement ignoré de

[1] Voyez tome I, pages 369 et suivantes.

l'histoire. Mesures générales contre les assemblées, rigueurs particulières contre les personnes dont les intentions étaient adroitement incriminées, nul moyen ne fut épargné. Sur ce fond d'ensemble des moyens employés pour faire avorter ce réveil représentatif, se détache l'épisode des poursuites, des vexations, des accusations de toutes sortes dirigées contre le marquis de la Roche-Posay [1], d'une ancienne maison du Poitou, investi des fonctions de lieutenant de roi dans cette province, l'un des chefs du mouvement constitutionnel qui se dessinait. Le marquis de Paulmy [2], gouverneur de Châtellerault, achève de le dé-

[1] Charles de Chasteigner, seigneur d'Abain et de la Rocheposay, petit-fils de Louis de Chasteigner, baron de Preuilly, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qui s'était distingué aux combats de la Roche-Abeille, de Jarnac, de Montcontour et au siége de La Rochelle. Charles de Chasteigner ne laissa de son mariage avec Charlotte Jousseran de Londigny qu'une fille, mariée, en 1662, à René Isoré, marquis de Pleumartin. (Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*)

[2] De la maison de Voyer de Paulmy. Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, fils de René de Voyer, comte d'Argenson, ambassadeur à Venise, surintendant de Poitou, avait reçu de son père la subdélégation des élections de Saintes et de Cognac. Il appartenait à une branche cadette de la maison de Voyer, vouée à la magistrature, qui avait repris le nom de Paulmy lors de l'extinction de la branche aînée, en 1690, par la mort de son dernier représentant, tué à la bataille de Fleurus. Le château de Paulmy, situé en Touraine, à quelques lieues de Loches, avait été entièrement pillé et dévasté par les protestants en 1569. Antoine-René succéda à son père, à l'ambassade de Venise.

noncer au ministre Le Tellier dans la lettre suivante[1] :

A Paulmy, ce 17 avril 1652.

« Monsieur,

« Ma dernière lettre en date du 13 du courant vous donnoit avis des levées de gens de guerre que faisoit le marquis de la Roche-de-Pozay, celle-cy vous la réitère en touts ses points, crainte que vous ne l'eussies pas reçue, vous ayant envoyé exprès un courrier, il y a douze jours, qui vous portoit ce mesme avis; mais je viens tout présentemant de recesvoir nouvelles qu'il a esté volé près de Cléri, ses pacquets emportés et luy fort blessé. Il est constant que mon dict sieur de la Roche-de-Pozay fortifie sa maison de la Roche-de-Pozay, et l'a desjà renduë fort bonne; qu'il a mis fortes garnizons dans les maisons dépendantes de l'éveschė de Poictiers, qui sont très-fortes, et bonnes pour des maisons particulières, à sçavoir Dissay, à deux lieuëes de Chasteleraud, Chorizé à cinq lieuëes au-dessus sur la mesme rivière, et Angle, ville et chasteau qui est très-fort. Il a faict plusieurs assemblées de gentilshommes; a eu grande conférence par deux ou trois fois avec le

[1] Lettre inédite, *Archives du ministère de la guerre*, volume 133.

lieutenant-général de Chasteleraud, et lui envoye encore souvent des dépesches par des lacquais. Il dit qu'il a commission pour lever un régiment de cavalerie et d'infanterie. A tout cela, Monsieur, il seroit bien nécessaire que le peuple fût destrompé; car sa charge de lieutenant de roy faict croire que cela peut estre véritable; pour moy je n'en crois rien; mais cela ne suffist pas. Depuis vostre partement de Tours que vous renvoyastes mon courrier, qui vous avoit reporté la commission que vous m'aviez envoyée pour establir une garnizon à Chasteleraud, le fonds ne s'estant pas trouvé comme vous aviez creu, j'ay tousjours attendu, sur ce que vous luy distes que vous vouliez prendre du tems pour y songer, et trouver un fonds asseuré pour ceste garnizon, et que vous m'envoiriez le tout par la poste à Chasteleraud, ne voyant point de seureté à me faire obéir en ce lieu là sans une bonne garnizon, et y pouvoir servir utilement le roy, la brigue du lieutenant-général estant très-grande, et comme c'est un homme passionné, et qui a pris un ascendant furieux sur les habitants par le moyen de sa charge, ayant touts les jours affaire à luy dans leurs procès, cela est cause que je n'ay pas voulu hazarder moymesme de peur que le soulèvement entier se fist; et je les tiens tousjours par mes ordres que je leur envoyés par personnes de créance et belles parolles, pour

les maintenir dans le service du roy. Ces derniers jours, M. de la Roche-de-Pozay fit donner des peurs aux habitants de Chasteleraud, qu'il y avoit des troupes qui debvoient y passer et qui leur pourroient bien faire du désordre, et le tout affin de se faire souhaiter pour en empescher, et prendre ce prétexte pour ce désir des principaux de l'endroit; mais comme il est apprehendé de grande partie des habitants qui craignent qu'il n'uzast de son auctorité avec violence quand il auroit le pouvoir sur eux, cela les fist murmurer contre un desseing qu'il faisoit semblant de projetter, qui estoit de venir à Chasteleraud, et à quoy le lieutenant-général tesmoignoit grande passion, et c'estoit pour les sonder, et le lieutenant-général leur disoit que s'il venoit, qu'on ne pouvoit pas luy refuzer les portes, estant lieutenant de roy. Mais, voyant naistre une combustion de ceste nouvelle, commença à dire avec la pluspart de sa brigue qui sont les plus forts, qu'il falloit députer vers le marquis de l'Isle-Rouet, intime amy du lieutenant et dudict sieur de la Roche-de-Pozay, pour le prier de les vouloir protéger, ledict marquis de l'Isle-Rouet est parent et porte mesme nom que le baron des Ouches qui est à Son Altesse Royale, et c'est luy qui l'a faict considérer par Mademoiselle qui luy a accordé son logement dans sa maison de Chasteleraud de-

puis quatre ou cinq ans qu'il y demeure presque tousjours; sa maison à la campagne n'en estant qu'à deux petites lieuëes, et tout cela subject et relevant de la duché de Chasteleraud. Pour moy, je suis en Touraine; mais sur la frontière du duché, à cinq petites lieuëes de Chasteleraud, de sorte que sur un cheval on peust estre en deux heures chez moy. Je vous faicts, Monsieur, toute ceste description pour vous faire voir le mauvais desseing du dict lieutenant de vouloir avoir recours à un aultre qu'à moy qui suis leur gouverneur, et qui suis en estat de les mieux protéger en toutes façons; mais il sçait que je suis entier en mes résolutions, principalement quand elles sont fondées sur la raizon, et dans le debvoir, comme il se trouve en ceste occasion icy. De tout ce narré vous pouvez conjecturer que le marquis de l'Isle estant intime amy du lieutenant à qui il a l'obligation entière pour la nomination qu'on a faict de luy pour l'assemblée des estats généraux, et de voir que le dict lieutenant avec quelques aultres des principaux habitants l'ont voulu intéresser dans leur protection, sçavoir si je ne suis pas bien fondé de faire voir que j'ay besoing de quelques forces, puisque leur brigue est si puissante; ce n'est pas que je n'en sache bien venir à bout des uns et des aultres, pourveu qu'on me donne deux-cents hommes de garnizon, et ferai

bien en sorte de maintenir les habitants dans le service du roy, et ayant desjà beaucoup d'amis, grande partie de ceux qui ont pris leur parti par crainte, reviendront à moy lorsqu'ils verront que je seray en estat de les protéger. Je crains plus ceste faction intestine que celle du dehors du marquis de La Roche-de-Pozay, car si vous m'en demandez mon sentiment, je vous diray franchemant qu'il ne doibt point estre appréhendé, estant un homme sans argent et sans crédit, aussy ne voye-t'il pas un gentilhomme qui passe seulement huict-cents livres de rentes qui se soit trouvé à ses rendez-vous; et je juge bien que ce n'est que pour faire du bruit, et se faire détester pour voir si cela luy apportera de l'utilité, et je tiens si peu de compte de tout ce qu'il faict jusques à présent, que j'aurois encore retardé à vous en donner avis, sans que j'aie creu que vous seriez bien aise de sçavoir au vray l'estat de ceste affaire là pour y donner vostre jugement. Cependant je continuray dans le service que je doibs au roy, et dans la passion que j'ay très-forte de vous tesmoigner en vostre particulier que je suis sans réserve, comme je doibs,

« Monsieur,
« Vostre très-humble, très-obéissant et
« très-asseuré serviteur,
« PAULMY. »

« Monsieur, je viens tout présentement d'apprendre que M. de La Roche-de-Pozay avoit faict deux assemblées depuis six jours, et dans la première qui estoit près de Dissay, dans un village, s'y rencontra le comte de Chémeraut qui brigue aussy en son quartier; mais comme il est fort esloigné de moy, je n'en puis parler avec certitude, non plus que de M. de Fontaine-Chalandre qui est aussy fort esloigné et qu'on m'a dit s'estre trouvé à la dernière assemblée, il y a quatre jours, à deux lieues de Poictiers où quelques frondeurs de la ditte ville se sont trouvés, et cela ensemble seroit à craindre, car pour M. de la Roche-de-Pozay seul, il ne feroit pas grande choze. Le lieutenant-général de Chasteleraud s'est encore trouvé à ceste première assemblée cy-dessus, et effectivement c'est un brouillon et malfaisant, qui mériteroit qu'on le chassast ou qu'on s'en cézit, et plus tost que plus tard. »

Le marquis de Paulmy, en raison de ses fonctions de gouverneur de Châtellerault, fonctions évidemment réduites pour lui à l'état nominal, s'attache plus encore à faire ressortir le danger de ce qui se passe dans l'intérieur de cette ville, par suite du parti embrassé par le lieutenant-général[1],

[1] Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur que le lieutenant général signalé dans la lettre du marquis de

et à demander les moyens d'y rétablir son autorité, qu'il n'appuie sur les faits extérieurs reprochés au marquis de la Roche-Posay. Néanmoins, il insiste sur les châteaux fortifiés par celui-ci, et sur la conduite du marquis de l'Isle-Rouet, élu deputé aux états généraux, conduite qu'il s'efforce de rendre suspecte; mais le *post-scriptum* de sa lettre restitue aux faits toute leur importance au point de vue des assemblées préparatoires de la noblesse.

Le gouverneur de Touraine, le marquis d'Aumont[1], vient à la rescousse :

A Tours, ce 3 mars 1652.

« Monsieur,

« Je croy vous debvoir avertir comme M. de la Roche-Posay fortifie sa maison de la Roche-Po-

Paulmy n'est point un officier des armées, mais un lieutenant général de sénéchaussée chargé de fonctions judiciaires.

[1] César d'Aumont, marquis de Clairvaux, vicomte de la Guerche, dit le *marquis d'Aumont*, mort à Paris, le 20 avril 1661, dans sa 61e année. Il avait épousé, en premières noces, Renée aux Espaules, dite *de Laval*, fille de René aux Espaules, marquis de Nesle, et de Marguerite de Montluc; en secondes noces, Marie Amelot de Carnetin, fille de Jacques Amelot, président aux requêtes du Palais, et de Charlotte Girard du Tillay. Il laissa de sa seconde femme une nombreuse postérité. Son frère cadet, Antoine d'Aumont, maréchal de France, duc d'Aumont, st devenu le chef de la branche ducale de la maison d'Aumont. (Voyez l'*Histoire généalogique du P. Anselme*.)

say où il a mis cent hommes; c'est un passage de la rivière de Creuse qui peut nuire à la province d'autant plus qu'elle est dans ce gouvernement. Je vous supplie, Monsieur, de considérer la conséquence de ce que je vous escripts; l'on m'a aussy dit que quelque noblesse s'assemble pour se joindre par députation aux autres provinces voisines; je n'ay point de troupes icy, et, ma compagnie de gensdarmes pouvant dissiper et donner de la crainte, vous m'obligerez extrêmement de vouloir escouter M. de Mattufelon[1] qui a l'honneur d'estre cognu de vous et que j'ai choisy pour estre mon lieutenant. Sy vous luy donnez les moyens qu'il vous proposera pour la mettre sur pied, vous suppliant aussy de me considérer pour le service que je suis tenu de rendre au roy et qu'il n'y aie autre personne que moy qui puisse prétendre la qualité de lieutenant général dans mon gouvernement dont vous me ferez l'honneur de m'en faire expédier les ordres. J'espère ces faveurs de vous, ayant tousjours esté,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur

« D'AUMONT[2]. »

[1] Lisez *Mathefelon*. M. de Mathefelon appartenait à la maison d'Épinay-Duretal; le fief dont il portait le nom était échu à sa maison pour une alliance avec la maison de Scepeaux, titulaire du fief de Mathefelon. (Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*)

[2] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère*

Le château de la Roche-Posay, dominant la petite ville du même nom, dont le marquis d'Aumont signalait au ministre les fortifications réparées ou augmentées, commandait en effet un passage important sur la rivière de la Creuse, dont il occupait la rive gauche, un peu au-dessous de son confluent avec la Gartempe; mais le paragraphe le plus important de sa lettre est, sans contredit, celui qui signale l'entente qui s'établissait par députés avec la noblesse des autres provinces pour arriver au développement du mouvement constitutionnel mis à l'ordre du jour, entente qui ne tardera pas à se traduire par des actes.

Auparavant, donnons au lecteur le spectacle d'une autre charge à fond contre le marquis de la Roche-Posay, dirigée par la plume d'une femme qui appuyait même ce perfide engin de son épée, plus innocente probablement :

*A M. Le Tellier, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé.*

De Lusignan, le 5 mars 1652.

« Monsieur,

« Je croy que M. le duc de Rouanès vous ora bien informé des chauses qui se pase an saite

*de la guerre*, vol. 133. Elle est adressée à M. Le Tellier, conseiller d'Estat, secrétaire des commandements de Sa Majesté, en cour.

prouvinse depeuis peu de jours et particullièrement an se lieu.

« Sur l'avis que l'on luy a donné et à moy que les assosiés de M. de la Roche Posé avest desain de s'an sesir et de lever avecque pleus de fasillité les tailles, aiant une retrete fut inquemode pour Poitiers et qui lé bloquet du cauté de desa.

« Je fis à l'ainsetant relever quelque brèche qui il y avoit; fis fere reveue des hommes capables de porter les armes qui se trouvèrent bien au nombre de deux-sans, tant des fosbours que de la haute ville, où je les mis tous, et j'ai abandonné les fosbourgs estant imposible de les peuvoir garder à cause de la quantité d'avenues qu'il y a, y eust fallu pleus de catre-mille hommes pour défandre les bariquades, et mayme lorsque le château estet dans sa forse, ceux qui commandoient dedans au siége firent la mayme chause que je fis à présant.

« Y pasa le premier jour de may par les dis fosbours quelque catrevains chevaux, je présume en fain, tant en vallets qu'en maîtres, y alloient à se qu'ils disent pour charier le réjiment d'Armagnac; mais y ne furent pas sy mouvais qui l'avest jeuré de l'estre; car, je vous assure, Monsieur, qui n'ant na prochère pas de dix-huit lieus.

« Pandant ce temps là, je faises faire très-

bonne garde qui obligea seus qui avest desain de se saisir de se lieu, de ne parestre pas et mayme quelque gans de l'intelligence des Roche-Poses dirent en mayme mot : « La mèche est découverte, nous n'entrerons point dans la haute ville. » Il y avoit peu de jantisommes parmy ces catre-vains qui fusent Roche-Pose, au contrere je croy que M. le duc de Roanès an estoit le maitre absoluement; leur pront retour à Poitiers le tesmoigna ases.

« Le lendemain, sur les sis heures du matain, monsieur d'Avianton qui les commandoit fit fere une assemblée entre eux et trouvèrent à propos de m'envoier deux jantisoumes me fere aufre de leur personne, m'asurer qui estest tous dans le servise du roy et que pour sela y périrest avecque moy pour la défanse de ce lieu an quas que je fuse attaquée.

« Lorsque ses deus jantisoumes demandèrent à parler à moy, j'étois au corps de garde dès trois heures du matain et en estoit sortie à minuit. Vous remarquerez, sy vous plest, ma vigilance que je n'oublie pas à dire. Y me dirent donc, Monsieur, les complimans de ces nobles. Je les fus resevoir avecque trante mousequeteres antre la barière et le rateau; ils n'entrèrent pas pleus avant; chacun se retira.

« Voilà, Monsieur, la relation véritable de se

qui s'est passé isy. Je sere ravie sy japrans par un mot de lettre de quelque un de vos commis que vous estes satisfet de moy; c'est la chause du monde que je passionne le plous et la seule gloire où j'aspire, car je mourerès de honte et de déplésir sy je vous donnois sujet de vous repantir de m'avoir fet donner se sy; c'est, pour le présant, une plase frontière; car nous avons les ennemis fort proches de nous, mais néanmoins, Monsieur, je vous en répons et vous proteste qui n'y a personne au monde qui soit plous dans vos intéres que moy ny pleus véritablement,

« Monsieûr,

« Vostre très-heunble et très-aubéisante et très-aubligée servante,

« ROCHEFORT [1]. »

Quelle peut être cette madame de Rochefort, jusqu'ici demeurée si inconnue, qui commandait la ville et le château de Lusignan, veillant la nuit au corps de garde avec les hommes d'armes, abandonnant savamment la défense des faubourgs trop ouverts, pour la concentrer dans un espace proportionné au nombre des défenseurs de la place? Serait-ce la fée Mélusine elle-même, cette création fantastique liée d'une manière si intime

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

aux antiques seigneurs de Lusignan, ces héros des Croisades, qui avaient donné des rois à la ville de Jérusalem et à l'île de Chypre?

Si nous écrivions une légende, nous pencherions en vérité pour cette hypothèse; comme nous écrivons l'histoire, nous avons cherché à donner un corps à cette ombre; mais nous ne saurions assurer si nous avons été heureux dans notre hasardeuse tentative.

Nous ne trouvons anciennement que trois maisons ayant porté non point le nom patronymique, mais le titre seigneurial de Rochefort : les maisons de Montmorency, de Brancas, de Rohan. L'héroïne de Lusignan, en 1652, ou du moins celle qui était si disposée à le devenir, si les événements s'y fussent prêtés, ne pouvait être alliée par mariage à un membre de la maison de Montmorency; le rameau des Montmorency, comtes de Rochefort, de la branche de Montmorency, seigneurs de Montlhéry, ayant pris fin au commencement du douzième siècle. La maison de Montmorency écartée, entre les maisons de Brancas et de Rohan s'ouvre notre hypothèse :

Honoré de Brancas, qualifié des titres de seigneur de Forcalquier, baron de Céreste et de Villeneuve, avait épousé en premières noces, en 1635, Marie Adhémar de Monteil de Grignan, qu'il perdit après en avoir eu un seul fils; il

épousa, en secondes noces, Françoise de Cambis, dont il eut cinq enfants. L'aîné, André-Joseph de Brancas, est qualifié dans l'*Histoire généalogique du P. Anselme*, de marquis de Courbon, comte de Rochefort, seigneur de Vitrolles, de Saint-Roman, etc. Si le titre de comte de Rochefort, au lieu d'avoir été acquis personnellement par lui, par son mariage ou autrement, lui avait été transmis par sa mère, bien que le P. Anselme n'en qualifie pas son père, et ce point fait notre doute, l'héroïne en expectative de 1652 pourrait être trouvée, ce serait Françoise de Cambis; d'autant plus que le *P. Anselme* nous apprend que son mari, accablé d'infirmités contractées dans les guerres, s'était retiré, dès avant 1651, dans son gouvernement d'Apt. A mari impotent siérait bien femme si vaillante.

La maison de Rohan nous offre la seconde et dernière candidature : Louis de Rohan, septième du nom, prince de Guemené, duc de Montbazon, comte de Rochefort-en-Yveline, reçu en cette qualité chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1619, grand-veneur de France, avait épousé par dispense, en 1617, sa cousine germaine, Anne de Rohan, fille unique de Pierre de Rohan, prince de Guemené, et de Madeleine de Rieux-Châteauneuf, sa première femme. Anne de Rohan mourut à Rochefort le 14 mars 1685, âgée

de quatre-vingt-un ans; son corps fut appor
Paris et mis dans un tombeau de marbre bl
dans l'église des Feuillants. La fameuse duch
de Montbazon, Marie d'Avangour de Breta
était la seconde femme du père de son mari
célèbre duchesse de Chevreuse, Marie de Rol
était la sœur de celui-ci. La différence de l'
gnement des lieux, la seigneurie de Roche
des maisons de Brancas et de Rohan n'étant
demment pas la même, la première devant
Rochefort en Dauphiné, et la seconde Roch
situé en Bretagne, le grand rôle joué par la
son de Rohan à cette époque, un gouverne
donné à une femme, faveur qui ne pouvait g
être justifiée que par une situation exceptionn
nous font pencher vivement pour l'hypothèse
Marie de Rohan est l'héroïne que nous cherch

Après avoir donné la parole aux persécut
écoutons la voix du persécuté. Le marquis d
Roche-Posay écrit à Le Tellier la lettre suiv
qui ne porte pas de date par oubli sans dout
son auteur, mais qui porte en note qu'ell
reçue par le ministre le 9 mai :

Reçue le 9 mai 1652.

« Monsieur,

« Il y a quelques jours que M. de Touc
m'apporta, de la part de M. le duc de Roa

un ordre dû roy, par lequel Sa Majesté m'ordonne de me rendre auprès d'elle. J'aurois eu grande passion d'obéir, dès ce mesme moment, si la foiblesse de ma santé, sortant d'une très-grande maladie, et la crainte de demeurer malade par les chemins, ne m'eussent faict désirer d'employer encore quelques jours, pour me fortifier, et faire mieux le voyage. Toutefois mon dit sieur de Roannès ayant joint à son devoir une sévérité peu commune envers des parens, je me suis résolu d'obéir ponctuellement, au hazard mesme de ma vie, et oster par là tout prétexte audit sieur de Roannès de me persécuter, dont il tesmoignoit avoir quelque dessein caché, et pour des motifs esloignés de sa charge, ce qui n'a que trop paru, lorsque m'ayant veu disposé à l'obéissance de l'ordre du roy, il m'a mendé qu'il désireroit que je quittasse quelques petits chasteaux, dans lesquels, pour faire le zélé, j'avois, en vertu d'un ordre du roy, duquel je vous ay envoyé copie, mis, payé et norri des gens depuis sept mois; et que je luy remisse lesdits chasteaux entre les mains. Cette proposition, venant d'un homme que j'avois creu mon amy, comme il est mon parent, m'estonna, pour ce qu'elle me sembloit également injuste et extraordinaire, et qu'il n'y en avoit pas un mot dans l'ordre du roy qu'il m'envoyoit, et je luy respondis que j'allois, par mon

voyage, obéir ponctuellement au roy; mais qu'aiant pris soin de la garde desdits chasteaux par un ordre exprès de Sa Majesté, je ne pouvois les rendre avec honneur, à moins de voir aussi un ordre du roy. Pour cela, il ne s'en est pas contenté, et m'a mendé qu'il les alloit assiéger; et, pour cet effect, a travaillé à tirer du canon de Poictiers, et faire venir des troupes dans la province. Il croy qu'il y réussira facilement; car pour ne contribuer en rien au désordre qu'il prépare, je n'ay pas voulu employer un amy, pour m'opposer à son dessein, et je suis parti pour la cour, ne pouvant croire qu'il soit si prévenu d'un conseil contre les formes, et de son propre intérest, pour lequel seul il agit, que de vouloir, sans ordre, faire des siéges pour me despouiller de ce que je tiens du roy; cependant que, pour obéir à Sa Majesté, je mets ma vie en hazard et sors de la province. L'injustice et la violence de ce procédé seront sans doute condamnés par le roy, qui ne m'ordonne pas de l'aller trouver affin de me despouiller en obéissant, et je vous supplie très-humblement, Monsieur, de supplier Sa Majesté de ma part de faire cesser une persécution qui, ne pouvant se couvrir de l'autorité du roy, abuse au moins de l'autorité de sa charge, et la veust estendre contre moy, au-delà de ses bornes. J'attens, Monsieur, cette bonté de vous, et cette

justice du roy, que je vas trouver à petites journées, pouvant à peine me soutenir. Je suis, avec le respect qui m'est ordinaire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LA ROCHE-POZAY. »

« Je suis contrainct de chercher des routes incogneues et cacher mon chemin, pour ce que le dit sieur de Roannès s'est vanté de me faire niche en ma personne, et qu'il avoit ordre du roy de m'arrester encore que j'obéirois, ce que je tiens impossible; mais, s'il m'avoit faict un affront, il me seroit fascheux d'avoir de quoy courir après mon escu. Ce n'est pas l'ardeur de la jeunesse, mais de mauvais conseils qui font ce trouble[1]. »

Cette lettre démontre à quel excès pouvait impunément porter la persécution un favori de la cour et du cardinal Mazarin, assuré à l'avance que toutes les plaintes ne seront pas écoutées et qu'on lui en fera même un mérite, en n'y voyant qu'une constatation de dévouement et de zèle. Aussi cet épisode inédit des poursuites de toute nature exercées contre le marquis de La Roche-Posay

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

nous a paru d'autant plus intéressant, d'autant plus important même à rapporter, qu'il s'ajoute comme une preuve de plus de la réprobation dont doit être frappé le pouvoir absolu dans les monarchies, surtout quand ce pouvoir est remis aux mains d'un ministre tout-puissant entouré de flatteurs ambitieux ; ceux-ci s'empressent à l'envi de lui offrir pour victime tout opposant à sa politique ou à ses caprices. Un autre abus se produit constamment encore : les dépositaires du pouvoir absolu s'en servent impunément, non dans l'intérêt de la chose publique, mais pour la poursuite de leurs intérêts particuliers ou pour la satisfaction de leurs animosités personnelles. Le marquis de La Roche-Posay est nanti d'une commission régulière du roi pour lever des troupes et pour tenir garnison dans certains châteaux de la province dont il est lieutenant-général; peu importe, il est suspect, parce qu'il a pris au sérieux la royale et solennelle promesse de la convocation des états généraux et qu'il en réclame l'exécution avec toute la partie intelligente de la noblesse. Il reçoit un ordre de se rendre à la cour pour rendre compte de sa conduite; malgré son état grave de maladie, il s'y soumet; mais, comme ses explications pourraient être bien accueillies, ce qui ne saurait convenir ni au gouverneur de la province de Poitou, ni au cardinal

Mazarin, des embuscades sont dressées sur sa route par le gouverneur même qui lui a fait donner l'ordre de se rendre à la cour. La lettre qui suit, adressée à Le Tellier, nous prouve que ces appréhensions incroyables n'étaient point une chimère d'une imagination malade et effrayée, mais une sérieuse réalité :

A la Haye, ce 11 mars 1652.

« Monsieur,

« Vous aurés peu sçavoir les effects violens qui ont suivi les menasses de M. de Roannès, et les siéges qu'il a mis, sans ordres du roy, devant les chasteaux que Sa Majesté m'avoit ordonné de conserver; desquels il est venu à bout par la seule trahison et lascheté des miens, qui se sont rendus à l'approche d'un unique canon, en des lieux où ils pouvoient résister six semaines. Cet excès de persécution n'auroit peu divertir d'un jour le voyage que j'avois commencé vers la cour, pour obéir aux ordres du roy, si, dans les premiers jours de ma marche et de mon obéissance, le dit sieur de Roannès à qui je l'avois déclarée, ne m'eust dressé trois embuscades sur les grans chemins, de vingt-cinq hommes chacune, les deux premières desquelles ayant évitées heureusement et sans m'en pouvoir deffier, je fus attaqué,

couru, et quasi pris par la troisiesme. Ce qui, m'ayant faict juger que le reste du chemin ne me seroit pas plus libre, je me suis résolu de n'y pas avancer sans prendre auparavant toutes les précautions desquelles je seray capable, sçachant très-bien que l'intention du roy ne peut estre de me faire prendre ou assassiner dans le propre chemin où je ne m'estois mis que pour obéir à ses ordres et me rendre auprès de luy. Faictes moy l'honneur de croire, que rien ne m'empeschera jamais d'estre,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LA ROCHE-POZAY[1]. »

Quel était donc ce gouverneur de Poitou qui pouvait impunément envoyer ses soldats dresser, comme des brigands, des embuscades sur les grands chemins pour assassiner ceux mêmes qui se rendaient, obéissants et soumis, aux ordres du roi? Ce ne pouvait être évidemment, pour être si sûr de l'impunité, qu'un très-zélé *Mazarin*. En effet, ce dévouement était le premier mérite du descendant d'une race de favoris. Qui ne sait combien la faveur de Guillaume Gouffier, connu sous le nom d'amiral de Bonnivet, fut fatale à la

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

France? Nous ignorons s'il serait possible de relever quelque fait historique autre que l'épisode dont nous nous occupons dans la vie d'Artus Gouffier, duc de Rouannois, gouverneur de Poitou, si ce n'est qu'au sacre de Louis XIV, il eut l'honneur de représenter l'un des grands feudataires de la couronne, le comte de Flandres, alors qu'il était d'usage de faire reparaître ces grandes ombres des grands feudataires du passé, dans la personne de simples figurants dont le rôle d'apparat apportait quelque honneur à la cérémonie, sans apporter d'ombrage. Le duc de Rouannois a fini par embrasser l'état ecclésiastique; dans cette vocation, est-il entré quelque repentir de sa conduite à l'égard du marquis de La Roche-Posay? Nous voulons lui donner l'honneur de le croire. Il vendit son duché de Rouannois à François d'Aubusson, comte de La Feuillade, maréchal de France, qui avait épousé Charlotte Gouffier, sa sœur; le maréchal obtint une nouvelle érection de ce duché en sa faveur.

La lettre du marquis de La Roche-Posay, adressée au ministre Le Tellier le 11 mai, nous a appris qu'à cette date les châteaux dont il avait la garde s'étaient rendus sans résistance à l'apparition d'un seul canon et de quelques faibles détachements de troupes, envoyés sans ordre

envoyez demander auxdits sieurs Du Plessis-Bellière et de Montausier suivant la lettre que je vous adresse pour eux à cette fin, désirant que vous exécutiez ce qui est en cela mon intention le plus déligemment qu'il vous sera possible. Ledit sieur de Matefelon m'ayant aussy fait entendre qu'il y a beaucoup de gens qui prennent part à ces factions que l'on veut exciter dans la province pour soustraire mes sujets à l'obéissance qu'ils me doivent, mon intention est que vous fassiez arrester tous ceux de qui vous aurez juste sujet de méfiance, et usiez en ces occasions, ainsy qu'en toutes celles qui regardent mon service, du pouvoir que votre charge vous donne; et me remettant audit de Matefelon de vous expliquer plus particulièrement mes intentions sur le contenu de la présente et de vous dire de mes nouvelles. Je ne vous la ferai plus longue que pour prier Dieu [1]..... »

L'œuvre de s'emparer des châteaux personnels du marquis de La Roche-Posay, et de ceux dont il avait le gouvernement au nom du roi, n'avait pas séduit le seul duc de Rouannès : le marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, que nous avons vu déjà intervenir dans cette affaire, y avait trouvé l'occasion d'un facile exploit. Sa lettre à Le Tellier

[1] Document inédit, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

vous ayez à lui faire rendre ma dite dépêche selon et ainsy que vous l'estimerez à propos, et, qu'en cas de refus d'exécuter ce que je luy ordonne, vous ayez à faire tout ce que vous jugerez à propos pour l'y contraindre par la force et vous rendre maître des dites places.

« Qu'aussitôt qu'elles seront en votre pouvoir en quelque manière que ce soit, vous ayez à faire razer et démolir tout ce qu'il y a de fortifié au dit château de La Roche-Posay et tout ce qui y sert de défense, en sorte que l'on ne s'en puisse plus prévaloir contre mon service.

« Qu'à l'égard des autres, vous y mettiez garnison, si vous jugez qu'il soit nécessaire et à propos pour mon service et pour le repos et soulagement de mes sujets de ma province de Poitou, et fassiez le semblable pour vous assurer des autres châteaux dont l'on se pourroit emparer pour la troubler.

« Et parce que j'ai sceu que les sieurs Du Plessis-Bellière et de Montausier vous devoient envoyer les régiments d'infanterie de Périgord et Jonzac, celuy de cavalerie d'Armagnac avec votre compagnie de gensdarmes et celle du sieur Desroches qui seront des forces suffisantes pour ranger ledit sieur de La Roche-Posay dans le devoir, je désire que vous employez les dites troupes; et que si elles ne vous avoient encore joint, vous les

envoyez demander auxdits sieurs Du Plessis-Bellière et de Montausier suivant la lettre que je vous adresse pour eux à cette fin, désirant que vous exécutiez ce qui est en cela mon intention le plus déligemment qu'il vous sera possible. Ledit sieur de Matefelon m'ayant aussy fait entendre qu'il y a beaucoup de gens qui prennent part à ces factions que l'on veut exciter dans la province pour soustraire mes sujets à l'obéissance qu'ils me doivent, mon intention est que vous fassiez arrester tous ceux de qui vous aurez juste sujet de méfiance, et usiez en ces occasions, ainsy qu'en toutes celles qui regardent mon service, du pouvoir que votre charge vous donne; et me remettant audit de Matefelon de vous expliquer plus particulièrement mes intentions sur le contenu de la présente et de vous dire de mes nouvelles. Je ne vous la ferai plus longue que pour prier Dieu [1]..... »

L'œuvre de s'emparer des châteaux personnels du marquis de La Roche-Posay, et de ceux dont il avait le gouvernement au nom du roi, n'avait pas séduit le seul duc de Rouannès : le marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, que nous avons vu déjà intervenir dans cette affaire, y avait trouvé l'occasion d'un facile exploit. Sa lettre à Le Tellier

[1] Document inédit, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

nous apprend que ce fut lui qui s'empara du château et de la ville de La Roche-Posay; placés sur les limites du Poitou et de la Touraine, ils appartenaient à la circonscription de ce dernier gouvernement.

A la Guierche, ce 22 mai 1652.

« Monsieur,

« Voicy la troisième que j'ay eu l'honneur de vous escrire, comme j'ay réduit dans l'obéissance du roy les ville et chasteau de La Roche-Posay qui est une tour située sur un passage de la rivière de Creuse; les fortifications estant imparfaites, les ayant empeschées. Il s'y est trouvé soixante ou quatre-vingts mousquets et six petites pièces de fonte. J'ay mis dans la place un gentilhomme de cœur et fort expert avec vingt soldats, en attendant que m'ayez fait la grâce de m'envoyer les ordres du roy.

« Il y a quelques députés de la noblesse de plusieurs provinces qui se doivent assembler à Montrésor, dans mon gouvernement, et comme je craints que cela pourroit estre préjudiciable au service du roy, j'aporteray tous mes soins dans la douceur pour destourner cette assemblée, n'ayant des troupes ni forces pour l'empescher. Je vous supplie, Monsieur, d'en avertir Leurs Majestés et

de me faire la grâce de m'envoyer les ordres nécessaires à ce subject, lesquels j'exécutteray avec toute la dilligence et fidellité possible, vous suppliant de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« D'AUMONT [1]. »

Cet épisode des aventures du marquis de La Roche-Posay réfléchit comme dans un miroir, dans un cadre restreint mais concentré, le double mouvement qui s'opérait en sens opposé entre la noblesse de province et la noblesse de cour : la première, attachée profondément au principe monarchique comme couronnement de l'édifice politique, mais non moins dévouée au principe traditionnel du contrôle de cette autorité par les assemblées du Champ de Mars, du Champ de Mai, des états généraux; la seconde, acquise au principe du pouvoir absolu exercé par tout ministre favori sous l'autorité duquel elle est toujours prête à courber la tête avec autant d'empressement que d'humilité. Quel avait été le secret pour former cette classe de gentilshommes renégats des traditions de leurs aïeux? Des brevets de ducs accor-

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

dés ou offerts en perspective. Nous avons signalé suffisamment pour ne pas y revenir[1] le rôle effacé des ducs aux séances du parlement, et leur antipathie pour les états généraux, dans lesquels, en dehors de l'élection, s'ils l'obtenaient, le droit traditionnel ne leur donnait ni rang, ni séance. La politique royale et la politique ministérielle n'avaient donc eu, pour réussir dans leur plan, qu'à exploiter le riche filon des vanités humaines. Pour les maris, un siége au parlement, siége sur lequel ils n'avaient même pas à opiner, puisqu'ils n'y paraissaient que lors des lits de justice où il s'agissait de fermer la bouche aux magistrats, ce qui plaçait les pairs, au point de vue de l'influence, au-dessous du dernier conseiller; pour leurs femmes, un tabouret chez la reine, tandis que les autres femmes de gentilshommes, souvent d'extraction supérieure, devaient se tenir debout : il n'en avait pas fallu davantage. Ces titres pompeux de ducs étaient d'autant plus recherchés qu'ils n'avaient été portés jadis que par de grands feudataires aussi puissants que des rois dont plusieurs même n'avaient eu que le titre de comte, tels que les grands feudataires de Toulouse, de Champagne, de Provence; ils flattaient d'autant plus leurs nouveaux titulaires, que ceux-

[1] Voyez tome I, page 168 et suivantes.

ci ne sortaient fréquemment que des rangs de la petite noblesse. Citons, en choisissant, parmi les maisons éteintes, les de Bonne, ducs de Lesdiguières, les Potier, ducs de Tresmes et de Gesvres, les de l'Age, ducs de Puylaurens, les Neufville, ducs de Villeroy. Quand ils étaient accordés dans les grandes maisons, une branche cadette en obtenait souvent la faveur. Parmi ces dernières, les maisons d'Aumont, de Lévis, de Choiseuil-Praslin, d'Harcourt, de Rochechouart, où la branche cadette de Mortemart est devenue ducale, nous suffiront à citer[1]. Néanmoins, pour être complet dans nos appréciations, nous ne pouvons omettre la raison qui fit fréquemment parvenir de préférence les branches cadettes à ce titre éminent. Les chefs des branches mères se reposaient parfois davantage dans l'immobilité d'une situation faite, tandis que leurs cadets qui avaient une situation à se faire, plus capables, plus aventureux, ou plus courtisans, parvenaient par leur mérite, par leur courage, ou par leur souplesse, à monter plus haut que leurs aînés. Nous passons sous silence les érections trop nombreuses qui n'eurent d'autres motifs que celui de couvrir du manteau ducal de royaux désordres, comme pour les rendre plus éclatants.

[1] Voyez, pour contrôler l'exactitude de ces observations, *l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

La noblesse de cour s'était donc groupée autour du cardinal *Mazarin;* quelques-uns de ses membres figuraient, il est vrai, dans la faction des princes; mais nous savons que les princes n'avaient d'autre politique que la politique de cour, proprement dite, à part cette nuance, toute d'intérêt personnel, qu'ils trouvaient mauvais de ne pas en être les directeurs. Cette noblesse de cour, autant dans le parti du roi que dans le parti des princes, avait figuré cependant dans la première et nombreuse assemblée de 1651, tenue aux Cordeliers, à Paris, pour réclamer la convocation des états généraux: c'est qu'alors la cour et les princes étaient encore dans l'incertitude sur la conduite à tenir à l'égard de cette convocation. Lorsque bientôt la politique royale, comme la politique des princes, se furent tacitement prononcées contre cette convocation, la noblesse de cour se sépara de la noblesse de province, laissant à celle-ci l'honneur et le péril de ses tentatives constitutionnelles, pour s'effacer elle-même derrière le principe nouveau du pouvoir absolu auquel elle avait aliéné pour des faveurs son antique indépendance.

Plus tard, le triomphe incontesté de la politique d'absolutisme et de centralisation vint absorber presque en entier la haute noblesse de province dans la noblesse de cour. Jusque-là la noblesse ne s'était ruinée qu'en s'équipant pour de glorieuses

campagnes pour le service de son pays; elle acheva sa ruine pour attirer sur elle, dans les galeries de Versailles, quelque regard du maître.

Après l'exposé des faits particuliers, des documents d'un intérêt général vont développer le plan d'ensemble de la noblesse dans la poursuite de sa campagne représentative. La circulaire suivante était sortie des délibérations de l'assemblée tenue à Nogent-le-Roi[1] :

*Lettre circulaire envoyée dans les provinces à tous les gentilshommes de ce royaume avec l'Union de la noblesse pour empescher les désordres, les excès et les ravages des gens de guerre et pour parvenir à la paix générale, faite le 16 du mois de may 1652, à Nogent-le-Roy*[2].

« Messieurs,

« Les nécessitez générales de l'Estat et l'oppression particulière de la noblesse ayant obligé quantité de gentilshommes, princes, ducs et pairs et autres de ce corps, de s'assembler aux Corde-

[1] Petite ville qui fait aujourd'hui partie du département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux.

[2] Imprimé à Paris, chez la veuve J. Gillemot, rue des Marmouzets, proche l'église de la Magdeleine, 1752.

Cette lettre est insérée parmi les papiers de Dubuisson Aubenay, tome VII, page 843. *Bibliothèque Mazarine*.

liers à Paris, en février 1651, sous l'aveu de S. A. R., lieutenant-général de l'Estat, après avoir demandé et obtenu la jonction du premier ordre; enfin, il fut conclud que l'unique remède à tant de maux ne pouvoit se rencontrer que dans les estats généraux, lesquels Sa Majesté accorda à la très-humble supplication de ces deux premiers ordres pour l'entremise de sadite A. R. et de nos seigneurs les princes du sang, en des formes si solennelles, que tout le monde eut sujet de croire que nostre soulagement estoit proche, puisqu'un moyen si salutaire nous estoit assuré.

« Vous remarquerez, Messieurs, que le Roi et la reine régente nous accordèrent les Estats au 8 septembre suivant, avec permission de nous rassembler pour les solliciter, en cas d'inexécution de leurs promesses données par un escrit signé de Leurs Majestés et contresigné des quatre secrétaires d'Estat.

« Les misères publiques ayant depuis augmenté par l'augmentation de leurs causes, lesquelles nous ont non-seulement privez jusques icy du secours attendu, mais encore fourni matière de nouvelles plaintes, et principalement par la licence effroyable des gens de guerre dont le débordement est arrivé à tel poinct qu'ils ont pillié et prophané les Eglises et commis contre le Saint-Sacrement tant d'irrévérences et d'impiétez, que

les chrétiens ont horreur de les exposer, et se tiendroient coupables de les dissimuler et de les souffrir, et qu'il semble que l'on aye traité avec eux à forfait au prix de nos biens et de nos vies et encore de l'honneur de nos femmes et de nos filles.

« Tant de maux qui paroissent désormais incurables par l'esloignement de cet innocent remède, ayant remply la bouche de tous les ordres de gémissements, ont obligé l'Eglise aux prières continuelles, et la noblesse à recueillir ce peu de vigueur qui lui reste pour rechercher chez elle-même la ressource du salut public.

« A cette fin, quelque partie de cet illustre corps, qui est naturellement uny, mais qui se trouve malheureusement divisé par la diversité des intérêts particuliers et par le deffaut de communication, jugea que le seul moyen de parvenir à quelque chose d'utile pour le service du Roy, la conservation de son authorité, et le soulagement général des trois ordres de l'Estat, estoit de le réunir en son entier.

« Après plusieurs propositions à cet effect, il fut conclud qu'il estoit nécessaire de signer un acte d'Union réciproque pour nostre maintien, non-seulement entre les particuliers, mais aussi entre les baillages, ce qui s'exécuta à Magny, le 27 février dernier, par députez chargez de pou-

voirs, entre ceux de Senlis, Chaumont, Magny, Mantes et Meulan, Montfort-Lamaury, Dreux, Châteauneuf en Thymerais, et Chartres, auxquels se sont depuis joints à différents temps, Estampes, Baugency, partie d'Orléans, Romorentin, Dunois, Blaisois, Vendosmois, Saumur et la Flesche.

« Les baillages unis, s'estant trouvez par leurs députez à Maintenon le 16 avril dernier, jugèrent à propos de communiquer nostre dessein aux baillages voisins, vers lesquels ils députèrent, afin que comme nous n'avons tous qu'un mesme intérest, aussi nous travaillassions tous par mesmes moyens à nostre conservation, et creurent que le mal estant parvenu à son période, il y auroit désormais de la honte à cet illustre corps de demeurer muet et sans mouvement, lorsque les soupirs des peuples oppressez demandent un secours qu'ils ne peuvent obtenir que par la paix.

« C'est ce qui a esté le motif de l'arresté qui y fut fait de proposer par chacun des députez en leur baillage particulier, de demander au Roy cette paix tant désirée et les estats généraux cy-devant promis, comme l'unique moyen qui nous la peut donner bonne et ferme.

« Et, en attendant le consentement desdits baillages, il fut résolu d'en donner advis à Messieurs du clergé, comme à ceux que nous con-

naissons pour nos aisnez, et avec lesquels nos intérests estant communs dès nostre origine, et comme il a paru non-seulement dans tous les estats-généraux, mais aussi dans les deux dernières assemblées de Paris sur le sujet dont il s'agit.

« Et pour recevoir response de nos susdites députations, l'assemblée fut indiquée à Nogent-le-Roy au 15 may.

« En ce lieu de Nogent se sont trouvez à jour nommé les deputez des baillages ci-devant unis, ausquels se sont encore venus joindre quelques autres, et rapport nous a esté fait par nos deputez que plusieurs baillages n'ayant eu assez de temps pour y envoyer dans les formes nécessaires, approuvent nostre dessein et se préparent à s'y joindre.

« Nous y avons pareillement receu deux lettres de l'agent général de Messieurs du clergé, par lesquelles nous avons appris en substance que Messieurs de leur corps approuvent nos intentions et promettent de travailler à les insinuer et de les solliciter avec nous dans le temps favorable et pour cet effect ont demandé quelque surséance.

« Cette double raison nous a fait différer l'exécution de la députation vers le Roy jusques au 8 de juin prochain, auquel jour l'assemblée a arresté que deux députez de chaque baillage, tant

de ceux qui sont unis que de ceux qui s'uniront, se rendront à giste à Rocheguion-sur-Seine, proche Vernon, pour de là exécuter ladite députation vers le Roy arrestée audit Nogent, et que cependant il seroit envoyé coppie du présent arresté à l'agent général de Messieurs du clergé, et qu'il seroit supplié de le communiquer à Messieurs de son ordre, et de nous faire sçavoir leurs sentiments au mesme lieu.

« Il fut aussi résolu par ladite assemblée de vous donner advis de nostre conduite et de nos intentions, vous convier d'y concourir et de vous tenir prests et en estat dans ces occasions présentes d'exécuter les premiers ordres que vous recevrez pour le service du Roy, le bien de la paix, et la gloire particulière de nostre corps, comme aussy d'envoyer vos députez au jour et au lieu cy-dessus indiqué, afin de convenir ensemble des moyens de faire réussir nos justes desseins. Ce sont les véritables sentiments de tous ceux qui forment cette assemblée, qui sont en général et en particulier,

« Messieurs,

« Vos très-humbles et très-affectionnez serviteurs. »

A cette lettre circulaire était joint l'acte d'union destiné à être signé dans chaque bailliage par tous les adhérents, union qui n'était point une asso-

ciation égoïste de la noblesse pour se protéger uniquement elle-même, mais qui comprenait la protection de tous les opprimés ecclésiastiques, gentilshommes, bourgeois et paysans.

*Union de la noblesse faite en l'année présente* 1652.

« Nous sous-signez, connoissans les excez que commettent les gens de guerre à la ruine des trois ordres du royaume et au préjudice du service du Roy, et nous voyans menassez d'une guerre civile, promettons et nous engageons les uns envers les autres sur nostre Foy et nostre Honneur de monter à cheval, et nous assembler avec le plus de gens à nostre suitte que nous pourrons, afin d'obliger les troupes de quelque party qu'elles soient à vivre selon les ordonnances de Sa Majesté, nos intentions estant de ne rien faire contre son service et ce par toutes les voyes jugées raisonnables par........................................

..........................................

lesquels nous avons choisis et nommez pour cet effect, qui seront changez dans deux mois sans pouvoir être continuez, et ainsi tous ceux qui leur succéderont, par l'ordre desquels nous marcherons toutes les fois qu'ils nous en donneront advis, et nous rendrons au lieu qu'ils nous

auront désigné, sans que nous puissions nous séparer, jusqu'à ce que l'on aye délibéré sur les choses qui seront proposées à l'assemblée, ou que les outrages qui auront été faits aux ecclésiastiques, gentilshommes, bourgeois et paysans qui nous seront unis, soient entièrement réparez, et pour empescher qu'aucuns inconvéniens ne puissent ruiner cette Union. Nous promettons de ne nous point faire la guerre les uns aux autres, si ce n'est en gros et nous trouvans présents dans les troupes de partis contraires, et que quelque party qu'un chacun de nous prenne en son particulier, il ne pourra estre dispensé d'aucunes des conditions portées en cet escrit ; au contraire, il sera obligé d'employer son crédit partout où il sera pour nostre conservation, et au cas que quelques troupes de son party entreprissent quelque chose contre le dessein de cette Union, il sera aussi obligé, se rencontrant dans le pays, à nous servir contre icelles de sa personne et de tous les gens qu'il pourra assembler en la mesme manière que s'il n'avoit d'employ; et si quelques particuliers ou communautez refusent de signer la présente Union, nous nous engageons de les abandonner, quelques proches ou amis qu'ils puissent estre d'aucuns de nous, et de ne leur donner jamais aucun secours sur ce qui est icy compris, mesme de déclarer aux troupes que nous ne prenons au-

cun intérest à leur conservation; comme aussy si quelqu'un entreprenoit sous prétexte de guerre contre le bien ou la liberté d'aucun de nous, nous obligeons à le prendre ou luy faire quitter le pays et d'exercer contre luy tous actes d'hostilités, jusqu'à ce qu'il aye pleinement satisfait ceux auxquels il aura fait dommage; en outre nous donnons pouvoir auxdits nommez de signer nostre Union avec les desputez de tous les baillages qui la voudront recevoir et s'y engager; nous donnons aussi pouvoir à chaque particulier d'entre nous de recevoir à nostre Union toutes les paroisses et communautez de nos baillages qui s'y offriront, et de nous obliger à la leur, à condition que les minutes des Unions faites, tant avec les baillages qu'avec les paroisses et communautez, seront mises quinze jours au plus tard après qu'elles auront été acceptées entre les mains du secrétaire, lequel en donnera récépissé, promettant sur nostre Foy et sur nostre Honneur d'employer nos biens, nos vies et tout nostre pouvoir pour le maintien de nostre corps, tant en général qu'en particulier, sans qu'aucun des sous-signez s'en puissent départir sous quelque cause ou prétexte que ce puisse estre; et afin que rien ne puisse affoiblir cette Union, nous promettons de nous sousmettre à la pluralité des voix pour la résolution des propositions qui seront mises en

avant et d'appuyer avec autant de fermeté ce qui aura passé dans la Compagnie contre nostre advis, comme s'il avoit esté suivy; en outre, nous donnons pouvoir aux susnommez et à ceux qui leur succéderont de s'employer pour l'accomodement des querelles et différends d'honneur qui pourroient naistre entre quelques-uns de nous, et nous obligeons de déférer à leur advis. Ce présent escrit a esté signé sans distinction, ni différence de rangs et maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire et sera mis en dépôt és mains de qui en donnera trois copies collationnées et signées de sa main, à au bas desquelles il confessera être chargé de l'original.

« Fait ce jour de 1652. »

Cet acte d'union, outre ses clauses remarquables au point de vue politique, contient cette clause non moins remarquable au point de vue humanitaire, de l'accord convenu entre les gentilshommes qui, dans ce temps de guerre civile, pourraient se rencontrer dans les partis contraires, d'empêcher toutes déprédations, tous dommages, et d'obliger à les réparer tous ceux qui en auraient commis.

En même temps que l'acte d'union de la no-

blesse, fut rédigé à Paris un acte d'Union du tiers-état dont voici la teneur[1] :

*Union générale du tiers-estat de France.*

1652

I

« Nous Provinces, Villes, Bourgs et Bourgades du royaume de France sous-signez, n'ayant que trop ressenty pendant nos longues souffrances et persécutions tous les malheurs que les plus cruels ennemis armez peuvent causer de meurtres, incendies, vols, viols et tous autres actes d'hostilité dans toute la France, exercez par ceux qui ont cy-devant usurpé l'authorité royalle, et voyant la continuation et l'accroissement journalier de tant de désordres que commettent les gens de guerre à nostre très-grand préjudice et mespris de la justice, ordres du Roy et des cours souveraines, et qu'il est impossible d'y trouver du remède qu'en faisant observer auxdits gens de guerre les

[1] Nous avons tiré ce document imprimé des *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 134. L'exemplaire qui se trouve dans ces archives est celui qui fut envoyé de Paris au maire et aux échevins de la ville d'Angoulême, ainsi que l'apprend une note à la plume inscrite sur cet imprimé.

ordonnances en leur marche par estapes réglées et payées, routtes, séjour et lieu de garnison, ce qui ne sçauroit réussir sans les y forcer et contraindre, et pour ce faire establir parmi nous des forces suffisantes pour faire observer les ordres du Roy et contenir lesdits gens de guerre dans leur devoir, mesme au sujet des guerres présentes où l'on fait des actes d'hostilité qui ne sont pas imaginables : et comme tous ces maux tombent principalement sur le tiers-estat que nous composons, par une fausse maxime que nos biens et nos vies sont à ceux qui les ravissent et abusent de l'autorité du Roy, et en attendant que par une tenue d'Estats libres à Paris, on réforme les grands abus de l'Estat et que des chastiments convenables soient donnés à ceux qui ont volé le Roy et le peuple; ayant encore considéré l'union cy-devant faite des cours souveraines, du clergé, de la noblesse, toutes à une bonne et salutaire fin, nous avons creu n'y avoir rien de plus naturel et équitable que de NOUS UNIR COMME NOUS FAISONS par la présente pour le bien et service du Roy, conservation de son Estat et de ses subjects : Et afin de lui faire cognoistre et à un chacun que nos intentions sont pleines de sincérité pour la royauté et la justice, nous protestons de les maintenir et promettons de disposer et establir en chacune province des milices de pied et de cheval autant

que chacun de nous en pourra préparer et fournir selon nos estendnes et nos forces et par l'ordre que les provinces jugeront le plus convenable, afin qu'au premier advis que les gens de guerre feront quelques désordres, soit pour prendre des vivres sans payer, qu'en toute autre manière que ce soit, les milices plus proches des lieux s'assemblent en tel nombre qu'aparemment la force nous demeure pour appréhender lesdits gens de guerre, leur faire réparer les désordres qu'ils auront faits, et les faire punir selon la rigueur des ordonnances, promettant nous entre-secourir de province en province, si nous en sommes invitez.

II

« Promettons aussi de députer de nostre corps une personne de chacune province, pour, avec la qualité de scindic d'icelle, résider auprès du Roy, à Paris, et des cours souveraines, et demander tous ensemble la justice et réparation de tous les torts et outrages, foulles et oppressions qui nous ont esté ou seront faits dans les provinces.

III

« Que les deputez porteront au plustost que faire se pourra le nombre et la qualité des milices

de chacune province à Paris, afin que chacun de nous en ait une entière cognoissance.

IV

« En cas que quelque Province, Ville, Bourg ou Bourgade refuse d'entrer et signer la présente Union, elles ne seront assistées en quoy que ce soit.

V

« Que si à raison de la présente union faite à une si bonne et nécessaire fin, aucun de nous est injustement poursuivy par ceux qui voudroient continuer les désordres, voleries et brigandages dans l'Estat sous quelque prétexte, nom ou autorité dont ils puissent colorer leur persécution, nous promettons et jurons en nos consciences de maintenir le présent traicté par toutes les voyes qu'une juste défence et la nécessité nous obligeront et nous entresecourir les uns les autres, et dès maintenant nous y engageons nos honneurs, familles, biens et vies, et à l'entretenement de la présente Union pour tousjours nous et nostre postérité, parce qu'elle a sa fin pour la conservation de l'Estat, l'obéyssance et l'exécution des loix et ordres du Roy, et ceux des cours souve-

raines et nostre conservation générale et particulière.

VI

« Et d'autant que lesdites milices ne sont faites qu'à l'exemple de celles establies du règne de très-bons et augustes rois, François Ier et Henri II, ni cette union faite qu'en intention de servir l'Estat et faire observer les lois du royaume et qu'elles peuvent beaucoup ayder au maintien de la monarchie, et le Roy en tirer de très-grands et notables services, nous espérons que Sa Majesté donnera son consentement pour cet établissement, ayant le naturel trop bon et trop équitable pour empescher l'observation des justes loix de ses prédécesseurs et des fondamentales de l'Estat.

VII

« Ayant aussi tousjours recogneu la bonté et fidellité de son Altese Royale et de Monseigneur le prince de Condé, à la conservation de la France, pour la grandeur de laquelle ils se sont tant de fois exposez pendant le bas aage de nostre jeune Roi et que toutes les injustices et désordres de l'Estat ont esté faits contre leurs bons sentiments, tousjours portés au bien, support de la justice,

et à nostre soulagement, nous les supplions d'approuver et d'autoriser la présente Union et de recevoir en bonne part les très-humbles submissions et obéissances que nous leur protestons.

VIII

« Nous ne saurions douter que les parlements et cours souveraines qui font la plus illustre partie de nostre corps, après tant de généreuses remontrances qu'ils ont faites, d'arrests qu'ils ont rendus, et vérifié d'ordonnances pour faire observer l'ordre et la justice en toutes choses, et qu'ils auront considéré la nécessité de la présente Union pour faire exécuter leurs décrets, n'approuvent ce que nous faisons, comme utile à l'Estat, à eux, et à toute la France.

IX

« Nous invitons aussi Messieurs du clergé et de la noblesse à joindre à nos Unions, et de ne persister point au peu de compte qu'ils ont tenu au tiers-estat dans leurs premières propositions au sujet de l'Union qu'ils ont faite entre eux, sans en parler ni en conférer à aucun de nous; ce qui nous a fait résoudre à composer cette Union sé-

parée, laquelle vray-semblablement leur sera plus utile qu'ils n'en ont fait d'estime : et comme nous sommes un corps incomparablement plus grand que tous les autres de l'Estat, et qu'il n'y manque que la bonne conduitte, l'union et l'exercice des armes, nous avons grand sujet d'espérer qu'à l'advenir ces Messieurs auront pour nous plus de bonne volonté que de mespris, nos intentions estant de leur faire voir que nous faisons autant estat de leur amitié que de leur union. »

« Du 1652.

« Messieurs,

« Les désordres qui sont dans l'Estat et particulièrement ceux que font les gens de guerre depuis beaucoup d'années, sont trop universels pour n'en pas souhaiter le soulagement, que nous ne devons attendre que de nous-mesmes dans l'effet de l'Union jointe à la présente, laquelle nous vous prions d'exécuter et signer le plus promptement qu'il vous sera possible, et establir vostre milice dans un ordre convenable, avec desputation au plustost d'une personne de vostre corps à Paris pour l'effet de nostre Union, et qui apportera le nombre de la milice de vostre province. Nous conférerons tous ensemble à Paris dans la cour du palais ou à la place Dauphine

aux jours de lundy et jeudy, depuis neuf heures jusques à midy, afin de nous conformer et assister en ce qui sera nécessaire, estimant qu'il n'y pourra avoir que des ennemis d'eux-mesmes qui dilayeront ou refuseront d'entrer dans nostre Union. Vous y travaillerez donc s'il vous plaist incontinent, puisqu'il s'agit de la conservation de nos familles, honneurs, biens et vies exposez à la discrétion de personnes qui n'en ont point : Et dans cette espérance nous vous supplions de croire que nous effectuerons cette Union avec toute diligence, et nous serons tousjours,

« Messieurs,

« Vos très-humbles serviteurs le TIERS-ESTAT des autres provinces[1]. »

La lecture de l'acte d'union du tiers état frappe à première vue par l'absence du sentiment de dignité politique qui caractérise ce document : il abrite la résolution d'une union du tiers état derrière l'exemple donné par l'union des autres corps et parmi ceux-ci il place les cours souveraines en première ligne. Or les prétentions politiques de la magistrature étaient un attentat aux droits de la nation en général et du

[1] Cette lettre, en caractères italiques, est imprimée sur une feuille distincte de l'acte d'*Union générale du tiers-état de France*.

tiers état en particulier; ces prétentions entraînaient la négation, la suppression des états généraux. L'union des cours dites souveraines, par abus de langage, ne pouvait être frappée que de réprobation; sinon elle devait être passée sous silence. Ce silence, plus digne et plus politique, avait été adopté par la noblesse.

Dans cet acte d'Union du tiers état nous trouvons néanmoins formulé le principe de la convocation des états généraux; et, en plus, le rétablissement des milices telles qu'elles avaient existé sous les règnes de François Ier et de Henri II. Nous y remarquons que la noblesse et le clergé sont invités à ne point persister dans le peu de compte qu'ils ont fait du tiers état dans les conventions de l'Union qu'ils ont établie entre eux, sans en conférer avec le troisième ordre. Nous voyons cependant que dans la lettre circulaire et dans l'acte d'Union de la noblesse pour la convocation des états généraux, mention expresse est faite du tiers état comme l'un des ordres participant de tout droit et de toute nécessité à la constitution de ces assemblées. La plainte du tiers état ne paraît donc avoir d'autre fondement que cette susceptibilité dont nous avons signalé la naissance à l'époque des états généraux de 1614. Il est possible seulement et même probable que la noblesse avait pris l'initiative, sans demander

l'initiative simultanée du tiers état, dans la crainte de trouver dans ce corps moins un concours que des entraves; et qu'elle avait pensé qu'il valait mieux l'entraîner dans un mouvement déjà organisé. Ces appréhensions de l'ordre de la noblesse trouveraient leur justification dans la rédaction même des articles de l'acte d'Union de l'ordre du tiers état, puisque toute la force de cet acte se trouve infirmée par deux de ses articles : l'un qui demande pour la constitution de l'Union l'approbation du duc d'Orléans et celle du prince de Condé; l'autre, le concours des parlements et des cours souveraines. Nous n'ignorons pas que de ces deux côtés, et du dernier plus encore, non-seulement la convocation, mais l'institution même des états généraux, était unanimement repoussée. C'était donc anéantir l'acte d'Union par avance que d'en faire dépendre la réalisation de l'approbation de ceux qui ne pouvaient être disposés à la donner. Il en est résulté que, tandis que la noblesse poursuivait ses efforts, l'acte d'Union du tiers état est resté lettre morte; impuissante et illusoire tentative demeurée inconnue et que nous enregistrons en la révélant à titre de curiosité historique.

Tandis que le tiers état continuait à abriter son impuissance volontaire derrière la robe des parlements, la noblesse continuait son œuvre en s'unissant de province à province, de bailliage à

bailliage ; elle multipliait ses actes d'union, et parmi ceux-ci nous avons découvert le suivant entre la noblesse du duché de Châtelleraut et celle de la province de Poitou, document dont l'intérêt consiste encore dans la nomenclature des noms des gentilshommes choisis pour constituer le bureau de l'assemblée et des noms de ceux qui apposèrent leurs signatures au bas de cet acte, noms qui méritent d'être tirés de leur oubli.

*Acte signé de la noblesse du duché de Chastelleraut portant qu'elle se joint à celle du Poictou*[1].

« Ce jourd'huy quinzième jour de juin mil-six-cent-cinquante-deux, les gentilshommes de la duché de Chastelleraut se sont assemblés au bourg de Turé[2], ensuite de la résolution et conformément à l'assemblée faite à Chandenier, laquelle ils ont approuvée ne voulant se distraire de la province de Poictou, lesquels ont ratifié et approuvé la présente assemblée et ont signé le présent acte engageant leur honneur et leur foy de s'employer comme frères, de s'assister les uns les autres dans ce canton pour faire exécuter

[1] Nous avons extrait ce document inédit des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

[2] Thuré, bourg qui fait aujourd'hui partie du département de la Vienne, arrondissement de Châtellerault.

ponctuellement la déclaration du Roy du décembre dernier, avec protestation de ne se despartir jamais pour quelque occasion que ce soit de la fidélité qu'ils doibvent à Sa Majesté et de leur obéissance, lesquels ont nommé pour leur secrétaire François le Bossu, escuyer, sieur de Beaufort; pour président M. le marquis de Marmande[1]; pour conseillers Messieurs de la Tour-Signy, du Mourier et de Beaupré[2]; pour trésorier M. de la Croix, pour cantonnier M. le baron de Sigournay[3]; pour premiers, Messieurs de Saint-Philibert, des Aubiers[4], des Chezaux, du costé de Vienne; pour le costé de Marmande, Messieurs du Gué[5] et Villiers-Vilecuit; et pour le costé entre les deux rivières de la Vienne et du Dix, M. de Montigny. Laquelle nomination ne pourra subsister que pendant trois mois.

« Et avant signer mesdits seigneurs ont esté d'avis de députer M. du Mourier, lequel a esté prié d'aller trouver Messieurs de l'assemblée de la

[1] Georges Gillier, marquis de Clérambault et de Marmande.

[2] Louis de Choiseul, baron de Beaupré.

[3] De la maison de Gillier, probablement René Gillier, fils aîné du marquis de Marmande.

[4] On trouve, dans *l'Histoire généalogique du P. Anselme*, une alliance au XIVe siècle de Joachim des Aubiers avec Jacquette du Gesclin.

[5] On trouve, dans *l'Histoire généalogique du P. Anselme*, Jean et François du Gué qui furent successivement, en 1586 et en 1611, hérauts rois d'armes des ordres du roi.

province à Coullonges-les-Royaux, le premier jour de juillet prochain, pour les assurer de leur bonne intention, volonté et fidélité et adjonction à leur corps. Ils ont prié pareillement M. de la Tour-Signy d'aller trouver M. de Rohan[1] pour l'informer de l'assemblée qui est faite ce aujourd'huy.

« A esté aussy adresté que les présidents et autres officiers se pourront assembler pour résoudre ce qu'ils jugeront estre à propos pour l'intérest de la noblesse.

« Ainsy signé en la minutte

« Georges Gillier, Beaupré, La Croix, du Mourrier, La Tour-Signy, Saint-Philibert, Montigny, des Chézaux, Villiers, du Gué, des Frains, des Aubiers, Bussy, Desouche, Haultfleuray, Boismorin, La Caute, La Fontaine, du Magnay, Fallaise, Fumée, de Griain, La Touche, F. de Vaucolle, La Touche, La Mailletrye, Malconville, Charles de la Mer, Grandchamp, de Refuge, La Maistrye, La Motte, Dusseau, d'Arnois, Rebrefort, Marthel, Moririvière et Mondidier.

« Deslivré pour copie par moy secrétaire susdit de l'ordonnance de Messieurs de l'assemblée. »

En présence de ces manifestations de la noblesse, la cour s'émut plus encore qu'en face des

[1] Probablement Pierre de Rohan, prince de Guemenée, comte de Montauban, sénéchal d'Anjou et de la Flèche.

menées séditieuses des princes. Les intentions de la noblesse étaient cependant pacifiques, tandis que les menées des princes étaient conduites les armes à la main ; mais les premières renfermaient en elles tout un système de gouvernement représentatif en opposition avec l'œuvre du gouvernement absolu, tandis que les secondes, ne s'appuyant sur aucun principe politique, n'étaient qu'une guerre civile, qui, une fois étouffée, si on y réussissait, ne laisserait aucun germe après elle. Les manifestations pacifiques, jugées plus redoutables que les manifestations guerrières, furent donc l'objectif sur lequel le ministre directeur de la politique royale fit converger tous les efforts et toute la puissance de l'autorité.

La dépêche suivante fut adressée aux gouverneurs de chaque province :

*Dépéches générales aux gouverneurs des provinces pour empécher l'assemblée de la noblesse* [1].

Du 24 may, à Corbeil.

« Mon cousin, ayant apris que quelques gentilshommes se sont assemblez à Nogent-le-Rotrou en mon pays de Perche et ont écrit à ceux de quel-

[1] Minute inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.

ques autres provinces pour faire une union ensemble et demander la tenue des états généraux du royaume, et considérant la conséquence de telles assemblées particulières et qu'encore que je désire singulièrement de voir tenir lesdits états généraux pour le bien qui en peut réuscir au public, néantmoins n'étant point convenable, ny possible d'y pourvoir dans le trouble présent, j'ai bien voullu vous faire cette lettre pour vous dire que vous ayez à empêcher qu'il ne se fasse de pareilles assemblées de la noblesse dans l'étendüe de votre charge comme étans contraires à mon autorité et à mon service, et que vous fassiez connoître à tous ceux, et en la manière que vous verrez à propos, que mon intention est de faire tenir l'assemblée desdits états généraux aussitôt que le tems et les affaires de mon royaume le pourront permettre et que je m'assure bien que ma noblesse continuera à me témoigner dans les occasions présentes la mesme fidélité et affection que mes prédécesseurs en ont éprouvées dans leurs plus urgentes affaires, et les plus grandes nécessitez de l'État, pour le maintien duquel ils ont tant de fois et si librement employé leur sang et leur bien, en sorte que j'auray sujet de l'honorer de plus en plus de ma bienveillance et estime, et de la gratiffier de mes bienfaits en toutes les occurences où les moyens s'en offriront,

et me remettant sur vous de faire encore plus particulièrement entendre mes bons sentimens à ceux que vous verrez avoir le plus besoin d'en estre informés, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc. »

« Il a été écrit de semblables lettres à tous les gouverneurs ou lieutenans généraux des provinces pour le même sujet le dit jour. »

Dans cette dépêche, le roi fait appel aux sentiments de fidélité de la noblesse pour lui interdire toutes les assemblées qui avaient pour but la réalisation de la convocation des états généraux; et, pour ôter tout motif à ces assemblées, il renouvelle solennellement la promesse de cette convocation, aussitôt que le calme rétabli pourra le permettre. Captieuse assurance du ministre favori qui ne l'engageait pas plus, dans l'élasticité de sa conscience, que les précédentes promesses! Étrange motif d'ajournement que d'attendre le rétablissement du calme! Mais le but de la convocation des états généraux n'était-il pas précisément la recherche des moyens propres à rétablir la paix dans le présent et à assurer la sécurité de l'avenir? Les convoquer après le triomphe de la force brutale et matérielle, c'était les convoquer alors que le pouvoir absolu, ayant dit son dernier mot, ne voudrait plus les entendre; en définitive c'était

lesajourner à une époque où leur non-convocation ne ferait même plus une question.

L'instruction suivante est un corollaire explicite de la dépêche aux gouverneurs des provinces; le nom du titulaire de la mission y est resté en blanc; il ne dut être rempli que sur l'expédition de l'instruction qui fut remise au commissaire choisi dont le nom nous est resté inconnu :

*Instruction donnée au sieur s'en allant en Poitou pour empêcher l'assemblée de la noblesse*[1].

« Le roy ayant été averty par le sieur duc de Roannois, gouverneur de Poittou, de l'assemblée de la noblesse de la dite province, qui a été tenue à Chandenier au commencement du présent mois, et qu'il y a esté arresté diverses choses contraires à son autorité et entre autres de tenir encore une assemblée de la dite noblesse et plus ample que la première, qui est assignée à Coulonges-les-Royaux, au premier jour de juillet prochain, Sa Majesté ne voullant pas souffrir une entreprise de cette conséquence, a résolu d'envoyer une personne exprès de sa part en la dite province pour en faire les deffenses nécessaires, et ayant choisy

[1] Minute inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.

pour cet effet le sieur en la capacité et bonne conduite duquel elle prend toute confiance, elle luy a voullu faire donner le présent mémoire pour luy servir d'instruction.

« L'intention de Sa Majesté est qu'il aille ensuitte au dit lieu de Coulonges-les-Royaux et qu'il fasse entendre à ceux qu'il y trouvera, que Sa Majesté n'a pu apprendre sans étonnement que des gens bien intentionnez pour son service comme elle sçait que le sont les gentilshommes de la dite province en général et comme ils en ont fait profession ouverte même dans la dite assemblée, se soient laissez porter par quelques factieux dont il est difficile qu'une grande province soit du tout exempte, et qui sont gagnez par ceux qui ont les armes à la main contre Sa Majesté, à entreprendre de se trouver à une assemblée convoquée sans sa permission, et sans y avoir des officiers ou commissaires de sa part, étant chose que chacun sçait estre contraire aux lois et à l'ordre observé de tout tems dans le royaume, qui renverse les fondemens de l'obéissance et du respect qui lui sont deus et donne ouverture à venir contre elle un des principaux membres de l'État qui ne s'est jamais séparé de son chef dans les siècles passés, et qui a toujours été le plus utille à sa conservation et à sa deffense.

« Que ceux qui assistent à ces assemblées étans

abusez par des gens mal intentionnez
cupez d'intérests ou d'affections por
contraire à celuy de Sa Majesté se font
ment le tort que de tremper dans n
vention manifeste à leur devoir, mais
tirer un préjudice notable à tout leur c
que tous leurs priviléges ne peuvent
tenus que par Sa Majesté, et en donnan
de fidélité et d'obéissance à tous les suj
ont fait ceux de cet ordre dans les pl
nécessitez de leurs Roys et de l'État.

« Que Sa Majesté est bien avertie qu
d'un tel artifice plusieurs d'entre eux
ces assemblées qu'on leur a persuad
les auroit pas désagréables, que l'on a
prétexte d'empêcher la licence des gens
de faire observer le règlement des éta
ter Sa Majesté à tenir les états gén
remédier aux troubles et désordres pr

« Et cependant il est véritable que la
faite sans le sceu et le gré de Sa Maj
gouverneur de la province; que l'on y
de s'unir avec la noblesse des autres
pour même fin, qu'on y a éleu et
présidents, conseillers cantonniers, et
de ces assemblées; que l'on montero
selon les ordres des dits présidents et
et que l'on s'est proposé de traitter plu

toutes choses en celle qui a été assignée au premier jour du mois prochain.

« Que ne se pouvant rien ajouter au règlement que Sa Majesté fait depuis peu de tems pour les étapes de la dite province, puisqu'elle a pourveu au soulagement général du peuple, et a eu un soin particulier d'employer pour l'exécution ceux de la noblesse, elle n'a plus rien à désirer à ces égards sinon qu'il soit observé, comme il ne manquera pas de l'estre par les ordres que Sa Majesté en a donnez au gouverneur de la province, qui a toute autorité et l'affection nécessaire pour cet effet.

« Que pour la tenüe des états généraux du royaume il n'est pas besoin que Sa Majesté soit invitée à y pourvoir, puisqu'il y a longtemps qu'elle l'a résolue, que personne ne peut ignorer les empeschemens que l'on y a aporté de tems en tems par les troubles excitez dans le royaume qui ont obligez nécessairement Sa Majesté à se porter où le feu a été allumé pour l'éteindre, comme elle a fait presque partout par sa présence et qu'enfin elle a mandé par toutes les provinces et baillages qu'elle feroit l'ouverture des dits états en la ville de Tours au premier jour du mois de novembre prochain, et c'est en ce lieu là où, en une assemblée généralle et légitime, chacun se pourra faire entendre par les députtez des baillages et sénéchaussées de tous les ordres, de ses griefs et des

abusez par des gens mal intentionnez, et préoccupez d'intérests ou d'affections pour le party contraire à celuy de Sa Majesté se font non-seulement le tort que de tremper dans une contravention manifeste à leur devoir, mais aussi d'attirer un préjudice notable à tout leur corps, puisque tous leurs priviléges ne peuvent estre maintenus que par Sa Majesté, et en donnant l'exemple de fidélité et d'obéissance à tous les sujets, comme ont fait ceux de cet ordre dans les plus grandes nécessitez de leurs Roys et de l'État.

« Que Sa Majesté est bien avertie que l'on a uzé d'un tel artifice plusieurs d'entre eux d'assister à ces assemblées qu'on leur a persuadé qu'elle ne les auroit pas désagréables, que l'on a pris pour prétexte d'empêcher la licence des gens de guerre, de faire observer le règlement des étappes et porter Sa Majesté à tenir les états généraux pour remédier aux troubles et désordres présents.

« Et cependant il est véritable que la chose s'est faite sans le sceu et le gré de Sa Majesté, ny du gouverneur de la province; que l'on y a délibéré de s'unir avec la noblesse des autres provinces pour même fin, qu'on y a éleu et nommé des présidents, conseillers cantonniers, et secrétaires de ces assemblées; que l'on monteroit à cheval selon les ordres des dits présidents et conseillers, et que l'on s'est proposé de traitter plus avant de

toutes choses en celle qui a été assignée au premier jour du mois prochain.

« Que ne se pouvant rien ajouter au règlement que Sa Majesté fait depuis peu de tems pour les étapes de la dite province, puisqu'elle a pourveu au soulagement général du peuple, et a eu un soin particulier d'employer pour l'exécution ceux de la noblesse, elle n'a plus rien à désirer à ces égards sinon qu'il soit observé, comme il ne manquera pas de l'estre par les ordres que Sa Majesté en a donnez au gouverneur de la province, qui a toute autorité et l'affection nécessaire pour cet effet.

« Que pour la tenüe des états généraux du royaume il n'est pas besoin que Sa Majesté soit invitée à y pourvoir, puisqu'il y a longtemps qu'elle l'a résolue, que personne ne peut ignorer les empeschemens que l'on y a aporté de tems en tems par les troubles excitez dans le royaume qui ont obligez nécessairement Sa Majesté à se porter où le feu a été allumé pour l'éteindre, comme elle a fait presque partout par sa présence et qu'enfin elle a mandé par toutes les provinces et baillages qu'elle feroit l'ouverture des dits états en la ville de Tours au premier jour du mois de novembre prochain, et c'est en ce lieu là où, en une assemblée généralle et légitime, chacun se pourra faire entendre par les députtez des baillages et sénéchaussées de tous les ordres, de ses griefs et des

désordres que l'on souffre, que l'on en proposera les avis à Sa Majesté et qu'elle en résoudra les remèdes pour les apliquer utilement. Qu'elle désire les états comme un moyen pour parvenir à la paix et qu'il n'y a rien qu'elle ne veüille faire pour la donner à son royaume et pour la voir rétablir dans toute la chrétienneté.

« Que par ces raisons, n'ayant ny prétexte, ny titre à la noblesse de s'assembler, Sa Majesté luy deffend de le faire, soit audit lieu de Coulonges-les-Royaux, ou autres, et commande à ceux qui seroient assemblez de se séparer sur peine de désobéissance et d'encourir son indignation.

« Qu'à l'égard des présidents, conseillers, cantonniers et secrétaires, Sa Majesté deffend à tous ceux qui ont été nommez pour ces qualitez ou charges prétendües et qui les ont acceptées, de les prendre à l'avenir, ny d'en faire aucun acte, ny fonction pour quelque cause et occasion que ce soit, sur les peines.

« Qu'elle leur deffend aussy à tous en général et à chacun d'eux en particulier de monter à cheval, si ce n'est par ordre du général de la province et des lieutenants-généraux pour Sa Majesté en icelle en son absence, ou autres ayant autorité pour cela, que la noblesse et lesdits officiers ayant beaucoup de sujets de se loüer de la bonté de Sa Majesté, l'ayant exemptée depuis son règne de

monter à cheval suivant les formes de l'arrière ban, comme il a été pratiqué par les Roys ses prédécesseurs, afin de ne luy estre point à charge et lorsque ceux de la dite province l'ont assistée de leurs forces comme il est arrivé en ces dernières occasions dont elle luy sçaura beaucoup de gré, ça été volontairement et en les invitant ou fesant inviter de sa part sans uzer d'aucune voye de contrainte, ny les obliger, ny à aucune dépense, ny service précis et de durée; et parce que Sa Majesté se promet que les dits gentilshommes, et même ceux qui ont été élus pour présidents qui sont des personnes d'âge, de condition, et de fidélité ancienne et éprouvée, se départiront bien volontiers de ces qualitez et de ces assemblées, elle désire que le dit sieur              les y exorte premièrement par les termes plus favorables qu'il pourra, suivant les lettres que Sa Majesté fait mettre en ses mains pour les dits sieurs d'Argenton, de Lisle-Rovel, et la Boolle, qui ont été nommez pour présidents, et s'ils y fesoient difficulté, qu'il s'acquitte tant en l'endroit des dits sieurs, que des autres, de ce que Sa Majesté luy ordonne en termes exprès et qui notent combien leur contravention à ses ordres luy pourra déplaire.

« Que s'il arrivoit qu'ils ne se voulussent pas séparer, et quitter cette assemblée, elle entend qu'il leur déclare que Sa Majesté est résolüe d'employer

la force pour se faire rendre l'obéissance qui luy est deue par ses sujets, que pour cet effet M. le comte d'Harcourt a ordre d'envoyer un corps de cavalerie au sieur du Plessis-Bellière, pour avec celui d'infanterie et de cavalerie qu'il a présentement, se rendre en Poittou et agir à cette fin de concert avec le dit sieur duc de Roannois, auquel le dit sieur porte commandement exprès de s'employer par toutes voyes pour empêcher la tenüe de cette assemblée et même de demander ce secours à M. le comte d'Harcourt en cas de besoin, sur quoy Sa Majesté entend que le dit sieur ne vienne à cette menace qu'en cas que les autres moyens soient absolument innutils.

« Et parce que le sieur duc de la Trimouille a recherché les gentilshommes qui se sont trouvez dans la dite assemblée tenüe à Chandenier pour se joindre à eux, à quoy l'on prétend qu'il s'est porté sur ce que le dit du Plessis-Bellière avoit dessein d'attaquer ses maisons avec les forces de Sa Majesté qu'il commande, bien que le dit sieur du Plessis-Bellière soit assez connu pour estre si sage qu'il n'aura eu garde d'avoir eu une telle pensée, et moins encore qu'il ait voulu l'exécuter, toutefois comme elle a apris que ce qui a donné lieu au bruit qui en a été répandu, est que le prince de Tarente, fils aîné dudit sieur duc de la Trimouille, a publié qu'il avoit ordre des princes

pour lesquels il a pris les armes contre Sa Majesté de démolir la maison dudit sieur du Plessis-Bellière, ce qui seroit à la vérité une entreprise que Sa Majesté ne pourroit pas souffrir, elle désire que le dit sieur aille trouver le dit sieur duc de la Trimouille de sa part, selon que le dit duc de Roannois l'estimera à propos, pour le détromper par ces raisons de l'opinion qu'il pourroit avoir prise que le dit sieur du Plessis eust dessein de rien entreprendre, pour divertir le dit sieur duc de la Trimouille d'assister ny se joindre aux dites assemblées, luy fesant connoître comme Sa Majesté prend toute confiance en son affection et fidélité à son service et désire lui donner en toutes occasions des effets de l'estime qu'elle fait de sa personne et de sa bienveillance et promet bien qu'il ne prendra nulle part aux choses qui peuvent estre contraires à son service et au repos de la province, fesant mettre ès mains du dit sieur une lettre pour le dit sieur duc, afin de luy donner toute créance sur ce sujet.

« Que s'il y a quelque autre personne considérable qui se trouve à ces assemblées ou qui eust dessein d'y aller, le dit sieur agira ainsy qu'il verra estre à propos pour l'en dissuader et au surplus se conduira en toutes choses suivant les avis et les ordres du dit sieur duc auquel Sa Majesté se remet de tout ce qu'elle pourroit

ajouter à la présente, l'assurant que les services qu'il luy rendra en une affaire de cette conséquence luy seront en particulière considération.

« Fait à Melun le 20ᵉ juin 1652. Il a été écrit audit sieur duc de la Trimouille pour le même sujet et en créance dudit sieur          ledit jour. »

Cette instruction, sous ses fallacieux dehors, dessine avec plus de netteté, s'il est possible, que les documents précédents, les véritables intentions de la cour. La promesse de la convocation des états généraux y est renouvelée d'une manière aussi explicite que possible, évidemment parce que moins que jamais le cardinal ministre a l'intention de la tenir; mais, pour conjurer l'orage redouté, la duplicité lui paraît plus que jamais l'auxiliaire nécessaire de sa politique. Le lieu et la date de la convocation sont même soigneusement indiqués : à Tours, le 1ᵉʳ novembre 1652! Mais si après cette promesse dont la réalisation ne saurait être mise en doute sans crime, la noblesse n'obtempère pas à l'interdiction portée contre ses assemblées; si les présidents qui ont reçu chacun une lettre de défense particulière, si les secrétaires, si les délégués qu'elle a choisis ne considèrent pas les fonctions électives qui leur ont été conférées comme nulles et non avenues, les

foudres royales retentiront de tout leur éclat. Le marquis du Plessis-Bellière abandonnera ses opérations militaires en Saintonge contre le comte du Dognon; le comte d'Harcourt dégarnira l'armée royale en Guyenne de tout un corps de cavalerie. Si carte blanche se trouve ainsi donnée au développement de la révolte armée des princes à Bordeaux et dans les provinces environnantes, si l'Espagne vient à mettre un pied triomphant dans la Guyenne, peu importent les inconvénients, les dangers même les plus graves, pourvu que de pacifiques assemblées, considérées comme si redoutables parce qu'elles symbolisent tout un système politique, soient rendues impossibles. Il paraissait bien moins essentiel à la politique absolutiste, qui tendait à s'affermir, de vaincre la Fronde militante des princes que de courir sus à la noblesse royaliste, mais attachée aux principes représentatifs, de la France en général et du Poitou en particulier.

Faudra-t-il attendre la fin des temps pour que les gouvernements apprennent à connaître leurs vrais intérêts et leurs vrais amis?

En seconde ligne, signalons encore, dans ces instructions royales, la défense faite à la noblesse de monter à cheval pour quelque cause que ce soit, si ce n'est sur la convocation du gouverneur de la province ou de ses lieutenants; et pour engager

plus fortement la noblesse à s'y conformer, elles lui font remarquer que l'arrière-ban, conservé jusqu'au règne du roi Louis XIII, a été supprimé depuis le nouveau règne par sollicitude pour elle. Précédemment, elle était obligée à monter à cheval chaque fois qu'elle en était requise; depuis, elle n'avait reçu que de simples mais fréquentes invitations; comme elle les considérait comme des ordres, chaque fois elle n'avait pas manqué d'y obtempérer. Voici en réalité l'avantage prétendu qui lui avait été fait. Qui pourrait douter que cette suppression en principe de l'arrière-ban, invoquée comme un motif de reconnaissance, n'avait d'autre but réel que d'arriver au désarmement de la noblesse comme corps et à l'extension de plus en plus considérable du système des troupes soldées, plus faciles sans doute à diriger, plus redoutables dans une guerre extérieure; mais à l'intérieur, plus maniables aussi pour le pouvoir et par suite plus redoutables contre la liberté?

Les instructions royales abordent enfin un fait particulier qui ne manque pas de quelque importance en raison de celle du personnage auquel il se rapporte. Tandis que nous avons vu le prince de Tarente[1] combattre en Poitou et au faubourg

[1] Voyez sur lui, tome I, page 315 et la note.

Saint-Antoine avec l'ardeur d'un fougueux lieutenant du prince de Condé, le duc de La Trémoille, son père, était demeuré étranger à la Fronde; mais tout récemment, sorte de membre égaré de la noblesse ducale parmi la noblesse constitutionnelle, il semblait donner la main à ses assemblées. Sa haute situation dans la province de Poitou donnait à son adhésion une importance que redoutait la cour. Les instructions, à tort ou à raison, supposent que le duc de La Trémoille n'avait pris cette attitude que dans un intérêt personnel : le bruit s'était répandu que le marquis du Plessis-Bellière voulait attaquer ses châteaux et les démolir, par représailles d'une menace semblable faite contre ses possessions par le prince de Tarente. Comme un intérêt personnel est supposé seul en jeu, le commissaire royal a reçu toutes les instructions nécessaires pour le satisfaire.

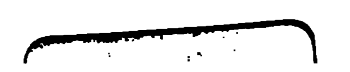
Pendant que la politique ministérielle et royale mettait la noblesse dans l'impuissance non-seulement d'obtenir la réalisation de la promesse des états généraux, mais dans l'impuissance encore de se protéger et de protéger les populations contre les plus affreux désordres, nous aurons la démonstration de l'impuissance de cette politique à accomplir au moins par elle-même cette œuvre de protection. La lettre suivante adressée à Le Tellier par un seigneur de la cour, M. de Mon-

tagu [1], révèle des actes dignes de ceux que nous a fait connaître la lettre adressée au même ministre par le baron de Courtalin-Montmorency :

« Monsieur,

« J'estois asses poltron pour me promettre un peu de repos et de soulagement à Pontoise; mais icy j'ai trouvé plus de sujet de peine et d'inquiétude que dans la cour où le grand bruit ne nous laisse pas entendre les abominations de la campagne. Icy nous trouvons tous les curés de la vallée de Montmorenci quasi refugiés, ceux qu'ont eschappé les tourments des gens de guerre, entre autres il y a le curé de Saint-Prye qui a esté fouytté tout nud avec des ronces et des espines pour faire déceler la cache du village. Les violements et les meurtres sont si communs qu'on ne s'en plaint plus. Les offenses et indignités au Saint-Sacrement sont celles qui font le plus d'horreur dans l'armée du roy très-chrestien. Mais je ne vous fais pas cette lamentation pour des choses irremédiables, mais pour vous conjurer de donner ordre qu'on fasse retirer des voleurs qui attaquent,

[1] De la maison de Gérard, seigneur de Montagu, bourgeois de Paris, anobli, en 1363, par le roi Jean. Le frère de Gérard, Jean de Montagu, évêque de Chartres, fut chancelier de France, en 1405, et archevêque de Sens, en 1406.



il y a trois jours, l'Esglise de Saint-Leu-Tavernier à la veue de Pontoise. C'est une retraite où la paroisse s'est sauvée. Je vous supplie, Monsieur, de faire secourir ce pauvre peuple au plus tost. C'est une chose assez estrange que cela se souffre. Je ne doute pas que vous ne facies vostre possible pour mériter auprès de Dieu dans une occasion si pitoyable. Je me suis trouvé obligé à vous en donner l'avis, cognoissant asses vostre piété pour croire que vous l'estimerez une marque de combien je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« MONTAGU. »

« A Pontoise, le 7 juillet 1652 [1]. »

En présence de l'inébranlable résistance de la cour à toute solution constitutionnelle, si la noblesse eût persévéré dans son attitude, elle eût inévitablement donné naissance à une nouvelle guerre civile à côté de la guerre civile des princes qui continuait son cours, et placé la royauté aveuglée dans le plus sérieux péril. Tel n'était pas le but de cette noblesse constitutionnelle, toujours fidèle au roi, qui ne demandait le triomphe de ses principes qu'à la raison

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

et à de pacifiques moyens. D'ailleurs, bien qu'elle eût droit de se tenir en défiance par l'expérience du manque de parole aux promesses passées, elle trouvait, dans les actes mêmes qui lui interdisaient ses assemblées, un renouvellement de la promesse solennelle de la convocation des états généraux; la date précise en était même fixée. Avec la loyauté qui faisait son plus bel apanage et dont elle se plaisait à ne pas douter de la part de la politique royale, même dirigée par un ministre italien, elle dut croire et se résigner à attendre.

La noblesse ne paraît avoir tenu, à partir de ce moment, qu'une dernière assemblée à Coulonges, dans laquelle, avec soumission, elle déclara s'en remettre au roi sur toutes choses, particulièrement pour la répression des désordres et des brigandages de ses armées.

Une lettre adressée par le maire de la ville de Poitiers au ministre Le Tellier, lettre qu'il termine, suivant l'usage du temps, par un paragraphe consacré à ses intérêts particuliers, vient clore notre épisode, nouveau dans l'histoire, d'une Fronde constitutionnelle tout autre, et autrement nationale et logique que la Fronde factieuse et illogique des parlements, et que la Fronde factieuse et illogique des princes :

« Monseigneur,

« L'ordre du roy que j'ay receu de vos mains et que j'ay faict public en tous lieux a enfin réussi à calmer les esprits, et quoique l'assemblée aye esté faicte à Coulonges, néanmoins les gentilshommes qui s'y sont trouvés ne se sont pas esloignés de leur debvoir, obéissant de poinct en poinct à ce qui leur a esté prescrit par M. de Rouannès. Inévitablement, comme l'on a faict espérer qu'il y auroit un fond d'estapes pour la subsistance des trouppes, ils ont desputez d'entre eux quatre personnes d'honneur vers le roy pour le prier de ne trouver pas mauvais s'ils empeschent que les trouppes ne vivent si désordonnément et avec telle licence qu'elles ont faict jusques icy, et que les estapes soient fournies. Vous avez sceu, comme je crois, que M. d'Estissac[1] envoia un gentilhomme pour prier tous ceux de l'assemblée de le venir trouver. Pour en sçavoir le desseing, nous ne le connoîtrons point en ce pays, si ce n'est qu'il a âffaire à un peuple peu maniable. Je crois qu'il n'aura pas esté beaucoup satisfaict de leur réponse, du moins je sçai que ces Mes-

[1] Benjamin de la Rochefoucauld, comte d'Estissac; voyez sur lui, tome I, page 336.

sieurs ne se mettront point en debvoir de l'aller joindre.

« Si je ne craignois de passer pour importun je vous convierois encore à me faire récompense des advances que j'ai faictes pour le service du roi; mais les grands embarras d'affaires me font laisser cela à sa justice quand l'occasion sera venue, aussi bien qu'à vous, de me faire la grâce de m'en procurer le remboursement. Si néanmoins il y avoit quelque jour, j'oserois vous supplier d'en vouloir parler à la reine et à Monsieur le cardinal. Je crois que mes services les toucheroient à ce poinct que j'aurois quelque pension pour mes enfans sur de bons offices. Je ne le puis espérer que de vostre générosité et protection que je réclamerai toute ma vie comme estant,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE LA COURT CHAUVEREAU, »
« maire et capitaine de Poitiers. »

« A Poitiers, ce 9 juillet 1652 [1]. »

L'histoire attend encore la réalisation de la rassurante promesse de la convocation des états généraux, à Tours, pour le 1er novembre 1652.

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

Ainsi périrent les aspirations représentatives de la grande majorité de la noblesse française et de toute la partie patriotique et intelligente de la bourgeoisie, étouffées à l'envi par la reine mère, par le cardinal Mazarin, par les princes, par les parlements; mais ces aspirations n'en formaient pas moins le côté sérieux et le fond vrai du mouvement; nous en avons dégagé le *véritable esprit de la Fronde*.

---

# CHAPITE XXIV.

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la ville de Bordeaux. — Importance de cette ville sous la domination romaine. — Les ducs d'Aquitaine au moyen âge. — La Guyenne passe sous la domination de l'Angleterre par suite du mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri Plantagenet. — Alternatives de la possession française et de la possession anglaise. — Libertés municipales développées sous ces deux dominations. — Établissement du parlement sous Charles VII. — Construction des châteaux Trompette et du Hâ. — Influence originelle de la domination anglaise sur l'esprit de la Fronde à Bordeaux. — Troubles de cette ville à diverses époques. — Les trois partis de la Fronde à Bordeaux : la grande Fronde, la petite Fronde et l'Ormée. — Origine et caractères de chacun de ces trois partis. — Suppression des Archives de Bordeaux pour toute la période historique correspondant à la Fronde. — La terreur règne dans Bordeaux ; extrait de la Gazette. — Tentative infructueuse de la cour pour transférer à Limoges le parlement de Bordeaux. — Lettre inédite de refus du conseiller du Burg, chargé de cette mission, au cardinal Mazarin. — Nombreux excès de l'Ormée. — Le parlement de Bordeaux supprimé et rétabli. — Nouvelles proscriptions. — La présence à Bordeaux de la princesse de Condé, de la duchesse de Longueville, du prince de Conti, met en présence les éléments les plus opposés. — Les forces navales de l'Espagne réunies à Bourg. — Commerce naval de Bordeaux inquiété. — Expédition projetée par la flotte espagnole. — Le prince de Conti court risque d'être écrasé dans

**sa maison. — L'espionnage dans les deux partis. — Habileté en ce genre de l'abbé Baron et de sa famille découverte par le marquis du Plessis-Bellière. — Commencement de l'influence de Daniel de Cosnac sur le prince de Conti. — Les intrigues galantes autour de la personne de la duchesse de Longueville; le duc de la Rochefoucauld, le marquis de Sarsay, le prince de Conti. — Placard injurieux affiché dans Bordeaux contre l'honneur de la princesse et de son frère. — Vers adressés par Sarrazin à la duchesse de Longueville. — Chagrins de la princesse. — Ses tardives aspirations pour la paix. — Curieux fragments d'une lettre inédite à ce sujet.**

Pendant que la cavalerie du comte d'Harcourt s'éloigne de Bordeaux[1], portons notre attention sur cette grande cité. Il est intéressant et il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de cette ville qui a joué un rôle prépondérant dans les événements que nous racontons, ville que nous pouvons justement qualifier du titre de seconde capitale de la Fronde. Nous verrons se manifester dans l'esprit des habitants de Bordeaux un amour de liberté, mais en même temps une tendance, une sympathie pour l'alliance de l'Angleterre, qui ne sauraient trouver leur explication qu'en remontant aux origines.

Cette ville existait à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, et, si elle n'était déjà une grande cité, elle le devint bientôt. Les vestiges importants qui se voient encore, tels que

[1] Voyez tome II, page 384.

ceux des arènes, connus sous le nom de palais Gallien, et ceux qui ont disparu depuis une époque peu reculée, tels que les élégantes colonnes du temple du Dieu tutélaire, vulgairement appelés piliers de Tutelle, l'attesteraient suffisamment; mais nous avons encore des monuments écrits, le géographe Strabon, le poëte Ausone, nous parlant, l'un de son port de mer fréquenté, l'autre de son sénat. L'histoire et la tradition nous apprennent que l'apôtre saint Martial vint y jeter les premiers germes de la religion chrétienne. Cette importance antique a donc toutes ses preuves; mais, comme elle n'a pour notre sujet qu'une importance relative, nous ne faisons que la mentionner, sans l'approfondir.

Aussi ne parlerons-nous ni de l'invasion des Visigoths conduits par Alaric, auxquels Clovis infligea une défaite dans un lieu près de Bordeaux qui en a retenu le nom de camp Arrian[1]; ni de l'invasion des Sarrazins, dont le dernier flot vint expirer en Touraine aux pieds de Charles Martel, ni de la défaite, par Pépin, de Gaifer, duc d'Aquitaine, dernier rejeton des Mérovingiens dépossédés, dont le tombeau se vit longtemps sur les bords de la Divise, non loin du château de Hâ, château dont la dénomination rappelle malgré la

[1] Chronique bordelaise, à Bordeaux, chez Simon, imprimeur de la cour de Parlement et de la Ville, 1703.

corruption de langage le nom, d'origine juive, de la tombe de Caïphas. Nous déplorerons aussi les incursions des Normands, sans nous y fixer davantage; mais, lorsque nous voyons Bordeaux et la Guyenne passer, par le mariage d'Éléonore, sous le sceptre d'un roi d'Angleterre, ici nous nous arrêtons.

Depuis le règne de Charles le Chauve, neuf ducs héréditaires d'Aquitaine relevant féodalement de la couronne de France s'étaient succédé. Guillaume IX, dernier duc de cette lignée, n'eut qu'une fille, Éléonore; le roi de France, Louis VII, dit *le Jeune*, l'avait épousée en 1137; il avait par cette alliance considérablement augmenté la puissance de son sceptre. Ce monarque, écoutant les ressentiments de l'époux plus que les intérêts de sa couronne, répudia, en 1150, la reine Éléonore, malgré les conseils de Suger et les efforts de Geoffroy, archevêque de Bordeaux. Celui-ci, au concile de Beaugency, saisi de cette demande de divorce appuyée sur un prétexte de parenté, soutint énergiquement la cause d'Éléonore. Vains efforts d'une sage politique : le divorce fut prononcé. Éléonore, remise par Louis VII en possession de son duché d'Aquitaine, épousa Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, six semaines après avoir été répudiée. Henri Plantagenet, souverain de tant de pro-

vinces, devenait un vassal bien redoutable; il le devint bien davantage, lorsque bientôt, sous le nom d'Henri II, il fut proclamé roi d'Angleterre. Bordeaux et l'Aquitaine se trouvèrent, par le droit féodal, relever directement du roi d'Angleterre, et indirectement, par le faible lien de la suzeraineté, relever du roi de France.

Cette possession anglaise ne fut pas sans vicissitudes; on sait les longues guerres entre la France et l'Angleterre qui ensanglantèrent le sol de la patrie. En 1200, Philippe-Auguste confisqua l'Aquitaine sur Jean-sans-Terre; mais, en 1259, Louis IX la rendit à Henri III, roi d'Angleterre, avec ses dépendances, le Périgord, le Limousin, le Quercy, la Saintonge, à titre de duché-pairie, à la simple condition d'hommage lige. Philippe III, par le traité d'Amiens, du 23 mai 1279, y joignit l'Agenais. Dans ce siècle seulement, le nom de duché de Guyenne paraît se substituer à celui de duché d'Aquitaine. Le traité de Brétigny conclu, en 1360, par le dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean, abandonna ce duché en toute souveraineté au roi d'Angleterre; le lien féodal de la suzeraineté se trouva même rompu. Mais il faut ajouter qu'une compensation importante était obtenue relativement aux conjonctures malheureuses dans lesquelles se trouvait alors la France. Édouard III renonçait à ses prétentions sur la cou-

ronne de France et sur le duché de Normandie. Dix ans plus tard, la Guyenne fut confisquée sur Édouard III par un arrêt du parlement de Paris du 11 mai 1370; mais il fallut plus de quatre-vingts ans de guerre pour que cette province fût définitivement réunie à la France par la bataille de Castillon, qui consomma, en 1453, l'expulsion des Anglais.

Durant ces alternatives d'existence étrangère ou française, il arriva que chaque parti voulut, à chaque possession nouvelle, consolider son triomphe en s'attachant les habitants de Bordeaux et de la Guyenne par des concessions d'immunités. Les constitutions municipales de Bordeaux et de la plupart des villes du duché en retinrent une vive empreinte d'esprit de liberté, mais en même temps de domination sur les campagnes d'alentour. Dès le douzième siècle, on trouve la municipalité de la ville de Bordeaux composée d'un maire annuel, de cinquante jurats, et d'une assemblée de trois cents membres nommés *défenseurs*. La plupart des villes de la Guyenne copièrent l'organisation municipale de leur métropole et s'intitulèrent *alliées et filleules de Bordeaux*. Les villes qui portèrent ce titre furent celles de Libourne, Saint-Émilion, Bourg, Blaye, Podensac, Cadillac, Castillon, Rions et Saint-Macaire.

L'élection du maire par les habitants fut accordée à la ville de Bordeaux par Henri Ier, roi d'Angleterre; et le sieur de Monedey fut le premier élu à cette charge. Philippe-le-Bel, roi de France, accorda au maire et aux jurats, sur la ville de Bordeaux et sur sa banlieue, les droits de haute, moyenne et basse justice qu'ils convoitaient ardemment.

Vers la fin du treizième siècle, le nombre des jurats fut réduit à vingt-quatre, celui des défenseurs à cent. Un édit d'Édouard III, roi d'Angleterre, modifia encore cette organisation de la manière suivante : les jurats, réduits au nombre de douze, continuèrent à être chargés, sous la présidence du maire, du gouvernement et de l'administration, et il leur fut adjoint pour toutes les affaires importantes un conseil de trente bourgeois annuellement élus. Les douze jurats étaient élus eux-mêmes par les douze quartiers de la ville appelés jurades : la Rousselle, la porte Bouqueyre, Saint-Éloy, les Eyres, le Caffernan, Saint-Pierre-sous-le-mur, Saint-Siméon, Saint-Projet, porte des Paus, Porte-Médoc, Saint-Christoli.

En 1548, le nombre des jurats et des jurades fut réduit à six : Saint-Éloy, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Rémy, Sainte-Eulalie, Saint-Mexens. L'édit d'Édouard III ordonnait de ne choisir que des bourgeois pour les fonctions de jurats;

mais cette règle ne fut pas observée dans la suite d'une manière absolue. Quant aux fonctions de maire, l'élection y appela de tout temps un gentilhomme.

En 1575, un bourgeois de la ville, le président Eymar, ayant été choisi par exception pour ces fonctions, le roi Henri III enjoignit de procéder à une élection nouvelle; il consentit ensuite à confirmer celle du président, mais sous la réserve que cette dérogation ne tirerait pas à conséquence. La composition, d'abord exclusivement bourgeoise, de la jurade, ne tarda pas à être modifiée; il parut juste que toutes les classes y fussent représentées. En conséquence, il y eut deux jurats pris dans la noblesse, deux dans l'ordre des avocats, deux dans la bourgeoisie; ils étaient nommés pour deux années et renouvelés par moitié chaque année. Leur élection était le résultat d'un vote à deux degrés; vingt-quatre électeurs nommés prud'hommes les choisissaient. Les fonctions des jurats étaient exécutives et administratives, sous la présidence du maire; mais, pour la délibération, il leur était adjoint un conseil électif de trente membres. Une entente si étroite existait, du temps de la domination anglaise, entre l'administration civile et l'administration religieuse, que les chanoines des chapitres Saint-André et de Saint-Seurin avaient la faculté d'assister aux séances de la jurade, et, par

réciprocité, les jurats avaient séance aux réunions des chapitres. Pour que cette faculté pût, de part et d'autre, s'exercer sans entraves, le chapitre de Saint-André se tenait les mardis et jeudis, et les séances de la jurade les mercredis et samedis. Cet accord se maintint longtemps, et l'intérêt général y trouvait son avantage.

Des concessions accordées pour gagner la sympathie des habitants, par les monarques français ou anglais qui, tour à tour, étendaient leur sceptre sur Bordeaux, étaient nés, avons-nous déjà dit, l'esprit et le fait des libertés municipales. De cette alternative de gouvernements différents, était né un autre esprit que nous allons caractériser : mécontentement contre le gouvernement existant et irrésistible penchant à trouver préférable le gouvernement qu'on n'avait plus. C'est ainsi que la Guyenne, se plaignant des impôts trop lourds prélevés par le roi d'Angleterre, s'était soulevée, en 1368, en appelant le secours du roi de France; c'est ainsi qu'en 1369, le comte d'Armagnac et d'autres seigneurs, en déférant au parlement de Paris le roi d'Angleterre qui n'y comparut pas, avaient donné lieu à l'arrêt du 13 mai 1370 qui prononça la confiscation de la Guyenne au profit du roi de France. Ces oppositions, ces protestations, ces révoltes contre le gouvernement de l'Angleterre, pourraient à

bon droit passer pour n'être que de patriotiques élans, si nous n'avions à en signaler la contre-partie. Lorsque les victoires du comte de Dunois et de ses braves compagnons eurent placé la Guyenne sous le sceptre et sous l'épée victorieuse de Charles VII, ce monarque, pour assurer sa conquête d'une manière plus sûre en lui donnant pour garantie la reconnaissance des habitants, outre la confirmation de leurs anciens priviléges, libertés et constitutions municipales, exemption de toutes tailles, subsides extraordinaires et emprunts, leur accorda l'établissement d'un parlement à Bordeaux et celui d'un hôtel des monaies. Mais l'esprit de mécontentement contre le gouvernement établi, l'habitude plus que séculaire d'une union étroite avec l'Angleterre, reprenant le dessus, les Anglais furent secrètement rappelés. Le prélat pieux qui, de simple pâtre, était devenu archevêque de Bordeaux, le célèbre Pey Berland, fut compromis lui-même dans cette entente avec les ennemis de la France. Talbot reparut à la tête des Anglais. Ils rentrèrent dans la ville de Bordeaux par la porte de Cor qui leur fut livrée, et les villes voisines les accueillirent également. Il fallut que Charles VII envoyât en Guyenne une nouvelle armée. Celle-ci joignit l'armée anglaise sous les murs de Castillon, et la défit entièrement; Talbot perdit la vie dans ce combat,

après lequel ceux des Anglais qui échappèrent au désastre regagnèrent leurs vaisseaux. A la suite de ces événements, un grand nombre d'habitants de Bordeaux s'expatrièrent pour aller s'établir en Angleterre.

Afin de tenir en bride désormais les sympathies anglaises des Bordelais, Charles VII construisit, l'un sur les bords de la Garonne, l'autre dans un lieu marécageux, sur les bords du ruisseau du Peugue, le château Trompette et celui du Hâ, appelé aussi château du Far. Ces deux citadelles, par leur impopularité, jouiront désormais d'une grande importance dans l'histoire de Bordeaux. Des mesures spéciales de surveillance furent prises en même temps à l'égard des Anglais que des intérêts de commerce appelaient à Bordeaux. Leurs navires devaient attendre dans le bas de la rivière un sauf-conduit pour remonter à Bordeaux; ils étaient obligés de déposer à Blaye leur artillerie et leurs munitions de guerre. Arrivés dans Bordeaux, les Anglais ne pouvaient habiter que le logis qui leur avait été marqué par le fourrier de la ville; il ne leur était permis de circuler dans les rues que de sept heures du matin à cinq heures du soir; ils ne pouvaient aller acheter des vins dans le pays de Grave ou autres localités circonvoisines qu'escortés et surveillés par des archers. Une déclaration de Louis XI, en 1475,

vint abolir une partie de ces précautions sévères; mais l'obligation imposée aux navires de désarmer à Blaye fut strictement maintenue.

De nos jours, cette sympathie que créa jadis entre l'Aquitaine et l'Angleterre l'acte impolitique de la répudiation d'Éléonore, n'est même pas un souvenir que la tradition ait conservé dans les masses; mais, sous l'aspect matériel, l'observateur qui connaît ces deux cités peut remarquer que Bordeaux et Londres sont, dans leurs constructions, un peu vêtues du même costume de sœurs : absence de cours dans les maisons, point de portes cochères, façades élevées et de minime étendue, nécessitant plusieurs étages pour le logement d'une famille. Enfin la Garonne et ses mille navires n'apparaît-elle pas comme une seconde Tamise plus splendide encore?

Nous pouvons dérouler maintenant les événements pour lesquels ces préliminaires historiques étaient une utile introduction. Ils nous ont révélé l'origine de cet entraînement qui, du temps de la Fronde, poussait les habitants de Bordeaux à rechercher l'alliance de l'Angleterre. Cet entraînement avait pour cause bien moins cette déplorable tendance du moment à rechercher l'appui de toute alliance étrangère quelle qu'elle fût, que les sympathies traditionnelles dont nous venons de parler; car, si les Bordelais profitaient alors des

secours de l'Espagne, cet appui néanmoins était impopulaire parmi eux. L'alliance de l'Espagne n'était celle ni de leur sympathie, ni de leur politique ; mais elle était celle de la sympathie et de la politique des princes. Ces préliminaires nous ont fait également remonter à la source de cet esprit de liberté que nous verrons, faute d'être contenu dans de sages limites, dégénérer en licence effrénée.

Le plus grand désordre intérieur qui ait précédé les troubles de la Fronde est sans contredit celui qui eut lieu en 1548, à l'occasion de l'établissement de la gabelle. Le peuple, forçant l'hôtel de ville, s'empara des armes, et attaqua ses magistrats ; ceux qui ne purent se dérober par la fuite furent indignement maltraités, plusieurs même furent tués, et parmi eux Moneins, lieutenant de roi. Un grand nombre de maisons de bourgeois furent dévalisées, et déjà il était question de mettre toute la ville au sac et au pillage, lorsque l'extrême danger donnant du cœur à la population honnête qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, généralement timide, a le tort de ne se montrer qu'aux dernières extrémités, une réaction se fit, on lutta, et au bout de deux jours l'émeute fut domptée. Le connétable Anne de Montmorency et le duc de Guise, qui accouraient à la tête d'une armée, trouvèrent, à leur arrivée,

le calme rétabli. Ils imposèrent néanmoins des punitions rigoureuses : les habitants furent désarmés, l'artillerie et les munitions de guerre en dépôt à l'hôtel de ville furent enlevées, les capitaines de la ville et des châteaux qui avaient laissé par leur négligence le désordre commencer et grandir, furent mis à mort; les priviléges municipaux et la jurade furent supprimés; enfin, pour laisser un témoignage matériel et éclatant de la répression, en l'aggravant encore, les tours de l'hôtel de ville furent découvertes et ses cloches enlevées; celles de toutes les églises le furent également.

A l'instante prière des habitants, le roi Henri II, l'année suivante, révoqua les sévérités du connétable et rétablit la ville de Bordeaux dans ses priviléges municipaux.

En 1635, le peuple se souleva à l'occasion d'une imposition nouvelle sur le vin; les mutins se réunirent aux alentours de l'église de Sainte-Eulalie pour se porter sur l'hôtel de ville qu'ils emportèrent; il y eut des tués et des blessés. Le duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne, accourut de son château de Cadillac et rétablit le calme. L'année suivante, il jeta les germes de la terrible impopularité qui, de sa personne, rejaillit plus tard sur tous les siens, en faisant suspendre le droit à l'élection des jurats : les jurats nouveaux

qui entrèrent en charge furent désignés par le roi. L'effet produit fut si mauvais que l'élection fut rétablie l'année suivante.

En 1648, l'exportation d'une cargaison de blés fut l'occasion de nouveaux désordres; le mécontentement populaire se tourna encore contre le duc d'Épernon dont le changement fut demandé au roi.

Cette exportation de blé, en réalité, n'était qu'un prétexte; la cause des troubles avait des racines plus profondes, la Fronde commençait.

En 1649, le duc d'Épernon accrut l'irritation par la construction de la citadelle de Libourne et de plusieurs forts sur la Dordogne. Six mille Bordelais, autorisés par arrêt du parlement, allèrent en armes attaquer les travailleurs et détruire leurs ouvrages. Ils revenaient à Bordeaux joyeux et fiers de leur expédition, lorsqu'ils se trouvèrent face à face avec les troupes du gouverneur qui les massacrèrent sans qu'il en échappât presque un seul. Après le siége de Bordeaux que nous avons précédemment décrit à grands traits [1], une des conditions de la paix fut le retrait du gouvernement de la Guyenne au duc d'Épernon. Le prince de Condé fut nommé à sa place. La paix éphémère de 1650, qui suivit, divise en deux

[1] Tome Ier, page 231 et suivantes.

séries la longue période des troubles de la Fronde à Bordeaux. Nous sommes entrés dans la seconde, depuis que cette ville est devenue, après Paris, un nouveau centre d'action d'où les princes s'efforcent de faire rayonner sur la France leurs ambitieuses témérités.

Par suite d'antiques priviléges et de susceptibilités municipales, très-ombrageuses dans les villes de l'ancienne France sur les questions d'indépendance et de liberté locales, aucune troupe de l'armée des princes n'occupait Bordeaux [1]. Cette ville était en mesure de pourvoir à sa propre défense par l'existence de tout temps de compagnies bourgeoises armées et organisées. Nous ne comptons pas ce régiment de trente compagnies, fort de douze cents hommes, levé par arrêt du parlement, dont nous avons précédemment parlé [2], parce que cette troupe, destinée primitivement à la garde de Bordeaux, avait été promptement employée aux opérations extérieures. Elle n'y brillait pas : envoyée sur des bateaux au secours de M. le Prince, lors de la retraite qui suivit le combat et le siége de Miradoux, elle trouva moyen d'arriver trop tard,

[1] Personne n'ignore qu'à Londres existe de nos jours encore pour la cité ce privilége qu'aucune troupe armée ne peut entrer dans son enceinte.

[2] Voyez tome I[er], page 419.

ayant employé son temps à rançonner les riverains de la Garonne. La désertion plus que la guerre avait réduit ce régiment à deux cents hommes.

En outre, les habitants travaillaient incessamment à accroître et à perfectionner les fortifications de l'enceinte de Bordeaux, travaux qui s'exécutaient par corvées imposées aux paysans du Médoc. Bordeaux se trouvait en définitive bien plus en mesure de résister aux entreprises du dehors qu'à ses dissensions intérieures.

Cette ville était divisée en trois partis hostiles les uns aux autres, désignés sous les dénominations de grande Fronde, de petite Fronde et d'Ormée.

Ces trois partis n'étaient d'accord que pour repousser l'omnipotence royale et surtout Mazarin, son premier ministre; mais, à part ce superficiel accord, ils se déchiraient, ne pouvant s'entendre sur les moyens et moins encore sur les personnes séparées par des rivalités jalouses. De parti royal, il n'en était même pas question de nom; plus tard seulement nous verrons surgir ce parti de l'excès même des calamités, et sa minorité, imperceptible d'abord, devenir l'immense majorité. Les trois partis qui divisaient alors Bordeaux présentaient entre eux les similitudes et les différences que nous allons signaler.

La grande Fronde et la petite Fronde avaient, l'une et l'autre, pour chefs des conseillers au parlement avec des ramifications dans la bourgeoisie de la ville. De cette similitude entre les deux Frondes, passons à leur différence.

La grande Fronde se forma de ceux des conseillers et de leurs partisans qui se groupèrent autour de la personne des princes à titre d'attachement particulier. Ils avaient, en 1650, entraîné le parlement de Bordeaux à envoyer le conseiller Voisin s'entendre avec le parlement de Paris pour réclamer la liberté des princes prisonniers à Vincennes. Ils avaient décidé leur corps à accueillir la démarche de la princesse de Condé venant avec son jeune fils implorer asile et secours auprès du parlement et de la ville. Ils avaient continué à donner des preuves de leur dévouement pendant le siége de Bordeaux entrepris en cette même année 1650, par le maréchal de la Meilleraye. Leur zèle ne s'était pas refroidi. On comptait parmi les principaux de ce parti : MM. de Trancas, de Mirat, Dalesme, Fuyard.

La petite Fronde participait plus que la grande à l'esprit qui dominait dans le parlement de Paris. Les conseillers qui la composaient avaient en vue, sur toutes choses, l'extension de leurs attributions dans le domaine des affaires poli-

tiques. Ils ambitionnaient, comme leurs confrères de Paris, la dévolution à la magistrature du privilége illogique et inacceptable de la représentation nationale. Seulement, tandis que les prétentions politiques du parlement de Paris étaient populaires dans la capitale, les mêmes prétentions affichées par ses confrères du parlement de Guyenne furent toujours impopulaires à Bordeaux. Si parfois les conseillers de la petite Fronde semblaient prendre en main les intérêts des princes, ces intérêts n'étaient pour eux qu'un souci secondaire, ils ne les soutenaient que tout autant qu'ils supposaient en pouvoir tirer quelque avantage pour le succès de leurs prétentions. Cette situation ambiguë et sans franchise, qui parfois ne les séparait de la grande Fronde que par des nuances imperceptibles, leur donnait souvent accès dans la confiance des princes; mais, comme leur concours était suspect à la multitude, cette confiance, lorsqu'ils l'obtenaient, ne servait qu'à les rendre odieux, parce que, sous leurs protestations de dévouement, la trahison était soupçonnée. Comme dans tous les troubles civils il y a constamment un parti qui, à tort ou à raison, doit supporter le poids de l'impopularité, servir d'aliment à l'excitation des esprits et de point de mire à la violence, la petite Fronde, n'ayant pu réussir à remplir un rôle dominateur, était fatale-

ment destinée au rôle de victime. Son nom même fut emprunté à son sort. Les uns furent bannis par l'ostracisme de leurs concitoyens; les autres, effrayés de leur dangereuse impopularité, s'y dérobèrent eux-mêmes par un exil volontaire; et, parmi les plus persistants à braver l'orage, la plupart saisirent avec empressement l'occasion que leur offrit plus tard l'ordre royal qui vint transférer à Agen le parlement de Bordeaux. Par toutes ces diminutions successives, ce parti parlementaire, qui, dans l'origine, était le plus nombreux, devint promptement le plus faible, et le nom de petite Fronde lui fut naturellement acquis. Quelques étymologistes passionnés voulurent trouver dans cette qualification de petite Fronde l'expression synonyme de fausse Fronde[1]. La duplicité reprochée à ce parti remontait à la période qui avait précédé, accompagné et suivi le siége de Bordeaux en 1650. C'était ce parti, alors le plus nombreux, qui avait fait rendre au parlement l'arrêt fermant les portes de Bordeaux à la princesse de Condé et à son jeune fils, arrêt

[1] Voyez à l'appendice l'opuscule historique intitulé : l'Évangéliste de la Guyenne, ou la découverte des intrigues de la petite Fronde dans les négociations et les mouvements de cette province, depuis la détention de Messieurs les princes jusqu'à présent.

A Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot, rue des Marmousets, proche l'Église de la Magdeleine (1652).

bravé par l'émotion populaire excitée par les conseillers de la grande Fronde qui formaient alors la minorité de leur corps. C'était un conseiller de ce parti, Fontenelle, qui, envoyé avec le marquis de Lusignan pour toucher du baron de Vatteville un subside de l'Espagne de huit cent mille livres, persuada à l'amiral de garder la somme, qu'il n'était pas possible, prétendait-il, de conduire en sûreté à Bordeaux; et par ce coup détourné il avait réduit aux abois l'armée des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. Ce parti enfin, par son adresse, avait su, à cette même époque, acquérir l'assentiment de la princesse de Condé à l'élection, comme membres de la Jurade, de Nort et de Fontenelle, élection secrètement appuyée par le cardinal Mazarin.

Lorsqu'après la signature de la paix, la reine mère, accompagnée de son premier ministre, eut fait son entrée solennelle à Bordeaux, le cardinal souhaita de se voir complimenté par le parlement; les présidents d'Affis et Pichon s'empressèrent, mais sans succès, de faire consentir leur corps à cette démarche; zèle qui leur fut d'autant plus reproché que l'un et l'autre avaient reçu des présents de la princesse de Condé : le premier, une croix de diamants et une chaîne d'or de trois cents pistoles; le second, des chevaux de carrosse.

Du reste, parmi les magistrats de ce parti, bien d'autres avaient l'adresse de s'insinuer et de se maintenir dans la confiance des princes, et, comme cette confiance nuisait à la popularité de ceux-ci par la nature des actes qu'elle leur inspirait, ces faux et dangereux amis étaient accusés d'être les agents secrets du cardinal Mazarin. Celui d'entre tous le plus funeste à leur popularité fut ce conseiller Guionnet dont nous avons déjà signalé les exactions, alors qu'il remplissait les fonctions d'intendant. Il avait failli soulever toutes les communes contre le parti des princes; à ceux qui se plaignaient de ses déprédations, il donnait des quittances signées par dérision : *Bien pris*. Les magistrats les plus marquants de ce parti, outre ceux que nous avons déjà nommés, étaient le président de Pommiers, de Némon, de la Chaise Martin, Duval, Deblanc, d'Espagnet, de Travers, de Massip, La Roche, dit Bastru le Rousseau, de Montesquieu. Parmi la bourgeoisie, nous citerons du Cornet et le sieur de Virelade, autrefois avocat général au grand conseil, puis chancelier du duc d'Épernon; il était le rédacteur des lettres adressées par le duc au parlement et à la ville, mission qui l'avait rendu un tel objet d'exécration qu'un arrêt du parlement l'avait exclu de la faculté de pouvoir acheter aucune charge dans ce corps.

Tous ces griefs contre la conduite des chefs de la petite Fronde avaient accumulé bien des haines. Ces haines donnèrent naissance à la formation d'un troisième parti, qui devint bientôt le plus terrible et le plus puissant. Un nouveau grief, qui dépassait tous les autres, fut le signal de la formation de ce parti. Lorsque les portes de la citadelle du Havre s'étaient ouvertes pour rendre aux princes leur liberté, la ville de Bordeaux se livrait à la joie; le parti de la petite Fronde n'était pas le dernier à se mêler à ces manifestations, bien qu'il fût le moins sincère; quelques-uns même de ses membres se rendirent à Paris pour féliciter les princes. Le conseiller Guionnet et le prieur Pichon avaient été ses messagers. Pendant ce séjour, le prieur imagine d'entamer une négociation avec le duc d'Épernon pour lui faire entrevoir la possibilité de reprendre possession de son gouvernement de Bordeaux par le concours de sa famille et par celui du parlement; des largesses, suivant lui, pouvant facilement éteindre les préventions populaires. La reine mère et le cardinal Mazarin étaient entrés dans ce projet; en cas de succès, un évêché pour le prieur, de l'argent pour ses frères, devaient en être la récompense. La négociation avait transpiré. Les négociateurs, à leur retour à Bordeaux, furent reçus avec froideur

par leurs amis, craignant de se compromettre; ils furent accueillis par un orage dans le sein des chambres assemblées du parlement, et, dans la ville, par l'irritation populaire. Le prieur, son frère le président Pichon, et Muscadet, son autre frère, durent se dérober par la fuite à la vengeance qui n'eût pas manqué d'éclater sur leurs têtes.

A partir de ce moment les assemblées populaires devinrent fréquentes : travailler, par des manifestations de nature à effrayer la cour, contre le retour du duc d'Épernon, devint le but proposé. Un jour, une de ces réunions tumultueuses formée devant l'hôtel du gouvernement fut refoulée jusqu'en un lieu planté d'ormes, entre l'église de Sainte-Eulalie et le château du Hâ; ce lieu devint le rendez-vous habituel des réunions populaires. Le parti de l'Ormée dut à cette circonstance le nom dont il fut baptisé [1].

L'Ormée ne fut pas seulement la réunion désordonnée d'agitateurs fortuitement assemblés sans autre lien que les passions du moment, elle reçut une organisation redoutable. Ses membres, indifférents à la question des priviléges parlementaires, peu soucieux de celle de la convocation des

[1] Une erreur typographique fréquente dans les éditions des Mémoires de cette époque substitue le mot d'armée à celui d'Ormée, en créant ainsi une étrange confusion.

états généraux, étaient portés sans doute au soutien des intérêts des princes dont la cause avait acquis parmi eux une grande popularité; mais, avant tout autre sentiment, ils cherchaient dans un état de sédition permanente les moyens de donner libre cours aux mauvais instincts qui les animaient. Dans tous les temps, l'exploitation d'un nom rendu odieux parmi la multitude a été l'un des leviers les plus puissants des promoteurs des désordres populaires; les Ormistes étaient habilement entretenus par leurs chefs dans un état continuel d'exaltation par une haine aveugle du nom de Mazarin. Leur faction était secrètement favorisée par les princes qui l'envisageaient comme un moyen de retenir par la crainte de ses violences ceux qui songeaient à abandonner leur parti. Comme la conservation de Bordeaux était un intérêt de première importance pour le prince de Condé, ses instructions à Lenet[1] prescrivaient toujours de s'entendre avec le parti le plus fort, et l'Ormée étant déjà plus forte que les autres partis, son ascendant grandissait d'autant plus. Quelques tentatives de conciliation furent faites néanmoins pour rapprocher les partis; nous verrons le prince de Conti essayer d'établir entre eux une sorte d'union, et, malgré

[1] Voyez la correspondance du prince de Condé dans les *Mémoires* de Lenet.

un traité en forme qui fut signé dans le cours des événements, n'y pouvoir réussir. L'Ormée avait deux chefs principaux, Vilars et Dureteste; la suite du récit les fera plus amplement connaître; après eux nous nommerons : Phelippon, Robert et Jamet.

Le château Trompette et le château du Hâ, situés à deux extrémités de la ville, l'un sur les bords de la Garonne, l'autre proche de la cathédrale, formaient les plus solides défenses de Bordeaux contre les attaques extérieures; mais, comme ces citadelles avaient été employées plus souvent à réprimer l'esprit séditieux du peuple qu'à repousser les ennemis, elles étaient particulièrement en horreur à la majorité des habitants, et toujours leur démolition fit partie du programme populaire, programme réalisé par les hommes et par le temps. Sur l'emplacement du château Trompette, s'étend aujourd'hui, dominant ce port magnifique que décrit l'arc de la Garonne, une des plus splendides promenades de l'Europe. Sur l'emplacement du château du Hâ, s'élèvent des édifices d'une destination sévère : le palais de justice et la prison. Dans ces modernes constructions sont enclavées deux vieilles tours qui ont survécu aux ruines du château : l'une, d'une forme demi-sphérique, a retenu de nos vieilles luttes avec l'Angleterre le nom de tour

anglaise. Le vaste espace planté d'ormes qui s'étendait entre ce château et l'antique église de Sainte-Eulalie, emplacement que nous connaissons déjà pour être le point de réunion des assemblées tumultueuses de l'Ormée, est aujourd'hui occupé en grande partie par une caserne. L'église de Sainte-Eulalie s'élève encore telle qu'elle était alors dans ce lieu jadis si bruyant, devenu l'un des quartiers les plus déserts et les plus silencieux de Bordeaux. Sur une petite place qui longe l'une des faces latérales du monument, l'édilité a récemment planté, par réminiscence historique sans doute, une allée de jeunes ormes dont l'ombrage à venir couvrira, il faut l'espérer, des scènes plus pacifiques que celles abritées par leurs trop fameux devanciers.

Combien le chercheur avide des choses du passé serait heureux à Bordeaux si les bibliothèques et les archives de cette ville n'étaient plus silencieuses encore que les matériels vestiges des choses d'autrefois! Mais il n'y existe sur l'époque objet de nos particulières investigations, ainsi que nos infructueuses recherches l'ont constaté, aucun document de quelque importance. Archives de l'hôtel de ville ou du parlement, archives du gouverneur de la province ou archives des princes ayant trait à la Fronde de Guyenne, les unes et les autres ont disparu, non par l'effet

du temps, mais par les ordres de Louis XIV, qui, dans le cours de son règne dominateur, a fait détruire tous ces documents, voulant anéantir, s'il l'eût pu, non-seulement la trace, mais jusqu'au souvenir même des troubles de sa minorité[1].

Ce n'est donc que de renseignements épars re-

[1] Nous avons particulièrement constaté la preuve de ces suppressions dans la collection manuscrite des arrêts du parlement de Guyenne aujourd'hui conservée à la bibliothèque de la ville de Bordeaux; les volumes correspondant aux années sur lesquelles portaient nos recherches manquent précisément. Nous nous louons cependant du bienveillant empressement avec lequel M. Gorgères, l'honorable conservateur de la bibliothèque, était disposé à nous communiquer tous les documents se rapportant à nos travaux. Les archives départementales eussent été plus riches peut-être; mais leur classement se borne aux affaires administratives courantes; pour tous les autres documents dont on paraît cependant vouloir s'occuper, leur masse n'offre encore qu'un labyrinthe sans fil conducteur, où même l'on nous a paru peu soucieux de laisser pénétrer. Cependant une société savante de la Gironde, la *Société des Archives historiques*, publie dans un recueil les pièces intéressantes de toutes les époques à mesure qu'elles se découvrent. Nous avons dû à l'obligeance de M. Delpit, secrétaire de cette société, communication de ces travaux; mais aucun document provenant des archives départementales ne se rapportait à l'époque des troubles de Bordeaux.

Cette absence de documents originaux explique le peu de développement sur la période de la Fronde donné par les écrivains de la localité dans leurs publications faites à diverses époques, telles que la *Chronique bordelaise*, par Jacques Mongiron, Millanges (Bordeaux, 1672); les *Annales politiques, littéraires et statistiques de Bordeaux*, par Bernadou; *l'Histoire des mouvements de Bordeaux*, par Fonteneil; les *Négociateurs bordelais*, par Ribadieu; ouvrages dont les titres promettent beau-

cueillis partout ailleurs qu'à Bordeaux, que nous avons réussi à former un ensemble historique de la Fronde de Guyenne qui n'a jamais été complétement retracée.

Cette dangereuse association qui portait le nom d'Ormée se composait de plus de douze mille adhérents; mais une organisation qui rendait cette association plus dangereuse encore consistait dans un noyau, centre directeur, qui ne comptait que cinq cents membres. Ces cinq cents membres eux-mêmes subissaient l'impulsion toute-puissante des deux fanatiques que nous avons déjà nommés : Vilars, un médiocre avocat, de basse condition, Dureteste, un ancien boucher devenu solliciteur de procès; l'un et l'autre, suivant le mauvais côté du caractère de leurs professions, portant dans les troubles l'astuce et la cruauté.

Les cinq cents Ormistes de choix avaient leur littérature qui faisait concurrence aux *Mazarinades* de Paris; cette littérature produisit entre autres morceaux : le *Manifeste bourdelais* et la

coup, mais dont le texte, malgré l'indubitable bonne volonté des auteurs, ne tient guère les promesses.

Les bibliothèques de Paris, les Archives nationales et du Ministère de la guerre, les Mémoires de Daniel de Cosnac, sont demeurés la source où nous avons puisé nos plus précieux documents.

*Généreuse Résolution des Gascons.* L'Ormée tout entière obéissait à des statuts qui obligeaient ses membres à exposer au besoin leurs vies et leurs biens pour soutenir leur droit de vote dans les assemblées de la cité, et leur droit de contrôle de l'emploi des deniers publics. Par ces mêmes statuts ils étaient engagés à se secourir mutuellement par des prêts d'argent ne portant point d'intérêt; en outre, à se rendre entre eux la justice par des arbitres. Enfin, comme, dans ces temps presque féodaux encore, on empruntait, même dans l'attaque, les formes de la vieille société qui croulait sous le double effort de la royauté et de la bourgeoisie, les Ormistes avaient leurs armoiries et leurs devises. Les armoiries représentaient un ormeau qu'un serpent enlaçait dans ses replis; les devises étaient : *Estote prudentes sicut serpentes*, et celle-ci encore : *Vox populi, vox Dei!*

Ainsi formidablement constituée, cette société exécrable se signale par toutes sortes d'excès : tantôt roulant à travers la ville les flots pressés de l'émeute écumante, elle répand la terreur, le pillage et le sang; tantôt, érigée en tribunal, en face du parlement qu'elle brave, elle rend des arrêts sans appel, exécutés sur l'heure.

Les violences de l'Ormée étaient dirigées contre tous ceux des habitants de la ville soupçonnés de

désirer le rétablissement de l'autorité royale, et contre ces conseillers de la petite Fronde qui, par l'ambiguïté de leur conduite, étaient devenus particulièrement suspects. Accusés de connivence avec la cour, lors de la récente et infructueuse tentative du comte d'Harcourt pour surprendre Bordeaux, les trois conseillers au parlement qui furent des premiers à subir la juridiction de l'Ormée furent MM. de Montesquieu, Salomon, du Bernec. Ils se réfugièrent à Blaye, où ils apportèrent peu d'espoir que les divisions intestines de Bordeaux tournassent en définitive au profit de la cause royale[1]. Bientôt l'ostracisme populaire prit des proportions plus considérables encore.

Le passage suivant de la Gazette de Renaudot, sous la rubrique du 11 avril 1652, donne un saisissant aperçu de la situation :

« L'on continue nos fortifications, et de faire jour et nuit une garde exacte des fortifications de cette ville où est M. le baron de Batteville avec tout son train. Il y a ici quelques brouilleries au sujet de la sortie des suspects. Ceux qu'on appelle ici de l'Ormière ayant désigné environ trois cents familles des plus considérables et même

[1] Voyez à l'appendice : Nouvelles de Bordeaux par Blaye, le 3 may 1652.

quelques-unes du parlement qu'ils voulaient faire sortir : à quoi il s'est opposé et a cassé leur délibération avec défense de s'assembler désormais directement, ni indirectement. »

La cassation par le parlemeut des arrêts rendus par l'Ormée n'était qu'un vain simulacre; la lutte ouverte était celle du droit sans la force contre la force sans le droit.

Dans ces conjonctures, la cour jugea que la situation aussi périlleuse qu'humiliée faite aux membres du parlement devait les disposer à accepter avec joie leur transfèrement dans une autre ville. Cette politique avait en perspective le double avantage de reprendre son action sur une assemblée dont l'influence, dégagée des entraves de la pression populaire, pouvait lui rendre d'utiles services, et d'enlever à la ville de Bordeaux le prestige de la possession de ce corps éminent, en lui inspirant en outre la crainte de la perdre sans retour, si elle ne se remettait pas sous l'obéissance.

Ce projet de la cour fut plus tard couronné de succès par le transfèrement du parlement à Agen; mais ce succès ne fut obtenu qu'après de longs et persévérants efforts, En raison du régime de terreur organisé par l'Ormée, il y avait peu de magistrats, même parmi ceux qui furent exilés nominativement, ou qui furent obligés de cher-

cher leur sécurité dans la fuite, disposés à se compromettre vis-à-vis l'esprit public de leurs concitoyens de Bordeaux au point de se rendre responsables de la translation du parlement hors de cette ville. Cette appréhension fit échouer le premier projet de la cour, demeuré inconnu parce qu'il avorta dès son origine, de transférer le parlement à Limoges. Un conseiller du parlement de Bordeaux qui s'était réfugié à Tours, Du Burg, reçut du cardinal Mazarin la mission d'organiser cette translation. Il s'en excusa par des raisons basées sur la crainte d'exposer sa mère à la vengeance. Est-il bien sûr que la vie de sa mère eût couru des dangers? Du Burg ne couvrait-il pas sa prudence du plus respectable motif? Un cœur bien vaillant battait-il sous la robe du magistrat? En présence des considérations si naturelles et si respectables de l'amour filial, nous nous gardons de décider; le lecteur jugera lui-même sur la lettre suivante[1], adressée par Du Burg au cardinal Mazarin :

[1] Nous avons tiré cette curieuse lettre inédite des *Archives nationales*, KK., 1219, page 301.

« Monseigneur,

« J'ay receu en cette ville ou j'ay demeuré depuis le départ de la cour à cause de mon indisposition qui m'a empesché de la suivre une lettre de cachet du roy portant commandement d'aller à Limoges dans la fin de ce mois pour y établir la translation du parlement de Bordeaux, ce qui m'oblige, Monseigneur, d'implorer l'honneur de vostre protection pour être déchargé de cet employ que j'estime devoir être l'achèvement de ma ruine. Je vous proteste bien, Monseigneur, que je ne cherche point icy des prétextes à ne pas obéir aux ordres de Sa Majesté qui me seront tousjours sacrés et inviolables; mais j'ay cru, Monseigneur, que sans blesser le respect que je luy dois, je puis luy représenter les inconvéniens qui en peuvent naistre pour soumettre aveuglément tous mes intérêts à sa bonté et à sa justice. La conservation de mes biens, que j'ai abandonnés en partant de Bordeaux, ny la colère de ma compagnie irritée contre moy de ma sortie entreprise sans congé et contre son ordre, ny le péril évident dont ma personne est menacée, qu'on médite, suivant l'avis qu'on m'en a donné, de faire périr par des assassinats et des voyes violentes sur les chemins allant à Limoges,

ou à mon arrivée dans la ville, par de secrettes menées; toutes ces choses-là, Monseigneur, ne seroient pas d'asses puissantes raisons sur mon esprit pour m'obliger à supplier très-humblement, comme je fais, Sa Majesté de vouloir changer son ordre ou le différer. Il n'y a en vérité, Monseigneur, que la seule considération d'une mère qui est dans Bordeaux exposée à la mercy d'un peuple furieux qui me touche et qui m'oblige à pourveoir à sa seureté à laquelle je ne suis pas moins obligé par les loix du sang et de la nature que par les sentimens de la raison et de la reconnoissance que je luy dois. La fermeté inébranlable que j'ay témoignée dans toutes les occasions qui se sont offertes, peut être un seur garand de la fidélité inviolable que je dois garder à l'avenir au service de Leurs Majestés. Je pourrois dire en cet endroit avec vérité à Vostre Eminence que, quoyque je vaille très-peu, je n'ai pas laissé d'estre recherché, mais on n'a peu jamais me gaigner par les promesses, ny par des présens, ny me vaincre non plus par les menaces que par la crainte. Ma fidélité est à toute épreuve, et je me contente sans aucun intérêt de la seule gloire que j'ay de l'avoir conservée incorruptible au milieu de la contagion et du trouble. Je ne veux point faire icy valoir mes services passés qui ont été moins utiles que passionnés, parce que

j'estime qu'il n'y a point de mérite, ny de récompense, à bien faire ce que l'on doit, ni parler à Votre Éminence des pertes et des disgrâces que j'ai souffertes en ma personne et en mes biens, ni sur quels sujets; il me suffira de croire que si elles étoient toutes venues à sa cognoissance, elles auroient excité en elle quelque sentiment d'estime et de compassion en ma faveur et persuadé peut-être Votre Éminence de prendre quelque sorte de confiance en la sincérité du respect que j'ay tousjours eu pour elle, aussi bien absente et éloignée que présente et favorite. Je ne laisse pas, Monseigneur, de me flatter de l'espérance de n'estre pas tout à fait abandonné de Votre Éminence en cette occasion à laquelle je ne pense pas qu'elle veuille me sacrifier. Elle aura sans doute la bonté de me réserver pour rendre en quelque autre plus importante quelque plus utile service à Leurs Majestés qui, lorsqu'il ne s'agira que d'exposer mes biens et ma vie, sans y mesler celle d'une mère dont la conservation m'est aussy précieuse que nécessaire, doivent être asseurées d'une prompte obéissance. Je demande seulement, Monseigneur, en cette considération à Leurs Majestés avec toute l'humilité qui m'est possible la grâce d'être aujourd'huy dispensé du voyage et de l'employ qu'il leur a pleu me destiner à Limoges; je l'attends, Monseigneur, du secours

et de la protection de Vostre Éminence que je réclame; elle acquerra par là sur moy une obligation immortelle et m'obligera d'estre toute ma vie avec la même passion et le même respect avec lequel j'ay toujours été,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

« Du Burg. »

A Tours, ce 15ᵉ avril 1652. »

Bientôt l'Ormée, non contente de compter pour rien le parlement et ses arrêts, se résolut à poursuivre la suppression complète de ce corps. Une dépêche adressée au cardinal Mazarin, sous la date du 20 mai[1], s'exprime en ces termes :

« Vous serez sans doute surpris de notre Fronde de l'Ormée et du pouvoir qu'elle a eu de rendre nostre parlement interdit et de luy faire cesser l'exercice de la justice; c'est ce que le roy avec toute sa puissance et ses déclarations n'a pu encore obtenir. Ce n'est pas tout, elle prétend supprimer leurs charges et abolir la vénalité, et faire rendre la justice souveraine par des personnes de probité et de suffisance cognues. »

Convenons que l'Ormée voulant abolir la véna-

[1] *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 347.

lité des charges judiciaires était souvent plus mal inspirée! Ce désir également de faire rendre la justice souveraine non par le populaire ignorant, qu'en pareil cas le populaire est le premier à récuser lui-même, mais par des personnes probes et d'une capacité reconnue, contenait le germe de bien des réformes dont le jury moderne, s'il présentait des choix meilleurs, constituerait une partie; les autres, plus complètes, sont réservées au programme d'une époque peu éloignée peut-être. Ces aspirations nous fournissent la preuve que, dans les programmes des partis ardents, il ne faut sagement rien rejeter sans un sérieux examen; dans cette végétation chevelue et confuse, il se rencontre parfois quelques bons grains qui, séparés de l'ivraie, peuvent fournir les semences des moissons de l'avenir.

La politique du prince de Conti se bornait à vouloir contenir le parlement par l'Ormée; mais elle ne pouvait aller jusqu'à consentir à la suppression d'un corps dont le nom seul était une force pour le parti des princes. Cette politique se jeta donc à la traverse des prétentions du parti populaire. Un compromis en fut le résultat; les séances de la juridiction du parlement furent rétablies; mais ni les assemblées de l'Ormée, ni la juridiction exceptionnelle qu'elle s'était arrogée, ne furent supprimées.

et de la protection de Vostre Éminence que je réclame; elle acquerra par là sur moy une obligation immortelle et m'obligera d'estre toute ma vie avec la même passion et le même respect avec lequel j'ay toujours été,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

« Du Burg. »

A Tours, ce 15e avril 1652. »

Bientôt l'Ormée, non contente de compter pour rien le parlement et ses arrêts, se résolut à poursuivre la suppression complète de ce corps. Une dépêche adressée au cardinal Mazarin, sous la date du 20 mai[1], s'exprime en ces termes :

« Vous serez sans doute surpris de notre Fronde de l'Ormée et du pouvoir qu'elle a eu de rendre nostre parlement interdit et de luy faire cesser l'exercice de la justice; c'est ce que le roy avec toute sa puissance et ses déclarations n'a pu encore obtenir. Ce n'est pas tout, elle prétend supprimer leurs charges et abolir la vénalité, et faire rendre la justice souveraine par des personnes de probité et de suffisance cognues. »

Convenons que l'Ormée voulant abolir la véna-

[1] *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 347.

lité des charges judiciaires était souvent plus mal inspirée! Ce désir également de faire rendre la justice souveraine non par le populaire ignorant, qu'en pareil cas le populaire est le premier à récuser lui-même, mais par des personnes probes et d'une capacité reconnue, contenait le germe de bien des réformes dont le jury moderne, s'il présentait des choix meilleurs, constituerait une partie; les autres, plus complètes, sont réservées au programme d'une époque peu éloignée peut-être. Ces aspirations nous fournissent la preuve que, dans les programmes des partis ardents, il ne faut sagement rien rejeter sans un sérieux examen; dans cette végétation chevelue et confuse, il se rencontre parfois quelques bons grains qui, séparés de l'ivraie, peuvent fournir les semences des moissons de l'avenir.

La politique du prince de Conti se bornait à vouloir contenir le parlement par l'Ormée; mais elle ne pouvait aller jusqu'à consentir à la suppression d'un corps dont le nom seul était une force pour le parti des princes. Cette politique se jeta donc à la traverse des prétentions du parti populaire. Un compromis en fut le résultat; les séances de la juridiction du parlement furent rétablies; mais ni les assemblées de l'Ormée, ni la juridiction exceptionnelle qu'elle s'était arrogée, ne furent supprimées.

Ne fallait-il pas prévoir en outre que, dans quelques mois à peine, après avoir compté avec les hommes, il faudrait compter avec la saison elle-même, qui rendrait les hommes plus difficiles encore à maintenir? Compter avec cette saison des vendanges, à toute époque la grande préoccupation des Bordelais! Lors du siége de 1650, cet intérêt des vendanges avait été le mobile du prompt rétablissement de la paix : ne fallait-il pas se précautionner d'avance pour qu'en 1652, les bourgeois de la ville, comme producteurs et consommateurs, les adhérents de l'Ormée comme spécialement consommateurs, ne se laissassent pas entraîner à la paix sous l'empire de la même préoccupation? Il n'y avait qu'un moyen de prévenir cette dangereuse éventualité : c'était d'être assez fort au dehors, assez maître de la campagne, pour tenir l'armée royale à distance, afin de l'empêcher d'accomplir le projet qu'on lui prêtait d'arracher les vignes. A tout prix, il était nécessaire d'assurer aux Bordelais la possibilité de faire leur précieuse récolte.

Pour obtenir ce résultat, et de plus pour défendre l'entrée et le cours de la Gironde, ce n'était pas trop du concours de l'Espagne et de sa flotte postée à Bourg sous le commandement du baron de Vatteville. Ce concours de l'Espagne ne pouvait cependant être employé qu'avec la

plus grande circonspection, par ce motif que cette alliance n'était pas populaire. Non-seulement le moindre détachement de troupes espagnoles n'aurait pu être appelé à Bordeaux pour maintenir l'ordre si souvent troublé, sans provoquer une explosion générale; mais on vit le baron de Vatteville lui-même, seul et sans troupes, ne pouvoir paraître dans la ville sans être insulté sur son passage. Les Espagnols, il faut le dire, se comportaient plus en nation qui veut assurer une conquête, qu'en alliés qui, après un secours accordé, ne songent qu'à se retirer; à Bourg et sur les autres points qu'ils occupaient, ils établissaient des fortifications solides et redoutables qui révélaient le projet d'un long établissement.

Ils destinaient la ville de Bourg à devenir leur centre d'action et leur quartier général; les présidents Viole et d'Affis, les conseillers Dalesme et Fuyard, tous dévoués à la cause des princes, s'y rendaient fréquemment de Bordeaux pour conférer avec le baron de Vatteville.

Les forces navales du parti royal étaient insignifiantes encore en ces parages; quelques galiotes seulement croisaient à l'embouchure, se dérobant aux vaisseaux de l'Espagne; elles étaient trop faibles pour entrer en ligne contre de puissants navires de guerre. Elles suffisaient néanmoins pour inquiéter le commerce maritime de la ville de

Bordeaux, enlevant de préférence les navires chargés de denrées; mais beaucoup réussissaient à passer sans encombre. Plusieurs navires flamands exportant des grains venaient de sortir de la Gironde sous l'escorte d'un vaisseau de guerre des États de Hollande; celui-ci était remonté pour les chercher jusque dans le port même de Bordeaux, hardiesse qui avait été considérée comme une sorte d'insulte pour la Majesté du roi de France. Les galiotes parvinrent cependant à capturer un navire flamand isolé, chargé d'une forte cargaison d'avoine et de bois de sapin[1].

Les Espagnols travaillaient avec leur lenteur ordinaire à remettre leur flotte en état de reprendre la mer. Il venait de leur arriver trois ou quatre cents hommes de renfort et vingt beaux chevaux que le roi d'Espagne destinait à faire des présents. Huit vaisseaux, dont l'armement était terminé, prenaient à leur bord leur équipage d'embarquement; leur destination, sans attendre le surplus de la flotte, était d'aller rallier sur la côte de Brouage les petites forces navales dont disposait le comte du Dognon, et de là, conformément aux dispositions arrêtées avec les émissaires des princes dont nous venons de par-

[1] Nouvelles de Guyenne datées de Blaye, le 3 mai 1652. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

ler, de pousser jusque sur les côtes de Bretagne pour y prévenir et attaquer l'armée navale du roi qui y concentrait ses forces avec dessein de faire voile pour les bords de la Gironde. Cette opération maritime pouvait être autrement féconde en résultats qu'aucune des opérations militaires qui auraient pu être tentées par les forces de terre des armées royales. La majeure partie de celles-ci étaient d'ailleurs concentrées bien loin de la Guyenne, dans les deux armées réunies sous les ordres des maréchaux de Turenne et de la Ferté.

Si la flotte royale parvenait à s'emparer de l'embouchure de la Gironde, la possession de ce poste isolait la Fronde de Guyenne des secours qu'elle recevait de l'Espagne et de ceux qu'elle espérait de l'Angleterre; de plus, en interceptant tout le commerce maritime de Bordeaux, ce blocus devait réduire les habitants de cette ville à la nécessité d'implorer la paix. Il était de la plus haute importance, au point de vue de la Fronde des princes en Guyenne, et de la politique de l'Espagne, de tâcher de prévenir de si fâcheuses conséquences.

Le triumvirat directeur, composé de Marsin, de Lenet, de la duchesse de Longueville, dont l'existence nous est connue[1], ne déchargeait pas assez

[1] Voyez tome II, page 358.

le prince de Conti de tout souci des affaires, pour qu'il n'eût à s'y mêler souvent, mais alors avec la prépondérance et les honneurs que lui assurait sa position. Le comte de Marsin, retenu à la tête des troupes, ne paraissait à Bordeaux que dans les occasions indispensables. Le prince présidait les conseils fréquents provoqués par la marche troublée des événements; il s'en fallut de peu que l'une de ces réunions ne fût la cause indirecte d'un grand péril pour sa vie.

D'une part, la prévoyance pour ne pas manquer d'approvisionnements, en cas de siége, avait fait accumuler des grains à Bordeaux, où le commerce de la Bretagne et de la Hollande les apportait en abondance; d'autre part, les habitants des campagnes et de la plupart des villes de la Guyenne y avaient amoncelé leurs denrées dans la crainte du pillage. Cette surabondance était telle qu'il faut croire que toutes les maisons étaient en partie transformées en magasins, puisque l'étage supérieur de la maison même occupée par le prince de Conti était surchargé d'une provision d'avoine. Sous ce poids, le plafond de la salle du Conseil fut effondré; le prince de Conti et tous les assistants eussent infailliblement péri si, quelques instants auparavant, la séance étant levée, ils n'étaient sortis de cette salle. La maison tout entière fut si fortement

ébranlée que le prince dut chercher ailleurs un logis[1].

Jamais peut-être l'espionnage politique ne fut porté plus loin que pendant les guerres de la Fronde. Les rapprochements qui existaient entre les partis contraires par les affinités de personnes, les plus proches parents, les frères même figurant dans les camps opposés, l'absence trop fréquente de principes politiques bien arrêtés, le désir de chacun de tirer son avantage des événements, surtout par l'initiative de ce que l'on appelait un accommodement, étaient cause que des rapports sur les faits s'effectuaient non-seulement par ces émissaires gagés qui sont l'objet de l'opprobre de ceux même dont ils servent la cause, mais encore par tous les impatients de chaque parti. Ceux-ci, sans se vendre précisément, mais poussés par des motifs d'intérêt public ou privé, se proposaient toujours d'arriver à la conclusion de la paix faite par leur entremise. La cour, par des rapports circonstanciés et souvent non signés [2], était mise au courant des moindres détails des faits qui se passaient en Guyenne dans le parti des princes. Ce parti, à son tour, n'était pas moins bien informé de ce qui se passait à la cour.

[1] Nouvelles de Guyenne datées de Blaye le 3 mai 1652. *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 133.

[2] Voyez, à l'appendice, le rapport daté de Blaye, 3 mai 1652.

Voici, sur l'un de ces agents, une révélation aussi curieuse qu'ignorée. Un certain abbé Baron était à la suite de la cour; il y inspirait d'autant plus de confiance qu'il était, dans la personne de ses plus proches, une victime des rigueurs du parti des princes. Son père et son frère étaient détenus prisonniers à Brouage par le comte du Dognon. L'abbé Baron ne pouvait être suspect, en sa présence on ne se cachait pas. Non-seulement, sur les faits, il était le premier informé; mais, pour les projets, il pouvait surprendre plus d'un secret. Les princes profitaient de cette confiance par les rapports qu'ils recevaient de l'abbé. Le marquis du Plessis-Bellière, dans le passage suivant d'une lettre écrite à Le Tellier, découvrit le mystère de l'ingénieuse combinaison qui avait fait accorder à l'abbé Baron une si dangereuse confiance :

« Il y a à la suite de la cour un nommé l'abbé Baron qui est de ce pays-ci, lequel mande à M. du Dognon tout ce qui se passe à la cour, et, afin qu'on ne le tienne pas pour suspect, a fait prendre son père et frère prisonniers à Brouage; mais il est certain que ledit comte du Dognon leur fait faire grande chère[1]. »

[1] Lettre datée du camp de Marenne, 16 mai 1652. *Archives du ministère de la guerre*, vol. 133.

De l'installation à Bordeaux du prince de Conti date le commencement de l'influence sur ce prince de Daniel de Cosnac, bien que celui-ci, dans ses *Mémoires*, ne semble en fixer la date qu'à une époque postérieure de quelques mois; mais il considérait probablement cette influence première comme nulle, parce qu'il ne lui trouvait pas encore un degré au niveau de son désir. Lenet, fin observateur, et d'autant mieux porté à tout savoir qu'il en avait reçu la mission et y était intéressé, n'en jugeait pas ainsi d'après ce passage de ses Mémoires :

« Depuis que le prince de Condé avait quitté la Guyenne, le prince de Conti s'était rendu à Bordeaux pour y prendre le commandement. Il eut de graves motifs de mécontentement contre le duc de la Rochefoucauld, et Sarsay devint dès lors son entier confident; Sarrasin et l'abbé de Cosnac furent aussi très-avant dans sa confiance[1]. »

Quelque jaloux que fût le prince de Conti de la part insuffisante qu'il trouvait laissée à son ambition par le prince de Condé, le soin même restreint des affaires qui lui incombaient dépassait les limites que ne consentait pas aisément à fran-

[1] Mémoires de Lenet, édition Michaud et Poujoulat, p. 541. Nous avons seulement rectifié dans ce passage l'orthographe défectueuse des noms de Sarsay et de Cosnac.

chir sa nonchalance naturelle, et détournait, plus que son inclination ne l'y portait, son penchant à ces intrigues de sentiment qui forment le canevas sur lequel se brode le plus souvent la vie des cours. Daniel de Cosnac s'épuisait en efforts le plus souvent inutiles, pour retenir ce prince sur la pente qui l'entraînait, en remontant son âme vers des aspirations ambitieuses moins funestes; il réussit parfois; mais le prince retombait toujours. Son étrange et déplorable passion pour madame de Longueville semblait avoir puisé dans la séparation une force nouvelle. La jalousie était le principe de son mécontentement contre le duc de la Rochefoucauld, dont il était loin de prévoir la prochaine ingratitude à l'égard de sa sœur. Ce sentiment, chez le célèbre auteur des *Maximes*, avait pris son germe encore latent dans l'accueil fait, à Montrond, au duc de Nemours par la duchesse de Longueville, désireuse de fixer ce jeune prince dans le parti du grand Condé. Si le prince de Conti eût été plus clairvoyant, son nouveau confident, le marquis de Sarsay, eût pu considérablement déchoir dans son amitié. Le marquis nous est connu pour l'insuccès de la galante mission auprès de la reine qu'il avait reçue et acceptée du prince de Condé[1].

[1] Voyez tome Ier, page 220, et la *note*, page 457.

Sur son propre mandat cette fois, il se donna une mission du même genre à la petite cour de Bordeaux; nous pouvons nous en rapporter au conseiller Lenet qui avait les yeux très-ouverts :

« Sarsay s'attachait à la duchesse de Longueville; je crus avoir occasion de l'observer : j'en donnai avis au prince (de Condé)[1]. »

Pour peu que le duc de la Rochefoucauld, alors auprès du prince de Condé, eût appris que M^me de Longueville donnât au marquis le moindre encouragement, sa jalousie dut y trouver un nouvel excitant pour provoquer l'explosion de sa noire ingratitude.

Ces intrigues, quelque fâcheuses qu'elles fussent, s'effaçaient pour ainsi dire en comparaison du scandale causé par la passion que le prince de Conti affichait ostensiblement pour la duchesse de Longueville. Le public ne se gênait pas pour dire hautement que le prince emploierait bien mieux son temps à s'appliquer aux affaires ou à se mettre à la tête des troupes qui tenaient la campagne. Un placard injurieux pour l'honneur de la princesse et pour celui de son frère se trouva affiché un matin dans les principaux endroits de la ville, sur les murs de l'église de Saint-

[1] Mémoires de Lenet, édition Michaud et Poujoulat, page 540.

André, et jusque sur la porte même du logis de la princesse [1].

Hélas! les rois et les princes ont eu, dans tous les temps, bien moins de vrais amis pour leur donner de salutaires conseils, au risque presque certain d'être mal accueillis, que de nombreux flatteurs toujours prêts à les encourager dans leurs mauvais penchants, avec la probabilité bien autrement grande d'être favorablement écoutés. Ce fut ce moment délicat de la vie de Mme de Longueville que choisit Sarrasin pour lui adresser ces vers :

« Objet en tous lieux adoré!
« Et la Reine et son fils ont dit et déclaré
« Que vous étiez une rebelle :
« Vénus et Cupidon en ont bien dit autant.
« Avec Anne et Louis vuidez votre querelle;
« Mais surtout contentez Vénus et son enfant [1]. »

Ce n'étaient certainement pas ces poétiques et dangereux conseils qui étaient de nature à neutraliser les amertumes que la légèreté naturelle de Mme de Longueville ne suffisait pas à adoucir. Il n'est pas douteux que les avances de son frère, qu'elle ne repoussait pas assez en apparence, par fausse poli-

[1] Nouvelles de Guyenne datées de Blaye, le 8 mai 1652. *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 133. Voyez ce document à l'*Appendice.*
[2] Recueil des œuvres de Sarrazin.

tique, lui étaient odieuses; de plus elle était plus ou moins brouillée avec le prince de Condé et était douloureusement affectée du bruit qui en courait. Qui le croirait? la factieuse princesse, qui avait été comme le souffle personnifié de la Fronde et de la guerre civile, en était réduite à soupirer après la paix. Ces fragments de la lettre inédite suivante trahissent les douleurs de la princesse[1] :

« Mme de Longueville pleura hier fort longtemps « après avoir deschiffré les lettres de MM. de Vi« neuil, de la Guette[2], de Saint-Mars, et me dit « en particulier, car elle ne me parle pas en « public, qu'on luy mandoit cent choses fas« cheuses dont la principale estoit qu'elle estoit « tout à fait brouillée avec vous;.... qu'elle se « mouroit d'ennuy à Bordeaux et qu'elle estoit « bien malheureuse de ce que la paix estoit rom« pue, etc. »

Nous avons achevé de décrire l'état matériel et moral de la ville de Bordeaux au mois de mai et au commencement de juin de l'année 1652.

[1] Lettre de M. de Villars au prince de Condé, Bordeaux, 3 juin 1652. *Manuscrits de Lenet,* conservés à la Bibliothèque impériale.

[2] Nous relevons avec empressement ce nom de La Guette qu'un hasard heureux nous fait rencontrer dans cette lettre, nom auquel est venu donner un lustre récent la publication des Mémoires de la femme énergique et singulière dont il était le mari.

# CHAPITRE XXV.

La cavalerie du comte d'Harcourt placée en quartiers dans un vaste quadrilatère. — Motif de l'inaction de ce général. — Son ambition d'être nommé maréchal de camp général et même connétable. — Sa pauvreté; il veut marchander à la cour le prix de ses services. — Le gouvernement de Brisach lui a été refusé après la mort du comte d'Erlach. — Ce gouvernement est donné au marquis de Tilladet, beau-frère de Le Tellier. — Tilladet forcé d'abandonner son gouvernement. — La maréchale de Guébriant sollicite ce gouvernement pour son neveu le marquis de Vardes et même pour elle. — Singulier caractère de la maréchale de Guébriant. — Piége sentimental dans lequel elle fait tomber Charlevoix, lieutenant-gouverneur de Brisach. — Elle l'envoie prisonnier à Philippsbourg. — Elle prend possession de Brisach et est obligée de se dérober par la fuite aux suites de l'indignation de la garnison. — Le comte d'Harcourt, devenu maître de la personne de Charlevoix par sa qualité de gouverneur de Philippsbourg, songe à tirer parti de cette circonstance pour parvenir à ses fins relativement au gouvernement de Brisach. — Lettre inédite du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, 8 avril. — Fragment inédit d'une autre lettre, 15 avril. — Désir du comte d'Harcourt de se rendre à la cour pour traiter lui-même ses affaires. — Fragment inédit d'une lettre de M. de Pontac au cardinal Mazarin, 16 avril. — Prétention du comte d'Harcourt d'obtenir le gouvernement de Guyenne. — Deux lettres inédites du roi écrites le même jour, 21 avril, à la maréchale de Guébriant. — But des prescriptions différentes contenues

**dans ces deux lettres. — Identité du marquis de Vardes et du comte de Moret. — Lettre inédite de M. de Pontac au cardinal Mazarin, 29 avril. — Lettre inédite du comte d'Harcourt à Le Tellier, 30 avril. — Le comte construit un pont à Marmande sur la Garonne pour faire passer sa cavalerie, et occupe son infanterie aux siéges de Nérac et de Castel-Jaloux. — Lettre inédite du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, 30 avril. — Nouvelle phase de l'affaire de Brisach. — Opérations préliminaires du marquis du Plessis-Bellière dans l'Aunis et dans les îles pour arriver à entreprendre le siége de Brouage. — Rapport et lettre inédite de M. du Plessis-Bellière à Le Tellier, daté du même jour 4 mai. — Contraste entre la ville de Toulouse favorable à la Fronde et les protestants de la ville de Montauban dévoués à la cause royale. — Lettre inédite du marquis de Saint-Luc à Le Tellier, 4 mai. — Fragment inédit d'une lettre de M. de Tracy au cardinal Mazarin, 7 mai. — Lettre inédite du comte d'Harcourt à Le Tellier, 9 mai. — Charlevoix, rendu par ruse à la liberté, met la place de Brisach à la disposition du comte d'Harcourt. — Lettre inédite du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, 9 mai. — Manifeste de Charlevoix après son retour dans Brisach, 20 mai. — Le ton des lettres du comte d'Harcourt devient plus impératif. — Lettre inédite du comte d'Harcourt à Le Tellier, 24 mai. — La cour veut diminuer de six régiments de cavalerie l'effectif de l'armée de Guyenne. — Difficultés à ce sujet, insubordination des troupes mal payées; autres affaires. — Lettre inédite du comte d'Harcourt à Le Tellier, 28 mai. — Délibération du conseil de guerre de l'armée de Guyenne. — Situation générale. — Bruit de l'ordre donné par la cour de l'arrestation du comte d'Harcourt. — Lettre inédite de Sainte-Colombe-Marin à Le Tellier, 27 mai. — L'inaction du comte d'Harcourt paraît avoir pour motif le soin de ses intérêts particuliers, bien plus que la situation des forces qu'il commande.**

(1652.)

Après son infructueuse tentative pour enlever Bordeaux par un coup de main, et pendant que

le comte de Marsin et le colonel Balthazar concentraient les troupes des princes vers Cadillac, s'occupant d'en augmenter l'effectif par des recrues[1], le comte d'Harcourt s'était éloigné pour aller, avons-nous dit, cantonner sa cavalerie dans le pays entre deux mers. Elle se trouvait occuper un vaste quadrilatère dont la Garonne et la Dordogne formaient le premier et le second côté; le troisième côté était fermé par le cours de la rivère du Dropt qui prend sa source en Périgord et va se jeter dans la Garonne en passant par Montségur; le quatrième côté, d'Eymet à Bergerac, sur une longueur de cinq lieues seulement, restait seul ouvert. Cette position excellente, à l'abri de toute surprise de l'ennemi, permettait au comte d'Harcourt de rayonner, suivant les circonstances, soit dans l'Aunis, la Saintonge, le Poitou, en traversant la Dordogne; soit sur tous les points de la Guyenne occupés par le parti des princes, en remontant l'une ou l'autre rive de la Garonne, et en donnant la main à son infanterie qui était campée aux environs de La Réole.

Ce poste dans un quadrilatère d'un abord facile à défendre, merveilleux pour l'action, était donc non moins favorable pour l'inaction. Quelle qu'eût été l'activité imprimée à la campagne d'hiver par

[1] Voyez à l'appendice : Nouvelles envoyées par Blaye, le 3 may 1652.

l'infatigable ardeur du prince de Condé, n'y avait-il pas quelque singularité de la part du comte à placer sa cavalerie dans des quartiers de repos au commencement du printemps, dans la saison la plus favorable aux opérations militaires? Il manquait, il est vrai, d'artillerie, de vivres et d'argent; les quelques canons qu'il possédait ne provenaient même que de prises sur l'ennemi; les vivres qu'il se procurait d'une manière aussi économique pour le trésor royal que désastreuse pour les populations, en prenant sans payer, faisaient presque entièrement défaut, parce que les habitants des campagnes avaient accumulé leurs approvisionnements dans Bordeaux et dans les diverses villes fortes du parti des princes; quant à l'argent, cette denrée était plus rare encore; mais l'ennemi à combattre, à part ses ressources pour les subsistances, n'était-il pas inférieur à l'armée royale sous le rapport de l'effectif et de l'organisation militaire? L'habile général, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer *Fabius Cunctator*[1], avait évidemment pour guider sa conduite d'autres motifs que la prudence.

Le comte d'Harcourt s'était résolu à marchander à la cour le prix de ses services; il était pauvre comme tous les princes de cette grande maison

[1] Voyez tome Ier, chapitre VIII.

de Lorraine alors si déchue, et la cour le laissait sans ressources. Sa détresse l'avait réduit, la chose était notoire, à mettre son argenterie en gage pour subsister, lui, sa femme et ses enfants. Il était désireux de rétablir ou de réparer au moins en partie l'antique grandeur de sa maison par de hautes charges et de grands établissements. Dédaignant le bâton de maréchal de France comme au-dessous de la dignité d'un prince de la maison de Lorraine, il avait envoyé, le 8 février de cette même année, par le commandeur de Valin au cardinal Mazarin un mémoire accompagné d'une lettre[1] dans lequel il réclamait la dignité de maréchal de camp général, et même celle de connétable; il y établissait par des précédents que même la première de ces charges donnait autorité sur les maréchaux de France. Tentative vaine, son ambition se heurtait toujours contre des obstacles et des refus. Il voulut enfin faire sentir qu'il était prudent de compter avec lui. Le calcul était de réussite en apparence facile avec le cardinal Mazarin, plus porté à gagner ses adversaires qu'à les terrasser, chaque jour en montrait des exemples; mais le comte se trompait dans ses prévisions, en raison même de sa situation personnelle. La cour tirait volontiers parti de ses

[1] Voyez ces documents aux *Archives nationales*, registre côté KK., 1219.

talents militaires; mais il appartenait à une maison que la politique royale ne pouvait consentir à rehausser, et que, tout au contraire, elle voulait de plus en plus amoindrir. Une affaire compliquée, actuellement en jeu, accroissait les mécontentements du comte; il prétendait obliger le cardinal à donner à cette affaire une solution conforme à ses désirs. Les conséquences de ces tiraillements nous amèneront à ce spectacle étrange : un général abandonnant furtivement son armée.

Comme tous les généraux, à cette époque, le comte d'Harcourt avait des gouvernements : d'abord un gouvernement de province, celui d'Alsace, ensuite un gouvernement de place, celui de Philippsbourg, ville auparavant dépendante de l'évêché de Spire, réunie à la France depuis le traité de Westphalie[1]. Non loin, une des places fortes les plus importantes du temps, Brisach[2], qui appartenait aussi à la France, avait perdu, en 1650, son gouverneur, le comte d'Erlach, Suisse d'origine, qui s'était distingué dans les armées de

[1] Philippsbourg revint à l'empereur d'Allemagne par le traité de Nimègue; cette ville a été réunie au grand-duché de Bade en 1802.

[2] Brisach, ville du grand-duché de Bade, se nomme aujourd'hui le vieux Brisach, par opposition à Neuf-Brisach, place forte française sur la rive gauche du Rhin que construisit Louis XIV, en 1690, pour l'opposer au Brisach allemand que lui avaient fait perdre les clauses du traité de Riswick.

sa patrie et dans celles du grand Gustave-Adolphe, roi de Suède, avant de rendre dans les armées de la France, qui devint sa patrie d'adoption, de signalés services. Il était mort maréchal de France sans le savoir, la nouvelle de cette promotion, faite trois jours avant sa fin, n'ayant pas eu le temps de lui parvenir. Le comte d'Harcourt avait ambitionné le gouvernement vacant, pour se faire, avec celui qu'il possédait déjà, ce que l'on appelait en langage du temps un solide établissement; il ne l'avait pas obtenu, et pourtant ne désespérait pas encore, grâce à un réseau d'intrigues compliquées dont la maréchale de Guébriant et lui étaient les artisans et dont ils tiraient à eux les fils en sens opposé.

Après la mort du comte d'Erlach, le gouvernement de Brisach avait été, malgré les sollicitations du comte d'Harcourt, donné au beau-frère du ministre Le Tellier, le marquis de Tilladet [1]. Charlevoix commandait dans la place en qualité de sous-gouverneur; il avait servi avec distinction sous le maréchal de Guébriant, et avait voué un attachement sincère à la famille du maréchal. La veuve du maréchal voulut faire appel à ce sen-

[1] Gabriel de Cassagnet, marquis de Tilladet, lieutenant-général, gouverneur de Bapaume, puis de Brisach, avait épousé Madeleine Le Tellier, sœur de Michel Le Tellier, ministre secrétaire d'État de la guerre.

timent pour l'empêcher de recevoir dans la place le nouveau gouverneur. Le désir de la maréchale était d'exploiter auprès de la cour un obstacle qu'elle aurait fait naître, afin d'obtenir le gouvernement de Brisach en faveur de son neveu, le marquis de Vardes; peut-être, beaucoup de probabilités peuvent le faire supposer, poursuivait-elle pour elle-même ce gouvernement. Cette ambition n'avait rien d'invraisemblable avec un caractère comme le sien; n'avons-nous pas rencontré dans un genre analogue M^me^ de Rochefort, gouvernante de Lusignan? Renée du Bec[1], veuve de Jean-Baptiste de Budes, maréchal de Guébriant, était bien une autre femme encore! Elle avait fait ses preuves dans plus d'un genre : d'abord elle avait rompu, en bravant toutes les convenances, un premier mariage[2] qui ne contentait pas son ambition, pour unir son sort à celui du comte de Guébriant, qu'elle trouva plus propre à répondre aux moyens qu'elle sentait en elle pour faire parvenir un mari. En effet, bien que Guébriant fût un officier du premier mérite, digne

[1] Elle était fille de René du Bec, marquis de Vardes, et d'Hélène d'O.

[2] Nous avons remarqué que dans les généalogies des maisons du Bec de Vardes et Budes de Guébriant, données par le *P. Anselme*, le premier mariage de la maréchale de Guébriant est passé sous silence.

des plus hauts emplois, sans elle il ne fût probablement jamais devenu maréchal de France. Son historien, *Le Laboureur*[1], n'hésite pas à dire que cette dignité appartenait à Mme de Guébriant à double titre, c'est-à-dire « par participation de son mari et pour la part qu'elle avait méritée dans le bon succès de ses armes. » La mort du maréchal, arrivée en 1643, n'avait pas interrompu la carrière d'une femme si vaillante; elle lui apporta même un nouveau lustre par cette circonstance, que la maréchale dut désormais à elle seule le mérite de ses succès. On sait que, nommée ambassadrice extraordinaire en Pologne, en 1645, pour conduire à Vladislas IV Louise de Gonzague qu'il avait épousée par procureur, elle dut employer toute sa fermeté, jointe à toute sa dextérité, pour empêcher ce monarque de renvoyer honteusement une épouse sur laquelle, après le mariage célébré, on lui avait fait l'injurieux récit d'amoureuses liaisons avec Cinq-Mars, le grand écuyer de Louis XIII, et avec Gaston, duc d'Orléans, frère de ce monarque. Cette mission, depuis longtemps terminée, avait laissé en disponibilité les talents diplomatiques de la maréchale, lorsque lui vint la pensée de les employer à cette affaire du gouvernement de Brisach. Elle prétendit en

[1] Histoire du comte de Guébriant, par *Le Laboureur*, Paris, 1656.

manifestèrent. La maréchale fut prévenue qu'un mouvement se préparait contre elle et que la garnison voulait l'arrêter prisonnière; elle n'eut que le temps de se dérober par la fuite à un péril imminent.

La garnison de Brisach, devenue maîtresse d'elle-même, sans chef supérieur, réclama à grands cris la liberté de Charlevoix. Elle fit valoir les tentatives de séduction exercées par les ennemis pour la corrompre à prix d'argent; elle déclara que ce n'était qu'avec Charlevoix pour la commander, qu'elle consentirait à maintenir résolûment la place sous l'autorité du roi. Le comte de Cerny, lieutenant-gouverneur de Philippsbourg pour le comte d'Harcourt, se rendit à Brisach pour tâcher de calmer l'effervescence des esprits.

Pendant l'absence de Philippsbourg du sous-gouverneur, Charlevoix était entré par correspondance secrète en négociations avec le comte d'Harcourt pour lui faire entrevoir que, s'il parvenait à le faire remettre en liberté, il le rendrait maître de Brisach.

Ces ouvertures étaient bien faites pour donner au comte la tentation de se mettre en possession effective d'une place dont la cour lui avait refusé le gouvernement. Avec Philippsbourg et Brisach, il sentait qu'il deviendrait assez puissant pour dicter des conditions. Toutefois, comme à une

content et appuyé sur l'affection des troupes, sut si bien faire partager son ressentiment que le nouveau gouverneur, ne se jugeant pas en sûreté, jugea prudent de se retirer d'une manière en apparence volontaire.

Charlevoix restait donc maître de la place; mais cette expulsion indirecte du beau-frère du ministre le mettait naturellement en disgrâce auprès de Le Tellier et auprès de l'éminent protecteur du ministre, le cardinal Mazarin. La maréchale de Guébriant entrevit dans ce concours de circonstances nouvelles l'occasion de faire renaître ses prétentions sur Brisach, en sacrifiant Charlevoix qui l'avait mécontentée. Ces circonstances lui permettaient aisément de le rendre, auprès de la cour, suspect de vouloir livrer la place aux ennemis du roi et du cardinal, et de se réserver pour elle-même le rôle de la leur vouloir conserver.

Elle manœuvra si bien qu'elle reçut de la cour la mission de s'assurer de la place; le cardinal Mazarin lui adjoignit un émissaire, le sieur Ciron, pour l'aider dans l'entreprise. La maréchale dressa donc ses batteries pour se rendre, au nom du roi, maîtresse de Brisach, ne doutant pas qu'après le succès, le gouvernement de cette place ne lui fût assuré.

Mme de Guébriant, sans un soldat à ses ordres

pour s'emparer d'une des plus fortes places de l'Europe, n'avait à sa disposition que les ressources de son génie inventif. La ruse à laquelle elle eut recours fut peu digne d'une négociatrice, qui, ferme champion de la vertu des femmes, se portant garante de celle de la reine de Pologne, avait évité à cette princesse un triste sort. Si la maréchale eût employé des hommes pour se rendre maîtresse de Brisach, il lui eût fallu une armée ; ce fut dans son propre sexe qu'elle chercha l'auxiliaire de sa conquête, et une seule femme bien choisie lui suffit. Elle se fit accompagner d'une demoiselle qui avait déjà enflammé le cœur du lieutenant-gouverneur, très-impressionnable à cet endroit; la demoiselle lui assigna un rendez-vous hors de la place. A l'heure et au lieu dits, Charlevoix, transporté d'une amoureuse ardeur, accourt sans défiance; mais quelques gardes, appostés par la maréchale sous la conduite de Ciron, se saisissent de sa personne et le conduisent prisonnier à Philippsbourg.

Ici plus que jamais les complications entrecroisent leurs fils. Si la maréchale a fait conduire son prisonnier à Philippsbourg, certainement une considération que les historiens n'ont pas remarquée, parce qu'ils l'ont probablement ignorée, a guidé sa confiance : le comte de Cerny, lieutenant-gouverneur de la place, est parent par

alliance de la maison du Bec[1]; mais on peut croire néanmoins que si elle a choisi Philippsbourg, c'est que, dans tout le voisinage, elle n'a pas trouvé mieux. Sans doute, au point de vue de la sûreté de la garde d'un prisonnier, la place est des plus fortes; le gouverneur, en outre, offre, suivant les apparences, toutes garanties de fidélité au roi, puisque Sa Majesté lui a confié le commandement de l'une de ses armées les plus importantes, le commandement de son armée de Guyenne; mais ce gouverneur est le comte d'Harcourt, et la maréchale ne doit pas ignorer que ce général est son compétiteur pour le gouvernement de Brisach.

Charlevoix prisonnier, la maréchale de Guébriant se rend dans Brisach pour en prendre possession au nom du roi. La garnison, étonnée de cette mission singulière chez une femme, et de la perte si inopinée de son lieutenant-gouverneur, ne fait pas difficulté de la recevoir. Cette prise de possession eût été définitive sans doute, si Charlevoix n'eût été adoré de ses soldats: ne savons-nous pas que devant la seule force de ce sentiment le marquis de Tilladet avait été contraint de se retirer? Lorsque la garnison fut revenue de sa première surprise, ses dispositions hostiles se

[1] Voyez l'*Histoire généalogique* du P. Anselme.

manifestèrent. La maréchale fut prévenue qu'un mouvement se préparait contre elle et que la garnison voulait l'arrêter prisonnière; elle n'eut que le temps de se dérober par la fuite à un péril imminent.

La garnison de Brisach, devenue maîtresse d'elle-même, sans chef supérieur, réclama à grands cris la liberté de Charlevoix. Elle fit valoir les tentatives de séduction exercées par les ennemis pour la corrompre à prix d'argent; elle déclara que ce n'était qu'avec Charlevoix pour la commander, qu'elle consentirait à maintenir résolûment la place sous l'autorité du roi. Le comte de Cerny, lieutenant-gouverneur de Philippsbourg pour le comte d'Harcourt, se rendit à Brisach pour tâcher de calmer l'effervescence des esprits.

Pendant l'absence de Philippsbourg du sous-gouverneur, Charlevoix était entré par correspondance secrète en négociations avec le comte d'Harcourt pour lui faire entrevoir que, s'il parvenait à le faire remettre en liberté, il le rendrait maître de Brisach.

Ces ouvertures étaient bien faites pour donner au comte la tentation de se mettre en possession effective d'une place dont la cour lui avait refusé le gouvernement. Avec Philippsbourg et Brisach, il sentait qu'il deviendrait assez puissant pour dicter des conditions. Toutefois, comme à une

prise de possession irrégulière et compromettante, il préférait une investiture octroyée par le roi, avant d'accéder aux propositions de Charlevoix tenues précieusement en réserve, il profitait de sa main mise sur le prisonnier que la maréchale de Guebriant avait assez maladroitement placé sous sa garde, pour tâcher de peser sur les résolutions de la cour, en lui arrachant par la crainte ce qu'il n'avait pu obtenir de sa faveur.

Nous venons de faire connaître le secret de l'attitude expectante prise par le comte d'Harcourt; ce secret donne la clef de la correspondance qui va suivre. La nécessité de remonter à l'origine de cette affaire de Brisach nous ramène à une date un peu antérieure à la marche sur Bordeaux du comte d'Harcourt avec sa cavalerie.

*Le comte d'Harcourt au cardinal Mazarin*[1].

« Monseigneur.

« J'ai appris l'estat des affaires de Brisac dont
« j'ay beaucoup d'inquiétudes dans les sentiments
« de fidélité que j'ay pour le service du roy et de
« Vostre Éminence; mais comme je ne prévoy
« qu'un remède assouré pour éviter le désespoir

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre KK., 1219, page 289.

« de la garnison de cette place que mon neveu le
« prince d'Harcourt[1] et ce gentilhomme lui diront,
« je ne doute point que Vostre Éminence ne
« l'approuve fort, puisque c'est le seul moyen
« qu'elle peut avoir présentement pour me donner
« une marque de cette franche et sincère amitié
« dont elle a donné en dernier lieu de si obli-
« geantes asseurances à mon neveu le prince
« d'Harcourt et à l'abbé de Charente[2], auxquelles
« j'auray toute ma vie une confiance parfaite si
« je voy cet effet de sa bonne volonté, vous
« conjurant de croire, Monseigneur, que j'ay
« beaucoup de passion de me voir en estat de
« témoigner utilement à Vostre Éminence avec
« combien de sincérité je suis et j'ay esté toute
« ma vie,

« Monseigneur,

« Le très-humble, très-obéissant, très-fidelle
et très-obligé serviteur,

« HARCOURT. »

« A Agen, le 8e avril. »

Cette lettre se rapporte incontestablement au moment où éclatait le mécontentement de la gar-

[1] François de Lorraine.

[2] De la maison de la Rochefoucauld.

nison de Brisach privée de Charlevoix, son lieutenant-gouverneur, enlevé par la ruse de la maréchale de Guébriant, mécontentement qui pouvait avoir pour conséquence la perte de cette place livrée à l'armée espagnole par ses propres défenseurs. Le comte d'Harcourt accentue nettement la demande de ce gouvernement ; il représente ce don comme le seul remède efficace pour la conservation de la place, et comme le témoignage le plus certain qu'il pût recevoir des bons sentiments du cardinal Mazarin à son égard. En raison de l'importance extrême qu'il attache à sa demande, il a fait appuyer sa lettre des explications des deux messagers qui en sont les porteurs.

Dans cette lettre du 8 avril, le comte d'Harcourt croit devoir, par dissimulation diplomatique, témoigner quelque chagrin et quelques inquiétudes des suites que peut avoir l'affaire de Brisach; mais, dans une lettre subséquente datée du 15 avril, il ne peut comprimer plus longtemps sa joie qui éclate dans ce passage :

« L'advantage que ma bonne fortune m'a donné « sur Brisach renouvèle l'impatience que j'avois « d'aller trouver près de Vostre Éminence quel- « que ajustement solide à mon établissement[1]. »

[1] *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 299; lettre inédite du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin.

Il ajoute que, n'étant pas en mesure d'attaquer sans des préparatifs fort longs les places situées sur la Dordogne, il demande la confirmation de la permission d'aller rendre ses devoirs à Leurs Majestés.

Évidemment, le comte d'Harcourt commence à ne plus douter du succès de ses démarches depuis la bonne fortune qui a fait tomber entre ses mains le lieutenant-gouverneur de Brisach; mais comme sa correspondance et ses deux envoyés peuvent ne pas suffire à conduire la négociation à son gré, il fait valoir l'impossibilité où il est de mener vigoureusement la guerre, afin d'obtenir plus sûrement la permission d'aller lui-même traiter ses affaires à la cour.

Le comte, tenu à une diète rigoureuse de toutes faveurs, en éprouvait un appétit d'autant plus vif. Ce fragment d'une lettre de M. de Pontac, qui appuie vivement sa prétention auprès du cardinal Mazarin, nous apprend qu'il ambitionnait encore le gouvernement de la ville de Bordeaux et naturellement de toute la Guyenne :

« Je jouerai de mon reste pour tascher de ra-
« mener les habitants de Bordeaux à l'obéissance
« par l'entremise des parans et des intelligences
« que je conserve dans ladite ville. Je ne sache
« point de meilleur moien que celluy de per-
« suader à ce peuple qu'ils auront M. le comte

« d'Harcourt pour gouverneur; c'est l'unique « voye pour establir la confiance dans les esprits « qui sont désespérés de la miséricorde du « roy, etc.[1]. »

Le président de Pontac, qui venait d'être appelé aux fonctions d'intendant de l'armée royale, était tout dévoué au comte d'Harcourt; il ne pensait pas que la manifestation qu'il ne craignait pas de faire de ses sentiments en toutes circonstances, le compromettrait lui-même auprès de la cour, et serait sans doute la cause de la disgrâce qui finalement récompensa ses services.

La cour n'était pas plus disposée à accorder le gouvernement de la Guyenne au comte d'Harcourt, qu'elle n'était prête à céder à ses instances pour le gouvernement de Brisach; mais elle était très-préoccupée de la crainte de perdre cette place importante et du soin de la maintenir en son pouvoir par tout autre moyen que celui d'en donner le gouvernement au comte d'Harcourt. Deux lettres inédites d'une haute importance écrites le même jour par le roi à la maréchale de Guébriant, dont la mission officielle se trouve confirmée par ces documents, nous font

[1] *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 310; lettre inédite de M. de Pontac au cardinal Mazarin, datée du Port-Sainte-Marie, 16 avril 1652.

connaître quelles étaient les intentions de sa politique[1] :

« Du 21 avril, à Sens.

« Ma cousine, étant nécessaire pour la seureté comme pour le bien de mon service de faire punir exemplairement Charlevoy des crimes et désobéissance et déloyauté notoires qu'il a commis, et pour estre l'autheur de la mutinerie de la garnison de Brisac, j'ay résolu de lui faire son procès en la manière que son crime le requiert; et, parce qu'il sera à propos pour la confrontation des témoins, sans délay, de le faire aprocher de Brisac, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à l'y faire conduire en tel lieu que vous estimerez à propos pour, y étant, luy estre son procès fait et parfait dans le conseil de guerre souverainement et en vingt-quatre heures par jugement militaire pour raison de crimes par luy comis et à faire exécuter sur le champ le jugement qui sera rendu contre luy; à quoy je désire que le sieur comte de Moret, votre neveu, s'employe incessamment avec les officiers qui sont par delà, leur en donnant tout pouvoir par la pré-

[1] Nous avons trouvé les minutes de ces deux lettres inédites aux *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.

sente, ainsy qu'à vous d'y tenir incessamment la main, voullant que vous me rendiez compte de ce qui aura été fait en cela pour la prompte exé cution de ma volonté. Sur ce je prie Dieu [1], etc. »

« Le 21e, à Sens. »

« Ma cousine, encore que, par mon autre lettre cy-jointe, je vous mande de tenir la main à ce que le procès soit fait et parfait souverainement et en vingt-quatre heures à Charlevoye pour raison des crimes de désobéissance, déloyauté et de mutinerie par luy commis et autorisez, et de faire que le jugement qui sera rendu contre luy sera exécuté sur le champ; neantmoins, en cas que ledit Charlevoye se dispose à faire remettre la place de Brisac en mon obéissance, et la garnison dans son devoir, je trouve bon de luy pardonner et memes de luy faire donner la récompense de sa charge que l'on luy a cy-devant fait espérer suivant le pouvoir qui vous en a été donné par les dépêches et mémoire qui vous ont été adressés sur ce sujet. A quoy me remettant, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu [2]... »

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.
[2] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.

Ces deux lettres, d'un ton si différent, l'une d'une inexorable sévérité, l'autre d'indulgente composition, se rapportent évidemment au moment où la maréchale de Guébriant a été expulsée de Brisach par la garnison indignée qui s'est rendue maîtresse de la place, dont elle menace de disposer à son gré. Le grand crime reproché à Charlevoix, et qu'il pourrait bien payer de sa tête, si la cour se sentait assez forte, car elle veut que le jugement soit exécuté sur l'heure pour s'éviter le refus de sa grâce, est surtout l'audace d'avoir rendu impossible le gouvernement dans la place du beau-frère d'un ministre; car nulle preuve accusatrice ne s'élève contre Charlevoix d'avoir songé à la livrer à l'ennemi. Le comte de Moret, neveu de la maréchale, est chargé de former le conseil de guerre qui doit prononcer le jugement; et pour rapprocher l'accusé des preuves et des témoins accusateurs, ordre est donné de conduire le prisonnier dans un lieu rapproché de Brisach.

Il est facile de se rendre compte que toutes les prescriptions contenues dans la lettre royale sont d'une exécution à peu près impossible, de nature même à entraîner la perte irrévocable de Brisach par la fureur de la garnison; est-il même certain que la maréchale pourra tirer son prisonnier de Philippsbourg, où les officiers du comte d'Harcourt voudront le garder certainement comme

un gage pour ménager les intérêts de leur général? Cette première lettre n'est destinée, tout le prouve, à être exécutée dans ses prescriptions que si les circonstances le permettent sans trop d'obstacles, circonstances dont la maréchale sera l'appréciatrice, car il est difficile à la cour de connaître exactement la situation à distance; mais, dans tous les cas, cette lettre a son utilité prévue; son contenu, porté à la connaissance de Charlevoix, aura pour effet de le décider, par crainte pour sa vie, à faire remettre Brisach sous l'obéissance du roi et à traiter pour se défaire de sa charge, en profitant des dispositions indulgentes de la seconde missive. La seconde lettre royale est en effet la seule dont les prescriptions soient susceptibles d'être exécutées; néanmoins nous verrons la cour ne pouvoir pas même réussir à accomplir son deuxième programme.

Le comte de Moret, auquel un rôle est assigné dans la première lettre royale, n'est autre que le marquis de Vardes que nous avons précédemment nommé comme le neveu pour lequel la maréchale de Guébriant ambitionnait le gouvernement de Brisach. Cette identité n'est pas sans intérêt à établir : les documents, comme les historiens, désignant ce neveu, tantôt sous le premier nom, tantôt sous le second, on serait facilement porté à supposer qu'il s'agit de deux per-

sonnages différents et qu'une erreur est commise, soit pour l'un, soit pour l'autre. Comme il n'était pas rare qu'un même seigneur possédât plusieurs fiefs, la faculté de le désigner par le nom de l'un ou l'autre de ses fiefs était de nature à créer des confusions fréquentes. Nous tenons doublement à éclaircir celle-ci : d'abord l'épisode du gouvernement de Brisach est certainement un des plus curieux de la Fronde; ensuite, parce que nous sommes destinés, dans la suite de ces *Souvenirs*, à faire plus ample connaissance avec ce marquis de Vardes, célèbre par son élégance et ses galanteries, dont Daniel de Cosnac parle plus d'une fois dans ses *Mémoires*.

On sait que des tendres relations de Henri IV avec Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, était né, en 1607, Antoine de Bourbon, comte de Moret, prince légitimé en 1608. Lorsque le trop galant Henri IV eut convolé à de nouvelles amours, Jacqueline du Beuil épousa René du Bec, marquis de Vardes. Le comte de Moret, prince légitimé, ayant été tué au combat de Castelnaudary, en 1632, ou s'étant volontairement dérobé au monde pour finir saintement ses jours dans un ermitage, comme le rapporte une chronique peu sûre, le titre du comté de Moret fit retour à sa mère et à sa descendance; c'est pourquoi François-René du Bec, marquis de Vardes,

neveu de Renée du Bec, maréchale de Guébriant, portait aussi le titre de comte de Moret.

Nous avons dit que M. de Pontac[1] venait d'être appelé aux fonctions d'intendant des finances de l'armée de Guyenne; confiant dans les relations d'amitié et de parenté qu'il avait dans la ville de Bordeaux, c'était lui qui avait engagé le comte d'Harcourt à faire avec la cavalerie royale cette pointe rapide sous les murs de la capitale de la Guyenne. Cette démonstration, suivant ses espérances, devait lui en faire ouvrir les portes, tandis qu'elle n'avait abouti qu'à une déception fâcheuse pour le succès de la cause royale. M. de Pontac, peu de jours après cet échec, écrivit au cardinal Mazarin qu'il concluait contre ses parents et ses proches, et qu'il considérait les habitants aveuglés de cette ville comme méritant les plus sévères châtiments. Cette lettre donne trop de précieux détails sur le point de vue financier d'abord, et ensuite sur les divers aspects de la situation, pour que nous ne la reproduisions pas en entier[2].

[1] Le président de Pontac appartenait à une ancienne maison de magistrature alliée aux maisons de Bourbon-Busset, des Cars, de Crussol. Voyez l'*Histoire généalogique* du P. Anselme.

[2] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 326.

« Monseigneur,

« J'avoue estre redevable à Vostre Eminence de la commission qu'il a pleu au Roy m'envoyer pour l'intendance des finances de son armée commandée par M. le comte d'Harcourt. Je voudrois, Monseigneur, avoir assez d'adresse et de capacité pour respondre à vos espérances et à la dignité de cet employ ; mais au moins, Monseigneur, Votre Eminence doibt estre asseurée qu'elle ne pouvoit faire choix de personne qui eust plus de zelle et de fidélité au service du Roy et de Vostre Eminence.

« J'ay eu l'honneur, il y a quelques jours, de suivre M. le comte d'Harcourt jusqu'aux portes de Bordeaux. Cette cavalcade a esté entreprise sur des avis venus de bonne main, et, de la façon qu'elle a esté mesnagée, elle devoit produire des effets avantageux ; mais, Monseigneur, les esprits des Bordelois ne sont plus capables de correction ny de rescipiscence, et leur présomption les a si fort aveuglés que, comme ils se jugent indignes de pardon, ils croient estre audessus des peynes et des châtimans. Ceux qui tiendront autre langage à Vostre Eminence luy déguiseront la vérité ; pour moy qui fais profession de n'avoir autre intérêt que celluy du rétablissement de l'au-

thorité du Roy, je conclus contre mes parens et mes proches, et je dis hautement que l'Estat sera tousjours dans le trouble et dans la division tout autant que l'impunité régnera dans la ville de Bordeaux.

« Vostre Eminence a veu les effets de ma négociation par la députation que le parlement et le corps de ville de Tolose ont fait vers M. le comte d'Harcourt. J'ay des nouvelles asseurées que toutes choses y vont bien pour le service du Roy, et on me donne de très bonnes espérances de la réduction des villes de Grenade et de Beaumont.

« Les munitioneres ayant abandonné l'armée de M. le comte d'Harcourt depuis que nous passames en Périgord, je l'ay fait subsister du mieux qu'il m'a esté possible et j'ay trouvé du pain à peu près ce qu'il en a fallu dans ma bource ou dans celle de mes amis. Je suis aux termes de faire un traité pour la fourniture du reste de la campagne et j'ay pourveu suffisamment pour la poudre et pour les boulets. J'espère que M. le comte d'Harcourt ne me laissera point engagé et que Vostre Eminence aura esgard à mes services. Il y a trois ans que j'ay esté exilé de Bordeaux et que mes biens sont en proye aux Frondeurs. M. le prince s'est approprié les gages de mon office il y a deux ans; il y a sept mois que je suis l'armée du Roy et que je sers proche la personne de M. le

comte d'Harcourt sans émoulumens. J'espère que Vostre Eminence prendra soing de moy et qu'elle voudra que j'aye l'obligation à sa bonté et à sa générosité de quelque sorte de récompense.

« Je travaille incessamment avec M. de Tracy à faire venir l'argent destiné pour les troupes; il s'y présante tous les jours de nouvelles difficultés; mais j'espère que nous les surmonterons. Les trésoriers de Montauban se sont rendus exécuteurs de la levée d'un million de livres dans leur généralité, ce n'est pas la voye la plus courte; mais on a creu que c'estoit la plus asseurée. Je rends très humbles grâces à Vostre Eminence de l'honneur qu'elle me fait par ses lettres et de la bonne opinion qu'elle a de moy. Je ferey tous mes efforts pour la conserver et pour mériter,

« Monseigneur,

« La qualité de vostre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

« De Pontac.

« De Mas d'Agenois, ce 29 avril 1652. »

Le comte d'Harcourt, depuis sa tentative sur Bordeaux, s'était rendu à Marmande. Il s'occupait sur ce point à la construction d'un pont sur la Garonne pour faire passer sa cavalerie qu'il voulait cantonner dans le Pays-Entre-deux-mers, dans

ce quadrilatère qui, suivant ses calculs, se prêtait si bien à toutes les éventualités.

De Marmande, il écrivit au ministre Le Tellier la lettre suivante[1] :

« Monsieur,

« Vous m'avez parfaitement obligé de me mettre hors d'inquiétude, par la relation que vous aves eu la bonté de m'envoyer, de tous les bruits que le party de M. le prince faisoit courir icy à son advantage sur ce qui est arrivé dans l'armée du Roy, et vos dépesches du 8e et du ..... de ce mois m'ont esté rendues à mon retour d'un petit voyage que nous avons fait aux portes de Bourdeaux pour en exhorter le peuple à se remettre soubz l'obéissance du Roy, prévoyant que ce seroient là vos sentimens et que nous ne pourrions rien faire de plus avantageux. Ce gentilhomme vous dira tout ce qui s'y est passé, bien qu'il n'aye pas esté tesmoin.

« Vous me fairiez tort si vous doutiez que je fusse tout à faict résolu à vous envoyer les troupes que le Roy ordonne de séparer de cette armée icy, pour aller dans la sienne; mais vous jugez bien que n'ayant pas encore esté payé un sol des

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume 133.

taxes qui ont esté faites pour leur faire toucher de l'argent, ce seroit hasarder quelque mauvais effet de leur parler de partir qu'elles ne soient satisfaites; outre qu'on n'en viendroit certainement pas à bout. La commission que vous avez pris la peine de m'envoyer pour M. le président de Pontac, ne luy donnant que la direction des finances, vous jugerez sans doute fort à propos de luy en envoyer une particulière d'intendant de la justice et police de cette armée dans laquelle il en a jusqu'à présent fait les fonctions avec la probité qui vous est connüe. En ce cas là, il est je croy inutille de vous advertir qu'elle ne doit point estre, comme celle des finances, en l'absence de M. Marin, puisqu'il n'estoit pas de robe pour faire les fonctions de la justice.

« Le vieux M. de Roqueservière dont vous connoissez mieux que personne les antiers services et la fidélité, n'ayant aucun établissement qui le mette à couvert de la nécessité, j'ay creu que vous ne seriez pas fasché d'avoir moyen de l'obliger, comme je vous en conjure, des provisions du gouvernement de Saint-Jean d'Angely. C'est une récompense qui n'ira point à la diminution des coffres du Roy et qu'il ne souhaitte que pour vivre en repos dans un lieu très fidelle, et où sa probité est connüe. Je prendray beaucoup de part à cette grâce, remetant à ce gentilhomme à vous

entretenir sur mes petits intérestz selon la confiance que j'ay à la généreuse amityé que vous avez promise,

« Monsieur,

« A vostre très humble et très fidelle serviteur,

« HARCOURT.

« Au camp du Mas d'Agenois, le 30 avril 1652. »

« Nous faisons assiéger Nérac et Casteljaloux en attendant que notre pont de batteaux soit faict à Marmande où il est déjà fort avancé. »

La cour avait l'intention de renforcer l'armée qui la suivait pas à pas, au détriment de l'armée de Guyenne; mais le comte d'Harcourt, trouvant dans cet ordre une atteinte à l'importance de son commandement, soulève des obstacles à son exécution; il sent comme un aiguillon qui le réveille de son inaction calculée; il insiste sur les siéges commencés, sur le pont qu'il construit sur la Garonne, entreprises dont le succès ne pouvait concorder avec la diminution de son armée.

Le même jour, le comte d'Harcourt écrit au cardinal Mazarin cette lettre toute spéciale à l'affaire de Brisach[1] :

[1] Lettre inédite. *Archives nationales,* registre coté KK., 1219, page 328.

« Monseigneur,

« Je n'ai pas ignoré que Vostre Eminence eust les provisions de Brisach quand je luy ai dépesché ce gentilhomme; mais j'ay creu devoir d'autant plus espérer l'establissement, qu'elle m'avoit souvent fait donner parole, que quand la chose dépendroit d'Elle, Elle seroit bien ayse de me la procurer. Je suis bien marry, Monseigneur, qu'à toutes choses que je puis demander avec justice, je n'y rencontre des obstacles invincibles, et que ma fidélité, mes services, et mon attachement aux intérests de Vostre Eminence soient si mal reconnus. J'envoye encore le sieur de Saint-Amand auprès d'Elle pour tascher de la persuader de joindre le gouvernement d'une place à la proposition qu'Elle luy a fait pour l'eschange de celuy d'Alsace, et d'ajuster d'autres petits intérests qui peuvent m'oster l'inquiétude où je suis que Vostre Eminence n'ait pas pour moy une bonté solide. Je la supplie d'adjouter une créance entière à tout ce que ledit sieur de Saint-Amand aura l'honneur de luy dire de ma part et de croire qu'elle n'aura plus d'importunité de moy après celle-cy; comme je n'auray plus lieu de rien prétendre de son amityé, si elle ne fait quelque

entretenir sur mes petits intérestz selon la confiance que j'ay à la généreuse amityé que vous avez promise,

« Monsieur,

« A vostre très humble et très fidelle serviteur,

« HARCOURT.

« Au camp du Mas d'Agenois, le 30 avril 1652. »

« Nous faisons assiéger Nérac et Casteljaloux en attendant que notre pont de batteaux soit faict à Marmande où il est déjà fort avancé. »

La cour avait l'intention de renforcer l'armée qui la suivait pas à pas, au détriment de l'armée de Guyenne; mais le comte d'Harcourt, trouvant dans cet ordre une atteinte à l'importance de son commandement, soulève des obstacles à son exécution; il sent comme un aiguillon qui le réveille de son inaction calculée; il insiste sur les siéges commencés, sur le pont qu'il construit sur la Garonne, entreprises dont le succès ne pouvait concorder avec la diminution de son armée.

Le même jour, le comte d'Harcourt écrit au cardinal Mazarin cette lettre toute spéciale à l'affaire de Brisach[1] :

[1] Lettre inédite, *Archives nationales,* registre coté KK., 1219, page 328.

« Monseigneur,

« Je n'ai pas ignoré que Vostre Eminence eust les provisions de Brisach quand je luy ai dépesché ce gentilhomme; mais j'ay creu devoir d'autant plus espérer l'establissement, qu'elle m'avoit souvent fait donner parole, que quand la chose dépendroit d'Elle, Elle seroit bien ayse de me la procurer. Je suis bien marry, Monseigneur, qu'à toutes choses que je puis demander avec justice, je n'y rencontre des obstacles invincibles, et que ma fidélité, mes services, et mon attachement aux intérests de Vostre Eminence soient si mal reconnus. J'envoye encore le sieur de Saint-Amand auprès d'Elle pour tascher de la persuader de joindre le gouvernement d'une place à la proposition qu'Elle luy a fait pour l'eschange de celuy d'Alsace, et d'ajuster d'autres petits intérests qui peuvent m'oster l'inquiétude où je suis que Vostre Eminence n'ait pas pour moy une bonté solide. Je la supplie d'adjouter une créance entière à tout ce que ledit sieur de Saint-Amand aura l'honneur de luy dire de ma part et de croire qu'elle n'aura plus d'importunité de moy après celle-cy; comme je n'auray plus lieu de rien prétendre de son amityé, si elle ne fait quelque

malgré toutes les instances que le comte a faites auprès de la cour pour obtenir qu'il lui fût envoyé sous ses ordres, en Guyenne, dirige dans l'Aunis les opérations militaires contre le comte du Dognon. Le marquis du Plessis-Bellière, avec son petit corps de troupes, a pour mission d'assiéger et de prendre Brouage, opération hautement critiquée par le comte d'Harcourt qui soutenait que la concentration de toutes les forces militaires disponibles dans l'ouest de la France était nécessaire pour soumettre la Guyenne d'abord, et ensuite pour s'emparer de Bordeaux. Cette seconde capitale de la Fronde une fois replacée sous l'autorité royale, toute autre résistance devait cesser et Brouage tomber sans coup férir. Le cardinal Mazarin ne partageait pas cette manière de voir, quel que fût le puissant intérêt de terminer rapidement la guerre dans les régions du Sud-Ouest, pour fondre ensuite les diverses armées dans l'armée royale destinée à reprendre possession de Paris. Dans la dissidence de ses appréciations avec celles du comte d'Harcourt, le cardinal était guidé certainement par cet esprit de méfiance en vertu duquel, ainsi que nous l'avons précédemment remarqué, l'armée qui environnait le roi, au lieu d'être soumise à un commandement unitaire, était divisée en deux corps sous la conduite de deux maréchaux de France, bien que l'un de ces

maréchaux ne fût rien moins que le vicomte de Turenne. En outre, il est plus que probable que l'amour-propre d'exercer un commandement séparé rendait le marquis du Plessis-Bellière fort opposé lui-même à cette jonction. Nous pouvons conjecturer, sans risquer de nous tromper beaucoup, qu'il éprouvait peu de sympathie pour le comte d'Harcourt, en jugeant sur la satisfaction que nous lui verrons témoigner quand la province dans laquelle il opère sera délivrée de la présence de la compagnie des gendarmes de ce général. Le marquis, après avoir envoyé sa cavalerie, commandée par M. de Folleville, subsister sur les bords de la Dronne, s'était avancé avec son infanterie sur la côte de l'Océan; il y avait fait occuper, conformément aux ordres reçus, les îles de Ré et d'Oléron. Il blâmait cette occupation qui épuisait ces îles, alors qu'il eût été sage d'en réserver les ressources pour le moment où l'on eût été en mesure d'entreprendre le siége de Brouage; il blâmait non moins la prescription qui lui était faite de construire des forts, travaux qui ne pouvaient que fatiguer inutilement son infanterie et employer des sommes d'argent considérables alors qu'on en manquait, tandis qu'il eût été d'une prévoyance plus sage de réserver tous les moyens d'action pour ce même siége. Cette entreprise, suivant lui, ne réclamait pas moins de six mille

hommes d'infanterie et le concours de l'armée navale; or le duc de Vendôme était encore à Nantes, où il en préparait l'armement. Le marquis du Plessis-Bellière, loin d'avoir les six mille hommes par lui jugés nécessaires, diminuait même ses forces en détachant deux régiments contre le marquis de la Roche-Posay qu'il accusait de vouloir conquérir l'évêché de Poitiers. Néanmoins, il harcelait le comte du Dognon, lui enlevait une frégate et prenait des mesures pour empêcher le recrutement de ses matelots et le recouvrement de ses subsides. Comme fait particulier, il s'était emparé de la personne de M. d'Ambleville, de la maison de Mornay, qu'il eût bien voulu échanger contre l'abbé de Guron, négociateur précieux pour le cardinal Mazarin. Nous savons que cet abbé avait été arrêté par ordre de mademoiselle de Montpensier, à Orléans, lorsqu'il traversait cette ville porteur d'instructions de la cour pour les armées de Guyenne; et qu'il fut échangé, non contre d'Ambleville, mais contre un colonel d'infanterie étrangère[1].

Le marquis du Plessis-Bellière adresse le même jour sur ces faits au ministre Le Tellier deux missives : la première affecte plus particulièrement la forme d'un rapport sur les opéra-

[1] Voyez tome II, page 65, et la *note*.

tions militaires ; la seconde, celle d'une lettre où il est question des personnes[1] :

« Monsieur,

« Suivant la lettre que M. de Saint-Vallier[2] m'a escrite sur le subjet de la prise des ordres qu'il m'apportoit et par laquelle il me faict entendre vos intentions, je me suis venu poster icy avec nostre infanterie et le régiment de cavallerie de Lislebonne, après avoir envoyé le reste de la cavallerie soubz la charge de M. de Folleville vers la Dronne pour l'y faire subsister et observer les ennemis de ce costé là. J'appréhende bien que nous ne soyons entrés trop tost dans ces isles, parce que quelque soin et peine que nous prenions pour les conserver le plus qu'il est possible, l'on ne laisse pas de les manger, et il n'y aura plus rien quand on voudra entreprendre le siége de Brouage qui ne se peut faire sans l'armée navalle et six mille hommes de pied effectifs qui nous seroyent bien plus nécessaires que toute cette nouvelle cavallerie qu'on faict ; et pour ce qui est des forts aux environs de la place, outre que

[1] Nous avons tiré ces deux documents inédits des *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 133.

[2] Capitaine des gardes de la porte ; mort à Grenoble en 1699. Voy. les *Mémoires* du duc de Saint-Simon.

cela ne se peut sans argent, et que ce seroit ruiner nostre infanterie qui est assez fatiguée des gardes que nous sommes obligés de faire, la prise de Brouage par force seroit bien plus prompte et de moindre despence que cette construction, si nous avions les hommes et munitions nécessaires pour ce siége, parce qu'il faudroit bien quatre mois de séjour à toute cette armée pour les mettre en estat de n'estre pas forçez par les ennemis, et ensuite une paye bien réglée, et toujours des vaisseaux à la mer pour faire subsister les garnisons qu'on y metteroit, pour quoy le temps n'est pas ce semble trop propre, et si, avec cela, on n'empescheroit pas que le comte du Daugnon, par les menaces qu'il faict du feu, ne tirast tousjours une bonne partie de ses contributions accoustumées de ce pays; ainsy je ne croy pas qu'on doibve songer en aucune façon à ces forts; mais bien plustost à voir à quoy il vaudra mieux employer cette armée, pour quoy il n'y a point de temps à perdre. Cependant nous nous esvertuons à incommoder autant que nous pouvons ledit comte du Daugnon en alliénant de luy les peuples et les matelots qui y ont bonne disposition et ne le servent que par la tiranie qu'il leur fait ou l'appréhension de retourner à l'advenir soubs sa domination. J'ay faict publier des ordonnances dans tous ces lieux et dites isles par lesquelles il

est enjoinct à tous matelots qui sont sur les vaisseaux du comte du Daugnon et ceux du party des princes de revenir dans trois semaines au service du Roy ou du moins dans leurs maisons à peine d'estre chastiés par le razement d'icelles et exil de leurs femmes et enfans du pays, ce qui a faict un grand fracas parmy eux ; et que, s'ils mettent une fois pied à terre, ils ne remonsteront pas sur lesdits vaisseaux. Je me suis desjà servy de quelques uns pour armer deux chalouppes, lesquelles j'envoyay la nuit passée aborder une frégate du comte du Daugnon sur laquelle y avoit sept pièces de canon de fer et une de fonte. Nos chalouppes l'attaquèrent si vigoureusement qu'elles l'enlevèrent. Nous n'y avons eu que cinq ou six hommes blessés dont un des capitaines des chalouppes faict nombre. Les ennemis y ont perdu huict ou dix hommes tant blessés que tués et quatorze prisonniers. J'ay envoyé à M. le duc de Roannés les régiments de Périgord et de Jonzac pour mettre M. de la Rocheposay à la raison, lequel veut conquérir l'evesché de Poitiers par les armes. M. de Vendosme m'a escrit de Nantes pour establir correspondance avec luy, à quoy je ne manqueray pas de satisfaire, et de luy donner part des nouvelles de ce pays et mes sentiments sur toutes choses consernant le service, pour lequel je feray toutes les choses possibles

et pour vous faire voir que je suis très passionnément,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« Plessis-Bellière.

« Au camp de Marennes, ce 4 mai 1652. »

« Monsieur,

« Nous sommes en ce lieu depuis lundy, suivant le project que nous en avions faict et que vous pourrez avoir appris par M. de Xaintes ; ensemble la conqueste que nous y avons faicte de M. d'Ambleville que nous voudrions bien eschanger avec l'abbé de Guron.

« M. de la Lonnière s'en va vous trouver afin de travailler à adviser avec vous, tandis que nous sommes de loisir, aux moyens et choses qu'il nous faudra pour le siége de Brouage, si on a la ferme pensée de l'attaquer, pour quoy on ne doibt pas faire estat de moins de six mil hommes de pied avec toutes les autres choses nécessaires et l'argent qu'il convient pour les travaux, et qui, en ce temps là, servira aussy à la subsistance des trouppes parce qu'elles ne trouveront plus rien

dans le pays, et sy vous en escrivez à la cour, je vous prie de le faire en cette conformité.

« M. de la Lonnière vous dira sy particulièrement de nos nouvelles et comme M. le chevalier d'Albret vient nous joindre icy avec son régiment que je retire pour remplacer les gensdarmes de M. le comte d'Harcourt qui s'en vont et pour en délivrer la province.

« Les peuples d'icy sont en fort bonne disposition et rien ne les retient que la crainte que nous ne poussions pas Brouage à bout. Ils prendront les armes toutes fois et quand nous voudrons; c'est pourquoy je vous supplie de nous envoyer à Xaintes celles que vous aurez. Je finis cette lettre en vous suppliant de continuer tousjours les soings que je veois par la lettre que vous avez escrite à M. de Xaintes que vous prenez pour nostre infanterie et de croire que je suis passionnément,

« Monsieur,

« Vostre très humble et obéissant serviteur,

« Du Plessis-Bellière.

« Au camp de Marennes, ce 4 mai 1652. »

Indépendamment du petit corps d'armée du marquis du Plessis-Bellière, il existait encore,

donnant au besoin les mains au comte d'Harcourt, mais indépendant de son commandement, un autre petit corps de troupes sous les ordres du marquis de Saint-Luc. Ce général, brave, mais malheureux, n'avait plus été mis en avant depuis sa malheureuse affaire de Miradoux[1]. Le corps qu'il commandait était principalement destiné à jouer le rôle de réserve, et surtout à maintenir les régions de la Haute-Guyenne et du Languedoc qui n'avaient pas participé aux mouvements de la Fronde, ou qui, après y avoir pris part, étaient revenues à la soumission. Dans ce but, le marquis de Saint-Luc s'était porté à Agen; l'esprit inquiet des habitants de cette ville avait besoin d'être surveillé de près, depuis que le comte d'Harcourt en était parti pour faire sur Bordeaux sa pointe inutile à la tête de sa cavalerie.

En sa qualité de gouverneur de Montauban, le marquis s'occupait d'une manière plus particulière encore de tout ce qui concernait la situation dans cette cité; et il résulte des renseignements contenus dans sa lettre qui va suivre, ce contraste singulier que, tandis que la catholique ville de Toulouse était, ainsi que nous avons eu occasion de le constater, si mal disposée à aider à l'extinction de l'incendie de la Fronde, la

[1] Voyez tome Ier, chapitre IX.

protestante ville de Montauban concourait avec empressement à toutes les mesures qu'elle jugeait de nature à assurer le triomphe de la cause royale. Ces dispositions des protestants du Midi corroborent l'observation que nous avons faite à l'occasion du Dauphiné[1] : les protestants se fussent volontiers ralliés à la politique du tiers parti, éphémère invention du cardinal de Retz; à défaut du succès de celle-ci, placés entre deux alternatives, celle du ministère du cardinal de Retz, arrivant au pouvoir, non comme chef du tiers parti, mais comme premier ministre de la politique royale, ou celle de la continuation du ministère du cardinal Mazarin, ils préféraient ce dernier à son antagoniste, par cette raison que le succès du cardinal de Retz, intimement lié à la cour de Rome, leur paraissait, par cette intimité, un danger pour le libre exercice de leur culte. Qui eût pensé en ce moment que le dévouement royaliste des protestants aurait pour récompense, sous ce même règne, la révocation de l'édit de Nantes? Il est vrai qu'à l'époque où elle sera faite, la Fronde, le cardinal de Retz, le cardinal Mazarin, seront, par un calcul de la politique du grand roi, des souvenirs plus lointains et plus effacés certainement qu'ils ne le sont de nos jours.

[1] Voyez tome II, chapitre XIII.

Ces dispositions des protestants de Montauban nous sont révélées par le marquis de Saint-Luc écrivant au cardinal Mazarin[1] :

« Monseigneur,

« Les importans services et la fidélité qu'ont tesmoigné les habitans de Montauban dans les dernières occasions m'obligent de signaler très humblement à Vostre Eminence de faire cognoistre à leur communauté par des effets de la bonté de Leurs Majestés la satisfaction que l'on a de leurs services. Il est de grande conséquence de les traitter favorablement pour maintenir tous les religionnaires par cet exemple à estre fermes et inesbranlables dans leur devoir. Je suis tesmoin de grandes avances qu'ils ont faites tant pour leurs travaux que pour les autres choses nécessaires aux armées du Roy. Ils ont employé leurs biens et leurs vies comme de fidelz subjets; ils espèrent la protection de Vostre Eminence pour leur ville où je sçay certainement qu'ils ont toute la passion imaginable pour tous vos intérests. J'espère que Vostre Eminence les appuyra de son

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK., 1219.

crédit et authorité et qu'elle me fera l'honneur de croyre que je suis avec respect et fidélité,

« Monseigneur,

« Vostre tres humble, très obéissant et très obligé serviteur,

« Saint-Luc.

« D'Agen, le 4 may 1652. »

Dans l'intervalle des faits que nous venons de décrire, le cardinal Mazarin était informé de la tournure nouvelle que donnait à l'affaire de Brisach l'entente établie entre le comte d'Harcourt et Charlevoix, par une lettre de M. de Tracy[1], dont nous détachons le fragment suivant[2] :

« Monseigneur,

« M. le comte d'Harcourt qui a reçu une lettre de M. de Charlevoy que j'ai lue pour laquelle il témoigne se mettre entièrement à lui pour Brisac, offre à Vostre Eminence tous les services qu'il

[1] M. de Tracy, l'un des généraux de l'armée royale, avait été peu d'années auparavant l'un des adorateurs de Mme de Longueville, lorsque cette princesse était à Stenay, en 1650; Conrart du moins le prétend dans ce passage de ses *Mémoires* : « On disait que M. de Tracy était amoureux de Mme de Longueville, et qu'il luy avoit écrit une lettre..... »

[2] Lettre inédite de M. de Tracy au cardinal Mazarin, datée de Marmande, 7 mai 1652. *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 339.

peut lui rendre en cette rencontre, et, pour en ajuster les moiens, il desire de faire un voyage à la court, quand mesme ce ne seroit que pour y séjourner vingt-quatre heures. J'aurois souhaité d'estre aces puissant pour détourner ce dessein; mais, puisque c'est une chose qui me paroît résolue dans son esprit et qu'il estime avantageuse pour vos satisfactions communes, je crois que le temps qu'il peut prendre avec moins de préjudice aux affaires du Roy est dans quinze jours, lorsque les troupes seront logées entre Deux-Mers, attendant que M. du Plessis-Bellière ait joint avec son artillerie ou qu'on en aura mis une autre sur pied, etc. »

Deux jours après, le comte d'Harcourt prend à son tour la plume et écrit à Le Tellier[1] :

« Monsieur,

« J'avois impatience que nostre pont fust achevé pour mettre, comme nous faisons, nostre cavalerie entre Deux-Mers à couvert de la rivière du Drot, et estre plus en estat, en attendant qu'il se présente quelque occasion avantageuse, de donner les mains à M. du Plessis-Bellière vers lequel j'ay advis que les ennemis avaient dessein de

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

marcher. Jusqu'à présent nous avons eu assez de bonheur pour n'avoir pas besoin d'artillerie pour prendre les villes; mais je prévoy qu'à l'advenir ce qui nous reste à réduire ne sera point de facile conqueste et comme vous n'ignorez, je m'asseure, pas, Monsieur, que nous ne sommes servis que de l'artillerie et des munitions que nous avons pris sur les ennemis, n'en ayant presque pas trouvé en ces quartiers, nous ne pouvons pas faire un fondement asseuré d'en avoir quand nous en aurons besoin. C'est ce qui nous obligera à demeurer les bras croisez pendant quelques jours, jusques à ce que nous ayons de la poudre et des boulets que nous ramassons et que nous faisons faire dans tous les lieux où nous en croyons pouvoir trouver. La nécessité du pain ne nous arrestera pas moins, ne se trouvant plus de bled dans la campagne. Pendant que nous en avons trouvé, nous avons faict vivre les troupes sans conclure aucun marché avec un munitionnaire; mais présentement que nous allons entrer dans un pays d'où les villages ont tout emporté dans Bourdeaux, jusqu'à leurs gros meubles, nous sommes contraintz de pourvoir au pain par un traité que M. de Pontac a fait avec des gens du pays dont il connoist les forces; et nous serons infailliblement obligez d'en donner à la cavalerie que nous ne sçaurions faire agir à quelque grand

dessein qu'elle n'ayt receu quelque payement des traitez que M. de Tracy a faits et qui commencent à s'exécuter.

« Au reste, Monsieur, j'ay eu des nouvelles de Brisac dont l'abbé de Charente et le gentilhomme que j'ay à la Cour auront l'honneur de vous entretenir, qui m'obligent à vous conjurer, par la conservation de cette place et l'intérest que vous prenez au service du Roy, de contribuer en tout ce qui dépendra de vous pour en faire assister la garnison. J'employe tout mon crédit et celui de mes amis pour la conserver au Roy, comme fortune; mais vous sçavez trop bien mes forces pour douter qu'après cet effort je ne les aye épuisées au dernier poinct. J'escris à Son Eminence sur la liberté des deux officiers de la garnison de Brisac qui ont esté arrestez à la Cour, que je croy qu'elle la leur doit procurer pour mettre les affaires en bon chemin.— Je vous supplie, Monsieur, de vouloir dire quel est son sentiment sur ce sujet, et de me rendre, sur le service que j'ay rendu au Roy en la conservation de Brisac, les mesmes offices que j'espère de la généreuse amitié que vous m'avez promise,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très fidelle serviteur,

« HARCOURT.

« A Marmande, ce 9 may 1652. »

« Le S[r] Le Cler, commissaire ordinaire des guerres, estant mort ces jours passez, et ayant esté adverty qu'il n'avoit point payé le droit annuel depuis prez de six ans, j'ay creu vous pouvoir demander cette charge en faveur d'un de mes anciens domestiques nommé Mirabaud, qui a l'honneur d'estre conneu de vous et que j'ay fait servir dans l'employ de commissaire depuis que j'ay l'honneur d'estre dans ceux des armées. C'est un garçon très exact dans ce mestier là, qui est plein d'honneur et dont les services méritent cette récompense. J'ay si peu de moyens de faire pour les miens, si ce n'est par les grâces de la Cour, que je ne sçaurois éviter de vous demander celle-cy avec instance, ne pouvant trouver d'occasion plus favorable ny plus sortable à sa capacité. Je vous conjure donc de tout mon cœur de la luy procurer et de croire qu'ayant beaucoup d'amitié pour luy, j'en demeureray sensiblement vostre redevable. »

Dans cette lettre, déjà si intéressante au sujet des affaires de la Guyenne et des mesures concertées entre le général et l'intendant de l'armée royale, nous remarquons comme l'un des points les plus essentiels avec quelle persévérance le comte d'Harcourt revient sur l'affaire qui lui tient profondément au cœur, l'affaire de Brisach; deux

officiers qui se sont rendus à la cour pour exposer les griefs de la garnison au sujet de l'enlèvement de Charlevoix, ont été arrêtés, il réclame leur liberté; enfin il prétend que la conservation de Brisach au roi n'est due qu'à ses efforts et aux sacrifices d'argent qu'il ne craint pas de faire malgré l'état de sa fortune; il ajoute qu'il en attend la juste récompense. Nous savons bien que le comte d'Harcourt s'est mis en mesure de prendre ce qu'on ne veut pas lui donner; mais prudemment encore il ajourne avant de lever le masque : un don sera moins compromettant et plus avantageux. Il espère que la cour, prévenue de son entente avec Charlevoix, comprendra qu'il cesserait d'être prudent de continuer à lui opposer des refus. Jusque dans le *post-scriptum* de sa lettre, le comte exhale son amertume de n'être pas en situation de récompenser ses serviteurs et ses amis sans recourir aux grâces de la cour.

L'entente établie entre le comte d'Harcourt et Charlevoix pour l'affaire de Brisach venait d'aboutir à un fait considérable : le comte de Cerny, gouverneur de Philippsbourg, s'étant jeté dans Brisach pour tâcher de conserver cette place au roi, les officiers du régiment de Charlevoix lui avaient hautement déclaré que le seul moyen d'empêcher les soldats de livrer la place à l'ennemi était de délivrer Charlevoix et de donner le

commandement supérieur au comte d'Harcourt. Comme le comte de Cerny, sans ordres de la cour, ne pouvait se décider à remettre en liberté Charlevoix, les officiers eurent recours à une ruse qui réussit. Ils firent savoir au marquis d'Arson, commandant à Philippsbourg en l'absence de son père, le comte de Cerny, que la place de Brisach était perdue par la trahison, et la vie de son père menacée par la rage des soldats, si Charlevoix n'était élargi; le commandant, effrayé pour la vie de son père et pour les intérêts du roi, rendit à l'instant la liberté à Charlevoix. Celui-ci était accouru à Brisach, où il avait été accueilli par les transports de la garnison. La possession de cette place se trouvait dès lors assurée au comte d'Harcourt.

Le même jour que la lettre précédente à Le Tellier, le comte adresse celle-ci au cardinal Mazarin[1] :

« Monseigneur,

« Bien que je sois persuadé par une lettre du comte de Cerny, de la main d'un secretaire, que Vostre Eminence a esté advertye par la mesme voye de ce qui est arrivé à Brisac, je ne sçaurois

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK., 1219, page 339.

m'empescher de supplier Vostre Eminence par un exprez de faire réflexion sur l'estat présent de cette place et sur la nécessité qu'il y a d'en assister la garnison. Elle auroit déjà esté capable de prendre quelque résolution bizearre si le filz du comte de Cerny, contre les ordres de son père, ne lui avoit redonné M. de Charlevois, comme Vostre Eminence aura sceu, et cette garnison ne le seroit pas moins à l'advenir si elle se voyoit abandonnée de la Cour dans les persécutions que l'on luy fait de tous les endroitz d'où elle est puissamment recherchée. Pour moy, Monseigneur, à qui ma bonne fortune a donné l'avantage de l'avoir conservée au Roy jusqu'à présent, quand j'y auray épuisé tout le crédit que j'ay sur la bourse de mes amis que j'employe présentement pour cet effet, j'auray la conscience en repos de n'y avoir rien oublié ; mais en mesme temps un regret doublement sensible de voir mes effortz inutilz s'ilz ne sont secondez par ceux de la Cour et de Vostre Eminence. Cependant, comme ledit sieur Charlevois témoigne par une lettre que j'ay receue de luy d'avoir plus de confiance en moy qu'à tout autre et que Vostre Eminence n'en doit pas moins prendre à ma fidélité, j'ay d'autant plus d'impatience d'estre auprès d'elle que je ne m'y trouveray pas inutille à sa satisfaction en ce qui regarde l'établissement pour lequel elle a

quelque visée. Je croy que Vostre Eminence jugera opportun de renvoyer à Brisac les deux officiers de la garnison qui ont esté arrestez à la Cour et que cette grâce pourra produire de fort bons effetz au service du Roy et à la satisfaction de Vostre Eminence, au lieu que le contraire en pourroit peut estre causer de fort dangereux. Le zèle que j'ay pour le service du Roy m'oblige d'en parler ainsy à Vostre Eminence et celuy que j'ay pour son service particulier m'oblige à demeurer toute ma vie,

« Monseigneur,

« De Vostre Eminence le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur.

« HARCOURT.

« Marmande, le 9 mai 1652. »

Le comte d'Harcourt ne dissimule plus qu'il est le maître véritable de Brisach; mais il attribue à sa conduite le mérite d'être la cause de la conservation de cette place sous l'autorité du roi. Le seul côté fâcheux qu'il accuse, côté tout personnel, est la nécessité dans laquelle il est placé d'assister la garnison de son argent; il est obligé de puiser dans la bourse de ses amis. Fort de sa possession, il insiste avec une vivacité d'autant plus grande pour la délivrance des deux officiers

m'empescher de supplier Vostre Eminence par un exprez de faire réflexion sur l'estat présent de cette place et sur la nécessité qu'il y a d'en assister la garnison. Elle auroit déjà esté capable de prendre quelque résolution bizearre si le filz du comte de Cerny, contre les ordres de son père, ne lui avoit redonné M. de Charlevois, comme Vostre Eminence aura sceu, et cette garnison ne le seroit pas moins à l'advenir si elle se voyoit abandonnée de la Cour dans les persécutions que l'on luy fait de tous les endroitz d'où elle est puissamment recherchée. Pour moy, Monseigneur, à qui ma bonne fortune a donné l'avantage de l'avoir conservée au Roy jusqu'à présent, quand j'y auray épuisé tout le crédit que j'ay sur la bourse de mes amis que j'employe présentement pour cet effet, j'auray la conscience en repos de n'y avoir rien oublié; mais en mesme temps un regret doublement sensible de voir mes effortz inutilz s'ilz ne sont secondez par ceux de la Cour et de Vostre Eminence. Cependant, comme ledit sieur Charlevois témoigne par une lettre que j'ay receue de luy d'avoir plus de confiance en moy qu'à tout autre et que Vostre Eminence n'en doit pas moins prendre à ma fidélité, j'ay d'autant plus d'impatience d'estre auprès d'elle que je ne m'y trouveray pas inutille à sa satisfaction en ce qui regarde l'établissement pour lequel elle a

quelque visée. Je croy que Vostre Eminence jugera opportun de renvoyer à Brisac les deux officiers de la garnison qui ont esté arrestez à la Cour et que cette grâce pourra produire de fort bons effetz au service du Roy et à la satisfaction de Vostre Eminence, au lieu que le contraire en pourroit peut estre causer de fort dangereux. Le zèle que j'ay pour le service du Roy m'oblige d'en parler ainsy à Vostre Eminence et celuy que j'ay pour son service particulier m'oblige à demeurer toute ma vie,

« Monseigneur,

« De Vostre Eminence le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur.

« HARCOURT.

« Marmande, le 9 mai 1652. »

Le comte d'Harcourt ne dissimule plus qu'il est le maître véritable de Brisach; mais il attribue à sa conduite le mérite d'être la cause de la conservation de cette place sous l'autorité du roi. Le seul côté fâcheux qu'il accuse, côté tout personnel, est la nécessité dans laquelle il est placé d'assister la garnison de son argent; il est obligé de puiser dans la bourse de ses amis. Fort de sa possession, il insiste avec une vivacité d'autant plus grande pour la délivrance des deux officiers

mains les clefs de Brisach, le ton de sa correspondance, auparavant plus suppliant qu'impérieux, change complétement; le reproche amer, le sarcasme, la résistance peu déguisée aux ordres reçus se pressent sous sa plume et se révèlent dans ses actes. Cette lettre adressée à le Tellier montre la différence[1] :

« Monsieur,

« La bonne nouvelle que vous avez eu agréable de nous faire sçavoir a esté reçeüe icy avec toute la joye que l'on pouvoit espérer d'une armée très zélée et très fidelle au service du Roy, et la part que j'y ay pris en mon particulier vous sera d'autant mieux conneüe que vous aurez veu par la dépesche que M. le chevalier de Trélon s'est chargé de rendre à Son Eminence, l'inquiétude où nous étions de tous les différents bruits qui couroient icy d'une paix désavantageuse à l'autorité royale. Mais, Dieu mercy, nous sommes sortis de ce soin par ces heureux succez dont je souhaite passionnément les suittes avantageuses qui s'en peuvent attendre.

« Nous avons la meilleure volonté du monde

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

de pousser les affaires de cette province avec la mesme vigueur que nous avons faict jusquicy; mais je vous ay mandé, Monsieur, par le dernier valet de pied du Roy que je vous ay dépesché, les nécessitez qui nous obligent à demeurer les bras croisez et je vous rediray encore par celle-cy que nous mettons toutes pièces en œuvre pour avoir des munitions et des boulets, ne se trouvant des derniers qu'avec des peynes incroyables. Nous espérons d'en tirer quelque peu de Toulose par l'adresse de nos amis, n'ayant peu obliger la ville, ny MM. du parlement à nous en assister, quelque bonne volonté qu'ilz témoignent. Je ne sçay pourtant pas encore si la dernière dépesche que nous y avons faite n'aura point quelque favorable succès.

« Un de mes plus sensibles déplaisirs, sans mentir, est celuy de demeurer sans rien faire; mais il faut que je vous avoüe que si aprez les siéges de Xaintes et de Taillebourg, M. de Plessis-Bellière n'avoit pas eu ordre de demeurer en Xaintonge et nous estoit venu joindre avec son artillerie, vous auriez la satisfaction de n'avoir plus que Bourdeaux à réduire, ou qu'il s'en faudroit peu, n'y ayant presque point de ville en cette province qui nous eust résisté si nous eussions eu du canon, avec ce qu'il y a d'infanterie. Je croy que le dessein de Broüage est beaucoup

plus utile, et le succez plus aizé que n'auroit esté la conqueste de plusieurs villes de cette province qui demeurent impunément rebelles dans l'impuissance où nous sommes de les chastier; mais je ne sçaurois vous céler, Monsieur, que j'ay grand sujet de me plaindre du secret que l'on a gardé envers moy d'un si beau dessein, ayant donné tant de marques de fidélité et tenant la place que j'occupe en ce pays-cy.

« Nous ferons partir les six régimens de cavalerie que vous demandez; mais il faut que vous soyez informé, Monsieur, que quoyque l'on vous puisse dire, ils n'ont pas encore receu un sol des assignations qui leur ont esté destinées et qu'il n'y a point d'auctorité assez puissante pour les obliger à partir qu'ils n'ayent touché leur argent. J'avois voulu les engager à se mettre en chemin sur la parole que je leur donnois qu'ils seroient payés en Quercy; mais le reste de la cavalerie, craignant que cela ne différast son payement, s'y est opposé formellement et a obligé ce corps à promettre qu'il ne se séparereroit point du sien que l'argent ne fust receu pour estre donné à toute la cavalerie également. Ce ne sera pas sans beaucoup de regret que je me séparerey d'un corps si considérable de tant de braves régimens dont je sçay la valeur et auxquels j'ay d'autant plus de confiance que je les connois tout-à-fait dans les in-

térêts que j'ay toute ma vie regardez avec plus d'attachement.

« Au surplus, Monsieur, je suis dans une surprise extrême d'avoir appris qu'il ayt esté envoyé une commission de lieutenant-général au sieur Rose pour commander dans mon gouvernement, sans que j'en aye eu non plus de part que si j'avois autant desservy le Roy que j'ay eu le bonheur de luy rendre des services utiles. J'aurois lieu de croire qu'il y a peu de bonté pour moy à la Cour si elle ne révoquoit pas cette commission, et j'espère sur ce sujet et sur les autres choses dont mes amis auront l'honneur de vous entretenir toutes les marques de l'amityé que vous avez promise à la personne du monde qui est avec autant de reconnoissance et de fidélité,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très acquis serviteur.

« HARCOURT.

« **A Marmande, le 24 mai 1652.** »

« Les services que le sieur d'Angosse a rendus au Roy dans cette conjoncture par le crédit qu'il a dans son pays et les marques que son fils donne tous les jours dans mon régiment d'une valeur signalée méritent que Sa Majesté reconnoisse l'abbé d'Angosse, son frère, d'une des abbayes vacantes

par la mort de M[r] l'évesque d'Oleron qui sont situées en Béarn; le revenu n'en est pas si considérable qu'il puisse donner envie à plusieurs prétendans. L'une desdites abbayes se nomme Du Lac et l'autre La Sauvelade. Je vous suplie, Monsieur, d'en vouloir parler à Son Eminence et de croire que je vous seray aussi redevable de cette faveur que si je la recevois pour ma famille, ayant une estime toute particulière pour ce gentilhomme. »

Les félicitations que le général a commencé par adresser au ministre sur l'heureux succès des armes du roi font évidemment allusion à la surprise de l'armée des princes sous les murs d'Étampes par le maréchal de Turenne[1]. Passant ensuite aux affaires de son armée, il assure que si, après la prise de Saintes et de Taillebourg, ordre eût été donné au marquis du Plessis-Bellière de venir le rejoindre avec son artillerie, toutes les villes de la Guyenne seraient soumises et Bordeaux resterait seul à réduire; mais je crois le dessein de Brouage plus utile, dit le comte avec une évidente ironie; il se plaint en outre qu'on lui ait caché le projet de s'emparer de cette place; ensuite, lorsqu'il se déclare prêt à obéir pour l'envoi des six régiments de cavalerie, mais impuis-

[1] Voyez tome II, chapitre XIV.

sant à le faire, on comprend qu'il n'est pas précisément étranger à la résistance de ces régiments, auxquels s'est joint le reste de la cavalerie; il expose leur refus avec calme et le représente comme un acte tout naturel qui ne doit pas surprendre; enfin, ce n'est pas sans quelque hauteur qu'il réclame la révocation de la commission de lieutenant-général dans son gouvernement d'Alsace donné au sieur Roze à son insu. Cette dernière goutte tombée dans le vase rempli d'amertumes est bien près de le faire déborder.

La situation se tend chaque jour davantage entre le général et la cour.

La lettre suivante, plus grave dans la forme, est un exposé envoyé par le comte au ministre Le Tellier de la situation générale : refus des fournisseurs d'exécuter leurs marchés, parce que les assignations qu'ils ont reçues sur diverses branches des revenus royaux ne sont pas payées; union des divers corps de cavalerie pour s'opposer au départ des six régiments, si les deux mille écus promis par compagnie ne leur sont pas remis; munitions de guerre insuffisantes; mauvais vouloir pour secourir l'armée manifesté par les habitants de Toulouse fort enclins au parti de la Fronde[1] :

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

« Monsieur,

« Nous venons d'apprendre par M. le président de Pontac au retour d'un petit voyage que nous l'avions prié de faire à Agen sur toutes les nécessitez pressantes de cette armée, dont je vous ay informé par deux de mes précédentes dépesches, que les munitionnaires qui ont traité avec luy n'ayant peu recevoir que sept mil livres d'une beaucoup plus grande somme qui leur a esté assignée et ayant fait déjà des avances pour plus de vingt mil escus, ils nous font craindre de ne pas continuer (avant mesme d'avoir commencé) si on ne tient la parole que l'on leur a donnée, et je suis obligé de vous dire que c'estoit pourtant une des meilleures assignations que M. de Tracy leur avoit peu donner. Par là vous pouvez juger, si les fonds destinez pour le payement des troupes leur peut estre si tost payé que nous espérions, et puisque je me trouve sur cette matière, je ne sçaurois vous céler, Monsieur, que nous avons eu toutes les peines imaginables d'empescher ces jours passez l'union que tout le corps de la cavalerie vouloit signer de ne se point séparer qu'il n'ayt touché les deux mil escus par compagnie qui ont esté promis; et, si je ne leur avois donné ma parole, j'aurois eu ce déplaisir

dont je ne suis pas encore tout à fait hors d'inquiétude.

« Mais pour revenir à ce qui nous empesche de poursuivre nos conquestes et vous rendre compte de l'estat présent de notre artillerie, nous trouverrions dans les villes voisines asses de canon prest à servir; mais quelque soin que M. le président de Pontac aye pris jusqu'à présent, il n'a peu faire trouver sur son crédit que deux milliers de poudre, trois milliers de plomb et autant de mesches, qui pourront arriver dans quelques jours de Montauban, et environ deux cent cinquante boulets.

« Nous ne devons attendre en manière quelconque que MM. de Toulouse fassent la moindre avance de bonne volonté, et nous espérions, ces jours passez, que nous pourrions en tirer nos nécessitez sur le crédit de nos amis; mais j'ai appris par M. de Pontac que, sans argent comptant, il n'y a rien à espérer. Ainsy, il faut prendre de nouvelles mesures et par conséquent perdre beaucoup de temps qui nous est fort précieux dans cette conjoncture; et, si l'on vous informe fidellement de ce qui se passe à Toulose, vous sçaurez sans doute, Monsieur, que la Fronde y est beaucoup plus escoutée qu'il ne seroit à souhaitter.

« Il n'y a point de soin et de diligence que

nous n'aportions à presser les levées des taxes qui doivent servir au payement des troupes pour destascher au plutost celles que vous souhaitez. Mais je suis obligé de vous dire que nous n'avons pas présentement au delà de quinse cents vedettes en estat de servir, et, pour une preuve que je n'adjoute rien à cette première vérité, je vous envoye ce que tous nos officiers généraux ont signé sur ce sujet afin que vous sachiez en quel estat nous serons quand nous aurons séparé un corps de plus de sept centz maistres. Je ne sçay si on flatte la Cour sur la force des ennemis; mais je sçay de science certaine qu'ilz n'en ont pas moins que nous et que nous n'avons que l'avantage que la réputation des vainqueurs donne sur les vaincus, qui n'est pas un fondement si solide que nous devions espérer de conserver ce que nous avons acquis aprez une si notable diminution.

« Les services que le sieur de Cous, premier consul de Condom, gentilhomme de mérite, a rendus au Roy à la réduction de cette ville à son obéissance à laquelle il a contribué notablement, m'ont obligé à luy donner commission pour y commander et dans un petit lieu fermé qui est aux portes de cette ville qui s'appelle la Rassingle, et, comme c'est une personne de qualité, il me semble que la Cour ne sçauroit faire un plus digne choix pour les provisions de ce gouverne-

ment, si elle juge, comme je croy important, qu'il y ayt dans ce lieu là une personne d'autorité pour le conserver dans l'obéissance et qu'il est bien plus du service de Sa Majesté de confirmer ce que j'ay faict en cette province que de le révoquer. Je suis avec une passion toute particulière,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très fidelle serviteur,

« HARCOURT.

« A Aymet, le 28 may 1652. »

Le comte d'Harcourt parle dans sa lettre d'une délibération des officiers généraux par lui provoquée pour constater la faiblesse numérique de son armée; le texte de cette délibération prise en conseil deux jours auparavant, est celui-ci[1] :

*Délibération du Conseil de guerre tenu à l'armée de Guienne, le 26 mai 1652.*

« Monsieur le comte de Harcourt estant arrivé à Aymet, le 25 may 1652, et ayant fait assembler le lendemain le Conseil de guerre pour pourvoir aux choses nécessaires à la seureté des quartiers,

[1] Nous avons tiré ce document inédit des *Archives du Ministère de la guerre,* vol 133.

il a esté résolu d'ordonner une garde de cent maistres pour celuy du Roy; laquelle n'a peu estre qu'en detaschant un homme par compagnie, la pluspart estant si affoiblies que tous Messieurs les officiers généraux demeurent d'accord qu'il ne reste pas quinze cens vedettes dans tout le corps de la cavalerie, sans comprendre celle de M. de S^t-Luc; en témoignage de quoy jls ont tous signé la présente; à Aymet, le xx6^e may 1652.

« Henry de Lorraine, comte d'Harcourt.
« François de Lorraine, comte de Lislebonne.
« Saint-Abre.
« Le Chevalier d'Aubeterre.
« Jarnac.
« Goulas.
« Bougy. »

Pour apprécier exactement l'affaiblissement qu'éprouvera l'armée de Guyenne, affaiblissement que tendent à faire ressortir la lettre du comte d'Harcourt et la délibération du conseil de guerre par la mise en regard des quinze cents vedettes qui resteront avec les sept cents maîtres dont le départ est ordonné, une explication sur la valeur des mots est nécessaire. Ordinairement on appelle vedette, dans la cavalerie, le soldat qui fait le service équivalent à celui de la senti-

nelle dans l'infanterie; mais ce n'est pas dans ce sens que la dénomination de vedette doit être prise dans nos documents. Le comte d'Harcourt et ses généraux appliquent le nom de vedettes aux soldats de cavalerie légère. Les maîtres étaient les soldats des compagnies d'ordonnance répondant à ce que l'on appelait la gendarmerie, fort distincte, on le sait, du corps qui porte ce nom aujourd'hui, qui s'appelait maréchaussée autrefois. Les maîtres portant cuirasse, bien armés, montés sur de grands et forts chevaux, formaient une force considérable suivant la tactique du temps, la force la plus considérable même d'une armée, tandis que la cavalerie légère était peu estimée. Il était admis que cent maîtres devaient culbuter mille soldats de cavalerie légère.

Cette délibération du conseil de guerre et la lettre qui l'accompagne, datées l'une et l'autre d'Eymet, petite ville située sur la rive gauche du Dropt, ont un but essentiel : si le comte d'Harcourt fait si soigneusement ressortir la difficulté de réunir pour le quartier du roi, c'est ainsi que l'on appelait le quartier du général en chef, représentant du monarque, une garde de cent cavaliers; s'il insiste sur la faiblesse à laquelle le départ des sept cents maîtres réduira l'effectif de la cavalerie; s'il passe sous silence la cavalerie de M. de Saint-Luc qui exerçait, comme nous le

savons, un commandement séparé, c'est qu'il espère trouver dans cet exposé de la situation une justification plus que suffisante de son inaction, qui puisse dissimuler, en évitant de le compromettre, ses autres motifs d'une nature toute personnelle.

Le comte d'Harcourt n'était pas en effet tellement à couvert du côté des susceptibilités, des suspicions même de la cour, qu'à ce moment le bruit de l'ordre de son arrestation ne courût dans sa propre armée; aucun historien, à notre connaissance, n'a parlé de cette grave rumeur ; elle nous est révélée par la lettre suivante [1] :

« Aymest, ce 27 may 1652.

« Monseigneur,

« J'ay ne pas esté fâché que les afères de M. de Gasion l'est obbligé à s'en aller à la cour, puisque par luy, Monseigneur, vous poures aprandre ce qui se pase dans ceste armée. Je luy ay recogneu tant de zelle pour le service du roy qu'il se peust dire inébranlable et incapable de prandre d'autre parti, et il ne craindra pas de vous dire, Monseigneur, que quoy que je sois dans le mesme santimant que je ne cesse pas que d'estre aces malheu-

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 133. Nous la reproduisons avec son orthographe.

reus qu'après avoir servy le roy dans ceste armée pandant huit mois sous les ordres de Monsieur le comte d'Harcourt, sans aucune solde ny reconoyssance, mes anemits aiet voleu fere acroire à mon dist seigneur le comte d'Harcourt que j'aves resu des ordres de la cour de l'arrester prisonnier. Si bien qu'après plusieurs advis qu'il me dist avoir eus, il y a trois jours qu'il m'envoia quérir pour me fere voir un billet d'avis qu'il m'asseura venir de la cour, où mon frère et moy estions nommés dans ledist billet pour avoir reseu cet ordre. Je luy dits qu'il falest que ce fust une supposition de nos anemits qu'il n'y avet point d'homme de bien qui peust crere que le ministre peust avoir une telle pansée après les grans et loungs services qu'il avet randu au roy et au soutien de la couronne, dont il n'y avet nulle apparance qu'il se peust james dégager ; et ainsy il n'y avet nul fondemant ; que ces bruits pourest estre nuisibles dans ceste province pour le bien du service qu'il serest à propos de les estoufer. Il me fist l'honneur de me dire qu'il ne le croiet pas; néanmoins cela a fort esclaté dans ceste armée.

« Je voleus, Monseigneur, vous randre conte de cela comme d'une persécution, attandu que ce n'est qu'une supposition qu'il faille qu'on s'adresse à nous pour donner le soubson. La seule satisfaction qu'il nous peut rester après une ruine

totale de nos biens, c'est qu'on ne nous pourra jamais dire que nous ne nous sommes james escartés de la fidélité que nous devons au roy; nous mourrons dans ce santimant et de vous fere reconoistre en toutes sortes de rancontres qui se présanteront que je suis, comme je doibts,

« Monseigneur,

« Vostre très humble et très obéissant et très fidelle serviteur,

« SAINTE-COLOMBE MARIN.

« Je me trouve obbligé de vous dire, Monseigneur, que après que M. de Fimarcon et mon frère eurest fest conoistre à M. le comte d'Harcourt les services que M. de Coups avet randu au roy dans la ville de Condom, ils l'obbligèrent à luy en donner les provisions du gouvernement; et par ce on nous a fest à savoir que M. de Condom en voulest favoriser quelque autre à son préjudice. Nous vous suplions tous de luy vouloir envoier les provisions avec la calité de premier consul de la ville de Condom, estant notre proche parant, il ne peut refuser cela à sa prière. »

Le brave Marin, que nous avons trouvé sur nos pas dans ces *Souvenirs* dans plus d'une rencontre, particulièrement au siége de Miradoux [1], se révol-

[1] Voyez tome Ier, chapitre IX.

tait à l'idée que la cour pût concevoir le projet de faire arrêter un général illustre qui lui avait rendu de si signalés services, et plus encore à la pensée qu'on pût le prendre lui-même pour l'homme apte à remplir une pareille mission. Le comte d'Harcourt, à l'époque de l'arrestation du prince de Condé, arrestation qui lui avait valu l'injure d'être appelé recors du cardinal Mazarin, n'avait pas ressenti tant de scrupules. Le dévouement sans limites, outre qu'il n'est pas toujours le plus honnête, est rarement aussi le plus habile. Suivant toute apparence, lorsque la cour eut connu la tournure prise par l'affaire de Brisach ainsi que le manifeste de Charlevoix qui arborait l'étendard contre la toute-puissance ministérielle du cardinal Mazarin, elle dut agiter dans ses conseils la question de faire arrêter le comte d'Harcourt; le bruit qui en avait transpiré à l'armée de Guyenne n'était donc pas dénué de tout fondement. Il est probable que ce retentissement, rendant toute surprise impossible pour l'arrestation du comte prévenu de se tenir sur ses gardes, et la lettre de Sainte-Colombe-Marin, évident symptôme de la mauvaise impression, de la résistance peut-être que l'exécution d'un ordre semblable eût suscité dans l'armée, firent renoncer la cour à son projet.

Marin termine sa lettre par un *post-scriptum*

relatif à des intérêts particuliers, ainsi qu'il était d'usage dans toutes les correspondances du temps. Le post-scriptum de Marin, comme un passage correspondant de la lettre du comte d'Harcourt, se rapportent à un même personnage, M. de Cous ou de Coups, auquel le comte avait donné provisoirement commission de commander dans la ville de Condom, en récompense du zèle qu'il avait apporté à la réduction de cette ville sous l'obéissance du roi. Le comte d'Harcourt et Marin sollicitent pour de Cous des provisions régulières de ce gouvernement, avec la qualité de premier consul de la ville. Il paraît que l'évêque de Condom[1] avait son candidat préféré, et venait à la traverse des services rendus et de la recommandation des généraux. Le fait d'un premier et tout-puissant ministre cardinal, si peu ecclésiastique pourtant par son caractère personnel, était un encouragement pour certains évêques à sortir de leur mission si belle pour se mêler à une foule d'intérêts étrangers ; la régularité et l'indépendance de l'administration civile et militaire en éprouvaient des entraves, les officiers les plus fidèles en subissaient des dégoûts.

Que les excuses pour motiver son inaction

[1] Jean d'Estrades, évêque de Condom de 1647 à 1660; il avait succédé à Antoine de Cous qui avait occupé ce siége de 1616 à 1647.

données par le général en chef de l'armée de Guyenne aient été ou non acceptées au fond par la cour, comme celle-ci ne voyait que trop bien la nécessité de temporiser avec lui, ces excuses furent au moins admises pour la forme. Le comte d'Harcourt ne fut point arrêté et garda son commandement. Il ne nous paraît pas prouvé que nonobstant la situation peu satisfaisante de son armée, il ne fût pas en état de pousser plus vivement la guerre. L'état de l'armée des princes, composée surtout de troupes irrégulières et inexpérimentées, et qui certainement n'étaient pas plus nombreuses, maintenait une sorte d'équilibre entre les deux partis; le plateau de la balance devait même pencher du côté du parti royal. Le comte d'Harcourt voulait se rendre nécessaire en ne donnant pas à la guerre un dénoûment trop prompt; il voulait surtout un temps d'arrêt qui lui permît de faire à la cour ce voyage au bout duquel il entrevoyait la réalisation de tous ses désirs.

Les événements qui se passaient simultanément en Périgord vont venir encore à l'appui de notre opinion. Dans cette province, un officier secondaire, désireux de pousser sa réputation militaire, n'apportait pas tant de circonspection dans sa conduite.

---

# CHAPITRE XXVI.

La défaite du régiment de Saint-Abre engage le chevalier de Folleville à tenter une expédition en Périgord. — Il surprend et disperse les débris des régiments de Nemours et de Matha. — Il opère sa jonction avec divers chefs du parti royal. — Les chefs du parti des princes manœuvrent pour le cerner. — Folleville défait à Montclar les troupes commandées par Fabri et par le comte de Châteauneuf. — Le colonel Balthazar accourt pour couper la retraite au vainqueur. — Sa marche est retardée par un chef de partisans, Laborie, embusqué dans une ferrière. — Ce retard donne à Folleville le temps de se mettre à couvert derrière la rivière de l'Isle. — Folleville envoie à la cour un rapport sur son heureuse expédition. — Allégation de Balthazar contre l'honneur de Folleville. — Nouveau succès de Folleville à Montguyon contre le comte de Maure fait prisonnier avec le comte de Chastelux. — Trois lettres inédites de Folleville sur son succès adressées au roi, à la reine, à Le Tellier. — Le Tellier a gardé les deux premières lettres. — Lettre inédite du marquis de Montausier à Le Tellier sur le succès de Montguyon et sur sa désapprobation du siége de Brouage. — Fragment d'une lettre du prince de Condé au sujet de l'intérêt qu'il porte aux officiers de son parti faits prisonniers à Montguyon. — Qu'est-il advenu des récompenses sollicitées par Folleville? — Le marquis de Montausier va joindre le chevalier de Folleville dans l'espoir d'anéantir la Fronde en Périgord. — Composition de son petit corps d'armée. — Il se propose en premier lieu de faire lever les siéges des châteaux de Grignols et de

Montançais entrepris par les troupes du colonel Balthazar. — Le colonel Balthazar s'avance à Montançais au-devant du marquis de Montausier. — Les deux partis occupant chacun une rive opposée de la rivière de l'Isle engagent une fusillade jusqu'à la nuit. — Le marquis de Montausier ravitaille dans la nuit le château de Montançais. — Le lendemain, 17 juin, se livre le combat de Montançais. — Héroïque conduite du marquis de Montausier. — Défaite de ses troupes par le colonel Balthazar. — Conduite équivoque du chevalier de Folleville dans cette journée. — Longue maladie du marquis de Montausier. — Voyage à la cour de la marquise de Montausier. — Ingratitude du cardinal Mazarin. — Fragment d'une lettre du prince de Condé au conseiller Lenet à l'occasion de l'affaire de Montançais. — Soumission du Périgord au parti des princes. — Le chevalier de Folleville s'empare d'un brigand surnommé le petit Balthazar. — Lettre inédite du chevalier à Le Tellier à l'occasion de cette capture.

Nous savons que le marquis Du Plessis-Bellière, opérant avec son infanterie l'occupation des îles qui bordent la côte de l'Océan, pour entreprendre ensuite le siége de Brouage, avait envoyé sa cavalerie, sous les ordres de Folleville, maréchal de camp, sur les bords de la Dronne, en Périgord. Ce chef devait l'y faire subsister et observer en même temps de ce côté les mouvements du parti des princes. Ce parti se fortifiait dans cette province par suite de l'encouragement que lui avait donné la récente défaite d'un régiment de l'armée royale, celui de Saint-Abre [1], enlevé dans ses quartiers.

[1] Ce régiment avait pour mestre de camp le marquis de Saint-Abre, de la maison de la Cropte, en Périgord.

Folleville, au lieu de laisser sa cavalerie inactive fourrager sur les bords verdoyants de la Dronne, vit, dans cette circonstance, l'occasion de se signaler en rétablissant en Périgord les affaires ébranlées du parti royal. Après avoir réuni à Chalais[1] les régiments de cavalerie de Rouannès, de Folleville, de Villeneuve, il leur donne rendez-vous, avec quelques compagnies franches, au pont de la Fougère, sur la Lissonne. De ce point, il se dirige sur Saint-Astier[2], à trois lieues de Périgueux, pour y joindre La Richardière, capitaine dans le régiment de cavalerie de Sauvebœuf. Son intention, avec ces forces réunies, est de marcher au secours du comte du Bellay[3] que l'on dit cerné par les partisans des princes. Chemin faisant, il surprend au quartier de Flin quelques troupes, dernier débris des régiments de Nemours et de Matha, et achève de les disperser.

Folleville opère sans encombre sa jonction avec le comte du Bellay qu'accompagne le vicomte de Riberac[4]; il tient conseil avec eux pour recon-

[1] Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente.

[2] Petite ville sur la rive droite de l'Isle, en Périgord.

[3] Charles Martin, prince et même roi d'Yvetot, marquis de Thouarcé, comte de Bellay, maréchal de camp dans l'armée royale. Voyez *l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

[4] François d'Aydie, vicomte de Ribérac, de l'une des premières maisons du Périgord, qui possédait, entre autres sei-

naître de quel côté se pourront porter les coups les plus décisifs ; la conférence aboutit à la décision de marcher en avant et d'attaquer l'ennemi partout où il se rencontrera. En conséquence, Folleville franchit la rivière de l'Isle à Saint-Astier après s'être adjoint le régiment de Rochefort, cavalerie. Pour assurer son retour, il laisse à la garde du passage cinquante mousquetaires empruntés au vicomte de Riberac. A peine ce mouvement est-il commencé, que des nouvelles inquiétantes arrivent de divers côtés : c'est l'ennemi lui-même qui, avec des forces supérieures, se prépare à l'agression. La compagnie des gardes du prince de Condé, commandée par des Roches[1] et soutenue par d'autres troupes, est sortie de Périgueux et s'avance en face ; les compagnies de chevau-légers d'ordonnance des princes, appuyées par de l'infanterie, arrivent pour attaquer à revers le petit corps d'opération; le colonel Balthazar lui-même accourt de Saint-Alvère[2], et menace de le prendre en flanc. Folleville va se trouver

gneuries dans cette province, la terre et le château de Vaugoubert, sur la rive droite de la Dronne, acquis il y a quelques années par le frère de l'auteur de ces *Souvenirs*.

[1] Il avait été d'abord lieutenant des gardes du prince et s'était distingué au siége de Mardick. Il accompagna le prince de Condé à sa sortie de France et fut fait prisonnier à la bataille des Dunes, en 1658.

[2] Château et marquisat de la maison de Lostanges, à laquelle appartient l'aïeule maternelle de l'auteur de ces *Souvenirs*.

renfermé dans un cercle de fer; la retraite du seul côté resté libre encore paraît prudente; mais il suit cette vieille maxime appropriée au caractère français, qu'il vaut mieux donner l'alarme que la recevoir, et il continue à avancer, laissant ses bagages en arrière pour apporter plus de rapidité dans ses mouvements. Il apprend que Fabri [1] et le comte de Châteauneuf [2] ont placé leur quartier à Montclar [3], en avant de celui du colonel Balthazâr. Il fait une marche de nuit et tombe à l'improviste sur ce premier quartier. Soixante maîtres du parti des princes ont eu le temps de monter à cheval et de se rallier sur la place du bourg de Montclar; ils semblent d'abord faire bonne contenance en accueillant les agresseurs par une décharge générale de leurs mousquetons; mais aussitôt après, au lieu de charger ou d'attendre d'être abordés, ils tournent bride et s'enfuient. Au bruit de la mousqueterie, le comte de Châteauneuf paraît à cheval à la porte du château; il voit fuir ses cavaliers et cherche à les ramener par l'exemple du courage : il décharge successivement

[1] D'une famille de Pise établie en France, alliée aux Pompadour, aux Séguier, etc. Voyez *l'Histoire généalogique du P. Anselme,* et même les méchancetés de Tallemant des Réaux.

[2] Jean de Rioux, comte de Châteauneuf.

[3] Cette seigneurie, qui appartenait alors à M. d'Estissac, était une ancienne possession de la maison de Noailles. Voyez tome Ier, page 60.

sur les agresseurs son mousqueton et ses deux pistolets ; mais il tombe au même instant, frappé à mort par plusieurs balles. La chute du comte achève la déroute de tous ceux qui étaient accourus sur la place pour soutenir les soixante maîtres ; plus de quarante fuyards sont tués par les soldats de Folleville et les paysans en tuent encore un plus grand nombre. Des deux cents cavaliers lancés à la poursuite presque aucun ne revient sans un prisonnier ou un cheval pour capture.

Lorsque le colonel Balthazar reçoit la nouvelle d'une attaque si imprévue et de son fâcheux résultat pour son parti, il envoie ses cavaliers les mieux montés pour escarmoucher avec la cavalerie royale. Lui-même, quittant son quartier, fait une marche rapide entre Grignols[1] et Saint-Astier afin de couper la retraite aux vainqueurs ; mais Folleville a embusqué dans une ferrière (on appelait ainsi les carrières de minerai de fer abondantes en Périgord) un chef de partisans, Laborie, avec soixante fusiliers ; ceux-ci suspendent par leur feu la marche du colonel, qui ne peut la reprendre qu'après les avoir forcés. Folleville a gagné ainsi le temps et l'avance nécessaires pour franchir sans être inquiété la rivière de l'Isle, derrière la-

[1] Château et marquisat de la maison de Talleyrand. Voyez tome Ier, chapitre Ier.

quelle il s'est mis à couvert une demi-heure avant l'arrivée des troupes ennemies. Celles-ci font mine, suivant une expression pittoresque que Folleville emprunte dans son rapport [1] aux déduits de la chasse, de se jeter à l'eau au *vautrait* [2]; mais, reçues par une vive fusillade, elles renoncent à cette tentative.

Le lendemain Folleville peut, sans que l'ennemi tente de le poursuivre, reprendre son mouvement de retraite et revenir avec quatre cents chevaux dont deux cents chargés de butin, à dix lieues en arrière, dans ses premiers quartiers de la Tour-Blanche, laissant le colonel Balthazar et les autres chefs vivement impressionnés d'une surprise qui coûtait à leur parti des pertes nombreuses en hommes, plus trois cents chevaux, et tous les bagages.

Folleville s'empressa de rédiger un rapport sur son heureuse expédition et de l'envoyer à la cour par La Porte, l'un de ses officiers [3]. La relation de cet épisode si peu connu de la guerre de la Fronde est curieuse plus par le détail des faits que par leur importance, et aussi par le grand

[1] Voyez à l'*Appendice* ce rapport sous ce titre : ***Nouvelles de l'armée de M. de Folleville, du mois de mai*** **1652.**

[2] Terme employé pour désigner un équipage de chasse au sanglier.

[3] Voyez ce rapport à l'Appendice sous ce titre : ***Nouvelles de l'armée de M. de Folleville, du mois de mai*** **1652.**

nombre de noms cités. Les braves, qui ne récoltent souvent que la mort et l'oubli pour prix de leur courage, ne méritent-ils pas que l'écrivain s'efforce de leur donner la vie de l'histoire, si ses pages à lui-même ne sont pas bientôt couvertes de la même poussière ? Folleville gâte un peu son rapport par les éloges qu'il se décerne à lui-même et dont il pouvait plus judicieusement laisser le soin aux faits eux-mêmes.

Le colonel Balthazar, dans son mécontentement de n'avoir pu faire payer chèrement à Folleville son heureux coup de main, s'attache dans ses Mémoires à en diminuer l'importance. Selon lui, les nombreux prisonniers faits par Folleville se réduisent à un capitaine bohémien, nommé Sarlate, pris avec une bande de gens. Il prétend que Folleville avec un peu plus de hardiesse eût pu le prendre lui-même. Chose plus grave, il raconte que Folleville ayant demandé à parlementer avec lui pour l'échange des prisonniers, la rivière de l'Isle étant entre eux, et n'ayant pu s'entendre, celui-ci donna ordre à une douzaine des siens de tirer sur lui et qu'il fut légèrement blessé. Dans ces faits que nous mentionnons pour donner les versions des deux parts, nous ne voyons que des allégations sans preuves suffisantes. Les coups tirés pouvaient être le résultat d'une méprise facile à comprendre entre des gens qui se battent,

tout autant que le fait d'une trahison. Quant à l'importance donnée au succès d'un côté et à son atténuation de l'autre, chacun des deux chefs a exagéré sans nul doute dans le sens qui convenait à sa gloire, et le lecteur est sûr de rencontrer la vérité en prenant une ligne moyenne entre les deux récits.

Balthazar, après la retraite des troupes royales, dut se rendre à Bergerac, dont les habitants étaient soupçonnés de vouloir abandonner le parti des princes ; il les obligea, par sa présence, à témoigner de nouveau de leur fidélité au parti et à prêter serment d'obéissance au marquis de Castelnau [1], leur gouverneur, alors de passage dans leur ville, pour conduire à la Force les restes mortels du maréchal duc de la Force, son père, qui venait de mourir.

Après avoir assuré Bergerac, Balthazar emporta

[1] Le château de Castelnau, fief de la maison de la Force, de la mouvance de la vicomté de Turenne, est situé en Quercy, sur une éminence dominant sur la rive gauche le cours majestueux de la Dordogne dans cette riante et fertile vallée qui passe pour avoir inspiré à Fénelon ses descriptions de l'île de Calypso. Ce château, par son style, sa vaste étendue, les restes assez bien conservés de sa somptuosité intérieure, offrait, il y a peu d'années encore, le spécimen d'une des plus belles demeures féodales de France. Un incendie a malheureusement ravagé les débris que le temps avait épargnés, et le vandalisme moderne, pour achever cette œuvre, y a tenu depuis comptoir de matériaux à vendre.

avec sa cavalerie, à laquelle il avait fait mettre pied à terre, le bourg et l'église fortifiée de Saint-Astier, occupés par cent cinquante hommes qui mirent bas les armes après une assez énergique résistance.

Presque en même temps Folleville obtenait un nouveau succès sur les troupes des princes. Il avait fait une reconnaissance et se retirait sans avoir rencontré l'ennemi, lorsque le comte de Maure, à la tête de la plus grande partie des troupes d'ordonnance des princes, fit la tentative de venir le surprendre à Montguyon[1] et de l'enlever dans son quartier. Malgré la supériorité de ses forces, le comte de Maure fut défait. Folleville s'empressa d'envoyer à la cour un nouveau messager, le chevalier d'Igoville, porteur de quatre lettres, l'une pour le roi, l'autre pour la reine, la troisième pour le cardinal Mazarin, la quatrième pour le ministre Le Tellier, auquel il s'en remettait pour l'opportunité de la remise des trois premières. Le ministre jugea à propos de les garder, excepté celle destinée au cardinal Mazarin, auquel il ne se serait permis de rien céler. Nous en avons constaté la preuve, puisque de ces quatre lettres, celle adressée au cardinal est la seule qui

[1] Petite ville sur la rive gauche du Mouzon, qui fait aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure.

manque aux Archives du Ministère de la guerre. Quant aux lettres adressées à la reine et au jeune roi, le ministre, comme les ministres de tous les souverains et de toutes les époques, ne devait nullement se soucier que des faveurs royales fussent sollicitées et accordées en dehors de son intervention, et dut les garder par ce motif.

Voici les trois lettres conservées[1] :

*Au Roi.*

« De Montguion, ce 27 may 1652.

« Sire,

« Envoiant le chevallier d'Igoville porter à Votre Majesté les nouvelles de la deffaitte de touttes les troupes d'ordonnance que M. le prince avoit en Guienne, je la suplie d'agréer que je la face souvenir de la fidellité et du zèle avec lequel je la sers, et de croire que plus Elle me donnera le pouvoir sur ses troupes, plus je luy feray voir que je les sçay utilement emploier pour le bien de son service ; Elle ne donnera jamais de mar-

[1] Nous avons tiré ces trois lettres inédites des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

que de son Estime à un sujet plus reconnoissant, ny qui soit plus véritablement,

« Sire,

« de Votre Majesté

« Le très-humble, très-obéissant, très-fidelle serviteur et sujet,

FOLLEVILLE-LE-SENS. »

*A la Reine.*

« De Montguion, le 27 mai 1652.

« Madame,

« Comme je ne tiens le bonheur que j'ay eu de deffaire les troupes des ennemis que de la justice de la cause du Roy et de Votre Majesté, je luy doibs rendre grâces de l'honneur que j'y aiz acquis. C'est ce qui m'a fait despescher le chevalier d'Igoville pour rendre compte du dernier combat de Montguion où j'ay déffait toutes les troupes d'ordonnance qui estoient en Guyenne et pour supplier Votre Majesté de me donner quelques marques honorables de l'adveu de ma fidélité et de la continuation de mes services. Je les atten-

dray avec une entière résignation et les recevray avec une parfaitte reconnoissance telle que doibt,

« Madame,

« de Votre Majesté,

« Le très-humble, très-obéissant, très-fidelle serviteur,

FOLLEVILLE-LE-SENS. »

« *A Monsieur Le Tellier, secrétaire d'État.*

« De Montguion, le 27 mai 1652.

« Monseigneur,

« Vous aures sceu par M. de la Porte les avantages que j'ay remportés sur les troupes de M. le prince en Périgord. Je ne feus pas plus tost party, que j'apris qu'ils avoient faict dessein d'entrer dans le Fronçade[1]. Je me suis advancé jusques icy pour m'y opposer, et m'en serois retiré sans rien faire, si M. le comte de Maure, sur les assurances qu'on luy donnoit que je n'avois que de nouvelles troupes, n'eust faict dessein de me venir

[1] Folleville donne ce nom à la contrée dont le château et le bourg de Fronsac au confluent de l'Isle et de la Dordogne étaient le centre.

enlever dans mon quartier. Vous verres, Monseigneur, par la rellation que l'on a dressée devant luy, une aussi belle action qui se soit faict depuis longtemps pour le peu de troupes que j'avois. J'ay chargé M. le chevallier d'Igoville, guidon de la compagnie des gendarmes de son Altesse de Harcourt, de vous en porter les nouvelles. Il a des lettres pour le Roy, pour la Reyne, et pour son Eminence, qu'il ne présentra que par votre adveu. Si vous me donnies les moiens de continuer à servir utillement le Roy en ce pais, vous n'auries pas regrêt de m'aider à y acquérir quelque honneur. Vous scaves, Monseigneur, que c'est la quatrième fois que j'ay battu les ennemis cette année : à Ponts, je défis la cavallerie du prince de Tarente; en Périgord, j'ay enlevé deux fois leurs quartiers; cette dernière action me plaist autant que toutes les autres. J'espère aussi que vous en seres content et que vous me feres l'honneur de me donner des marques honorables de la satisfaction que Leurs Majestés en auront. Je n'en prétends que par l'honneur de vostre assistance; je suis de condition, si vous me l'accordez, à devenir quelque chose. Je sçay que l'on a offert le brevêt de chevalier de l'Ordre et la commission de lieutenant-général, à des personnes qui n'ont pas plus de fidellité ny plus de zelle pour le service du roy; mais je sçay que je ne le doibs de-

mander que par vous et quand vous le jugeres à propos. Vous remettant donc, Monseigneur, toutes mes espérances, j'attendray de vostre protection ma bonne fortune et me conserveray la quallitté,

« Monseigneur,

« de Vostre très-humble, très-obéissant et fidelle serviteur,

« FOLLEVILLE-LE-SENS. »

Ce succès fut plus éclattant que l'heureux coup de main de Montclar, et n'a pas, comme le premier, trouvé de contradicteur pour l'amoindrir. Malheureusement la relation envoyée par le chevalier de Folleville manque aux Archives du Ministère de la Guerre; cette lettre du chevalier et la lettre suivante du marquis de Montausier sont les seuls documents que nous y ayons trouvés sur cette affaire de Montguion. Un de ses résultats, qui n'est pas le moins intéressant, fut la capture de ce fameux comte de Maure qui n'y fut pas tué, bien qu'une de ses faiblesses fût de faire parade de sa témérité. Il était devenu l'un des chefs de la Fronde, après avoir figuré, à son origine, parmi les plus chauds défenseurs du parti royal[1]. Sa mortification dut être grande, d'être obligé d'as-

[1] Voyez sur Louis de Rochechouart, comte de Maure, tome Ier, pages 215, 216.

sister à la rédaction du rapport de sa propre défaite destiné à être envoyé au ministre.

Le comte de Maure fut retenu prisonnier avec le comte de Chastelux [1] qui combattait avec lui. Nous ignorons par quelles circonstances ce dernier put assez promptement recouvrer sa liberté pour qu'une lettre de Lenet au prince de Condé, datée du 20 juin [2], nous le signale comme accompagnant le prince de Conti dans sa rapide expédition en Périgord. Cette même lettre nomme le comte de Mailly comme ayant été blessé dans ce combat de Montguion.

Le marquis de Montausier s'empressa de transmettre de son côté à Le Tellier la nouvelle du succès de Montguion par la lettre suivante [3] :

[1] César-Philippe, comte de Chastelux, vicomte d'Avalon, lieutenant de la compagnie des gendarmes du prince de Condé. Il avait pris possession, en 1645, du privilége de sa famille dans l'église d'Auxerre, où il assista à la grand'messe siégeant au rang des chanoines, revêtu d'un surplis avec l'aumusse, portant l'épée au côté. Il avait épousé Marie-Madeleine Le Sueur. Il mourut en 1695. Voyez *l'Histoire généalogique du P. Anselme*.

[2] Nous donnerons plus loin cette lettre inédite.

[3] Nous avons tiré cette lettre inédite, écrite en entier de la main du marquis, des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

« D'Angoulesme, ce 28 may 1652.

« Monsieur,

« Puisque M. le chevalier d'Igoville vous va trouver et vous porter une relation de la deffaite de la gendarmerie et de la cavalerie légère d'ordonnance de Messieurs les princes, je ne vous en diray aucune particularité, m'en remettant sur luy qui a assisté au combat et qui a esté un de ceux qui a acquis le plus d'honneur. Je l'accompagne seulement de ce mot pour vous dire que sy mon avis eust été suivy qui estoit d'aller aveq toute nostre petite armée en ce pays-là, au lieu d'aller sy tost du costé de Brouage, nous y aurions peu rendre des services considérables au Roy.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« MONTAUSIER. »

Cette missive du gouverneur d'Angoulême n'est qu'une lettre d'envoi qui s'en remet pour plus amples détails à la relation qui accompagne la lettre et au récit verbal du messager. Mais nous

devons y remarquer le reproche adressé au ministre de n'avoir pas suivi l'avis de porter sur la Dordogne tout l'effort des troupes royales, au lieu d'en occuper une partie dans l'Aunis, d'où le marquis du Plessis-Bellière, également contraire au siége de Brouage, tentait de déloger le comte du Dognon. Ce reproche du marquis de Montausier concorde, sur l'inopportunité du siége de Brouage, avec ceux contenus dans la correspondance du comte d'Harcourt; il diffère sur le point le plus avantageux pour faire converger les efforts des troupes royales : le marquis préférait le Périgord; le comte, avec plus de raison, désignait la Guyenne. Cette conviction du marquis, que se cueillent en Périgord, mieux que partout ailleurs, les lauriers de la victoire, portera bientôt le poétique inventeur de la *Guirlande de Julie* à aller essayer d'y cueillir de ses propres mains quelques branches du précieux arbuste; mais il n'y cueillera en réalité que les épines de la plus dure défaite.

Le prince de Condé fut vivement ému lorsque lui parvint la fâcheuse nouvelle de l'affaire de Montguion; il témoigna l'intérêt qu'il portait à ses guerriers malheureux dans le passage de cette lettre adressée à Lenet [1] :

[1] Lettre datée de Paris, 9 juin 1652. Papiers de Lenet, Bibliothèque nationale.

« Écrivez à M. le comte de Mauré et à M. le comte de Chastelus de ma part, sur le subject de leur prison, et faictes aussy mille amitiés de ma part à touts les autres officiers de la gendarmerie, particulièrement à ceux qui sont blessés, et assistez-les tous autant que vous pourrez des choses dont ils auront besoin. »

Le parti des princes voulut pallier la malheureuse affaire de Montguion, ainsi que les fâcheuses défaites qui l'avaient précédée, car la *Gazette*, imprimée à Paris sous l'influence dominante de la Fronde, se bornait à donner à ses lecteurs ces nouvelles insignifiantes et même peu exactes, sous la *rubrique* Bordeaux, 27 mai 1652 :

« Le comte d'Harcourt est toujours à Marmande et ses troupes aux environs d'Aymet, La Sauvetat et places voisines, s'étant retirées d'auprès de La Réolle où elles ont demeuré dix-sept jours. Il y a eu un grand combat à Monguion sur la rivière de l'Ile, entre les troupes que commande le sieur du Plessis-Bellière et celles des princes que commande le comte de Maure. »

Qu'advint-il des récompenses sollicitées par Folleville? Il fut probablement payé de la monnaie dont le cardinal Mazarin payait ceux qu'il ne pouvait craindre. Constatons seulement qu'il ne fut jamais nommé chevalier des Ordres du roi. Nous allons le retrouver encourant la grave res-

ponsabilité d'une défaite; mais quel homme de guerre peut se flatter d'être toujours heureux? Turenne n'a-t-il pas dit : « Quand un homme de guerre se vante de n'avoir pas fait de fautes à la guerre, il me persuade qu'il ne l'a pas faite longtemps. »

Si le mois de mai s'est écoulé brillant pour la gloire des armes royales, si nous avons exhumé ces faits du fond de nos fouilles historiques comme une médaille marquée par Folleville de son coin effacé dont nous avons essayé de rafraîchir l'empreinte, cette médaille eut son revers frappé le mois suivant.

Les succès du chevalier de Folleville ont attiré d'Angoulême le marquis de Montausier, dont le zèle infatigable pour la cause royale ne formule qu'une plainte, celle de n'avoir que trop peu de troupes à sa disposition, et par conséquent que des moyens trop faibles pour la servir. Il est accouru pour joindre les forces dont il peut disposer à celles du chevalier; il a pris le commandement supérieur. Leur petite armée est plus considérable en apparence par le nombre des corps qui la composent que par leur effectif. La cavalerie compte les régiments de Rouannois, de Folleville, d'Armagnac, de Rochefort, de Saint-Abre, de Villevert, la compagnie des gendarmes du comte d'Harcourt et trois escadrons de noblesse

volontaire du Périgord, d'Angoumois, de Saintonge; les deux premiers sont commandés par André de Talleyrand, comte de Grignols, et par Charles-Louis de la Rochefoucauld, marquis de Montendre. Tous ces corps ne forment qu'environ treize cents chevaux. Les régiments d'Harcourt, de Montausier, de Périgord, avec quelques milices irrégulières, présentent un effectif de quinze cents fantassins sous les armes.

Si cette armée est faible en nombre, les forces des princes sont certainement plus faibles encore; la défaite du comte de Maure a entraîné la désorganisation de leurs troupes d'ordonnance, c'est-à-dire d'élite. La petite armée royale semble donc marcher à une victoire certaine, à la dispersion définitive des partisans des princes, à la pacification complète du Périgord.

La première entreprise que se proposent les deux généraux est de faire lever le siége du château de Grignols[1], commencé par le comte de Marsin, Chavagnac et Balthazar; mais ce dernier est seul resté pour diriger l'entreprise, les troubles incessants de la ville de Bordeaux ayant forcé

[1] Le marquisat de Grignols, en Périgord, fief de la maison de Talleyrand, avait appartenu au grand-père maternel de Daniel de Cosnac, et était alors la propriété de son oncle, frère aîné du malheureux comte de Chalais.

Marsin et Chavagnac à s'y rendre pour tâcher de tenir le désordre en respect.

Avant d'atteindre Grignols, Montausier et Folleville suspendent leur marche pour une opération préliminaire. Pendant le siége de Grignols, le colonel Balthazar avait envoyé un détachement pour s'emparer du château de Montançais, situé sur la rive gauche de l'Isle, défendu par son propriétaire et seigneur, Joubert Tison, marquis d'Argence. Celui-ci, hors d'état, avec une garnison insignifiante et des approvisionnements insuffisants, de faire une résistance sérieuse, avait accepté la neutralité que lui avait fait offrir le colonel Balthazar, s'il n'était pas secouru dans un délai de sept jours, à partir du 15 juin. Le marquis de Montausier, se trouvant à portée de Montançais avant le terme assigné, veut en profiter pour donner le secours qui doit annuler la capitulation. Le colonel Balthazar, averti de l'intention du marquis, ne laisse que quelques détachements d'infanterie pour maintenir le blocus de Grignols et accourt à Montançais avec mille chevaux et trois cents hommes du régiment d'Enghien, infanterie, afin d'empêcher le ravitaillement du château. Il arrive sous les murs de la place ; la rivière de l'Isle le sépare des troupes royales, qui occupent la rive droite ; de part et d'autre s'engage jusqu'au soir un combat de mousqueterie. La nuit tombée, le

colonel Balthazar donne des ordres pour faire soigneusement garder les passages de la rivière. Le marquis de Montausier surprend sa vigilance ; il a découvert un gué au-dessus de Montançais ; il le fait, à la faveur de l'obscurité, franchir par un certain nombre de cavaliers portant chacun en croupe un fantassin et quelques munitions ; il a ravitaillé le château sans que les assiégeants, qui n'ont rien vu ni rien entendu, aient pu apporter aucun obstacle.

Le marquis de Montausier, ce résultat obtenu, veut dès l'aube se remettre en marche pour aller dégager le château de Grignols ; mais Balthazar, dont la hardiesse se complaît mieux à l'attaque qu'à la défense et aux précautions, n'entend pas lui laisser continuer librement sa route et prétend se mesurer sur-le-champ avec lui pour venger la surprise de la nuit. D'abord il ouvre des feux de mousqueterie à la faveur desquels, utilisant un gué en face du moulin, au-dessous du château de Montançais, il fait franchir la rivière à six escadrons. Le marquis, par une manœuvre calculée, loin d'opposer aucune résistance à ce passage, simule un mouvement de retraite vers l'extrémité de la prairie qui borde ce côté de la rivière. Cette feinte entraîne les six escadrons à sa poursuite. A un commandement donné, les troupes royales font volte face et tombent sur les six escadrons, cer-

taines de les écraser sûrement par la seule disproportion des forces. Ce mouvement obtient un plein succès ; les escadrons de Balthazar sont refoulés le long de la rivière, et, suivant la significative remarque de Balthazar dans ses Mémoires [1], ce retour offensif fait trouver des gués aux cavaliers là même où il n'y en avait jamais eu. Balthazar avait-il commis une imprudence en engageant isolément une partie de ses forces ? Non, si nous nous en rapportons à son récit empreint de toute vraisemblance : les six escadrons envoyés au-delà de la rivière avaient outre-passé ses ordres, ils devaient seulement couvrir le passage du reste de ses troupes ; mais, en voyant le mouvement de retraite de l'armée royale, ils s'étaient imprudemment laissés entraîner à sa poursuite. Cependant la déroute était loin d'être complète ; plus d'un cavalier luttait encore vaillamment ; un dernier effort était nécessaire pour achever la victoire. Montausier remarque que la compagnie des gendarmes du comte d'Harcourt, composée de quatre-vingt maîtres, fait mollement son devoir [2] ; il court se mettre à sa tête pour l'enlever dans une

[1] Voyez les Mémoires du colonel Balthazar intitulés : *Histoire de la guerre de Guyenne.*

[2] Cette même compagnie du départ de laquelle se félicitait le marquis du Plessis-Bellière dans sa lettre à Le Tellier datée du 4 mai. Voyez page 231.

charge décisive. Les gendarmes le suivent au galop de leurs chevaux; mais, arrivés à portée de pistolet, ils tournent bride et fuient honteusement. Seul le marquis ne fuit pas; avec un page qui était resté à ses côtés, il essuie une décharge de mousqueterie. Le page est tué; Montausier reçoit deux balles de pistolet, son bras gauche est cassé à l'endroit du coude. A l'instant il est enveloppé de toutes parts; mais de son bras droit, qui tient ferme encore son épée sanglante et à demi rompue, il se défend vaillamment. Nul ne tente de le faire prisonnier; on cherche seulement à le tuer, en raison de la circonstance suivante : à cause de la chaleur, on était au 17 juin, le marquis a quitté au commencement de l'action sa casaque brodée; la simplicité de son costume le fait prendre pour un soldat trop pauvre pour payer une rançon. Montausier doit à cette méprise sa liberté, au péril de sa vie. Il est serré de si près que ses habits, percés par les balles, sont brûlés par les amorces des pistolets; plus de soixante coups sont déchargés tant sur lui que sur son cheval, et, les épées s'en mêlant, il est atteint deux fois encore sur la tête, tandis qu'un troisième coup lui coupe presque entièrement la main droite. Un escadron de noblesse, frappé du péril dans lequel la lâcheté des gendarmes d'Harcourt a abandonné Montausier, se précipite pour le dégager. Le marquis, à

cette vue, redonne à son cheval épuisé par ses blessures un dernier élan de vigueur; il le fait bondir au milieu de cet escadron libérateur; le cheval tombe mort après avoir sauvé son maître. Le vaillant escadron de noblesse, abordant les cavaliers de Balthazar, les culbute dans la rivière et se rend maître du gué.

La bataille paraît gagnée du côté de la cause royale. Comme Montausier perd tout son sang, on l'emporte à quelque distance sur une éminence où un mauvais chirurgien de campagne lui donne les premiers soins auprès d'un arbre au pied duquel on étend le blessé mourant. Il conserve encore sa connaissance; mais quel espoir de le sauver après tant de blessures? Le marquis exprime néanmoins une satisfaction, celle d'avoir une victoire pour linceul. Mais à ce moment, de la hauteur où il est placé, il est témoin du plus affligeant revirement de la fortune. Le colonel Balthazar a repassé le gué avec soixante chevaux; suivi du reste de ses troupes, que conduit le marquis de Chanlost[1], gouverneur de la ville de Périgueux pour le parti des princes, il a repris l'offensive. Folleville ne paraît faire que de faibles efforts pour garder l'avantage si chèrement acheté

[1] Il avait été l'un des secrétaires de l'assemblée de la noblesse tenue en 1651, dans le couvent des Grands Cordeliers, à Paris; il était surnommé *Pied-de-fer*. Voyez Bussy-Rabutin.

dans la première partie de la journée. Bientôt un mouvement de retraite se dessine, et le régiment d'Armagnac, placé à l'arrière-garde, reçoit plus de vingt charges de cavalerie sans que Folleville retourne sur ses pas pour le dégager. Au bout de quelques instants, ce régiment est écrasé; Auvilars, son chef, est fait prisonnier. Cet obstacle à la poursuite ayant disparu, la cavalerie de Balthazar aborde et massacre les troupes d'infanterie, tue ou disperse les escadrons de cavalerie, et Folleville fuit du champ de bataille avec cinquante cavaliers seulement. De toute la cavalerie royale, il ne put les jours suivants rallier plus de deux cents chevaux.

Des deux côtés cette action fut meurtrière, mais elle le fut surtout pour les troupes royales; la cavalerie seule perdit plus de cinq cents hommes tués ou blessés. Parmi ceux qui furent tués, on compta le comte de Grignols et le marquis d'Ars; parmi les prisonniers, le marquis de Montendre et bien d'autres, qui durent payer des rançons pour recouvrer leur liberté.

Que faut-il penser de la conduite de Folleville dans cette journée? Comment ce chef, qui seul avait défait si récemment le comte de Maure à la tête des meilleures troupes des princes, a-t-il pu laisser échapper une victoire qui paraissait assurée au moment où Montausier fut emporté du champ

de bataille? Comment surtout, dans la supposition où la retraite fût réellement nécessaire, en ne soutenant pas son arrière-garde, a-t-il laissé changer la retraite en déroute? Devons-nous y voir un des caprices du jeu changeant de la guerre, ou bien une tactique coupable de Folleville voulant se venger d'un double mécontentement qu'il est aisé de supposer? Il devait être peu satisfait de la cour; les faveurs sollicitées par ses lettres non-seulement ne lui arrivaient pas, mais ses lettres mêmes n'étaient pas remises par le ministre à leur destination [1]; en second lieu, il devait être singulièrement froissé que le marquis de Montausier, quittant son gouvernement d'Angoulême et prenant le commandement supérieur, fût venu lui enlever la gloire des succès, toujours recueillie par celui qui commande en chef. Ne voulut-il pas changer en rameaux effeuillés et flétris les lauriers conquis par Montausier au commencement de la journée, dans cette pensée que, de même que le marquis aurait eu la gloire du succès, sur lui devait rejaillir la faute de la défaite? Les rivalités militaires et les mécontentements ont produit plus d'un exemple semblable. Néanmoins, malgré des apparences accusatrices, nous nous garderons de conclure. Folleville n'aurait-il pas

[1] Voyez page 274.

pu songer que, puisqu'il avait le commandement supérieur à la fin de cette journée, il ferait plus que partager la responsabilité de l'insuccès ? et cette réflexion était de nature à paralyser les inspirations funestes de la jalousie. Montausier ne fut pas exempt de quelques soupçons à l'égard de Folleville, ainsi que nous allons le voir.

Quand le marquis, du haut de l'éminence où il était placé presque mourant, eut aperçu sa petite armée en déroute, ceux qui l'entouraient, craignant qu'il ne tombât aux mains des ennemis, se hâtèrent de l'emporter. Ils le conduisirent à sept lieues plus loin, dans la maison d'un gentilhomme, et, le lendemain, le transportèrent à Angoulême, où M[me] de Montausier, au désespoir, l'accueillit sans laisser néanmoins défaillir son courage. Nous savons que la belle Julie d'Angennes, même au milieu des pacifiques et mondaines jouissances de l'hôtel de Rambouillet, avait connu déjà les tristes épreuves de la vie[1]. Folleville se rendit à Angoulême; il voulut voir son général pour lui faire peut-être un dernier adieu, et, tout en larmes, lui demanda pardon d'une défaite dont il rejeta la faute sur l'indocilité des troupes. Le marquis lui répondit qu'en rendant compte à la cour, il exposerait les faits sans le charger; puis il le pria froidement de se retirer.

[1] Voyez tome I[er], le chapitre IV, relatif à l'hôtel de Rambouillet.

Montausier resta deux mois entiers entre la vie et la mort, couché sur le dos, sans pouvoir changer de position, résigné et soutenu par les sentiments de religion qui furent le guide de sa vie. Au bout de deux mois, le danger était conjuré ; mais il ne put, de deux mois encore, quitter sa couche de douleur.

Si le cardinal Mazarin avait eu dans le parti du roi beaucoup de serviteurs aussi loyalement dévoués à sa politique, l'époque de son triomphe définitif eût été moins longue à atteindre, et il n'eût pas été réduit à la nécessité d'un départ pour un second exil. Cependant le marquis, qui avait résisté à toutes les séductions du parti contraire ; le marquis, aux yeux duquel avait vainement miroité l'avantage de se faire craindre pour dompter la faveur, était traité par le cardinal avec indifférence, même avec dureté. Mazarin, assuré que par dévouement pour le roi, Montausier ne se tournerait jamais contre son premier ministre, refusait les choses les plus justes et les plus nécessaires, les appointements même que le marquis ne pouvait arracher qu'à force de sollicitations. Pendant la convalescence de son mari, Mme de Montausier fut appelée à Paris par la mort de son père. Elle se rendit à la cour, qui errait alors aux environs de la capitale, dans la croyance que les preuves nouvelles de dévouement données par son

mari pouvaient lui permettre d'adresser au cardinal quelques reproches sur son ingratitude ; mais elle ne put en obtenir que de banales excuses[1].

Le prince de Condé, informé par Lenet du succès important remporté par le colonel Balthazar à Montançais, s'empressa d'écrire au colonel pour le féliciter, et répondit à Lenet une lettre dont nous citons ce passage :

« Vous avez bien raison de croire que la défaicte de Messieurs de Montausier et de Folleville par Monsieur de Balthazard me doibt donner une joye parfaicte, estant une des meilleures nouvelles que je pourrois jamais apprendre ; outre la lettre que je lui en escris, mandez-lui encore de ma part combien ce succès me touche par sa considération[2]. »

Le prince de Condé avait de justes motifs de se féliciter et de féliciter les siens d'une victoire qui devait se traduire par d'importants résultats. Le

[1] Nous avons consulté pour tracer le récit du combat de Montançais et de ses suites : 1° les articles de la *Gazette* sous la rubrique des 19 juin et 6 juillet 1652; 2° les Mémoires du colonel Balthazar intitulés *Histoire de Guyenne,* imprimés à Cologne en 1694, réimprimés à Paris en 1759, enfin édités de nouveau par M. Moreau en 1858; 3° la vie de M. le duc de Montausier écrite sur les Mémoires de Mme la duchesse d'Usez sa fille, par Nicolas Petit, jésuite, Paris, 1729; 4° l'histoire de Charles de Sainte-Maure, marquis de Salles, duc de Montausier, etc., par Pujet de Saint-Pierre, Genève, 1784.

[2] Papiers de Lenet conservés à la *Bibliothèque nationale.*

colonel Balthazar ayant fait venir du canon de Périgueux, le marquis d'Argence fut contraint de rendre à discrétion son château de Montançais; le château de Grignols capitula également, après avoir essuyé quelques volées de canon; toutes les autres places et châteaux se soumirent, et le parti des princes se trouva bientôt avoir la possession presque complète du Périgord.

Cette brillante affaire de Montançais accrut encore le renom du colonel Balthazar; il passa pour invincible quand il passait déjà pour dur et cruel, réputation qui environna son prestige d'une auréole d'effroi. Il ne parlait jamais que de tuer et de pendre; il ne paraît pas cependant que ses actes répondissent complétement à ses paroles, et qu'il ait exercé les droits de la guerre autrement qu'on ne les exerçait alors; mais il se gardait bien de dissiper cette terreur, qui faisait la majeure partie de sa force et de son prestige. Un incident nous apporte la preuve de la frayeur qu'il inspirait. Un aventurier dont le nom nous est inconnu, profitant du désordre universel, se mit à faire dans l'Angoumois la guerre pour son compte, pillant, rançonnant, tuant ceux qui résistaient, et forçant les paysans à grossir ses bandes : la renommée craintive lui appliqua aussitôt le surnom du *Petit Balthazar*. Folleville voulut réparer sur ce brigand la défaite que lui avait infligée le brave et

prend que le comte d'Harcourt vient de former le siége de Villeneuve d'Agen; cette entreprise nous ramène aux événements qui se passent à Bordeaux et dans la Guyenne.

---

# CHAPITRE XXVII.

Le comte d'Harcourt modifie son attitude expectante. — Politique de bascule des princes entre les différents partis qui divisent la ville de Bordeaux. — Le parlement de cette ville reprend courage. — Nouvelles exigences de l'Ormée sous l'inspiration de ses chefs, Dureteste et Vilars. — L'Ormée proclame l'*Union*. — Nouvelle liste d'exilés mise en délibération. — Les deux Frondes du parlement se coalisent contre le péril commun. — Une assemblée générale à l'Hôtel de ville est résolue. — Lettre du prince de Condé à Vilars remise à celui-ci après avoir été modifiée. — Fureur de l'Ormée. — Le parti de l'ordre suppute et organise ses forces dans une réunion chez le prince de Conti. — A la nuit les deux partis sont en armes. — Agression de l'Ormée contre le quartier du Chapeau-Rouge. — Elle est repoussée. — Le prince de Conti et les princesses parcourent la ville pour rétablir le calme. — L'Ormée, à l'occasion de l'enterrement de ses morts, veut réveiller les fureurs populaires. — La ferme attitude de la bourgeoisie oblige l'Ormée à baisser la tête. — Joie du parlement; il rend divers arrêts et rappelle les exilés. — Rentrée triomphante des exilés. — L'Ormée, trop abaissée dans l'intérêt de la politique des princes, se redresse avec leur connivence secrète. — Passage d'une lettre du prince de Condé mettant à nu cette politique. — Sédition dans l'armée des princes contre l'autorité du comte de Marsin. — Ce général accourt de Bordeaux à son armée. — Il frappe un officier. — Refus d'obéissance de toute l'armée à son général. — La présence du prince de Conti devient indispensable. — Daniel

prend que le comte d'Harcourt vient de former le siége de Villeneuve d'Agen ; cette entreprise nous ramène aux événements qui se passent à Bordeaux et dans la Guyenne.

---

# CHAPITRE XXVII.

Le comte d'Harcourt modifie son attitude expectante. — Politique de bascule des princes entre les différents partis qui divisent la ville de Bordeaux. — Le parlement de cette ville reprend courage. — Nouvelles exigences de l'Ormée sous l'inspiration de ses chefs, Dureteste et Vilars. — L'Ormée proclame l'*Union*. — Nouvelle liste d'exilés mise en délibération. — Les deux Frondes du parlement se coalisent contre le péril commun. — Une assemblée générale à l'Hôtel de ville est résolue. — Lettre du prince de Condé à Vilars remise à celui-ci après avoir été modifiée. — Fureur de l'Ormée. — Le parti de l'ordre suppute et organise ses forces dans une réunion chez le prince de Conti. — A la nuit les deux partis sont en armes. — Agression de l'Ormée contre le quartier du Chapeau-Rouge. — Elle est repoussée. — Le prince de Conti et les princesses parcourent la ville pour rétablir le calme. — L'Ormée, à l'occasion de l'enterrement de ses morts, veut réveiller les fureurs populaires. — La ferme attitude de la bourgeoisie oblige l'Ormée à baisser la tête. — Joie du parlement; il rend divers arrêts et rappelle les exilés. — Rentrée triomphante des exilés. — L'Ormée, trop abaissée dans l'intérêt de la politique des princes, se redresse avec leur connivence secrète. — Passage d'une lettre du prince de Condé mettant à nu cette politique. — Sédition dans l'armée des princes contre l'autorité du comte de Marsin. — Ce général accourt de Bordeaux à son armée. — Il frappe un officier. — Refus d'obéissance de toute l'armée à son général. — La présence du prince de Conti devient indispensable. — Daniel

de Cosnac obtient avec quelque peine de ce prince qu'il se rende à l'armée. — Ce prince ramène les troupes à l'obéissance en éloignant momentanément le comte de Marsin. — Passage d'une lettre du prince de Condé prouvant que Marsin lui a dissimulé la vérité de la situation. — Expédition du prince de Conti en Périgord. — Lettre inédite du prince de Conti à Lenet pour le paiement des troupes. — Lenet, restant à Bordeaux le seul chef important, travaille à cimenter l'*Union*. — Ses prodigalités calculées pour les maisons religieuses et pour les pauvres. — Ses plaintes du détournement des subsides de l'Espagne. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 20 juin 1652. — Les feux de la Saint-Jean. — Les illusions de Lenet promptement dissipées. — Terrible lutte entre les bourgeois du Chapeau-Rouge et l'Ormée. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 24 juin 1652.—Autres lettres inédites du même au même des 24, 25, 26, 27 juin 1652. — Réflexions sur la politique du prince de Condé, sur la situation des affaires à Bordeaux, sur le rôle conciliateur du prince de Conti.

Le Périgord et l'Angoumois viennent de servir de théâtre à une série d'événements militaires qui, bien que d'une importance relativement secondaire, ont scintillé néanmoins comme ces étincelles qui voltigent autour du foyer de tout incendie ; mais le foyer est la Guyenne, et Bordeaux le point du foyer toujours le plus incandescent.

Pendant que Montausier, Folleville, Balthazar, ont fait entre eux ces rudes passes d'armes et décimé réciproquement leurs forces, les deux chefs principaux, le comte d'Harcourt et le comte de Marsin, sont demeurés dans une inaction relative. Les motifs du premier sont loin d'être pour

nous un mystère ; cependant il vient de modifier son attitude par l'entreprise du siége de Villeneuve d'Agen. L'inaction du second vient d'une cause toute différente; il est occupé à surveiller de près les mouvements intérieurs de la ville de Bordeaux, troubles incessants fomentés dans l'intérêt de la cause des princes, mais dont l'excès peut facilement la compromettre. Un autre écueil est à éviter ; car l'Ormée contrariée se jetterait indubitablement dans les bras du parti contraire : donc, tout en abaissant cette dangereuse faction, il faut la ménager toujours. Ce passage d'une lettre du prince de Condé à Lenet, résume la conduite tracée par sa politique :

« Je vous diray encore qu'il est à propos que « vous ne rebutiez pas tout à fait ceux de l'Or« mée, de peur que, par leurs emportements or« dinaires, ils ne viennent à nous accuser d'estre « Mazarin [1]. »

Étrange mobilité et étrange inconséquence des esprits et des troubles populaires ; ceux qui, par dépit et toujours pour la satisfaction de leurs passions brutales, se fussent faits Mazarins, étaient prêts néanmoins à jeter à la face comme une mortelle injure ce même nom de Mazarin.

[1] Papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale; lettre publiée dans la collection Michaud des Mémoires relatifs à l'histoire de France; troisième série, tome II, page 548.

La politique de bascule, qui est devenue une des nécessités de la situation des princes, les oblige dans la conjoncture présente à contre-balancer le dangereux ascendant de l'Ormée, en se rejetant du côté du parlement et en appuyant ce corps de leur autorité. Fort de cet appui, le parlement reprend courage ; les notables bourgeois de Bordeaux forment la résolution de le soutenir et de se défendre eux-mêmes. Pour la première fois, le parti de l'ordre et de la conservation dans Bordeaux, parti généralement timide dans tous les lieux et dans tous les temps, veut faire preuve de vigueur ; mais l'Ormée habituée à être crainte et obéie souffrira-t-elle d'être bravée ? Une crise violente est inévitable !

L'Ormée prétend confirmer par de nouvelles exigences le pouvoir qu'elle s'est arrogée, pouvoir qu'elle exerce indirectement par la délégation donnée aux chefs choisis par elle, et directement dans les assemblées journalières où elle délibère. Vilars et Dureteste se surpassent pour exalter les passions populaires par l'emploi des moyens que leur fournit leur caractère et que leur profession leur inspire. L'ancien boucher Dureteste, grossier, violent, emporté, assaisonne ses paroles et ses actes de la férocité qui sied à son métier. L'avocat Vilars, ambitieux, délié, insinuant, déploie la flexibilité de paroles, la mobilité de

sentiments et de principes, l'avidité pour l'argent, qui s'allient trop souvent à la profession qu'il exerce. Il fraye avec le peuple; mais il fraye aussi avec les princes. Avec le peuple, il est séditieux, il excite perfidement ses passions en excitant ses convoitises ; avec les princes, il est obséquieux, il ne parle que de faire respecter leur autorité par la populace qu'il aiguillonne lui-même. Si le triomphe définitif appartient à l'Ormée, il deviendra un personnage, le chef peut-être de quelque république alors secrètement rêvée ; mais si les princes se rendent les maîtres absolus, en mettant le pied sur les débris de l'Ormée écrasée, avec eux, il y mettra le sien. Enfin il a su se ménager assez bien auprès de Leurs Altesses pour qu'elles croient que ses emportements ne sont qu'une feinte habile, et qu'il n'a jamais cessé de servir leurs intérêts.

Comme les révolutions qui sont généralement le résultat des antagonismes profonds, politiques ou sociaux, se font presque toujours au nom de ces deux prétextes pompeux, l'apaisement et la liberté, l'Ormée eût menti à elle-même, si elle n'eût abrité sa laideur sous un si beau masque : elle proclama l'*Union*. Malheur naturellement à qui n'adoptera pas cette union fraternelle ! Comme aux jours de notre grande révolution française où des énergumènes ont proclamé la liberté, la fraternité ou la

mort, les Ormistes, leurs précurseurs, proclament l'union ou la mort; ou, tout au moins, l'exil. Telle est la logique des hommes de révolution ! Tous les bourgeois de Bordeaux sont sommés d'adhérer à cette union. Un grand nombre se refusant à la signer, l'Ormée, à l'instigation de ses deux chefs, met en délibération la formation d'une nouvelle liste d'exilés. Les noms de plusieurs notables bourgeois et de douze magistrats, parmi lesquels ceux des conseillers Fontenelle et Denort, sont portés sur la liste. Contre le péril commun, les deux Frondes, la grande et la petite, malgré leur réciproque aversion, sentent la nécessité de se coaliser; elles tiennent dans ce but des réunions à l'archevêché. Les princes y proposent une grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville ; mais le remède est périlleux ; l'Ormée peut se rendre tumultueusement maîtresse des délibérations par la force du nombre et par la force des armes, alors le parti de l'ordre et de la résistance sera perdu sans ressource. Le conseiller Lenet est détenteur d'une lettre du prince de Condé adressée, par son intermédiaire, à l'avocat Vilars; les princes décident l'ouverture de cette lettre et y ajoutent une défense formelle à l'Ormée de s'assembler sans l'ordre du prince de Conti. La lettre ainsi modifiée est remise à son destinataire. Si sa teneur est respectée, les princes auront discipliné le désordre;

ils auront la clef de cette boîte de Pandore qu'ils ne jetteront cependant ni au feu ni au fleuve, mais qu'ils garderont soigneusement pour lancer encore sur Bordeaux le souffle malsain et impétueux de tous les maux, le jour où les magistrats et les bourgeois leur paraîtront trop tièdes à soutenir leur cause.

L'effet de la lettre modifiée que le prince de Conti avait appuyée par une défense formelle de s'assembler faite par son capitaine des gardes, fut loin de répondre au but proposé. L'Ormée, à sa lecture, éclata en une colère indicible; Vilars dépassa la fureur de tous, sauf toujours à s'en expliquer à son avantage avec les princes. Il proposa une réunion en armes pour le lendemain 7 juin; la proposition fut acceptée par des acclamations unanimes.

A la nouvelle de l'émeute qui se prépare, le prince de Conti mande près de lui les principaux conseillers des deux Frondes, quelques-uns des bourgeois les plus considérables, les jurats, et les consuls de la Bourse. Autour du prince sont groupés la duchesse de Longueville, le conseiller de Gondrin, le conseiller Lenet, Sarrasin. Dans cette réunion formée à la hâte les conseillers des deux Frondes sont introduits séparément; car leur entente qui commençait à s'établir en présence du danger n'était pas assez cimentée

pour qu'il ne fût prudent d'éviter des discussions intempestives ; le conseiller Lenet craignait même qu'ils ne se battissent entre eux[1]. L'assemblée suppute les forces qu'elle peut opposer à l'agression de l'Ormée. Le juge de la Bourse répond de tous les bons bourgeois ; le conseiller Fontenelle et ses collègues de la petite Fronde, point de mire des fauteurs de désordre et toujours si maltraités, répondent plus particulièrement du quartier du Chapeau-Rouge ; la grande Fronde garantit l'appui d'un dévouement qui n'a jamais été suspecté; enfin les protestants, très-portés pour la cause royale, ainsi que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le faire observer, effrayés par le désordre, mais ne voulant pas néanmoins donner aux princes un concours qui fortifierait leur parti, promettent au moins leur neutralité. La revue des forces ainsi faite, l'assemblée résout de se rendre maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, la nuit même ; il était gardé par un capitaine de l'Ormée que l'on disait s'être engagé à le livrer à sa faction.

La nuit venue les deux camps sont en armes, le conseiller Fontenelle assemble au Chapeau-Rouge les bourgeois avec lesquels il doit s'assurer de l'Hôtel-de-Ville; deux jurats s'y rendent pour

[1] Lettre de Lenet au prince de Condé; Bordeaux, 10 juin 1652; publiée dans la collection Michaud.

y passer la nuit ; ils établissent des corps de garde aux alentours et font tendre les chaînes en travers des rues. De son côté l'Ormée lance des patrouilles dans toutes les directions, particulièrement dans le quartier du Chapeau-Rouge d'où elle est avertie que doit partir le coup qui la menace. Entre onze heures et minuit de forts détachements de ce parti se cantonnent sur plusieurs points de ce quartier. Des émissaires se présentent chez deux des plus considérables bourgeois pour les sommer de signer l'*Union*, et, sur la réponse qu'ils n'y sont pas, ils crient au *Mazarin!* Ils menacent de tout mettre à feu, à sang et au pillage ; ils tirent une cinquantaine de coups de fusil contre les fenêtres d'un bourgeois nommé Du Cornet. L'Ormée s'était accoutumée à voir la crainte faire ployer devant elle tous les courages et tous les obstacles ; elle n'avait pas compté sur cette énergie fatale de tout ennemi réduit au désespoir ; elle fut reçue comme elle ne s'y attendait guère. Des maisons menacées et du corps de garde établi par les bourgeois dans le voisinage, part tout à coup une vive fusillade contre les agresseurs. Ceux-ci, déconcertés, et n'ayant d'ailleurs dans le cœur que cette lâcheté naturelle à ces hommes, rebuts de l'humanité, qui veulent bien tuer et piller, mais à la condition que ce soit sans péril, fuient après avoir laissé sur le terrain

une quinzaine des leurs tués ou blessés, parmi lesquels Monteau, procureur au parlement, et Lafitte, petit marchand[1].

Au point du jour, les succès de la nuit ont porté jusqu'à l'exaltation l'ardeur du parti de l'ordre. L'Ormée se réunit en armes, il est vrai, mais elle est abattue; les bourgeois s'assemblent sous les armes et il s'en compte trois mille sur les fossés du Chapeau-Rouge. Dès six heures du matin, pour empêcher toute collision nouvelle et rétablir le calme, le prince de Conti monte dans son carrosse rempli de gentilshommes avec le juge de la Bourse et le conseiller de Gondrin; dans deux autres carrosses montent la duchesse de Longueville, avec le comte de Barbezières, Sarrasin et un consul de la Bourse; le jeune duc d'Enghien, avec MM. de Thodias, de Romainville et le conseiller Lenet; madame la princesse de Condé, en raison de son état de grossesse, se fait porter dans sa chaise. Tous séparément jusqu'à midi circulent dans les divers quartiers, faisant ouvrir les boutiques, recommandant la paix et le respect de leur autorité. Pendant ce temps des copies de la lettre du prince de Condé à l'avocat Vilars sont répandues dans toute la ville. Ces démarches des princes atteignent le but

[1] Voyez dans la Gazette les *Nouvelles de Bordeaux*, 13 juin 1652.

désiré : les bourgeois posent les premiers les armes ; l'Ormée est moins prompte à suivre cet exemple ; mais peu de ses fauteurs se sont réunis dans le lieu ordinaire des assemblées, et ils ont placé des sentinelles aux alentours pour cacher leur petit nombre. Dans le cours de la journée Vilars se rend chez madame de Longueville pour lui annoncer que les Ormistes sont assemblés au nombre de quatre mille dans l'intention de venger la mort de leurs camarades et de brûler la ville, à l'exception des maisons de Leurs Altesses. La princesse le traite d'insolent et le chasse de sa présence.

Le soir le prince de Conti assure Lenet « qu'il répond entièrement de Bordeaux et rit de tous les sots qui ont creu qu'il eust favorisé tout ce qui s'est faict jusqu'à présent [1]. »

La menace de Vilars n'avait été qu'une vaine bravade ; en réalité, l'Ormée baissait la tête en frémissant. Néanmoins, à l'occasion de l'enterrement de ses morts, elle songea à tirer parti du funèbre spectacle pour ranimer à son profit la fureur populaire [2]. Elle voulut faire passer le corps de Monteau,

[1] Lettre de Lenet au prince de Condé datée de Bordeaux, 10 juin 1652.

[2] De notre temps les funérailles des victimes tombées dans les rangs des fauteurs de désordres ont servi trop souvent de prétexte à des manifestations d'un goût tout démocratique :

un de ses capitaines, par la rue du Chapeau-Rouge où il avait été tué ; mais sur l'avis que cinq ou six cents bourgeois s'étaient mis en armes pour les tailler en pièces au passage, ils réfléchissent, et, suivant le récit du correspondant de la Gazette [1], « ils changèrent de route et allèrent l'enterrer, et « avec lui toute leur autorité. »

Le 15 juin, le parlement joyeux se réunit : il rend un arrêt d'amnistie pour le passé, puis un arrêt d'union de tous les habitants ; il fait prêter un nouveau serment à tous les corps de ville, fait défense, sous peine de la vie, de s'assembler en armes ; enfin il n'oublie pas d'ordonner le rappel des quatorze exilés chassés par décret de l'Ormée.

La rentrée des exilés se passa avec solennité : des députés du parlement et quarante carrosses les attendaient à la descente du bateau [2].

Si l'Ormée était humiliée et abattue, elle l'était d'une manière moins définitive que ne le croyait, dans l'empressement de son désir, le correspondant de la Gazette. Puisque la politique des princes consistait à dominer cette faction

appel à des troubles nouveaux, quand la place devrait appartenir au silence et au recueillement. Les révolutionnaires sont peu inventifs ; ce sont de tristes plagiaires.

[1] Voyez dans la Gazette les *Nouvelles de Bordeaux*, 20 juin 1652.

[2] Même correspondance que la précédente.

pour s'en servir, elle consistait par conséquent à ne pas l'anéantir. Si les princes eussent supprimé cette faction en permettant à la petite Fronde du parlement et au parti de la haute bourgeoisie de relever tout à fait la tête, ils servaient les intérêts, suivant l'occurrence, soit de la Fronde parlementaire, soit du parti royal; mais ils compromettaient les leurs. Aussi, pour la préservation de ces intérêts, ils avaient outre-passé la mesure en infligeant à l'Ormée une trop sensible défaite; celle-ci, pour se venger, ne parlait de rien moins que de s'entendre avec le comte d'Harcourt et de lui ouvrir les portes de Bordeaux[1].

La connaissance de ces dispositions opéra un revirement dans les conseils des princes; car l'Ormée, avec leur connivence secrète sans nul doute, se redressa de nouveau. Dans sa correspondance avec Lenet, le prince de Condé, qui avait recommandé de dompter cette faction, et qui avait blâmé précédemment son frère d'être l'instigateur trop ardent de ses désordres, en arrive à s'irriter contre la bourgeoisie dont il qualifie la résistance du mot d'emportements et conclut nettement à une alliance avec l'Ormée plutôt qu'à son anéantissement.

[1] Correspondance inédite adressée de Bordeaux au cardinal Mazarin, *Archives nationales*, registre côté KK. 1219, page 372. Voyez ce document à l'*Appendice*.

Ce passage de la lettre du prince qui formule cette politique, mérite d'être cité en entier[1] :

« Vous croiés bien que c'est avec un extrême « desplaisir que j'ay appris, par votre lettre du 27 « du passé, les derniers emportements des bour-« geois de Bourdeaux les uns contre les autres, « et que c'est une des choses du monde qui me « donne le plus d'inquiétude. Il fault prompte-« ment y pourvoir de façon ou d'autre, et si par « négociation ou par adresse ou autrement on ne « peut obliger l'Ormée à se contenir, il vaut mieux « se mestre de son costé que de la voir chassée de « Bourdeaux. C'est néanmoins le moyen qu'il ne « faut prendre qu'à l'extrémité. Mais dans l'estat « présent des choses, je n'en vois pas d'autre « à suivre, après que tous les moyens qui se pour-« ront inventer pour appaiser la furie de l'Ormée « auront esté employés. Priez tout ce que j'ay « d'amis à Bourdeaux de tenter toutes les voyes « avant que vous en veniez là, et continuez d'y « agir avec la mesme vigueur que vous avez faict « jusques icy. »

Ces désordres de Bordeaux qui avaient nécessité la présence du comte de Marsin pour tâcher de les contenir, et par suite obligé ce général à laisser au colonel Balthazar la conduite des opérations

[1] Lettre du prince de Condé à Lenet, datée de Paris le 3 juillet 1652, publiée dans la collection Michaud.

militaires dans le Périgord et dans l'Angoumois, faillirent par contre-coup occasionner dans l'armée des princes des événements de grave conséquence. La hauteur et la sévérité de ce général étant difficilement supportées par ses subordonnés, ceux-ci travaillaient à lui rendre impossible la reprise de son commandement. Le comte de Marsin, sur l'avis du complot qui se trame contre son autorité, abandonne Bordeaux à son sort pour accourir au milieu de ses troupes campées aux environs de Bergerac. Les officiers, qui se sont concertés, se présentent devant leur général, et celui qu'ils ont chargé de prendre la parole expose leurs griefs en termes énergiques. Le comte exaspéré se laisse aller à un tel emportement, qu'il frappe cet officier. Cet acte entraîne un refus d'obéissance de la part de toute l'armée. Les suites d'une telle affaire n'allaient à rien moins qu'à perdre en Guyenne le parti des princes. Le comte de Marsin s'efforce de dissimuler la gravité de la situation, dans l'espoir de la surmonter seul ; il écrit au prince de Condé que cette émotion n'est qu'une bagatelle qu'il apaisera dans les vingt-quatre heures, par le châtiment de quelques séditieux.

La révolte, bien au contraire, prend un caractère de plus en plus déclaré. En présence de l'insuffisance du comte de Marsin à rétablir l'autorité

du commandement, l'intervention du prince de Conti devient indispensable; mais ce prince est retenu à Bordeaux, d'un côté par l'utilité d'y remplir un rôle modérateur, d'un autre côté, surtout, par sa mollesse naturelle qui ne lui permet de montrer d'énergie que par élans et par intervalles. Il se soucie peu de quitter pour les camps une ville où il a trouvé, comme nous le raconterons en son lieu, des distractions et des plaisirs conformes à son inclination. Il faut que Daniel de Cosnac l'arrache presque de force à cette somnolence ; qu'il fasse ressortir vivement à ses yeux l'immense avantage de tirer parti de cette occasion pour établir son autorité sur les troupes qui la reconnaissent à peine. Le fidèle conseiller du prince était inspiré dans ses avis à la fois par le motif d'un intérêt majeur pour la cause dans laquelle il s'était engagé, et par un certain ressentiment contre Marsin, auquel il reprochait de ne laisser au prince que l'apparence de l'autorité supérieure. Il n'était donc pas sans éprouver quelque satisfaction de pouvoir surprendre ce général en état flagrant de violence vis-à-vis de ses officiers et d'impuissance à rétablir l'ordre dans son armée [1]. A cet égard, sa satisfaction fut complète; le prince de Conti, arrivant le

[1] Mémoires de Cosnac, tome I[er], page 37, 38.

18 juin à Bergerac où était établi le quartier général, trouva le désordre plus profond encore qu'on ne l'appréhendait. Un soulèvement général allait éclater. Toute la douceur, toutes les caresses même du prince de Conti furent nécessaires pour ramener les troupes à l'obéissance; mais il fallut que le comte de Marsin s'éloignât pendant quelques jours et se retirât à Bordeaux.

Nous avons dit que le comte de Marsin, en rendant compte au prince de Condé de la mutinerie des officiers de son armée, lui en avait caché le motif et la gravité; il avait donné à croire à ce prince que cette émotion n'avait pas eu d'autre cause que l'obligation où il avait été de quitter son armée pour se rendre à Bordeaux. La preuve de cet acte de dissimulation se trouve dans la réponse du prince de Condé datée de Paris, 23 juin 1652; nous y relevons ce passage :

« Je suis bien fâché d'avoir appris par vostre lettre du 17 de ce mois la mutinerie des officiers dont vous m'escrivez. Il faut, à quelque prix que ce soit, empescher qu'elle n'aille plus avant, à quoy vous remédierez de telle manière que vous le jugerez à propos. Cela faict bien cognoistre la nécessité de vostre présence en toute sorte de lieux. Je croye que celle de mon frère et la vostre à l'armée dissiperont tous ces petits orages qui

pourroient causer de nouvelles (*sic*) désordres s'ils n'estoient destournés promptement [1]. »

Le prince de Conti, se conformant aux conseils de Daniel de Cosnac, voulut profiter du départ du comte de Marsin pour faire lui-même, à la tête des troupes, quelque expédition dont il recueillerait toute la gloire. Il entra à Périgueux le 18 juin, pour diriger de cette ville des attaques contre les châteaux de Bourdeilles et de Fories ; mais il lui manqua la satisfaction de les prendre à force ouverte : ces châteaux capitulèrent à la seule nouvelle de son approche. Le prince, après y avoir placé des garnisons, retourna à Bergerac, une des places les plus importantes de son parti, dont le prince de Condé recommandait vivement la conservation dans sa correspondance [2]. Le comte de Marsin vint l'y rejoindre.

Après une révolte encore si récente, il était de première nécessité que les troupes fussent bien payées, afin de les maintenir définitivement dans l'obéissance. Le prince de Conti, craignant que des fonds attendus d'Espagne ne reçussent une autre destination, s'empressa d'écrire à Lenet :

[1] Papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale.
[2] Lettres conservées dans les papiers de Lenet.

« A Bergerac, ce 25e juin 1652.

« J'ay sceu qu'il estoit arrivé ou qu'il devoit arriver quarante mille escus à M. de Vatteville et mesme qu'il voulloit en envoier quarante mille francs à M. du Dognon. Comme j'ay promis aux troupes de leur donner le premier argent qui viendroit, il est de la dernière nécessité que cet argent-là ne soit pas employé à autre chose, à moins de voulloir les perdre de gaieté de cœur et de les mettre en droit, en leur manquant de parolle, de recommancer leur mutinerie. Ainsi empeschez que M. de Vatteville ne dispose de cet argent jusques à ce que je sois à Bordeaux, et je verrai icy avec M. de Marsin et M. de Balthazar ce qu'il en faut pour les troupes.

A. DE BOURBON [1]. »

Le conseiller Lenet était resté à Bordeaux le seul chef considérable du parti des princes ; toutes choses reposaient sur lui, et comme, depuis le récent échec de l'Ormée et le retour des exilés,

[1] Cette lettre inédite fait partie des papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale. Elle est d'une très-grande écriture et en entier de la main du prince. Elle porte un double cachet que traversait un cordon de soie selon l'usage du temps pour fermer les lettres; l'empreinte représente un A et un C enlacés.

*A Son Altesse, du 20 juin 1652, par La Haye.*

« A Bourdeaux, le 20 juin 1652.

« Je commenceroy ceste lettre en me réjouissant avec Vostre Altesse de l'heureux événement du combat qu'a donné M. de Baltazard aux trouppes de Messieurs de Mautausier et de Folleville qui est encore plus avantageux qu'il n'est escrit dans l'imprimé qu'en a faict M. Birouet, qui est cy-joint. Ceste affaire est venue fort à propos et ne contribuera pas peu à appaiser les désordres que pourroient produire les caballes qui se sont faites dans la brigade dudit sieur de Balthazard, desquelles j'ay donné advis à Vostre Altesse par le dernier ordinaire.

« Je me plaignis à tort à Vostre Altesse qu'on avoit oublié sa despesche qu'elle me faisoit l'honneur de m'escrire le 11 du courant, parce que je la receus un peu après le courrier party; M. Caillet, par plus grande précaution, l'ayant mise sous une autre adresse. Pour y respondre, je diray à Vostre Altesse que jamais rien ne fut plus tranquile que Bordeaux et que j'ose dire que par les mesures que j'ay prises avec quelqu'uns de la grande Fronde, avec la petite, les bons bourgeois, et plusieurs de l'Ormée qui m'advertissent de

tout, et par qui je fais dire aux autres qu'on les protégera haultement quand ils demeureront dans la soubmission et l'obéissance qu'ils doibvent à Vostre Altesse, je puis respondre, autant qu'humenement on le peut, que nul n'est capable de troubler le repos de ceste ville, ny la fidélité qu'elle a pour vostre service; je dis mesme qui que ce fust qui s'en voulust mesler. Je me ménage avec tous les partis le mieux qu'il m'est possible et je me sens assez autorisé dans tous pour n'y employer pas le nom de Vostre Altesse sans un entier succez toutes les fois qu'il sera nécessaire; aussi asseurez-vous, Monseigneur, que je ne gasteray rien ici et que je vivray bien avec tous ceux que vostre service voudra qu'on ménage et qu'on considère.

« Vostre Altesse aura veu par mes précédentes dépesches que M. de Mirat et toute la petite Fronde est allée au devant du raisonnement que me faict la vostre du 9 de ce mois et que sans en venir à la violence, qui, comme dit Vostre Altesse, n'estoit nullement de saison, on a remis toute chose dans le calme; qu'on a tesmoigné de la vigueur et qu'on a dissimulé, quand il a fallu. Tous les plus raisonnables de la grande Fronde n'ont pas trouvé qu'on aye manqué de conduite, et ceux mesme qui tesmoignoient plus d'amytié pour l'Ormée ont tous esté d'advis du rappel des

proscrits. Si quelqu'un gronde, c'est dans luy-mesme; car je n'entends plus parler de rien. De Vilars n'est pas icy; on dit qu'il est allé trouver Vostre Altesse; sans mentir, c'est un grand brouillon et qui, pour dire d'un et faire d'autre, a failli de tout perdre.

« M. de Mirat a reçeu avec grands ressentimens les tesmoignages de bontez que je luy ay donnés de la part de Vostre Altesse. Il m'a dit qu'il l'en remerciroit par l'une de ses lettres aujourd'huy, et qu'il luy manderoit les propositions que les principaux de l'Ormée luy avoient faict faire contre ceux mesme qu'on prétendoit les avoir fait agir, lesquelles il a rudement rebuttées, tant y a que l'Ormée a receu avec joye les asseurances que la petite Fronde luy a fait donner sous main de son amitié et garde de grandes mesures et suretés avec elle, et tout cela n'ira qu'à tout assoupir jusques à ce qu'il soit nécessaire de la réveiller pour vostre service, auquel cas tout agira avec vigueur et fermeté.

« Il est vray et je le répète à Vostre Altesse, que Madame de Longueville et M. le prince de Conti ont agy à merveille depuis le temps que je vous l'ay mandé; je les plains fort, car la petite Fronde a creu qu'elle avoit esté poussée par leur ordre; la grande croit qu'elle n'a pas esté soustenue; les proscrits s'imaginent que Leurs Altesses

pouvoient empescher ce qui leur étoit arrivé; et ceux de l'Ormée (comme vous le verrez par ce que M. de Mirat vous mande) ne conservent pas le respect qu'ils leur doibvent. Je parle, j'agis, je fais tout mon possible pour contenir tout le monde dans son devoir; j'espère et je jurerois, comme je vous ay desjà dit, que tout ira bien.

« Les proscripts retournèrent hier. Il y alla plus de cinquante carrosses au-devant d'eux. Ils furent visittez de toute la ville, protestant hautement vostre service et disant qu'ils ont bien monstré par leur conduite qu'ils n'estoient pas *mazarins*, puisqu'ils n'ont voulu demander ny passeport, ny asseurances de leurs personnes au comte d'Harcourt, ny escrire à la cour, et disent qu'ils vous feront congnoistre en toutes rencontres l'injustice de leur proscription. Je crois qu'ils escriront à Vostre Altesse dans ce mesme sens. Ils iront tous voir aujourd'huy Madame et toutes les Altesses; la plus part me sont venus voir et promis de vous servir toute leur vie. Je voudrois bien qu'on eust suivy en temps et lieu mon advis: MM. le président de Pomiers, Martin, Duval et la Rosche, qu'on appelle Bastru, se seroient abstenus d'entrer au palais et y voilà tout le monde restably; la *touche* pourtant les fera sages.

« On va renouveller l'Union résolue, donner des commissaires pour les comptes, et j'ay mandé

à M. de Marchin ce que Vostre Altesse me mande touchant Bergerac. Il estoit hier avec M. le prince de Conty à Montpont, marchant à l'armée vers Périgueux. M. le comte d'Harcourt ne fait aucune contenance de s'en aller. Je vous diray tousjours ce que je vous ay mandé plusieurs fois touchant les jurats et les vendanges.

« M. de Vatteville a escript en Espagne qu'il faust absolument mettre M. de Guise en liberté et qu'il n'y a rien qui puisse l'empescher. Son valet de chambre part aujourd'huy en poste pour porter sa despesche et la mienne. Je donne part des nouvelles à M. Dom Louis par M. de St Agoulin et tous les ordinaires, comme en ayant ordre de Vostre Altesse.

« Je ne me suis pas servi des lettres en blanc que Vostre Altesse m'a envoyées par le précédent ordinaire, car il n'estoit plus de saison.

« J'ay escrit une seconde fois aux prisonniers et blessez de l'affaire de Montguion par l'ordre de Vostre Altesse ; car je l'avois desjà faict de mon chef dès le moment que l'action se fust passée. M. de Chastelus[1] est avec M. le prince de Conti ; Mailly est guéri. Ils sont très-obligez à Vostre Altesse de l'honneur de son souvenir ; ledict sieur de Mailly vous supplie de luy accorder le guidon

[1] César-Philippe, comte de Chastellux.

qu'il vous a demandé pour son frère; *Idem* de M. de Lusignan, pour son fils.

« Quand j'auray dequoy, je tireray M. Valancé d'affaire, et l'aurois desjà faict, s'il m'avoit esté possible. Il doit estre asseuré qu'il ne perdra rien en l'attente.

« Je manderay à M. de la Planchette qui est aussy à l'armée et qui sert fort bien de revenir icy, et l'envoyray à l'instant mesme à Vostre Altesse. M. de Vatteville jure les grands Dieux qu'il ne donne point de pension à ces gens de l'Ormée. Il rougist pourtant et fust surpris quand je luy en parlay. Je tascheray d'en descouvrir la vérité. Il me fist un grand raisonnement pour me désabuser qu'il le dust faire, quand mesme il n'auroit pas promis à Vostre Altesse de ne pas donner un quart d'escu sans son consentement; mais tout cela ne me persuada pas qu'on ne fût fort aise en Espagne si Bordeaux avoit changé de face.

« A propos de pensions, j'en ay estably à bon marché pour mil ou douze cens personnes sur quelques bruicts qui estoient venus à mes oreilles, et qui ne pouvoient que nuire, sur la nécessité qui est icy parmy le menu peuple, et comme je m'estois fort bien trouvé d'en avoir ainsy usé pendant la guerre de Madame; c'est, Monseigneur, au nom de Vostre Altesse que je fais donner chaque semaine à qui quatre livres, à qui un escu, à qui

cent solz, suivant la pauvreté; à vingt maisons religieuses, quatre escus par jour; à vingt-quatre pauvres honteux; et du potage et febves à trois cents pauvres tous les jours; et tout cela n'ira qu'à mil francs par mois qui se distribuent par jour et par le menu par les ordres de Madame Brussy et autres femmes dévottes, ne nous incommodant en rien et font donner beaucoup de bénédictions à Vostre Altesse.

« Madame se porte bien et est levée. Il est arrivé trois cents soldats et trois cents matelots à M. de Vatteville; on mande tousjours que l'on verra venir le reste au premier jour. La sédition de Séville et de Cordoue qui estoit venue pour l'augmentation des monnoyes de billon, est finie. On mande à M. de Vatteville que la moytié du fonds de la lettre de change que Saint-Agoulin avoit apportée est à Saint-Sébastien et l'autre y sera pour le mois prochain. Ceste première moytié n'est que de quarante mil escus. Il en fault le tiers à M. du Dognon. Il faudra en laisser quelque chose à M. de Vatteville; jugez ce que sera le reste. On luy mande encore qu'attendant les galions des Indes, on envoye cent autres mil escus; il faudra faire, en attendant, le mieux qu'on pourra.

« Je me suis contenté de faire arrester le colonel Marche dans la maison d'un capitaine de ville

nommé Arnault, quoy que j'eusse ordre de M. le prince de Conty de l'envoyer dans la prison.

« M. de Gondrin a tousjours grande envye d'aller joindre Vostre Altesse. Il tesmoigne beaucoup de passion pour elle en tous ses discours.

« Je prie Dieu, Monseigneur, qu'en paix ou en guerre, vous soyez autant satisfaict, contant et en seureté que le désire l'homme du monde qui est le plus à vous et qui y sera le plus fidèlement attaché toute sa vie, quoy qui arrive.

« M. de Pomiers (François) est le seul qui n'a pas voulu revenir. »

L'optimisme de la lettre de Lenet est remarquable; grâce à ses mesures, tous les partis sont dominés par l'ascendant qu'il a su prendre au nom du prince de Condé; il ne s'est vu nulle tranquillité pareille à celle qui règne désormais dans Bordeaux. A moins de quatre jours d'intervalle, la terrible réalité donnera le plus cruel démenti à tant d'illusions et à tant de quiétude.

Une fête, comme il arrive toujours quand les esprits sont agités, sert d'occasion à de nouveaux troubles. Les feux de la veille de la Saint-Jean, d'un usage si général encore, et qui de nos jours sont célébrés dans le Bordelais avec un éclat plus particulier que partout ailleurs, furent, en cette année 1652, allumés à Bordeaux avec la

solennité accoutumée; de plus, grande fête dans la ville, grand repas à l'Hôtel-de-Ville. Au repas manquent forcément le prince de Conti, toujours à l'armée, et la princesse de Condé, empêchée par les précautions qu'exige son état de grossesse; mais la duchesse de Longueville y assiste avec toutes les dames de la cour des princesses, et avec le petit duc d'Enghien; le jeune prince communique vaillamment au feu de joie la première étincelle. Par prudence, une seule partie du programme a été retranchée de la cérémonie. D'habitude, le peuple y figurait en armes; on a restreint à ses seuls capitaines et aux autres officiers de la ville la faculté d'y paraître et de former l'escorte d'honneur. Précaution inutile; de l'agglomération de la foule naissent les provocations et les collisions; partielles d'abord, elles se propagent et deviennent dès le lendemain une lutte acharnée entre les deux partis qui se disputent la suprématie : l'Ormée et la bourgeoisie du Chapeau-Rouge. Celle-ci assume sur elle le tort de l'agression; la récente défaite de l'Ormée, le retour triomphant des exilés, ont enflé ses prétentions et grandi son courage. Vilars, qui passe inoffensif avec quelques amis, est attaqué par des bourgeois; les partis font échange de coups de pistolets.

De part et d'autre, ni les raisons ni les prétextes ne manquent pour échauffer les esprits. Par une

surprise, la ville de Cadillac venait d'être enlevée au parti des princes; le château tenait encore, mais la ville tirait sur lui. Une centaine de membres de l'Ormée se sont assemblés près de l'église de Sainte-Croix, pour aviser aux moyens de secourir le château et de reprendre la ville. Le chevalier de Thodias et le comte de Chavagnac, qui n'épargnent nul effort pour maintenir le calme par des paroles conciliantes, paraissent avoir réussi, lorsque la réunion de l'Ormée sert de prétexte aux bourgeois du Chapeau-Rouge pour s'assembler de leur côté. Ce parti, dans le but de se rendre les princes favorables, accuse l'Ormée d'être mêlée d'*Épernonistes* et de *Mazarins ;* d'être prête à trahir et à livrer les princes, après avoir essayé de les avilir par d'odieux pamphlets; d'aspirer même à la république, en proclamant : Point de princes et point de rois! Girault, l'un des jurats, qui a vainement tenté de dissiper par ses paroles la réunion des Ormistes, lui a jeté en se retirant cet insolent défi : qu'il leur donnerait cent pistoles s'ils le voulaient attendre; qu'il allait chercher de quoi les mettre en pièces.

Les assemblées inquiétantes du Chapeau-Rouge et de l'Ormée nécessitent la convocation d'un conseil, qui se réunit autour des princes, à l'Archevêché. Cette troisième assemblée a pour objet de chercher les moyens de faire prévaloir dans ces

conjonctures la politique des princes, politique qui représente le point central du double levier de la balance destiné à maintenir l'équilibre des deux plateaux opposés. On y apprend que Guirault, donnant suite à son imprudente gageure, est allé au Chapeau-Rouge, d'où il est reparti, tambour battant, à la tête de deux compagnies, pour courir sus à l'Ormée, et que vainement les plus raisonnables courent après lui pour tâcher de l'arrêter. A cette nouvelle, la princesse de Condé et la duchesse de Longueville se précipitent l'une dans sa chaise, l'autre dans son carrosse, pour parcourir la ville et tâcher d'y rétablir le calme par leurs exhortations conciliantes. Les chaînes tendues dans les rues rendent leur marche difficile. Au Chapeau-Rouge, M^me^ de Longueville ne trouve plus que des femmes; la princesse de Condé a rencontré la colonne en marche des bourgeois du Chapeau-Rouge; mais à peine a-t-elle obtenu d'eux l'assurance qu'ils vont rétrograder, qu'elle les entend, contre leur promesse, engager une vive fusillade contre l'Ormée. Le sang a coulé; les deux princesses rentrent à l'Archevêché, désolées de l'impuissance de leurs efforts, et, de plus, exaspérées de n'avoir pas reçu pour leurs personnes les marques de respect et de déférence accoutumées.

M. de Lusignan est envoyé par le conseil réuni

à l'Archevêché pour tenter de nouveaux efforts; il s'avance intrépidement entre le feu des deux partis; son cheval est blessé à la tête, le laquais qui le suit est blessé; mais il parvient à se faire écouter, et obtient une suspension d'armes.

Laissons Lenet, accusant les lundis d'être des journées toujours néfastes à Bordeaux, raconter encore lui-même le détail des faits et de ses déceptions au prince de Condé, déceptions qu'il veut voiler de cette assurance que tous ces désordres ne sont que bagatelle[1] :

« A Bourdeaux, ce 24 juin 1652, après-midy.

« J'envoye à Votre Altesse une lettre de M. de Marchin, par laquelle elle cognoistra l'estat des affaires de la guerre et la vérité du combat de M. de Baltazard. J'ay fait mettre en liberté ces officiers arrestez pour la mutinerie de laquelle je donnay advis à Votre Altesse par le précédent ordinaire, suivant un ordre que M. le prince de Conty m'en a envoyé.

« Les officiers d'infanterie qui sont des restes de Maure, de Gondrin et de Gallapian, qui sont en garnison sur la rivière de Garonne, jusques à la

[1] Nous avons tiré, sur la minute même, ce document inédit des papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale, fonds français 6707, f° 229.

Réolle, ont aussy signé une lettre sédicieuse qu'ils ont escrite icy à M. de Bellegarde sur ce qu'on ne leur donne pas précisément tout ce qu'ils prétendent qui leur est deub (sans considérer l'impuissance où l'on est). Mondict sieur de Bellegarde a faict arrester celuy qui est venu apporter la despesche de la part de tous les autres. M. du Dognon arreste tousjours des bledz qui viennent à Bourdeaux ; les marchandz s'en plaignent; on luy escrit; il respond à M. le prince de Conti qu'il l'a faict mettre en farine pour la subsistance de quantité de monde qui s'est retiré dans ses places, et qu'il est raisonnable que Son Altesse les face payer sur un autre fondz toutesfois que sur celuy destiné pour ses places. On ménage cela le mieux qu'on peut, et avec luy et avec les marchandz.

« Il faict coupper des pieux dans le Médoc pour ses places. J'empesche, tant que je puis, qu'on ne s'attache aux bois de M. d'Espernon, de peur de la représaille dans les provinces où Votre Altesse en a beaucoup; et je vais envoyer Des Bruyères pour faire coupper cela par ordre dans les communes et faire cesser le travail, quand il y en aura suffisamment de couppez.

« J'ay escrit en Espagne sur le suject de la deffection du duc de Lorraine, sur l'estat auquel se trouve Votre Altesse, sur celuy auquel est la Guienne, de tout le parti, avec toute la force et

le raisonnement dont je suis capable. Je n'ay pas obmis ce qui regarde M. de Guise, et, sans mentir, s'ils ne nous assistent, il n'y a point d'homme d'honneur qui puisse trouver mauvais quand Vostre Altesse songera à son particulier à sa seureté et à celle de ses amys.

« J'oubliois à vous dire que M. du Dognon mande à M. le prince de Conty qu'il escriroit aux Hollandois et les satisferoit sur le sujet de la despesche que je luy ay envoyée de vostre part.

« Ceux de Rions surprirent hier mattin, par intelligence avec ceux de Cadillac, ceste ville, et coupèrent la gorge à quinze ou vingt soldats qui gardoient la porte; depuis ce temps-là, ceux de la ville tirent sur le chasteau, et ceux-cy sur ceux de la ville. Cela a faict bruict à Bordeaux, où il fault peu de chose à réveiller les esprits; surtout on trouve mauvais qu'on aye osté la garnison qui estoit dans la ville, et l'on dit que ceux qui ont donné ce conseil ont eu quelque présent de ladicte ville.

« On tint hier au soir conseil sur ceste affaire, et l'on résolut d'envoyer quérir deux ou trois cents Espagnols à Bourg, six-vingts hommes du régiment de Montmorency qui estoient à six lieues d'icy dans le Médoc, une grande partie des garnisons de Saint-Maquerre, la Réolle et Langon; on a donné le rendez-vous de tout ce secours à

Viol, prez Cadillac, et M. de Gallapian n'attend que cela pour partir et aller conduire l'entreprise. Cependant j'ay envoyé depuis hier au soir quatre billets par quatre hommes séparez à M. de Sully, qui deffend le chasteau, pour l'asseurer qu'il sera secouru tout au plus tard le 26 du courant. J'ay fait préparer du pain de munition, du vin, de la poudre et de la mèche, afin que rien ne retarde.

« Hier on fit un feu de joie et une grande collation à l'hostel de ville, suivant la coustume. M. le duc mit le feu avec une grâce et une asseurance non pareille. Tous les ans, en pareille rencontre, toute la ville se met sous les armes ; mais, ceste année, on en a usé d'autre sorte, et Leurs Altesses ont jugé à propos de restreindre cela aux capitaines et officiers de ville qui ont escorté Son Altesse à ceste cérémonie. Madame ne peust se trouver à la collation à cause de la grande chaleur et de la foulle. Madame de Longueville et Mesdames la duchesse de la Rochefoucault, de Bellegarde, de Marchin et du Bourdet y estoient. On ne crust pas devoir laisser armer le peuple de peur de quelques fascheux désordres entre les particuliers de l'Ormée et du Chapeau-Rouge, dont les uns et les autres ne cherchent qu'à faire des affaires de partis; à l'instant on les appaise. Le dernier arriva jeudy, après que j'eus fermé ma despesche à Vostre Altesse, entre Vilars, qui n'a pas faict voyage

comme je vous l'avois escript, et quelques particuliers qui se tirèrent quelques coups de pistoletz les uns sur les autres, sans se blesser. La querelle venoit de ce que ceux-ci voyant passer ledit de Vilars; celuy-cy réplicqua des injures à la guorge de ces camarades; M. de Gondrin passant fortuictement les sépara. Ceux du Chaspeau-Rouge, qui en eurent advis, se mirent sur les armes jusques à ce que Madame la princesse, qui revenoit de la promenade, les trouvât en cest estat et les séparât.

« Aujourd'huy, sous prétexte d'envoyer des gens à Cadillac, quatre-vingt ou cent de l'Ormière se sont assemblez vers Sainte-Croix; on en a advisé le magistrat. Guirault les a menassez de les faire pendre. Cela les a irrités. Il leur a dit qu'il leur donneroit cent pistoles s'ils le vouloient attendre, et qu'il alloit quérir de quoy les mettre en pièces. Le chevalier de Thodias y est allé, qui a tout calmé, et faict retirer chacun chez soi. Le Chapeau-Rouge, au bruict de ceste assemblée, s'estoit mis sous les armes, ayans Fontenelle et Guirault à leur teste et quantité de conseillers et bons bourgeois, MM. le président Pichon et d'Affis; cestuy-cy n'estoit pas en armes. Leurs Altesses avoient convocqué pendant ces entrefaites un conseil à l'Archevesché; on a envoyé M. de Chavagnac dans ceste assemblée d'Ormée, d'où il est revenu, et le chevalier de Thodias un peu avant luy, disant

que de vérité ils s'estoient assemblez, mais que tout estoit dissipé. On a envoyé ledict chevalier au Chapeau-Rouge, d'où il a rapporté qu'il n'y avoit plus personne attroupé. Quand on leur est venu dire que ceux de l'Ormée avoient désarmé des valets de M. Dureteste, ils se sont réjouits et résolus de marcher à eux. Je suis venu à eux, ayant M. de Chavagnac, pour leur dire que tout estoit appaisé à l'Ormière, et que Leurs Altesses leur ordonnoient de se retirer; là dessus, un murmure s'est eslevé parmy eux, disant qu'à tous les quard d'heures du jour c'estoit à recommencer, qu'il ne leur falloit faire mal, ny deplaisir; mais que si l'on n'en mestoit quelques-uns des principaux et des plus factieux hors de la ville, qu'il arriveroit du désordre; qu'il s'estoit meslé parmy eux des *Mazarins* et des *Espernonistes* qui vouloient livrer les portes au comte d'Harcourt; qu'ils s'estoient assemblez ce matin sous prétexte du secours de Cadillac et de prier Dieu pour l'âme de Montot, et qu'ils vouloient parler de mettre Madame de Longueville et M. le prince de Conty dehors, et même qu'ils disoient : Point de roys, point de princes, et autres semblables discours; qu'il falloit absolument maintenir les arrests et les ordonnances de M. le prince de Conty et des jurats; qu'ils s'estoient assemblez depuis que tout est appaisé. Une cédule évocatrice (comme il est vray) la plus offancière qui eust ja-

mais esté contre le parlement et mesme contre Vostre Altesse est signée de près de cinq cents personnes; mais les trois quarts la désadvouent. Si M. l'advocat général m'envoye la copie de ceste pièce, je l'envoyerai à Vostre Altesse. Enfin, après beaucoup de parolles d'emportement contre ceste Ormée et de respect pour Madame la Princesse, nous n'avons peu vaincre ces messieurs là par tout ce qu'on a peu leur dire. Guirault, le jurat, à la teste de deux compagnies, a fait battre la quaisse, disant qu'il alloit soustenir sa gageure, et a pris sa marche du costé du pas Saint-Georges; plusieurs conseillers de la petite Fronde et des *plattes* (sic), qui estoient demeurez derrière, croyant qu'il reviendroit, le sont allés joindre pour le ramener, et ne le pouvant pas, l'ont suivy. Madame et Madame de Longueville, à ce bruict, sont montées en chaise et en carrosse, sont allées vers les rues où les chaisnes estoient tendues. Madame de Longueville, qui les a trouvés, n'y a pas trouvé toutes les marques de respect qu'elle debvoit attendre d'eux; elle est venüe ensuite au Chapeau-Rouge, où, ne trouvant quasi personne que des femmes, elle est entrée céans, où à l'heure mesme Madame la Princesse s'est rendue fort allumée de cholère, disant que ceux-cy avoient marché fort mal à propos; que ceux de l'Ormée, qui se sont trouvez à quelques carrefours, ont tiré sur eux et

eux sur ceux-là; que ceux du Chapeau-Rouge et autres luy ayant donné parolle de se retirer de part et d'autre et de lui obéyr, ceux du Chapeau-Rouge, contre leur promesse, ont gaigné le dernier et tiré sur les autres infâmement, qu'elle sauroit s'en venger et maintenir l'auctorité de M. son mari, et qu'elle se metteroit, toute enseincte qu'elle estoit, à la teste de ceux qui lui obéiroient pour faire tailler les autres en pièces. Madame de Longueville a fait la mesme chose, et se sont retirées de ce quartier icy à l'Archevesché, avec ce qu'il y a icy de noblesse. J'ay prié M. de Lusignan, qui les suivoit, d'aller dans les rues esloignées pendant que je commancerois ceste depesche, pour reconnoistre au vray l'estat de la ville; car, jusques-là, il y avoit desjà deux ou trois hommes blessez ou tuez, sans ceux qu'on ne sçait pas encore.

« Tous les conseillers qui sont du parti du Chapeau rouge sont venus icy. M. le président d'Affis estoit extraordinairement emporté contre l'Ormée, aussy bien que les autres, et mesme contre M. de Lusignan qu'il soupçonne de la soustenir. Ils savoient tous la colère de Mesdames les Princesses. Je leur ay conseillé d'aller à l'Archevesché leur faire entendre que personne n'avoit songé à manquer au respect qui leur est deub et que tout s'est faict par de ces emportemens ordinaires en semblables rencontres dont

on ne sçait jamais les commencemens, ny la source, et que tous ensemble travaillent à calmer les espritz. Ils sortent de céans dans cet esprit-là. Cependant M. de Lusignan arrive dudict quartier tirant du pas St-Georges au marché, où le désordre estoit fort grand et où il y avoit grand nombre de gens armés de part et d'autre dans plusieurs rues qui y aboutissent. Le chevalier de Thodias s'y est trouvé avec luy. Il s'y est faict plusieurs descharges, desquelles dix ou douze hommes ont esté tués ou blessez de part et d'autre. Mondict sieur de Lusignan y a eu son cheval et un laquais blessez tous deux à la teste, en s'estant mis pied à terre, criant alte aux deux partis : chacun s'est arresté. Il est venu à ceux du Chapeau rouge qui ont promis avec respect de se retirer. Il est retourné aux autres avec lesquels estoient Larchevault et Dubourdieu, juratz, qui ont fait tout retirer jusques vers la maison de Ville et ont promis de désarmer sitost que ledict sieur de Lusignan leur retourneroit dire, de la part de Leurs Altesses, que tout est appaisé de l'autre costé. Il vient de l'Archevesché ; il est venu en ceste rue où nous avons faict rentrer chacun chez soy; il retourne le dire aux princesses et ensuite faire désarmer tous les autres, à quoy je pense qu'il trouvera grande facilité ; si ces gens tuez pouvoient un peu attiédir les espritz des autres, ce seroit un fort

grand plaisir. Nonobstant tout cela, je continue à dire que tout cela ne sera rien contre vostre service, car tous les partis ont un profond respect pour Vostre Altesse. Madame de Longueville et M. le prince de Conti n'y sont pas autant considérez qu'ils le debvroient être; mais ils le sont assez pour mettre les holàs aux occasions.

« Je vais faire un tour par la ville et à l'Archevesché pour mander au vray toute chose à Vostre Altesse; car ce dernier incident cy, je ne le sçay que par M. de Lusignan qui mérite bien que Vostre Altesse luy escrive un petit mot de remercîment. A propos de quoy, je vous supplie, Monseigneur, de faire response sur la demande qu'il a faict à Vostre Altesse de ce guidon de gens d'armes.

« Madame de Longueville est fort satisfaitte de la lettre que vous luy avez escritte du 17 et qu'elle m'a fait voir; elle faict de grandes protestations pour vostre service; elle croit tousjours qu'on luy fait des malices et certainement ceux que je vous ay mandé ne luy escrivent autre chose. Elle a tousjours dans l'esprit que tout cela luy vient par M. de la Rochefoucault; peut estre que M. le président Viole, qui a grand pouvoir sur son esprit, la désabusera là-dessus maintenant qu'il est à la source des véritables nouvelles.

« Soyez asseuré, Monseigneur, que je vous

manderay sans aucun déguisement et sans aucune complaisance tout ce qui viendra à moy et que je ne cognoistray jamais aux choses essancielles que le nom de Vostre Altesse; mais tout me paroist bien aller présentement.

« M. le prince de Conty est au siége de Bourdeilles; nous l'attendons de moment en moment. Je vas luy mander de revenir en dilligence. M. le comte d'Harcourt est tousjours aux environs de Villeneufve; on n'a pas nouvelles que le siége soit tout à fait formé. Il faudra pour cela qu'on sépare les quartiers; en ce cas, je croy que M. de Marchin pourra les incommoder.

« On me vient de dire que ceux de l'Ormée qui sont environ deux cents, criant, vive l'Ormée! se sont retirés à la bordée de M. de Lusignan, disant qu'ils estoient serviteurs de Vostre Altesse; les chaisnes sont tendues et les bons bourgeois en armes dans les rues; je croy que tout cecy ne sera rien du tout.

« J'ay parlé un peu vertement au Chapeau rouge; plusieurs de l'Ormée me sont venu remercier : ceux-là en ont fait souvent autant, quand j'ay parlé avec vigueur à ceux-cy. Enfin je suis aujourd'huy d'un party et demain d'un autre, suivant que les uns ou les autres ont raison et me tiendray tousjours dans ce sentiment là. J'ay remarqué qu'il ne se passe point de lundy que

nous n'ayons quelque vacarme. Au nom de Dieu, ne nous laissez point sans nouvelles; je n'en ay receu aucunes de la part de Vostre Altesse depuis le 9. Je ne sçay pas seulement sy vous recevez nos lettres, et, dans des conjonctures aussi importantes que celles-cy, il fault absolument savoir que dire de vos affaires et de l'intérest commun pour satisfaire à la curiosité de tout le monde et establir la doctrine nécessaire pour arrester mil faux malicieux bruitz qui courent. »

L'animosité était trop grande, la lutte avait été trop peu décisive, pour que la suspension d'armes fût de longue durée; l'Ormée d'ailleurs met à profit ce calme momentané pour se fortifier à l'Hôtel-de-Ville et aux alentours d'une manière inquiétante pour la sûreté même des princes. Les princesses mandent les chefs de l'Ormée auprès d'elles; elles n'en peuvent obtenir qu'ils désarment; ils promettent seulement de ne pas attaquer à la condition qu'on leur fera justice de leurs ennemis.

Le 25, dès le matin, l'Ormée fait retentir le beffroi de l'Hôtel-de-Ville; à cet appel, ses adhérents s'assemblent plus nombreux encore que la veille. L'Ormée dresse et publie un manifeste en huit articles, comprenant la prise de corps de ses ennemis et leur destitution des emplois qu'ils exer-

cent; l'expulsion des quatorze suspects récemment rentrés en triomphe; l'examen des comptes; l'admission enfin de ses délégués dans tous les conseils des princes. Dans l'après-midi, toutes les dispositions étant prises pour l'attaque, l'Ormée marche au Chapeau rouge avec deux pièces de canon. La bourgeoisie s'est préparée à les bien recevoir; elle dispose aussi de deux petites pièces de canon; elle a barricadé les rues; aux fenêtres des maisons, on voit pointer ses arquebuses. Le canon tonne, la lutte s'engage, elle se prolonge sans résultat décisif, mais sans que les princesses, qui envoient messagers sur messagers pour la faire cesser, puissent rien obtenir. Nombre de maisons sont forcées et pillées; dans l'une d'elles, Vilars surprend cinq ou six conseillers de la petite Fronde et se signale par une générosité inattendue en leur disant qu'il sait qu'ils ont voulu lui ôter la vie, mais qu'il veut sauver la leur, et il les fait évader. La nuit approche; le curé de Saint-Mexent porte le Saint-Sacrement au milieu des combattants : ce spectacle auguste fait cesser la lutte. Les princesses, avec les personnes de leur conseil et de leur suite, entrent dans la maison du président de Pontac pour traiter des conditions de l'accord entre les deux partis. La lassitude des combattants facilite leur tâche; chaque parti proteste de son dévouement pour les princes. L'Ormée se retire, bien que

toute promesse définitive lui soit refusée jusqu'au retour du prince de Conti que l'on a mandé en toute hâte.

Lenet nous racontera encore le détail des faits dans la lettre-journal qui suit, adressée au prince de Condé[1] :

« A Bourdeaux, ce 24 juin 1652.

« Vostre Altesse aura veu par la longue lettre que je luy ay écrite aujourd'huy le mauvais train que reprennent les affaires de ceste ville par l'imprudence de ceux du Chapeau rouge et les fausses mesures qu'ils ont prises. Maintenant vous en saurez la suitte, après que je vous auray dit que tout ce qui me consolle dans les grands embaras où nous sommes, c'est que le party qui a l'avantage dit toujours qu'il n'a de pensée que le service de Votre Altesse et n'a que son nom dans la bouche.

« Votre Altesse saura donc que comme Leurs Altesses ont veu que l'Ormée se fortifioit extrêmement aux environs de l'Hostel-de-Ville et que l'emportement de ceux du Chapeau rouge avoit porté beaucoup de monde de ce costé là, elles creurent

[1] Nous avons relevé sur la minute ce document inédit; papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale, fonds français 6707, f° 236.

par l'advis de tous vos serviteurs qui estoient vers elles, qu'elles devoient mander, d'une liste, Vilars, Phelipon, Robert, Jamet et Guirault, pour leur faire entendre leurs volontez et les obliger à désarmer de part et d'autre. Ils y vinrent de vérité; mais tambour battant, l'espée au costé, à la teste de deux cents hommes qu'ils ont postés à la porte de l'Archevesché, mis des sentinelles aux avenues, sans vouloir laisser entrer ny sortir personne qu'après que l'audition de ces messieurs-là a esté finie, laquelle n'a esté autre chose que des protestations de service pour Vostre Altesse; mais avec un emportement extraordinaire contre leurs ennemis du Chapeau rouge qu'ils appelloient ceux de Vòs Altesses, qui cognoistroient un jour leur perfidie, leurs mauvais desseins contre vous, et l'obéissance et sincères intentions de l'Ormée; mais qu'ils ne pouvoient se désarmer, sachant bien que comme ils ont esté attaquez quand ils y songeoient le moins, ils le seroient infailliblement ceste nuict; enfin ils ont conclud en demandant justice de l'affaire de Montot contre Fontenelle, du Cornet et les autres du Chapeau rouge, et de celle d'aujourd'huy contre Guirault, et promis qu'ils n'entreprendroient rien de toute la nuict et demeureroient seulement en estat de deffense, et s'en retournèrent au mesme ordre qu'ils étoient-venus.

« Le 25 matin. Madame de Longueville a couché à l'Archevesché; nous y avons envoyé quérir M. le Duc, on a sceu que l'Ormée estoit maîtresse de l'Hostel-de-Ville; que pourtant Messieurs de Thodias, Dubourdieu, Larchevault et le procureur syndic y estoient; nous avons envoyé quérir Messieurs de Lusignan et Dussault, advocat général, pour aller à eux et ménager tout ce qui se pourroit. Cependant on a mandé le juge de la Bourse et les consuls, les syndics des trésoriers, du présidial des advocats, des procureurs, des secrétaires, les curez de toutes les parroisses, les supérieurs de tous les ordres, les ministres; on a fait venir des présidents et conseillers de toutes les Frondes.

« M. de Bellegarde s'est rendu vers Leurs Altesses et ne les a non plus quittées que les jours précédents, M. de Chavagnac et quelque noblesse qui restoit en ceste ville; on a mandé M. le prince de Conty et M. de Marchin.

« Ceux de l'Ormée qui sont dans l'Hostel-de-Ville sonnent le beffroy, et leur nombre s'augmente. Le procureur syndic vient de dire que les jurats ne sont plus maistres et que ces gens se sont emparez du canon et des magazins.

« Tout le monde veult qu'on envoye M. de Bellegarde et M. Dussault à l'Hostel-de-Ville. Ils y vont; ils en retournent deux heures après; ils y

ont grande confusion, grande clameur et grands désordres, et enfin se sont chargez de leurs demandes par escrit.

« Cependant tous ceux qu'on avoit mandés arrivent; Leurs Altesses leur remonstrent et font remonstrer l'estat des choses, leur demandent leurs sentimens pour maintenir leur autorité et la vostre, et disent qu'elles sont résolues de se mettre à la teste du parti qui obéira pour faire obéir l'autre; qu'elles ne veullent que la paix et n'ont des sentimens que de douceur; chacun promet obéissance et d'y porter ses amys et ceux sur qui ils ont pouvoir.

« Du 25 après disner. L'Ormée se prépare à marcher; elle met deux pièces de canon en estat de rouler. Leurs Altesses assemblent le conseil composé de toutes les Frondes, de tous les corps de la ville et généralement de tous ceux qui estoient à l'Archevesché; on résolut d'en user de la sorte, afin d'obliger le monde qui entendoit lire les propositions de l'Ormée de se récrier contre; car elles sont extraordinaires, et d'exciter par là tous les bons bourgeois à reprendre cœur pour contenir soubz l'auctorité de Leurs Altesses toutes choses dans l'ordre; mais, de vérité, je vis peu de sentimens de vigueur et leurs seules Altesses en tesmoignèrent en ce rencontre. Elles avoient envoyé ordre d'armer toute la bonne bourgeoisie, se

mettre à leur teste, et mander à l'Ormee et au Chapeau rouge de poser les armes, et de faire marcher le tiers party contre celuy des deux autres qui refuseroit d'obéir. Tout à coup les advis viennent de divers endroits que l'Ormée marche avec dessein d'attaquer le Chapeau rouge avec leurs canons; on envoye plusieurs fois M. de Lusignan pour les contenir, attendant qu'on eust pris résolution sur leurs demandes; rien ne les arreste; ils vont prendre leur champ de bataille par le chemin de la rue Margots devant l'église des Recolets. Ils mettent leurs canons en batterie et préparent des fascines goudronnées pour mettre le feu de maison en maison[1]. Leurs Altesses veulent y aller à toute force pour essayer d'empescher par leur présence le commencement du combat; chacun qui sçait l'emportement des uns et des autres les veut arrester; Elles s'advancent, quand on leur vient dire qu'on est aux mains; qu'on canonne de part et d'autre; car ceux du Chapeau rouge en avoient aussy deux petites pièces et se tenoient aux fenestres en résolution de n'attaquer point et d'y demeurer sur la défensive. Leurs Altesses rentrent; Elles envoyent MM. Dussault et de Lusignan pour arrester l'Ormée et M. le comte de Cugnac pour faire faire alte au Chapeau rouge.

[1] Fort heureusement pour la ville de Bordeaux l'usage du pétrole n'était pas encore inventé.

Ils ont peine à aborder, toutes les avenues sont barricadées; il y a quinze ou vingt hommes du costé de l'Ormée tuez; rien ne les rebutte. On renvoye MM. de la Cheze et d'Espagnet à ceux-cy, M. de Mirat aux autres; Leurs Altesses vont dans l'église de Saint-Messan devers la haulteur de la rue Sainte-Catherine; Elles font exposer le Saint-Sacrement et dire les litanies. Le chevalier de Thodias, qui eust hier un cheval tué sous luy et qui a agy incessament avec soing, prudence et affection en toute ceste affaire, revint de là asseurant que ceux de l'Ormée offrent de faire tresve; ceux du Chapeau rouge envoyent un particulier dire la mesme chose. Cependant on tiroit à toute force; la nuict approchoit; le curé de Saint-Messan prend le Saint-Sacrement avec la croix, les flambeaux, et, en chape, le porte au milieu des combattans. Leurs Altesses et tous nous autres suivons; on cesse. On entre dans la maison de M. le président de Pontac. La maison de M. le président de Pichon fut pillée et canonée; une petite maison vis-à-vis, faisant le coing de l'autre costé, et tirant vers le chaspelet et appartenant à M. de Roche, conseiller, fut brûlée, celle de du Cornet, vis-à-vis du convoy où je loge, pillée dans le moment mesme qu'on traictoit la paix.

« J'oubliois à dire à Votre Altesse tous les articles que contenoit le papier de ceux de l'Ormée :

« 1° Que Guirault, Fontenelle, jurats, du Cornet, Tillet et un autre capitaine du Chapeau rouge, seront pris au corps ;

« 2° Que les quatorze suspects nouvellement retournés seroient remis hors de la ville ;

« 3° Que l'on feroit justice de l'affaire de Montot, et contre Guirault ;

« 4° Qu'on rendroit les comptes ;

« 5° Qu'on osteroit MM. Fuyard et Dalesme de leurs emplois ;

« 6° Que l'Hostel-de-Ville demeureroit à la garde de cinquante de l'Ormée jusques à la paix ;

« 7° Qu'on commettra douze d'entreux parmy les commissaires pour la réduction des comptes ;

« 8° Et qu'enfin ils auront entrée dans tous les conseils de Leurs Altesses ; et que de tous ces articles ils attendroient la response les armes à la main.

« Sur tout cela on leur manda qu'on attendroit M. le prince de Conti pour y adviser et que cependant on feroit retirer les deux jurats et les trois particuliers qu'ils demandoient. MM. de Lusignan et Dussault furent chargez d'en porter la parole et tout le monde le voulut ainsy, d'autant plus que, d'un costé, on asseuroit qu'ils se contenteroient de cela, et, de l'autre, que nous ne voyons pas que le tiers parti des bons bourgeois fist autre chose que de garder leurs maisons.

« Leurs Altesses donc estant sur les neuf heures du soir et à l'entrée de la nuict, dans ladicte maison de M. le président de Pontac, on leur vint dire que tout s'appaisoit, que ceux de l'Ormée retiroient leurs canons et alloient chacun chèz eux.

« On sceut que Vilars avoit pris dans la maison d'une damoiselle nommée Constantin, dans le Chapeau rouge, six ou sept de MM. de la petite Fronde auxquelz il dit qu'ils avoient voulu luy oster la vie et qu'il vouloit leur tesmoigner qu'il estoit homme d'honneur et sauver la leur et faciliter leur retraite; ce qu'il fist donc. Il acquit beaucoup d'estime. Il vint avec cinq ou six de l'Ormière asseurer Leurs Altesses chez M. de Pontac que tous leurs gens estoient retirés, que tous seroient dans l'obéissance, qu'elles n'avoient jamais esté si absolues, ni votre Vostre Altesse si maistre de Bourdeaux qu'elle estoit et qu'ils mourroient en la servant.

« Cependant tout le parlement, hors la grande Fronde, parle de quitter; les présidents d'Affis qui craint le pillage, et Pichon qui vient d'estre pillé, sont au désespoir; tous sont consternés.

« J'ay prié M. de Lusignan d'aller voir M. de Mirat qui n'avoit point quitté Leurs Altesses, l'asseurer de toute amytié, ce qu'il a fait, et le prier d'empescher que tous ses amys ne quittent le parlement. On a mandé quantité de MM. du parle-

ment de l'une et de l'autre Fronde pour les obliger à rentrer demain au Palais et les empescher de sortir de Bourdeaux; on a travaillé jusques à minuict à remettre leurs esprits. M. le président Pichon couche à l'Archevesché, Madame de Longueville et M. le Duc. Je vais ramener M. d'Affis en sa maison, et me retirer chez moy. »

« Du 26 matin.

« M. d'Affis m'a envoyé esveiller pour me demander un passeport, se voulant retirer de la ville. J'ay couru chez luy où je n'ay trouvé que les quatre murailles et luy dans un emportement d'homme désespéré, dans la crainte de perdre la vie, et sur tout ses meubles qu'il a retirez dans un couvent voisin. Il peste, il fulmine contre les engagements où il est. Je luy ay promis de la part de Vostre Altesse toute chose; on luy a amené un carrosse de Madame pour le conduire à l'Archevesché. J'ay esté quérir M. de Lusignan qui n'estoit pas de ses amys, pour le reconcilier, à quoy je n'ay eu nulle peyne; je luy ay mené de Vilars et trois autres de l'Ormée luy promettre tout service et toute amytié.

« Je les ay menez ensuite chez M. de Mirat pour luy donner les mesmes asseurances pour luy et pour tous ses amys de la petite Fronde.

« On est entré au palais. Il s'y est trouvé seize de Messieurs, la plus part de la grande Fronde, le

reste des plattes (*sic*). Ils ont résolu de venir tous icy à l'Archevesché, après disner, et de rentrer demain au parlement au plus grand nombre qu'on pourroit.

« Tout le monde est fort consterné par la ville et beaucoup paroissent las de la guerre et surtout de la vie que l'on mène à Bourdeaux depuis quelque temps; personne ne peut souffrir l'estat auquel on est; quelques uns des principaux de l'Ormière taschent d'empescher que leurs gens ne s'arment et ne pillent. Ils sont tousjours maistres de l'Hostel-de-Ville.

« Ce 26, après disner. La plus part de la grande Fronde est à l'archevesché; Madame de Longueville, ny M. le duc n'en partent plus; Leurs Altesses envoyent quérir M. de Mirat avec ordre d'amener ceux qu'il pourra.

« La plus part de la petite Fronde y est venue parlant tousjours de se retirer. Ce n'est pas le sentiment de mondict sieur du Mirat; du moins il a changé celuy qu'il en eust peu avoir.

« Huict députez de l'Ormée viennent d'asseurer Madame la Princesse et Madame de Longueville de leur obéissance et les prier de faire response sur le surplus de leurs demandes.

« On a proposé dans leur assemblée de chasser le président d'Affis, disant qu'il avoit menacé plusieurs d'entr'eux.

« Son Altesse leur a respondu que l'on attendoit M. le prince de Conty avec M. de Marchin aujourd'huy; qu'on adviseroit au moyen de pacifier toute chose; cependant qu'elle estoit bien aise de les voir dans de bons sentiments et qu'elle trouvoit fort estrange qu'on eust parlé contre MM. d'Affis, Fuyard et Dalesme, qui estoient serviteurs particuliers de Vostre Altesse, et que, s'ils parloient plus de ceste manière, elle leur feroit cognoistre comme cela luy déplaist; et se sont retirez, disant qu'on feroit là-dessus ce que Son Altesse desireroit.

« M. le Président d'Affis, qui estoit chez Son Altesse et qui a sceu tout cela, n'en est pas consolé. Je croy qu'il perdra l'esprit. Plusieurs personnes viennent demander des passeports, on leur refuse, sauf à ceux du nombre des quatorze proscrips qui sont quasi tous sortis de la ville avant qu'on leur aye dit.

« Il vient de venir d'autres députez de l'Ormière dire qu'on leur avoit dit que M. le Duc avoit quitté son logis de craincte qu'on ne perde le respect qu'on lui doibt et ont dict qu'il n'y a pas un seul d'entre eux qui ne mourût plus tost que d'avoir une pensée qui luy peust déplaire. Madame la Princesse leur a respondu qu'elle ne les croyoit pas si extravaguans que de songer à rien de ceste sorte, qu'elle n'estoit pas en estat de les craindre,

et que la difficulté des passages et des barricades qui avoient esté entre luy et elle, l'avoit fait arrester à l'Archevesché; mais qu'il ne falloit pas parler de cela.

« Ceux de l'Ormée ont mis sur le tapis la question de M. d'Affis. Il a passé d'une voix qu'il demeureroit à la prière de Leurs Altesses; mais qu'il seroit exhorté d'estre désormais plus réservé. Le pauvre homme est au lict avec la fiebvre.

« M. le prince de Conty vient d'arriver tout à la nuict avec M. de Marchin. Il a pris, comme je vous ay mandé, Grignault (Grignols, en Périgord) et depuis Bourdeilles et trois ou quatre autres chasteaux qui rendent le Périgord libre. Il a accommodé à sa mode l'affaire de ces officiers révoltez, à condition qu'on leur donnera le premier argent. Il croit que M. de Baltazard n'ayme pas M. de Marchin. Je n'ay pas encore entretenu cestuy-cy en particulier. Il dit que M. le prince de Conty ne décide pas avec auctorité, et cestuy-cy m'a dit qu'on se plaignoit que l'autre décidoit trop fièrement. M. de Baltazard, qui avoit donné un coup de pistolet dans la teste d'un capitaine de Montpouillan de cavalerie, estoit fort brouillé avec ledict sieur de Montpouillan; mais Son Altesse les a faict embrasser. Ils vont tâcher ensemble de secourir Villeneufve d'Agenois que M. de Théobon deffend bien; mais M. de Marchin ne croyt pas

« Son Altesse leur a respondu que l'on attendoit M. le prince de Conty avec M. de Marchin aujourd'huy; qu'on adviseroit au moyen de pacifier toute chose; cependant qu'elle estoit bien aise de les voir dans de bons sentiments et qu'elle trouvoit fort estrange qu'on eust parlé contre MM. d'Affis, Fuyard et Dalesme, qui estoient serviteurs particuliers de Vostre Altesse, et que, s'ils parloient plus de ceste manière, elle leur feroit cognoistre comme cela luy déplaist; et se sont retirez, disant qu'on feroit là-dessus ce que Son Altesse desireroit.

« M. le Président d'Affis, qui estoit chez Son Altesse et qui a sceu tout cela, n'en est pas consolé. Je croy qu'il perdra l'esprit. Plusieurs personnes viennent demander des passeports, on leur refuse, sauf à ceux du nombre des quatorze proscrips qui sont quasi tous sortis de la ville avant qu'on leur aye dit.

« Il vient de venir d'autres députez de l'Ormière dire qu'on leur avoit dit que M. le Duc avoit quitté son logis de craincte qu'on ne perde le respect qu'on lui doibt et ont dict qu'il n'y a pas un seul d'entre eux qui ne mourût plus tost que d'avoir une pensée qui luy peust déplaire. Madame la Princesse leur a respondu qu'elle ne les croyoit pas si extravaguans que de songer à rien de ceste sorte, qu'elle n'estoit pas en estat de les craindre,

et que la difficulté des passages et des barricades qui avoient esté entre luy et elle, l'avoit fait arrester à l'Archevesché; mais qu'il ne falloit pas parler de cela.

« Ceux de l'Ormée ont mis sur le tapis la question de M. d'Affis. Il a passé d'une voix qu'il demeureroit à la prière de Leurs Altesses; mais qu'il seroit exhorté d'estre désormais plus réservé. Le pauvre homme est au lict avec la fiebvre.

« M. le prince de Conty vient d'arriver tout à la nuict avec M. de Marchin. Il a pris, comme je vous ay mandé, Grignault (Grignols, en Périgord) et depuis Bourdeilles et trois ou quatre autres chasteaux qui rendent le Périgord libre. Il a accommodé à sa mode l'affaire de ces officiers révoltez, à condition qu'on leur donnera le premier argent. Il croit que M. de Baltazard n'ayme pas M. de Marchin. Je n'ay pas encore entretenu cestuy-cy en particulier. Il dit que M. le prince de Conty ne décide pas avec auctorité, et cestuy-cy m'a dit qu'on se plaignoit que l'autre décidoit trop fièrement. M. de Baltazard, qui avoit donné un coup de pistolet dans la teste d'un capitaine de Montpouillan de cavalerie, estoit fort brouillé avec ledict sieur de Montpouillan; mais Son Altesse les a faict embrasser. Ils vont tâcher ensemble de secourir Villeneufve d'Agenois que M. de Théobon deffend bien; mais M. de Marchin ne croyt pas

qu'ils le puissent faire, les quartiers du comte d'Harcourt n'estans point separez et ayant deux mille hommes de pied et plus de deux mille cinq cens chevaux entre la place et le secours. M. le prince de Conty m'a dit qu'il a mandé Conty et Chouppes qui sont à Oleron pour revenir en çà, parceque le Plessis-Bellière a quitté Marans et laisse Brouage libre pour aller joindre le débris de Folleville et tenir ensemble le comte d'Harcourt. Il y a quatre-vingts officiers et force noblesse prisonniers de ceste affaire de Baltazard qui a esté belle et bien conduite.

« M. le prince de Conty estant arrivé, je lui ay fait la relation de tout ce qui est arrivé pendant son absence. Dieu veuille qu'avec un peu de fermeté, il le répare ou du moins en remette les choses en quelque estat raisonnable ; il ne tiendra pas en moy et je ne le croy pas si difficile qu'on pense. Il a fait remettre l'assemblée du parlement au 28, afin d'avoir le loisir de connoistre ce qu'il y a à faire.

« Je vous envoye une lettre que j'ay receue de Brouage, et quand Vostre Altesse considérera de quelle façon je suis pressé par l'armée, par nostre armement naval, par nos garnisons, par les vivres, l'artillerie et les dépenses extraordinaires et le peu d'argent que j'ay touché depuis la mycaresme, elle ne me trouvera pas peu embarassé ;

adjoutez-y le procédé de MM. de Bourdeaux et les dépenses que j'ay à faire de tous costez sans estre assisté de personne ; mais rien ne me rebutera, et vous me verrez agir avec toute la vigueur dont un homme est capable pour vostre service.

« On veult tousjours icy que Leurs Altesses de Conty et de Longueville excitent tous ces désordres. Icy je n'ay rien à vous dire sur tout cela que ce que je vous ay cy-devant mandé sur leur conduite passée ; mais, sur ma foy, Madame de Longueville, en toute ceste affaire icy, a fait tout ce qu'on luy a dit qu'il falloit faire, et elle-mesme tout ce qu'elle a peu avec vigueur et une crainte extraordinaire que Vostre Altesse ne continuât là-dessus les deffiances dont on luy a donné tant d'advis et ne m'a paru rien du tout en ceste dernière occasion qui la deust faire soupçonner. Je ne crois pas mesme que de la grande Fronde aucun ayt eschauffé fort les affaires que M. de Massip ; quelques autres en ont sous leur chapeau ; MM. de Gourgues, Deblanc et Despagnet m'y ont paru fort bien agir, nous en jugerons mieux par la suitte.

« Ce 27 matin.

« J'ay receu ceste nuict la despesche de Vostre Altesse du 20 de ce mois, qui accuse la réception de toutes les miennes jusques au 17 inclusivement. Je conduits, Dieu mercy, toute chose dans vostre sens et comme vos lettres à la créance de

M. de Chavagnac me l'ont prescript; vostre despesche est venue fort à propos. J'ay fait remplir les six lettres en blanc des noms de MM. Deblanc, Despagnet, de Travers, de Massip, de Remon et Duduc; ces quatre derniers en ont besoing; vos lettres pour l'Ormière et pour Vilars seront rendues après disner, et sont comme il les fault dans l'estat présent des affaires, qui ne sont revenues comme elles sont que par la mauvaise conduite du Chapeau-Rouge et l'emportement de Guirault, qui s'en désespère à cette heure, qui a voulu attaquer des gens que je ne voulois pas qui fussent plus bas qu'ils estoient, et qui les a attaquez si foiblement qu'ils leur ont donné quatre fois plus de force qu'ils n'ont jamais eu. Ils ont pourtant perdu cinquante-deux hommes et en ont eu plus de soixante blessez, sans que ceux du Chapeau-Rouge en ayent perdu aucun, à cause qu'ils estoient à couvert.

« Je verray ce qui se pourra pour le prince de Tarente.

« M. de Vatteville a fort envye de venir icy, mais je n'y consentiray jamais en mon particulier que les choses ne soient calmées. Je lui feray escrire et escriray fortement pour la négociation nouvelle que vous m'ordonnez touchant nos payes.

« Je ne rendray la lettre au parlement par

Guionnet qu'après que les affaires auront pris un austre train.

« Si par l'événement on peut faire revenir ceux qui sortent de Bordeaux, j'en useray comme vous le commandez, et ça tousjours esté mon sens. Il auroit esté faict ainsi doucement si on m'avoit voulu croire avant le premier exil, et tout n'auroit jamais esté aux extrémitez. Il y faudra faire tout ce qu'on pourra. Tout ce qui me fasche, est que cela faict de fascheux effectz au dehors ; car pour le dedans, je ne croy pas qu'on puisse jamais le tourner contre vostre service avant les vendanges, comme je vous l'ay tousjours mandé ; mais, en ce tems là, si nous ne sommes maistres de la campagne, tenez-le-vous prédit. Vous ne me mandez rien sur les jurats. Il est temps d'y songer, cela est fort important.

« Ce 27 après disner.

« Je viens de faire un tour par toute la ville pour vous mander quelque chose de positif. J'ay trouvé, ce me semble, un air assez calme. M. le duc (*d'Enghien*) a esté au collége ce matin et a disné chez luy.

« On a résolu à l'Ormée, c'est-à-dire à l'Hostel-de-Ville, que tous les jours ils seroient trente d'entr'eux pour avoir voix consultative avec les jurats et convocquer les trente, quand ilz ont besoing d'advis ; et ce pourra mesme estre un moyen

de terminer l'affaire, si l'on ne le peut autrement; car du moins leurs assemblées par là deviendront légitimes. Ils ont dit qu'ils ne quitteroient pas l'Hostel-de-Ville et qu'ils debvoient garder le fort contre la violence de leurs ennemis. Je ne doubte pourtant pas qu'ils n'en sortent quand M. le prince de Conty le voudra; et il le fault bien, car il ne se trouvera pas quinze conseillers qui entrent au parlement, tant que ces gens là seront maistres de ce poste. Avec tout cela, je ne trouve pas l'affaire si mauvaise qu'on pense, pourveu qu'on veuille bien agir.

« Madame de Longueville et M. le prince de Conti sont de fort bonne humeur; Dieu les y conserve !

« Je vous envoye une lettre que le chevalier de Thodias vient de m'envoyer, et une de M. de Chavagnac. J'ay quasi envie de luy donner la peine d'aller rendre une visite à M. du Dognon, auquel il seroit fort à propos que Vostre Altesse escrivìt de temps en temps.

« M. Defaure, qui est icy, dit qu'il faict tous les jours de grandes prises, et qu'il sçait certainement qu'il a plus de cinq-cens-mil livres et ne manque de rien.

« Je vous ay desja mandé qu'on compte vos parolles et vos pas; on a mesme escrit le contenu en quelqu'unes de mes lettres; prenez y garde, s'il

vous plaist; pour moi je ne m'en soucie guaire, je ne fais de malice à personne et ne songe qu'à vous servir comme je ferai toute ma vie très fidèlement.

« Je vous envoye une lettre de M. de Marchin.

« Madame de la Rochefoucauld partit hier; elle a souffert icy et y auroit eu plus d'incommodité, car elle n'a jamais voulu rien prendre de tout ce que je lui ay offert, si un de ses amys ne lui avoit presté sept mille livres, et que M. de Serité m'ayant dit et prié, quand il y auroit de l'argent, de faire payer quelque chose des appointemens de M. de la Rochefoucauld, j'ai fait tirer par M. Vacher un receu de luy de la dicte somme de sept mille livres, et luy ai fait donner une promesse dudict sieur Vacher d'acquitter pareille somme, lequel nous ferons quand les Indes arriveront; et je croy que Vostre Altesse le trouvera bon ainsy.

« Je fais tout ce que je puis pour contenter tout le monde et espargner vostre argent; quant aux affaires publicques, assurez-vous, Monseigneur, que j'y prendray tousjours le party qu'il faudra prendre selon que les uns ou les autres auront raison; mais, ma foy, ces gens icy sont bien estranges, et je suis bien marry de la mauvaise conduite de ceux qui ont recommancé noise, quand tout alloit finir[1]. »

[1] *Au dos est écrit :* A. S. A. du 27 juin 1652...

Dans ces documents inédits, nous relevons deux noms d'une manière particulière : ceux du marquis de Lusignan et de la duchesse de la Rochefoucauld.

Le marquis de Lusignan, fort oublié par l'histoire et cité à peine par quelques auteurs de Mémoires, jouait cependant dans les événements de Bordeaux un rôle considérable. Ce doit être ce même M. de Lusignan dont le duc de Saint-Simon rapporte la mort à la date de l'année 1707, à l'âge de soixante-quatorze ans, mort fort pauvre, dit-il. En effet, cette grande maison des *sires* de Lusignan, qui avait donné des rois de Jérusalem et de Chypre, des comtes d'Angoulême et de Poitou, était depuis longtemps déjà déchue de ses grandeurs, mais elle ne l'était pas de sa générosité et de son courage. La mission de pacification, remplie par le marquis au péril de sa vie, en est la suffisante preuve; mais, s'il savait calmer le flot populaire, sa conduite pourtant n'était pas toujours aussi irréprochable, car il savait aussi le soulever. Il devait alors avoir vingt ans; il était dans toute la fougue des passions et de la jeunesse; imitateur de la vaillance du prince de Condé, il était en même temps un des ardents adeptes de sa politique, qui consistait à s'appuyer sur l'émeute pour paralyser ses ennemis par l'effroi. Sa bravoure et cette conduite l'avaient rendu éminem-

ment populaire; il était le duc de Beaufort des Bordelais.

Cette comparaison saisissante ne nous appartient pas; c'est encore un document inédit qui nous la fournit :

« Les advis de Bordeaux confirment que M. le prince de Conty avoit de rechef accomodé les différends entre l'assemblée de l'Ormée et le parlement, en sorte que le président Pichon et quatre conseillers qui avoient été chassés et estoient revenus, s'estant de nouveau retirés comme de leur mouvement, le désordre a cessé à la persuasion du marquis de Lusignan, qui est le *Beaufort* de Bordeaux, et qu'on accuse d'avoir adroitement suscité cette dernière rumeur pour chasser les personnes qui lui étoient suspectes et à ce prince aussi [1]. »

La duchesse de la Rochefoucauld est aujourd'hui plus ignorée encore, s'il se peut, que le marquis de Lusignan; et, pour la femme d'un si illustre et si volage époux, ce silence oublieux est, sans nul doute, le panégyrique même de sa vertu.

Andrée de Vivonne, dame de la Chasteigneraye, fille unique d'André de Vivonne, seigneur de la Béraudière et de la Chastaigneraye, grand faucon-

[1] Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 au 26 avril 1653. — *Manuscrit de la Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne*, n° 1257.

nier de France, capitaine des gardes de la reine Marie de Médicis, et de Marie-Antoinette de Loménie, avait épousé, le 20 janvier 1628, à Mirebeau, en Bourgogne, François de la Rochefoucauld, le célèbre auteur des *Maximes*, alors prince de Marcillac. Ce mariage, s'il ne fut pas heureux, fut au moins fécond; il en provint huit enfants, dont le dernier, une fille, née en 1641. La Rochefoucauld, qui partagea les deux moitiés de sa vie entre l'amour et l'amitié, entre M^me^ de Longueville et M^me^ de la Fayette, dans son grand cœur réserva sans doute à sa femme une part de ces deux sentiments.

Le départ de Bordeaux de la duchesse se rattachait évidemment à la rupture qui avait éclaté entre le duc de la Rochefoucauld et madame de Longueville; dissentiments bien amers pour cette princesse, car ses conséquences n'allaient à rien moins qu'à la brouiller avec son frère le prince de Condé. La Rochefoucauld, dans sa jalousie contre le duc de Nemours, oubliant tout devoir de reconnaissance et de respect pour celle qu'il avait aimée, cherchait tous les moyens de la perdre, et s'efforçait de rendre la conduite politique de madame de Longueville à Bordeaux suspecte aux yeux du prince. Ses insinuations trop écoutées étaient la cause de ces mortels chagrins de la princesse, sur lesquels elle revient sans cesse dans ses

lettres; rejetée par son mari, obligée de fuir l'intimité du prince de Conti, abandonnée, bien plus, trahie par celui qu'elle aimait, brouillée avec le prince de Condé, quel lien, quel appui restera-t-il à la malheureuse femme qui s'est si follement jetée dans les aventures du cœur et dans les aventures de la guerre comme dans un tourbillon de plaisir?

Nous n'avons pas de peine à croire que madame de la Rochefoucauld quitta sans regret cette cour des princes, où elle goûtait des amertumes qu'elle sentait certainement, car nous en trouvons la trace dans la noble fierté avec laquelle elle refusa toute assistance d'argent venant de ce côté, malgré la gêne où les circonstances l'avaient réduite. Cette rupture définitive de la Rochefoucauld avec madame de Longueville commençait la seconde phase de la vie de l'écrivain philosophe, la phase de l'amitié. Madame de la Rochefoucauld dut la trouver moins pénible que la première à partager avec une autre!

Le message de Lenet dévoile, malgré les éloges qu'il se décerne lui-même, l'impuissance où il se serait trouvé pour rétablir seul le calme, sans l'intervention du prince de Conti; mais il témoigne aussi de l'habileté qu'il savait apporter à la mise en pratique de la politique de bascule adoptée par le prince de Condé, tant à Paris qu'à Bordeaux. Ce prince, qui manquait d'une haute portée po-

litique, ainsi que nous avons eu souvent occasion de le constater, était rempli d'adresse pour l'emploi des moyens qui pouvaient amener le succès de ses étroites et ambitieuses vues personnelles; surtout il excellait à flatter les amours-propres pour susciter les dévouements. Ces lettres de sa main, avec suscriptions laissées en blanc, envoyées à Lenet pour être remises, après que celui-ci y aurait placé des adresses de son choix, à n'importe quel conseiller ou bourgeois de Bordeaux, sont certainement l'un des chefs-d'œuvre du genre. Quel zèle, quels sacrifices même n'y avait-il pas à attendre du conseiller ou du bourgeois flatté et enorgueilli de voir qu'il était assez important et considéré, pour qu'un si grand prince eût songé par une lettre à faire appel à son zèle! Mais ce même conseiller ou bourgeois n'eût-il pas été désappointé dans son amour-propre déçu, et qu'eût-il fait, s'il eût connu la vérité que nous révélons un peu tard à sa cendre? Avec la discrétion éprouvée de Lenet, Condé savait qu'il n'avait à redouter nulle révélation malencontreuse.

Lenet, dans sa correspondance, nous signale un parti de conseillers au parlement que nous n'avons trouvé nommé dans aucun historien; il est probable que la qualification qu'il lui donne est celle dont il l'avait baptisé lui-même. Ferions-nous une conjecture hasardée en croyant que ces

conseillers, qui n'étaient ni du parti de la grande, ni du parti de la petite Fronde, mais des *plattes*, suivant la qualification de Lenet qui deviendrait fort expressive, étaient de ces hommes sans convictions, dont la platitude cherche toujours à se trouver du côté le plus fort? S'il en est ainsi, le parti des plattes a survécu à la Fronde de Bordeaux; l'histoire peut le suivre siégeant, sinon avec honneur, du moins avec profit, dans les assemblées politiques des divers régimes des temps modernes!

Dans un intervalle bien rapide, la prépondérance des deux partis ennemis se trouva donc éprouver les revirements les plus subits : l'Ormée dominante vaincue par la bourgeoisie ; la bourgeoisie victorieuse, mais ne sachant pas assez se modérer dans son triomphe, foulée de nouveau sous les pieds de l'Ormée. Quant aux princes, ils ont soin de triompher toujours avec ceux qui triomphent. Lenet fait ressortir que la concession même obtenue par l'Ormée d'être représentée dans les conseils, devient moins dangereuse du moment que cette ingérance, cessant d'être irrégulière, est devenue légale ; il s'entend quelque peu à faire de l'ordre avec le désordre. En outre, il faut le reconnaître, prépondérance pour prépondérance, celle de l'Ormée était préférable pour le parti des princes à la prépondérance de la bourgeoisie.

Celle-ci inclinait pour la grande Fronde, parti parlementaire, et la grande Fronde, depuis qu'elle avait reconnu son impuissance à établir un gouvernement fondé sur l'influence exclusive de la magistrature, inclinait pour la soumission au roi. Le triomphe de la bourgeoisie eût donc entraîné la prompte décadence du parti des princes. Lenet se fait fort auprès du prince de Condé de maintenir son autorité dans Bordeaux jusqu'au temps des vendanges inclusivement, à moins qu'à cette époque il ne soit maître de la campagne. Ne faut-il pas avant tout aux Bordelais qu'ils puissent faire librement leurs vendanges? Leur dévouement est à ce prix! La crainte d'en être empêchés ne leur a-t-elle pas fait prématurément conclure la paix de 1649?

Le prince de Conti recueillit personnellement et en peu de temps, des circonstances qui se pressèrent, un double honneur : à l'armée, il calma la sédition ; à Bordeaux, l'émeute sanglante.

---

# CHAPITRE XXVIII.

Commencement du siége de Villeneuve d'Agen. — Le marquis de Théobon, gouverneur de la place. — Le comte d'Harcourt met obstacle à l'exécution des ordres de la cour rappelant plusieurs régiments. — Lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, 22 juin 1652. — Congé accordé au comte d'Harcourt dont il refuse de profiter avant la prise de Villeneuve. — Autre lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, 22 juin 1652. — La comtesse d'Harcourt se rend à Brisack après avoir obvié par un emprunt à ses embarras d'argent. — Lettre du marquis de Saint-Luc au cardinal Mazarin, 28 juin 1652. — Fragment d'une lettre de M. de Pontac. — Le lieutenant colonel du régiment de Charlevoix au camp de Villeneuve. — Lettre de Piloys au cardinal Mazarin, 5 juillet 1652. — Lettre de remercîment du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin à l'occasion de quelques faveurs, 6 juillet 1652. —. Fragment d'une lettre du marquis de Bougy au cardinal Mazarin, 14 juillet 1652. — Nécessité de céder aux prétentions du comte d'Harcourt ou imminence d'une rupture. — Violence de caractère du colonel Balthazar. — Il tente inutilement avec le marquis de Montpouillan de secourir Villeneuve. — Brillante sortie des assiégés, défaite du régiment de Champagne, perte de son prestige. — Fragment d'une lettre du chevalier de Créqui au cardinal Mazarin, 6 juillet 1652. — Espérance fondée par les assiégeants sur le succès d'une mine. — Déception. — Lettre de Langey à Le Tellier, 14 juillet 1652. — Construction par les assiégeants d'une galerie couverte. — Lettre de M. de Pon-

tac à Le Tellier, 15 juillet 1652. — Un débordement du Lot oblige à lever le siége. — Lettre du marquis de Saint-Luc au cardinal Mazarin signalant les fautes qui paralysent les armes du roi, 24 juillet 1652. — Reprise du siége, il est converti en blocus. — Lettre de Sainte-Colombe-Marin à Le Tellier pour demander le gouvernement de la place, 30 juillet 1652. — Un parti de cavalerie de l'armée des princes franchit le Lot à un passage mal gardé par le chevalier de Vivens. — Il secourt la place en traversant à force ouverte le quartier du marquis de Saint-Luc. — Sorties des assiégés. — Levée du siége le 8 août 1652. — Lettre du chevalier de Créqui à Le Tellier annonçant cette nouvelle. — Retraite du comte d'Harcourt au camp de Montflanquin. — Lettre du marquis de Saint-Luc au cardinal Mazarin, 10 août 1652, accompagnée de deux lettres du chevalier de Vivens qu'il envoie pour se justifier. — Disparition du comte d'Harcourt. — Sa lettre au comte de Vaillac, 14 août 1652. — Lettre du marquis de Saint-Luc au cardinal Mazarin, 16 août 1652, appréciant les conséquences de ce départ. — Le comte d'Harcourt dirige secrètement ses pas sur Brisack. — Lettre du roi à Charlevoix lui défendant de recevoir ni de reconnaître personne dans Brisack sans son ordre, 16 août 1652. — Ordre d'arrestation du comte délivré à Malleville, enseigne des gardes du corps, 24 août 1652. — Le comte d'Harcourt arrive à Brisack sans être atteint. — Appréciation des motifs de l'étrange conduite du comte d'Harcourt. — Lorsque la Fronde eut pris fin, le comte d'Harcourt reçut, en échange de Brisack, le gouvernement d'Anjou. — Le chevalier d'Aubeterre et la Bérurie envoyés à la cour. — Lettre du chevalier d'Aubeterre à Le Tellier, 21 août 1652. Lettre du marquis de Bougy à Le Tellier, 24 août 1652. — Situation favorable du parti des princes dans la Guyenne.

Le comte d'Harcourt, pendant que se dénouaient à son avantage les complications de l'affaire de Brisack, s'était rendu à Villeneuve d'Agen pour entreprendre un siége dont nous allons suivre les

péripéties. Cette ville, située sur la rive droite de la rivière du Lot, était une place moins défendue par ses fortifications et par son château qu'elle ne l'était par l'habileté et le courage de l'excellent officier qui en était le gouverneur, Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon, gentilhomme protestant, tué plus tard au passage du Rhin, en 1672. Théobon avait été, lors du siége de Bordeaux, en 1650, l'un des généraux de l'armée bordelaise, et la ville de Bordeaux, par reconnaissance pour ses services, donna son nom à son fils, qui s'appela Charles Bordeaux de Rochefort. Le comte d'Harcourt avait réuni pour cette expédition toutes ses forces disponibles, formant un effectif de deux mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers; en outre, le marquis de Saint-Luc vint faire sa jonction avec le petit corps d'armée qui opérait sous ses ordres. Le général de l'armée royale retenait près de lui, contrairement aux ordres de la cour, quelques régiments appelés à faire partie de l'armée du maréchal de Turenne. Laissant momentanément de côté sa politique de temporisation, afin de donner ensuite plus libre cours à ses projets, le comte d'Harcourt espérait s'emparer de Villeneuve d'Agen en peu de jours; il ne voulait donc pas diminuer ses moyens de succès. Il présentait à la cour la suspension du départ de ces troupes comme un léger retard, l'ap-

puyant en outre de cette raison ou de ce prétexte qu'il ne pouvait les mettre en route avant qu'elles ne fussent indemnisées des frais de leur quartier d'hiver dont le payement n'avait pas encore été effectué. Le comte d'Harcourt s'en explique en ces termes avec le cardinal Mazarin[1] :

« Monseigneur,

« Nous dépeschons le chevalier de la Roque à Vostre Éminence pour luy rendre compte de nostre entreprise de Villeneuve et de l'estat auquel nous y avons mis les affaires du roy. Il dira sans doute à Vostre Éminence que nous ne manquons pas de nécessité de toutes choses; mais que nous ferons suppléer le zèle au deffaut pour en avoir une favorable issue, qui sera sans doute bien moins prompte que si nous estions mieux pourveus. Nous envoyons un brouillon du plan des fortifications de la ville, que nous avons fait faire à veüe. Si nous avions des ingénieurs, nous aurions peu l'envoyer avec plus de netteté à Vostre Éminence; mais ce n'est pas là le seul ny le plus considérable de nos besoins. J'en ay informé M. Le Tellier par ma précédente dépesche, comme je fais présentement à Vostre Éminence, du sensible dé-

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre KK, 1219, page 387.

plaisir que j'ay du retardement des troupes dont Vostre Éminence a besoin auprès de Leurs Majestez. Je ne serois pas consolable si tout ce qu'il y a icy de fidelles serviteurs du roy ne voyoient l'impossibilité qu'il y a de les faire partir qu'elles ne soient satisfaites de leur quartier d'hyver pour lequel nous travaillons, et M. de Tracy particulièrement, avec des soins qui ne se peuvent exprimer, non plus que la passion et la sincérité avec lesquelles je suis,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur,

« HARCOURT.

« Au camp devant Villeneuve, le 22 juin 1652. »

A ce moment, le comte d'Harcourt obtenait de la cour le congé qu'il sollicitait depuis longtemps pour aller soutenir de vive voix ses intérêts auprès du roi ; mais il déclare dans une seconde lettre au cardinal Mazarin, datée du même jour que la précédente, que le service du roi, qu'il préfère à sa propre satisfaction, le décide à n'user de cette autorisation qu'après le succès du siége de Villeneuve. Cette preuve authentique d'un congé accordé au comte d'Harcourt est digne d'une at-

tention particulière. Ce fait était resté ignoré ; il atténue dans une certaine mesure l'acte dont le comte fut accusé plus tard d'avoir déserté son armée, puisqu'il avait reçu positivement l'autorisation de la quitter.

« Monseigneur,

« Dans l'impatience que j'ay de m'expliquer à Vostre Éminence sur toutes les affaires qui me regardent, je ne pouvois recevoir de plus parfaite satisfaction que celle du congé qu'elle m'a procuré, et je ne différerois pas un moment d'en profiter si le service du roy, que j'ay tousjours préféré à toute autre considération, ne m'attachoit pour quelques jours au siége de Villeneufve. Je tascheray de mettre toutes choses dans l'estat que Vostre Éminence peut souhaitter pour faire en suitte ce petit voyage auprès d'elle, et luy aller témoigner la reconnoissance que j'ay des nouvelles marques d'amitié qu'elle a données en ma faveur aux sieurs abbé de Charente et de Saint-Amant. Je sçay bien, Monseigneur, que mes ennemis travaillent à inspirer des sentiments à Vostre Éminence autant esloignés de l'attachement que j'ay à ses intérests que la sincérité de mes intentions luy est connûe; mais je ne suis pas moins persuadé que Vostre Éminence ne souffrira pas qu'il soit fait une no-

table injure à ma fidélité. Elle m'oblige de luy dire que j'ay appris avec quelque surprise par ce courrier l'arrivée de ma femme à Basle, n'ayant sceu son départ de Paris que par celuy qui m'a apporté la dernière lettre de Vostre Éminence, du troisième de ce mois. Il y en a plus de six que j'avois donné ordre à ma femme d'aller dans mon gouvernement pour se mettre à couvert des accidents de cette fascheuse guerre et y vivre avec moins de frais qu'aux environs de Paris. Son voyage n'avoit esté différé que par la nécessité d'argent, lorsqu'ayant trouvé des amis qui luy en ont presté, elle s'y est d'autant plus volontiers résolue qu'elle a jugé, à ce qu'elle m'escrit, de n'estre pas inutile à la conservation de Brisac au service du roy, et qu'elle avoit pris la résolution d'y entrer, comme elle aura fait sans doute aussy tost qu'un officier de la garnison de Philisbourg, que j'ay envoyé avec quelque argent dont mes amis m'ont assisté, aura peu la joindre. J'ay eu d'autant plus de joye de cette nouvelle qu'elle m'asseure plus solidement que jamais les moyens de rendre à Vostre Éminence le service qu'elle doit espérer de ma fidélité et de mon zèle, et qu'elle jugera qu'il y en a peu qui les puissent égaler, préférant comme je fais la satisfaction de Vostre Éminence sur la conservation de Brisac au notable intérest que j'ay à celle de Philisbourg,

qui demeure comme abandonné par les avances considérables que je fais pour le premier. C'est ce qui me fait supplier Vostre Éminence d'agréer que le commissaire des Madrilz leur fasse connoistre les nécessités pressantes de Philisbourg et l'importance de quelques ordres envers M. le surintendant pour le changement d'une assignation invalide qui met nos affaires dans la dernière extrémité. J'espère tout de la bonté de Vostre Éminence, puisqu'elle peut tout espérer du respect et de la fermeté avec lesquels je suis,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur,

« HARCOURT.

« Au camp devant Villeneuve, le 22 juin 1652 [1]. »

Le comte d'Harcourt, qui prudemment ne négligeait nulles précautions vis-à-vis du cardinal Mazarin, voulait, ainsi que sa lettre nous l'apprend, s'assurer de Brisack d'une manière plus positive encore par la présence dans ses murs de la com-

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre KK, 1219, page 389.

tesse[1] sa femme, à laquelle il avait donné des instructions pour s'y rendre de son gouvernement de Philipsbourg. La mission de la comtesse présente exactement le contre-pied de la mission de la maréchale de Guébriant. L'importance que le comte d'Harcourt attachait à la possession de Brisack dépassait de beaucoup celle qu'il mettait à la possession de Philipsbourg; préférant exposer même celle-ci, il consacrait toutes ses ressources à la première; ressources bien restreintes, nous ne l'ignorons pas, car le comte met à nu une fois de plus sa misère, lorsqu'il nous montre la comtesse ne pouvant continuer son séjour aux environs de Paris, parce que l'existence y est trop chère, et néanmoins, dans l'impossibilité de s'en éloigner à défaut d'argent pour son voyage; réduite enfin à recourir à un emprunt pour partir.

Ce congé accordé au comte d'Harcourt, congé dont l'histoire n'a pas parlé, était cependant connu de toute son armée. Cette faveur, dont le comte comptait profiter après la prise de Villeneuve, était accordée certainement avec quelque imprévoyance; elle devait avoir pour conséquence de priver l'armée royale d'un chef expérimenté pour en livrer le commandement à des généraux d'une

[1] Voyez sur la comtesse d'Harcourt, tome II, la *note* de la page 413.

capacité médiocre, de plus divisés entre eux par des rivalités personnelles. Le marquis de Saint-Luc, serviteur fidèle de la cause royale, mais serviteur malheureux et peu écouté, s'empressa de signaler au cardinal les graves inconvénients de ce congé :

« Au camp devant Villeneufve, le 28 juin 1652. »

« Monseigneur,

« Je ne puis rien céler à Vostre Éminence de ce qui regarde le service du roi et ses intérêts; le congé qu'a obtenu M. le comte d'Harcourt va apporter, à son départ, une confusion dans les troupes estrange. L'armée demeurant entre les mains de MM. de Lislebonne et de Sauvebœuf, qui ne s'accorderont jamais, toutes nos conquestes se perdront encore plus facilement qu'on ne les a faictes. Il seroit facile de le retenir à mon advis, et je croy que le moindre tesmoignage qu'on luy pourroit donner de souhaitter qu'il demeure et que sa présence est nécessaire à l'armée, il n'en feroit aucune difficulté. Il m'a dict mesme qu'il a une douleur mortelle de quitter les troupes. C'est à Vostre Éminence à considérer que ce changement en peust apporter beaucoup en Guyenne, et que

e parlement et mesme contre
signée de pres de cinq cents per-
trois quarts la désadvouent. Si
néral m'envoye la copie de ceste
rai à Vostre Altesse. Enfin, après
olles d'emportement contre ceste
pect pour Madame la Princesse,
vaincre ces messieurs là par tout
ur dire. *Guirault, le jurat,* à la
mpagnies, a fait battre la quaisse,
soustenir sa gageure, et a pris
e du pas Saint-Georges; plusieurs
petite Fronde et des *plattes* (sic),
meurez derrière, croyant qu'il re-
nt allés joindre pour le ramener,
t pas, l'ont suivy. Madame et Ma-
uville, à ce bruict, sont moutées
carrosse, sont allées vers les rues où
stoient tendues. Madame de Longue-
trouvés, n'y a pas *trouvé toutes*
de respect *qu'elle* debvoit atten-
lle est venue ensuite au Chapeau-
e trouvant quasi persone que des
est entrée céans, où à l'heure mesme
rincesse s'est rendue fort allumée de
nt que ceux-cy avoient marché fort
, que ceux de l'Ormée, qui se sont
lques carrefours, ont tiré sur eux et

très humbles services et par mes respects, que je suis,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

« SAINT-LUC [1]. »

M. de Pontac [2] s'empressait quelques jours après de soumettre au cardinal Mazarin des observations analogues dans une lettre dont nous extrayons ce passage [3] :

« ... Si M. le comte d'Harcourt abandonne cette province pour aller faire voyage en cour, comme il tesmoigne en avoir le désir, je suis obligé de dire à Vostre Éminence qu'elle ne doibt plus faire estat après cela de la Guyenne. Je suis attaché d'un

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre KK, 1219, page 402. Elle est écrite en entier de la main du marquis de Saint-Luc.

[2] M. de Pontac était président à la cour des Aydes établie à Agen; il lui avait été délivré, datée du 12 avril 1652, à Gien, une commission d'intendant de justice, police et finance, en l'armée de Guyenne, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135, page 183.

[3] Lettre datée du camp de Villeneuve, 6 juillet 1652. *Archives nationales*, registre coté KK, 1219, page 416. La clairvoyance du lecteur suppléera facilement à une certaine équivoque dans les expressions; lorsque M. de Pontac parle de l'avantage qu'il y aurait à ce que le comte d'Harcourt fût arrêté en Guyenne, il veut dire retenu.

respect et d'un amour particulier pour la personne de M. le comte ; mais je doibs encore plus au roy et à l'Estat, et quand je devrois en estre reproché, je ne sçaurois me taire sur cette matière ; la personne de M. le comte d'Harcourt et sa réputation valent dix mille hommes en Guyenne, et je ne doute point qu'estant arresté en ce pays par les ordres du roy, les divisions de Bordeaux, où il est grandement aymé, n'éprouvent quelque changement qui surprendra Vostre Éminence. »

Un autre correspondant du cardinal Mazarin nous apprend que Charlevoix avait envoyé au camp du comte d'Harcourt, pour s'entendre avec le général en chef de l'armée royale, le lieutenant-colonel de son régiment :

« Monseigneur,

« Le comte d'Harcourt m'a fait veoir les lettres qu'il a reçues de Brissac par le lieutenant-colonel du régiment de Charlevoix, lequel lui donne toutes les asseurances qu'il peut desirer pour le rendre maistre de la place, et offre mesme d'y faire entrer un régiment d'infanterie. Il m'a dit ensuite que sy Vostre Éminence luy veult faire la grâce de luy faire donner les provisions, qu'il lui donneroit toutes les seuretés imaginables pour luy donner la satisfaction qu'elle désire. De sorte,

Monseigneur, qu'il attend les dernières résolutions de Vostre Éminence sur ce subject, et espère qu'elles luy seront favorables, veu le sentiment qu'il a pour le service du roy et pour celuy de Vostre Éminence. Je ne manqueray point d'entretenir le lieutenant-colonel, afin que je puisse être savant de l'estat des choses.

« Les mineurs sont attachés à la demi-lune de cette place, de ceste nuit : c'est pourquoy on espère d'en estre bientost le maistre. Je prie Dieu qu'il conserve Vostre Éminence et qu'il me donne des occasions où je puisse faire cognoistre,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Le très humble, très obéissant et fidel serviteur,

« De Piloys[1]. »

A la possession effective de Brisack, le comte d'Harcourt voulait ajouter la possession légitime et régulière, en obtenant du roi les provisions de ce gouvernement. Sur le terrain diplomatique, ce

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK, 1219, page 414. Les Du Piloys ou Du Pillois étaient seigneurs du château de Tournebu, près de Gaillon, dont le donjon qui subsiste encore est considéré comme l'un des intéressants *spécimen* de l'architecture militaire du moyen âge.

général manœuvrait pour obliger le cardinal à compter avec lui.

Le comte d'Harcourt, maître de Brisack, et qui par cette possession pouvait se rendre maître de toute l'Alsace, était en effet devenu, aux yeux de la politique du cardinal Mazarin, un personnage plus digne d'être ménagé qu'il ne l'était auparavant. Il ne pouvait entrer dans les vues du premier ministre, nous en avons précédemment exposé les motifs, d'accorder satisfaction entière à l'ambition du comte; mais, pour le leurrer d'espoir, il lui donnait des demi-satisfactions. Au congé accordé, il joignit quelques autres menues faveurs. Deux officiers prisonniers de la garnison de Brisack, dont il avait jusqu'alors formellement refusé la mise en liberté, furent relâchés; et Roze, maréchal de camp, qui se rendait à Brisack, reçut l'ordre de se retirer. Ces deux actes motivent une lettre de remercîment du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin [1] :

« Monseigneur,

« Je suis persuadé que M. Le Tellier rendra compte à Vostre Éminence de la dépesche que je lui fais, ce qui me dispensera de l'importuner

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK, 1219.

d'une longue lettre; restant d'ailleurs obligé de ne remplir celle-cy que des témoignages de ma reconnoissance envers Vostre Éminence des ordres qu'elle a eu la bonté de donner pour la retraite du S^r Roze et la liberté des deux officiers de la garnison de Brisac. J'ose dire à Vostre Éminence, sans diminuer mon ressentiment, qu'elle avoit le principal intérest à m'accorder ces faveurs, puisqu'elles me donnent plus de moyens de lui procurer la satisfaction qu'elle peut désirer,

« Monseigneur,

« De son très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur,

« HARCOURT.

« Au camp devant Villeneuve, le 6 juillet 1652. »

Le passage suivant d'une lettre du brave marquis de Bougy au cardinal Mazarin vient confirmer à quel point la possession absolue de Brisack était assurée au comte d'Harcourt, et quel était le dévouement sans bornes que lui avait voué Charlevoix :

« Il est icy arrivé depuis quelques jours le lieutenant-colonel du régiment de Charlevois, lequel j'ai fort entretenu, et comme je luy ai dit que j'avois l'honneur d'estre dans les intérests de Vostre Éminence et tout à fait à elle, il me dit

qu'il estoit aussy son serviteur, et que ce qui estoit arrivé à Brisac estoit par mésintelligence à cause des faux rapports que ceux qui ménageoient cette affaire faisoient de part et d'autre; que M. le comte d'Harcourt en estoit à présent le maistre, et que quoy que ce soit qu'il y commandast y seroit ponctuellement exécuté. Je luy demandai, si M. de Charlevois ne pouvoit s'accomoder à leurs intérests, quel party luy et sa garnison prendroient; il me dit que cela n'arriveroit jamais, et que M. de Charlevois avait trop de reconnoissance pour ne déférer pas tout à M. le comte d'Harcourt. Mondit sieur le comte a témoigné grande joie de son arrivée. Il continue toujours à dire que si Vostre Éminence luy en veut donner les provisions, il luy donnera telles asseurances qu'elle voudra de le luy remettre lorsqu'il luy plaira, sous les conditions dont il conviendra avec elle, sy mieux n'aime luy faire avoir quelque satisfaction dès à présent en luy remettant ses prétentions. Je croy qu'il faut se résoudre à la luy donner ou à rompre entièrement avec luy; au moins il ne paroît pas qu'il y ait de milieu[1]. »

Cette lettre définit clairement la situation : nécessité d'accorder au comte d'Harcourt les provi-

[1] Lettre inédite du marquis de Bougy au cardinal Mazarin,

sions du gouvernement de Brisack, dont la possession lui appartient de fait, ou le gouvernement de Guyenne, en échange de la possession de Brisack; sinon, de la part du comte, rupture définitive avec le cardinal et avec la cour. Comme le comte préfère encore les honneurs glorieux à de matériels avantages, il a fait comprendre qu'il renoncerait encore à Brisack si immédiatement on lui accordait l'objet de ses prétentions les plus vives : le bâton de maréchal général ou l'épée de connétable.

Ces correspondances nous démontrent une fois de plus que, pendant la guerre de la Fronde, la plume n'était non moins active que l'épée. Pendant leur échange, le siége de Villeneuve d'Agen continuait son cours.

Le comte d'Harcourt occupait avec son armée la rive droite du Lot, sur laquelle la ville est située; en face, sur la rive gauche, le marquis de Saint-Luc avait établi son quartier. Comme la possession de Villeneuve était importante pour le parti des princes, le comte de Marsin, le marquis de Montpouillan, le colonel Balthazar, réunissent quelques forces disponibles pour porter secours à la place.

A ce moment se rencontre dans la vie de Bal-

datée du camp de Villeneuve, le 14 juillet 1652. *Archives nationales*, registre coté KK, 1219, p. 431.

thazar un chagrin qui fut de nature à lui inspirer la pensée de se retirer de la lutte à laquelle il participait avec une infatigable ardeur. Il perdit son fils. Nous n'avons aucun détail sur cet événement, sur lequel ses Mémoires sont restés silencieux; nous l'ignorerions même, s'il ne nous était révélé par le plus illustre des correspondants du conseiller Lenet, qui termine une de ses dépêches par ces mots :

« Je vous envoie une lettre pour M. Balthazard
« sur la mort de son filz, *par laquelle je le prie*
« *de ne point s'éloigner de la province.*
« Louis de Bourbon[1]. »

La dépêche est écrite de la main d'un secrétaire ; mais le prince a ajouté de sa propre main les mots que nous avons soulignés, qui prouvent l'importance qu'il attachait à conserver ce chef à son parti, puisque, pour le retenir, il lui écrivit lui-même. Le prestige et l'effroi inséparables du

[1] Dépêche inédite; papiers de Lenet; *Bibliothèque nationale*, fonds français, 6708, t. VIII, f° 58. Le commencement de cette dépêche se rapporte à l'élection des jurats à Bordeaux.

L'éditeur récent des Mémoires de Balthazar, qui a accompagné le texte de l'auteur de tant de notes intéressantes, a ignoré, comme tous les historiens, le fait de l'existence d'un fils du colonel, de sa mort, et des conséquences fâcheuses pour le parti de la Fronde qui en auraient pu résulter, conséquences que le grand Condé se hâta de prévenir par sa lettre.

nom de Balthazar décuplaient moralement le nombre des soldats placés sous ses ordres.

Cependant la violence et la dureté habituelles du colonel Balthazar, non-seulement envers ses ennemis, mais encore envers son propre parti, avaient contribué dans une certaine mesure à exciter les actes d'insubordination dont venait de donner un si fâcheux exemple l'armée du comte de Marsin. Le colonel avait fracassé d'un coup de pistolet la tête d'un capitaine du régiment de Montpouillan. De là rupture ouverte entre les deux colonels ; il ne fallut rien moins que la nécessité de secourir Villeneuve pour les décider à marcher ensemble. Comme le comte d'Harcourt avait enveloppé la place, du côté où ils se présentèrent, de forces supérieures aux leurs, ils ne purent même l'aborder. Un capitaine du régiment de Balthazar, envoyé en avant avec cent cinquante maîtres et des munitions pour ravitailler la place, après avoir franchi par ruse les premiers postes des assiégeants, fut obligé de prendre la fuite dès qu'il se vit découvert ; mais la place, bien que réduite à ses seules ressources, se défendait vigoureusement.

Dans une sortie, le régiment de Champagne, qui était de tranchée, fut écrasé et mis en fuite par les assiégés, après avoir perdu un grand nombre de ses officiers ; son vaillant colonel, La Motte

Védel, se fit tuer pour ne pas survivre à la gloire de son régiment[1]. Cette déroute diminua singulièrement le prestige qui s'était attaché jusqu'alors au nom d'un corps dont nous avons admiré les hauts faits à Miradoux[2].

Après ce fait d'armes glorieux pour les assiégés, le chevalier de Créquy[3] écrit au cardinal Mazarin :

« Monseigneur,

« Depuis la dernière que je me suis donné l'honneur d'écrire à Vostre Éminence, on n'a pas esté du tout si juste que je me l'estois imaginé à l'attaque de cette place qui ne pourra durer encore que peu de temps, le mineur ayant esté attaché cette nuit. Ce qui donne sujet de désespérer, c'est que notre misère est plus difficile à combattre que la vigoureuse résistance des ennemis, qui n'ont fait

[1] Nous avons trouvé ce fait de la mort de La Motte Vědel consigné dans le manuscrit inédit intitulé : *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653, que nous avons souvent cité.

[2] Cet anéantissement du vieux prestige du régiment de Champagne ressort de l'ensemble de la correspondance adressée au cardinal Mazarin conservée aux *Archives nationales*.

[3] Jean de Créqui, seigneur d'Aufeteu, maréchal de camp par brevet du 26 juin 1651, marié le 4 juillet 1650 à Madeleine Le Fèvre de Caumartin, fille de Jacques Le Fèvre de Caumartin, conseiller d'État, ambassadeur en Suisse. Voy. *l'Histoire généalogique du Père Anselme*.

que cette seule sortie sur le régiment de Champagne, dont l'échec ne fait point relâcher notre infanterie de la fermeté à bien servir; et M. le comte d'Harcourt, qui s'y occupe tout de son mieux, diligente la chose dans le dessein d'aller un tour en cour[1]. »

Cette lettre put faire croire au cardinal Mazarin que la sortie victorieuse des assiégés demeurerait sans résultat compromettant pour les armes royales, et que le succès certain de la mine creusée sous le rempart de la demi- lune, en avant de la place, lui permettrait d'apprendre sous un bref délai la prise ou la capitulation de Villeneuve. Ce passage d'une lettre dont nous avons précédemment cité un autre fragment était de nature au contraire, et avec plus de justesse, à dissiper toute illusion :

« Je n'oserois parler à Vostre Éminence du siége de Villeneuve, puisqu'il n'est guère plus avancé que le quatriesme jour que nous y sommes arrivés, et qu'on ne peut encore dire dans quel temps on la prendra, le poeu d'infanterie qui est isy est la prinsipale cause de ce que l'on va sy lentement[2]. »

[1] Fragment tiré d'une lettre inédite datée du camp de Villeneuve, 6 juillet 1652. *Archives nationales*, registre coté KK, 1219, p. 418.

[2] Fragment d'une lettre inédite du marquis de Bougy datée

La mine sur laquelle les assiégeants fondaient tant d'espérances ne réussit pas; les assiégés l'avaient contre-minée. Laissons parler un correspondant du ministre Le Tellier, le marquis de Langey [1] :

« Monsieur,

« Avec la passion que j'ay de vous asseurer souvent de mes services, j'ay creu que vous ne seriez pas fasché de sçavoir des nouvelles de cette province et de ce qui se passe particulièrement dans nostre armée et dans celle des ennemys. Sans cela, j'appréhenderois que mes lettres ne vous fussent plustost importunes qu'agréables, vos occupations, en ce temps-icy, estant trop nécessaires pour toutes les affaires du royaume; mais comme celles-cy sont du nombre, je n'appréhenderay pas

du camp de Villeneuve, 14 juillet 1652. *Archives nationales*, registre coté KK, 1219, p. 431.

[1] Nous trouvons sur lui cette anecdote dans *l'Histoire généalogique du P. Anselme*, à l'article de la maison de Caumont.

Marie de Saint-Simon de Courtemer, fille d'Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtemer, et de *Susanne* Madelaine, avait d'abord épousé René de Cordouan, marquis de Langey, dont elle se fit séparer pour cause d'impuissance par arrêt du 8 février 1659. Le marquis de Langey se remaria à Diane de Montault-Navailles, dont il eut plusieurs enfants. Il prit requête civile contre l'arrêt du 8 février 1659 et produisit ses enfants pour moyen de cette requête qui fut entérinée par arrêt du 13 février 1677.

de vous mander tout au long ce qui s'y passe. Nous n'avons pas encore comblé le fossé de Villeneufve à cause qu'on voulût avancer la prise d'une demie lune par où on l'attaque, en y attachant un mineur qui passa dans le fossé fort aisément, parce qu'il n'avoit de l'eau que jusqu'au dessous des bras. Il y travailla au commencement avec assez de bonheur, et fist presque son fourneau sans qu'ils s'en aperceussent; mais par malheur le mineur n'estant pas assez entendu, fut plus longtemps qu'il ne falloit à l'achever. En ce temps-là malheureusement ils s'aperçurent qu'on y travailloit, de sorte qu'ils contreminèrent leur demie lune, et nostre mine ne fist aucun effect. Depuis on s'est résolu d'y aller par les formes, c'est-à-dire autant que maréchaux de camp en peuvent sçavoir, où je ne remarque ny expérience, ny vigilance, quoy qu'elle soit moins nécessaire en cas de siége qu'en tout autre; car cette ville n'est point du tout forte, ny en fortifications, ny en hommes, et vous vous estonneriez si vous l'aviez veüe, qu'on peust douter de sa prise. Les ennemis la voulurent secourir vendredy 12e de ce mois, et commandèrent à Dom Luc, capitaine dans le régiment de Baltazard, de la secourir avec cent cinquante maistres, à quelque prix que ce fust, qui portèrent des munitions. Il passa un de nos petits corps de garde sans qu'il les arrestast, parce

révolte en perspective et les troubles intérieurs qui déchirent la ville de Bordeaux sont la diversion sur laquelle compte le plus le correspondant de Le Tellier pour assurer la prise de Villeneuve d'Agen. Cependant une seconde lettre adressée à ce ministre, à la date du lendemain, par M. de Pontac, intendant de l'armée royale en Guyenne, lui annonce qu'une galerie couverte est en construction pour s'emparer de l'imprenable demi-lune ; cette lettre ajoute des détails sur la levée des ressources financières destinées à la subsistance de l'armée, et en même temps sur les avances personnelles que l'intendant est obligé de faire.

« Monsieur,

« Je me suis donné l'honneur de vous informer depuis peu de tems de l'estat de l'armée du roy commandée par M. le comte d'Harcourt et du siége de Villeneufve. Le mespris qu'on a fait dans le commencement de ses habitants a causé les longueurs d'une attaque, laquelle est présentement en estat, ayant esté menée par les formes ; la galerie couverte qu'on a faite dans le fossé devant [illegible] achevée à ce soir, le mineur se pourra atta- [illegible] nuit, et nous espérons que dans deux [illegible] nous nous serons rendus maistres [illegible] lune qui fait tant de bruit, et la-

de Paris avec tant d'avantage, qu'il ne reste plus que trois mille hommes en l'armée de delà, ce qui resjouit merveilleusement tous les bons serviteurs du roy, et moy particulièrement, qui finiray en vous asseurant que je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LANGEY.

« Au camp devant Villeneufve en Agenois, ce 14 juillet 1652[1]. »

Si la fin de cette lettre revient sur quelques faits qui nous sont connus, nous l'avons néanmoins citée en entier, parce qu'elle les complète par quelques particularités, telle que le projet de l'armée révoltée du comte de Marsin de livrer son chef au comte d'Harcourt, et parce qu'elle fait connaître l'espoir caressé dans le camp du parti royal que la révolte de l'armée de Marsin, calmée par le prince de Conti, n'était qu'assoupie et se réveillerait immédiatement après la distribution de la paye ou monstre[2] promise. Cette seconde

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

[2] Le mot *monstre* avait pour sens primitif la liste des gens de guerre; pour sens le plus usuel la revue des gens de guerre pendant laquelle se faisait la paye; subsidiairement enfin, comme dans la lettre précédente, il était employé pour désigner la solde elle-même.

révolte en perspective et les troubles intérieurs qui déchirent la ville de Bordeaux sont la diversion sur laquelle compte le plus le correspondant de Le Tellier pour assurer la prise de Villeneuve d'Agen. Cependant une seconde lettre adressée à ce ministre, à la date du lendemain, par M. de Pontac, intendant de l'armée royale en Guyenne, lui annonce qu'une galerie couverte est en construction pour s'emparer de l'imprenable demilune ; cette lettre ajoute des détails sur la levée des ressources financières destinées à la subsistance de l'armée, et en même temps sur les avances personnelles que l'intendant est obligé de faire.

« Monsieur,

« Je me suis donné l'honneur de vous informer depuis peu de tems de l'estat de l'armée du roy commandée par M. le comte d'Harcourt et du siége de Villeneufve. Le mespris qu'on a fait dans le commencement de ses habitants a causé les longueurs d'une attaque, laquelle est présentement en estat, ayant esté menée par les formes ; la galerie couverte qu'on a faite dans le fossé devant estre achevée à ce soir, le mineur se pourra attacher cette nuit, et nous espérons que dans deux ou trois jours nous nous serons rendus maistres de ceste demy-lune qui fait tant de bruit, et la-

sions du gouvernement de Brisack, dont la possession lui appartient de fait, ou le gouvernement de Guyenne, en échange de la possession de Brisack ; sinon, de la part du comte, rupture définitive avec le cardinal et avec la cour. Comme le comte préfère encore les honneurs glorieux à de matériels avantages, il a fait comprendre qu'il renoncerait encore à Brisack si immédiatement on lui accordait l'objet de ses prétentions les plus vives : le bâton de maréchal général ou l'épée de connétable.

Ces correspondances nous démontrent une fois de plus que, pendant la guerre de la Fronde, la plume n'était non moins active que l'épée. Pendant leur échange, le siége de Villeneuve d'Agen continuait son cours.

Le comte d'Harcourt occupait avec son armée la rive droite du Lot, sur laquelle la ville est située ; en face, sur la rive gauche, le marquis de Saint-Luc avait établi son quartier. Comme la possession de Villeneuve était importante pour le parti des princes, le comte de Marsin, le marquis de Montpouillan, le colonel Balthazar, réunissent quelques forces disponibles pour porter secours à la place.

A ce moment se rencontre dans la vie de Bal-

datée du camp de Villeneuve, le 14 juillet 1652. *Archives nationales,* registre coté KK, 1219, p. 431.

thazar un chagrin qui fut de nature à lui inspirer la pensée de se retirer de la lutte à laquelle il participait avec une infatigable ardeur. Il perdit son fils. Nous n'avons aucun détail sur cet événement, sur lequel ses Mémoires sont restés silencieux; nous l'ignorerions même, s'il ne nous était révélé par le plus illustre des correspondants du conseiller Lenet, qui termine une de ses dépêches par ces mots :

« Je vous envoie une lettre pour M. Balthazard « sur la mort de son filz, *par laquelle je le prie « de ne point s'éloigner de la province.*

« LOUIS DE BOURBON[1]. »

La dépêche est écrite de la main d'un secrétaire; mais le prince a ajouté de sa propre main les mots que nous avons soulignés, qui prouvent l'importance qu'il attachait à conserver ce chef à son parti, puisque, pour le retenir, il lui écrivit lui-même. Le prestige et l'effroi inséparables du

[1] Dépêche inédite; papiers de Lenet; *Bibliothèque nationale*, fonds français, 6708, t. VIII, f° 58. Le commencement de cette dépêche se rapporte à l'élection des jurats à Bordeaux.

L'éditeur récent des Mémoires de Balthazar, qui a accompagné le texte de l'auteur de tant de notes intéressantes, a ignoré, comme tous les historiens, le fait de l'existence d'un fils du colonel, de sa mort, et des conséquences fâcheuses pour le parti de la Fronde qui en auraient pu résulter, conséquences que le grand Condé se hâta de prévenir par sa lettre.

l'eau vint elle-même au secours de la place : le Lot, grossi par une crue extraordinaire, envahit les travaux des assiégeants et leur campement, les forçant à lever le siége à la hâte et à se retirer après avoir fait des pertes considérables[1].

Cette impuissance devant une bicoque telle que Villeneuve d'Agen produisait en Guyenne le plus défavorable effet. Alors le dévoué et peu écouté Saint-Luc prend de nouveau la plume pour analyser au cardinal Mazarin les fautes qui paralysent les armes du roi, et pour le supplier d'y porter un remède efficace.

« Au camp devant Villeneufve, le 24 juillet 1652. »

« Monseigneur,

« Je croirois manquer à la passion que j'ay pour le service du roy et pour les intérests particuliers de Vostre Éminence si je ne vous représantois l'estat véritable des affaires de cette province, où nous avons trouvé moyen, en séparant nos troupes, de faciliter aux ennemis tous leurs dessains. Cette séparation de nos forces est cause que nous n'avons peu prendre Villeneufve, n'ayant pas assez d'infanterie, et de l'advantage que les ennemis ont

[1] La *Relation* inédite souvent citée par nous évalue à huit cents hommes les pertes éprouvées par l'armée du comte d'Harcourt.

remporté sur Folleville. La pensée d'assiéger Brouage me paroist fort chimérique, et à moins que d'avoir une intelligence formée et indubitable sur cette place, je ne puis comprendre que l'on occupe là quatre-mille-cinq-cents hommes de pied, qui nous auroient rendeu maistres de tout le reste de la province, à la réserve de Bordeaux. Sy dans cette conjuncture M. le comte de Harcourt vient à se retirer avec les détaschements qu'on prétend faire, la Guyenne, à mon advis, est perdeue sans ressource. Il est temps d'y songer fort sérieusement, aussy bien qu'à rasseurer l'esprit de M. le comte de Harcourt, qui appréhende qu'on ne le veuille perdre à la cour. Il m'a dict qu'il feroit de Brisac ce que Vostre Éminence voudroit, sy l'on luy donnoit quelque autre gouvernement ou establissement solide ailleurs. Je supplie Vostre Éminence de croire que je ne luy mande rien que je ne juge nécessaire, et que la liberté que je prends ne part que du zèle passionné que j'ay pour son service, personne au monde n'estant avec plus de respect et de fidélité,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur. « SAINT-LUC[1]. »

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre KK, 1219, p. 446.

Les eaux du Lot s'étant un peu retirées, le comte d'Harcourt reparut devant Villeneuve d'Agen. La galerie de bois fut reconstruite; mais les eaux étaient encore assez fortes pour empêcher de passer le fossé de la demi-lune; le conseil de guerre décida en conséquence que les opérations du siége seraient plus particulièrement converties en blocus. Les assiégeants redoutaient la vigueur des assiégés à repousser toute attaque; mais ils tenaient pour assuré qu'il suffirait d'attendre l'épuisement de leurs ressources pour qu'ils se rendissent sans tarder. Sainte-Colombe Marin regardait le succès comme assez indubitable pour ne pas craindre de demander par anticipation à Le Tellier le gouvernement de la place :

« Monseigneur,

« Monsieur le comte d'Harcourt, m'ayant veu servir assez utilement à ce siége, m'a fait l'honneur de m'offrir le gouvernement de la place, qui enfin est réduite aux abois. J'ai creu de mon devoir, Monseigneur, de vous supplier très humblement, comme je fais, d'avoir pour agréable que je ne l'aye pas refusé, et qu'à mesme temps je vous représente son importance, afin que la cour ayt plustôt pensée à la conserver pour le bien de son service qu'à la faire servir d'exemple. Elle est

d'autant plus considérable, Monseigneur, que par le moyen d'un pont qui est au milieu de la ville, on a communication avec divers pays comme avec le Rouergue, le Quercy, l'Auvergne, le Limosin, et qu'elle est dans le cœur de la Guienne et une des plus notables villes de ceste province, très bonne d'ailleurs dans son assiette, et habitée d'un grand peuple qui tesmoigne desjà une extrême douleur d'avoir suivi le caprice d'un gouverneur mal intentionné pour le service du roy, où que ceux qui se viennent rendre connoissans leur faute, auroient la mesme vigueur à la conserver à l'advenir pour le service de Sa Majesté qu'ils ont eue à la deffendre maintenant. Il ne se peust pas dire la fatigue qu'ils nous ont donnée ; il est vrai que le desrèglement du temps pendant quarante jours leur a esté très favorable, à cause que nos tranchées estoient, comme encore, pleines d'eau. Ils nous ont par trois diverses fois bruslé une galerie que nous avions faite sur leurs fossés ; mais enfin, maugré leur résistance, nous avons belle espérance de les voir bientost soubmis. Il m'en reste, Monseigneur, ceste satisfaction qu'après y avoir eu la conduite de tous les travaux, M. le comte d'Harcourt reste satisfait et de ma conduite et de mes soins. Je ne le serois pas de moy-mesme si je n'aves fait mon possible pour servir utilement. J'espère bien aussy que Leurs Majestés, par vostre

moyen, Monseigneur, prendront enfin quelque soin de moy, puisqu'à force de servir je suis devenu le plus pauvre gentilhome qui soit en France. Je puis vous dire qu'il ne me reste à perdre que la vie, que je n'ai pourtant jamais espargnée. J'en ay de bons tesmoins, et ce siége icy ne me couste pas moins de cinq hommes qui ont esté tués auprès de moy. Mon frère de Marin y a esté si malade, qu'il a esté contraint de se retirer. Faites-moy, s'il vous plaist, ceste grâce, Monseigneur, de m'apprendre vostre intention pour moy sur la suicte de ce gouvernement, afin que, par une parfaite obéissance, je vous puisse faire voir que je suis avec plus de submission et de respect que personne du monde,

« Monseigneur,

« Vostre très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur,

« STE-COLOMBE MARIN. »

« Au camp devant Villeneufve, ce 30 juillet 1652. »

« Monseigneur, j'obmetes à vous dire que M. le comte d'Harcourt m'a dit qu'il me laisseroit dans la place son régiment jusqu'à ce que j'eusse mis sur pied celuy qu'on m'a fait l'honeur de me donner [1]. »

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 134.

Pendant ce blocus, un parti de l'armée des princes se présenta pour secourir la place; cette tentative fut plus heureuse que la précédente. Ce détachement, fort de cent cinquante cavaliers sous les ordres d'un frère du marquis de Théobon, passa le Lot à une demi-lieue du camp de l'armée royale, sur un point que le chevalier de Vivens [1] avait promis de garder, soin que néanmoins il avait négligé de prendre. Cet escadron avait l'avantage, en abordant Villeneuve par la rive gauche du Lot, de n'avoir à forcer de ce côté que les faibles lignes du marquis de Saint-Luc. Ce général, toujours malheureux, fut surpris par cette irruption imprévue; ses lignes furent traversées, et l'escadron entra dans la place avec les munitions qu'il conduisait, cinq jours après la reprise du siége. Ce ravitaillement donna aux assiégés une nouvelle vigueur; ils firent deux sorties, l'une de deux cents fantassins, l'autre de cinq cents hommes, dont moitié de cavalerie, sur le quartier du marquis de Saint-Luc, qui fut cette fois assez favorisé du sort pour réussir à les repousser.

Ces vigoureuses sorties faisaient éprouver aux assiégeants les pertes les plus sensibles [2]. Aussi le

[1] Il appartenait à une maison qui tirait son nom du château de la seigneurie de Vivens, près de Clairac, en Agenais.

[2] De Paris, le 20 août 1652 :

« L'on confirme de Bordeaux que Villeneufve-d'Agenois a

comte d'Harcourt, avec ses troupes fatiguées par de longues et inutiles tentatives, pressé d'ailleurs de détacher de son armée les régiments réclamés pour fortifier celle du maréchal de Turenne, ne jugea plus possible la prise de Villeneuve d'Agen et leva le siége le 8 août, deux mois environ après l'avoir entrepris.

Cette impuissance à s'emparer d'une place d'une force très-secondaire et cette retraite produisirent dans toute la Guyenne le plus désastreux effet pour le prestige des armes royales. Ce résultat les obligeait pour longtemps à se tenir sur la défensive.

Le chevalier de Créquy, en annonçant au ministre Le Tellier la fâcheuse nouvelle de la levée du siége de Villeneuve d'Agen, s'explique clairement sur la portée de cet événement; nous empruntons à sa lettre les passages les plus intéressants[1] :

esté secourue non par MM. de Marchin et Balthazar, mais par un frère de M. Théobon qui est entré avec cent cinquante maistres, sans en perdre un seul; et depuis il y a eu plusieurs sorties dans lesquelles les assiégeants ont perdu beaucoup de soldats. » *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusqu'au 26 avril 1653.* Manuscrit inédit. Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

« Au camp de Villeneuve, ce 8 août 1652.

« Monsieur,

« Je suis bien fâché de n'avoir à vous annoncer que de méchantes nouvelles, tantost pour le retardement de la marche des troupes[1], et présentement pour la levée du siége de Villeneuve, duquel je commençois à me douter par la dernière que je me suis donné l'honneur de vous escrire. C'est à la vérité un grand échec pour les affaires du roy en ce pays de n'avoir pu réduire cette place; mais il augmente de beaucoup, nos troupes estant en misérable estat par la continuation d'une fatigue qui auroit mis un bien plus grand corps d'armée à bout.

« Dorénavant que l'on sera obligé d'entretenir une guerre sur la défensive, si l'on est bien juste dans ces reproches, il sera difficile de la continuer dans un pays où le libertinage de nos troupes et la méchante volonté des peuples nous font fort haïr. De nécessité, il faut que celui qui sera chargé de cette affaire se mette dans l'esprit de considérer le poste d'Aiguillon comme le seul qui peut maintenir la guerre par la facilité d'avoir et de

[1] C'est-à-dire le retard apporté au départ des troupes commandées pour aller renforcer l'armée du maréchal de Turenne.

comte d'Harcourt, avec ses troupes fatiguées par de longues et inutiles tentatives, pressé d'ailleurs de détacher de son armée les régiments réclamés pour fortifier celle du maréchal de Turenne, ne jugea plus possible la prise de Villeneuve d'Agen et leva le siége le 8 août, deux mois environ après l'avoir entrepris.

Cette impuissance à s'emparer d'une place d'une force très-secondaire et cette retraite produisirent dans toute la Guyenne le plus désastreux effet pour le prestige des armes royales. Ce résultat les obligeait pour longtemps à se tenir sur la défensive.

Le chevalier de Créquy, en annonçant au ministre Le Tellier la fâcheuse nouvelle de la levée du siége de Villeneuve d'Agen, s'explique clairement sur la portée de cet événement ; nous empruntons à sa lettre les passages les plus intéressants[1] :

esté secourue non par MM. de Marchin et Balthazar, mais par un frère de M. Théobon qui est entré avec cent cinquante maistres, sans en perdre un seul; et depuis il y a eu plusieurs sorties dans lesquelles les assiégeants ont perdu beaucoup de soldats. » *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au 26 avril* 1653. Manuscrit inédit. Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère d*[illegible], vol. 134.

: Villeneuve, ce 8 août 1652.

e n'avoir à vous annoncer
elles, tantost pour le re-
des troupes[1], et présen-
siége de Villeneuve. du-
ne douter par la derniere
honneur de vous escrire.
d échec pour les affaires
n'avoir pu réduire cette
de beaucoup, nos troupes
par la continuation d'une
n bien plus grand corps

n sera obligé d'entretenir
ive, si l'on est bien juste
a difficile de la continuer
tinage de nos troupes et
s peuples nous font fort
que celui qui sera chargé
dans l'esprit de considé-
comme le seul qui peut
la facilité d'avoir et de

té au départ des troupes com-
armée du maréchal de Turenne.





reux pour faire regaigner à cette infanterie son poste, et je la fis tourner, et charger ma cavallerie, qui les mena battant jusques au pied de leur demy-lune. Je prends toutes les troupes à témoing du service important que je rendis dans cette occasion, et ayme mieux que Vostre Éminence l'apprenne des autres que de moy. Je m'estois donné l'honneur d'escrire à Vostre Éminence, il y a desjà quelque temps, que je gardois deux lieues de pays avec cent-cinquante chevaux, et que je n'en pouvois respondre ; je la supplie de s'en souvenir. Je ne croy pas qu'on m'en puisse blasmer de cet accident que je ne pouvois empescher avec sy peu de forces, et particulièrement un autre en répondant positivement par la copie des lettres que je luy envoie du chevallier de Vivens, lequel, comme tesmoignera M. le comte de Harcourt, luy avoit donné les mesmes asseurances. Je m'en suis veneu en cette ville pour maintenir tousjours les esprits dans leur devoir ; et, en cas que M. le comte de Harcourt se servit du congé qu'il a de la cour, n'estre pas obligé de servir en foule. Je suis prest d'obéir à celuy qu'on envoyera ; mais je ne puis estre compagnon dans la province avec des gentilshommes particuliers : M. de Sauvebœuf et M. de Marins. Je supplie Vostre Éminence de croire que je ne manqueray jamais de zèle pour le service du roy et pour tous vos intérests, et que personne

au monde n'est avec plus de passion et de respect,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

« SAINT-LUC[1]. »

*Copie des deux lettres du chevalier de Vivens, commandant du régiment de Créquy,*

« Du 27 juillet 1652.

« Monsieur,

« Je receus hier deux de vos lettres du 25e du mois courant; je m'en estois allé à un cloistre pour y passer ceste Sainte-Anne. Les eaux sont sy puissantes qu'il est impossible aux ennemis de faire exécuter aucun mauvais dessein, oultre que j'y prends si exactement garde par des hommes affidés que j'ay du costé de delà la rivière et par les postes advancés au pays que mes amis tiennent. Reposez-vous, s'il vous plaist, sur mes assertions pour cette affaire; je vous en réponds et vous asseure que quand l'ennemy se présentera de

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite, écrite en entier de la main du marquis de Saint-Luc, des *Archives nationales*, registre KK, 1219, p. 450.

Cleyrac[1] à Sainte-Livrade[2], vous serez adverti, et que je le tiendray le temps que vous voudrez, de la rivière faisant résistance, quand toute leur armée y seroit. Ils sont occupés delà la Dordogne; il n'y a deçà qu'une garnison à Castillionés[3]. »

« Du 30 juillet 1652.

« Monsieur,

« Je croy que sy vous mestiez un party à Saint-Gervais, cela seroit capable de faire soullever les habitants de ce lieu et des environs, et, par ce moyen, faciliter plustôt le passage aux ennemis; mais je vous prie de croire qu'il est impossible que les ennemis passent la rivière, et que sy cela arrive, je suis un traistre. Je seray soigneux de vous advertir de tout ce qui se passera ; soyez sans inquiétude, je suis et je serai toute ma vie, etc.[4] »

Si ces deux lettres n'excusaient qu'imparfaitement le marquis de Saint-Luc, qui n'aurait pas

[1] Clairac, petite ville sur la rive droite du Lot, faisant aujourd'hui partie du département de Lot-et-Garonne..

[2] Bourg aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, centre du commerce des prunes d'Agen.

[3] Castillonnès, à 32 kilomètres de Villeneuve d'Agen, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne.

[4] Les copies de ces deux lettres sont placées à la suite de la

dû s'en reposer si aveuglément sur un autre, elles étaient accablantes pour le chevalier de Vivens.

Ni la clairvoyance du chevalier de Créqui, ni celle du marquis de Saint-Luc, n'étaient en défaut à l'endroit des intentions du comte d'Harcourt. Ce général, en jetant à dessein diverses incertitudes sur ses projets, méditait en secret celui de quitter son armée. Il disparut sans avoir pris congé de personne, dans la nuit du jeudi au vendredi 16 août 1652. Il s'était fait précéder de cette lettre adressée au comte de Vaillac[1] :

« *A M. le comte de Vaillac, maréchal de camp.*

« Monsieur,

« Vous vous rencontrez par bonne fortune sur mon chemin de la cour; vous êtes assez mon ami

lettre précédente, dans le registre cité des *Archives nationales.*

[1] Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, ami du père du duc de Saint-Simon. Il devint lieutenant-général, premier écuyer du duc d'Orléans, et chevalier du Saint-Esprit, en 1661. Sa maison avait fourni deux grands maîtres de l'artillerie de France, dont le plus célèbre est Galiot de Genouillac, seigneur d'Acier, qui fut aussi grand écuyer de France sous le règne de François I$^{er}$. Si ce monarque eût écouté ses conseils, il lui eût épargné la défaite de Pavie. Galiot de Genouillac, dont la carrière aboutit à une éclatante disgrâce pour avoir osé lever les yeux sur la reine, bâtit dans sa retraite auprès de son châ-

pour n'avoir pas de scrupule de vous demander un relais de sept ou huit chevaux. Je seray bien aise de faire diligence et de surprendre mesme tout le monde, affin que mon départ fasse de moins mauves effets dans le pays, étant dans le dessein d'y revenir, si l'on me donne quelque satisfaction à la cour. Ayes, je vous prie, cette bonté pour moy, et croyes que je suis avec une estime toute particulière,

« Monsieur,

« Vostre très-fidelle serviteur.

« HARCOURT.

« Au camp de Montflanquin, le 14 août 1552[1]. »

Le général de l'armée royale couvrait son départ de l'apparence d'un voyage à la cour, auquel il avait été précédemment autorisé. Malgré l'incertitude que le comte d'Harcourt laissait, depuis

teau, en Quercy, une église où il grava sur la pierre ces mots qui s'y lisent encore : *J'aime fort une !*

Dans une des vallées du Périgord que la Colle arrose de ses eaux tranquilles, non loin de sa jonction avec la Dronne, au-dessus de Brantôme, on voit sur la crête des longs coteaux abrupts, comme une muraille, qui bordent le cours de la petite rivière, un château altier dont les ruines semblent défier le temps et laissent entrevoir la voûte azurée du ciel à travers les ouvertures béantes des courtines et des tours; c'est le château de Brussac, qui était l'un des fiefs du grand écuyer.

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK, 1219. Cette lettre est la seule qui soit de

quelques jours, planer sur ses projets, certains préparatifs de voyage avaient éveillé l'attention, et son départ était prévu avant d'être réalisé. Le marquis de Saint-Luc, sans en être encore informé, en parlait comme d'une chose certaine dans sa correspondance avec Le Tellier. Après quelques plaintes personnelles suscitées par un froissement d'amour-propre, il appréciait ainsi les conséquences de cet événement :

« A Montauban, le 16 d'août 1652.

« Monsieur,

« Je prévoy une grande confusion dans cette armée par le despart de M. le comte de Harcourt, que je tiens indubitable. M. de Tracy a trouvé la pluspart de ses chevaux à Cahors, et, dans le mesme temps, il avoit donné rendez-vous à plusieurs personnes à Agen, et faict courre le bruit qu'il s'y en alloit pour voir M. d'Arpajon.

« L'on m'a asseuré que l'on avoit faict lieutenants-généraux dans l'armée de Guienne M. de Bougy, M. de Marins et M. le comte de Rieulé;

la main du comte d'Harcourt; les autres sont écrites par des secrétaires et seulement signées par lui.

Lorsque la fuite à Brisack du comte d'Harcourt eut fait connaître la vérité sur son prétendu voyage à la cour, le comte de Vaillac s'empressa évidemment d'envoyer au cardinal Mazarin la lettre qu'il avait reçue.

pour n'avoir pas de scrupule de vous demander un relais de sept ou huit chevaux. Je seray bien aise de faire diligence et de surprendre mesme tout le monde, affin que mon départ fasse de moins mauves effets dans le pays, étant dans le dessein d'y revenir, si l'on me donne quelque satisfaction à la cour. Ayes, je vous prie, cette bonté pour moy, et croyes que je suis avec une estime toute particulière,

« Monsieur,

« Vostre très-fidelle serviteur.

« HARCOURT.

« Au camp de Montflanquin, le 14 août 1552[1]. »

Le général de l'armée royale couvrait son départ de l'apparence d'un voyage à la cour, auquel il avait été précédemment autorisé. Malgré l'incertitude que le comte d'Harcourt laissait, depuis

teau, en Quercy, une église où il grava sur la pierre ces mots qui s'y lisent encore : *J'aime fort une !*

Dans une des vallées du Périgord que la Colle arrose de ses eaux tranquilles, non loin de sa jonction avec la Dronne, au-dessus de Brantôme, on voit sur la crête des longs coteaux abrupts, comme une muraille, qui bordent le cours de la petite rivière, un château altier dont les ruines semblent défier le temps et laissent entrevoir la voûte azurée du ciel à travers les ouvertures béantes des courtines et des tours; c'est le château de Brussac, qui était l'un des fiefs du grand écuyer.

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK, 1219. Cette lettre est la seule qui soit de

Pourquoi ce mystère dont le comte d'Harcourt s'était enveloppé, s'il allait simplement à la cour en vertu du congé qu'il avait obtenu? Si telle eût été son intention, ce mystère était bien superflu; mais le départ pour la cour n'était que le prétexte pour couvrir ses projets et déjouer toute velléité d'obstacles à son voyage, dont le but n'était pas la cour, mais cette place de Brisack, dont il voulait prendre possession lui-même après s'en être assuré par son lieutenant. Avec une suite de quatre ou cinq personnes, il chevauchait à travers la France, le plus secrètement et le plus rapidement possible.

Dès que la cour est informée du départ du comte du milieu de son armée et de la direction qu'il donne à sa marche, elle se hâte de prendre deux mesures de nature à paralyser la réalisation de ses plans : la première est une lettre du roi lui-même, portée à Charlevoix par le capitaine Lambourg, exempt des gardes du corps, lui intimant l'ordre de ne recevoir ni de ne reconnaître personne dans Brisack sans un ordre royal [1]; la seconde est l'envoi sur les pas du comte d'Harcourt de Malleville [2], enseigne des gardes du corps, avec mission de l'arrêter.

[1] Lettre datée du 16 août 1652; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.

[2] On trouve, dans *l'Histoire généalogique du P. Anselme*,

Cet enseigne est porteur de l'ordre suivant, qui lui permet de requérir main-forte en tous lieux :

« *De par le roy.*

« Sa Majesté ayant esté advertie que le S^r comte d'Harcourt, auquel elle avoit confié le commandement de son armée de Guyenne, a quitté ladite armée sans luy en donner advis, dans le temps auquel sa présence y estoit le plus nécessaire, et qu'il a dessein d'aller à Brisac s'emparer de cette place, sans en avoir commandement ny permission de Sa Majesté, oubliant son debvoir naturel et ses obligations particulières pour une infinité de grâces qu'il a reçues du feu roy et de Sa Majesté actuellement régnante, et ne pouvant souffrir une entreprise de si grande conséquence et si préjudiciable à son service et à son estat, Sa Majesté a résolu de s'assurer de la personne du S^r comte d'Harcourt, et ayant donné ses ordres pour cet effet au s^r de Malleville, enseigne des gardes de son corps, Elle mande et ordonne à tous gouverneurs et ses lieutenants-généraux en ses provinces et armées, maréchaux de camp, chefs et officiers de ses troupes, gouverneurs de ses villes et places, maires et échevins d'icelles et tous autres ses offi-

une alliance de la maison d'Houdetot avec Pierre de Canonville, seigneur de Malleville.

ciers et subjets, de donner audit s[r] de Malleville et à l'exempt des archers qu'il employra en cette occasion, toutes les forces et l'assistance, dans le temps et en la manière qu'il y sera requis, à peine aux refuzants de désobéir et de respondre à Sa Majesté du préjudice que son estat et son service en pourroient recevoir.

« Fait à Compiègne, le 24 août 1652.

« Louis.

« Le Tellier [1]. »

Le comte d'Harcourt avait de l'avance ; il était déjà arrivé à Brisack que l'enseigne des gardes courait encore bien loin derrière lui. L'ordre royal resta donc inexécuté par Malleville; et Charlevoix ne tint nul compte de la missive royale qu'il avait reçue.

Quel intérêt plus considérable pouvait avoir le comte d'Harcourt à prendre par lui-même possession de Brisack, qu'à conserver le poste le plus glorieux et plus important de général en chef d'une armée? En outre, ne devait-il pas redouter l'impression fâcheuse que sa conduite pouvait laisser sur son nom? L'explication ne saurait se trouver que dans la crainte qu'il devait concevoir, depuis qu'il avait bravé la cour en s'assurant de Bri-

[1] Nous avons tiré ce document inédit des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

sack malgré elle, de quelque ordre secret pour l'arrêter au milieu même de son armée, et cette crainte pouvait ne pas être chimérique. Il était évident, par les dégoûts dont il l'abreuvait, que le cardinal Mazarin voulait se débarrasser de lui en Guyenne; qu'il travaillait à lui susciter des désastres par la démoralisation de ses troupes mal nourries, mal habillées, mal payées, et par la diminution de leur effectif. Le bruit, fondé ou non, d'un ordre d'arrestation qui avait couru dans son armée, l'avait justement alarmé. La question de trouver un successeur à un homme investi d'une aussi grande réputation militaire était même secondaire aux yeux du cardinal Mazarin. Il importait bien moins au premier ministre que ce successeur fût un général habile, qu'il ne lui importait que ce fût un favori, un prétendant surtout à la main d'une de ses nièces, ainsi que nous le verrons sans tarder. Le comte d'Harcourt dut être évidemment placé dans la nécessité de garantir sa liberté, et avec elle une partie du moins de ses prétentions. A ce point de vue égoïste, il ne se trompa point; la possession de Brisack lui procura en effet le gage d'un marché : lorsque la Fronde eut pris fin, il reçut, en échange de cette place, un gouvernement de province, le gouvernement d'Anjou.

Après le départ de leur général, les principaux officiers de l'armée royale s'étaient empressés d'en-

voyer à la cour pour l'avertir de cet étrange événement et demander des ordres. Ils avaient choisi parmi eux deux messagers : le chevalier d'Aubeterre [1] et la Bérurie. Le chevalier n'ayant pas rencontré à Lagny, où il croyait le trouver, le cardinal Mazarin, s'empressa de se rendre plus loin auprès de l'Éminence toute-puissante, remettant à quelques heures plus tard la conférence qu'il devait avoir avec Le Tellier; mais il adressa de Lagny à ce ministre la lettre suivante :

« *Monsieur d'Aubeterre à Monsieur Le Tellier.*

« Monsieur le comte de Harcourt ayant quitté l'armée la nuit du jeudi dernier venant au vendredi sans en dire rien à personne, à la réserve de quelques lettres que son enseigne des gardes donna à la pluspart des officiers généraux douze

[1] Le nom patronymique du chevalier d'Aubeterre était d'Esbarbès de Lussan. Sa maison n'ajouta le nom d'Aubeterre qu'après le mariage du père du chevalier avec la fille unique de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre. Ce David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, né à Genève où sa famille s'était retirée après avoir embrassé le protestantisme, était revenu dans sa patrie servir contre la Ligue Henri IV, qui le nomma gouverneur du Périgord.

Le chevalier d'Aubeterre, que Louis XIV fit dans la suite gouverneur de Collioure, mourut en 1707, âgé de quatre-vingt-douze ans, étant alors le plus ancien lieutenant-général du royaume.

heures après son départ, nous ayant extrêmement surpris, il fust résolu de despescher quelcun à la cour pour en donner l'advis, et de beaucoup d'autres choses qui regardent le service du roy. Tous ces Messieurs m'ont prié de faire ce voyage. En arrivant à Lagni, j'ai seu que Son Éminence n'en estoit partie que ce matin et estoit allée coucher à quatre ou cinq lieues d'icy. J'ai creu que la cour ne trouveroit pas mauvais que je prisse ce temps pour aller repsevoir ses commandements. Cela ne me retarde que de quatre ou cinq heures de plus, sur quoy je vous rendray un conte bien exact de toutes les affaires de Guienne; cependant je vous envoye la lettre qu'il a escrit à M. de Tracy en partant. Je suis avec toute sorte de respec,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE CHEVALIER D'AUBETERRE.

« A Lagny, ce mercredi au soir 21 aoûst [1]. »

Le marquis de Bougy, non content de la mission confiée aux deux messagers de l'armée royale, écrivait peu de jours après leur départ cette lettre à Le Tellier :

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

« Monseigneur,

« Depuis le départ de Messieurs d'Aubeterre et de la Bérurie, par lesquels nous vous mandions le départ de M. le comte d'Harcourt, il ne s'est fait auqun changement dans la province; nous avons pris un poste à trois lieues de Bergerac, le long de la rivière de Droz, à un lieu assez bon pour les fourrages, et pour remettre un poeu nos troupes en attendant les ordres de la cour, que nous souhaitons aveq beaucoup d'impatience. Je ne croy pas que, à la longue, les humeurs de tout ce qui est isy s'accordassent fort bien les uns aveq les austres, et il est tout-à-fait important que l'on envoie icy au plus tost un supérieur, afin de prévenir les accidents qui en pourroient arriver. Cependant je vous puis asseurer que je n'oublieray rien, Monseigneur, de tout ce qui dépend de moy, afin d'entretenir la bonne correspondance entre Messieurs nos généraux. Je croy que l'arrivée de l'armée navale devant Bordeaux n'a pas peu contribué à tenir la province dans son devoir. Le départ de M. le comte d'Harcourt a donné la liberté à quantité d'officiers de quitter l'armée, les uns avec son congé, les austres sans. Je croy qu'il ne seroit pas mal à propos d'envoyer un ordre du roy qui ordonnast à chaqun de se rendre à sa charge

heures après son départ, nous ayant extrêmement surpris, il fust résolu de despescher quelcun à la cour pour en donner l'advis, et de beaucoup d'autres choses qui regardent le service du roy. Tous ces Messieurs m'ont prié de faire ce voyage. En arrivant à Lagni, j'ai seu que Son Éminence n'en estoit partie que ce matin et estoit allée coucher à quatre ou cinq lieues d'icy. J'ai creu que la cour ne trouveroit pas mauvais que je prisse ce temps pour aller repsevoir ses commandements. Cela ne me retarde que de quatre ou cinq heures de plus, sur quoy je vous rendray un conte bien exact de toutes les affaires de Guienne; cependant je vous envoye la lettre qu'il a escrit à M. de Tracy en partant. Je suis avec toute sorte de respec,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE CHEVALIER D'AUBETERRE.

« A Lagny, ce mercredi au soir 21 août[1]. »

Le marquis de Bougy, non content de la mission confiée aux deux messagers de l'armée royale, écrivait peu de jours après leur départ cette lettre à Le Tellier :

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

« Monseigneur,

« Depuis le départ de Messieurs d'Aubeterre et de la Bérurie, par lesquels nous vous mandions le départ de M. le comte d'Harcourt, il ne s'est fait auqun changement dans la province; nous avons pris un poste à trois lieues de Bergerac, le long de la rivière de Droz, à un lieu assez bon pour les fourrages, et pour remettre un poeu nos troupes en attendant les ordres de la cour, que nous souhaitons aveq beaucoup d'impatience. Je ne croy pas que, à la longue, les humeurs de tout ce qui est isy s'accordassent fort bien les uns aveq les austres, et il est tout-à-fait important que l'on envoie icy au plus tost un supérieur, afin de prévenir les accidents qui en pourroient arriver. Cependant je vous puis asseurer que je n'oublieray rien, Monseigneur, de tout ce qui dépend de moy, afin d'entretenir la bonne correspondance entre Messieurs nos généraux. Je croy que l'arrivée de l'armée navale devant Bordeaux n'a pas peu contribué à tenir la province dans son devoir. Le départ de M. le comte d'Harcourt a donné la liberté à quantité d'officiers de quitter l'armée, les uns avec son congé, les austres sans. Je croy qu'il ne seroit pas mal à propos d'envoyer un ordre du roy qui ordonnast à chaqun de se rendre à sa charge

dans un certain temps, sous peine d'estre cassé; ce qui serviroit du moins à contenir ceux qui restent, sy ce n'est que l'on aimast mieux faire exemple de quelqu'un. Je croy qu'il seroit bon ausy d'avoir un ordre pour casser tous ceux qui ne metteroient pas leurs compagnies à vingt vedettes effectives, après qu'ils auront resceu les deux mille escus que on leur a promis; l'on n'en a encore resceu qu'une partie, et l'on est après à avoir le reste, particulièrement pour les troupes que doit mener M. le chevalier de Créquy, afin qu'elles puissent estre en estat de marcher au retour du premier courrier. Un de nos partis a enlevé depuis deux jours un quartier du régiment de Baltasar, où il y avoit cinquante maistres et leur esquipage; lesquels ont presque tous estez pris ou tués. Les ennemis estoient commandés par Faget Gaston et d'Aupelles, capitaines de Baltasar, que on dit estre morts ou pris; nostre party estoit des régiments de Saint-Germain et de Saint-Mégrin. Faites-moy l'honneur de me croire, s'il vous plaist,

« Monseigneur,

« Vostre très umble et très obéissant serviteur,

« Bougy.

« Au camp de Censac, ce 24 août[1]. »

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

Cette lettre exprime dans toute sa vérité le désarroi dans lequel le départ du comte d'Harcourt avait laissé l'armée royale livrée à la rivalité de généraux que ne rattachait entre eux aucun lien d'un commandement supérieur. A l'exemple du général en chef, beaucoup d'officiers avaient quitté l'armée; en outre, le départ des régiments longtemps réclamé par la cour, départ toujours différé par le comte d'Harcourt, allait s'effectuer sous la conduite du chevalier de Créquy, de sorte que la partie restait belle en Guyenne pour la cause des princes.

---

# APPENDICE.

## NOTE PREMIERE

Pour l'ensemble des trois volumes publiés.

*Traité de Monseigneur le prince avec le roy d'Espagne.*

La violente conduite du cardinal Mazarin, l'aversion obstinée qu'il a tousjours eue pour la conclusion de la paix entre les deux couronnes, et sa téméraire entreprise sur la personne de Monseigneur le Prince de Condé dont l'illustre et glorieuse vie le met non-seulement à couvert de tous soupçons de crime, mais lui devoient faire recevoir des récompenses qui marquassent à la postérité la gratitude du Roy très-chrestien envers lui pour les signalés services qu'il en avoit reçeus, sur celle de Mr le prince de Conti, son frère, aussi grand par ses mérites que par sa naissance, et sur celle de Mr de Longueville, leur beau-frère, qu'il a tenus onze mois dans une rigoureuse prison, ayant excité tous les ordres du royaume de France à faire

Cleyrac[1] à Sainte-Livrade[2], vous serez adverti, et que je le tiendray le temps que vous voudrez, de la rivière faisant résistance, quand toute leur armée y seroit. Ils sont occupés delà la Dordogne; il n'y a deçà qu'une garnison à Castillionés[3]. »

« Du 30 juillet 1652.

« Monsieur,

« Je croy que sy vous mestiez un party à Saint-Gervais, cela seroit capable de faire soullever les habitants de ce lieu et des environs, et, par ce moyen, faciliter plustôt le passage aux ennemis; mais je vous prie de croire qu'il est impossible que les ennemis passent la rivière, et que sy cela arrive, je suis un traistre. Je seray soigneux de vous advertir de tout ce qui se passera ; soyez sans inquiétude, je suis et je serai toute ma vie, etc.[4] »

Si ces deux lettres n'excusaient qu'imparfaitement le marquis de Saint-Luc, qui n'aurait pas

[1] Clairac, petite ville sur la rive droite du Lot, faisant aujourd'hui partie du département de Lot-et-Garonne.

[2] Bourg aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, centre du commerce des prunes d'Agen.

[3] Castillonnès, à 32 kilomètres de Villeneuve d'Agen, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne.

[4] Les copies de ces deux lettres sont placées à la suite de la

dû s'en reposer si aveuglément sur un autre, elles étaient accablantes pour le chevalier de Vivens.

Ni la clairvoyance du chevalier de Créqui, ni celle du marquis de Saint-Luc, n'étaient en défaut à l'endroit des intentions du comte d'Harcourt. Ce général, en jetant à dessein diverses incertitudes sur ses projets, méditait en secret celui de quitter son armée. Il disparut sans avoir pris congé de personne, dans la nuit du jeudi au vendredi 16 août 1652. Il s'était fait précéder de cette lettre adressée au comte de Vaillac [1] :

« *A M. le comte de Vaillac, maréchal de camp.*

« Monsieur,

« Vous vous rencontrez par bonne fortune sur mon chemin de la cour ; vous êtes assez mon ami

[illegible] précédente, dans le registre cité des *Archives natio-*[illegible].

[illegible]-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, ami [illegible] duc de Saint-Simon. Il devint lieutenant-général, [illegible]er du duc d'Orléans, et chevalier du Saint-Esprit, [illegible] maison avait fourni deux grands maîtres de l'artil-[illegible], dont le plus célèbre est Galiot de Genouillac, [illegible] Acier, qui fut aussi grand écuyer de France sous le [illegible] de François I[er]. Si ce monarque eût écouté ses conseils, [illegible] eût épargné la défaite de Pavie. Galiot de Genouillac, dont [illegible]rière aboutit à une éclatante disgrâce pour avoir osé lever [illegible] sur la reine, bâtit dans sa retraite auprès de son châ-

pour n'avoir pas de scrupule de vous demander un relais de sept ou huit chevaux. Je seray bien aise de faire diligence et de surprendre mesme tout le monde, affin que mon départ fasse de moins mauves effets dans le pays, étant dans le dessein d'y revenir, si l'on me donne quelque satisfaction à la cour. Ayes, je vous prie, cette bonté pour moy, et croyes que je suis avec une estime toute particulière,

« Monsieur,

« Vostre très-fidelle serviteur.

« HARCOURT.

« Au camp de Montflanquin, le 14 août 1552 [1]. »

Le général de l'armée royale couvrait son départ de l'apparence d'un voyage à la cour, auquel il avait été précédemment autorisé. Malgré l'incertitude que le comte d'Harcourt laissait, depuis

[illegible], en Quercy, une église où il grava sur la pierre ces mots qui s'y lisent encore : *J'aime fort une !*

Dans une des vallées du Périgord que la Colle arrose de ses eaux tranquilles, non loin de sa jonction avec la Dronne, au-dessus de Brantôme, on voit sur la crête des longs coteaux ab-[illegible] comme une muraille, qui bordent le cours de la petite rivière, un château altier dont les ruines semblent défier le temps et laissent entrevoir la voûte azurée du ciel à travers les ouvertures béantes des courtines et des tours ; c'est le château de [illegible], qui était l'un des fiefs du grand écuyer.

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationa-les*, [illegible] KK, 1219. Cette lettre est la seule qui soit de

quelques jours, planer sur ses projets, certains préparatifs de voyage avaient éveillé l'attention, et son départ était prévu avant d'être réalisé. Le marquis de Saint-Luc, sans en être encore informé, en parlait comme d'une chose certaine dans sa correspondance avec Le Tellier. Après quelques plaintes personnelles suscitées par un froissement d'amour-propre, il appréciait ainsi les conséquences de cet événement :

« A Montauban, le 16 d'aoûst 1652.

« Monsieur,

« Je prévoy une grande confusion dans cette armée par le despart de M. le comte de Harcourt, que je tiens indubitable. M. de Tracy a trouvé la pluspart de ses chevaux à Cahors, et, dans le mesme temps, il avoit donné rendez-vous à plusieurs personnes à Agen, et faict courre le bruit qu'il s'y en alloit pour voir M. d'Arpajon.

« L'on m'a asseuré que l'on avoit faict lieutenants-généraux dans l'armée de Guienne M. de Bougy, M. de Marins et M. le comte de Rieulé ;

la main du comte d'Harcourt ; les autres sont écrites par des secrétaires et seulement signées par lui.

Lorsque la fuite à Brisack du comte d'Harcourt eut fait connaître la vérité sur son prétendu voyage à la cour, le comte de Vaillac s'empressa évidemment d'envoyer au cardinal Mazarin la lettre qu'il avait reçue.

pour n'avoir pas de scrupule de vous demander un relais de sept ou huit chevaux. Je seray bien aise de faire diligence et de surprendre mesme tout le monde, affin que mon départ fasse de moins mauves effets dans le pays, étant dans le dessein d'y revenir, si l'on me donne quelque satisfaction à la cour. Ayes, je vous prie, cette bonté pour moy, et croyes que je suis avec une estime toute particulière,

« Monsieur,

« Vostre très-fidelle serviteur.

« HARCOURT.

« Au camp de Montflanquin, le 14 août 1552 [1]. »

Le général de l'armée royale couvrait son départ de l'apparence d'un voyage à la cour, auquel il avait été précédemment autorisé. Malgré l'incertitude que le comte d'Harcourt laissait, depuis

teau, en Quercy, une église où il grava sur la pierre ces mots qui s'y lisent encore : *J'aime fort une !*

Dans une des vallées du Périgord que la Colle arrose de ses eaux tranquilles, non loin de sa jonction avec la Dronne, au-dessus de Brantôme, on voit sur la crête des longs coteaux abrupts, comme une muraille, qui bordent le cours de la petite rivière, un château altier dont les ruines semblent défier le temps et laissent entrevoir la voûte azurée du ciel à travers les ouvertures béantes des courtines et des tours; c'est le château de Brussac, qui était l'un des fiefs du grand écuyer.

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, registre coté KK, 1219. Cette lettre est la seule qui soit de

quelques jours, planer sur ses projets, certains préparatifs de voyage avaient éveillé l'attention, et son départ était prévu avant d'être réalisé. Le marquis de Saint-Luc, sans en être encore informé, en parlait comme d'une chose certaine dans sa correspondance avec Le Tellier. Après quelques plaintes personnelles suscitées par un froissement d'amour-propre, il appréciait ainsi les conséquences de cet événement :

« A Montauban, le 16 d'août 1652.

« Monsieur,

« Je prévoy une grande confusion dans cette armée par le despart de M. le comte de Harcourt, que je tiens indubitable. M. de Tracy a trouvé la pluspart de ses chevaux à Cahors, et, dans le mesme temps, il avoit donné rendez-vous à plusieurs personnes à Agen, et faict courre le bruit qu'il s'y en alloit pour voir M. d'Arpajon.

« L'on m'a asseuré que l'on avoit faict lieutenants-généraux dans l'armée de Guienne M. de Bougy, M. de Marins et M. le comte de Rieulé;

la main du comte d'Harcourt; les autres sont écrites par des secrétaires et seulement signées par lui.

Lorsque la fuite à Brisack du comte d'Harcourt eut fait connaître la vérité sur son prétendu voyage à la cour, le comte de Vaillac s'empressa évidemment d'envoyer au cardinal Mazarin la lettre qu'il avait reçue.

IX.

Et au cas que les ennemis opposent plus grand nombre de vaisseaux à ceux que S. M. C. accorde audit seigneur Prince et autres confédérés, S. M. C. s'oblige de fortifier sa dite armée de tous les vaisseaux qui seront en sa disposition et mesme prendre au fret s'il est nécessaire.

X.

Que tous les vaisseaux de guerre ou marchands qui seront en mer sous les saufs-conduits et sous le pavillon dudit seigneur Prince, auxquels se conformeront ceux du seigneur prince de Conty et autres princes, ducs, pairs, mareschaux, gouverneurs, seigneurs, villes unies, seront receus comme amis dans tous les ports de l'obéissance du Roy catholique et traités aussi favorablement que les siens propres, et le mesme s'observera envers les vaisseaux de sa dite Majesté dans les ports qui seront à la disposition dudit seigneur Prince et seigneurs confédérés.

XI.

Le mesme est entendu par terre pour tous ceux qui auront des passe-ports dudit seigneur Prince et de ses lieutenans généraux, et seront les ordres nécessaires envoyés par tout de part et d'autre pour la seureté et exécution desdits articles.

## XII.

Que pour la seureté de ladite armée navale ledict seigneur Prince donnera un port qui soit capable de tenir en tout temps et d'hiverner lesdits vaisseaux et qui puisse estre fortifié par S. M. C., en sorte que toute ladite infanterie y puisse demeurer en toute seureté, et afin qu'elle y puisse establir des magazins, tenir munitions, artillerie et autres choses nécessaires pour la subsistance, retraite et conservation et mesme pour assister les trouppes voisines; lequel port ainsi fortifié sera gardé par S. M. C. jusques à la paix, auquel temps elle le remettra entre les mains dudit seigneur prince de Condé en l'estat qu'il se trouvera, retirant les armes et munitions; et pour juger si ledit port sera capable de ce que dessus, S. M. C. ou ceux ayant charge d'elle et ledict seigneur Prince en conviendront de bonne foy, le feront sonder et recognoistre par gens à ce cognoissant nommés en pareil nombre de part et d'autre.

## XIII.

Outre ce que dessus, S. M. C. donnera la somme de cinquante mille patagons en un seul payement au seigneur prince de Conty pour luy aider à soutenir les frais du voyage qu'il se dispose à faire en Provence, et se fera ledit payement à Bourdeaux le premier jour de mars 1652.

## XIV.

A esté pareillement accordé de part et d'autre que le traité de Stenay du 30 avril 1650 sera continué, et suivant icelui seront les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 ici copiés et insérés pour estre exécutés réciproquement par S. M. C. et ledit seigneur Prince ou ceux qui commanderont de sa part les trouppes qu'il a aux environs dudit Stenay, jusques à la paix générale, en la mesme manière qu'il a esté accordé de la part de S. M. C. avec Madame la duchesse de Longueville et M. de Turenne, sans y changer aucune chose que leurs noms ou celui dudit seigneur Prince et de celui qui commandera de sa part lesdites trouppes de Son Altesse.

S'en suit la teneur desdits articles :

4. Plus S. M. C. donnera chaque mois quarante mil patagons pour l'entretenement et subsistance des trouppes desjà levées ou qui se leveront pour madame de Longueville ou ledit sieur de Turenne, le mois de trente jours inclusivement et commençant ledit premier mois du jour que le traité aura esté signé; comme aussi S. M. C. donnera de plus à ladite dame de Longueville et audit sieur de Turenne la somme de soixante mil patagons par an, payable à trois payements, de quatre en quatre mois, sçavoir: 20,000 à chaque premier mois des quatre qui commenceront dès le premier jour que le présent traité aura esté signé, et ladite somme sera pour employer en ses affaires particulières et des personnes de condition de

son parti et en d'autres frais comme bon leur semblera.

5. S. M. C. joindra aussi aux trouppes levées ou qui se doivent lever de la part de ladite dame de Longueville et dudit sieur de Turenne deux mil hommes de pied et 3000 chevaux effectifs, armés avec les munitions nécessaires tant pour les susdites trouppes que pour l'artillerie que S. M. C. entretiendra dans ladite armée; toutes lesquelles troupes jointes entreront en France se servant de tous les moyens possibles, soit pour la prise des villes et places, soit pour faire des prisonniers du parti contraire, et en toute autre manière pour obliger le cardinal Mazarin à l'une et à l'autre des deux fins ci-dessus expliquées, et pour luy oster la facilité de se rendre plus grand, estant desjà la puissance où il se trouve sans mesure, pernicieuse, dangereuse tant à la France qu'aux autres parties de la Chrestienté.

6. Réciproquement, ladite dame de Longueville et ledit seigneur de Turenne mettront entre les mains de S. M. C. toutes les fois qu'il en seront requis, la ville de Stenay, excepté la citadelle, dans laquelle ville S. M. C. mettra la garnison qu'il jugera à propos pour servir de retraite et de passage aux trouppes en cas de nécessité et pour la tenir en dépost jusques à la liberté du seigneur prince de Condé et establissement de la paix, lequel cas estant il la remettra audit sieur Prince, retirant la garnison et les armes avec toutes les munitions qui y auront esté mises de sa part.

7. Les places qu'on aura conquises en France sous la protection de S. M. C. demeureront en sa dispo-

sition et sous sa garde jusques à la conclusion de la paix entre les deux couronnes, avec cette distinction que S. M. C. mettra garnison dans les frontières, et que celles qui se prendront dans le royaume seront gardées par les trouppes que ladite dame de Longueville et ledit sieur de Turenne voudront faire entrer dans icelles, et de quelque manière que ce soit, ce sera toujours sous le nom et la protection de S. M. C.

8. La distribution des susdites sommes d'argent, excepté seulement celle des soixante mil escus destinée pour les affaires particulières de ladite dame de Longueville et dudit sieur de Turenne, seront acquitées conjointement ou séparément par les officiers du compteur ou payeur général, qui seront establis et résideront auprès desdites personnes de la part de S. M. C.

9. Les quarante mil escus qui se doivent donner chaque mois se réduiront de moitié les six mois de campagne expirés, après que le présent traité aura esté signé.

10. Les deux mil hommes de pied et lesdits 3000 chevaux que S. M. C. doit donner, seront conduits par un chef de sa part qui obéira aux ordres dudit sieur de Turenne. Lesdits 5000 hommes vivront en France en bonne discipline, et seront païez de l'argent de S. M. C., et ladite dame de Longueville et sieur de Turenne seront obligés de leur fournir le pain de munition pendant qu'ils seront en France, sauf si lesdits 5000 hommes campent ou font siége à huit lieues inclusivement des frontières et lieux voisins de ses estats du Pays-Bas, auquel cas S. M. C. leur donnera le pain de munition.

12. S. M. C. estant en la possession de la ville de Stenay la pourvoira de tout ce qui sera nécessaire pour entretenir la garnizon qui y sera mise de sa part, et aider par tous moyens qui se trouveront dans la ville à la subsistance des troupes qui seront dans le voisinage et pour la nécessité des entreprises de la la campagne si toutefois S. M. C. ne trouve pas plus à propos d'establir un magazin de munitions de guerre et de bouche pour mesme effect dans la ville de Montmédi ou autre de ses estats.

Tous lesquels 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 articles sus-escrits du traicté de Stenay seront continués et exécuttés, les autres demeurant de nul effect comme iceux ayant esté entièrement parfournis, et entendu qu'en tous lesdits articles les noms de M[me] de Longueville et de M. de Turenne demeureront convertis en celui dudit seigneur prince de Condé ou de ceux qui de la part de Son Altesse commanderont en Champaigne et Bourgongne, et que les fins y seront semblables à celles du présent traicté, s'observant seulement que les mois commenceront à courir et se feront les payemens d'iceux de la mesme manière que ceux du présent traicté pour Bourdeaux, sinon au cas que les trouppes de Son Altesse eussent joint celles de S. M. C. plustost que le premier de novembre, auquel cas les payemens commenceront du jour de la jonction et continueront de termes en termes jusques à la paix générale.

XV.

Est de plus accordé que si mondit sieur le Prince a

besoin de quelque partie de l'argent que S. M. C. sera obligée de lui fournir à Stenay ou Clermont pour ses places de Bourgongne, S. M. C. les lui fera tenir en déduction dans la ville de Dole ou Besançon où elles seront délivrées avec bonne et seure escorte à celui qui ira quérir lesdites sommes de la part et avec ordre dudit seigneur Prince, en donnant pour lui quittance que Son Altesse approuve dès à présent comme dès lors, de mesme que si elles estoient de sa propre main; la mesme chose est entendue pour ceux qui recevront les sommes sus exprimées à Stenay et à Bourdeaux ou aux environs.

## XVI.

Pour l'entretenement et subsistance de toutes les places qui sont sous le commandement et au pouvoir dudit seigneur Prince et garnisons d'icelles, y compris celle de Danvilliers commandée par ledit seigneur prince de Conti, S. M. C. a accordé, outre les secours cy dessus, la quantité de six vingt mil patagons par chacun an pendant toute la guerre, qui commencera à courir du premier novembre, et ce en douze payemens égaux de dix mil patagons chacun, dont le premier commencera quinze jours après la ratification du présent traité, pour continuer de mois en mois jusques à la paix, et se feront lesdits payements moitié à Stenay et moitié aux lieux dont mondit sieur le Prince conviendra avec celui qui a le plein pouvoir de S. M. C.

XVII.

Outre toutes les sommes ci-dessus, S. M. C. donnera audit seigneur Prince, pour les frais des courriers et autres despenses secrètes, la somme de soixante mil escus par an en douze termes égaux de cinq mil patagons qui seront payables de mois en mois en mesmes temps et lieux que les autres sommes cy dessus rapportées pour l'entretenement de l'armée, et à continuer jusques à la paix.

XVIII.

Les trouppes de S. M. C. agiront entièrement de concert et de bonne foy avec celles dudit seigneur Prince, afin que les entreprises qui seront faites de part et d'autre puissent plus facilement obtenir les fins susdites.

XIX.

Que toutes lesdites trouppes de S. M. C. obéiront audit seigneur prince sans difficulté; et pour tous les autres princes qui ne sont pas princes du sang et mareschaux de France, qui sont ou seront unis, ils en useront avec les généraux de S. M. C. comme et en la mesme manière que M. de Turenne en usoit l'an 1650 avec M. le comte de Fuensaldagne.

XX.

En cas que quelques-unes des places desdits seigneurs Princes ou autres unis viennent à estre assiégées par les trouppes ennemies, S. M. C. veut et entend, pour tesmoigner audit seigneur Prince combien ses intérests sont unis avec ceux de Son Altesse que tous les généraux et les trouppes qu'ils commanderont fassent tous les efforts possibles pour les secourir et leur donner toute l'assistance qui dépendra d'eux.

XXI.

S. M. C. donnera ordre au seigneur archiduc en Flandre de faire venir à Ostende, Nieuport et aux environs, deux mille Wallons bien armés, équippés et munis pour, sur les ordres qui leur seront envoyés par ledit seigneur Prince ou ceux qui auront charge de lui, passer par mer ou par terre au lieu qui sera porté par ledit ordre, et leur fournir les vaisseaux, vivres, armes, munitions et escortes nécessaires.

XXII.

Que dès à présent S. M. C. envoyera tous les ordres nécessaires pour l'exécution de tout ce que dessus en Flandre et en tous les autres lieux et à tous les officiers et chefs qu'il appartiendra, comme aussy pour recevoir les trouppes, que ledit seigneur Prince aura en Champaigne et en Bourgongne, dans les terres de S. M. C., en cas que pour quelque accident imprévu

elles fussent contraintes de se retirer, auquel cas elles y seront receues comme amies et traictées comme celles de S. M. C.

XXIII.

Semblablement S. M. C. envoyera ordre au seigneur Archiduc, afin qu'il les envoye à ceux qui commandent dans sa comté de Bourgongne en tout ce qui leur sera possible.

XXIV.

En cas que du costé de Flandre on aye convenu[1] de quelque chose touchant ce que dessus, il demeure réduit au présent traicté, et les sommes qu'on y pourra avoir receues précomptées sur icelui.

XXV.

S'il manque quelque chose à l'accomplissement du traicté fait entre S. M. C. et madame la Princesse et MM. les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault à Saint-Sébastien au mois de juin 1650, on l'adjustera avec le sieur baron de Vatteville comme il est raisonnable.

XXVI.

Enfin on se rendra de part et d'autre tous les offices requis et de bonne foy avec asseurance de sincérité,

[1] Entre l'Archiduc et Silleri.

tant pour les payements qui seront parfournis (mesme dans la paix s'il restoit quelque chose à payer lorsqu'elle sera conclue) que pour tout le contenu au présent traicté, et pour appuyer et soustenir réciproquement les desseins des uns et des autres, qui tous n'auront qu'une mesme fin, procurant tous les avantages possibles de part et d'autre, ledit seigneur Prince, le seigneur prince de Conti, madame la duchesse de Longueville, M. le duc de Nemours, M. le duc de La Rochefoucault, et tous les princes, ducs, pairs, mareschaux, gouverneurs, grands seigneurs, officiers et villes unies, recongnoissant avec respect et gratitude les graces et secours qu'ils reçoivent de S. M. C. en contribuant si généreusement au repos de la Chrestienté, à la tranquillité des deux couronnes dans lequel se trouve inclus le leur particulier; et S. M. C. continuera en leur faveur les effets de sa bonté royale et de son amitié, les gratiffiera en toutes les occasions qui se pourront présenter pour leur satisfaction et entière seureté, comme il se verra dans la suite du présent traicté.

XXVII.

En exécution du présent traité, s'il survient quelque difficulté, S. M. C. consent qu'elle soit terminée de sa part par le sieur baron de Vatteville, en vertu de son plein pouvoir promettant de ratiffier ce qui sera convenu pour ce regard entre lui et celui qui aura charge dudit seigneur Prince.

Fait à Madrid, le sixiesme novembre 1651.

*Continuation du traicté du sixiesme novembre et articles adjoustés à icelui.*

En continuant le traité fait cejourd'hui à Madrid entre S. M. C. par M. Dom Hieronimo de la Torre, chevalier de l'ordre de Calatrava, du conseil de S. M. C., et son secrétaire d'Estat, et M. le prince de Condé, M. le prince de Conti, madame de Longueville, M. le duc de Nemours, M. le duc de La Rochefoucault et autres confédérés, par M. Lenet, conseiller du Roi très chrestien en tous ses Conseils d'Estat et finances, en vertu de son plein pouvoir, est accordé de part et d'autre ce qui s'en suit :

XXVIII.

A sçavoir, que pour donner plus de moyen audit seigneur Prince de soustenir sa grande et louable entreprise, attendant que S. M. C. soit en estat de lui faire les avantages qu'il mérite, comme elle espère faire avec la grâce de Dieu, elle lui accorde outre les secours d'hommes, de vaisseaux et d'argent contenus audit traité pour subvenir aux frais extraordinaires et impréveus de la guerre, la somme de six vingt mil patagons par an, qui commenceront à courir le premier jour de novembre jusques à la paix générale, qui lui seront payés par S. M. C. au mesme lieu et au mesme temps que les sommes accordées pour la subsistance de ses trouppes, et ce en douze payemens égaux de dix mil patagons chacun par mois dont le

premier commencera comme est dit, et quinze jours après qu'il aura ratiffié le présent traicté, et continuera de mois en mois tant que la guerre durera.

XXIX.

Comme aussi pour soulager d'autant plus ledit seigneur Prince en la grande despense qu'il est obligé de supporter, S. M. C. lui accorde, outre tout ce que dessus, pour plusieurs princes, ducs, pairs, seigneurs, gouverneurs, gentilshommes, officiers et personnes particulières, la somme de six vingts mil patagons par chacun an, tout le temps de la guerre, qui lui seront payés en la mesme forme et aux mesmes termes que ceux contenus en l'article précédent, en douze payemens égaux chacun de dix mil patagons, qui seront payés de mois en mois jusques à la paix et distribués en la manière convenue avec ledit sieur Lenet, si ledit seigneur Prince ne juge plus à propos de la distribuer d'autre sorte, et est le mesme entendu du contenu au 17ᵉ article.

XXX.

Toutes les sommes que S. M. C. donne par ce présent traité montent, tant pour les levées que pour le voyage de monsieur le prince de Conti en Provence, à celle de cinq cens cinquante mil patagons; et pour l'entretenement, réduisant toutes les sommes en payemens égaux se monte à six vingts mil patagons par mois, outre l'assistance d'hommes de vaisseaux et

d'artillerie par elle entretenus particulièrement tant en la partie de Flandres qu'en celle de Guienne.

Fait à Madrid, le sixième novembre 1651.

HIEROmo DE LA TORRE.
LENET.

Ce traité, appelé traité de Madrid, fut apporté par Lenet en Guyenne; M. de Saint-Agoulin reporta à Madrid la ratification, rédigée dans les termes suivants :

« Nous, Louis de Bourbon, prince de Condé, pair et grand maistre de France, duc d'Anguien, Chasteauroux, Montmorency, Albret et Fronsac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Guienne et Berry, après avoir veu les traictez faictz en nostre nom par monsieur Lenet, conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'estat, et direction de ses finances, en vertu du pouvoir que nous lui en avons donné à Montrond le 16 septembre dernier, avec M. dom Hieronimo de la Torre, chevalier de l'ordre de Calatrava, du conseil de S. M. C. et son secrétaire d'estat, au nom et du commandement de sadite Majesté; lesdits traictés conclus et arrestés à Madrid le 6 du présent mois, desquels a esté expédié deux originaux en espagnol et deux en français et tous signés desdicts sieurs de la Torre et Lenet, et un de chaque langue demeuré entre les mains de S. M. C. et autant pardevers nous; recognoissons les avoir ratiffiés et approuvés en tous leurs points selon leur forme et

teneur, promettant de les entretenir et exécuter en tout ce qui dépendra de nous, sans jamais y contrevenir pour quelque cause et occasion que ce puisse estre; remerciant très humblement S. M. C. des assistances qu'il lui plaist de nous accorder.

Faict à Xainctes, le 23 novembre 1651.

LOÜIS DE BOURBON.

Comme aussi nous, Charles Amédée de Savoye, duc de Nemours, François, duc de la Rochefoucault, ratiffions et approuvons lesdicts traictez et promettons d'exécuter le contenu en iceux sans jamais nous despartir des choses qui seront convennües par S. A. monsieur le Prince.

Faict à Xainctes, le 23 novembre 1651.

CH. AM. DE SAVOIE DUC DE NEMOURS.
LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULT.

Comme aussi nous, Armand de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Champagne et en Brie, et nous, Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, princesse du sang, ratifions et approuvons lesdicts traictés et promettons d'exécutter le contenu en iceux sans jamais nous departir des choses qui seront convenues par S. A. monsieur le Prince. Faict à Bordeaux ce vingt-neuf[me] novembre mil six cent cinquante et ung.

ARMAND DE BOURBON,
ANNE DE BOURBON.

Comme aussi nous de la Trimoille, prince de Tarante, ratiffions et approuvons lesdictz traictez, et promettons d'exécuter le contenu en iceux, sans jamais nous despartir des choses qui seront convenües par S. A. monsieur le Prince. Faict au camp de la Bergerie le 10e jour de décembre 1651.

HENRY CHARLES DE LA TREMOILLE.

---

## NOTE DEUXIÈME

Pour l'ensemble des trois volumes publiés, et en particulier pour le ch. XXIV, p. 154 et suivantes.

*L'EVANGELISTE de la Guyenne, ov la descouuerte des Intrigues de la* PETITE FRONDE, *dans les négotiations et les mouuemens de cette prouince, depuis la detention de Messieurs les Princes iusqu'à present.* —. *A Paris, de l'imprimerie de la Veufue* I. GVILLEMOT, *ruë des Marmouzets, proche l'Eglise de la Magdeleine. M. DC. LII*[1].

Il y a long temps que la voix publique me sollicite de mettre au iour ce qui s'est passé de plus considerable dans la Guÿenne, sur la creance qu'on a eu que j'auois les Memoires les plus asseurez de ce qui se traictoit dans Bordeaux, Ville capitale de cette Prouince. Si ie n'en auois esté pressé par le vulgaire, ie ne me fusse pas aysément engagé à cette Relation : Mais puis que les plus honnestes gens de Paris me l'ont demandée auec instance, et que le Recueil que j'ay fait des éuenemens les plus notables arriuez en ces quartiers, a merité leur approbation : ie n'ay pû

[1] Cet imprimé est rare ; l'auteur de ces *Souvenirs* en possède un exemplaire, sur lequel cette reproduction a été faite textuellement.

me defendre de la donner au public, et de luy faire part de plusieurs choses cachées, qui ne sont pas moins vtiles pour son instruction, que dignes de sa curiosité. Ie ne pretends pas neantmoins faire vne Histoire complete; ce n'est qu'vn simple discours; et quoy que i'aye desià mis la main à la plume, et esbauché ce qui s'est fait depuis le commencement de nos guerres contre le Duc d'Espernon, ç'a esté plutost pour refuter les impostures qu'vn pernicieux Auteur en auoit semé en son Patois, que pour acquerir aucune estime de celebre Historien.

Mon intention est de déduire, en qualité de Syndic du Peuple, le plus succinctement qu'il se pourra, les verités les plus essentielles, et de manifester les fourbes, les trahisons et les méchancetez qui ont esté commises par ceux qui ont suiuy (mais auec dissimulation) le party de Mrs. les Princes, et qui, sous pretexte du Bien public, n'ont visé qu'à leurs interests, aux despens de la cause generale, et du seruice particulier de leurs Altesses.

Il est necessaire, pour la preuue de ce que dessus, que ie commence par le voyage et la retraite que Madame la Princesse de Condé, incontinent après la detention de Mrs. les Princes, fut contrainte de faire en la ville de Bordeaux, accompagnée des Ducs de Boüillon et de la Rochefoucaut. Ce fut en ce rencontre que toutes les intelligences que les Negotiateurs des Princes auoient entretenuës en cette Ville deuindrent infructueuses. Ceux-là mesmes qui auoient fait esperer toutes choses, furent les premiers à se joindre auec leurs Aduersaires. Ils aiderent à l'Aduocat general Lauië, afin de faire rendre l'Arrest, par lequel il

estoit ordonné qu'on fermeroit les portes à Madame la Princesse et à M. le Duc d'Angnien, son fils. Cet Arrest auroit esté exécuté, si quelques particuliers du Parlement, secondez du zele des meilleurs Bourgeois, n'eussent émeu le peuple, qui, touché de compassion des disgraces de toute la Maison de Bourbon, qu'on regardoit desià comme agonisante, fit ouurir les portes, qu'on auoit fermées à cette Princesse et à toute sa suite, avec autant d'inhumanité que d'iniustice. Elle fut receuë auec des acclamations du peuple toutes extraordinaires. Mais elle ne fut pas si tost arriuée, que l'ambition de quelques-vns du Parlement forma des cabales secrettes auec les ennemis des Princes, qui se faisant de feste par tout, et ayant enuahi tous les emplois dans les affaires publiques, sous couleur de les seruir, intimidoient les foibles et gaignoient les interessez, par l'authorité qu'ils auoient vsurpée, et par le secours de leurs parens et de leurs creatures, qu'ils auoient fourrez dans les Commissions les plus importantes.

C'est cette maniere de gens, que leurs artifices et leurs tromperies ont fait connoistre au peuple, qui les a baptisez depuis du nom de PETITE ou de FAVSSE FRONDE. Ce sont ceux-là mesmes qui auoient enuoyé quelque temps auparauant le Sr. de Fontenel conferer auec le Comte de Batteuille [1] à Roquedetau, où se trouua le Marquis de Lusignan; et ce fut là mesme que Fontenel se fit pensionnaire des Espagnols moyennant 300 pistoles, qui lui furent comptées par l'ordre

[1] La véritable orthographe est Vatteville; mais rien n'était plus commun à cette époque que d'altérer l'orthographe de noms propres.

de Batteuille en presence de Lusignan. Mais comme il estoit aussi pensionnaire du Cardinal Mazarin, il prefera le seruice de ce Ministre à la fidelité qu'il deuoit à son pays, en éludant le dessein que le Roy d'Espagne auoit de secourir les Princes et les Bourdelois : Car le Comte, qui portoit dans sa fregate 800.000 francs, les ayant voulu compter au marquis de Lusignan et à Fontenel, ce dernier l'en détourna, en luy faisant accroire qu'on ne pourroit apporter en seureté vne si grosse somme à Bordeaux, tellement que Batteuille fust obligé de s'en retourner auec son argent à sainct Sebastien.

Cette affaire si malicieusement déconcertée causa un si funeste débris dans le party des Princes, que l'Armée, qu'auoient amené les Ducs de Boüillon et de la Rochefoucaut, se vid, faute de payement, presque entierement aneantie vn mois apres leur arriuée à Bordeaux; et ce fonds d'argent ayant esté diuerty de cette façon, il fallut songer aussi tost à prendre d'autres mesures. La Sagesse et la Politique du Duc de Boüillon ne se trouua iamais plus embarassée. Les factions et les diuers partis, qui se formoient dans la la ville, l'obligeoient à balancer toutes choses. Il faloit qu'il nourrist de belles esperances les bien intentionnez, attendant quelque nouueau secours d'Espagne. Il en toucha quelque temps apres cent mil escus, qui n'estoient pas suffisans pour remettre sus pied vne Armée desià presque dissipée; ni pour subuenir aux despenses, qui s'estoient faites depuis trois mois dans Bordeaux. L'on conserua autant qu'on pût nos troupes; mais elles n'estoient pas assez fortes pour tenir la campagne, ny pour s'opposer à celles de la

Cour, commandées par le Mareschal de la Meilleraye, authorisées et animées par la presence du Roy, qui porte par tout d'ordinaire, ou de la terreur, ou de la veneration.

Durant que Sa Majesté faisoit son sejour à Libourne, le temps de l'Eslection des Iurats s'approchant, on enuoye des Lettres de Cachet au Corps de Ville, par lesquelles S. M. vouloit que les Magistrats fussent continuez, et qu'on ne procedast point à nouuelle Eslection. Le peuple, qui desiroit la conseruation de ses priuileges, et qu'on creât de nouueaux Iurats, veu mesme que ceux qui estoient en charge luy estoient suspects, eut recours au Parlement, qui ordonna par Arrest qu'il seroit procedé selon la forme ordinaire à vne nouuelle Eslection. Messieurs de la PETITE FRONDE firent alors leurs brigues par tout : Et parce que Madame la Princesse pouuoit traverser leurs desseins, ils trauaillerent en sorte qu'elle tesmoigna souhaitter, que les Srs de Nort et de Fontenel, tous deux de la PETITE FRONDE, fussent éleus Iurats; et le Card. Mazarin trouuant cette élection selon son desir et selon son projet, ne se mit point en peine de la faire casser par Arrest du Conseil, comme contraire à l'ordre du Roy.

Ses Intrigues et sa Faction s'augmentant de iour en iour dans Bordeaux, ses partisans engagerent le Parlement et le Corps de Ville à vne Deputation vers le Roy, pour negocier vne Paix à sa mode. Dans cette conjoncture Madame la Princesse et le Duc de Boüillon furent abandonnez presque de tous ceux qui auoient appuyé leur party. Monsieur de Taranque, Conseiller en la Grand'-Chambre, qui auoit rapporté auec chaleur quelques mois auparauant la Requeste de cette

Princesse affligée, declama publiquement contre ses interests, soustint auec hauteur qu'il falloit qu'elle se retirast, et qu'il estoit necessaire de s'accommoder auec la Cour. L'insolence du sieur Guionnet fut bien plus estrange, qui apres auoir agy et pesté dans Paris contre le party des Princes, vint à Bordeaux, où il visita Madame la Princesse auec vne telle arrogance, qu'il luy fist verser des larmes, en luy disant que Monsieur son mary estoit sans amis et sans appuy, puis que si cinquante Maistres eussent monté à cheual pour luy, il estoit en leur puissance de l'enleuer durant la translation qui fut faite de sa personne du Chasteau de Vincennes en celuy de Marcoussis; bref, que Messieurs les Princes estoient absolument perdus, et qu'il n'en falloit rien esperer.

Apres l'arriuée de Messieurs les Deputez du Parlement de Paris à Bordeaux, qui fut le 15. ou 16. iour du siege, nous fusmes reduits à traitter à Bourg, où estoit la Cour, et Madame la Princesse fut obligée par le Traicté de sortir auec Mr. son fils, et les Ducs de Bouillon et de la Rochefoucaut. Mais n'ayant pû obtenir la liberté de Messieurs les Princes, ils resolurent secrettement deuant que se separer, d'employer de nouueaux moyens pour briser les chaisnes de ces Illustres Captifs. Le Roy entre dans Bordeaux accompagné de la Reine sa mere et du Cardinal Mazarin. Pendant leur seiour ce Ministre decredité fit tous ses efforts pour estre honoré des visites du Parlement. Il se sert de la PETITE FRONDE pour paruenir à son dessein; laquelle il luy fut aysé d'interesser par la promesse d'vn dédommagement imaginaire des pertes qu'ils auoient souffertes en cette guerre. Ils le font proposer

aux Chambres assemblées, mais sans effet, parce que le reste des Officiers ayant reconnu que c'estoit vne partie faite, refusa d'y consentir; et le Cardinal Mazarin fut trop heureux de se contenter des complimens de certaines gens du Parlement, qui luy offrirent tout le credit qu'ils auoient dans leur Compagnie. Les Presidens Daffis et Pichon ne furent pas des plus paresseux en cette occasion honorable; quoy que le premier eust exigé de Madame la Princesse vne Croix de diamans, et vne chaisne de trois cens pistoles, et que l'autre en eust accepté des cheuaux.

La Cour ne fut pas plutost partie de Bourdeaux, que Madame la Princesse se mit en deuoir d'executer ce qu'elle auoit secrettement resolu auec les Ducs de Bouillon et de la Rochefoucaut. Elle escriuit au Marquis de Lusignan, personnage tres-asseuré au party, de vouloir aller en Espagne y poursuiure de nouuelles assistances du Roy Catholique, qui peussent forcer les Ministres de France à redonner la liberté aux Princes. Il partit à l'instant, et donna charge à un nommé Carros, Bourgeois de Bordeaux, de receuoir tout ce qui luy seroit addressé de la part de Madame la Princesse, et de luy faire tenir en Espagne. Cette sortie inopinée du Marquis de Lusignan fit vn grand éclat. Le Marquis de S. Luc, qui estoit à Bordeaux, en fit plainte au Parlement, afin qu'on luy commençast son procez. Le Procureur general, qui n'a iamais paru en aucune bonne action, pousse l'affaire chaudement. Le sieur de Fontenel, qui auoit participé à toutes les negotiations precedentes, aussi bien que le Marquis de Lusignan, et qui sçauoit que Carros auoit agy et fait des voyages du costé de S. Sebastien, creut

que c'estoit luy duquel le Marquis se seruoit. Il tasche par tous moyens d'en penetrer la verité, et mene en fin ce CARROS par tant de tours et détours, qu'il luy fit aduouër l'intelligence qu'il entretenoit auec le Marquis, et le seruice qu'il pensoit rendre à Messieurs les Princes. Fontenel ayant ainsi faict tomber ce pauure Bourgeois dans le piege, en aduertit en mesme temps le Cardinal Mazarin. En attendant sa response, il iette de la frayeur dans l'esprit de CARROS; il luy remonstre que sa negotiation ayant esté éuentée, que sa perte estoit certaine, s'il ne songeoit à quelque moyen, par lequel il peust se sauuer; que le plus expedient pour son salut estoit de continuër en apparence de seruir le party des Princes, et celuy du Cardinal Mazarin en effet, qu'il en tireroit d'honnestes recompenses, et l'Estat des auantages merueilleux; que pour faciliter ce dessein, il lui feroit expedier vn passeport de la Cour, afin de n'estre ny surpris ny arresté en France durant ses voyages. Et de fait Fontenel en escriuit au sieur de Lionne, et quinze iours apres il en receut le Passeport qu'il auoit demandé pour Carros.

Sur cette asseurance il fit plusieurs voyages à S. Sebastien, qui ayant fourny quelques lumieres à la Cour des negotiations secrettes de Madame la Princesse et des amis de Messieurs les Princes à Madrid, l'ordre fut enuoyé de la part du Roy au marquis de S. Luc pour arrester les Ducs de Bouillon et de la Rochefoucaut. On essaie d'autre costé de se saisir des personnes de Madame la Princesse et de Mr. le Duc d'Anguien son fils, au cas qu'ils vinssent à sortir de Montrond, à la faueur des gens de guerre, qui le tenoient

comme inuesti par les quartiers d'hyuer, qu'on leurs auoit assigné aux enuirons. Le marquis de S. Luc, pour couurir plus finement son jeu, se rend à Saincte Foy, dont il est Gouuerneur particulier, et fait en mesme temps aduancer des troupes vers Bergerac, pensant enuelopper le Duc de Bouillon, qui estoit à Lanqueis auec partie de sa maison. Le Duc seroit tombé infailliblement entre les mains du Marquis, si l'vn de ses amis ne l'eust aduerty du dessein qu'il auoit contre luy, et ne luy eust conseillé de gaigner quelque lieu de seureté. Il se retira à Turene, où ayant appris comme l'affaire auoit esté découuerte, il se mit en estat de repousser les entreprises qui auoient esté concertées contre sa personne.

Considerons vn peu quelle estoit l'importance de cette capture. N'est-il pas vray que s'il eust esté pris aussi bien que le Duc de la Rochefoucaut, qu'il ne se fust trouué aucun Iuge ny aucun Tribunal du Royaume, quelque fauorable qui leur fust, qui dans l'ordre iudiciaire les peust garantir du dernier supplice, puis qu'apres le Traicté de Bourg, ils auoient encore negotié auec l'ancien ennemy de l'Estat? Il n'y a personne qui ne deuine aysement qui estoit la cause de ce mal heur, et quelle en eust esté la suite. Car il n'y a pas lieu de douter que si l'on n'eust pas reduit au mesme temps par vne prouidence speciale de Dieu le Card. Mazarin à s'enfuir de nuict hors de Paris, et qu'il eut pû s'emparer sans coup ferir des Chefs les plus considerables de la maison et du party de Messieurs les Princes, qu'il ne s'en fut défait bien tost par le fer ou par le poison, dedans le Haure de Grace, où ils auoient esté transferez.

tr'eux voyant la risque qu'il y auoit à courir dans l'execution; que ce n'estoit pas vne chose facile que la reconciliation de Bordeaux auec le Duc d'Espernon, et que leur credit estoit trop foible pour y paruenir; l'affaire esclata le lendemain au Palais les Chambres assemblées. On y declame hautement contre ces perfides negotiateurs; le peuple s'en émeut. Pour euiter sa vengeance, qui estoit aussi soudaine qu'infaillible, le Président Pichon, Muscadet, Conseiller, et le Prieur, tous trois freres, s'euaderent en cachette, n'y ayant aucune seureté dans la ville pour eux.

Les Bourgeois s'estant apperceus par ces menées des laschetez et des trahisons qui se brassoient parmy eux, rallient ceux qu'ils iugent les mieux intentionnez, et conuoquent des Assemblées, ausquelles ils donnerent le nom d'Ormée, par ce que la conuocation s'en faisoit sous des allées d'Ormeaux; ils y forment plusieurs deliberations. Celle de l'expulsion du Duc d'Espernon de la charge de Gouuerneur de Guyenne n'y fust pas oubliée. Ils ioignirent tous vnanimement leurs vœux, et se fermerent à ce point d'auoir Monsieur le Prince pour son successeur. Les Deputez du Parlement et de la ville, qui estoient à Paris à solliciter sans cesse le changement de Gouuerneur, ne pouuoient obtenir aucune iustice des Ministres, quelque protection qu'ils eussent de S. A. R. et de Messieurs les Princes; on ne les entretenoit que d'esperances friuoles, et on les amusoit par de continuels delais; on les asseuroit que Monsieur le Duc d'Anjou seroit nommé leur Gouuerneur, et que le refus que faisoit le Duc d'Espernon de signer sa demission estoit l'vnique sujet de ce retardement. L'Ormée de Bor-

deaux, qui ne comprenoit pas bien ce jeu, creut avec raison qu'on cherchoit à la tromper; que quand mesme on leur donneroit Monsieur le Duc d'Anjou pour Gouuerneur, ils ne pouuoient recueillir aucun aduantage de ce choix; que la tendresse de ses années ne luy permettoit pas d'auoir les lumieres et les sentimens conuenables pour le soulagement et la restauration de la Prouince; qu'outre cela ayant esté éleué par le Cardinal Mazarin et le Mareschal du Plessis, son intime confident et sa creature tres-soûmise, ennemis iurez de la Guyenne, il estoit à craindre qu'ils ne luy eussent inspiré quelques impressions de haine et des desirs de vengeance contre l'innocence de ses peuples. Ces considerations firent conclurre cette Compagnie d'auoir Monsieur le Prince pour Gouuerneur à quelque prix que ce fust. Tout le peuple se conforme à vne si glorieuse resolution, redouble ses cris, reïtere ses vœux, et fonde toute l'esperance de sa felicité en la personne de ce Héros.

Les Ministres, forcez par cette émotion extraordinaire de satisfaire à nostre attente, commanderent, quoy qu'auec vn dépit sanglant et vn regret indicible, que les prouisions luy en fussent expediées. Il ne les eust pas si tost receuës que la Cour, furieuse d'auersion et de jalousie contre les rares qualitez de cet illustre Conquerant, medita les moyens de luy arracher auec la vie, ou par vne mortelle prison, ou par vn lasche assassinat, qui auroient entraisné auec eux la ruine ineuitable de Bordeaux. Les aduis qui luy en furent donnez estoient si certains, et ses ennemis si desesperez, qu'il aima mieux ceder à leur violence, que de les aigrir dauantage par vne iuste et

necessaire defensiue. Il s'en alla seulement à Sainct Maur pour estre plus en seureté, et depuis il fut contraint de se refugier en son nouueau Gouuernement pour se mettre à couuert contre cette nouuelle oppression. Ses ennemis pour le rendre odieux font sonner bien haut sa retraicte, de laquelle ils estoient fort contens dans le cœur. Ils publient qu'elle n'a fondement ny pretexte raisonnable; que le retour du Cardinal Mazarin est vne vision, de laquelle il veut pallier ses desseins; que le Roy a ratifié la Declaration de son bannissement par la premiere et la plus celebre action de sa Majorité. Tous les infames adorateurs des Ministres sement par tout le bruict et exaggerent les consequences de sa reuolte: qu'il est impossible que le Royaume puisse assouuir son ambition, qu'il se veut eriger en Souuerain, et qu'il aspire à la Couronne. Les foibles et les mal intentionnez, qui ne sont qu'en trop grand nombre, authorisent ces calomnies, et abusent par là beaucoup de gens.

Monsieur le Prince, qui ne faisoit que d'arriuer en son Gouuernement, chercha les voyes les plus aisées pour la conseruation de la Prouince, de sa personne et de sa Maison, de laquelle Bordeaux depuis 3 ans a esté le seul Asyle. Le Parlement s'vnit à ses interests; il nomme des Commissaires ou Intendans pour la leuée des Tailles; on enuoye des Conseillers dans toutes les Elections du ressort; Messieurs Guyonnet et Mounier sont nommez pour le haut païs; et le sieur de Nort, premier Iurat et Aduocat du Roy au Bureau des Finances, se fait supernumeraire par vn Arrest sur Requeste. Sa Commission estoit pour les Landes. Ces trois Commissaires de la Petite Fronde trauailloient à

l'execution de leur Commission. Mais leur trauail est l'amertume des peuples, qui ne peuuent endurer l'oppression qu'ils en ressentent. Ils pillent et desesperent toute la Campagne. Ces excez sont cause que le peuple murmure contre son nouueau Gouuerneur, que le remede est pire que le mal, qu'on ne leur a monstré que des biens apparens pour des maux effectifs, que ces tyranneaux leur font souffrir. Monsieur le Prince voit ces choses auec déplaisir, et comme vn bon pere s'afflige de toutes ces calamitez : mais la prudence ne luy permet pas d'y apporter aucun remede quant à présent, de peur qu'en chastiant ces Corsaires publics, ils ne suscitent par vengeance quelque dangereuse faction contre luy. Il attend sans doute quelque occasion fauorable pour lancer les foudres de sa iustice auec effect dessus ces testes criminelles, et tesmoigner par là l'affection qu'il a tousiours eu pour le repos du peuple, qui neantmoins n'est ny guery ny soulagé par ce raisonnement.

Xaintes, que l'effroy et la reputation des armes de Monsieur le Prince auoit rangé de son party par capitulation, reçut de sa main le sieur de Chambon pour Commandant auec les troupes que S. A. estima suffisantes pour le maintien de cette place. Il n'y eut pas demeuré vn mois que cette ville et la Prouince de Xainctonge crie de tous costez contre ses persecutions et ses voleries. Le Comte de Harcourt, qui espioit les moindres occasions de profiter des desordres de son ennemy, s'auance pour secourir Cognac assiegé par le Prince de Tarente et le Duc de la Rochefoucaut. Ils supplient Monsieur le Prince, qui estoit encore à Bordeaux, d'y accourir en diligence et en personne.

La Petite Fronde, qui vid de quelle importance estoit ce voyage pour le bon establissement des affaires de S. A., le coniure de le retarder de quelques iours par la priere qu'elle luy fit de se trouuer le lendemain de la S. Martin à l'ouuerture du Parlement. Ils luy representerent malicieusement qu'en ce iour de ceremonie, ce corps si celebre et si passionné pour sa grandeur luy demandoit sa presence, de laquelle il n'auoit pas encore esté honoré; que dans vne action de cette qualité il feroit mesme une grace particuliere au President Pichon qui y deuoit haranguer; et qu'estant le dernier des Presidens, il ne pouuoit de long temps esperer vn semblable rencontre et si auantageux pour sa reputation. S. A. ceda à ces discours pleins d'artifices plustost par importunité que par persuasion, et il se transporta au Palais, ou il fut regalé de la declamation impertinente du plus ridicule et du plus ignorant homme de la robbe. Et pour faire toucher au doigt, que cette belle Harangue auoit seule retenu Monsieur le Prince, il partit deux heures apres pour Cognac durant le plus mauuais temps du monde. Il se rendit le lendemain au Siege, mais trop tard, le Comte d'Harcour auoit desia sauué la ville; et les ennemis ont confessé que si S. A. fust arriuée au Camp vn iour plustost, que le Comte eut quitté son entreprise.

Cét heureux coup d'essay releua les courages abbatus de la Cour, et luy fit naistre l'enuie de s'emparer de la Rochelle, espouuentée du succez de Cognac. Elle y menage quelques esprits, qui, pour des mecontentemens particuliers contre lez amis de Monsieur le Prince, y donnerent l'entrée au sieur d'Estissac. A peine s'en est-il rendu le maistre, qu'il attaque verte-

ment le reduit fortifié par le Comte du Daugnon. Il fut emporté incontinent par la trahison, ou, pour mieux dire, par la lascheté de quelques Suisses, qui pour racheter leurs vies obeïrent à l'indigne et brutale necessité, qui leur fut imposée par le C. d'Harcourt contre les Loix de la guerre, de poignarder leur Commandant.

Ce nouueau succez fait tout entreprendre à la Cour. Elle creut que le moment estoit venu, auquel elle pouuoit impunément rappeller le Card. Mazarin. La Reyne persuade au Roy de luy écrire pour son retour. Mr. le Garde des Seaux, qui auoit opiné aux Arrests rendus, et à la Declaration verifiée contre luy dans le Parlement, est contraint par des commandemens absolus, reïterez par plusieurs fois, d'en faire donner de contraires au Conseil en presence de S. M. pour la iustification de ce proscrit. On méprise les Remonstrances du Parlement de Paris, et l'opposition genereuse de tous les veritables François contre ce funeste restablissement. D'autre costé le C. d'Harcour augmente ses progrez en Xaintonge, non pas tant par la dissipation et par la défaite des troupes qui luy estoient opposées, que par la haine et le ressentiment des peuples, causez par le cruel traictement et les violentes exactions du sieur de Chambon. La continuation de ces desordres renuersa tous les obstacles, desquels on auoit iusques là fait barriere aux exploits du C. d'Harcour. Il pousse si viuement Mr. le Prince, inférieur en nombre et en qualité d'hommes, qu'il le force de retrograder, de luy laisser la possession libre de la Xaintonge, et de se mettre à couuert dans la Guyenne des riuieres de l'Isle et de la Dordoigne. Qui

pis est, s'estant retiré à Bourg, il luy fut absolument necessaire, pour s'asseurer de cette place, de la liurer entre les mains de Batteuille ; et quasi en vn mesme temps il part pour le secours du Perigord, qui menaçoit d'vne defection generale s'il n'eust calmé les esprits par sa presence, et dissipé les menées, ou, comme quelques vns ont voulu dire, reparé les manquemens, qui auoient rendu la conduite du Marquis de Bourdeille suspecte de trahison et d'infidelité.

Durant ces entrefaites le C. d'Harcour passe la riuiere de l'Isle et sejourne quelque temps à Bourdeille. M. le Prince de Conty assiegeoit alors Caudecoste et le prit sur la moustache du Marquis de S. Luc. Après la reddition, ayant voulu apprendre par la bouche des habitans, pourquoy ils s'opiniastroient si fort contre son party ; le sieur de la Iaunie, l'vn des plus considerables de cette ville, luy répondit de la part de leur Communauté, que les exactions, les violences et les oppressions qu'on leur auoit fait souffrir, les auoit desesperez et reduits à cette extremité; que le sieur de la Tour, son Secretaire, auoit entendu les plaintes de toutes les Communautez du haut pays, qui auoient vne entiere inclination à rendre leurs obeyssances à leurs Altesses, s'ils n'en eussent pas esté rebutez par les brigandages du sieur Guyonnet; qu'il auoit pillé auec brauades toutes les Communautez; qu'il auoit donné par derision des quittances aux Assésseurs, signées Bien pris, dont les copies collationnées auoient esté remises és mains du sieur de la Tour. Ce discours ayant outré le sieur Guyonnet iusques au vif contre le sieur de la Iaunie, il le fait enleuer de son authorité priuée et le fait conduire par ses satel-

lites dans sa maison à Bordeaux. Le sieur de la Iaunie son frere, Curé dans la ville d'Agen, ayant eu aduis de l'outrage qu'on luy auoit fait, s'en plaint à M. le Prince de Conty, et redemande son frere, duquel il auoit appris l'enleuement. Il void Monsieur l'Aduocat General Dussaut, en qui reside tout l'honneur du Parquet, luy porte sa plainte de l'iniure faite à son frere, luy fournit des memoires des griuelées et des exactions exercées sur le peuple par le sieur Guyonnet. Mais comme cette affaire auoit excité grand bruit dans le Parlement et parmy la Bourgeoisie, la Petite Fronde fait sortir clandestinement de Bordeaux le sieur de la Iaunie, qui estoit leur prisonnier; et le lendemain les plaintes ayant esté portées par Monsieur Dussaut, il demande permission d'informer des exactions faites en la leuée des Tailles par le sieur Guyonnet et les autres Intendans. Il obtient Arrest, que vous auez veu imprimé, conforme à ses Conclusions. Le sieur Lapparée, frere du sieur Guyonnet, saisi d'apprehension que le Parlement de Bordeaux ne deuint executeur de l'Arrest que celuy de Thoulouse avoit fulminé contre luy, et poussé de fureur et de desespoir, fut en la maison de Monsieur l'Aduocat general, luy declare qu'il le tenoit pour l'ennemy mortel de sa maison ; et on m'a asseuré que, sans la crainte de ses domestiques, il s'en fust pris à la personne de ce bon et venerable vieillard. Cette action fit vn grand éclat dans la ville. Le sieur Dussaut en fait le rapport au Parlement, sans pourtant en demander iustice; parce qu'il connut bien que c'estoit vne querelle apportée par la Petite Fronde pour fabriquer des moyens de recusation contre luy, et l'empescher

d'estre partie pour le Roy contre ces Commissaires ou Intendans.

Monsieur le Prince de Conty estoit pour lors à Stafort, pressé par les sieurs de S. Luc et de Marin. Monsieur le Prince accourt de Libourne pour le secourir. Au bruit de sa marche et de son arriuée, la frayeur glace les cœurs dans le Camp de l'ennemy. Il le pousse si brusquement sur cette épouuante, que le Marquis de S. Luc est défait, et Marin contraint de se renfermer dans Miradoux. Il est à l'heure mesme inuesti et assiegé par Monsieur le Prince; mais n'ayant point d'artillerie, et plus de la moitié des munitions necessaires pour l'attaque manquant par la malice ou par la faute du sieur Guyonnet, il creut qu'il n'estoit pas à propos de rien hazarder qu'apres la venuë du Regiment du Parlement, qu'on luy asseuroit estre composé de douze cens hommes effectifs. S. A. donne les ordres pour le faire incessamment auancer dans des batteaux tout du long de la riuiere. Les viures et les autres denrées necessaires pour leur subsistance durant cette nauigation, devoient estre fournies aux soldats, auec defenses expresses pour éuiter le retardement qu'aucun d'eux descendit à terre. Au lieu d'obeyr ponctuellement à ces ordres, ils s'amusent à faire des stations en diuers endroits, rançonnent les lieux par où ils passent en remontant la riuiere, menent 300 hommes de moins qu'ils n'auoient à leur embarquement, et n'arriuent que trois iours apres la la venuë du C. d'Harcour, la leuée du siege de Miradoux, et la retraicte de Monsieur le Prince, qui n'auoit pas des forces bastantes pour maintenir en mesme temps son Siege, et combattre le secours sans la ionc-

tion de ce Regiment. Aussi S. A. en a fait ses plaintes hautement; et c'est auec raison que la cause de ce mauuais succez a esté attribuée à ce Regiment, dans lequel à peine se trouue-t'il à present 200 hommes. Les gens d'honneur et de probité n'en espererent iamais rien de bon, parce qu'il estoit l'ouurage du President Pichon, qu'il en auoit choisi tous les Officiers, et qu'il auoit fait son compte sur l'employ des deniers, qui ont esté touchez actuellement.

N'est-ce pas vn spectacle digne de compassion, de voir qu'un Prince du Sang, du tiltre et de la valeur de S. A., et qu'vne ville de la grandeur et de l'importance de Bordeaux, commettent la direction de leurs affaires à vn President Pichon, homme sans foy, sans vertu, et sans iugement? Ne vous semble-t'il pas que Dieu ait fait naistre toute cette famille pour la destruction de son pays? Car son frere, Prieur du Mas, petite ville sur le bord de la Garonne, à moitié chemin d'Agen à Bordeaux, apres l'auoir sousleuée contre les sieurs Remon et le Duc, Commissaires du Parlement, qui en ont dressé et enuoyé leur procez verbal, y a fait entrer les troupes du Comte d'Harcour, et crier par les ruës, VIVE LE ROY ET LE MAZARIN.

Tant que les affaires de Mrs. les Princes seront confiées à des traistres, ou conduites par des ignorans, elles ne peuuent auoir que des issuës mal-heureuses, et tomber peut-estre à la fin dans des precipices effroyables. Ie n'ay garde d'en accuser leur mauuaise fortune. Ils en ont détourné iusques à present les plus rudes coups par leur valeur et par leur prudence. Nous les prions seulement de considerer, que ne se seruant pas dans les emplois de gens de conscience

et de reputation, il leur sera impossible de conseruer l'estime et la bien-veillance des peuples, qui sont les deux bases les plus solides et les plus durables de toute sorte de Gouuernement. Nous sçauons bien que M. le Prince n'est point ennemy de ces veritez, qu'il ne manque non plus d'inclination pour les suiure, que de patience pour les escouter. Il n'a point rebuté les personnes qui ont pris la hardiesse de luy en representer les suites auec vigueur et auec liberté. Mais ils se plaignent, quoy qu'à regret, de ce qu'il supporte vn mal, dont le remede est en sa disposition, et que sa bonté et sa connoissance soient tellement esbloüies par les déguisemens, et les fourbes de quelques siens Confidens, qu'il semble n'oser ou ne vouloir pas s'en seruir, parce qu'il choque leurs interests.

Le sieur de Chambon, duquel nous auons parlé cy-deuant, est celui la mesme qui vient de remettre Xaintes entre les mains du Marquis de Montausier. Et quoy qu'il eust sceu que Miradoux, qui n'est qu'vne bourgade denuée de toutes commoditez, sans eau, et presque sans murailles, auoit tenu dix-sept iours contre les attaques de Monsieur le Prince, ce vertueux exemple n'a fait aucune impression sur cet esprit, accoustumé au pillage et à la trahison. L'honneur, que luy auoit fait M. le Prince, de luy confier la garde de la Ville Capitale d'vne Prouince, n'a nullement flatté la bassesse de son cœur. Il croid auoir bien merité de S. A. quand il a tenu trois iours par grimace, et qu'apres auoir fait abbattre les Faux-bourgs des Dames et de S. Eutrope, deux des plus beaux qui fussent dans le Royaume, il a capitulé laschement, nonobstant la resistance des sieurs du Ples-

sis et de Chambelay, l'vn commandant l'artillerie et l'autre le Regiment d'Anguyen.

Chacun peut facilement recueillir de ce discours, que tous ces Commandans et ces Commissaires, qui ont embrassé le party des Princes, n'ont agy que par des ordres secrets de la Cour; qu'ils en sont les vrais fauteurs, Emissaires et espions; qu'ils ont vn pouuoir secret des Ministres d'accabler les sujets du Roy de tous les maux imaginables, et qu'ils n'ont lasché la bride aux exces horribles de leur cruauté et de leur auarice, que pour décrediter la conduite des Princes, et leur endosser la haine des peuples. Il y a bien plus, ceux mesmes qui, durant le cours des guerres precedentes, estoient attachez au party contraire, sont auiourd'huy les mieux venus et les plus considerez chez les Princes. L'on y void auec plus d'assiduité que tout autre vn sieur de Virelade, autrefois Aduocat General au grand Conseil, Compagnie destinée pour la iustification du C. M. Cet homme a exercé la charge de Chancelier du Duc d'Espernon pendant les premieres persecutions, qu'il a faites à Bordeaux. Sa plume venale et pedantesque a tracé toutes les lettres qui ont esté addressées et enuoyées soubs le nom du Duc au Parlement et à la ville; et l'vn et l'autre en ont conceu vne telle horreur, qu'il a esté exclus par Arrest de pouuoir iamais entrer dans aucun Office du Parlement.

Vous me demanderez peut estre, qui introduit tous ces suspects dans les maisons de leurs Altesses, qui conserue les CHAVVESOVRIS dans le corps du Parlement, pourquoy le peuple n'a pas encore eu le credit d'en chasser vn seul de la ville, et pourquoy on ne pour-

uoid pas aux desordres et aux miseres, qui ont desolé les Prouinces. Ie vous trancheray hardiment le mot. C'est indubitablement le chef-d'œuure de la PETITE FRONDE [1].

[1] Nous croyons pouvoir désigner Marigny comme l'auteur probable de ce pamphlet; il a écrit un grand nombre de *Mazarinades ;* mais cette raison serait peu concluante, si nous n'en avions de plus décisives.

Ce pamphlet traite spécialement des affaires de Bordeaux et de la Guyenne, mais il a été imprimé à Paris, en 1652: or, en cette même année, Marigny avait été obligé de quitter Bordeaux par suite de brouilleries avec la duchesse de Longueville et le prince de Conti, mais il s'était rendu à Paris auprès du prince de Condé et continuait à y servir de sa plume la cause de la Fronde. A part l'inévitable exagération de l'esprit de parti, l'exactitude des faits indique un auteur qui, comme Marigny, avait vécu à Bordeaux dans l'intimité des princes et dans un milieu où aboutissaient les fils de mille intrigues; donc nul autre que Marigny n'a été plus à portée et n'a été plus capable d'en être l'historien.

L'auteur de l'*Evangéliste de la Guyenne* frappe juste dans ses attaques contre les personnes, Guyonnet, qu'il maltraite, en est un exemple; son faux zèle pour la cause des princes fut aussi signalé par d'autres et les yeux du prince de Condé finirent par s'ouvrir à la vérité. Dans une lettre inédite, on lit cette réponse du prince à Lenet:

« Stenay, 16 février 1653.

« . . . Je suis bien aise de l'avis que vous me donnez de Guyonnet, cela m'en fait donner de garde, et je croy tant mieux qu'il demeure auprès de moy qu'à Bourdeaux, où il auroit plus d'occasions de me nuire qu'il n'a pas icy où il n'en peut trouver aucun moyen... »

(T. XII, n° 6713, f° 212, papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale.*)

Dans son précieux travail, *Bibliographie des Mazarinades*, publié par M. Moreau pour la *Société de l'Histoire de France*, l'*Évangéliste de la Gugenne* est signalé; mais nous avons pensé qu'il serait d'autant plus intéressant d'éditer de nouveau cette pièce historique importante, que M. Moreau ne l'a pas comprise dans son *Choix de Mazarinades*, édité pour la même *Société*.

## NOTE TROISIÈME

Pour le ch. XXIV, p. 180, 183, 188; pour le ch. XV, p. 192.

*Nouvelles envoyées par Blaye, le* 3 *mai* 1652 [1].

Le Sieur de Montescieu, conseiller au parlement de Bourdeaux, chassé de la ville comme suspect avec les Sieurs Salomon et du Bernec, de la grande chambre, arriva hier icy, qui nous dit pour nouvelles que la division continue parmy les Bourdelois; mais qu'il y a peu d'espérance que cela produise aucune chose qui avance le service; tous ceux qui ont le crédit estant mal intentionnés.

Que les affaires de la province ne sont pas sy avancez que nous l'avions creu; Grenade, à quatre lieues de Thoulouse, tenant encore pour les princes; comme aussy la Réolle, St-Macaire, Cadillac, Langon, sur Garonne; dans la terre au delà de cette rivière, la ville de Bazas, les chasteaux de Nérac, Castel Jaloux, et la Brède; entre les deux rivières, Villeneuve d'Agenois; sur Dordogne, les villes de Bergerac, Ste-Foy, Libourne, et Bourg, et quelques autres bicoques.

Que la petite ville de Rions au deçà de Cadillac, à trois lieues de Bourdeaux, s'est déclarée pour le Roy, que Marchin avoit pris résolution de l'attaquer; que pour cet effect quatre pièces de canon estoient sorties

[1] Nous avons tiré ce rapport inédit adressé au ministre Le Tellier des *Archives du Ministère de la Guerre*, vol. 133.

de la ville de Bourdeaux; mais qu'ayant esté ramenées le jour avant son départ, l'on croit qu'ils n'ont osé pousser cette affaire par la crainte du secours.

M. le comte d'Harcourt est remonté, il y a desjà quelque temps, et toutes les troupes, vers le Mas d'Agenois où estoit le quartier du Roy, pendant la construction d'un pont qui se faict à Marmande par l'ordre de M. de Biron. Il n'était pas encore guère plus qu'à demy faict le dernier du mois passé; mais rien n'y a esté gasté par les eaux comme le bruit en avoit esté. On croit que M. le comte d'Harcourt passera entre les deux rivières, dès que le pont sera en estat.

Cependant les ennemis assemblent leurs troupes vers Cadillac par les soins de Marchin et de Balthasard, travaillans aussy à des recrues pour les fortifier.

On n'a faict arracher encore aucune vigne, et l'armée n'a pas faict plus de dégast vers Bourdeaux qu'ailleurs. Les Bourdelois espèrent la paix, plusieurs vaisseaux flamands ont passé depuis peu de jours apportant des grains, mesme nous avons veu passer un vaisseau de guerre des Estats qui les escorte qui est monté jusques à Bourdeaux, chose assez choquante pour le Roy, et qui mérite bien des plaintes à l'ambassadeur de Hollande. Ce n'est pas vivre en ami et bon allié que de secourir et assister les sujets rebelles et une ville déclarée criminelle; estant asseuré que sans ces assistances de Hollande et de Bretagne elle seroit incommodée de pain.

M. le prince de Conty a courru fortune dans son logis, et tout le conseil de guerre, par le plancher d'une salle chargée d'avoine qui tomba dans une salle

dont tous estoient sortis il n'y avoit que deux heures, la maison en fut fort ébranlée; ce fut au soir. M. le prince de Conty en change.

Il a eu un placard assez insolent mis à la porte de S[t]-André, à celle de Madame de Longueville, et ailleurs, qui disoit entre autres choses que cette grande familiarité de M. le prince de Conty avec Madame de Longueville estoit scandaleuse, que Son Altesse auroit bien meilleure grâce de s'appliquer aux affaires et aller à la guerre que de continuer cette vie, ce qui a fort fasché les intéressés; et les autres, qu'on croit autheurs de cette pièce, s'estant imaginés qu'elle estoit envoiée à M. le Prince avec des plaintes par le courrier de lundy passé; il fut enlevé vers le Charbon blanc pour contenter la curiosité.

Les présidens Violle et d'Affis, les conseillers Dalesme et Fayard, ont esté ces jours passez à Bourg en grande conférence avec le baron de Batteville auquel il est arrivé trois nouveaux vaisseaux, trois ou quatre cens hommes, et vingt beaux chevaux que le Roy d'Espagne envoie, dit-on, pour faire des présens.

Les Espagnols continuent plus fortement que jamais leurs fortifications, et font aussy toutes sortes de dilligences pour mestre leurs vaisseaux en estat de servir, faisant embarquer depuis quelques jours les gens de guerre et toutes les choses nécessaires, dans huit vaisseaux, qui sont en estat de faire voisle, qui doivent partir sans attendre le reste.

L'on dit que le baron de Batteville ne s'embarquera pas et que Méotrix arrivé depuis peu de temps conduira cette escadre au comte du Doignon, le dessein estant d'aller jusques aux costes de Bretagne pour

empescher l'assemblée des vaisseaux du Roy, Meotrix promettant mervèille en cette occasion : peu de jours nous feront voir plus clair à leurs démarches et à leurs desseins.

Nos petites galliotes ont enlevé il y a quelques jours vn navire flamand, chargé de sept à huict cens quartiers d'avoine, et quelques tables de sapin qui donnera moien d'entretenir encore ce petit équipage dont les Bourdelois sont fort fatiguéz, cela les contraignant à double despence pour les convois, ce qui leur est pesant et rude.

Un officier revenu depuis six jours de Catalogne, estant party à la fin de mars, nous rapporte que l'armée du Roy y est très affoiblie, qu'il ne reste pas plus de deux mille François au maréchal de la Motte, compris les troupes d'Italie; que la circonvallation que les ennemis ont faicte devant Barcelonne est tellement fortifiée de forts et de redoutes qu'il n'y a nulle apparence de les forcer; que Dom Juan d'Austriche y est en personne avec huict mil hommes de pied, et quinze cens chevaux, que tous leurs vivres et subsistances y entrent par la mer, où ils sont maistres; qu'ils se sont logez et establis dans le camp comme des gens résolus de pousser l'affaire à bout.

Que les Catalans dans Barcelonne estoient fort fermes, et résolus de leur costé d'attendre le secours qu'ils espèrent de la mer, ce qui n'est pas difficile, selon l'officier, les ennemis estans assez foibles en vaisseaux, mal équipez et remplis de monde. Cela dépendra des chevaliers Pol et de la Ferriere, qui sont assez puissans pour rendre ce service. Il y a dans Barcelonne trois mil hommes françois, suisses, ou

vieux régimens catalans, tout cela bien fidelle et résolu. Le bruict estoit encore que le roy d'Espagne s'avançoit jusqu'à Tarragonne; c'est une affaire d'une très-grande importance pour les deux couronnes.

Le mesme officier a traversé le Languedoc, où il n'y avoit nul bruict de guerre; cette province monstrant grand dessein de vivre en repos et demeurer dans l'obéissance. Thoulouse aussy luy parut bien disposé pour le service du Roy.

---

## NOTE QUATRIÈME

Pour le ch. xxvi, p. 265 et suivantes.

*Nouvelles de l'armée de M. de Folleville, du mois de mai* 1652 [1].

Sur les nouvelles que le Sieur de Folleville receut le vendredy 24me d'avril à Bazas que les troupes de M. le prince se fortiffioient dans le Périgord, après avoir enlevé le quartier du régiment de St-Abre, sembloient voulloir accabler les mieux intentionnés au service du roy en cette province, il partit le samedy 28, des environs de Chalais, avec les régimens de cavallerie de Rouannez, de Folleville, Villeneuve et les compagnies franches; leur donna rendez-vous au passage de la Lisonné, au pont de la Fougère, d'où il destacha trente cavalliers, un lieutenant de son régiment et un cornette de Villeneuve, pour aller à St-Astier joindre le sieur de la Richardière, capitaine dans le régiment de cavallerie de Sauvebeuf, et avec luy descouvrir les desseins ou les quartiers des ennemis. Cependant, il prist son logement à Celles pour estre en estat de secourir M. le comte de Bellay que l'on croioit assiégé. Le dimanche 19, le sieur de la Richardière ayant recongnu le quartier de Flin où estoient les restes des régimens de Nemours et Matta,

[1] Nous avons tiré ce rapport inédit, adressé au ministre Le Tellier, des *Archives du ministère de la Guerre*, vol. 133.

mal gardés, les charge, tue quelque trente hommes sur la place et prend trente-deux prisonniers : un capitaine, un lieutenant et une cornette. Le sieur de Folleville ayant conféré ce mesme jour avec le sieur comte de Bellay, mareschal de camp, et le vicomte de Riberac, de ce qui se pouvoit entreprendre pour la conservation des serviteurs du roy et du bien du païs, il résolut de marcher vers les quartiers des ennemis, soit pour restablir la réputation des troupes du roy tenant la campagne, ou pour entreprendre quelque chose. L'enlèvement du quartier de Flin les avoit tellement estonnés qu'ils s'estoient tous retirés dans Périgueux. Depuis ce temps, ils y ont toujours esté renfermés, jusques là, que les habitants de Périgueux s'en ennuioient. Ils résolurent de se joindre à Baltazar et vinrent prendre leurs quartiers dans le Parrage qui est un païs plain de bois, inaccessible à la cavallerie. Le 13[e] de ce mois, se voyant plus forts en nombre, ils divisent leurs quartiers. Le sieur de Folleville, en ayant advis, se résout de chercher les moyens d'en enlever quelqu'un, et il prie le vicomte de Riberac de luy donner seullement cinquante mousquettaires pour asseurer son passage au gay de la rivière de l'Isle.

Divers advis luy arrivent que les ennemis faisoient dessein de le venir attaquer; que Baltazar devoit passer à Périgueux pour le prendre d'un costé, et l'infanterie avec les gendarmes et chevaux légers d'ordonnance des princes qui estoient près Chalais, de l'autre, et quantité de faux rapports font monter à cheval toute la cavallerie. Dans l'incertitude de tant de bruicts, il se confirme dans sa première résolution d'aller chercher les ennemis, tenant pour maxime

qu'il vaut mieux donner l'alarme que de la recevoir; il laisse deux cens maistres pour la garde de son quartier, et marche sans bagages avec les régimens de Rouannez, de Folleville et Villeneuve, de Rochefort et les compagnies franches, prend en passant les cinquante mousquetaires du viconte de Riberac, et va repaistre à St-Astier pour passer la rivière; reçoit nouvelles conformes aux premières, que les troupes des ennemis estoient en plusieurs quartiers, que Baltazar avoit le sien à Livrac, ceux de ses troupes derrière, vers la Dordogne, que Fabry et le comte de Chasteauneuf estoient logés à Montclar, bourg apartenant à M. d'Estissac, esloigné d'une petite lieue de Livrac. Il partit à onze heures du soir, passe la rivière de l'Isle, et s'estant fortifié de deux compagnies de cavallerie du régiment de Sauvebeuf, laisse les mousquetaires pour la seuretté de son retour et marche à Grignols. Il reçoit encore advis que les ennemis n'avoient point deslogé. Il estoit jour, quand il eut passé la rivière de Vert, et il y avoit encor trois lieues jusques à Montclar qu'il ne pouvoit faire qu'en six heures de marche, le païs estant couvert et ne s'ouvrant en aucun lieu. Il estoit difficile aux ennemis d'estre avertis et ses mesures estoient si bien prises que, après qu'ils eurent faict la descouverte, n'ayant rien aperceu à une lieue, ils creurent pouvoir retirer leur garde, faire repaistre une heure et marcher. Le sieur de Folleville apprend d'un homme de condition que Baltazar estoit à cheval, que les brigades de Montclar estoient en estat de marcher, leurs bagages chargés. Il donne ordre de saisir un passage à un moulin par des mousquetaires. Le sieur de Laborie, gentilhomme

de ce païs, et capitaine fort zelé au service du roy, et dont la générosité ne peut estre assez louée, veut absolument y estre en personne, quoy qu'on s'y oppose, ne jugeant pas cet employ digne d'un homme de sa considération. Il y court cependant. Le sieur de Folleville fait donner les coureurs commandés par le sieur de la Richardière, capitaine dans Sauvebeuf, les fait soustenir par le régiment de Rouannez, fait donner le sien sur la droite pour couper les ennemis et laisse en corps les régimens de Sauvebœuf, de Villeneuve et de Rochefort, pour, en cas de besoin, s'opposer à ce qui pourroit arriver. D'abord les ennemis firent assez bonne mine: soixante maistres à cheval dans la place du bourg sembloyent en vouloir disputter l'entrée; mais ce ne fut qu'à coups de mousqueton; sitost qu'ils furent joints, ils furent rompus; le sieur Des Roches se sauva avec quelques-uns de ses compagnons; l'espaisseur d'un bois empescha qu'il ne feust coupé. Le comte de Chasteauneuf crut estre obligé de payer de sa personne; il tira son coup de mousqueton et ses deux pistolets. Il fut porté par terre de deux coups de pistolets et de mousqueton, et demeura devant la porte du chasteau. Le reste voyant leur chef par terre, fut en desroute, nos cavalliers vont au pillage, le bagage estant tout chargé, et de deux-cens cavalliers dont estoit composée nostre avant-garde, il n'en demeura pas cinquante qui feussent en estat de combattre, ayant chacun un cheval, ou un prisonnier. Il s'est trouvé bien quarante hommes tués sur la place d'abord; les paysans en ont assommé davantage, beaucoup en trouvent près de deux cents. Les prisonniers prennent presque tous party. Nous

avons encore le sieur de Courveva, capitaine dans Mata, le sieur de Louis, lieutenant, et le sieur Chapitre, cornette, de la Vergne et le Cadet, cavalliers volontaires, prisonniers, et plus de cents cavalliers, ce qui nous fait voir qu'il ne sera pas aisé de remettre ces troupes en estat.

Baltasar, surpris des nouvelles que les fuyards luy rapportoient de cette défaite, envoye les mieux montés pour nous arrester en escarmouchant; cependant qu'il rallie tous ses quartiers de marche en diligence entre Grignols et S<sup>t</sup>-Astier pour se saisir des passages et nous attaquer au défilé sur la retraite; le régiment de Rochefort et de Villeneuve qui se trouva estre à l'arrière-garde se virent à la teste pour la contremarche. Ils furent commandés de marcher au grand trot jusques à Grignols. Cependant notre arrière-garde marchoit toujours. Le sieur de Mitry, commandant le régiment de Rouannez, la faisoit et en respondit au sieur de Folleville qui se fortifie de trois officiers par régiment. Il y laisse encore M. le comte de Rochefort avec son régiment et s'en alla avec les compagnies franches fortiffier le corps qui devoit prendre le poste entre S<sup>t</sup>-Astier et Grignols. Les ennemis faisoient grand bruit pour nous arrester; mais l'avant-garde s'estant mise en bataille dans la lande à une lieue deçà Grignols, et n'ayant rien veu, on ne doubta plus qu'ils ne marchassent par une autre route; le sieur de Folleville double sa marche, envoie faire sortir des mousquetaires de Grignols qui le receurent avec des cris d'aclamation de cet advantage. Comme il n'y avoit point de temps à perdre, il passe outre et se met en bataille à la veue de S<sup>t</sup>-Astier; son avant-garde approche;

il passe la rivière sans que les ennemis parussent, fait repaistre sa cavallerie après avoir posé les gardes de l'infanterie au gay. Les ennemis arivèrent une demie heure après, et voyant tous nos chevaux à la prairie creurent qu'une si grande traitte ou la bonne chère avoient assoupy nos cavalliers. Ils viennent à la vaultrait pour se jeter à l'eau. Ils furent receus d'un salut de mousquetades qui ne laissa pas retourner tous ceux qui estoient venus. Ils font mine de tenter le passage en plusieurs endroits; mais en effet leur dessein ne fut que de dire qu'ils nous avoient suivis jusques-là. Cette bravoure ne fit rien changer du dessein du sieur de Folleville. A soleil couchant que ses troupes eurent eu loisir de repaistre, il remarcha en son quartier de la Tour Blanche où il est arivé le samedy au point du jour. Nous y avons perdu le chevallier de S[t]-Clair, cornette, un lieutenant, pris prisonniers, et cinq cavalliers, tous du régiment de Folleville, qui poussant les ennemis vers Bergerac, se sont trouvés coupés dans les bois, et deux du régiment de Rouannez tués en la retraite. Les ennemis y ont perdu le comte de Chasteauneuf, vingt officiers, sur la place, et quelque soixante cavalliers; les paysans en ont tué davantage dans leur désroute. Il y a bien encor cinquante prisonniers: le capitaine Lescarlatte et ses enfans, un lieutenant de Matta, deux volontaires. Cette action a rasseuré les esprits les plus ébranslés de ce pays, confirmé les biens intentionnés et estonné les plus enclins à la révolte, ce qui pourroit bien y causer un changement, dont le sieur de la Porte a esté envoié à la Cour pour en porter les nouvelles. Ce seroit desrober l'honneur, de céler les noms des gen-

tilshommes volontaires de ce pays, que la générosité et le zèle au service du roy a fait venir en cette occasion: M. le vicomte de Riberac y a servy et de sa personne et de son crédit, il donna avec les coureurs et y fut blessé d'un coup de pistolet à la main; Messieurs de la Rigalle, de Fontenille, de Foursac, de Laurière, de la Couture, des Rives, de Mirabel, de Laborie, de la Gobertie, de Grisignac, de Croignard, de Laporte et d'Argence, lequel a toujours assisté le sieur de Folleville de ses conseils et y a très-utilement servy. M. le comte de Rochefort, mestre de camp de cavallerie, de Mitry, commandant le régiment de Rouannez, ont grande part en cette action; tous les officiers de Rouannez et particulièrement le sieur de Méru, lieutenant, les sieurs de Lacroix, Daty, et de Beaumont, de Genouille, commandant les escadrons de Folleville, de Rochefort et de Villeneuve, le sieur de la Touche, commandant les compagnies franches, comme le sieur de Maisonville, faisant la charge de major de cette brigade, y ont fait tout ce qu'il se peut espérer de gens d'honneur et y ont beaucoup acquis.

Sy la générosité du sieur de Folleville a paru en cette entreprise, sa vigilance à pourvoir à tout, sa diligence à l'exécuter et sa prudence à prévoir et donner ordre à sa retraite, ne doibvent pas moins estre considérées. Les ennemis nomment ce dessein une effronterie de leur enlever tous leurs bagages et trois-cents chevaux au milieu de leurs quartiers et de faire dix lieues de retraite avec quatre-cents chevaux dont deux cents estoient chargés de butin, devant leurs troupes bien plus fortes.

---

## NOTE CINQUIEME

**Pour le ch. XXVII, p. 306 et suivantes.**

### *Correspondance adressée de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

De Bordeaux, ce dix juin 1652.

Vous aurez sceu par ma précédente l'outrage fait à quatorze de Messieurs du parlement. Nous sommes à présent dans les désordres que j'ay toujours prévus. Dans l'assemblée qui se fit vendredy dernier par ceux de l'Ormière il fut résolu que l'on se saisiroit de l'hostel-de-ville et que l'on chasseroit absolument tous ceux qui ne voudroient pas signer ceste nouvelle union qui a esté arrestée dans leur dite assemblée; et comme il se rencontre que tous les plus considérables bourgeois n'ont point voulu signer cette union comme très préjudiciable à la magistrature, ils auroient arresté de les faire tous sortir. Sy bien que lesdits bourgeois en ayant esté advertis, ils se sont trouvés sur leurs gardes et ne se sont point trompés dans les avis qu'ils ont eus, puisque sur le soir, entre onze heures et minuit, quantité de ceux de l'Ormière se cantonnèrent en plusieurs endroits du Chapeau Rouge et furent chez deux des plus considérables bourgeois leur de-

mander à faulcer ou signer, et comme on leur dit qu'ils n'y estoient pas, ils commencerent à crier au Mazarin, qu'il leur falloit tout pillier et mettre leurs maisons à sac. Mais là ils ne trouvèrent pas leur compte, car desdites maisons et du corps de garde du Chapeau Rouge on tira sur eux de sy bonne sorte qu'on les obligea de se retirer après en avoir tué cinq ou six et sept ou huit blessez, dont il y a trois blessez à mort. Tout ce mattin l'Ormière a esté assemblée avecq résolution de se vanger. Le quartier du Chapeau Rouge se sont tous mis soubz les armes, bien résolus de faire main basse à tous ceux qui les viendroient attaquer. M. le prince de Conty et Madame de Longueville se sont promenez tout ce matin pour apaiser ces deux partis, et mesme ce prince a produit des lettres de Monsieur le prince, son frère, qui lui mandoit de faire cesser lesdites assemblées de l'Ormière, d'autant qu'elles portoient grand préjudice à ses affaires, et qu'il le prioit de tenir tous les corps bien unis. Mais j'ay peur qu'il n'aye monstré cette lettre trop tard et qu'il n'aye bien de la peine à esteindre ce feu qui est très ardemment enflammé. Ledit seigneur a obtenu tout ce qu'il a demandé de Messieurs du Chapeau Rouge, et d'abord qu'il leur a ordonné de se retirer, ils l'ont fait; mais non pas ceux de l'Ormière qui sont accourus assemblés. On est dans l'appréhension d'un très grand désordre sy Dieu n'y met la main; ces gens disent mesme que, s'ils ne sont les plus forts, ils appelleront M. d'Harcourt, lequel est sorty de Marmande et est allé à Aymet. On dit qu'il fait faire des instruments à Montauban pour couper leurs vignes. Je viens de sçavoir présentement que ceux de l'Ormière se sont saisis du

chasteau du Hâ; mais que leur party s'affaiblit fort, ce qui fait voir qu'ils l'abandonneront d'eux-mesmes [1].

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives nationales*, Registre KK, 1219, p. 372.

Elle ne porte aucune signature, précaution prise par son auteur dans le cas où elle eût été interceptée; l'écriture, le messager ou un signe convenu faisaient évidemment connaître au cardinal Mazarin le nom de ce correspondant.

## NOTE SIXIÈME.

**Cette lettre se rapporte au chapitre xx du 2e volume dans le texte duquel nous l'insérerons dans l'hypothèse d'une seconde édition.**

« Monsieur,

« Je viens de recevoir les ordres du Roy, lesquels j'exécuteray Je ne sçaurois m'empescher de vous dire qu'un séjour des ennemis vers Guise ne veut guère signifier le siége de St-Quentin. On sçait à la cour le fort de l'armée du roy et celle des ennemis. Je ne peux point comprendre comme quoy une armée dont le Roy est si près n'est fortifiée autant qu'il se peut.

« C'est à nous à faire avec le nombre de gens que nous aurons ce qui se pourra ; vous sçaurez qu'il y a des forces si extraordinaires devant qui on n'ose pas se montrer. Il ne vous plait pas de nous mander ce que devient M. de la Salle. Vous sçaurez qu'on a tousjours compté sur son corps de Picardie pour s'opposer à cette entrée des ennemis. Je suis de tout mon cœur...

« *Monsieur le mareschal d'Aumont en se tenant entre Compiègne et Senlis pourroit nous donner la main, s'il en estoit besoin ou retourner en arrière si les enne-*

*mis n'avancent pas davantage en France, ce qui, Monsieur, n'est guère apparent...*

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Au camp de Neuf-Moulin, le 2 aoust 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite adressée par le maréchal de Turenne à Le Tellier, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. Le maréchal, suivant un usage fréquent de sa correspondance, a intercallé de sa main entre le corps de la lettre et la formule finale le passage reproduit en lettres italiques. Le corps de la lettre est de la main d'un secrétaire.

# APPRÉCIATIONS DIVERSES

SUR CES

## *SOUVENIRS DU RÈGNE DE LOUIS XIV.*

---

Cet ouvrage, écrit sur des documents historiques inédits, la plupart ignorés des écrivains qui ont retracé la grande époque du dix-septième siècle, est un complément nouveau de l'histoire du règne de Louis XIV.

Lorsque le premier volume eut paru, l'auteur l'envoya à M. Sainte-Beuve qui, lors de l'apparition des Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Die, puis archevêque d'Aix (1), publiés par le même auteur, s'était empressé d'être le premier à rendre compte, dans ses Lundis (2), d'une publication dont la curiosité publique était vivement occupée. L'auteur reçut du célèbre critique cette réponse à son envoi :

« Ce 9 juillet 1866.

« Monsieur le Comte,

« J'ai l'honneur de vous remercier du volume des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, où je compte bien retrouver quelque chose de l'esprit et de l'originalité de celui qu'on appelait M. de Valence.

« Veuillez agréer l'expression de ma considération respectueuse,

« SAINTE-BEUVE. »

Les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, dont le troisième volume vient d'être publié, ont déjà reçu du public instruit et de la presse l'accueil le plus flatteur. Parmi les Revues spéciales et les Journaux qui lui ont consacré leur attention, nous citons ceux qui suivent avec quelques fragments de leurs articles :

**BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE**, 5 novembre 1866 :

..... Et pourquoi ce titre qui semble dire que M. de Cosnac a vu tout ce qu'il raconte ? La réponse est facile. Il a en effet vécu longtemps par la pensée dans l'entourage de Louis XIV ; il s'est mêlé aux principaux personnages de cette époque ; il a interrogé leurs *mémoires*, écouté leurs causeries de toute sorte, et, plein de ces souvenirs, il a voulu les verser dans un ouvrage de longue haleine.

..... M. de Cosnac décentralise, en quelque sorte, l'histoire de la Fronde ; il la considère surtout dans sa phase provinciale, et il donne, sur pièces authentiques, une version, à certains égards, neuve de la campagne du prince de Condé, etc.

..... Il a travaillé comme l'abeille, nous dit-il, et il craint de n'avoir pas préparé au lecteur un miel assez savoureux (p. XXIV) ; ce qui le rassure : « C'est d'avoir pu, avec la cire, composer un modeste flambeau pour éclairer surtout quelques parties du règne de Louis XIV laissées dans la pénombre par le brillant soleil dont ce monarque avait pris l'emblème. » Eût-on mieux dit à l'hôtel de Rambouillet ? GEORGES GANDY.

**REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES**, 8 décembre 1866 :

Les *Souvenirs* ne sont pas des réminiscences puisées dans quelque auteur ignoré de l'époque du grand roi ; ce sont les résultats de recherches personnelles, de fouilles exécutées, avec une intelligence consciencieuse, dans les coins les moins explorés d'un illustre règne, à travers des documents souvent peu connus, souvent inédits.

(1) Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, publiés pour la Société de l'Histoire de France, par le comte Jules de Cosnac, 2 vol. in-8°. Renouard édit.

(2) Cette analyse a paru, en 1852, dans le Journal le *Constitutionnel*, en une série de trois articles ; elle a été depuis réunie en volume avec d'autres œuvres de M. Sainte-Beuve.

Grâce surtout aux investigations heureuses qu'il a faites (l'auteur) dans les bibliothèques de Paris, aux Archives de l'Empire et aux Archives du ministère de la guerre, il a pu imprimer à son œuvre ce cachet d'originalité qui attire également les savants et la foule, etc. V.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE**, 12 décembre 1866 :

...... L'auteur, ce vaste et beau travail une fois accompli, pourra mieux que jamais s'appliquer l'antique et magnifique devise de sa famille :

« Neque auro, neque argento, sed honore »

T. de L.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE**, mars 1868 :

« Le second volume des *Souvenirs du règne de Louis XIV* nous conduit jusqu'à la fin d'avril 1652, époque où le comte d'Harcourt, renonçant, soit à prendre, soit à gagner Bordeaux, se retira dans l'Entre-deux-Mers. M. de Cosnac a mêlé à ses attachants récits un grand nombre de documents, les uns peu connus, les autres entièrement inédits. Une des sources auxquelles il a puisé le plus est une *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusqu'au 26 avril 1653*, manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, fonds de Sorbonne, n° 1257. De cette relation, très-détaillée et très-exacte, il a souvent rapproché le *Journal des guerres civiles*, par Dubuisson-Aubenay, un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque Mazarine, déjà utilisé par M. Chéruel. Mais c'est surtout grâce aux Archives du Ministère de la guerre, que M. de Cosnac a enrichi son second volume, non moins que le premier, de pièces de la plus haute importance et qui, pour la plupart, n'avaient encore jamais vu le jour. Parmi les pièces, je citerai un traité entre le duc d'Orléans et le prince de Condé contre le cardinal Mazarin (24 janvier 1652), traité auquel, comme le savant auteur le remarque justement, l'histoire, faute de l'avoir suffisamment connu, n'a pas accordé toute l'attention qu'il méritait; diverses lettres de Turenne, lettres qui, pour parler encore comme M. de Cosnac, « complètent les Mémoires du maréchal, que sa modestie a souvent rendus trop succints. »... Ph. Tamizey de Laroque.

**MONITEUR UNIVERSEL DU SOIR** ; 22 décembre 1866 :

..... « Maintenant M. le comte de Cosnac, qui, en préparant une publication si remarquable (*Mémoires de Daniel Cosnac*), a vécu forcément dans le passé, pour ainsi dire, au milieu des gens et des choses, des affaires et des intrigues du dix-septième siècle, et qui a glané tous les épis laissés derrière eux par ses devanciers, nous donne sous le titre de *Souvenirs du règne de Louis XIV*, un premier volume d'études qu'on lit avec intérêt et qu'on pourra consulter avec fruit.... » Octave Lacroix.

Journal l'**UNION** ; 21 et 22 février 1867 :

*Souvenirs du règne de Louis XIV*......, par mon contemporain et ancien collègue, le comte Jules de Cosnac. Je croyais vraiment qu'il n'y avait que le fameux comte de Saint-Germain qui eût eu le privilége de vivre ainsi à deux siècles en arrière.

Et pourtant ce livre n'est pas une fiction, et son titre n'est pas un trompe-l'œil. Voici comment :

M. de Cosnac s'est tenu, depuis plusieurs années, dans la familiarité très-étroite d'un sien grand-oncle, archevêque d'Aix, prélat de Cour et d'Église, orateur habile, homme d'État, fort mêlé aux affaires et homme du monde, sans cesser d'être un prêtre digne et pieux..., etc.

Que M. de Cosnac continue, et, sans perdre la place distinguée que lui réserve notre âge, il saura en avoir conquis une plus enviable parmi les commensaux de l'hôtel de Conti, des palais des Etats de Provence et même du Versailles de Louis XIV. Henry de Riancey.

Journal **LA FRANCE** ; 26 août 1867 :

..... M. de Cosnac opère sur l'histoire de la Fronde un travail de décentra-

lisation qui n'avait pas été fait avant lui. La Fronde de Paris avait absorbé toute l'attention ; il restitue à la Fronde des provinces l'importance réelle qui lui appartient, particulièrement à Bordeaux, en Guyenne et dans les provinces limitrophes.

. . . . . Dans cette œuvre nous remarquons un rideau heureusement déchiré, qui voilait une campagne tout entière du Grand Condé, bonne fortune rare pour un historien que de pouvoir raconter une campagne pour ainsi dire inédite de l'illustre guerrier : sa campagne dans l'Aunis, le Poitou, la Saintonge et la haute Guyenne, en 1652. » RIGAUD.

**JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES**; 6 septembre 1867 :

« M. le comte de Cosnac appartient à cette noble élite de propriétaires qui, fixés dans leurs châteaux la plus grande partie de l'année, ont su se faire une existence honorable et désirable entre toutes par le seul accomplissement de la tâche naturellement dévolue au nom, à la propriété, à la fortune. Les concours agricoles de la Corrèze le comptent parmi leurs lauréats.....

« Il s'était toujours senti pour l'histoire un goût très-vif, et ce goût avait naturellement dû se porter de préférence sur le dix-septième siècle. Il y avait pour lui un héritage de famille, un patrimoine à cultiver.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ouvrage de M. de Cosnac. Le premier volume en fera vivement désirer la suite : c'est un livre instructif et des plus agréables... Les érudits même et les curieux le consulteront avec fruit. Ils y rencontreront plus d'un document rare ou inédit, attestant de sérieuses recherches. » J. MONGIN.

**MONITEUR UNIVERSEL**; 3 avril 1868 :

« Sous ce titre : *Souvenirs du règne de Louis XIV*, M. le comte Jules de Cosnac a écrit une histoire de la minorité du règne du grand roi, qui doit se continuer fort avant dans cette longue royauté, si elle n'arrive pas jusqu'à ses dernières années. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Vous souvenez-vous du succès obtenu, il y a tantôt quinze ans, par ces Mémoires précieux de Daniel de Cosnac, l'évêque de Valence et de Die, l'aumônier du duc d'Orléans, le confident d'Henriette d'Angleterre ? Ils éclairent d'un jour plus lumineux et plus vrai cette grande époque. En les publiant, M. de Cosnac, qui rendait un signalé service aux recherches historiques, n'avait pas tout donné . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« L'ouvrage (*les Souvenirs du règne de Louis XIV*) est arrivé à son deuxième volume.

« Nous aurons un jour l'occasion de le reprendre dans son ensemble et d'en dégager la pensée et le talent de l'historien ; nous nous bornons à l'annoncer aujourd'hui, où il n'a pas dit son dernier mot, en applaudissant à l'élévation de ses tendances et de ses jugements, et en signalant une de ses pages sur une question tant de fois débattue, celle de cette Fronde accusée d'inconséquence et de légèreté. » (Suit une citation de la page 12 de l'*Introduction* qui commence ainsi : « Il a manqué à la Fronde une direction, il lui a manqué un homme. Si, etc... ») HENRI LAVOIX.

Journal le **PAYS**; 21 avril 1868 :

« .... M. le comte de Cosnac a conquis, à son œuvre, d'illustres collaborateurs : Louis XIV, le cardinal Mazarin, le grand Condé, le maréchal de Turenne, le célèbre comte d'Harcourt, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le marquis de Montausier, gouverneur d'Angoulême, l'époux de la *belle Julie ;* le duc de Rohan, le marquis du Plessis-Bellière, le marquis de Praslin, le fameux duc d'Elbeuf, la duchesse d'Aiguillon, et d'autres encore lui ont fourni leurs correspondances inédites, leurs négociations, leurs rapports militaires ; enfin, un heureux rapprochement entre les Mémoires de l'empereur Napoléon et

ceux du maréchal de Turenne établit, pour le combat de Bléneau et pour celui du faubourg Saint-Antoine, une appréciation des épisodes de ces combats plus exacte qu'on ne l'avait faite jusqu'ici..... » C.-D. CAZEAUX.

Le journal **LE SPORT**, 10 mai 1368 :

« Un membre de nos clubs les plus élégants, un membre du Jockey-Club, vient de nous apporter une preuve de plus à la thèse que nous soutenons souvent que le grand monde se mêle de plus en plus au mouvement qui entraine toutes les intelligences vers les questions d'art, de littérature, d'histoire, d'agriculture avec toutes ses branches, d'économie sociale, en un mot vers toutes les questions utiles.....

« Les *Souvenirs du règne de Louis XIV* complètent les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, le spirituel évêque de Valence et de Die, le premier aumônier du duc d'Orléans, frère de Louis XIV; le confident d'Henriette d'Angleterre, l'archevêque d'Aix, le commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, le président des États de Provence, rival des Grignan, dont madame de Sévigné écrivait à sa fille: « L'archevêque a de grandes pensées, mais plus il est vif, plus il faut approcher de lui comme des chevaux qui ruent, et surtout ne rien garder sur votre cœur. » ..........................................................

« Signalons encore le récit de l'énergique conduite de Clémence de Maillé, princesse de Condé, reçue avec une royale magnificence par le duc de Bouillon au château de Turenne, et deux autres figures de femmes qui se détachent sur ce fond de tableau de nos guerres civiles avec leurs caractères si opposés dont le livre fait ressortir les contrastes : la duchesse de Longueville et Mademoiselle de Montpensier, dite la *Grande Demoiselle*............» N. S. L.

Journal le **CORRÉZIEN**; 27 septembre 1868 :

« M. l'abbé Dubreuil terminait ainsi une analyse des *Souvenirs du règne de Louis XIV:* « Aussi cet ouvrage est-il sûr de remporter tous les suffrages. Nous ne saurions donc mieux finir qu'en lui appliquant cette parole du poëte latin :

« omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. »

A. G.

« Le troisième volume, qui vient de paraître, est riche, comme les volumes qui l'ont précédé, de documents inédits; il ouvre sur l'époque de la Fronde trois nouveaux aperçus :

« Le premier, relatif à une tentative très-sérieuse de la noblesse de province et plus particulièrement de la noblesse de Poitou, plus ou moins appuyée par le clergé et le tiers-état, pour donner à la Fronde un dénouement pacifique et logique par l'établissement régulier d'institutions représentatives. La nomenclature des gentilshommes qui prirent l'initiative de cet effort ou qui lui donnèrent leur adhésion, est une des curiosités des documents produits.

« Le second se développe par les détails les plus circonstanciés sur les troubles de la ville de Bordeaux, et sur une faction populaire intitulée l'*Ormée*, qui pillait et dressait des listes de proscriptions. Ces précurseurs des bandits de la Commune de Paris avaient, comme eux, formé le dessein de brûler leur propre ville; heureusement pour Bordeaux l'usage du pétrole n'était pas encore inventé.

« Le troisième est un exposé sur pièces, la plupart inédites, de l'intéressante affaire de Brisach et des opérations de la guerre en Guyenne, en Saintonge, en Poitou, en Périgord : les succès de Folleville, la défaite du marquis de Montausier, par le fameux colonel Balthazar; les péripéties du siége de Villeneuve d'Agen; la disparition inopinée du comte d'Harcourt du milieu de son armée.

« Cet ouvrage sera divisé en deux parties :

« La première, dont trois volumes ont paru, s'arrêtera à la paix de Bordeaux (1653), qui termina la Fronde, et formera un tout complet en cinq volumes.

« La seconde partie ne sera publiée qu'après un intervalle considérable nécessité par la préparation du long travail entrepris par l'auteur. »

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TROISIÈME VOLUME.

### CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

## CHAPITRE XXV.

## CHAPITRE XXVI.

## CHAPITRE XXVII.

## CHAPITRE XXVIII.

# APPENDICE.

NOTE SIXIEME.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME.

## *ERRATA.*

Tome I, page 433, ligne 14; *au lieu de* villes; *lisez* rives.

Tome II, page 367, ligne 1 et la note 2; *au lieu de* Saint-Sornin; *lisez :* Saint-Surin. Ce n'est pas de Saint-Sornin-de-Marennes dont il s'agit, mais de Saint-Surin, sur la Gironde.

— page 447, ligne 7; *au lieu de* p. 256; *lisez* p. 356.

Tome III, page 32, ligne 15; après le mot *étranger* manque le signe ² pour indiquer le renvoi.

— page 66, ligne 2, le mot *une*, qui a disparu dans le tirage, doit être rétabli.

— page 138, ligne 24; *au lieu de* en présence; *lisez* contact.

SOUVENIRS

# DU RÈGNE

DE LOUIS XIV

---

TOME IV

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

**Souvenirs du règne de Louis XIV.** Renouard, éditeur. 4 vol. in-8. Prix de chaque volume........................ 7 fr. 50

— Et pour quelques volumes tirés sur vélin à très-petit nombre. 12 fr.

**Mémoires de Daniel de Cosnac,** archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Renouard, éditeur. 2 vol. in-8. Prix............................... 24 fr.

— Avec supplément très-rare, tiré du Bulletin de la Société de l'histoire de France. Prix................................ 30 fr.

**De la Décentralisation administrative.** Dentu, éditeur. Paris, 1844. Brochure.

**Questions du jour : République, Socialisme et Pouvoir.** Lecou, éditeur. Paris, 1849, à présent chez Douniol. 1 volume. Prix. 2 fr.

**Question romaine, Croisades.** Douniol, éditeur. Paris, 1860, Brochure. Prix............................................ 1 fr.

**Discours à la Commission de décentralisation.** Dentu, éditeur, 1870. Prix............................................ 1 fr.

**L'Évangéliste de la Guyenne** (Nouvelle édition d'une *Mazarinade*), 1872. Librairie ancienne de A. Claudin, 3 et 5, rue Guénégaud.

**Midas !** Le roi Midas a des oreilles d'âne ! Dentu et Douniol, éditeurs, 1873. Prix............................................ 2 fr.

CORBEIL, TYP. ET STÉR. DE CRÉTÉ FILS.

# SOUVENIRS
# DU RÈGNE
# DE LOUIS XIV

PAR

LE COMTE DE COSNAC
(GABRIEL-JULES)
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE LA COURONNE DE CHÊNE (PAYS-BAS)
ANCIEN MEMBRE DE LA COMMISSION EXTRA-PARLEMENTAIRE
DE DÉCENTRALISATION DE 1870
ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL

**Ouvrage honoré de la souscription du Ministère
de l'Instruction publique.**

---

TOME QUATRIÈME



PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
6, Rue de Tournon, 6

1874

5
13

## A LA MÊME LIBRAIRIE

### EXTRAIT DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

**Prix de chaque volume grand in-8 : 9 fr.**

**Histoire ecclésiastique des Francs**, par Grégoire de Tours ; 1836 à 1838, *texte latin seul*, 2 vol. — *Traduction française* (épuisée).
**Mémoires de Pierre de Fenin** ; 1837. 1 vol.
**La Conqueste de Constantinople**, par Villehardouin ; 1838. 1 vol.
**Orderici Vitalis Historia ecclesiastica** ; 1838-1855. 5 vol.
**Correspondance de l'empereur Maximilien et de sa fille Marguerite** ; 1830. 2 vol.
**Œuvres complètes d'Eginhard** ; 1840 et 1843. 2 vol.
**Lettres de Marguerite d'Angoulême**, sœur de François I[er], reine de Navarre ; 1841. 1 vol.
**Procès de Jeanne d'Arc** ; 1841 à 1849. 5 vol.
**Les Coutumes du Beauvoisis**, par Philippe de Beaumanoir ; 1832. 2 vol.
**Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois** ; 1842. 1 vol.
**Chronique de Guillaume de Nangis** ; 1843. 2 vol.
**Mémoires de Coligny et du marquis de Villette** ; 1844. 1 vol.
**Richer.** Histoire de son temps (*texte et trad.*) ; 1845. 2 vol.
**Registres de l'Hotel de Ville de Paris** pendant la Fronde ; 1847 et 1848. 3 vol.
**Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont** ; 1847-1851. 6 vol.
**Bibliographie des Mazarinades** ; 1850-1851. 3 vol.
**Choix de Mazarinades** ; 1858. 2 vol.
**Mémoires de Mathieu Molé** ; 1854-1857. 4 vol.
**Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou.** 1 vol.
**Chroniques d'Anjou** ; 1856. 1 vol.
**Chroniques d'Ernould et de Bernard le Trésorier.** 1 vol.
**Les Miracles de saint Benoit.** 1 vol.
**Chronique des quatre premiers Valois** (1327-1393) ; 1862. 1 vol.
**Mémoires de Bassompierre**, t. I et II.
**Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis** ; 1862. 1 vol.
**Chroniques de J. Froissart**, t. I à IV.
**Chronique de Mathieu d'Escouchy** ; 1863. 3 vol.
**Chroniques des Églises d'Anjou.** 1 vol.
**Choix de pièces inédites** relatives au règne de Charles VI ; 1863-1864. 2 vol.
**Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome**, t. I à VI.
**Comptes de l'hotel des rois de France** aux XIV[e] et XV[e] siècles. 1 vol.
**Rouleaux des morts du IX[e] au XV[e] siècle.** 1 vol. in-8.
**Œuvres complètes de Suger.** 1 vol.
**Mémoires de madame de Mornay.** 2 vol.
**Histoire de saint Louis.** 1 vol.
**Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast d'Arras.** 1 vol.
**Histoire de Béarn et Navarre** (1517 à 1572).

# CHAPITRE XXIX.

Retour aux événements de Paris et de ses alentours. — Faveurs répandues par le cardinal Mazarin. — Ses tentatives de négociations avec le duc de Lorraine. — Un gentilhomme du duc de Lorraine dépouillé aux portes de Paris. — Le duc de Lorraine se range décidément au parti des princes. — La Fronde revient à l'espérance et à la joie. — Passages d'une lettre de Marigny. — Maladie du prince de Condé. — Ses illusions. — Marche stratégique du maréchal de Turenne. — Lettre inédite du maréchal à Le Tellier, du 27 août. — Le maréchal de Turenne modifie son plan de campagne. — Lettre inédite du maréchal à Le Tellier, du 31 août. — Ordre de la cour au maréchal de Turenne basé sur un espoir chimérique. — Le maréchal transgresse les ordres de la cour. — Arrivée à Paris du duc de Lorraine. — Il demande son pardon à Mademoiselle. — Collisions entre les habitants de Paris et les soldats de l'armée des princes. — Commissions délivrées par le duc d'Orléans pour l'organisation de deux régiments volontaires contre le maraudage. — Faute militaire avouée par le maréchal de Turenne. — Le maréchal occupe Villeneuve-Saint-Georges sans pouvoir empêcher la jonction de l'armée du duc de Lorraine avec l'armée des princes. — L'avantage du poste appartient aux armées combinées. — Le prince de Condé juge la temporisation plus avantageuse que l'attaque. — Ses illusions sur ce point. — Confiance du maréchal de Turenne plus affectée que réelle. — Retour du secours envoyé par le prince de Condé à son château de Montrond.

(1652.)

Lorsque l'aperçu nouveau des efforts de la noblesse pour établir un gouvernement représentatif et le récit des événements de la Fronde, en Guyenne, nous ont fait quitter le cours des faits qui se déroulaient à Paris et aux alentours, le duc d'Orléans et le prince de Condé, au milieu même des apparences du succès de leur politique, trempaient en réalité leurs lèvres à la coupe amère des déceptions. L'éloignement du cardinal Mazarin n'était nullement, ainsi que de prime abord ils se l'étaient figuré, l'avénement du jour de leur triomphe : la cour à laquelle ils s'étaient crus certains de pouvoir dicter leur souveraine loi, refusait même de les entendre. Par un concours de circonstances particulièrement fâcheux pour leurs intérêts, l'Espagne, guidée par une politique que nous avons expliquée, faisait retirer ses troupes au moment où leur appui eût été décisif. Aussi avons-nous vu le maréchal de Turenne dégagé de l'étreinte de l'armée espagnole, revenir en arrière pour une entreprise moins périlleuse, mais difficile encore, consistant à tenir dans un double échec, en les empêchant de se réunir, l'armée du prince de Condé et l'armée du duc de Lorraine. Celle-ci, de la frontière, s'avançait sur Paris pour donner la main à la première.

Le 17 août, jour où le cardinal Mazarin était parti pour son second exil, le maréchal de Turenne

avait momentanément quitté son armée pour conduire lui-même, avec une escorte, jusqu'à Sédan le ministre toujours tout-puissant. Le Tellier, ministre secrétaire d'état de la guerre, faisait partie du cortége; de Sédan, ce dernier regagnait la cour, tandis que le maréchal rejoignait son armée. Le départ du cardinal n'était qu'une feinte habile destinée à calmer l'effervescence des moins clairvoyants, c'est-à-dire du nombre; en réalité, le premier ministre ne cessait pas d'être présent à la cour par sa souveraine influence. Il y avait laissé des amis nombreux et fidèles, les uns déjà gagnés par des faveurs obtenues, les autres non moins attachés à sa fortune par des espérances et des promesses. Marigny instruisit Lenet de quelques-unes des faveurs répandues :

« Enfin il faut que je vous dise que le Mazarin, avant que de partir, pour se laisser des amis en cour qui le servent en son absence, a laissé des lettres de duc à MM. de Roquelaure, de Créqui, de Souveray, et en faveur de M. le comte de Maure ; madame de Mortemart, sa femme, a déjà eu le tabouret. On dit aussi ce soir que M. de Miossans est maréchal de France[1]. »

Sur le chemin de son exil, le cardinal passant à proximité des quartiers de l'armée lorraine n'avait

[1] Lettre du 28 août 1652; papiers de Lenet, Bibliothèque nationale, Fonds français, 6709, f° 112.

pas manqué de tenter sur son chef quelques-unes de ses séductions. Il s'était abouché avec le duc de Lorraine; de part et d'autre l'occasion d'entamer quelque négociation nouvelle était trop séduisante pour y résister. Si l'on s'entendait, chacun pouvait y trouver son compte. Le duc de Lorraine, au prix de certaines satisfactions, aurait une seconde fois trahi avec bénéfice la cause du duc d'Orléans, son beau-frère. Le cardinal Mazarin caressait l'espoir de capter le duc sans autres frais peut-être que des promesses, monnaie dont il était loin d'être avare; en tout cas, il était certain de recueillir un avantage : le seul fait de leur entrevue rendrait les intentions du duc suspectes dans une certaine mesure au parti qu'il allait secourir.

Ce soupçon ne fut probablement pas étranger à la mésaventure d'un messager du duc de Lorraine. Le 25 du mois d'août, un gentilhomme envoyé par le duc auprès des princes arrivait à Paris et en repartait le lendemain porteur des dépêches des princes pour le duc. Sur la route de Saint-Denis, ce messager est rencontré par un détachement du régiment allemand de Charnen, du parti des princes; il a beau protester qu'il sert la même cause et montrer ses dépêches, il est dépouillé complétement nu et déclaré prisonnier. Il est probable que, par quelque ordre secret, les princes avaient voulu s'assurer s'il ne portait

pas avec leurs propres dépêches quelque missive cachée du parti contraire. Vingt-quatre heures après, un parti de l'armée royale ayant attaqué et fait prisonnier le détachement de Charnen, l'envoyé du duc de Lorraine fut conduit au maréchal de La Ferté qui refusa de lui donner un passe-port pour continuer son voyage, par la raison que le duc de Lorraine avait refusé une seconde entrevue à Château-Thierry avec le cardinal Mazarin ; mais il lui donna un trompette pour le reconduire à Paris avec ses dépêches auxquelles le maréchal n'avait pas voulu toucher [1].

Le duc de Lorraine avait évité de se prononcer avec le cardinal Mazarin ; mais au fond il lui parut plus conforme à ses intérêts de donner suite à son alliance avec le parti des princes, plutôt que de se laisser prendre aux amorces d'un ministre en route pour l'exil, dont il pouvait croire la faveur sérieusement compromise. Les avantages qui emportèrent sa décision, étaient, disait-on, l'assurance de la restitution de Clermont par le prince de Condé et l'abandon par ce même prince de cent mille écus en lettres de change envoyées d'Espagne et payables à Bruxelles [2].

[1] Nous avons tiré cet épisode inédit de la *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652, *jusqu'au* 26 *avril* 1653. Manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier*

La légèreté instinctive qui n'abandonnait jamais la Fronde dans ses dehors et qui a fait prendre le change à tant d'historiens sur sa portée véritable, ne pouvait laisser passer le départ du cardinal Mazarin et le secours amené par le duc de Lorraine sans quelques manifestations joyeuses. D'ailleurs l'horizon s'ouvrait de nouveau aux espérances ; il n'en fallait pas davantage pour rendre à un parti s'accommodant peu de l'assombrissement qui avait suivi les massacres de l'Hôtel-de-ville, sa gaieté accoutumée. Les fêtes, les repas, les soupers surtout se succédaient ; le verre en main, les chansons plaisantes coupaient les conversations animées pour célébrer surtout l'exil de celui que l'on n'appelait pas autrement que le *vilain !*

Marigny, dans sa verve inépuisable en ce genre, fait à Lenet le récit d'une de ces journées commencée par un repas chez le duc de Beaufort, auquel étaient invités avec MM. de Fontraille et de La Hillière, Broussel, le nouveau prévôt des marchands, les nouveaux échevins et tous les conseillers de ville :

« On ne peut dans la saison traiter plus magnifiquement ; on y but fort à la santé du roy et de toute la maison royale, on y chanta, enfin on s'y divertit fort agréablement. Après cela, j'allay voir Son Al-

1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653. Manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

tesse Royale qui me fit l'honneur de me penser faire bouillir la cervelle au soleil et il falloit rire sur le départ du *vilain* et chanter; et afin que vous en ayez part, voicy ce que je fis sur l'air que l'on chante en vostre Guyenne, *Filles de la légèreté*, etc.

« Fronde, au croc, si le vilain
« S'en va tout de bon demain;
« Mais s'il va plonger
« De peur du danger,
« Et qu'il revienne sur l'onde,
« Par ma foy, sans beaucoup songer,
« Je reprendrai ma fronde. »

« Le soir nous souppames dans le cabinet de M. le prince, je le trouvay fort guéry; on y rit, on y chanta, cela me fait croire que ses affaires vont selon son désir...

« Le soir chez Son Altesse, après avoir veu la relation du combat naval, on parla fort du départ du cardinal, et un ami se trouvant de bonne humeur au soupper, s'écria sur le second voyage du pèlerin Mazarin :

« Pèlerin, beau pèlerin,
« Remettez-vous en chemin,
« Il faut que Gaston
« Et nostre Bourbon
« Demeurent tous deux les maistres,
« Et pour vous, pauvre pantalon,
« Que vous fixiez vos guestres. »

« Il faut que vous preniez patience en lisant ces folies.... [1]. »

La maladie dont le prince de Condé était en voie de guérir était une violente fièvre d'accès, fruit des fatigues de cette année 1652, certainement la plus agitée de son existence ; elle l'avait contraint de quitter le commandement direct de son armée. Sur son lit de souffrance, son activité faisait succéder les conseils à l'action ; mais aux premiers son aptitude était moindre. Au milieu des ardeurs de la fièvre sans doute, il poussa l'illusion des succès déjà réalisés en imagination, jusqu'à disposer dans un conseil tenu dans ses appartements, des grandes charges et des gouvernements du royaume et à aviser aux mesures à prendre vis-à-vis du roi, de la reine-mère et de la cour, dont il se voyait déjà le maître [2].

Plus positif que le prince de Condé, le maréchal de Turenne calculait froidement les moyens de conjurer les dangers que la retraite de l'armée espagnole était loin d'avoir fait complétement disparaître. Le plan dont il poursuivait la réalisation consistait à se poster de manière à intercepter à l'armée du duc de Lorraine le chemin de Paris.

[1] Fragments d'une lettre de Marigny à Lenet, datée de Paris, le 21 août 1652. *Manuscrits de Lenet*, Bibliothèque nationale, Fonds français, 6709, f° 146.

[2] Voy. les *Mémoires* du comte de Tavannes.

Dans ce but, il marcha sur Sainte-Mesme, où il établit son camp. Malheureusement pour ses projets, la nécessité de parer aux attaques ennemies sur plusieurs points à la fois, l'obligea de détacher deux régiments pour l'armée d'Italie et un corps de cavalerie pour aller renforcer le comte de Palluau au siége de Montrond.

De son camp de Sainte-Mesme le maréchal écrit au ministre Le Tellier :

« Monsieur,

« Je croi que vous aurez reçeu la lettre que je me donnois l'honneur de vous escrire par laquelle je vous mandois comme nous avions destaché de la cavallerie qui joincte à celle de M. de Montbas fait sept ou huit cens chevaux effectifs qui partirent du camp jeudi au soir ; ils ont passé vendredi à Corbeil et marchent droit à Gien pour joindre M. de Palluau.

« Il y passa hier icy un homme qui venoit de Paris, qui disoit que Monsieur le prince avoit eu nouvelles que M. de Colligny avoit desfaict quelque cavallerie de M. de Palluau, sans le secours de cette cavalerie qui est partie de Paris ; ce que je ne trouve pas guère apparent.

« J'ay envoyé ce matin une escorte à M. le président de Mesme qui s'en va à Pontoise, je le verray

icy auprès en passant. Au lieu des deux cents hommes commandés, j'y ai envoyé le régiment de Grancey qui se trouvoit avoir le mesme nombre d'hommes que Messieurs du Parlement demandoient et seulement sept ou huict officiers sans bagages.

« Il y a ici trois compagnies franches, celle de M. le cardinal Antoine, de Monsieur de Vendosme et de M. le mareschal du Plessis qui disputent le rang. Les uns demandent de marcher par l'ancienneté des commissions, les autres par le rang que tiennent leurs capitaines ; s'il vous plaist de mander la volonté de la cour, ils y obéiront sans dispute.

« Monsieur le Cardinal n'a fait scavoir nulles nouvelles de son abouchement avec Monsieur de Lorraine. Je vous supplie de me croire.

« *Le régiment de Ville n'estoit point parti ces jours passés pour aller en Italie, je luy ai donné ordre, et à celui de Carignan, d'y marcher.*

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur

« TURENNE.

« Au camp de Sainte-Mesme, le 27e aoust 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. Le maréchal a intercalé de sa main le paragraphe reproduit en lettres italiques, entre le corps de la lettre et la finale. Le corps de la lettre est de la main d'un secrétaire.

Les circonstances forcent rapidement le maréchal de Turenne, au risque de voir l'armée lorraine se rapprocher de Paris, à abandonner son plan de lui en intercepter directement la route. Le duc de Lorraine vient de se renforcer par la jonction du duc de Wurtemberg à la tête du petit corps de troupes laissé en France par les Espagnols [1]; dès lors le maréchal trouve inopportun de risquer un combat; de plus il appréhende le danger de laisser la cour isolée à Pontoise à la merci d'un coup de main de l'armée des princes. Il se résout en conséquence à commencer un mouvement de retraite sur la Brie. Il annonce à Le Tellier la marche qu'il va suivre :

« Monsieur,

« Comme je craindrois que les courriers fussent mal payés, cela est cause que l'on ne vous en envoie pas souvent. Celle-cy est par un laquais que j'envoye pour scavoir des nouvelles de la santé de ma sœur [2]. Nous marchons aujourd'huy et

[1] Voy. tom. II, p. 319.

[2] Nous ne savons de laquelle de ses sœurs le maréchal veut parler dans sa lettre : il en avait eu six, dont une était morte, les cinq autres survivantes étaient Marie, mariée, en 1619, à Henri de la Trémoille, duc de Thouars; Élisabeth, mariée la même année à Gui-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et de Lorges; Julienne-Catherine, mariée, en 1627, à François de La Rochefoucauld, comte de Roye et de Rouci; Henriette-Catherine, mariée, en 1629, à Amauri Goyon, marquis de la Moussaye; Charlotte, morte sans alliance en 1662.

passons la Marne à Lagni pour nous loger au delà dans la Brie, sur ce que nous avons appris que Monsieur de Lorraine joinct avec les trouppes du duc de Wirtemberg s'approche de Montmirail. Son capitaine des gardes avec un homme qui est à luy passèrent hier par ici pour aller à Paris, et je reçus par luy une lettre de M. Bartet.

« On n'a point de nouvelles des trouppes de cette armée commandée vers Montrond, et c'est bon signe de quoy les nouvelles de Paris n'en confirment point le secours.

« Le gentilhomme que j'avois envoyé vers M. le duc de la Force ne le trouva point à la Boulaye; il estoit desja parti pour allér à la cour. Par la lettre qu'il m'escrit, je ne le trouve guère disposé à aller en Guyenne. Je vous asseure que j'eusse fort desiré qu'il eust fait ce voyage-là : et comme vous aurez sceu par luy sa dernière résolution, je ne vous diray rien davantage sur ce subject, si ce n'est que je vous supplie très-humblement, dans l'amitié que vous m'avez promise, de vouloir mesnager M. le duc de la Force, sachant bien qu'il n'a point d'autre intention que celle de servir le Roy. Il m'arriva hier des chevaux de Normandie pour mes régiments ; et toute la cavalerie en fait venir de là ou de Paris sous main pour se remonter. Si nous ne voyons quelque chose qu'on ne pust pas dire gris au donne jour, nous ne nous appro-

cherons pas de M. de Lorraine que l'on n'ait nouvelles de Montrond, ou que les troupes que l'on y a envoyées ou quelques autres ne nous ayent joinct. On n'a point jugé raisonnable de s'approcher de luy avec un petit corps, il faudra le faire avec toute l'armée ensemble. Luy et le duc de Wirtemberg ont un corps très-considérable. Je ne les estime pas moins de cinq ou six mille chevaux. Quand nous aurons passé la rivière, nous saurons mieux leurs forces, n'ayant point pris de prisonniers.

« Le duc de Wirtemberg a six pièces de canon et un pont de batteaux. C'est un corps assez considérable.

« Je vous supplie de croire que je suis,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur.

« TURENNE.

« Au camp de Sainte-Mesme, le 31 aoust 1652 [1]. »

La cour se berçait de la chimérique espérance que les germes d'accommodement que le cardinal Mazarin avait tenté de jeter dans l'esprit du duc de Lorraine, arriveraient sans tarder à un heureux résultat. Pour leur donner le temps d'éclore, elle

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale est seule de la main du maréchal.

avait transmis au maréchal de Turenne l'ordre de suspendre sa marche et de ne gêner en rien les mouvements de l'armée lorraine. Si d'une armée ennemie la cour parvenait à se faire une armée auxiliaire, n'y avait-il pas avantage à l'avoir sous la main aux portes de Paris pour anéantir d'un seul coup l'armée et le parti des princes!

La lettre suivante adressée à Le Tellier, nous fait connaître l'ordre de la cour et en même temps le peu de confiance du maréchal dans l'espoir qu'elle manifeste, car il s'arrête à peine sur cet espoir et s'attache surtout à prévoir les dispositions qu'il doit prendre à la suite de l'insuccès des négociations. Il n'est guère douteux pour lui qu'il faudra en venir à repousser par la force jusqu'aux frontières l'armée du duc de Lorraine ; mais il dispose de forces insuffisantes ; il faudrait que le corps de cavalerie qu'il a détaché vers Montrond soit venu le rejoindre ; il faudrait aussi que les levées récemment ordonnées soient venues rallier son armée [1] :

« Monsieur,

« Je receus hier la lettre qu'il vous avoit pleu me faire l'honneur de m'escrire. Nous estions desjà arrivés à Saint-Germain près du pont-aux-

[1] Voy. tom. II, p. 320, 321.

dames, où nous séjournerons le temps que vous me marquez par vostre lettre. Et sy cela ne produit point quelque accommodement, nous sommes résolus de nous approcher davantage que nous ne sommes de monsieur de Lorraine. Non point que nous puissions respondre de le pousser, estant avec le duc de Wirtemberg beaucoup supérieur à nous de cavallerye ; mais seulement pour le ressérer davantage et peut estre l'obliger à se retirer. Sy cette cavallerye revient promptement de Montrond et que nous puissions estre fortiffiés de quelques-unes de ses nouvelles levées, je croyt que nous pourrions espérer de le pousser. C'est pourquoy sy vous voyez quelques-uns qui nous puissent promptement joindre, il seroit bon de les faire haster. On a assurément beaucoup d'envye de faire les choses que l'on croira les plus advantageuses pour le service du roy.

Je suis bien marry de ce que les affaires de monsieur le duc de la Force ne luy ont pas permis de prendre l'employ dont Sa Majesté l'avoit voulu honorer et bien ayse de quoy le Roy lui a donné la charge de mareschal de France. Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur.

« TURENNE.

« Du camp de Saint-Germain, le premier septembre 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

Le maréchal avait du reste si peu de confiance dans la sincérité du duc de Lorraine qu'il ne se gêna pas pour dire au secrétaire du duc qui lui avait apporté l'ordre de suspension de marche, « *Que les promesses de M. de Lorraine et rien étaient pour lui la même chose.* » En effet, malgré l'ordre de la cour, le maréchal, plaçant l'intérêt du service du roi avant l'obéissance, se décida à lever son camp de Saint-Germain [1] pour se porter en avant, afin d'être mieux en mesure d'observer les mouvements de l'armée lorraine [2].

La cour et le cardinal Mazarin furent en définitive les dupes des négociations secrètement ouvertes avec le duc de Lorraine; grâce à elles, il était parvenu sans obstacle à conduire son armée presque sous les murs de Paris. Le prince lorrain, abandonnant provisoirement le commandement de ses troupes au prince de Ligne, s'était rendu seul à Paris où l'attiraient les séductions du séjour d'une grande capitale, agréable diversion à la rudesse de sa vie militaire. Comme il faisait profession de galanterie, et qu'il ne se dissimulait pas avoir beaucoup à se faire pardonner à cause de sa défection après le siége d'Étampes, il avait écrit au prince de Condé : « Si vous voulez que j'aille vous trouver, obtenez mon pardon de Mademoi-

[1] Saint-Germain, petit village près de Cressy, en Brie.
[2] Voy. les *Mémoires* du duc d'York.

selle; qu'elle me le commande et madame de Frontenac aussi : sans cela je n'irai jamais. » Ces dames n'avaient pas manqué de lui adresser en réponse à cette avance, des lettres pressantes pour l'assurer de leur pardon.

La première rencontre entre mademoiselle de Montpensier et le duc de Lorraine, après les préliminaires épistolaires de leur réconciliation, eut lieu fortuitement près de la porte Saint-Germain. La princesse allait en carrosse chez son père au Luxembourg; le duc se rendait à cheval chez la princesse; il en descendit, et, se mettant à genoux dans la rue, ne voulut pas se relever avant que Mademoiselle lui eût verbalement confirmé son pardon [1].

Pendant ces galantes puérilités, l'armée des princes demeurée inactive depuis le combat du faubourg Saint-Antoine, recevait le 31 août l'ordre de quitter ses positions de Saint-Cloud et de Suresnes pour rentrer à Paris dans ses quartiers des faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel. Au moment des vendanges, les habitants de Suresnes et de Saint-Cloud avaient réclamé avec instance ce changement, au grand déplaisir des habitants de Paris. Deux cavaliers du comte de Holack s'étant jetés dans un jardin des faubourgs pour y cueillir des fruits,

[1] Voy. les *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier.

quelques bourgeois tirèrent sur eux; les cavaliers ripostèrent, un attroupement nombreux s'ensuivit, le feu continua contre les soldats du régiment de Holack accourus au secours de leurs camarades; deux cavaliers furent tués. Au son du tocsin les bourgeois attaquèrent encore sur différents points les soldats de l'armée des princes; de nouvelles décharges de mousqueterie furent échangées et, de part et d'autre, il y eut une douzaine de morts au nombre desquels un lieutenant de la garde bourgeoise. Ces collisions duraient depuis deux heures et menaçaient de se prolonger en s'aggravant, lorsque, pour y mettre fin, l'ordre fut donné aux troupes d'aller camper en dehors des faubourgs, à la Salpêtrière.

Le prince de Condé, pour faire un exemple de sévérité, prescrivit à Vallon, lieutenant-général de jour, de faire ranger ses troupes en bataille pour le lendemain, se proposant d'en passer la revue. Ce prince s'y rendit; mais ne trouva point les troupes réunies, Vallon n'ayant point exécuté son ordre. Condé fit alors prendre les armes et s'adressant à Vallon lui commanda que chaque régiment eût à fournir un homme pour être pendu; ajoutant qu'il avait amené avec lui des échevins pour être témoins de la justice qu'il allait faire. Un refus formel de Vallon provoqua de la part du prince de Condé la scène de violence que nous avons

rapportée, lorsque nous avons groupé les vivacités dangereuses auxquelles ce prince avait le tort de se laisser emporter et qui détachaient un à un de sa cause ses plus zélés partisans [1].

Le maraudage des soldats des divers partis était tel que des volontaires s'offrirent pour le réprimer et pour tenir libres les chemins des environs de Paris. Le duc d'Orléans délivra deux commissions, le 5 septembre, l'une au duc de Beaufort, l'autre au marquis de la Boulaye, pour organiser ces volontaires en deux régiments chacun de trente compagnies [2]; mais la marche rapide des événements ne permit pas à cette organisation de s'accomplir.

Le maréchal de Turenne rendu à son entière liberté d'action par l'arrivée à Paris du duc de Lorraine qui ne laissait plus aucun doute sur le parti auquel il s'était rangé, revint franchement à son plan de s'interposer entre Paris et l'armée lorraine. Celle-ci, grâce aux trompeuses espérances dont la cour s'était bercée, de Châlons s'était librement avancée dans la Brie et tendait à gagner les bords de la Seine entre Corbeil et Paris. Un jour de repos perdu par l'armée royale à Lagny permit

[1] Voy. tom. II, p. 293 et suiv.

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au 26 avril* 1653. Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

aux Lorrains, sans que leur marche eût été interceptée, de paraître devant Brie-Comte-Robert, où les avant-gardes des deux armées se rencontrèrent. Le maréchal de Turenne, qui avoue sa faute [1], provenant d'un manque de célérité, se résolut alors à gagner au plus vite le poste de Villeneuve-Saint-Georges qu'il jugeait propre à la réalisation de ses vues.

L'armée lorraine voulut tendre au même but; mais, retardée par le passage d'un ruisseau, elle fut devancée par l'armée royale qui y établit son camp. Un certain nombre de bateaux descendaient alors le cours de la Seine, le maréchal de Turenne s'en empara et s'en servit pour jeter deux ponts qui assurèrent ses communications avec la rive opposée.

En même temps, dans la nuit du 6 septembre et dans la matinée du lendemain, le prince de Condé fit partir du camp de la Salpêtrière sa cavalerie d'abord, son infanterie ensuite, avec les bagages et dix-huit pièces de canon [2], pour se porter à Maugiron, proche Villeneuve-Saint-Georges, à la rencontre de l'armée lorraine; il la rejoint en face d'Ablon sans que le maréchal de Turenne eût pu réussir à s'y opposer. Cette jonction porta les forces

[1] Voy. les *Mémoires* du maréchal de Turenne.

[2] Voy. la *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653. Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

des princes à quatre-vingts escadrons et huit mille fantassins, tandis que l'armée royale ne comptait que vingt-huit escadrons et cinq mille hommes d'infanterie.

L'armée des princes n'a pas seulement la supériorité du nombre ; elle possède de plus des communications faciles dans toutes les directions ; les approvisionnements peuvent lui parvenir en abondance. Au contraire, le maréchal de Turenne, dans le poste qu'il a choisi, se trouve resserré dans l'angle formé par la rencontre de deux rivières, l'Yères[1] et la Seine ; sans les ponts de bateaux qui permettent à ses fourrageurs, fort harcelés du reste, de se ravitailler sur la rive gauche de la Seine et sans la prise du château d'Ablon dont la garnison de cent cinquante mousquetaires est enlevée par un coup de main, prise qui lui permet de communiquer avec Corbeil, il eût été promptement obligé de capituler par famine. Comme compensation à ces inconvénients, l'assiette du camp royal trouvait une formidable barrière contre toute agression dans le cours des deux rivières. Un rideau de bois couvrait le troisième côté de ce triangle formé par la nature ; seulement une batterie

[1] L'Yères, après avoir pris sa source à 14 kilomètres au nord-est de Provins, se joint à la Seine par la rive droite, à Villeneuve-Saint-Georges, après un parcours de 80 kilomètres environ.

avantageusement placée par le prince de Condé lançait ses boulets par-dessus le bois jusqu'au milieu de l'armée royale inquiétée, sans être sérieusement menacée.

En définitive, l'avantage de la situation est si marqué du côté de l'armée des princes que l'impétueux Condé juge la temporisation plus propice encore au succès qu'une prompte attaque. Les appréhensions qui devaient en résulter pour la cour, rendraient, pensait-il, celle-ci plus souple que naguère pour lui faire de brillantes conditions; mais si la cour s'obstinait dans une résistance insensée, le manque de subsistances augmentant pour l'armée royale avec les longueurs de la temporisation, il ne lui serait même pas nécessaire de chercher à forcer celle-ci dans ses lignes dont la faim la chasserait elle-même. Comme le maréchal de Turenne ne pouvait quitter ses positions qu'en s'exposant au plus grand péril, le prince guettant ce moment, comme l'aigle qui s'apprête à fondre sur sa proie, infligerait à l'armée royale une irréparable défaite! Alors la cour, définitivement humiliée, courberait la tête sous les fourches caudines de son vainqueur.

Il entrait néanmoins plus d'illusions que de réalité dans les espérances du prince de Condé; le maréchal de Turenne, qui ne voulait pas que la cour traitât sous l'impression de la situation diffi-

cile dans laquelle elle pouvait le croire placé avec son armée, afin de ne diminuer en rien sa confiance, l'assurait qu'ayant toute la Brie derrière lui, il lui était loisible de se retirer, quand il le voudrait, sans risquer nulle défaite.

C'est à ce moment qu'en ouvrant la Gazette, nous lisons sous la rubrique de Paris, 7 septembre 1652 :

« Le 3, le sieur de Briolle retourna ici avec les troupes qui avoyent esté détachées de l'armée des princes pour tenter le secours de Montrond : dont le gouverneur n'ayant pu être secouru dans le temps porté par la capitulation faite le 15 du passé, a esté obligé de rendre la place au comte de Paluau, qui a fait paroistre en ce long siége une vigueur et une prudence extraordinaires. »

En effet le château de Montrond assiégé par le comte de Palluau auquel le maréchal de Turenne avait envoyé le renfort de troupes dont il parle dans sa lettre du 27 août, venait de succomber. La perte de cette place était un grave échec pour la cause des princes. Nous allons donner le récit détaillé de cet épisode intéressant auquel les historiens, ignorant les détails, ont à peine jusqu'ici consacré quelques lignes.

# CHAPITRE XXX.

## ÉPISODE

Caractère particulier du siége de Montrond. — Origines historiques de ce château. — La seigneurie de la ville de Saint-Amand et la seigneurie de Montrond, d'abord distinctes, puis réunies. — Fortifications de Montrond, successivement augmentées et perfectionnées par Sully et le prince de Condé. — Description du château au moment du siége. — Le marquis de Persan, gouverneur de la place. — Le comte de Palluau, général des troupes assiégeantes. — Prise de Saint-Amand. — Exactions commises dans le Berry par les deux partis. — Guy de Léans, sieur de Zereaux, dit Desheraut, ses déprédations, ses violences, ses aventures. — Prise de divers châteaux par les troupes royales. — Tristes particularités de la guerre dans les campagnes. — Lenteur du siége de Montrond. — Lettre inédite du 1er mai de l'intendant Le Tellier au ministre Le Tellier. — Réflexions sur cette lettre. — Lettre inédite du 4 mai du comte de Palluau au ministre Le Tellier. — Sarcasmes au sujet des lenteurs du comte de Palluau. — La Cour assigne un délai pour la prise de Montrond. — Lettre inédite du 20 juillet du comte de Palluau au ministre Le Tellier. — Le duc d'Angoulême prisonnier dans le camp royal. — Aperçu de la Fronde en Provence. — Claude Biet, maire de Bourges, enfermé dans le château de Montrond avec d'autres prisonniers. — Il est menacé d'être pendu. — Le comte de Palluau rejette sur l'intendant la responsabilité des lenteurs du siége. — Lettre inédite du 30 juillet du comte de Palluau au ministre Le Tellier. — La Cour assigne un nouveau délai, après lequel le siége doit être levé. — Refus du comte de Palluau d'obtempérer à ces ordres. — Progrès du siége. — Lettre inédite du 7 août du

comte de Palluau au ministre Le Tellier. — Marche du siége retracé d'après un plan authentique inédit. — Lettre inédite du 21 août du comte de Palluau à Le Tellier. — Capitulation conditionnelle de Montrond, signée le 22 août. — Lettre inédite du 22 août du comte Bussy-Rabutin à Le Tellier. — Le maire de Bourges mis en liberté sous condition. — Secours de Montrond tenté par Briord, soutenu par les marquis de Lévis, de Coligny, de Valançay, de Saint-Geran. — Contre-secours conduit par le vicomte de Montbas. — Rencontre sanglante entre les habitants de Châteauroux et d'Issoudun. — Le tocsin sonne dans tout le Berry. — Briord tente une charge infructueuse de cavalerie; sa retraite. — Rapport inédit du dernier août du comte de Palluau au ministre Le Tellier. — Le comte de Persan rend le château de Montrond. — Le comte de Palluau nommé maréchal de France. — Ordre de raser Montrond. — Démarches et menaces du prince de Condé pour empêcher cette destruction. — Lettre inédite du 9 septembre du roi au maréchal de Turenne. — Lettre inédite du 10 septembre du comte de Palluau au prince de Condé. — Note inédite de Lenet sur la valeur de Montrond et sur l'armement du château. — Ordre de destruction maintenu; douze milliers de poudre font sauter les fortifications. — Visite des ruines de Montrond par l'auteur de ces *Souvenirs*.

(1652.)

Le siége de Montrond mérite son histoire particulière comme un épisode à part des guerres de la Fronde. Sur les autres champs de combats se déroule la lutte des partis, sur celui-ci cette lutte se présente encore, mais avec un caractère tout spécial : guerre de seigneur contre son suzerain. C'est la dernière des passes d'armes de la féodalité.

Montrond placé sur les confins du Berry et du Bourbonnais était en 1652 une puissante place

forte. En remontant aux antiques origines, on trouve le château de Montrond possédé par l'importante maison de Déols. Dans la vie de Saint Louis par le Nain de Tillemont, nous rencontrons cette mention sur l'époque où ce château fut pour la première fois fortifié :

« Le château de Montrond, en Bourbonnais, sur le Cher, fut fortifié en ce temps-ci par Renaud de Montfaucond ; il donna acte au roy que cette place ne feroit aucun tort ni à luy, ni à son royaume ; et que si cela arrivoit, le roy pourroit saisir tout ce qu'il tenoit de luy, jusqu'à ce que le tort eust été réparé à sa volonté. L'acte est du mois de février 1225, à Melun[1]. »

Renaud I^er^, sire de Montfaucond, mentionné dans cet acte était devenu seigneur de Montrond par son mariage avec Mathilde de Déols-Charenton.

Dans le cours de ce même siècle, la seigneurie de Montrond vint augmenter par héritage les possessions de la maison de Sully, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Béthune-Sully à laquelle appartient le grand ministre de Henri IV. De cette maison de Sully, dont Sully-sur-Loire fut le berceau, elle passa à la maison de Champagne-Sully. On trouve la seigneu-

[1] Vie de Saint Louis, par le Nain de Tillemont, p. 372, édit. de la *Société de l'histoire de France*.

rie de Montrond mentionnée au nombre des fiefs possédés en Berry par Henry de Sully, boutillier de France, seigneur de la Chapelle, des Aix-Dam-Gillon [1], d'Argent, d'Orval, etc., d'une branche cadette des comtes de Champagne séparée de la tige principale au siècle précédent en la personne de Guillaume de Champagne, fils de Henry de Champagne, dit Etienne, comte de Sancerre. Guillaume exclu, malgré son droit d'aînesse, de la succession du comté de Sancerre, autant par les pratiques de sa mère qu'en raison de la faiblesse de son esprit et des infirmités de son corps — il était bègue et contrefait — prit le nom et les armes de sa femme, Agnès de Sully, fille et héritière de Gillon, deuxième du nom, sire de Sully [2]. En 1104, il assistait avec elle à la dédicace de l'église de l'abbaye de Saint-Satur, au-dessous de Sancerre. Cette branche cadette de Champagne-Sully tomba en quenouille à la onzième génération en la personne de Marie de Sully, fille de Louis, sire de Sully, et d'Isabeau de Craon. Marie, puissante héritière, était dame de Sully, de Craon, de la Chapelle, des Aix-Dam-Gillon, de Château-Meillant, de Bruyères-sur-Cher, de Sainte-Hermine, de l'imposant châ-

[1] Ancienne orthographe du bourg des Aix d'Angillon, en Berry. Le nom de Gillon lui venait de Gillon I^er^, sire de Sully, qui en avait fait bâtir le château.

[2] Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme;* art. de la maison de Champagne.

teau de Chalusset [1], en Limousin, donné en 1313 avec l'historique château de Chalus [2] à son bisaïeul par le roi Philippe le Long, en échange de la seigneurie de Lunel; elle était encore dame de Montrond, d'Orval, et de bien d'autres terres. En premières noces, elle épousa Guy, quatrième du nom, sire de la Trémoille, garde de l'oriflamme de France, qui mourut à Rhodes des suites de ses blessures reçues, en 1398, à la bataille de Nicopolis ; en secondes noces, Marie de Sully épousa Charles, premier du nom, sire d'Albret, comte de Dreux, connétable de France, tué à la bataille d'Azincourt, le 15 octobre 1415, fils d'Arnaud Amanjeu, sire d'Albret, et de Marguerite de Bourbon. Marie ayant eu des enfants de ses deux mariages, les terres de Sully et de Craon passèrent dans la maison de la Trémoille; celles de la Chapelle, des Aix-Dam-Gillon, d'Argent, de Bruyères, de Château-Meillant [3], d'Orval, de Montrond, etc., passèrent dans la maison d'Albret.

[1] Ancien château des vicomtes de Limoges, situé à 16 kilomètres de cette ville; il présente encore une des ruines les plus belles et les plus imposantes de la France féodale.

[2] Devant lequel fut tué Richard Cœur-de-Lion.

[3] Le château de Meillant, l'une des antiques possessions de la maison de Déols, dont nous venons de suivre plusieurs transmissions, devint l'héritage de la maison d'Amboise; le cardinal Georges d'Amboise fit du château, grâce au ciseau du dominicain Joconde, l'un des plus merveilleux monuments de l'art de la Renaissance. En l'année 1652, Meillant était la posses-

Guillaume d'Albret, second fils de Charles d'Albret et de Marie de Sully, hérita des seigneuries de Bruyères, de Saint-Amand, de Montrond, d'Orval ; mais, étant mort sans alliance, ces fiefs revinrent à son frère aîné Charles d'Albret, deuxième du nom, marié à Anne d'Armagnac. Celui-ci institua héritier de ses fiefs du Berry son troisième fils Arnault Armanjeu d'Albret, qui porta le titre de seigneur d'Orval et fut la tige de la branche d'Orval de la maison d'Albret. Il épousa Isabeau de la Tour, fille de Bernard de la Tour, comte d'Auvergne. Isabeau mourut le 8 septemtre 1488. Leur fils aîné Jean d'Albret, sire d'Orval, n'eut que trois filles de son mariage avec Charlotte de Bourgogne, comtesse de Réthel, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers et de Réthel. Marie d'Albret, leur fille aînée, porta par son mariage célébré le 15 janvier 1504 avec Charles de Clèves, comte de Nevers, le château de Montrond dans la maison de Gonzague. En 1606, Charles de Gonzagne vendit Montrond au ministre et à l'ami fidèle de Henri IV, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, que son roi créa duc de Sully, en 1606, après l'acquisition qu'il fit, de la maison de la Trémoille, du château et de la terre de Sully. Le premier ministre de Henri IV se trouva réunir de nouveau sur une même tête les fiefs de Sully

sion d'Alphonse de Brichanteau, marquis de Nangis ; il appartient aujourd'hui à M. le duc de Mortemart.

et de Montrond que le double mariage de la dernière héritière de la maison de Champagne-Sully avait séparés depuis deux siècles. L'acquisition de la seigneurie de Saint-Amand était jointe à celle de la seigneurie de Montrond.

La ville de Saint-Amand située au pied du château de Montrond est appelée par une association de noms, Saint-Amand-Montrond; elle était précédemment dans une connexité plus apparente que réelle avec le château qui la dominait. Quelle que fût leur proximité, Montrond et Saint-Amand avaient formé en effet deux seigneuries distinctes appartenant à des familles différentes. Saint-Amand avait un vieux château dont l'emplacement touchait à l'église paroissiale qui subsiste encore ; ce fief avait appartenu à l'ancienne et illustre maison de Culant qui possédait aussi la seigneurie de Châteauneuf-sur-Cher, en Berry [1], et dont les générations ont fourni un amiral et un maréchal de

[1] François de Culant, baron de Châteauneuf, vendit, le 12 septembre 1565, le fief de Châteauneuf à Claude de l'Aubespine. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux, mort en 1653, était son descendant. Le marquisat de Châteauneuf passa ensuite à la maison des maréchaux de L'Hôpital; la bisaïeule de l'auteur de *ces Souvenirs*, la marquise de Lostanges, née de L'Hôpital, vendit la terre de Châteauneuf un million au moment de son départ pour l'émigration; elle n'en put toucher le prix qui fut saisi par les autorités révolutionnaires (voy. la note de la p. 272 du 2e volume). Châteauneuf appartient aujourd'hui à M. le duc et à madame la duchesse de Maillé.

France. Par alliance ou par acquisition, nous n'avons pas retrouvé la trace exacte de la transmission, la seigneurie de Saint-Amand se trouva réunie au quinzième siècle à la seigneurie de Montrond, possédées l'une et l'autre, ainsi que nous venons de le voir, par la maison de Champagne-Sully.

L'antique séparation entre Montrond et Saint-Amand subsiste encore dans la dénomination d'une rue appelée *rue entre les deux villes*. La plus ancienne des deux cités était celle qui se groupait autour du vieux château de Saint-Amand ; la seconde, celle qui se rapprochait de la base du château de Montrond devait son origine plus récente à l'événement suivant : En 1410, le château d'Orval ayant été pris et saccagé par les Anglais, les feudataires allèrent rebâtir leurs demeures au pied du château de Montrond. Le connétable d'Albret, pour encourager la construction de la ville nouvelle, lui accorda des franchises semblables à celles dont l'ancienne ville était en possession. Charles d'Albret, son fils, étendit ces priviléges et aida les deux villes réunies à s'envelopper dans une même enceinte fortifiée qui fut achevée en 1435. Depuis les deux seigneuries ne furent plus séparées.

Les bruits de guerre avaient plus d'une fois retenti sous les murs du château de Montrond; la faiblesse primitive de ses fortifications jointe à la trahison, avait amené sa prise. En 1576, il fut

emporté par les protestants ; en 1590 et 1591, il fut pris et repris par les ligueurs commandés la seconde fois par le maréchal de la Châtre en personne.

Lorsque l'illustre Sully fut frappé de la disgrâce sans retour qui suivit la fin tragique de Henri IV, appliquant à sa vie privée les règles méthodiques de sa vie publique, il fixa l'été et l'hiver pour son séjour dans son château de Villebon, en Beauce, le printemps et l'automne pour habiter ses terres du Berry. Triste de quitter les affaires, plus triste encore de la mort de son roi, il épancha sa mélancolie dans des vers, dont nous rappelons les premiers :

« Adieu maisons, chasteaux, armes, canons du roy,
« Adieu conseils, trésors déposez à ma foy. »

Son âme forte ne pouvait languir dans une vaine oisiveté. Il dictait ses Mémoires ; il appliquait dans ses domaines sa maxime favorite quand il gouvernait l'État : « Labourage et pasturage, voilà les deux mamelles de la France, les vraies mines et trésors du Pérou. » Il s'occupait donc d'agriculture ; il embellissait ses nombreuses demeures ; il plantait autour d'elles ses ormes chéris. Se faisant en outre le continuateur de l'œuvre de Renaud de Montfaucond, il ne négligeait pas de fortifier d'une manière toute spéciale le château de Montrond.

Ce soin n'avait rien d'anormal relativement aux idées qui régnaient alors; bien que sujet fidèle au jeune roi Louis XIII, il pouvait avoir à craindre la politique du ministre favori de la régente; il redoutait même tellement les nouvelles influences que le jour de l'assassinat de Henri IV, il n'osa pas se présenter au Louvre; or dans ces temps, les âmes fières appelaient volontiers l'épée au service de leurs droits méconnus. Il fortifia Montrond de manière à en faire sa retraite imprenable, si jamais il était menacé dans sa vie ou dans sa liberté. La vieille demeure féodale tirait de son assiette dominante cette force naturelle recherchée pour les châteaux du moyen-âge. Cette assiette se composait d'un escarpement de rochers au milieu de la plaine, appuyé par un contre-fort moins élevé, désigné sous le nom de petit tertre. Sur ce haut piédestal déjà fortifié par la nature, s'élevaient les tours et les courtines. Leur élévation ajoutée à celle de l'escarpement du rocher, rendait, à moins de famine, de surprise, ou de trahison, la prise de la place par un assaut bien difficile, et l'assaut était cependant le seul genre d'agression que l'on pût tenter; les rares machines employées au moyen-âge pour l'attaque des places et la démolition de leurs murailles, ne pouvant atteindre des constructions dont la base était placée à une si grande hauteur. Ce fait de la force des châteaux relativement beaucoup plus grande

que celle des villes murées, parce qu'une assiette escarpée était autrement facile à trouver pour un château que pour une ville, est une cause qui n'a pas été assez remarquée de la puissance longtemps conservée par la féodalité. Un château fort était à une ville fortifiée, ce qu'un chevalier bardé de fer était aux milices du même temps. L'invention de la poudre à canon vint modifier ces conditions; elle le fit toutefois avec plus de lenteur pour l'attaque des places fortes que pour la lutte des armées en rase campagne; mais à mesure des progrès de l'artillerie et des autres moyens d'attaque, la hauteur des murailles devint, au lieu d'une force, une faiblesse, les trouées du canon ou les mines souterraines pouvaient d'autant mieux renverser des murailles sapées par leur base, qu'elles étaient plus élevées; leur hauteur et leur poids facilitaient leur chute. On fut donc amené, pour paralyser les effets de l'artillerie, à ces fortifications modernes qui se dissimulent derrière les glacis.

Sully qui avait réuni et réunissait encore les dignités, les grades et les genres de mérite les plus divers, surintendant des finances et grand voyer du royaume, grand maître de l'artillerie et maréchal de France, économiste et financier aussi habile que guerrier brave et expérimenté, avait lui-même fait faire des progrès notables à l'art de l'artillerie jusqu'à lui dans l'enfance; aussi sous la force appa-

rente de Montrond, reconnaissant sa faiblesse, il enveloppa le château d'une nouvelle enceinte bastionnée, et il en fit ainsi une place qui passait pour l'une des plus fortes de France. Dans cet asile, le ministre d'Henri le Grand pouvait se livrer au repos, et quitter au besoin la plume de l'écrivain ou la charrue de l'agronome, pour appuyer en vieux gentilhomme la main avec confiance sur la garde de son épée. Cette entreprise que la force n'eût pas osé tenter, la dépossession du seigneur, un abus d'influence réussit à l'accomplir : nous avons dit comment Sully fut amené malgré lui à vendre Montrond au prince de Condé, père du grand Condé [1].

Ce prince, gouverneur de la province de Berry, voulut aussi, mais plus injustement que Sully, se donner des garanties contre la cour. Devenu possesseur de Montrond, il chargea un ingénieur du nom de Sarrasin [2] de continuer et de perfectionner l'œuvre de Sully, en rendant cette citadelle plus formidable encore. Nous avons dit ailleurs comment une partie de la première enfance du grand Condé s'y écoula dans les travaux de l'esprit et dans les exercices du corps; ensuite nous y avons retrouvé ce prince avec son frère de Conti, la duchesse de Longueville et la princesse de Condé

[1] Voy. tom. Ier, p. 90.
[2] Voy. les *Mémoires* de Lenet.

réunis pour arrêter les nouveaux plans de la Fronde, avant de se rendre dans la Guyenne[1]; et laissant au départ le gouvernement de la place à François de Vaudetar, marquis de Persan.

Montrond, qui touchait à sa ruine, était alors au comble de sa splendeur; ce n'était pas seulement un château fort, c'était encore une splendide résidence digne du riche possesseur du brillant château de Chantilly. Sa première enceinte enveloppait un espace d'une lieue de tour qui renfermait au niveau de la plaine des vergers, des jardins, des bosquets, des bassins, des canaux, des fontaines alimentées par la petite rivière du Chignon. Une rampe monumentale construite par Sully, d'une grande largeur et accessible aux voitures, grâce au développement qui en adoucissait la pente, contournant les flancs du rocher, conduisait de la première enceinte à la seconde. Celle-ci était occupée en partie par une vaste cour et par un jardin dont les allées étaient ombragées par des charmilles; aux angles de cette enceinte s'élevaient des tours; contre l'une d'elles, haute de cinquante pieds, était adossée la chapelle. A l'intérieur étaient peints en pied les douze apôtres; au-dessus du tabernacle un tableau représentait, dans le jardin des Oliviers, Jésus-Christ auquel un ange pré-

[1] Voy. tom. Ier, p. 287 et suivantes.

sentait un calice. Sur cette même cour s'élevait le château proprement dit consacré à l'habitation, formant un parallélogramme de soixante-dix pieds sur quarante, encadré par deux pavillons d'inégale grandeur. Au rez-de-chaussée, étaient les cuisines, les boulangeries, les offices; au premier étage, de vastes et somptueux appartements décorés de peintures, de bas-reliefs et de statues.

A l'un des angles de cette seconde enceinte se dressait le réduit du château, la grosse tour, construite en pierres de taille, de quarante pieds de diamètre, haute de cent vingt pieds. Ses murailles avaient neuf pieds d'épaisseur; sa plate-forme crénelée était surmontée d'une colonne de douze pieds de haut, surmontée elle-même d'une statue de Mercure.

L'une et l'autre enceinte renfermaient des logements pour les gens de guerre, des celliers, des granges, des écuries, des étables. De vastes souterrains permettaient de conduire les animaux à l'abreuvoir sur les bords du Cher [1].

Dès le commencement du mois d'octobre 1651, Philippe, comte de Palluau, connu plus tard sous le nom de maréchal de Clérembault, alors revêtu de la charge de mestre de camp de la cavalerie légère,

[1] Nous avons emprunté la majeure partie de ces détails à un manuscrit de Jean-Thomas Hérault, curé de Saint-Bonnet-le-Désert, publié par M. Chevalier de Saint-Amand, *Bourges*, 1845.

vint avec des troupes former le siége de Montrond. Le parti des princes ne fit aucune tentative sérieuse pour défendre contre le parti royal la ville de Saint-Amand; il lui eût fallu des forces beaucoup plus considérables que celles dont il disposait sur ce point. Dans la nuit du 16 octobre, le comte de Palluau dirigea contre la ville une vive attaque et il s'en empara après avoir éprouvé une courte résistance. Il établit son quartier général dans la ville même abandonnée par la plupart de ses habitants. Ceux-ci avaient fui emportant leurs meubles les plus précieux; un certain nombre s'étaient réfugiés dans le château de Montrond. En prévision d'un long siége, la garnison du château avait fait des réquisitions de denrées au loin dans la campagne. Ces réquisitions ne laissent pas d'être une page lamentable de l'histoire de nos guerres civiles; car il serait difficile de distinguer la nuance qui les sépare des exactions. Les spoliations qui s'accomplirent furent un des remords qui plus tard tourmentèrent le prince de Conti, alors qu'il avait adopté les pratiques de la plus haute piété; il voulut les apaiser par la réparation et ordonna des restitutions à ceux qui avaient le plus souffert des événements dont il avait été l'un des principaux instigateurs. C'est ainsi qu'il ordonna dans son testament daté de 1664, que réparation fût faite à un marchand de Toulouse du nom de Rougieri qui, malencontreusement de pas-

sage sous les murs de Montrond, avait été dépouillé de cinq cents écus.

Un des partisans du prince de Condé qui fut puni de ses manières d'agir par une fâcheuse aventure et par d'émouvantes perplexités, fut Gui de Léans, sieur de Zéreaux, dit Deshéraut, officier de la maison de ce prince. Il avait levé une compagnie dans le Berry pour soutenir la guerre civile et commettait avec elle de nombreux dégâts, tels que grains enlevés et bâtiments ruinés. Un soldat de sa compagnie qu'il avait mécontenté, déserta pour s'enrôler dans l'armée royale, et se croyant alors tout permis pour se venger de son capitaine, il guetta sa femme au passage et après l'avoir volée et lui avoir fait subir les derniers outrages, il lui cassa une côte. Deshéraut courut à cheval à la poursuite du soldat, il le saisit, l'enferma dans sa maison, où, ayant assemblé quelques amis, il le condamna à mort. Après lui avoir donné un confesseur, il le pendit à un arbre. Lors de la réaction provoquée en 1665 par Louis XIV pour poursuivre des faits punissables, et surtout pour abattre les derniers vestiges de la puissance féodale, Deshéraut fut poursuivi pour ses méfaits de 1652. Il fut arrêté et l'instruction fut commencée au parlement de Paris; mais la cour des Grands Jours que le roi avait envoyée tenir ses terribles assises à Clermont, en Auvergne, évoqua l'affaire. Deshéraut, assisté de sa femme, se retran-

cha pour ne pas répondre sur ce que les pièces justificatives étaient restées au greffe du parlement de Paris ; mais les Grands Jours avaient un président, M. de Novion, et un avocat général, M. Talon, qui ne demandaient que condamnations et exécutions, et qui firent rendre un arrêt par lequel il fut décidé qu'on lui ferait son procès comme à un muet volontaire. Le motif le plus réel des poursuites entreprises contre Deshéraut était, paraît-il, l'acquisition qu'il avait faite d'une terre fort enviée et qui lui avait créé de puissants ennemis. Sa situation semblait des plus compromises ; car on lui reprochait moins la mort du soldat, s'il l'avait tué sur-le-champ, que l'irrégularité de la procédure ; on rappelait en même temps ses déprédations ou d'autres violences commises pendant la guerre de la Fronde, bien qu'il fût couvert par l'amnistie accordée lors de la pacification générale. Huit voix opinèrent pour la mort, sept voix pour le renvoi de l'affaire au parlement de Paris ; la majorité pour la condamnation n'étant pas suffisante, le renvoi au parlement de Paris fut prononcé [1].

[1] Voy. les *Mémoires* de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne (Hachette, édit. 1856). L'auteur parle de l'empressement de Talon, dès son arrivée, pour s'assurer si les prisons étaient assez spacieuses pour contenir tous les accusés qu'il comptait bien y faire renfermer. M. Sainte-Beuve, dans la préface dont il a fait précéder cette édition, ne manque pas de faire ressortir la pointe d'iniquité de M. de Novion, préoc-

L'arrivée des troupes royales força la garnison de Montrond à cesser ses excursions au dehors; aussi les soldats du comte de Palluau furent de prime abord accueillis dans les campagnes environnantes comme des libérateurs. Ce général, afin de ne pas être inquiété pendant les opérations du siége, laissa devant la place des forces suffisantes pour la surveiller, et entreprit de soumettre tous les châteaux d'alentour qui tenaient pour le parti des princes. Il força le Châtelet, bravement défendu par M. de Bar, à se rendre après cinq jours de siége. Culan, Château-Meillant, Préveranges se rendirent aussi après une héroïque résistance; Poysieux et Pille-Voisin capitulèrent à la première sommation. Au bout de peu de temps toutes les contrées environnantes étaient soumises à l'autorité royale; mais leurs malheureux habitants ne tardèrent pas à apprendre que loin de trouver des libérateurs, ils n'avaient fait que changer de spoliateurs. L'indisci-

cupé surtout du soin de faire sa cour au monarque et conduisant de front les fêtes où il dansait avec ses deux filles et les exécutions sanglantes. Il est curieux de constater dans cette œuvre de Fléchier à quel point ces Grands Jours avaient excité chez les paysans d'Auvergne les espérances, les prétentions et les convoitises les plus désordonnées. La monarchie, pour se rendre populaire en punissant avec fracas quelques abus ou quelques crimes qu'elle pouvait réprimer avec moins d'éclat, travaillait avec une inconscience inouïe à l'œuvre de la révolution et de sa propre ruine chez le peuple le plus conservateur de la terre, si l'autorité était toujours conservatrice.

pline des troupes royales que nous avons eue à signaler en tant de lieux différents n'était pas moindre en Berry qu'en Poitou, ou dans l'Ile-de-France; dans la région dont nous nous occupons, la tradition en a conservé dans les campagnes de douloureux souvenirs. Les paysans se réunissaient, quand ils osaient, pour résister aux pillards; et malheur alors aux soldats du comte de Palluau qui s'aventuraient isolés ou en trop petit nombre. Parfois l'audace des paysans armés de fourches ou de simples bâtons, se précipitant sur les arquebuses rendues impuissantes par la soudaineté de l'attaque, était telle qu'il en est resté cette légende racontée de nos jours encore au village de Touchay : parmi les paysans, il y avait des charmeurs qui rendaient la poudre sans force et les arquebuses sans effet ; alors les soldats étaient impitoyablement massacrés. Les paysans d'Ineuil racontent aux veillées que leurs ancêtres précipitaient dans le vaste étang de Villiers qui baigne le village, les cadavres des soldats qu'ils avaient tués, et que longtemps après on trouvait des fragments d'ossements humains dans le corps de brochets monstrueux. Aux environs de Lignières, un gentilhomme nommé Déletang eut, à la tête d'une troupe de paysans, un engagement sanglant contre un détachement des troupes royales, et les chiens des fermes voisines étaient accourus en si grand nombre pour dévorer

les cadavres des deux partis que le théâtre de l'événement vit son nom de la Chaume-Parcy changé en celui de la Chaume-des-Chiens.

Le comte de Palluau avait établi son camp dans la plaine sous Montrond en un lieu appelé la *Noirie*, à cause du grand nombre des noyers dont il était planté; mais l'hiver et l'insuffisance des moyens dont il disposait, l'empêchèrent, pendant le cours de plusieurs mois, de faire dans ses attaques de bien sensibles progrès. Il tenait plutôt la place en état de blocus qu'il ne l'assiégeait de vive force. Une lettre de l'intendant Le Tellier adressée au ministre Le Tellier conservée aux archives du ministère de la guerre, nous apprend qu'au bout de sept mois, c'est-à-dire le 1er mai 1652, la circonvallation de Montrond ne faisait que s'achever, et que seulement alors on considérait les opérations du siége comme sérieusement commencées.

Nous avons lieu de croire que cet homonyme du ministre était Charles Le Tellier, maître des comptes, son frère cadet, remplissant les fonctions d'intendant auprès du corps d'armée du comte de Palluau. Sa lettre datée de Bourges le 1er mai 1652, débute par un compte rendu des rentrées de finances difficilement opérées en Berry, puis il aborde divers détails assez intéressants pour que nous donnions en entier cette partie de sa missive :

« ... Ils (les receveurs des tailles de Châteauroux,

du Blanc et de la Chastre) demandent un arrest du Conseil, comme aussy un pour commettre M. Le Large en la place du sieur Foucauld, ci-devant intendant de M. le prince et gendre du sieur Granchamp, dont la femme a esté gouvernante des princes de Condé, Conti, et de madame la duchesse de Longueville, et de M. Ranot, bon guerroyeur, mais très meschant financier, qui ont mis dans le recouvrement des années dernières une si grande confusion que je ne voudrois pas en six mois de temps entreprendre d'y voir clair et les remettre dans l'ordre. Dieu merci ma mission a un autre sujet. Si l'argent que promet M. Vallancay [1] en ce pays, estoit aussi comptant que ses sollicitations, par l'entremise d'un nommé La Solaye, près les gentilshommes de cette province, il y auroit déjà trois-cents chevaux sur pied pour le secours de Montrond, et en attendant que cet argent vienne de Paris, il tient cette noblesse en alesne.

« On achève la circonvallation de Montrond et on commence à se réjouir en cette province que c'est tout de bon que l'on assiége cette place. Je laisse à M. de Palluau à vous rendre un compte

[1] Évidemment, Dominique d'Estampes, marquis de Valençay, député de la noblesse du Berry à l'assemblée d'États-généraux qui devait se réunir à Paris, en 1649, et qui mourut en 1691, âgé de 96 ans. Il était neveu du bailly de Valençay, ambassadeur à Rome, dont il a été question à l'occasion de la promotion du coadjuteur de Paris au cardinalat.

plus particulier, ne voulant pas entreprendre sur sa charge. Le sieur de Montaut[1] coucha la nuit du 29 au 30 d'avril en cette ville où il a donné force lettres. Lui et le sieur Lévi[2] sont allés vers Chasteauroux chez le sieur de Lage, beau-frère du sieur de Sarzay[3] qui commande le régiment de Condé, qui y est arrivé depuis huît jours. Quand j'ay parlé icy à quelques eschevins qu'ils devoient avoir arresté ledit sieur Montaut, cy-devant gouverneur de Montrond, ils m'ont dit qu'ils n'avoient aucun ordre et qu'ils avoient souvent escrit à la Cour; mais qu'on ne leur faisoit point de réponse. La créance que j'ay que vous aurés agréable la liberté que j'ay prise de vous entretenir de tout ce que dessus, me fait vous l'écrire et me dire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LETELLIER[4]. »

[1] Probablement Philippe de Montaut, baron de Benac, sénéchal et gouverneur de Bigorre, créé duc de Lavedan en 1650, mort en 1654. Les lettres patentes de l'érection de son duché-pairie ne furent point enregistrées.

[2] Le marquis de Lévi, celui que nous avons vu accompagner le prince de Condé, dans son aventureux voyage, en quittant la Guyenne.

[3] Voy. sur le marquis de Sarsay, tom. Ier, p. 457.

[4] *Lettre inédite*, datée du 1er mai 1652, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

Comme nous parcourons le dix-septième siècle non-seulement en historien des faits, mais encore en observateur du mouvement social, le style même de la lettre de l'intendant Le Tellier mérite bien que nous nous y arrêtions : avec quel sans-façon il parle des sieurs de Montaut et de Sarsay, des sieurs Valençay et Lévi ; les formes du langage sont un signe du temps, elles ont leur importance ; quand elles sont polies ou respectueuses, elles indiquent un état social qui tend à l'élévation et à la grandeur ; quand elles sont communes et impolies, elles indiquent un état social qui tend par le nivellement à l'abaissement et à la décadence. L'appellation de citoyen est venue marquer par un mot toute une phase historique. Ces formes choquantes de langage ne s'employaient guère que de supérieur à inférieur ; sous la plume d'un intendant et d'un commissaire des comptes en mission, elles font voir le flot de la bourgeoisie qui monte. La royauté qui voulait se placer si haut que tout individu parût petit au-dessous d'elle, avait pris pour habitude de Chancellerie dans ses lettres-patentes et pièces officielles d'appliquer la dénomination modeste de sieur à tous ses sujets, quel que fût leur rang ; par suite les parlements et tous les tribunaux qui rendent la justice au nom du roi firent de même ; ainsi l'autorité elle-même devint le levier de la démocratie dont le

triomphe devait emporter la vieille monarchie. Toutefois dans le style épistolaire qui comporte d'autres formes, l'intendant Le Tellier le prend de bien haut avec de fort grands seigneurs ; pour quelques-uns même, il retranche la particule. Ainsi l'on marchait au développement du système qui devait humilier tous les fronts non-seulement devant le souverain, mais encore devant ceux qui le représentent à un degré quelconque. Ce style se ressent de cet esprit bourgeois qui veut abaisser moins par principe, que par jalousie ; car il veut monter lui-même à ce rang et à ces titres qu'il envie. Ces travailleurs au profit du nivellement, qui flattaient et servaient le penchant de la royauté afin d'obtenir les emplois et les faveurs, n'étaient point guidés par d'autre mobile : le sieur Le Tellier comptera bientôt dans sa famille des marquis de Barbézieux, de Louvois, Courtenvaux, de Souvré, de Montmirail, un comte de Gisors, etc.

Charles Le Tellier s'abstient par procédé pour le comte de Palluau d'entrer dans le détail des faits militaires, bons rapports qui devaient peu durer. Quatre jours plus tard, le général des troupes royales écrivit au ministre la lettre annoncée par l'intendant :

« A Saint-Amand, ce 4 May 1652.

« Monsieur,

« Ne pouvant plus avoir de vos nouvelles sans envoyer exprès en apprendre, j'envoye M. le chevalier de Nantouillet[1] pour scavoir l'estat des affaires générales, et pour vous faire scavoir celuy de ce pays. Je fais travailler autant qu'il m'est possible, tant dans le Nivernois que dans le Berry, aux outils et boulets nécessaires pour l'attaque de Montrond. Combien que cela n'aille pas si viste que je voudrais, j'ay peur que cela soit encore plustost en estat que la poudre que j'espérois qui viendroit du costé de Lyon. Je laisse le sieur de Louat auprès de Son Eminence pour ce sujet, lequel on m'a dit estre encor à la Cour ; si cela est, il faudra se donner la patience que les sommes qui ont esté imposées sur les villes, tant du Bourbonnois que du Berry, soient levées pour achepter de la poudre, et payer les marchés que j'ay faits des autres munitions ; cela sera tellement long que je consommeray le fonds de mon pain devant que j'aye de quoy faire mes attaques. Je vois assez de seureté pour le recouvrement des fonds dont M. Le Tellier a traité ; mais comme l'argent ne

[1] De la maison de Prat.

doit venir que de terme en terme, je ne m'en scaurois servir pour les achapts des munitions de guerre sans lesquelles on ne scauroit attaquer une place de force. Si la commodité des affaires avoit peu permettre à Son Eminence de faire faire les avances de poudre et autres munitions, comme elle en avoit le dessein, nos affaires eussent esté promptement en bon estat, et il y eust eu avec peu de temps grande seureté pour le recouvrement de cette avance. Je vous prie de me mander ce que je dois espérer sur tout cela, afin que je prenne mes mesures.

« Je fais toujours travailler à la circonvallation ; j'espère que dans trois jours elle sera en l'estat que je la veux mettre.

« La désertion de la place continue toujours. Le reste du régiment de Mercœur est arrivé en ce lieu sans armes ; les officiers se mettent en devoir de l'armer. Je ne scaurois vous dire de quel nombre il est, que je ne l'aye veu sous les armes. Les officiers assurent qu'ils ont quatre cents hommes, sans comprendre ce qui est à Agen. Pour celuy de Roannés, les officiers sont venus à l'ordre, il y a six jours ; du depuis je n'en ay pas ouï parler. Cela vous fait clairement voir qu'il faut des commissaires pour faire marcher les régimens, autrement ils n'arrivent jamais aux lieux où on en a besoin, les officiers s'amusant à courre toutes les provinces pour en ti-

rer de l'argent. Comme l'impunité est générale, ils font cette vie là et ruinent le royaume sans aucun péril, et le service du Roy demeure en arrière. Je n'ay point encore de nouvelles de celuy de Lyonnois. Je l'attens avec impatience; car estant un corps en qui j'ay grande confiance, s'il m'avoit joint, je serois en estat de ne guère appréhender le secours qu'on dit qui se préparent du costé de deçà. Depuis que les marquis de Lévy et Coligny sont dans le Bourbonnois, l'on continue à dire que l'on s'assemble pour tenter un secours ; cela m'oblige à marcher demain droit aux lieux où on m'a dit qu'ils estoient ; et si ils sont dans leurs maisons, je les attaqueray et les prendray, si je puis. Cependant j'ay creu devoir rendre une ordonnance contre tous ceux qui desservent le Roy, où je les ay nommés tous deux ; je vous en envoye la copie et vous prie de m'envoyer un ordre du Roy qui m'ordonne de pratiquer cette sévérité en toutes les provinces où le service du Roy le requerra, et qu'il soit de plus vieille date que madite ordonnance. Vous voyez mon sens et vous ferez faire, s'il vous plaist, l'ordre comme vous scavez qu'il doit estre. Vous feres, s'il vous plaist, ordonner qu'on m'envoye des officiers d'artillerie pour exécuter huict pièces; car devant qu'on les ait peu ramasser, je voy qu'on aura bien eu le temps d'avoir des munitions, ne pouvant m'imaginer que Son Eminence n'ait pas

donné les ordres à Lyon pour avoir des poudres comme il me l'a fait espérer, scachant bien qu'il n'a rien au monde si à cœur que les choses de la nature de celles où je suis engagé. J'ay icy plusieurs corps de cavalerie de tant de sortes de nature qu'on ne scauroit comprendre ce que c'est ; je vous envoye une liste de leurs noms et de leur force. Je vous supplie de me faire scavoir de vos nouvelles et de croire que je suis avec passion.

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1].

« Un gentilhomme du Bourbonnais nommé Revol qui avoit pris une compagnie de cavalerie dans le régiment de Chasteauneuf, dans l'espérance que c'étoit pour le service du roy, a quitté cet engagement là quand il a connu qu'il s'était trompé. Il me demande une commission de cavalerie pour amener icy vingt-cinq ou trente maîtres au service du roy, et ne demande aucun argent, ny quartier

[1] Le comte de Palluau signe son nom par un seul *l*; mais nous l'avons toujours écrit dans notre texte avec deux *l*, suivant sa véritable orthographe. Nous avons déjà eu occasion d'observer, à l'occasion du maréchal de L'Hôpital, à quel point on était peu soigneux à cette époque de l'orthographe de son propre nom.

pour la levée. J'ay creu que cela ne se devoit pas refuser et luy ai dit de s'assurer de nouveau de ses cavaliers, jusqu'à ce que j'eusse eu de vos nouvelles et vostre volonté sur ce sujet. Si vous jugez qu'on se doive servir de cet homme, m'envoyant la commission, je le ferois joindre à la compagnie de Pionzac [1], ainsy ce seroit un commencement de régiment sans qu'il en coustat rien.

« Je vous envoye une lettre que j'ay prise que M. de Persan escrivoit à Monsieur le prince ; comme je n'y puis rien comprendre et qu'elle est en chiffre, vous en ferez ce qu'il vous plaira.

« Depuis ma lettre escrite, un gentilhomme de condition, nommé Bisseret, est venu trouver M. de Baradat [2] et luy dire qu'il avoit trente maîtres à cheval et en estat de servir, et qu'il désire estre dans le régiment de la Reine, Bretagne, et comme mon dit sieur de Baradat l'estime extrêmement, il m'oblige de vous prier, comme je fais, de m'envoyer

[1] La compagnie de Jacques de Chabannes, comte de Pionzac, pourvu par lettres-patentes, du 23 août 1650, de la charge de lieutenant du roi en Bourbonnais. Il mourut au mois d'août de l'année 1652.

[2] François de Baradat (la véritable orthographe est Baradat, bien que la plupart des historiens aient écrit Baradas), ancien favori de Louis XIII, qui avait été longtemps exilé pour s'être battu en duel dans la chambre du roi, contre le commandeur de Souvré. Il avait épousé à Bruxelles Gabrielle de Coligny. Il mourut en 1683. Son fils, Marc de Baradat, était élevé comme enfant d'honneur auprès du jeune Louis XIV.

une lettre pour qu'il luy délivre une des commissions dont il est chargé, et de le faire mettre sur l'estat[1]. »

Les désertions signalées par le comte de Palluau dans la garnison de Montrond ne compensaient évidemment pas la mauvaise organisation et la faiblesse de l'effectif des forces du corps assiégeant qui manquait même des munitions nécessaires. De plus les levées opérées en Bourbonnais par le marquis de Lévi et de Coligny pour le parti des princes, faisaient craindre au comte de se trouver pris entre deux feux. Reconnaissant l'insuffisance de la force matérielle, il avait recours à la force morale, toujours si grande, des défenses faites au nom de l'autorité, et provoquait des ordres du roi, après les avoir devancés.

L'opinion impatiente ne rendait pas cependant une complète justice aux difficultés de toutes sortes éprouvées par le général de l'armée royale; elle accusait sa lenteur, son incapacité même, elle employait contre lui les armes du ridicule. Montrond est situé dans l'angle formé par le cours du Cher avec le cours de la Marmande; à quelque distance de leurs doubles rives un imperceptible ruisseau, le Chignon, contournait le bas des remparts, avant de pénétrer au sud dans la

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

place elle-même dont il alimentait les bassins. Puis il allait à angle droit et parallèlement au cours de la Marmande, situé au nord, se jeter dans le Cher. Les difficultés de la traversée du Chignon par le comte de Palluau devinrent un sujet d'interminables plaisanteries qui le poursuivirent longtemps; car lorsqu'il obtint le bâton de maréchal de France, on ne manqua pas de dire que c'était la récompense méritée de ce haut fait d'*avoir traversé le fleuve du Chignon à la nage!* et comme Palluau était railleur et voulait tourner en moquerie le marquis de Persan, on le chansonna ainsi dans les deux partis :

« Palluau avec ses railleries,
« Non plus qu'avec ses batteries,
« Ne fait pas grand peur à Persan ;
« Mon Dieu ! le pauvre capitaine,
« Il ne peut prendre un château dans un an,
« Et perd deux villes par semaine. »

La fin de ce couplet faisait allusion à la perte successive des places d'Ypres et de Courtray dont Palluau avait eu le commandement pendant la campagne de 1647 contre les Espagnols.

La cour partageant à la fin les impatiences de l'opinion, assigna un délai pour la prise de Montrond ou pour le retrait des troupes, ordonnant de ne laisser que des forces suffisantes pour un blocus; le comte répondit au ministre Le Tellier :

« Au Camp, devant Montrond, ce 20 Juillet 1652.

« Monsieur,

« J'ay receu la despesche que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par le sieur de Lunas [1], par laquelle Sa Majesté m'ordonne qu'en cas que je ne croye pas prendre Montrond dans la fin de ce mois, que j'aye à marcher à Montereau, laissant ce qu'il faut pour le blocus de Montrond ; vous m'envoyez aussy les ordres pour faire passer en Piedmont les régiments d'infanterie de Lyonnois et Mercœur.

« Je vous respondray à tout cela que tant de choses ordonnées à un corps comme celuy que Sa Majesté m'a confié, sont tellement impossibles, que cela me fait veoir que le Conseil ne scait pas l'estat des affaires de ce pays, ny en quel estat sont les troupes que je commande ; cela m'oblige, Monsieur, à vous dire que si le siège de Montrond estoit levé, les affaires du Roy seroient entièrement perdues en Berry, Bourbonnois, la Marche et Auvergne, non-seulement par les contributions qu'en tireroit cette place, mais encore par l'attachement que prendroient tout à l'heure les gens desdites provinces à l'intérest des princes pour se garantir

[1] Jacques de Narbonne, baron de Lunas, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

ter soixante maistres de cavalerie à pied à la tranchée, ne pouvant fournir mes gardes de tranchée à présent que j'ay deux attaques; sans cavalerie, je ne scaurois escorter avec seureté Monsieur d'Angoulesme.

« Si bien que voulant prendre Montrond en gardant mondit seigneur, je me suis résolu de me donner la subjection de le garder jusques à la prise de ladite place pour ne perdre pas un moment de temps à presser mes attaques par l'absence de ma cavalerie, après quoy je seray en liberté de le faire conduire au lieu qui m'a esté mandé ou ailleurs, si on me le fait sçavoir. Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1] ».

Les raisons objectées par le comte de Palluau pour se refuser, jusqu'à formelle insistance, à obtempérer aux ordres de la cour, n'étaient certainement pas dénuées de sérieux fondements; les deux corps que l'on aurait tirés de sa petite armée, l'un pour rejoindre l'armée du roi aux environs de Paris, l'autre, l'armée d'Italie, eussent constitué pour ces deux armées des renforts bien insignifiants, s'ils ne

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

se fussent même dispersés sur la route ; et le troisième corps qui serait resté sous les murs de Montrond eût été évidemment incapable d'en maintenir le blocus, même contre la seule garnison de la place. Il n'est guère douteux que cet abandon du siége et le retrait de la majeure partie des troupes n'eussent été le signal d'une vive explosion du parti de la Fronde dans les provinces du Berry, du Bourbonnais et de l'Auvergne ; le centre de la France aurait pu se soustraire d'un seul coup à l'autorité royale. Au milieu du désordre général, il est peu surprenant que le Conseil du roi fût imparfaitement informé de l'état des forces du comte de Palluau ; peut-être aussi voulait-il presser ce général d'emporter la place par la crainte de lui faire perdre l'honneur d'un commandement en chef. Le désir de conserver ce commandement a pu, il est vrai, porter Palluau à amoindrir dans une certaine proportion la valeur et le nombre des troupes dont il disposait. Du reste, sans prendre un engagement positif, il donnait à espérer qu'il serait maître de la place dans les premiers jours du mois suivant.

Il n'aurait manqué au comte de Palluau pour surcroît d'embarras que d'avoir à faire conduire plus loin, pour le mieux placer sous la main de la cour, un prisonnier dont l'escorte ne demandait pas moins de quatre cents chevaux. Cet obstacle nous fournit l'explication, qui était restée ignorée, du mo-

tif pour lequel le duc d'Angoulême demeura prisonnier à Saint-Amand, sous les murs de Montrond, pendant la durée du siége de ce château. Ce captif d'importance nous amène incidemment à parler de la Fronde de Provence, qui venait de se terminer.

Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, avait eu pour père Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Louis-Emmanuel, connu d'abord sous le titre de comte d'Alais, destiné à l'état ecclésiastique, était, dès sa jeunesse, pourvu des abbayes de Saint-André de Clermont et de la Chaise-Dieu, en Auvergne, ainsi que de l'évêché d'Agde. Son frère aîné, Henri de Valois, ayant été atteint de démence, Louis-Emmanuel rentra dans le monde et prit la profession des armes. Il se distingua aux siéges de Montauban et de La Rochelle, ainsi que dans les uerres d'Italie; il avait été nommé, en 1637, par Louis XIII, colonel général de la cavalerie et gouverneur de Provence. Depuis la mort de son père arrivée en l'année 1650, il portait le titre de duc d'Angoulême [1].

[1] Il avait épousé Henriette de la Guiche, dame de Chaumont, veuve de Jacques de Thorigny, tué en duel en 1628, fille aînée et héritière de Philibert, seigneur de la Guiche et de Chaumont, grand-maître de l'artillerie de France. La fille de Louis Emmanuel de Valois avait épousé à Toulon, en 1649, Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, grand chambellan de France. Voy. *l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

Au début de la Fronde, Louis-Emmanuel de Valois avait soutenu la cause royale dans son gouvernement de Provence contre deux chefs principaux du parti contraire : le comte de Carces [1] et le président d'Oppède. Lorsque dans la seconde phase de la Fronde, le prince de Condé eut abandonné le parti du roi pour embrasser la cause qu'il avait d'abord combattue, le duc d'Angoulême, en sa qualité de cousin germain de ce prince, devint suspect à la cour qui lui enleva le gouvernement de Provence pour le donner au duc de Mercœur. Le titre le plus essentiel du fils aîné du duc de Beaufort à cette faveur, était d'avoir épousé Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, lors du premier exil du ministre disgracié. Le duc d'Angoulême s'étant refusé à céder la place à son successeur, sa résistance l'avait jeté dans le parti de la Fronde ; tandis que, par animosité contre lui, ceux qui avaient été frondeurs jusque-là, le comte de Carces et le président d'Oppède, embrassèrent le parti du roi, suscitant contre le gouverneur dépossédé, l'un, la noblesse de Provence, l'autre, le parlement d'Aix. « Ainsi, dit

[1] Jean de Pontèves, comte de Carces, grand sénéchal et lieutenant du roi en Provence, comme son père et son aïeul, en faveur duquel la seigneurie de Carces avait été érigée en comté, par lettres-patentes données à Gaillon, en 1571. — Ces renseignements généalogiques ont été fournis à l'auteur par M. le comte Guillaume de Sabran-Pontèves, frère de Madame la vicomtesse de Cosnac, sa belle-sœur.

Montglat dans ses *Mémoires :* les rebelles devinrent royalistes et les royalistes rebelles. »

La guerre fut vive de part et d'autre ; le duc de Mercœur emporta, après un siége, les petites villes de Tarascon et de Saint-Tropès ; Arles et Marseille conclurent des accommodements ; mais l'opération la plus importante fut le siége de Toulon, pour lequel le duc de Mercœur fit des préparatifs considérables. Il établit à Aix son quartier général ; il y fit la levée et la concentration de deux régiments de milice à dix compagnies de soixante-douze hommes chacune, non compris les officiers ; l'un prit son nom, l'autre celui du comte de Carces. Pendant ce temps, les régiments de Vendôme et d'Entragues, les compagnies de cavalerie de Mondevergnes, de Janson et de Lignières, recevaient l'ordre d'aller occuper Ollioules et la Valette et de placer des détachements à La Garde et à Sifours ; considérant ces quatre postes comme les plus essentiels pour isoler Toulon des secours et pour commencer son attaque. Le 9 septembre 1652, le duc de Mercœur arriva lui-même à Ollioules. Simultanément l'attaque par mer était préparée, le chevalier de La Ferrière de retour de l'inutile tentative de secourir Barcelone où il n'avait pu jeter que quelques vivres insuffisants pour prolonger longtemps la résistance, croisait sur les côtes de Provence ; depuis le commencement de septembre, il était mouillé en

rade de La Ciotat avec douze vaisseaux. La ville de Toulon, étreinte par terre et par mer, ne jugea pas à propos de subir les chances d'une attaque à force ouverte ; elle parlementa. Son évêque et les consuls signèrent, le 12 septembre, la capitulation sous la condition d'une amnistie générale ; le lendemain, le régiment d'Angoulême sortit de la ville dont le duc de Mercœur prit possession au nom du roi [1].

Les places de Sisteron et de la Tour du Bouc furent les dernières à déposer les armes. En définitive, le duc d'Angoulême vaincu et fait prisonnier [2], était conduit d'étape en étape à travers la France, lorsque le comte de Palluau, le retenant au passage, jugea à propos de le garder dans son camp.

Le prisonnier fut enfermé dans la petite ville de Saint-Amand, d'où le comte de Palluau dirigeait avec plus de précision que d'activité les opérations du siége.

La captivité du duc d'Angoulême se prolongea même au delà de la capitulation de Montrond ; il resta durant trois mois à Saint-Amand. Au bout de ce temps, sur ses assurances de soumission, il fut rendu à la liberté [3].

[1] Nous avons tiré de la *Gazette* la plupart de ces détails.

[2] Montglat, quoique généralement bien informé, a ignoré la captivité du duc d'Angoulême dont il ne parle pas dans ses *Mémoires*.

[3] « Le roy ayant été amplement informé de l'affection et

De sa prison de Saint-Amand, le captif de l'armée royale pouvait entrevoir à distance les étroites ouvertures qui donnaient jour dans les cachots du château de Montrond. Dans ces cachots étaient renfermés trois notables prisonniers : M. de La Fayette, le marquis de Sessar, fils du comte de Clermont-Lodève, et Claude Biet, seigneur de Maubranche, lieutenant-général au bailliage du Berry, maire de Bourges, à l'arrestation duquel nous avons assisté l'année précédente, arrestation opérée par le prince de Conti lui-même qui avait d'abord renfermé dans la grosse tour de Bourges[1] le magistrat municipal récalcitrant à sa cause.

Lorsque ce prince avait été forcé d'abandonner Bourges pour échapper aux manifestations provoquées par la nouvelle de l'arrivée du jeune roi, il avait tiré de la tour, le 4 octobre 1651, et fait transporter sous bonne escorte son prisonnier au château de Montrond. Celui-ci n'a pas cessé d'y être gardé captif ; mais depuis le siége entrepris par les troupes royales, les bruits de l'attaque soutiennent dans son cœur l'espoir de sa délivrance.

sage conduite du duc d'Engoulesme, lui a envoyé toutes les dépesches nécessaires pour sa liberté, après avoir été arresté et détenu pendant trois mois à Saint-Amand : d'où il est sorti le 5 du courant sans autre condition que celle d'aller remercier S. M. » *Gazette ; sous la rubrique de Montrond, 11 octobre* 1652.

[1] Tome Ier, p. 307.

Plus encore que ses compagnons d'infortune Claude Biet est en but aux rigueurs de la captivité. Sa fidélité à la cause royale le rend responsable aux yeux de la garnison de la perte de Bourges et de la province du Berry; elle le rend responsable encore des dangers et des souffrances d'un long siége. Il n'y avait pas, dit Claude Biet, dans une narration écrite par lui-même, jusqu'au moindre soldat qui ne se fît l'arbitre de sa vie. Quatre fois il fut changé de prison, pour être chaque fois plus rigoureusement renfermé ; et la dernière, dans laquelle il demeura trois mois, était une chambre dont les fenêtres étaient murées, et qui ne recevait de jour que par deux petites ouvertures au-dessus de la porte. Le plus grand danger qu'il courut fut à l'occasion de la condamnation à mort du nommé Eustache, fils de la femme du concierge du château, que les troupes royales avaient fait prisonnier. On était au 21 mai 1652 ; Gallet, major de la place, entra dans la chambre commune où Biet était renfermé avec MM. de Sessar et de La Fayette, et lui dit, de la part du marquis de Persan, qu'il était informé qu'à deux heures de l'après midi, Eustache allait être pendu dans le camp royal; et que s'il ne voulait l'être lui-même, à la même heure, il devait écrire à M. de Baradat pour empêcher l'exécution d'Eustache. Biet s'y refusa d'abord avec énergie ; mais

sur les instances de ses deux compagnons de captivité, il finit par consentir à écrire une lettre dans laquelle il priait M. de Baradat de n'avoir nul égard pour sa personne si Eustache était un espion; mais que s'il était accusé pour une faute légère, il l'obligerait de le traiter comme un homme de guerre et le mettre à une forte rançon qu'il était très en état de payer.

La fin du mois de juillet est arrivée et Montrond n'est pas encore pris; la cour s'impatiente, le comte de Palluau s'impatiente plus fort encore; il rejette la responsabilité de ces lenteurs sur le commissaire même de la cour; sur l'intendant qu'elle lui a envoyé sur sa propre demande, il est vrai, mais qui répond bien mal à l'espoir qu'il s'était fait de son utile concours. Il est impossible au général d'obtenir aucun subside de l'intendant, il est sans argent et sans pain pour faire vivre les soldats du roi, sans poudre et sans plomb pour envoyer la mort dans les rangs des soldats de Condé. Vainement le général a proposé d'engager sa responsabilité personnelle, en cas de désapprobation de la cour du visa de ses ordonnances, pour lever vingt mille écus sur trois provinces; l'intendant résiste et imperturbablement oppose au général un conseil qui l'exaspère : la patience. En fin de compte, Palluau, pour ne pas accuser les mauvaises intentions de l'intendant, accuse hautement son incapacité;

il fait porter au ministre par un homme de confiance la lettre suivante :

« Au Camp devant Montrond, ce 30 juillet 1652.

« Monsieur,

« Je ne scay comment je vous dois escrire ayant à me plaindre du mauvais procédé de M. Le Tellier, après vous l'avoir demandé avec de si pressantes instances, je crois que pour ne le pas soubçonner de mauvaise intention, il faut s'en prendre à son ignorance au fait de la guerre. Il croit qu'une armée qui est attachée à un aussi grand siège qu'est celuy de Montrond peut y demeurer sans pain, sans munitions de guerre et y agir sans argent, et ne scayt ou ne veut pas cognoistre que une entreprise de la conséquence de celle de Montrond et qui approche de ses fins, mérite qu'on augmente les fonds de la cour. En telle nécessité pressante, lors qu'on n'a pas le temps d'attendre des nouveaux ordres du Conseil sans périr, je luy ay proposé tout ce qui se peut penser pour sa descharge, pour viser seulement mes ordonnances de la somme de vingt mille escus à prendre sur trois provinces, luy offrant un acte d'indemnité en cas que la cour désaprouvast les levées que j'aurois faites, si bien que ce grand ministre au fait des finances trouve que c'est un grand effort de capacité que de

faire traisner cent trente huict mille livres sur une province, quand il a les ordres du Roy pour cent cinquante ; et si encor, quoy qu'il fasse des remises, donne les termes si à contre temps qu'il y en a qui vont jusques au quinziesme de septembre.

« Vous scavez, Monsieur, comme on se peut aider de semblables fonds, lorsqu'ils sont destinés pour le pain, pour les munitions de guerre et pour l'argent des travaux, et vous dit de sens froid, quand on manque de tout cela, qu'il fault avoir patience, et qu'il en faudra escrire à la cour.

« Je vous diray en passant que sur la somme des cent mille livres, on en a retenu trente-deux pour l'achapt des poudres de Lyon, et que il y en avoit plus de quarante mille de mangés auparavant que le siège fust commencé pour la fourniture du pain des troupes de cette armée. Je laisse à M. Cuvier à vous dire le désespoir où le procédé de cet homme l'a mis et la modération que j'ay eue avec la plus grande peine du monde, car je vous avoüe franchement que tout ce qui s'oppose à la prise de Montrond me déconcerte tellement l'esprit que cela me met hors de moy-mesme, non par la gloire que j'espère avoir d'un si heureux succès avec si peu de monde et si peu d'assistance ; mais par l'importance dont cette affaire là est au service du Roy ; je vous diray encor une fois que si on avoit manqué à

prendre Montrond dans la conjoncture présente, je ne treuve plus de lieu où le roy puisse estre le maistre et où il eust seureté dans son royaume et je vous soustiens que de la perte de cette place là despend entièrement la ruine des affaires de Monsieur le prince. Pour moy, il n'y a de violence où je ne me porte plus tost que d'en partir sans la prendre. Je vous supplie très-humblement de m'envoyer des ordres du Roy pour prendre une somme en une ou plusieurs provinces voisines qui puisse me donner moyen d'achever cette entreprise souhaitant faire des levées avec les ordres ordinaires pour éviter la ruine qu'on cause aux peuples quand on fait des levées de taxes par les gens de guerre.

« Je me remets encor à mon ambassadeur à vous dire de vive voix l'estat où je me treuve dans un temps où je me voy sur le point de rendre le plus grand service du monde à la couronne. Il vous dira aussy l'estat du siège, tant des ouvrages que les ennemis ont perdus que des mineurs qui sont attachés, et de ceux que l'on doist demain attacher.

« Il faut que je vous die encore une fois que voilà les endroits où mon dit sieur Le Tellier dit qu'il faut avoir patience et qu'on aura de la poudre quand on aura les ordres de la cour.

« Nous nous sommes séparés fort mal : et parce

que après le premier chagrin, je n'ay pensé qu'à faire réussir le service du Roy, je luy envoye M. de Baradat avec la proposition par escrit ci-jointe. après quoy je ne vous diray plus rien à son esgard, parce que vous comprendres son intention ou sa capacité par sa conduite et son refus.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1]. »

Une lettre qui va suivre nous apprend que le comte de Palluau a dû quitter un instant son armée pour se rendre à Bourges, afin d'y voir l'intendant et de presser les subsides. La cour lui a fixé un nouveau délai, le dix août, pour la prise de Montrond. Ce terme passé, le siége doit être levé irrévocablement ; mais le général refuse d'assumer sur lui un tel déshonneur et demande, en cas de persistance de la cour, la nomination d'un successeur qui prenne la responsabilité de l'exécution d'un tel ordre. On ne saurait méconnaître la noble fierté du général qui préfère se retirer et encourir une disgrâce certaine en heurtant en face les volontés de la cour, plutôt que de forfaire à ce qu'il consi-

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

dère comme une loi de l'honneur et comme un devoir à remplir pour le service du roi et de la patrie. La centralisation en germe qui travaillait à conduire à bonne fin administrative l'œuvre, depuis si bien réussie, de l'abaissement des caractères et de l'amoindrissement de la France, ne faisait pas encore considérer la possession d'une fonction, quelque haute, quelque importante qu'elle pût être, comme préférable au cri de la conscience. Du reste le comte de Palluau annonce une bonne nouvelle : dans trois ou quatre jours les assiégés doivent monter dans le donjon ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus tenir dans les ouvrages de la première enceinte, et qu'ils vont être forcés de se réfugier dans le vieux château qui forme le noyau central de la place. Une telle détermination fait prévoir que celui-ci ne saurait tarder à succomber.

Voici la lettre du comte de Palluau au ministre Le Tellier :

« A Bourges, ce 7e aoust 1652.

« Monsieur,

« Monsieur le comte de Pionsac[1] estant mort de maladie, et laissant son régiment, le sieur de la Madalie qui le commande va vous trouver pour vous

[1] Voy. sur lui la note de la p. 52.

suplier de luy faire avoir ledit régiment ; et comme sa compagnie en fait une bonne partie et qu'il est homme de mérite et capable de bien servir le roy, je joins ma suplication avec la sienne pour vous obliger à prendre ses intérests en cette rencontre. Vous pouvez juger, puisque je suis venu en ceste ville pour chercher à vivre à Montrond, en quel estat la mauvaise conduite de l'intendant réduit mes troupes. Je m'en retourne ce soir pour faire jouer, demain ou après, deux mines royales. Comme je croy que le sieur Cuvier m'apportera toute sorte de satisfaction à l'esgard du dit intendant, je feray ce que je pouray pour pousser ma patience jusqu'à son retour; si j'en uze autrement, je vous supplie de croire que j'y seray obligé par une nécessité insupportable.

« Comme je voy par le retour de Person qui m'a rendu vostre dépesche ce matin, que Sa Majesté me limite encor le siège et la prise de Montrond au dixièsme de ce mois, et qu'après cela, si la place n'est prise, j'aye à la quitter, je vous diray, Monsieur, que les choses de ceste nature ne se font pas si pressizément en une aussy bonne place qu'est Montrond, et pour ne plus contester contre les volontez de Sa Majesté, je vous diray que quand vous voudrez déterminément qu'on lève le siège, je vous suplie auparavant de me déposséder du commandement de l'armée, et que celuy qui en sera chargé

après moy fasse ladite levée du siège et commande les troupes ensuite, car je connais la chose de si grande importance et qui attire après soy des suites si fascheuses et si dommageables au service du roy que je ne scaurois jamais consentir à obéir à ces ordres-là, estant asseuré que celuy qui le fera en aura un reproche éternel de la Cour et de tout le royaume, selon toutes les aparences du monde.

« Les ennemis doivent monter au donjon de Montrond dans trois ou quatre jours, beaucoup de gens ont parié icy pour la prise de ceste place, les uns au dix et les autres au vingt de ce mois. Pour moy qui la souhaite plus que personne du monde, je n'ozerois vous dire en quel temps je l'espère, parce que dans les choses de ceste nature mon opinion passeroit pour une promesse positive et les événements sont à la main de Dieu ; seulement je vous diray que je parierois, comme les autres, tout ce que j'ay au monde. Je suis, comme je dois, qui est à dire plus que personne du monde,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1]. »

Enfin le château de Montrond est serré de près ;

[1] Lettre inédite tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 133.

un plan officiel[1] nous permet de suivre pas à pas les travaux et les progrès du siége.

L'armée royale a commencé par établir ses logements sur la contre-escarpe en face du front de l'attaque principale par laquelle doit se terminer la réduction de la place. Une parallèle couverte par des relèvements de terre protége toute cette étendue. Après s'être solidement retranchés au pied de la place, les assiégeants disposent une formidable batterie de vingt pièces de canon[2] et concentrent leur attaque sur l'un des ouvrages extérieurs situé sur leur droite, c'est-à-dire sur la tenaille[3]. Ce genre de fortification, qu'il faut distinguer de la tenaille du fossé, petit ouvrage élevé devant les courtines au milieu du fossé, est relativement moderne; néanmoins il est aujourd'hui abandonné, parce que les faces ne sont pas flanquées suffisamment et que l'angle rentrant sans défense peut permettre à l'assaillant d'y établir un logement. Cette faiblesse relative fit certainement diriger les premières attaques du côté de cet ouvrage, abordé sur trois points par trois boyaux partant de la parallèle. Sur ces trois points, le premier sur l'un des flancs de la tenaille, les deux autres au centre à peu près de cha-

[1] Pour l'intelligence du récit qui va suivre, voyez le plan du siége de Montrond placé à l'Appendice.

[2] Voy. au chap. XXXIII la dépêche de Lenet à Saint-Agoulin, du 5 juillet 1652.

[3] Indiqué sur le plan par la lettre A.

cune de ses faces, des mines sont creusées sous la muraille [1]. Leur explosion ouvre des brèches par lesquelles les assiégeants montent à l'assaut, et s'emparent de la tenaille; mais, à peu de distance en arrière, les assiégés ont, pendant les travaux d'attaque, creusé une première traverse [2] reproduisant d'une manière imparfaite une seconde tenaille concentrique à la première. Ce nouvel obstacle est enlevé; mais en arrière encore les assiégeants rencontrent sur leur gauche une seconde traverse [3] partant du fossé de la place vis-à-vis de l'angle du bastion du donjon, dit du Charbonnier, pour se relier à la courtine qui joint la tenaille au bastion situé en avant de la tour du Pot-à-beurre, appelé bastion des Pommiers [4].

Les assiégeants, maîtres des ouvrages extérieurs situés sur leur droite, dirigent alors leurs principaux efforts sur les ouvrages de gauche et sur la courtine dont nous venons de parler [5]. Ils ouvrent un boyau qui les conduit au pied de l'une des faces

[1] Ces trois mines sont indiquées sur le plan par les lettres F, G, H, trois lignes indiquent les boyaux conduisant de la parallèle à ces trois mines.

[2] Traverse indiquée sur le plan, dans l'intérieur de la tenaille, par la lettre B.

[3] Traverse indiquée sur le plan par la lettre C.

[4] Voy. sur le plan, le bastion des Pommiers placé en avant de la tour du Pot-à-beurre.

[5] Voy. sur le plan le tracé de cette courtine qui joint la Tenaille au bastion des Pommiers.

du bastion des Pommiers et font jouer une mine dont l'effet n'est pas assez considérable pour leur permettre encore l'assaut de cet ouvrage [1]. Alors ils détachent de la parallèle un nouveau boyau qui se bifurque : une branche atteint la base de l'un des flancs de ce bastion ; l'autre branche, la base de la courtine; et, sur ces deux points, ils creusent deux nouvelles mines [2] prêtes à jouer au moment où est tracé le plan placé sous les yeux du lecteur.

Les assiégés, en présence de la perte inévitable et prochaine de la courtine et du bastion des Pommiers élèvent en arrière un retranchement dont les lignes forment un bastion improvisé [3] qui protége encore la tour du Pot-à-beurre. Ils prévoient que dans un délai très-court, ils seront forcés d'abandonner ce qui leur reste de la seconde enceinte de la place pour concentrer leur défense dans le donjon, c'est-à-dire dans le château proprement dit situé au sommet de la colline. Ce moment doit être d'autant plus proche que dans la nuit du 20 au 21 août, ils perdent encore une de leurs lignes de

[1] Voy. sur le plan cette mine indiquée sur la face du bastion des Pommiers par la lettre D ; une ligne indique le boyau conduisant de la parallèle à cette mine.

[2] Voy. sur le plan ces deux mines indiquées par la lettre E s'appliquant aux deux points où les deux lignes du boyau bifurqué viennent atteindre, l'une le flanc du bastion des Pommiers, l'autre, la courtine qui joint ce bastion à la Tenaille.

[3] Voy. sur le plan ce retranchement indiqué par la lettre L, au-dessous de la tour du Pot-à-beurre.

défense; la seconde traverse de la tenaille [1], vis-à-vis de l'angle du bastion du Charbonnier, est emportée par le régiment de Palluau.

Tel est le point où sont arrivées l'attaque et la défense, lorsque le comte de Palluau écrit au ministre Le Tellier la lettre suivante, en l'accompagnant de l'envoi du plan du siége tracé par un nouvel ingénieur attaché à son armée :

« Au Camp devant Montrond, ce XI$^{e}$ aoust 1652.

« Monsieur,

« Ceste nuit mon régiment s'est rendu maistre de la dernière traverse que les ennemys avoient dans l'esplanade de la tenaille; cela m'a donné lieu d'atacher le mineur au flanc d'un ouvrage qui s'appelle le Tambour. J'espère y en atacher demain un autre.

« Je vous envoye un plan fait à la bigarnaize (*sic*) par un ingénieur nouveau à qui l'impatience de voir la fin de ce siège y a tellement mis ladite place dans la teste qu'il n'y a rien d'obmis ny augmenté dans ledit plan et les attaques. Vous tirerez vos conjectures là-dessus et il vous sera permis de ne parier pas. Je croy qu'après avoir veu le plan, vous me permettrez aussy que je trouve beaucoup à re-

[1] Voy. sur le plan cette traverse indiquée par la lettre C.

dire à l'impatience qu'on a eue à la Cour sur le siège de Montrond, l'attaquant comme je fais avec si peu de troupes que je n'ay que ce qu'il faudrait pour le siège d'une esglise médiocre [1]; mais il n'est pas temps encore de vous gronder, il faut que Montrond soit pris. Je vous supplie de donner ce plan-là à Son Eminence et de me croire sans esgal,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur

« PALUAU [2]. »

Le marquis de Persan comprend qu'il est arrivé aux dernières limites de sa belle défense et qu'il ne peut songer à une plus longue résistance, s'il n'est secouru ; une partie de la place est emportée, sa garnison est affaiblie, la disette des vivres est extrême; il traite alors avec le comte de Palluau et souscrit une capitulation conditionnelle :

Articles accordés entre M. le comte de Palluau, maistre de camp général de la cavalerie légère de France, commandant pour le service du roi en sa province de Berry, lieutenant-général-ès-armées

[1] Cette comparaison n'a rien qui puisse surprendre, on sait qu'un grand nombre d'églises du moyen-âge étaient fortifiées.

[2] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

de Sa Majesté, et M. le marquis de Persan, commandant dans le château de Montrond, appartenant à Monsieur le prince.

1° Que si dans le dernier jour d'août, inclusivement, il ne vienne un secours si considérable qu'il ne batte l'armée de Mazarin et lui fasse lever le siége de devant le château de Montrond, M. de Persan ou autre commandant remettra ledit château entre les mains de M. de Palluau ou autre commandant des troupes du roi en sa place.

2° Que le lendemain, premier jour de septembre prochain, à huit heures du matin, toute la garnison et bourgeois sortiront avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée et autres formalités accoutumées aux gens de guerre.

3° Que cependant, seront fournis à ladite garnison et bourgeois, les vivres nécessaires pour leur subsistance courante, en payant au taux de l'armée, jusqu'au jour susdit.

4° Qu'en attendant le terme susdit, tous travaux d'attaques et défenses, pour le regard de la place, cesseront de part et d'autre, sans préjudice de ceux que l'armée de Mazarin pourrait faire contre le secours; et pour l'observation de cet article seront envoyés tous les jours des gens, de part et d'autre, pour visiter lesdits travaux.

5° Que s'il se présentait un secours, M. de Persan ou autre commandant en ladite place

s'oblige à demeurer neutre avec toute sa garnison, pendant le temps du combat, jusqu'à ce qu'il ait été décidé; et, en cas que ladite armée se perdît et fût chassée de devant la place, les otages seront remis de bonne foy.

6° Que tous les officiers, de quelque condition qu'ils soient, soldats et habitans de Saint-Amand et pays circonvoisins, auront la vie sauve avec la liberté, et ne pourront être recherchés en aucune façon pour le fait de Montrond.

7° Et pour le regard des sieurs Tallon, La Coste, Ballet et Marcilly, M. de Persan remet à Sa Majesté d'ordonner ce qui lui plaira sur leur absence de Dunkerque, et promet néanmoins de lui en écrire en leur faveur comme en celle des bourgeois de Saint-Amand, en ce qui concerne leurs offices, les comprenant, du reste, dans la capitulation, à l'esgard de Montrond, de mesme façon que tous les autres; c'est-à-dire qu'ils sortiront avec armes et bagages pour demeurer dans leurs maisons, sans qu'il leur soit permis de sortir aucunes munitions de guerre ou de bouche dudit Montrond.

8° Qu'il sera donné à ladite garnison une escorte suffisante pour la conduire en toute sûreté, par le chemin le plus court, jusqu'à Montargis, où il lui sera fourni une route du roi pour aller en même sûreté, et par le chemin le plus court, à Paris. Et quant aux officiers ou soldats qui se voudront reti-

rer dans leurs maisons ou autres lieux où il leur plaira, il leur sera donné des passe-ports de mondit sieur de Palluau, pour cet effect; et pour la sûreté de l'escorte susdite, les otages donnés pour l'observation du présent traité demeureront jusqu'à son retour.

9° Que quatre jours auparavant la sortie de ladite garnison, il sera fait inventaire de bonne foy de toutes les munitions de guerre et de bouche, comme aussi des canons, mousquets et autres armes qui sont dans ladite place, et pour en être ordonné par Sa Majesté.

10° Qu'il sera fait un inventaire des meubles appartenant à Monseigneur le prince, dont partie sera voiturée à Châteauroux; pour quoy faire seront fournies les escortes et les charettes nécessaires; même que le commandant de l'escorte rapportera un certificat de les avoir consignés au gouverneur dudit Châteauroux; et que l'autre partie, qui ne pourra être voiturée, sera laissée au concierge de mondit Seigneur, auquel il sera permis, sous le bon plaisir du roy, de demeurer dans ladite place pour en avoir soin.

11° Que le sieur Hautefeuille jouira paisiblement de sa ferme, comme les autres fermiers que Monseigneur le prince a dans le Berry, jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.

12° Que tous les prisonniers qui sont dans Mont-

rond seront remis en liberté, de bonne foy, le jour de la réduction de ladite place.

13° Que tout ce qui se trouvera avoir été pris dans les partis de guerre demeurera aux possesseurs, à l'égard des habitants de Saint-Amand comme des autres.

14° Que tous les soldats qui ont quitté les troupes, tant d'un parti que de l'autre, ne pourront être recherchés pour ce sujet, et jouiront de tout l'avantage contenu au présent traité, pour la sûreté duquel les sieurs de Gastare et de Cusson demeurent jusques à l'entière exécution d'iceluy.

« Fait au Camp, devant Montrond, le 22e aoust 1652.

« De Palluau. De Persan[1]. »

Le jour même de la capitulation de Montrond, le comte de Bussy-Rabutin, de son gouvernement de la Charité[2], écrivit au ministre Le Tellier :

« 22 aoust 1652.

« Monsieur,

« Les avis que j'ay de tous côtés des préparatifs que M. le prince fait pour secourir Montrond m'ont

[1] Ce traité a été imprimé par Nicolas Vaillant, Paris, 1652.

[2] C'est à la Charité que, peu de mois auparavant, il avait laissé échapper au passage le prince de Condé. Voy. tom. II, p. 74.

obligé de mander toute la noblesse de cette province pour, avec trois compagnies que j'ay de mon régiment de cavalerie auprès de moy, aller aux ennemis ou joindre M. de Palluau, suivant l'état où je scauray qu'ils marchent. Je croy que vous serez bien aise d'apprendre que si l'on tente un secours, l'on ne nous surprendra pas; pour moy, je n'oubliray rien de ce qui pourra faire connoistre mon affection au service du roy et me donner votre estime; cependant faictes-moy l'honneur de me croire,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« BUSSY RABUSTIN. »

« De la Charité, ce 22e aoust 1652 [1]. »

Bien que la capitulation de Montrond ne stipulât la liberté des prisonniers qu'après la réduction définitive de la place, Claude Biet obtint la faveur, à la suite de quelques négociations repoussées d'abord par le marquis de Persan, d'être mis en liberté provisoire en signant cet écrit :

« Nous Claude Biet, seigneur de Maubranche, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant-général au bailliage de Berry et siége présidial de Bourges,

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

promettons à M. le marquis de Persan ou autre commandant en son absence, de nous remettre prisonnier au château-fort de Montrond, en cas que la place soit secourue aux termes de la capitulation, dans le dernier du mois d'août 1652; cependant de nous retirer en notre dite maison de Maubranche, d'où ne partirons pour aller ailleurs et là n'agir ni ne travailler pendant ce temps que pour nos affaires domestiques.

« Fait audit Mont-Rond, le vendredi 16e du mois d'aoust 1652.

« Signé de nous,

« BIET. »

A sa grande surprise, en entrant dans Saint-Amand, le prisonnier trouva sa femme, Catherine Habier, et son fils, accourus pour le recevoir. Après avoir remercié le comte de Palluau de ses bons offices, il eut hâte de s'éloigner pour ne plus voir les tours de Montrond, et il s'en alla prendre gîte pour la nuit chez le marquis de Nangis, au château de Meillant, d'où il partit le lendemain, en passant par Dun-le-roi, pour arriver le même jour à Maubranche.

Fidèle à la parole donnée, il résista aux instances des échevins de Bourges, qui, trop impatients, voulaient, pour obtenir sa liberté complète, menacer de prison tous ceux du parti contraire que l'on pourrait saisir. Il ne rentra à Bourges que lors-

que la capitulation de Montrond fut rendue définitive ; plus de cent personnes vinrent le chercher à cheval à Maubranche, et il fut reçu aux portes de la ville par une ovation des habitants.

Si le marquis de Persan, pour rendre définitive la capitulation de Montrond, y avait mis pour condition que la place ne serait pas secourue ou le serait inefficacement avant la fin du mois d'août, c'est qu'il comptait sur un sérieux secours qui annulerait la capitulation. Dans l'extrémité où il était réduit, il s'assurait encore une chance pour conserver Montrond, et cet avantage justifie la clause acceptée par lui et singulière au premier aperçu, par laquelle il s'engageait à rester neutre pendant le combat que le corps de secours aurait à livrer aux troupes assiégeantes. En effet, dès que le prince de Condé eut été prévenu des clauses conditionnelles de la capitulation, justement préoccupé de la conservation d'une place à laquelle il attachait une grande importance, il détacha de sa propre armée un corps de troupes pour voler à son secours. Afin que sa marche fût plus rapide, ce corps était composé exclusivement de cavalerie. Il ne comptait que cinq cents chevaux ; mais, en traversant le Berry, il devait, d'après des prévisions assurées, faire boule de neige et se grossir. Il était placé sous les ordres de Briord, maître de camp du régiment de Condé-cavalerie, qui devint plus tard premier écuyer du

prince de Condé; enfin ambassadeur à Turin et en Hollande[1]. Dès que ce corps, qui passa la Loire à Châteauneuf-sur-Loire[2], fut arrivé en Berry, les partisans du prince de Condé signalés par la lettre de l'intendant Le Tellier, les marquis de Coligny[3], de Lévis, de Valençay, de Saint-Geran[4], le joignirent avec les forces qu'ils avaient mises sur pied[5].

En même temps que Briord quittait l'armée du prince de Condé, le maréchal de Turenne détachait de son camp, en Brie, un contre-secours composé de six cents chevaux sous les ordres du vicomte de Montbas, gouverneur de Melun[6]. Ce corps devait aussi se grossir en Berry des partisans de la cause royale assemblés par le comte de Bussy-Rabutin, réunis aux trois compagnies de cavalerie dont il parle dans sa lettre; en outre, deux gentilshommes du Bourbonnais, MM. de Franchesse et de la Pierre, accouraient avec quelques troupes.

Ces forces auxiliaires portaient le secours de Montrond du côté du prince de Condé à quinze

[1] Voy. les *Mémoires* du duc de Saint-Simon.

[2] Bourg qui fait aujourd'hui partie du département du Loiret.

[3] Joachim, marquis de Coligny et d'Andelot, de la branche de Cressia.

[4] Claude Maximilien de la Guiche, marquis de Saint-Geran, fils de Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Geran, maréchal de France.

[5] Voy. les *Mémoires* de Tavannes.

[6] Voy. sur lui : tom. II p. 254, 310, 311, 343, 394.

cents chevaux et six cents fantassins environ ; le contre-secours pouvait être évalué à des forces équivalentes. Ces détachements de partis opposés se heurtèrent en quelques rencontres généralement à l'avantage du parti des princes : dans l'une d'elles, Franchesse et La Pierre furent mis en fuite et blessés dans le combat ; dans une autre, Bussy-Rabutin, repoussé, dut se mettre à l'abri dans le château de Thaumiers [1] où il fut investi. Enfin les habitants des villes de Châteauroux, au nombre de trois cent cinquante, ceux d'Issoudun, au nombre de quatre cents, se mirent en mouvement : les premiers pour la cause des princes, les seconds pour la cause du roi. Ils se joignirent entre Dun-le-Roi et Châteauneuf-sur-Cher, et se chargèrent si vivement que cinquante d'entre eux demeurèrent sur la place. Sans que la victoire se fût prononcée d'aucun côté, ils continuèrent leur route en se côtoyant. Les partisans du roi poussèrent jusqu'à Saint-Amand ; les partisans des princes s'arrêtèrent à Charenton, à deux lieues de Montrond. Pendant ces jours, l'agitation répandue dans la province entière du Berry traversée en tous sens par des détachements en armes, est indicible ; le tocsin sonnait dans toutes les villes, bourgs et villages, et les habitants attendaient avec anxiété le résultat des événements.

[1] Appartenant aujourd'hui à M. le comte Armand de Bonneval.

Le 24 du mois d'août, Briord, avec ses forces combinées, arriva en vue du château de Montrond; en même temps, le camp des assiégeants recevait le renfort sous les ordres du vicomte de Montbas. Le 25 au matin, Briord disposa ses troupes en face du château et du camp du comte de Palluau : sa cavalerie en huit escadrons de cent maîtres chacun, et sa petite infanterie en quatre pelotons, chacun d'environ cinquante hommes. Il n'était séparé du camp royal que par le cours de la rivière du Cher. Du premier coup d'œil, Briord put juger l'impossibilité de son entreprise. Ses forces étaient démesurément inférieures aux forces opposées grossies par le secours amené par le vicomte de Montbas; la neutralité à laquelle la place était engagée aux termes de sa capitulation, ne lui permettait pas de prendre les troupes royales entre deux feux; enfin celles-ci avaient pour elles tout l'avantage du poste. Pour les aborder, non-seulement il fallait franchir le Cher, mais encore emporter les travaux considérables de défense dont elles s'étaient couvertes.

Le point le plus accessible était un mamelon sur la droite planté de vignes ; encore fallait-il y arriver par des chemins creux embarrassés à dessein par des abattis d'arbres. Quatre volontaires envoyés en reconnaissance rapportèrent que le Cher était guéable; mais que sur la rive opposée les assiégeants avaient tracé des lignes de circonvallation et élevé

deux redoutes armées de canons, dont les décharges les avaient salués sans les atteindre.

Quelle que fût l'impossibilité du succès d'un combat, Briord crut de son devoir et surtout conforme à l'extrême susceptibilité du prince de Condé sur l'honneur militaire, de ne point se retirer sans le tenter : à un signal, il lança à travers le Cher, sur les lignes royales, ses huit escadrons soutenus par ses deux cents mousquetaires. Cette charge vint se briser contre les obstacles du terrain et les avant-postes de Palluau. d'où partait un feu nourri d'artillerie et de mousqueterie. Après avoir fait exécuter par ses cavaliers une décharge de leurs pistolets, Briord fit sonner la retraite, laissant une quarantaine de morts et nombre de chevaux sur ce champ de bataille d'un instant [1]. En se retirant, il revint se poster sur la hauteur d'où il était parti avant la charge.

Le château de Montrond, les mèches éteintes de son artillerie, resta le témoin silencieux du combat qui décidait de son sort.

Le comte de Palluau ne jugea pas à propos, bien que disposant d'une force numérique supérieure de plus de mille chevaux, de sortir de ses lignes pour continuer la lutte, quelles que fussent ses chances de

[1] L'armée du roi rendit aux soldats tombés du prince de Condé les honneurs de la sépulture à l'extrémité d'un pré appelé Pré des joncs, sur les bords du Cher, et la tradition conserve à ce lieu le nom de *Crots-Moriaux*.

victoire. Son objectif était la prise de Montrond, qui lui était assurée, puisque le secours n'avait pas réussi ; il ne voulut pas courir le moindre hasard qui pût la compromettre. Il se contenta de faire suivre et harceler Briord par douze cents chevaux que commandait le vicomte de Montbas. Le corps assaillant opéra immédiatement sa retraite ; Briord prit la direction de la Loire pour aller la passer à Saint-Thibault, au-dessous de Sancerre, afin de rejoindre au plus vite l'armée du prince de Condé. Les marquis de Lévis, de Valençay, de Coligny l'accompagnèrent avec leurs adhérents, jusqu'au passage de la Loire.

Le comte de Palluau adressa au ministre Le Tellier, le rapport suivant sur les événements qui venaient de s'accomplir :

« Au Camp devant Montrond, ce dernier d'aoust 1652.

« Monsieur,

« Les ennemys grossis de deux à trois cents chevaux depuis leur passage de la Loire, par Messieurs de Valencé, Colligny et Lévy, attaquèrent jeudy matin à la pointe du jour mon camp pour secourir Montrond ; où ils furent receus par un bataillon de quatre cents hommes du régiment d'Anjou commandé par le sieur de Chantemesle, de telle sorte qu'ils se retirèrent en grande confusion et avec

perte de trente à quarante hommes. Les troupes que conduisoit M. de Monbas estoient entrées dedans mon camp assez tard pour qu'ils n'en eussent pas de connoissance. Plusieurs raisons furent alléguées pour sortir toute nostre cavallerie, afin de les combattre ; et quoy que nous peussions bien avoir mille chevaux plus qu'eux, je ne trouvai pas ma cavallerie et la sienne assez bonnes pour hazarder la prise de Montrond sur un combat de campagne, puisqu'elle m'estoit asseurée dans deux jours.

« Les ennemys ont repris leur marche par le mesme chemin qu'ils estoient venus. Je croy pourtant qu'ils passeront plustost la rivière au port de Saint-Thibault qu'à Chasteauneuf, par où ils estoient venus, attendu que les habitants de Sancerre ont eu des ordres de Monsieur le Prince d'assister ses troupes en cas de besoin. Je donne cest avis à Monsieur le mareschal de Turenne.

« M. de Monbas les suit, fortifié du régiment du Plessis-Praslin et d'un autre escadron de soixante chevaux composé de trois compagnies de Monbas. S'ils trouvent le moindre embarras du monde au passage de la Loire, je croy qu'indubitablement il les joindra. J'ay envoyé les ordres par toute ladite rivière deux jours devant, et de grandes menasses à ceux de Chasteauneuf de ce qu'ils les avoient laissé passer ; j'espère que cela leur donnera de la difficulté pour leur retour.

« Messieurs de Valencé, Coligny et de Lévy s'estant séparés d'eux, ils se retirent avec le mesme corps qu'ils estoient partis de Paris. Ce que j'ay donné à M. de Monbas fait près de douze cents chevaux. Comme vous savez les forces des uns et des autres, vous pouvez mieux juger que moy l'estat où ils sont; cependant je me conserve en estat de pouvoir mestre Montrond au point de le garder pour le Roy, quand mesme il arriveroit du malheur à nos troupes.

« Je vous mande toutes les choses dans une simple narration, sans aucune exagération, attendant cela de l'honneur de vostre amitié et de vostre protection. Je vous supplie que, de quelque façon que ce soit, je sois esclairsy sur ce que je dois attendre des grâces que j'ay demandées à la cour. Je ne vous fais point d'autres sollicitations pour mes intérêts parce que je scay que vous les aymez plus que moy.

« Le sieur des Marais [1] qui vous rendra cette lettre est un des plus vieux officiers de nostre cavalerie et a tousjours eu la mortyfication en bien servant de voir naistre plusieurs maréchaux de camp à son préjudice. Le sieur de Mattha qui avoit un régiment dans mes troupes estant mort, je vous supplie de faire donner le dit régiment audit sieur des Marais qui aura soin de le mettre en estat de

[1] Probablement Louis Hurault, comte du Marais, qui fut guidon des gendarmes du roi, marié à Jeanne de Balzac, dame de Janville, en Beauce.

bien servir le Roy, ne pouvant plus, par les raisons cy-dessus, servir de capitaine. Outre que vous rendrez justice à ses longs services, je vous en seray infiniment obligé en mon particulier. Je vous prie de donner ordre que le sieur Le Tellier, intendant, fasse remettre entre les mains du trésorier les fonds qui sont destinés pour la dépense du siège de Montrond, car les ayant tous retenus depuis que nous sommes mal, je nourris l'armée, il y a six semaines, sur mon misérable crédit, n'ayant pas eu le temps de songer à autre chose qu'à vivre et à combattre les ennemys, sans avoir peu m'appliquer à une affaire de chicane. Enfin, Monsieur, si ce galand homme ne le fait, je luy feray faire par force. Je voudrois esviter cela par une de vos lettres. Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1]. »

Le premier septembre, le marquis de Persan en exécution de la capitulation provisoire rendue définitive par l'inefficacité du secours, remit le château de Montrond au comte de Palluau ; il en sortit avec soixante maîtres, son infanterie et des bagages, se dirigeant vers Paris pour rejoindre l'armée du

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

prince de Condé. Cinquante maîtres du régiment de la Reine l'escortèrent jusqu'à Montargis.

La petite armée qui venait d'opérer la prise de Montrond, fut dissoute : deux mille cinq cents hommes conduits par le chevalier de Baradat partirent pour aller rejoindre à Villeneuve-Saint-Georges l'armée du roi. Un petit corps resta seul à Saint-Amand pour maintenir la contrée dans l'obéissance. Le comte de Palluau en garda le commandement et reçut le bâton de maréchal de France. Seulement le cardinal Mazarin, qui redoutait des jalousies de nature à susciter de nouveaux obstacles à son pouvoir, y mit pour condition que les lettres-patentes de nomination resteraient provisoirement secrètes. Lorsque le comte put mettre cet honneur au grand jour, il prit le nom de maréchal de Clérembault.

Maître de Montrond, le comte de Palluau ne pouvait se lasser d'admirer la profusion habile et compliquée des défenses du château et fut pris d'un vif désir de le conserver, malgré les ordres de la cour pour sa destruction. La province du Berry elle-même, sans nuance de partis, désirait sa conservation, ne fût-ce que par cette crainte que le prince de Condé rétabli quelque jour dans sa faveur et dans son gouvernement, ne mît à la charge de la province la reconstruction du château. Cet ordre de démolition était un coup bien sensible porté au prince de Condé; il y voyait le renversement du

signe extérieur le plus apparent de sa puissance seigneuriale et l'anéantissement d'un lieu auquel le rattachaient les plus chers souvenirs de son enfance. Ce prince si fier humilia son orgueil jusqu'à faire des démarches auprès du roi ; il en fit auprès du comte de Palluau dont il ignorait encore les dispositions favorables ; il en fit également auprès du maréchal de Turenne auquel il envoya un trompette pour le prier d'intervenir. Ces prières portaient l'empreinte du caractère du prince, elles avaient une menace pour corollaire ; si elles n'étaient pas écoutées, le prince annonçait qu'il ferait raser par représailles les châteaux et les demeures de toutes les personnes considérables attachées au parti contraire. Le maréchal se fit auprès de la cour l'interprète de son rival de gloire ; mais le jeune roi ou plutôt ses inspirateurs répondirent par le plus formel refus. Ce refus est empreint d'une juste fermeté en présence des menaces qui appuyaient la demande ; en outre, il est empreint d'un cachet caractéristique ; il relève et développe une théorie récente encore dont Richelieu s'était fait l'indiscutable docteur, afin d'anéantir les derniers vestiges de la féodalité, à savoir : que les fortifications appartiennent au roi en quelque lieu et sur quelque fonds qu'elles soient édifiées.

Les démarches du prince de Condé et leur inefficacité nous sont révélées par les deux documents qui

suivent : l'un, la réponse du roi au maréchal de Turenne ; l'autre, la réponse du comte de Palluau au prince de Condé :

« *A Monsieur le Maréchal de Turenne.*

« Du 9 septembre 1652.

« Mon cousin, ayant esté informé par vostre lettre commune adressée au sieur Le Tellier, secrétaire d'estat, du sixième du présent mois, comme le prince de Condé vous a escrit par un trompette, qu'ayant sceu que j'avois donné ordre au sieur de Palluau de razer Montrond, il vous prioit de l'empescher, et, en cas que sa prière n'eût point d'effect, il vous desclaroit qu'il feroit razer les maisons des personnes de condition qui sont à mon service; et bien qu'une telle proposition ne méritast pas de responce, néantmoins j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire que je trouve bon et désire que vous luy fassiez scavoir que toutes sortes de fortifications faites en mon royaume estant en ma disposition et même les endroits où elles sont construites, sur quelque fonds que ce soit, estant réputés m'appartenir, et celles qui ont été édifiées à Montrond ayant servi depuis deux ans au trouble et à la ruyne des provinces qui en sont voisines, et à entretenir les mouvements que ledit prince a

excités dans mon estat jusqu'à ce que ladite place de Montrond ait esté réduite en mon obéissance par la force de mes armes, en sorte qu'elles ne pourroient subsister sans préjudice notable à mon estat et à mon service, j'ay résolu de les faire raser et j'en ay donné mes ordres audit sieur de Palluau, lesquels je m'asseure qu'il exécutera ponctuellement; et que s'il arrive audit prince de Condé et à qui que ce soit de son party d'entreprendre rien de pareil sur les maisons de mes subjects, je ferai raser toutes celles qui lui appartiennent et à tous ceux qui portent avec luy les armes contre mon service; c'est ce que je vous dirai par cette lettre, priant Dieu qu'il vous aît, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« Ecrit à Compiègne, ce 9 septembre 1652 [1]. »

« *A Monseigneur le Prince de Condé.*

10 septembre 1652.

« Monseigneur,

« Il est vray que j'ay receu les ordres du roy pour le raseman des fortifications de Montrond. Je puis assurer Vostre Altesse avec vérité qu'ils sont sy exprès et que Sa Majesté m'ordonne la diligence

[1] Document inédit relevé sur la minute insérée dans le vol. 136 des *Archives du Ministère de la guerre*.

dans cette exécution à un tel point que je n'oserois y apporter aucun retardement de mon chef; mais comme la chose est infiniment dure de soy, et que Vostre Altesse a escript au roy pour faire révocquer ledit ordre, il y a du temps de reste pour que je puisse recevoir ladite révocation devant que la chose puisse estre endommagée plus qu'elle ne l'est. J'ay un regret mortel, et qui ne se peut dire par des lettres, de ne vous pouvoir obéir sans déplaire au roy; car mon respect et mon inclination y porte tousjours mon esprit comme à estre toute ma vye,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PALUAU [1]. »

Le comte de Palluau pour se soustraire à l'ordre de détruire Montrond s'efforçait de gagner du temps; tantôt il demandait des instructions nouvelles, tantôt il alléguait des obstacles : la poudre, prétendait-il, manquait pour faire sauter les fortifications. Mais la Cour, qui avait eu tant de peine à lui en procurer quand il s'agissait de prendre la place, était plus alerte, alors qu'elle voulait la détruire. Un ordre royal prescrivit le transport à Montrond de douze milliers de poudre. Le bon vouloir du

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135.

comte de Palluau et les supplications du prince de Condé furent rendus également impuissants ; toutes les lenteurs, tous les subterfuges étant épuisés, le château de Montrond dut s'écrouler; l'explosion de vingt mines couvrit la colline de ruines amoncelées. L'œuvre de destruction ne paraissant pas assez complète encore, pendant plus de trois semaines, trois mille ouvriers travaillèrent à réduire ces ruines en débris [1].

Ainsi finit le château de Montrond, *palladium* de la puissance de la maison de Condé. Elle avait accumulé dans cette citadelle un armement, des approvisionnements et des ressources formidables pour le temps, et surprenants chez des princes qui n'étaient pas princes souverains. A côté de cette importance, la valeur de la terre relevant du château était si peu considérable qu'elle n'eût constitué qu'un fief ordinaire pour un petit gentilhomme. A cet égard, une note inédite de Lenet dont nous relevons la minute parmi ses manuscrits [2], nous fournit les plus curieux renseignements. Lenet avait envoyé cette note au prince de Condé pour lui rappeler le chiffre des indemnités diverses qu'il

[1] On lit sous la rubrique du 8 novembre 1652, dans la *Relation* inédite que nous avons souvent citée :

« On a presque achevé la démolition de Montrond à laquelle plus de trois mille personnes travaillent depuis trois semaines. »

[2] Bibliothèque nationale; Fonds français, n° 6706.

devait réclamer de la Cour, en cas d'accommodement :

« Le chasteau de Montrond a esté desmoly comme Son Altesse a pu scavoir. Il y avoit dedans soixante et tant de pièces de canon, cent milliers de poudre ; de quoy armer quatre mille hommes ; et de toutes lesquelles démolitions et pertes, Son Altesse scait mieux la valleur et estimation que personne. Tout ce qu'on peut dire est que la terre, laquelle peut valloir dix à onze mil livres de revenu, a cousté à feu M. le prince trois cent mil escus, et qu'il y a dépensé pour les fortifications et autres ouvrages quelque quatre cent mille livres. »

La grosse tour du château, par hasard ou à dessein peut-être, comme il avait été fait l'année précédente pour la grosse tour de Bourges [1], fut, ainsi qu'une seconde tour, épargnée en partie par la destruction ; ces ruines élevées portaient au loin le témoignage de la révolte et de la répression. Mais ces débris respectés par la politique et par le temps ne le furent pas par la révolution de 93 qui aurait voulu détruire jusqu'à l'histoire ; par elle, leur démolition fut achevée moins un débris de tour, et les matériaux employés à la construction d'une fonderie de canons qui n'eut que quelques mois d'existence [2].

[1] Voy. t. I, p. 308.
[2] Établissement élevé à grands frais sous la direction de M. Cossentraz.

Les bâtiments du château consacrés à l'habitation, conservés lors de la destruction de 1652, avaient été malheureusement démolis, pour en économiser l'entretien sans doute, par les ordres de mademoiselle de Charolais [1].

Après plus de deux siècles écoulés depuis la prise et la destruction de Montrond, le 7 juin 1868, un touriste, l'auteur de ces *Souvenirs*, se rendit sur le théâtre des faits qu'il vient de décrire. Il aurait pu croire, comme Briord, qu'il accourait au secours de la place; c'est du même côté qu'il arrivait, et le Cher aussi l'en séparait; mais que les temps étaient changés! la vapeur l'avait amené et c'est de la station du chemin de fer où il venait de descendre, qu'il considérait, avant de s'avancer, le spectacle qui se présentait à ses regards pour la première fois. En face, s'élevait dans la vallée, sur la rive droite du Cher, une colline isolée couronnée de grands arbres, à gauche, sur le bord du plateau apparaissait à demi voilée par le feuillage une seule tour ruinée. De ce même côté, en arrière-plan, dans la plaine, se montraient les maisons blanches de la petite ville de Saint-Amand. Les contours mous et arrondis de l'horizon ne présentent aucun point de nature à fixer l'attention, tous ces alentours sont comme un cadre simple et uni destiné seule-

[1] Fille de Louis, prince de Condé, petit fils du grand Condé, et de mademoiselle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV.

ment à faire valoir le centre du tableau : la colline qui fut le piédestal du château de Montrond. Un soleil matinal et splendide donnait à cet ensemble les plus vives couleurs.

Ces grands arbres alignés sur la base des tours, des bastions et des courtines, reproduisaient encore dans une certaine confusion les sinuosités des fortifications d'autrefois : à la place d'un château de pierre, un château de verdure, et le jeu de la lumière entre le feuillage créait, par les ombres projetées, d'admirables profondeurs.

Au moment de franchir le Cher, non point à gué comme les cavaliers de Briord, mais sur un pont moderne et solide, nous jetons un regard en arrière, et il nous semble voir l'image de Montrond se reproduire de ce côté : une colline également couronnée par des remparts de verdure; mais cette image dans une proportion moindre que celle du tableau que nous venons de décrire. Était-ce le mirage africain transporté dans la province du Berry ? non, c'était bien une réalité : cette colline supportait jadis le château d'Orval qui longtemps fut la possession des mêmes seigneurs que le château de Montrond ; ces deux châteaux étaient frères, comme les deux collines ont entre elles la ressemblance de deux sœurs.

Nous avons passé le Cher, et nous approchons de la base de Montrond ; nous nous proposons natu-

rellement d'en aborder le sommet en décrivant un contour pour gagner le côté accessible situé en regard de la ville de Saint-Amand. Des pans de murs ruinés, des vestiges de fossés marquent la première enceinte, après l'avoir franchie, une large rampe bordée d'une double rangée d'arbres, comme un boulevard intérieur, s'élève par une pente douce jusqu'au sommet de la colline. Cette rampe a pour base le rocher; elle en suit les contours; celui-ci coupé à pic du côté de la plaine opposé au cours du Cher, forme un rempart construit par la nature. Cette rampe, qui créait pour le château une somptueuse et facile arrivée, fut, nous l'avons dit, l'œuvre de Sully. Parvenu au sommet, nous contemplons la vue qui s'étend au loin dans la campagne: Orval, les bois de Meillant, le cours de la Marmande et celui du Cher, le canal du Berry, du construction récente [1], décrivant, du sud à l'est, un arc prononcé en coupant le petit cours d'eau de Chignon; mais surtout nous scrutons les vestiges de l'antique château.

L'œuvre de ruine a consisté à renverser au ras du sol toutes les constructions; leur plan se reconnaît par la trace des murs à fleur de terre du côté intérieur, celui des cours et des jardins. Du côté extérieur, une certaine hauteur de mu-

[1] Il a été ouvert à la navigation en 1839.

railles subsiste encore; la démolition n'ayant eu lieu que jusqu'au niveau du terre-plein, les tours et les courtines se dessinent en terrasses sur la face opposée au rocher perpendiculaire, c'est-à-dire sur la face qui regarde le Cher. De la plaine ces murs se distinguent à peine, les arbres qui croissent à leur base les dérobent à la vue, et leur feuillage venant se joindre à celui des arbres qui couronnent les terre-pleins, donne à tout l'ensemble le seul aspect de longues lignes de verdure. Le plateau sur lequel reposait le château s'étend en ellipse; des allées ombragées qui font suite à la rampe offrent une promenade des plus agréables, c'est la promenade de la ville de Saint-Amand. Sur cette esplanade, à l'extrémité qui regarde à la fois, à droite la ville de Saint-Amand, en face le cours de la Marmande, à gauche le cours du Cher, s'élève une tour démantelée. Une coupe transversale, semblable à ces coupes imaginaires des édifices dont on veut montrer l'intérieur dans les dessins d'architecture, a divisé la tour, le demi-cylindre qui regardait l'intérieur du château est tombé; le demi-cylindre qui surplombe sur la plaine existe encore. La structure de cette tour est remarquable ; elle est construite en pierres de taille; la moitié d'une belle voûte à arêtes ogivales est debout; elle couvrait une pièce carrée dans laquelle s'ouvre une embrasure pour le canon sans doute, flanquée de

deux meurtrières plus petites pour les arquebuses ou les fusils de remparts. A côté de la tour, un puits d'une immense profondeur permettait de puiser l'eau au-dessous du niveau de la plaine : récemment muré par mesure de sûreté, son orifice recouvert présente la forme d'un dé à coudre.

Comme nous errions à l'aventure sous les berceaux ombragés rendus précieux par les ardeurs d'un soleil tropical, de jeunes guides vinrent s'offrir pour nous diriger dans nos investigations. Nous en choisissons un au hasard, et nous nous empressons de lui demander quelle était la situation de la tour du Pot-à-Beurre; quelle était celle du bastion du Charbonnier. Notre plan tiré des Archives du ministère de la guerre nous en avait fait connaître les noms. L'étonnement produit par nos questions fut la seule réponse que nous pûmes obtenir, et nous en induistmes, témérairement peut-être, que les habitants de Saint-Amand sont médiocrement au courant de l'histoire du château, puisque les *cicérones* sur lesquels devait avoir déteint, dans une certaine mesure, la science des archéologues de l'endroit, le sont si peu [1]. Par exemple mon guide

[1] Cette supposition est-elle réellement hasardée, lorsque l'on peut lire dans une brochure intitulée, *Recherches historiques sur Saint-Amand Montrond*, par M. Chevalier de Saint-Amand, une phrase comme celle-ci : « Le désir que j'éprouvais d'en finir avec le gouvernement féodal m'a fait laisser de côté quelques

était plus savant sur le chapitre des souterrains, c'est-à-dire qu'il en connaissait les issues et les détours ; il m'y conduisit.

Nous retenant aux arbustes, nous nous laissons glisser sur une pente rapide produite par l'écoulement d'une portion de rempart, et nous nous trouvons descendus dans cette partie du château de Montrond qui en formait la première enceinte construite par Sully et perfectionnée par le prince de Condé; c'est ici que les douze milliers de livres de la poudre royale ont produit tous leurs bouleversements : nul pan de mur ne subsiste ; çà et là des blocs de maçonnerie et des amas de pierres, un sol profondément mouvementé. Le dieu Mars a cédé la place à Bacchus ; les pampres de vignes recouvrent ce sol ; mais au milieu de leur verdure s'ouvrent béantes les noires ouvertures des souterrains. Nous parcourons deux de ces galeries qui débouchent dans la plaine du côté du Cher, cette issue aboutissait évidemment au fond du fossé de cette enceinte. Ces galeries souterraines dont le plan in-

faits qui se sont passés sous la domination des divers seigneurs. » Ainsi un auteur, qui se propose d'écrire une histoire se rapportant aux temps féodaux, a hâte d'en finir ! Bien que le siége de Montrond n'appartienne précisément pas à l'époque féodale, il l'a traité comme tel par l'absence presque absolue de détails, excepté en ce qui concerne Claude Biet. Tel est trop souvent l'esprit qui guide les écrivains dans l'appréciation de l'histoire de la France d'autrefois.

cliné est assez prononcé, permettaient, lorsque leur sol n'était pas encombré par les débris, d'y circuler debout avec facilité et même d'y faire passer des chevaux. Par ces issues on aurait pu les conduire à l'abreuvoir dans le Cher, si le cours fameux du Chignon eût été détourné; mais leur usage, comme celui de toutes les galeries souterraines du même genre, était surtout de permettre à la garnison, en cas de siége, d'exécuter des sorties sur les lignes des assiégeants, ou de se ravitailler en secret.

Après cette excursion souterraine, dans laquelle nous avions tiré tout le parti possible du savoir de notre guide, nous remontons sur l'esplanade du château. Nous étions loin d'avoir reconnu encore sur quel point avait porté l'attaque des troupes royales, et d'avoir pu déterminer par conséquent quel pouvait être l'ancien emplacement de la tour du Pot-à-Beurre et celui du bastion du Charbonnier. Comme nous remettions à notre jeune guide une gratification pour sa peine, un autre guide qui se tenait à peu de distance, encouragé par l'appât, vint nous dire qu'il était bien autrement capable que son camarade de nous donner des renseignements sur l'antique château. Heureux de cetté bonne fortune, en lui montrant les ruines encore debout de la tour dont nous avons parlé, nous lui demandons si cette tour ne serait point celle appelée le Pot-à-Beurre? « Non, répliqua-t-il, cette tour est celle où est né

Jésus-Christ! » A cette réponse, nous le congédions, résolu forcément de nous en remettre à nos propres investigations guidées par le plan de l'ingénieur du comte de Palluau, pour nous fixer sur l'objet de nos recherches.

Nous errons de nouveau sous les frais ombrages qui ont remplacé les constructions de pierres, tâchant autant que la végétation touffue n'y mettait pas trop d'obstacles, de nous rapprocher des contours des anciennes murailles pour en saisir la forme ; nous cherchions avant tout à découvrir l'angle saillant extérieur du bastion du Charbonnier. Les tours d'enceinte du noyau central de Montrond étaient nombreuses; mais un bastion unique se trouvait en correspondance avec elles sur la même ligne de défense; ce bastion une fois reconnu, il nous devenait facile d'appliquer sur le terrain le plan de l'ingénieur royal. Ce bastion était évidemment d'une date plus moderne que le château central dont il faisait partie, lequel, dans son ensemble, était qualifié du nom de donjon, depuis que des fortifications bastionnées plus récentes couvraient et enveloppaient la base du château dans une plus vaste enceinte. Ce bastion avait été construit probablement à la même époque que la nouvelle enceinte, sur une partie très-saillante du château central, à la place d'une tour plus ancienne dont l'inconvénient était de laisser à sa base un

point vulnérable, un angle mort, qui offrait un abri dangereux pour l'attaque du château. La végétation impénétrable qui, presque nulle part, excepté près de la tour ruinée, ne permet de s'approcher du bord des murailles, rendit nos investigations infructueuses.

L'heure du départ du train de chemin de fer approchait, nous dûmes nous décider à quitter ces lieux attrayants et pleins de souvenirs, avec l'intention toutefois de tâcher d'utiliser encore notre retraite; au lieu de l'effectuer par la rampe qui nous avait conduit au sommet de l'esplanade du château, nous nous laissons glisser une seconde fois sur la pente du rempart ruiné qui nous avait conduit aux souterrains, dans le but d'examiner plus attentivement, de bas en haut, les contours des vieilles murailles.

Cette dernière tentative obtint sa récompense. Au milieu des branches d'arbres et des broussailles, nous reconnûmes l'angle aigu formé par la jonction des deux faces d'un bastion, cet angle solide est construit en pierres de taille. La courtine que flanque ce bastion est flanquée à son autre extrémité par la tour à demi ruinée. Du même coup d'œil nous avions enfin retrouvé le bastion du Charbonnier et la tour du Pot-à-Beurre! Précisément l'unique tour qui soit en partie restée debout. La courtine qui les unit, courtine ruinée depuis sa

base, par laquelle nous avions opéré notre descente, est la seule de toute l'enceinte qui présente cet état de délabrement; le talus rapide qui remplace son aplomb vertical est l'effet du canon; sur elle s'est porté l'effort des assiégeants; elle représentait ce qu'en termes de siége on appelle le front d'attaque. Le terrain bouleversé sur lequel nous étions en observation était par conséquent l'emplacement de la Tenaille; plus loin, sur notre droite, en descendant, ou, sur notre gauche, en regardant le donjon, nous pouvions reconnaître, au-dessous de la tour du Pot-à-Beurre, l'emplacement du bastion des Pommiers.

# CHAPITRE XXXI.

Le fil des négociations avec la cour échappe aux princes par la méfiance du parlement, de la bourgeoisie et du peuple. — Députation du clergé conduite au roi par le cardinal de Retz. — Echec de cette tentative. — Lettre inédite, du 13 septembre, du roi au cardinal Mazarin, lui reprochant d'être sorti de France sans ordres. — Lettre inédite, du 19 septembre, du roi au Chapitre de Liége, contenant des reproches de son mauvais accueil au cardinal Mazarin. — Réponse inédite du Chapitre. — Le cardinal Mazarin échappe à une embuscade des troupes espagnoles et revient à Sédan. — Missive inédite, du 18 septembre, du roi au maréchal de L'Hôpital. — Perte de Dunkerque. — Organisation des manifestations royalistes à Paris. — Assemblée de la bourgeoisie au Palais-Royal. — Le signe du papier arboré aux chapeaux en opposition au signe de la paille. — Rechute de la maladie du prince de Condé. — Divers incidents de la guerre. Le maréchal de Turenne quitte par surprise son camp de Villeneuve-Saint-Georges. — Colère du prince de Condé. — Réception par le roi de la députation des six corps des marchands. — Un singulier trophée conquis par le duc d'Orléans. — Mort de Chavigny. — Le prince de Condé quitte Paris. — Réception par le roi de la députation de la garde bourgeoise. — Dépêche inédite du 19 octobre du roi au duc de Mercœur pour retenir le nonce du pape en Provence. — Rentrée du roi à Paris le 24 octobre ; récit dela *Gazette*. — Réflexions sur la valeur des acclamations populaires.

(1652.)

Le prince de Condé, jugeant le maréchal de Turenne placé à Villeneuve-Saint-Georges dans un

poste qui semblait le mettre à sa discrétion, ajournait son attaque ; il caressait l'espoir que cette temporisation lui permettrait de mener à bonne fin de nouvelles négociations avec la cour. Ce prince ne calculait pas assez que, pour réussir dans cette voie dans laquelle il n'avait jusque-là rencontré que des déceptions, sa situation devenait de plus en plus mauvaise ; car des éléments essentiels pour lui servir de point d'appui allaient lui faire complétement défaut : le parlement, la bourgeoisie et le peuple même de Paris.

En raison des antipathies qui existaient entre le parlement de Paris et le prince de Condé, il ne fallait rien moins que l'alliance du duc d'Orléans avec son illustre cousin, pour que le parlement consentît à servir la même cause ; mais l'ascendant du duc d'Orléans commençait lui-même à ne plus suffire. Depuis qu'il était démontré que la Fronde ne pouvait aboutir qu'à deux issues : l'une logique, l'établissement régulier de la constitution du royaume sur la base des états généraux ; l'autre monstrueuse, le triomphe de l'ambition personnelle du prince de Condé ; ni l'une ni l'autre de ces solutions ne convenait à un corps qui ne s'était jeté dans le mouvement que dans le but d'établir sa propre suprématie [1].

[1] Nous devons remarquer ici la dissidence qui nous sépare d'un érudit distingué, M. Marius Sépet, qui a bien voulu consa-

La bourgeoisie de Paris qui ne voyait point par d'autres yeux que par les yeux du parlement, préférait le privilége à la liberté qui eût été l'inévitable conséquence de la pratique soutenue des états généraux, par ce motif que tout bourgeois aspirait à une charge au parlement ; une politique essentiellement étroite et personnelle était sa seule politique. La bourgeoisie ne séparait donc point sa cause de celle de la magistrature ; elle désirait donc ardemment, par les mêmes motifs que le corps privilégié qui la dirigeait, parvenir à la conclusion de la paix. La misère enfin, résultat inévitable de la

crer dans le journal *l'Union* une série d'articles aux trois premiers volumes de notre ouvrage. Suivant son opinion, les prétentions du parlement n'étaient nullement usurpatrices, parce que ce corps, en réclamant des attributions politiques, relevait simplement la tradition de l'ancien conseil royal. Nous avons à faire une double réponse : 1° la composition du parlement, depuis que cette fraction du conseil royal était devenue spécialement cour judiciaire, était restreinte à une catégorie de légistes qui ne lui permettait plus de relever les attributions de l'ancien conseil royal, où la propriété territoriale, la force militaire, les intérêts religieux, avaient leur représentation dans une majorité composée de seigneurs et de prélats ; l'adjonction des autres cours, dites également souveraines, n'apportait aucune modification à cette compétence, la composition de ces cours étant identique à celle du parlement ; 2° les prétentions du parlement de représenter l'ancien conseil royal fussent-elles admises, qu'il n'eût été en définitive, comme celui-ci, qu'un conseil d'état fort nombreux investi d'attributions consultatives auprès du roi, et nullement une assemblée représentative pouvant se substituer aux états généraux, émanation élue des intérêts du pays, à ce titre investis en première ligne

continuation de l'état de désordre, détachait le peuple de la cause des princes, qu'il avait embrassée jusque-là avec une fiévreuse ardeur. De ces dispositions générales il advenait que le fil des négociations soigneusement entretenues par les princes avec la cour allait leur échapper. Comme il était évident que les princes ne consentiraient à la paix que si les conditions les plus avantageuses leur étaient faites, le parlement, la bourgeoisie, le peuple craignaient non sans raison l'ajournement indéfini de la paix désirée, si les princes étaient les négociateurs; ils se mirent donc à négocier direc-

du droit de voter les charges publiques. Voy. t. I, chap. v, vi; t. II, chap. x, xiii; t. III, chap. xxiii.

Quant à l'objection consistant à dire que les états généraux de 1358 ont pactisé avec la démagogie, cette accusation n'atteint que le tiers état entraîné par un affreux révolutionnaire digne de ceux de notre temps, Étienne Marcel, prévôt des marchands; la noblesse un moment égarée, non par les idées démagogiques, mais par les intrigues de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, se rapprocha bientôt de la royauté, quand elle la vit menacée. Enfin la prépondérance numérique du tiers état, aux états généraux de 1789, par le doublement de cet ordre imprudemment accordé par Louis XVI aux utopies de Necker, créa la pente révolutionnaire sur laquelle glissa cette assemblée. D'où résulte cette conséquence que nous nous sommes efforcés de faire ressortir dans notre récent opuscule intitulé *Midas ! Le roi Midas a des oreilles d'âne !* (la souveraineté absolue du suffrage universel étant à nos yeux la personnalité du roi Midas) que la condition essentielle pour rendre les assemblées politiques conservatrices est celle-ci : la représentation des intérêts moraux et matériels doit dominer de toute son importance la représentation du nombre.

tement et pour leur propre compte. De ce jour, la cour se sentit bien forte contre les prétentions des princes, en acquérant a lpreuve que ceux-ci abandonnés par leurs partisans ne pouvaient plus désormais stipuler que pour eux-mêmes.

Celui des frondeurs qui s'était toujours montré plus parlementaire, s'il était possible, que le parlement lui-même, le cardinal de Retz, prit l'initiative de ces négociations séparées. Il trouvait, il est vrai, qu'il y avait fort peu d'honneur de sa part de revenir d'aussi loin [1]; mais un motif de vanité assez futile paraît avoir été son mobile : cardinal, il ne pouvait porter encore la soutane rouge, parce que, suivant l'étiquette, il n'avait pas encore reçu le chapeau des mains du roi ; il n'était pas fâché de faire naître une occasion qui lui permît de le recevoir ; les grands hommes et les hommes célèbres sont souvent moins que tous les autres insensibles aux distinctions. De plus, cette démarche devenait plus conforme à ses sentiments, depuis que le triomphe de la Fronde parlementaire était reconnu impossible. Son ascendant sur le duc d'Orléans lui fit désirer et obtenir sans peine l'assentiment de ce prince qui se repentait en secret d'avoir lié sa cause à celle du prince de Condé. Monsieur avait à faire taire ses scrupules en trahissant, par un consente-

[1] Voy. ses *Mémoires*.

ment si facilement donné, la cause de son cousin ; mais ces sortes de cas étaient de ceux dont pendant tout le cours de sa vie il s'était le mieux tiré. Ce prince répondit aux ouvertures du coadjuteur lui disant, non sans malice, qu'étant aussi intimement lié avec le prince de Condé qu'il paraissait l'être sur tous les points, il n'aurait sans doute pas de peine à s'entendre encore avec lui sur celui-ci : « Vous vous jouez ; mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le prince a plus d'impatience que vous d'estre hors de Paris, et il s'aimeroit mieux à la teste de quatre escadrons dans les Ardennes que de commander à douze millions de gens tels que nous les avons icy, sans en excepter le président Charton[1]. »

La cour peu confiante dans les avances du coadjuteur lui fit attendre trois jours ses passe-ports pour se rendre à Compiègne. Enfin, les passe-ports arrivés, le cardinal, escorté de deux cents gentilshommes et de cinquante gardes de Monsieur, partit le 10 septembre, à la tête d'une députation du clergé portée dans trente carrosses attelés de cent douze chevaux. L'accueil fait au coadjuteur par Anne d'Autriche et par le jeune roi fut flatteur ; des discours d'apparat furent échangés pour demander le retour du roi dans sa capitale et pour promettre

[1] Mémoires du cardinal de Retz.

ce retour. En particulier, le coadjuteur fit connaître à la reine que le duc d'Orléans, si elle voulait traiter par son entremise, était disposé à promettre de se retirer à Blois en abandonnant la cause du prince de Condé. Malgré des ouvertures si avantageuses, le coadjuteur dut se contenter de l'honneur de recevoir le chapeau des mains du roi; et, à sa grande déception, de revenir à Paris sans rapporter aucun traité. La reine eût craint de donner de l'ombrage au cardinal Mazarin si la paix eût été conclue par l'intermédiaire du cardinal de Retz; de plus, la cour se sentait déjà si assurée des dispositions de Paris, qu'elle espérait parvenir bientôt à la paix sans conditions.

Plus la cour sentait grandir sa puissance, plus elle environnait le cardinal Mazarin absent de ses sollicitudes et de ses tendresses; elle avait bien voulu se prêter avec lui à la comédie habile de son éloignement; mais elle voulait qu'il restât sur la frontière sans quitter le sol de la France; elle craignait sans doute que sur le sol étranger quelque piége ne lui fût tendu; qu'il ne vînt à tomber entre les mains de l'Espagne. Or le cardinal, nous ignorons par quel motif, avait franchi la frontière de France; de Sedan, il s'était rendu à Bouillon. Dans son inquiétude, la cour lui envoie l'ordre de revenir immédiatement à Sedan. La forme impérative employée vis-à-vis du ministre tout-puissant est

une preuve irrécusable que l'ordre royal est dicté sous l'inspiration de la reine mère elle-même ; aucun ministre ne l'eût osé ; elle seule pouvait tenir un tel langage au ministre absent qui n'avait pas cessé de commander ; celui-ci ne pouvait trouver dans un ordre si précis que le témoignage flatteur de la vivacité des craintes conçues pour sa sûreté :

« *A Monseigneur le Cardinal Mazarin.*

« Compiègne, 13 septembre 1652.

« Mon cousin, ayant eu avis que vous estes sorty de mon royaume pour vous rendre à Bouillon, sans en avoir receu ordre de moy, et considérant que ceux qui ont publié jusqu'à présent que votre demeure dans les terres de mon obéissance étoit la seule cause des présents mouvements, se préparent à les continuer et augmenter, s'il leur est possible, ayant nouvellement fait joindre aux troupes qui leur restoient, l'armée étrangère commandée par le duc de Wirtemberg, que les Espagnols leur ont envoyé de Flandre, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous retourniez à Sedan, aussitôt le présent ordre receu ; et que vous ne sortiez point de mes États sans en avoir mes ordres exprès. C'est ce que je vous dirai par

cette lettre, priant Dieu qu'il vous aît, mon cousin, en sa sainte et digne garde [1]. »

Si la cour trouvait mauvais, en raison de ses appréhensions pour la sûreté du cardinal Mazarin, que celui-ci fût sorti du royaume pour se rendre à Bouillon, elle trouvait à redire bien plus encore qu'à l'étranger, toutes les prévenances, toutes les sûretés ne fussent pas accordées au ministre favori. Or le chapitre de la ville de Liège, investi avec son évêque de la souveraineté temporelle de ce petit État, avait écrit au gouverneur de la ville de Bouillon pour l'empêcher de recevoir le cardinal Mazarin. Le gouverneur de Bouillon n'en avait tenu compte ; mais la cour qui eût été bien aise que le cardinal ne se fût pas rendu à Bouillon, se sentait offensée néanmoins de la tentative faite pour lui en faire fermer les portes ; ce grief lui en rappelle d'autres, elle gourmande le chapitre de Liège en ces termes :

« *Au Chapitre de Liège.*

« Très chers et bien aimez, ayant sceu comme vous avez écrit au gouverneur de Bouillon pour l'empescher de recevoir nostre très cher et très ai-

[1] Minute de la lettre inédite écrite au nom du roi au cardinal Mazarin. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.

mé cousin le cardinal Mazarini sous un prétexte général de refuser l'entrée aux ministres des princes des États voisins du pays de Liège et autres dépendans de cet évesché, nous n'avons pu apprendre sans étonnement que vous ayez fait une telle défense à l'endroit d'une personne de cette qualité et que vous savez honorée de nos bonnes grâces à divers titres, ayant l'honneur d'estre notre parrain, nous ayant rendu et à nostre Estat des services si recommandables et si importants que nous prendrons tousjours grand intérest en ce qui le touche, et nouvellement ayant beaucoup mérité de nous pour une action assez généreuse et considérable, nous ayant instamment demandé la permission de s'esloigner de nous, et estant volontairement sorti de nos Estats pour oster tout prétexte à nos sujets rebelles de continuer la guerre qu'ils ont excitée en nostre royaume ; et comme ce sont choses assez connues, nous nous serions promis qu'elles auroient esté de quelque poids auprès de vous, pour le respect et la considération en laquelle cette couronne a tousjours esté aux évesques, princes, chapitre et Estats de Liège, quand même vous n'y eussiez pas esté obligés par la neutralité que vous devez garder envers nous et nos Estats, et dont l'observation de nostre part n'est pas infructueuse à ceux dudit pays. Mais nous avons sujet de croire que la manière dont vous avez traité nostre cousin en cette

occasion, est une suite des inventions que nos sujets rebelles ont eues dans ledit pays, où ils ont eu toute permission et liberté de faire des levées, étant public que c'estoit pour les employer contre nous et nostre Estat ; et, en cela, ayant été tenu un procédé tout contraire à celui de nostre très cher et très aimé cousin l'électeur de Cologne, prince de Liège, qui avoit refusé cette permission aux dits rebelles. Aussi en continuant d'en user envers nous tel qu'il se doit par un bon voisin et qui désire observer une entière neutralité, il a donné ordre pour faire recevoir avec toute courtoisie nostre cousin le cardinal Mazarini dans ses Estats, dont nous conserverons tousjours un ressentiment particulier ; et, à la vérité, si nous ne faisions une estime singulière de sa personne et de sa conduite, et si nous ne voulions non seulement faire observer la neutralité envers ses Estats, mais aussy l'assister en toutes occasions, nous aurions sujet de tesmoigner notre ressentiment de cette manière d'agir envers nous et nos Estats, et aux choses que vous pouvez juger nous estre sensibles ; mais nous nous promettons que quand vous aurez connu combien ce qui regarde notre cousin nous touche, vous changerez de conduite envers luy et pourvoyrez à ce que le préjudice que les lettres que vous avez escrites sur son sujet pourroient lui causer, de quoy nous vous prions avec affection, vous asseurant que

nous serons bien aise d'avoir sujet de vous considérer comme les rois nos prédécesseurs, et comme nous avons fait par le passé, et de vous donner des marques de nostre bonne volonté. C'est ce que nous vous dirons par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ait, très chers et bien aimez, en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Compiègne, le 19 septembre 1652 [1]. »

Cette lettre royale reçut la réponse suivante [2] :

« Sire,

« Le respect et la considération en laquelle Vostre Majesté et ses prédécesseurs ont toujours esté à l'église de Liège, et les soings très-particuliers que celle-cy at, et at eû de tout temps à se conserver, et à l'Estat, la neutralité, dont Vostre Majesté at la justice et bonté de l'en faire jouyr, nous sont de

[1] Minute de la lettre inédite du roi au chapitre de Liège. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

[2] Nous faisons cette remarque que la lettre du Chapitre de Liège, datée du 7 décembre, porte que la lettre royale à laquelle elle répond est datée du 19 du mois précédent, tandis que la minute de cette lettre est datée du 19 septembre; ce qui donne lieu à supposer que la lettre du roi n'avait été expédiée que deux mois après la rédaction de la minute; ou bien que le secrétaire du chapitre aurait commis une erreur en rappelant la date de la lettre à laquelle il était répondu, mais alors très-tardivement.

trop puissantes raisons pour ne pas concourir à ses volontez qu'elle daigne nous tesmoigner par sa lettre du dix-neuvième du passé, pour le favorable accueil de Son Éminence le cardinal Mazarini, dans le pays de Liège. La neutralité et surtout l'estime que Vostre Majesté faict de ses mérittes luy donne et permet l'entrée et séjour dans les villes et pays dépendants de cette évesché, pour y recepvoir le traictement qu'il peut attendre de la déffèrence que nous devons aux personnes qui ont l'honneur d'estre considérées par Vostre Majesté, et de la parfaitte inclination que nous avons de luy rendre tous les offices possibles de bons et véritables neutraux. C'est cette considération, Sire ,que nous avons eue que son plus long séjour dans une des places fortes et frontière de ce pays nous pourroit faire passer pour partiaux dans les esprits des autres princes voisins, ennemis de Vostre Majesté, avec lesquels nous sommes aussi tenus par la loy de l'Estat d'observer la neutralité, puisqu'ils disent que cette réception est sans exemple, et que celle qu'on luy fit l'an passé, et dans d'autres places fortes, at esté prise et publiée pour subject des maux et ravages que nous avons eu le malheur de souffrir l'hyver dernier. Nous espérons partant de la justice de Vostre Majesté que les villes et pays de cet Estat estants ouvertes à Son Éminence, et nous très-disposez à l'y honorer selon son méritte, ne désagrée-

rast le sentiment que nous avons eu de défendre aux gouverneurs nous serementez l'entrée des places fortes, pour estre icelle directement contraire à la neutralité que Vostre Majesté nous recommande sy estroitement, la suppliant très-humblement de croire que Son Altesse, nostre prince, ayant refusé de permettre des levées en ce pays contre le service de sa couronne, on ne s'est addressé à nous pour l'obtenir et que ceux qui de ce chef tâchent de nous attirer la disgrâce de Vostre Majesté, ne justifieront jamais que nous y ayons apporté nostre consentement ou appuy au préjudice de son service.

« C'est dans cette croyance, Sire, que nous espérons que Vostre Majesté conservera à cette Église et Estat les favorables effects de sa bienveillance royalle, pendant que nous continuerons nos plus ardentes prières et vœux à Dieu pour une longue vie,

« Sire,

« De Vostre Majesté,

« Très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« Les Doyen et Chapitre de la Cathédrale de Liége.

« Par ordonnance de mesdits seigneurs,

« Gel, régent [1]. »

De Liége, ce 7 décembre 1652.

[1] Lettre inédite. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

La cour était bien informée quand elle concevait des craintes sur le séjour à l'étranger du cardinal Mazarin. Celui-ci s'occupait de levées de soldats qu'il recrutait dans le pays de Liège ; mais les Espagnols qui en prirent ombrage résolurent de l'investir dans Bouillon. Déjà leurs troupes étaient en marche, lorsque le cardinal prévenu sortit de cette ville avec une escorte pour rentrer sur le territoire de France et revenir à Sedan. Chemin faisant, il tomba dans une embuscade espagnole ; la force de son escorte lui permit d'échapper au danger après avoir perdu plusieurs de ceux qui l'accompagnaient [1].

Les inquiétudes de la cour à l'endroit de la sûreté du cardinal Mazarin ne l'empêchaient pas de pourvoir à toutes les mesures de nature à assurer un triomphe prochainement espéré.

Pour faciliter aux maréchaux de Turenne et de La Ferté les moyens de se dégager au moment opportun de leur position de Villeneuve-Saint-Georges, des ordres étaient transmis de toutes parts pour que des forces nouvelles vinssent se joindre aux

[1] On lit dans la *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653, sous la rubrique du 29 octobre 1652.

« On escrit de Sedan du 20 que le cardinal Mazarin a pensé estre pris par un party d'Espagnols qui luy avaient dressé une embuscade auprès de Bouillon ; que sur ce prétexte il était revenu à Sedan. »

leurs; un appel tout spécial était adressé au dévouement de la noblesse pour qu'elle vînt volontairement se joindre aux troupes régulières; à cet effet le maréchal de l'Hôpital recevait la missive suivante écrite au nom du roi.

« *A M. le Maréchal de l'Hôpital pour faire joindre le plus de Noblesse qu'il pourra aux troupes conduittes par le dit Sieur Comte de Grandpré.*

Du 18 septembre 1652.

« Mon cousin, vous sçavez comme l'armée de Lorraine et celle de Wirtemberg sont jointes à celles des princes, et quelles sont toutes ensemble en présence des miennes commandées par mes cousins les maréchaux de Turenne et de la Ferté-Senneterre, et vous jugerez assez qu'il n'y a rien de plus important que de les fortiffier; c'est pourquoi j'ordonne présentement au sieur comte de Grandpré de les aller joindre avec son régiment et toute la cavalerie qui est en Champagne par le plus court chemin, et je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à faire joindre au corps de troupes que conduit ledit comte de Grandpré le plus de noblesse que vous pourrez pour le rendre le plus fort qu'il se pourra, vous asseurant que vous me ferez un service que je considérerai particulièrement; et

trop puissantes raisons pour ne pas concourir à ses volontez qu'elle daigne nous tesmoigner par sa lettre du dix-neuvième du passé, pour le favorable accueil de Son Éminence le cardinal Mazarini, dans le pays de Liège. La neutralité et surtout l'estime que Vostre Majesté faict de ses mérittes luy donne et permet l'entrée et séjour dans les villes et pays dépendants de cette évesché, pour y recepvoir le traictement qu'il peut attendre de la défférence que nous devons aux personnes qui ont l'honneur d'estre considérées par Vostre Majesté, et de la parfaitte inclination que nous avons de luy rendre tous les offices possibles de bons et véritables neutraux. C'est cette considération, Sire ,que nous avons eue que son plus long séjour dans une des places fortes et frontière de ce pays nous pourroit faire passer pour partiaux dans les esprits des autres princes voisins, ennemis de Vostre Majesté, avec lesquels nous sommes aussi tenus par la loy de l'Estat d'observer la neutralité, puisqu'ils disent que cette réception est sans exemple, et que celle qu'on luy fit l'an passé, et dans d'autres places fortes, at esté prise et publiée pour subject des maux et ravages que nous avons eu le malheur de souffrir l'hyver dernier. Nous espérons partant de la justice de Vostre Majesté que les villes et pays de cet Estat estants ouvertes à Son Éminence, et nous très-disposez à l'y honorer selon son méritte, ne désagrée-

noine de Notre-Dame, conseiller clerc à la Grande Chambre du Parlement : il s'était entendu avec le père Faure, ancien cordelier, alors évêque de Glandèves et plus tard évêque d'Amiens, avec M. de Bourgon, maître des requêtes, et du Fay, commissaire général de l'artillerie, qui demeurait à l'Arsenal. Ce comité directeur se mit en rapport avec la reine mère par un agent zélé, le père Berthod, gardien du couvent des Cordeliers de Brioude, dont les allées et venues servaient de lien entre la cour et les manifestations de Paris. Celles-ci étaient produites par des discours habilement semés en divers lieux dans lesquels on déroulait au peuple le tableau des misères auxquelles l'avait réduit la guerre civile ; on lui disait que le nom du cardinal Mazarin n'avait été qu'un prétexte évident pour la révolte des princes, puisque le cardinal était parti et que les princes n'en persistaient pas moins dans leur rébellion ; enfin on lui faisait entrevoir que si le roi fixait ailleurs sa capitale, Paris tomberait dans l'anéantissement et dans une détresse plus grande encore. Le commerce de luxe, spécialité de Paris, à toutes les époques, avait été le plus sensible à s'émouvoir ; aussi la corporation des soieries avait la première formé des assemblées sous l'impulsion du marchand Bidal ; le mouvement gagnant de proche en proche, des groupes de bourgeois, de marchands, de bateliers, de femmes en grand nombre, se rendaient au

palais du Luxembourg, à l'hôtel de Condé et partout où ils pouvaient se trouver sur le passage des princes, criant la paix et demandant le retour du roi. Une demoiselle Guérin fit merveille en excitant les clameurs des femmes qu'elle gagna par la promesse que les rentes de l'Hôtel-de-Ville seraient payées aussitôt après la rentrée du roi. Les choses marchaient si bien que proposition fut faite à la cour, si elle voulait se rendre à Saint-Denis ou à Saint-Germain, d'aller chercher le roi avec quarante mille hommes sortis de Paris. Mais la cour répondit à ces impatiences que, pour qu'elle pût accepter ces propositions sans danger pour le roi et pour la ville, il fallait au préalable que le prince de Condé fût chassé de la capitale. Cette réponse glaça quelque peu l'enthousiasme, parce que, sans la présence du roi, on ne se sentait pas en forces pour expulser le prince de Condé.

La cour, pour donner plus de vigueur aux manifestations, en se rapprochant de Paris, quitta le séjour de Compiègne, le 23 septembre, et s'établit à Mantes, le 25. Le 24, le prévôt, toujours actif et infatigable, avait provoqué au Palais-Royal une réunion nombreuse des bourgeois de Paris; le désir du retour du roi y fut acclamé plus vivement que jamais ; la paille, signe distinctif de la Fronde

[1] Voy. les *Mémoires* du P. Berthod.

imposé par la terreur, fut foulée au pied, les écharpes bleues ou isabelles jetées au vent; les couleurs blanches de la royauté furent arborées en feuilles de papier portées sur les chapeaux. Le peuple, témoin de ces manifestations, au lieu d'entrer en fureur, comme il l'eût fait naguère, criait avec les bourgeois : *Vive le roi !* Une députation se rendit chez le conseiller Broussel pour l'obliger à se démettre de sa charge de prévôt des marchands; il l'eût fait sur l'heure, si le duc d'Orléans ne l'en eût dissuadé; mais le lendemain il résigna sa charge, et les nouveaux échevins suivirent son exemple. En même temps, une assemblée des six corps des marchands décidait l'envoi d'une députation au roi pour presser son retour; le duc d'Orléans obtint cependant, mais à grand'peine, que le départ de la députation serait ajourné à huitaine.

Le grand Condé était d'un tempérament à soutenir plus volontiers le choc d'un escadron dans l'ardeur d'une bataille, que le tumulte des émotions populaires et la contrariété des événements politiques. Dès le 25 septembre, subitement atteint d'un violent mal de tête, il se mit au lit et fut saigné trois fois. Bien lui prit, paraît-il, d'être malade; car s'il était allé au camp, il serait tombé dans une embuscade de soixante chevaux disposée à une demi-lieue de Paris pour l'enlever au passage. Il en fut averti par un religieux qui lui conseilla encore de se mé-

sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde [1]. »

Ces ordres coïncidaient avec de fâcheuses nouvelles parvenues du siége de Dunkerque. Cette place, après une glorieuse résistance, avait été obligée de capituler. Nous reviendrons avec quelques détails sur ce siége, lorsque, racontant les opérations maritimes de la guerre de la Fronde, nous aurons à parler de la tentative faite par mer pour aller secourir cette place, et de la catastrophe qui empêcha ce secours.

Heureusement pour la cour ces désavantages sur mer et sur terre recevaient leur contre-poids de la tournure meilleure que prenaient les événements au centre même du royaume.

Si la méfiance de la reine à l'égard du cardinal de Retz et l'appréhension de porter ombrage au cardinal Mazarin avaient détourné cette princesse de toute velléité de traiter avec le coadjuteur, son second motif non moins puissant était fondé sur les dispositions des habitants de Paris, et nous savons combien les renseignements de la cour étaient exacts à cet égard.

Il s'était formé dans la capitale un centre directeur de l'impulsion royaliste. La première pensée de cette initiative avait appartenu à M. le Prévôt, cha-

[1] Minute inédite. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.

victorieux de l'armée des princes surpris en se retirant par un parti de mousquetaires éprouva quelques pertes : le marquis de Lauresse, de la maison de Montmorency, fut au nombre des morts, et le fougueux Saint-Ybar[1], au nombre des blessés. Malgré cet échec partiel, le maréchal de Turenne réussit à faire sortir de son camp la majeure partie de sa cavalerie qui n'y pouvait vivre faute de fourrages suffisants et à cantonner celle-ci dans divers quartiers de rafraîchissement. Il jugeait le moment venu de mettre à exécution le projet d'abandonner un campement presque cerné par les armées ennemies; les approvisionnements de toute nature y devenaient même d'autant plus difficiles que la mauvaise saison commençait à rendre impraticables tous les chemins qui y aboutissaient. La sortie de sa cavalerie donna au parti contraire le pressentiment que l'armée royale tout entière pouvait bien vouloir se retirer d'un poste qu'elle ne pouvait abandonner sans essuyer une défaite, suivant la prévision générale, si elle était attaquée dans sa retraite. Le duc de Lorraine qui séjournait presque constamment à Paris, circulant beaucoup dans un carrosse de la duchesse d'Orléans, sa sœur, suivi d'un seul valet de pied, se rendit au camp avec le duc de Beaufort. Ils voulaient, l'un et l'autre, se

[1] Voy. sur lui, tome I, p. 207 et tome II, p. 336.

rendre compte par leurs propres yeux de la réalité ou de la fausseté des alarmes répandues ; ils revinrent assurant que les maréchaux de Turenne et de La Ferté ne songeaient à faire aucun mouvement.

Le prince de Condé retenu encore par la maladie ne partageait pas cette sécurité ; et comme Tavannes, son lieutenant, dont le zèle était fort refroidi, voulait lui persuader qu'il concevait de vaines inquiétudes, le prince lui dit :

« Je vous entends, M. de Tavannes, j'ai été mal informé, et mes ordres ont été donnés sur une fausse alarme. C'est votre pensée; mais ce n'est pas la mienne. Parce que vous ne voyez point de changement dans les postes de Turenne et de la Ferté, vous jugez qu'il n'y en a point; et je juge, au contraire, qu'il y en a un très-grand et très-certain. Sachez, Comte, que leur batterie descendue et leurs canons conduits sur le bord de la rivière sont une marque infaillible qu'ils la veulent passer cette nuit en gardant les apparences de leurs postes, ils nous amuseront pendant qu'ils défileront peu à peu avec les bagages, et tout d'un coup nous les verrons échappés. C'est là, infailliblement. leur dessein. Retournez donc au camp : observez-les, et tenez-vous pour averti. Je vous suivrai bientôt; cependant je me repose de tout sur vous [1]. »

[1] *Mémoires* du comte de Tavannes.

rast le sentiment que nous avons eu de défendre aux gouverneurs nous serementez l'entrée des places fortes, pour estre icelle directement contraire à la neutralité que Vostre Majesté nous recommande sy estroitement, la suppliant très-humblement de croire que Son Altesse, nostre prince, ayant refusé de permettre des levées en ce pays contre le service de sa couronne, on ne s'est addressé à nous pour l'obtenir et que ceux qui de ce chef tâchent de nous attirer la disgrâce de Vostre Majesté, ne justifieront jamais que nous y ayons apporté nostre consentement ou appuy au préjudice de son service.

« C'est dans cette croyance, Sire, que nous espérons que Vostre Majesté conservera à cette Église et Estat les favorables effects de sa bienveillance royalle, pendant que nous continuerons nos plus ardentes prières et vœux à Dieu pour une longue vie,

« Sire,

« De Vostre Majesté,

« Très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« Les Doyen et Chapitre de la Cathédrale de Liège.

« Par ordonnance de mesdits seigneurs,

« Gel, régent [1]. »

De Liége, ce 7 décembre 1652.

[1] Lettre inédite. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

La cour était bien informée quand elle concevait des craintes sur le séjour à l'étranger du cardinal Mazarin. Celui-ci s'occupait de levées de soldats qu'il recrutait dans le pays de Liège ; mais les Espagnols qui en prirent ombrage résolurent de l'investir dans Bouillon. Déjà leurs troupes étaient en marche, lorsque le cardinal prévenu sortit de cette ville avec une escorte pour rentrer sur le territoire de France et revenir à Sedan. Chemin faisant, il tomba dans une embuscade espagnole ; la force de son escorte lui permit d'échapper au danger après avoir perdu plusieurs de ceux qui l'accompagnaient [1].

Les inquiétudes de la cour à l'endroit de la sûreté du cardinal Mazarin ne l'empêchaient pas de pourvoir à toutes les mesures de nature à assurer un triomphe prochainement espéré.

Pour faciliter aux maréchaux de Turenne et de La Ferté les moyens de se dégager au moment opportun de leur position de Villeneuve-Saint-Georges, des ordres étaient transmis de toutes parts pour que des forces nouvelles vinssent se joindre aux

[1] On lit dans la *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653, sous la rubrique du 29 octobre 1652.

« On escrit de Sedan du 20 que le cardinal Mazarin a pensé estre pris par un party d'Espagnols qui luy avaient dressé une embuscade auprès de Bouillon ; que sur ce prétexte il était revenu à Sedan. »

leurs; un appel tout spécial était adressé au dévouement de la noblesse pour qu'elle vînt volontairement se joindre aux troupes régulières; à cet effet le maréchal de l'Hôpital recevait la missive suivante écrite au nom du roi.

« *A M. le Maréchal de l'Hôpital pour faire joindre le plus de Noblesse qu'il pourra aux troupes conduittes par le dit Sieur Comte de Grandpré.*

Du 18 septembre 1652.

« Mon cousin, vous sçavez comme l'armée de Lorraine et celle de Wirtemberg sont jointes à celles des princes, et quelles sont toutes ensemble en présence des miennes commandées par mes cousins les maréchaux de Turenne et de la Ferté-Senneterre, et vous jugerez assez qu'il n'y a rien de plus important que de les fortiffier; c'est pourquoi j'ordonne présentement au sieur comte de Grandpré de les aller joindre avec son régiment et toute la cavalerie qui est en Champagne par le plus court chemin, et je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à faire joindre au corps de troupes que conduit ledit comte de Grandpré le plus de noblesse que vous pourrez pour le rendre le plus fort qu'il se pourra, vous asseurant que vous me ferez un service que je considérerai particulièrement ; et

sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde [1]. »

Ces ordres coïncidaient avec de fâcheuses nouvelles parvenues du siége de Dunkerque. Cette place, après une glorieuse résistance, avait été obligée de capituler. Nous reviendrons avec quelques détails sur ce siége, lorsque, racontant les opérations maritimes de la guerre de la Fronde, nous aurons à parler de la tentative faite par mer pour aller secourir cette place, et de la catastrophe qui empêcha ce secours.

Heureusement pour la cour ces désavantages sur mer et sur terre recevaient leur contre-poids de la tournure meilleure que prenaient les événements au centre même du royaume.

Si la méfiance de la reine à l'égard du cardinal de Retz et l'appréhension de porter ombrage au cardinal Mazarin avaient détourné cette princesse de toute velléité de traiter avec le coadjuteur, son second motif non moins puissant était fondé sur les dispositions des habitants de Paris, et nous savons combien les renseignements de la cour étaient exacts à cet égard.

Il s'était formé dans la capitale un centre directeur de l'impulsion royaliste. La première pensée de cette initiative avait appartenu à M. le Prévôt, cha-

[1] Minute inédite. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.

noine de Notre-Dame, conseiller clerc à la Grande Chambre du Parlement : il s'était entendu avec le père Faure, ancien cordelier, alors évêque de Glandèves et plus tard évêque d'Amiens, avec M. de Bourgon, maître des requêtes, et du Fay, commissaire général de l'artillerie, qui demeurait à l'Arsenal. Ce comité directeur se mit en rapport avec la reine mère par un agent zélé, le père Berthod, gardien du couvent des Cordeliers de Brioude, dont les allées et venues servaient de lien entre la cour et les manifestations de Paris. Celles-ci étaient produites par des discours habilement semés en divers lieux dans lesquels on déroulait au peuple le tableau des misères auxquelles l'avait réduit la guerre civile ; on lui disait que le nom du cardinal Mazarin n'avait été qu'un prétexte évident pour la révolte des princes, puisque le cardinal était parti et que les princes n'en persistaient pas moins dans leur rébellion ; enfin on lui faisait entrevoir que si le roi fixait ailleurs sa capitale, Paris tomberait dans l'anéantissement et dans une détresse plus grande encore. Le commerce de luxe, spécialité de Paris, à toutes les époques, avait été le plus sensible à s'émouvoir ; aussi la corporation des soieries avait la première formé des assemblées sous l'impulsion du marchand Bidal ; le mouvement gagnant de proche en proche, des groupes de bourgeois, de marchands, de bateliers, de femmes en grand nombre, se rendaient au

palais du Luxembourg, à l'hôtel de Condé et partout où ils pouvaient se trouver sur le passage des princes, criant la paix et demandant le retour du roi. Une demoiselle Guérin fit merveille en excitant les clameurs des femmes qu'elle gagna par la promesse que les rentes de l'Hôtel-de-Ville seraient payées aussitôt après la rentrée du roi. Les choses marchaient si bien que proposition fut faite à la cour, si elle voulait se rendre à Saint-Denis ou à Saint-Germain, d'aller chercher le roi avec quarante mille hommes sortis de Paris. Mais la cour répondit à ces impatiences que, pour qu'elle pût accepter ces propositions sans danger pour le roi et pour la ville, il fallait au préalable que le prince de Condé fût chassé de la capitale. Cette réponse glaça quelque peu l'enthousiasme, parce que, sans la présence du roi, on ne se sentait pas en forces pour expulser le prince de Condé.

La cour, pour donner plus de vigueur aux manifestations, en se rapprochant de Paris, quitta le séjour de Compiègne, le 23 septembre, et s'établit à Mantes, le 25. Le 24, le prévôt, toujours actif et infatigable, avait provoqué au Palais-Royal une réunion nombreuse des bourgeois de Paris; le désir du retour du roi y fut acclamé plus vivement que jamais; la paille, signe distinctif de la Fronde

[1] Voy. les *Mémoires* du P. Berthod.

imposé par la terreur, fut foulée au pied, les écharpes bleues ou isabelles jetées au vent; les couleurs blanches de la royauté furent arborées en feuilles de papier portées sur les chapeaux. Le peuple, témoin de ces manifestations, au lieu d'entrer en fureur, comme il l'eût fait naguère, criait avec les bourgeois : *Vive le roi!* Une députation se rendit chez le conseiller Broussel pour l'obliger à se démettre de sa charge de prévôt des marchands; il l'eût fait sur l'heure, si le duc d'Orléans ne l'en eût dissuadé; mais le lendemain il résigna sa charge, et les nouveaux échevins suivirent son exemple. En même temps, une assemblée des six corps des marchands décidait l'envoi d'une députation au roi pour presser son retour; le duc d'Orléans obtint cependant, mais à grand'peine, que le départ de la députation serait ajourné à huitaine.

Le grand Condé était d'un tempérament à soutenir plus volontiers le choc d'un escadron dans l'ardeur d'une bataille, que le tumulte des émotions populaires et la contrariété des événements politiques. Dès le 25 septembre, subitement atteint d'un violent mal de tête, il se mit au lit et fut saigné trois fois. Bien lui prit, paraît-il, d'être malade; car s'il était allé au camp, il serait tombé dans une embuscade de soixante chevaux disposée à une demi-lieue de Paris pour l'enlever au passage. Il en fut averti par un religieux qui lui conseilla encore de se mé-

fier de ceux qui approchaient le plus près de sa personne, parce qu'ils le vendaient. La vérité de cet avis lui fut confirmée deux jours après par Coulon, conseiller au parlement, qui lui dit tout haut que M. de Chavigny, le duc de Rohan et la duchesse d'Aguillon le trahissaient [1].

Depuis que les armées étaient en présence dans une attitude d'expectative, la visite du camp des princes était devenue de la part des habitants de Paris affaire de mode et de plaisir; ils y accouraient avec empressement, et avec une curiosité d'autant plus rassurée qu'il ne se passait aucun fait de guerre important, quelques escarmouches seulement. Deux cent cinquante chevaux du maréchal de Turenne qui avaient franchi la Seine sur l'un des ponts de bateaux, avaient été enlevés par trois cents chevaux du duc de Wurtemberg qui s'étaient élancés sur eux après avoir traversé le fleuve à la nage. Ce détachement conduisant ses prisonniers auprès du faubourg Saint-Victor, pour partager le butin, fut pris pour un parti de l'armée royale et essuya trois coups de canon tirés de l'arsenal; mais l'erreur promptement reconnue fit cesser le feu. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, après une reconnaissance qui avait repoussé dans le camp royal quelques escadrons de cavalerie, le détachement

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France*, etc.; déjà citée.

victorieux de l'armée des princes surpris en se retirant par un parti de mousquetaires éprouva quelques pertes : le marquis de Lauresse, de la maison de Montmorency, fut au nombre des morts, et le fougueux Saint-Ybar[1], au nombre des blessés. Malgré cet échec partiel, le maréchal de Turenne réussit à faire sortir de son camp la majeure partie de sa cavalerie qui n'y pouvait vivre faute de fourrages suffisants et à cantonner celle-ci dans divers quartiers de rafraîchissement. Il jugeait le moment venu de mettre à exécution le projet d'abandonner un campement presque cerné par les armées ennemies ; les approvisionnements de toute nature y devenaient même d'autant plus difficiles que la mauvaise saison commençait à rendre impraticables tous les chemins qui y aboutissaient. La sortie de sa cavalerie donna au parti contraire le pressentiment que l'armée royale tout entière pouvait bien vouloir se retirer d'un poste qu'elle ne pouvait abandonner sans essuyer une défaite, suivant la prévision générale, si elle était attaquée dans sa retraite. Le duc de Lorraine qui séjournait presque constamment à Paris, circulant beaucoup dans un carrosse de la duchesse d'Orléans, sa sœur, suivi d'un seul valet de pied, se rendit au camp avec le duc de Beaufort. Ils voulaient, l'un et l'autre, se

[1] Voy. sur lui, tome I, p. 207 et tome II, p. 336.

rendre compte par leurs propres yeux de la réalité ou de la fausseté des alarmes répandues ; ils revinrent assurant que les maréchaux de Turenne et de La Ferté ne songeaient à faire aucun mouvement.

Le prince de Condé retenu encore par la maladie ne partageait pas cette sécurité ; et comme Tavannes, son lieutenant, dont le zèle était fort refroidi, voulait lui persuader qu'il concevait de vaines inquiétudes, le prince lui dit :

« Je vous entends, M. de Tavannes, j'ai été mal informé, et mes ordres ont été donnés sur une fausse alarme. C'est votre pensée; mais ce n'est pas la mienne. Parce que vous ne voyez point de changement dans les postes de Turenne et de la Ferté, vous jugez qu'il n'y en a point; et je juge, au contraire, qu'il y en a un très-grand et très-certain. Sachez, Comte, que leur batterie descendue et leurs canons conduits sur le bord de la rivière sont une marque infaillible qu'ils la veulent passer cette nuit en gardant les apparences de leurs postes, ils nous amuseront pendant qu'ils défileront peu à peu avec les bagages, et tout d'un coup nous les verrons échappés. C'est là, infailliblement, leur dessein. Retournez donc au camp : observez-les, et tenez-vous pour averti. Je vous suivrai bientôt; cependant je me repose de tout sur vous[1]. »

[1] *Mémoires* du comte de Tavannes.

Le comte de Tavannes retourna au camp ; et le surlendemain, dans la nuit du 4 au 5 octobre, le maréchal de Turenne, à la faveur du tumulte suscité par les cris de joie qu'il faisait pousser par ses soldats autour des feux de bivouac, cris imités par les soldats de l'armée des princes, dissimula le bruit des chevaux, des chariots et des canons en marche. Une heure avant le jour, l'armée des princes s'aperçut, mais trop tard, que l'armée royale avait décampé.

Lorsque le prince de Condé apprit que la proie qu'il croyait tenir lui avait si facilement échappé, il ne put contenir l'expression de sa colère[1]. Dès sept heures du matin, le prince oubliant sa maladie, accourait à son camp accompagné du duc de Lorraine, et détachait divers partis à la poursuite du maréchal de Turenne, à laquelle s'était déjà lancé Clinchant avec trois escadrons. Ils ne purent joindre que l'arrière-garde, avec laquelle ils engagèrent quelques escarmouches ; mais le gros de l'armée royale protégée dans sa marche par des redoutes que le maréchal de Turenne avait fait construire à l'avance sur une hauteur par M. de Vaubecourt, s'était mis à l'abri sous les murs de Corbeil.

Ce temps d'expectative pendant lequel les deux armées étaient restées à se considérer, avait duré

[1] *Mémoires* de M^lle^ de Montpensier. Voy. aussi t. II, p. 295.

cinq semaines; cinq semaines que chaque parti s'était promis d'employer largement sur un autre terrain au succès de sa cause. Mais, sur ce terrain des négociations, la déception fut encore pour le parti des princes. La députation des six corps des marchands n'avait pu être indéfiniment ajournée par le duc d'Orléans; ce prince avait tenté en vain de les persuader que leur intervention n'était qu'un embarras pour la conclusion de la paix dont il traiterait bien plus avantageusement sans leur concours. Ces députés étaient partis au nombre de soixante-six pour la cour, qui, de Mantes, s'était rendue à Pontoise, afin de se placer plus à proximité de Paris. Fêtés et accueilis avec le plus grand empressement, ils revinrent enchantés dans la capitale, excitant au récit de leur bonne réception un désir plus vif et plus universel du retour du jeune roi.

Le duc d'Orléans prit sa revanche avec le parti royal par une petite expédition à sa mesure qu'il conduisit à bonne fin : averti que le maréchal de Turenne faisait faire à Paris cinquante casaques pour ses gardes, il les envoya saisir, rue Saint-Honoré, chez le tailleur; on n'en trouva que vingt-deux qui furent apportées au palais du Luxembourg [1]. Monsieur put donc jouir d'un trophée, et ce n'est pas faire une conjecture téméraire que de

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France*, etc.; déjà citée.

croire qu'il préférait l'avoir conquis dans la boutique d'un tailleur, plutôt que sur un champ de bataille !

Le prince de Condé, au milieu de la complication de ces événements, perdait un de ses fidèles; il est vrai qu'il lui était devenu suspect ; il dut à cette circonstance d'en éprouver peu de regrets. Alors que le prince était malade, il exprima avec tant d'aigreur à Chavigny qui était venu le voir dans sa chambre ses soupçons contre lui, que celui-ci désespéré et devenu plus impressionnable, prit par contagion la fièvre du prince aggravée encore par les dispositions morales de son esprit. A peine rentré chez lui, il se mit au lit et, au bout de peu de jours, le 11 octobre, il rendit à Dieu un esprit ambitieux et indécis, apprécié en ces termes par le duc de La Rochefoucauld : « Il conseillait de pousser les choses à l'extrémité toutes les fois qu'il espérait de détruire le cardinal et de rentrer dans le ministère; et il voulait qu'on demandât la paix à genoux toutes les fois qu'il s'imaginoit qu'on pilleroit ses terres et qu'on raseroit ses maisons[1]. »

Il est probable que Chavigny était sous l'influence de ces dernières dispositions, lorsqu'il devint suspect au prince Condé; mais il n'est pas prouvé qu'il fût en voie de le trahir.

[1] *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld.

Ce prince avait entre les mains une lettre interceptée écrite par l'abbé Fouquet au cardinal Mazarin, dans laquelle l'abbé conseillait au cardinal de refuser au prince ce qu'il demandait pour ses amis « et qu'il s'en relâcheroit ; et que s'il vouloit tenir ferme, le duc de Rohan, Chavigny, et Goulas se faisaient garants que le duc d'Orléans s'accommoderoit sans lui [1]. » Plusieurs contemporains assurent dans leurs Mémoires [2] que cette lettre était fausse et n'était arrivée entre les mains du prince de Condé que par une ruse du cardinal pour mettre le prince en suspicion contre ses amis et pour rompre sa liaison avec le duc d'Orléans. Quoi qu'il en soit, cette lettre avait produit sur le prince de Condé l'impression la plus vive. Néanmoins, ému de compassion à la nouvelle de l'état désespéré de Chavigny dont ses reproches étaient la cause, il vint lui faire un dernier adieu ; mais presque aussitôt son caractère et ses soupçons reprenant le dessus, il se reprocha ce mouvement de sensibilité : « il dit, en s'en allant et en se moquant de son ami, qu'il était laid en diable [3]. »

La mort de Chavigny eut cependant plus d'influence sur la fortune du grand Condé que ce

[1] *Mémoires* de Conrart.
[2] Voy. les *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld et de Conrart.
[3] *Mémoires* de Madame de Motteville.

prince ne l'aurait supposé. Personne ne lui parlant plus de paix avec la cour, il se fortifia de plus en plus dans la funeste pensée de mener dans un camp, à l'exemple du duc de Lorraine, une vie indépendante à la tête d'une armée, tenant dans sa main victorieuse une épée, à la place d'un sceptre. Le 13 octobre, il partit de Paris avec les ducs de Lorraine et de Wurtemberg. Leurs armées combinées, après avoir laissé échapper le maréchal de Turenne de son camp de Villeneuve-Saint-Georges, étaient revenues près de Paris; elles avaient passé la Marne à Charenton pour camper autour de Vincennes et dans la vallée de Fécamp [1]. Cette proximité avait produit une irritation telle parmi les habitants de Paris que les princes, après avoir tenu conseil chez le duc d'Orléans, s'étaient décidés à déloger leurs troupes instantanément et à les envoyer près de Dammartin. Ce fut là que le prince de Condé rejoignit son armée, et aussitôt il prit avec elle la direction de la rivière de l'Aisne.

Le départ du prince Condé permit au mouvement des esprits dans Paris pour provoquer le retour du roi, un irrésistible élan que le faible duc

[1] Vallée creusée par un ruisseau aujourd'hui tari, qui venait des coteaux de Montreuil et de Bagnolet et allait se jeter dans la Seine près du Petit-Bercy. La rue de Charenton, dans la partie située entre la petite rue de Reuilly et la rue de Montgallet, portait anciennement le nom de rue de la vallée de Fécamp, dont elle suivait la direction.

d'Orléans, livré désormais à ses seules forces, devenait impuissant à contenir. Il n'avait pas manqué cependant de faire au prince de Condé mille promesses de fermeté et particulièrement d'empêcher toute députation nouvelle des corporations à la cour. Une assemblée réunie à l'Hôtel-de-Ville rétablit dans leurs charges l'ancien prévôt des marchands et les anciens échevins. Le duc de Beaufort, reconnaissant l'inutilité de lutter contre le courant populaire, résigna, le 14 octobre, dans une assemblée du parlement, sa charge de gouverneur de Paris, ainsi que la lieutenance des troupes du duc d'Orléans, assurant qu'il n'avait accepté l'une et l'autre que pour le service du roi. Le 15, une députation des colonels de la garde bourgeoise, accompagnés de deux capitaines et de deux lieutenants par quartier, et d'un bourgeois par compagnie, tous au nombre de deux cent cinquante [1], partit pour la cour sans que le duc d'Orléans tentât d'y mettre obstacle. Ces députés allèrent coucher à Rueil pour attendre que la cour, partie de Pontoise, fût arrivée au château de Saint-Germain. Présentés par le maréchal de l'Hôpital, le 16 octobre, ils reçurent grand accueil et furent splendidement traités à dîner dans le vieux château. Ils revinrent le lendemain à Paris avec le maréchal

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France*, etc.; déjà citée.

de l'Hôpital, le prévôt des marchands et le lieutenant civil, rapportant la nouvelle de l'entrée très-prochaine du roi qui logerait au Louvre.

La cour de France fit précéder sa rentrée dans Paris d'un acte de précaution contre la cour de Rome. Un nouveau nonce, Corsini[1], avait été nommé sans l'assentiment de la France. La cour redoutait que la présence du nonce à Paris ne vînt jeter dans un moment si décisif quelque poids fâcheux dans le plateau de la balance qui lui était opposé, plateau qui portait le cardinal de Retz en contre-poids avec le cardinal Mazarin; aussitôt elle refuse à l'envoyé pontifical le libre exercice de la nonciature dans le royaume. Une dépêche au duc de Mercœur, gouverneur de Provence, lui ordonne de prévenir le nonce d'avoir à choisir pour séjour une des villes de son gouvernement, sans en pouvoir sortir tant que la volonté royale n'aura de nouveau fait connaître ses intentions :

*A M. le duc de Mercœur pour luy dire que le Roy entend que le sieur de Corsini, nonce du Pape, demeure en Provence jusqu'à nouvel ordre du Roy.*

« Du 19e octobre 1652.

« Mon cousin, ayant été informé que le sieur

[1] D'une famille considérable de Florence qui a donné à l'Église un pape, Clément XII, en 1730.

Corsini a été nommé par notre Saint-Père le Pape pour nonce en France sans ma participation, au préjudice des oppositions qui y ont été faites en mon nom par le sieur bailly de Vallencay, mon ambassadeur près Sa Sainteté, et voullant empêcher que le dit Corsini n'exerce la nonciature dans mon royaume, je vous fais cette lettre pour vous dire que s'il vient en Provence vous ayez à lui faire entendre de ma part que je désire qu'il demeure en telle de mes villes de la dite Provence que vous estimerez à propos sans qu'il en puisse partir jusqu'à ce que je lui fasse scavoir ma volonté sur ce sujet et la présente, etc[1]. »

Le terrain de longue main préparé, était déblayé de tous les obstacles pour la rentrée du roi dans Paris. Le fait seul restait à accomplir. Le 20 octobre, la cour partit du château de Saint-Germain et fit une halte à Saint-Cloud; puis traversant le bois de Boulogne, elle se dirigea sur Paris, après s'être fait précéder d'ordres qui enjoignaient au duc d'Orléans de venir au-devant du roi, et à Mademoiselle de quitter à l'instant la capitale. Au Cours-la-Reine, la nouvelle vint que Monsieur refusait d'obéir. Le cortége s'arrêta, hésitant; car l'on redoutait encore l'influence de ce prince sur le

[1] Minute de la dépêche inédite adressée au nom du roi au duc de Mercœur. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.

parlement et la bourgeoisie de Paris; la reine-mère tint conseil sans descendre de son carrosse. Un parti énergique prévalut : l'ordre de continuer la marche fut donné. Le duc de Damville fut chargé d'aller prévenir le duc d'Orléans que s'il restait dans Paris après l'entrée du roi, le régiment des gardes irait au Luxembourg se saisir de sa personne. A la réception de ce message, Monsieur fort effrayé s'engagea à sortir de Paris le lendemain dans la matinée.

Le roi était à cheval, accompagné du roi d'Angleterre et suivi du prince Thomas de Savoie; la reine-mère venait après dans son carrosse, avec le jeune duc d'Anjou. Cette entrée s'accomplissait dans des conditions d'autant plus avantageuses et inespérées que l'amnistie préalable si longtemps demandée et discutée n'avait même pas été formellement donnée; nul engagement n'ayant été pris, toute latitude restait à l'autorité royale pour la sévérité ou pour la clémence.

Fidèle à notre méthode de laisser la parole aux témoins oculaires, surtout quand il s'agit de récits inédits ou à la disposition de peu de lecteurs, c'est à la *Gazette* elle-même que nous confions le soin de raconter cette entrée, en reproduisant la narration pour ainsi dire officielle, qu'elle fit alors paraître.

« *Le retour du Roi tant désiré en sa bonne ville de Paris.*

« Ce jour là (20 octobre 1652) qui pouvoit estre mis au rang des plus riants et des plus beaux du printemps et de l'esté, fut attendu avec les impatiences que l'on imagine aisément dans l'approche d'un bien extrême ; et, dès le matin, une grande partie du peuple quitta ses maisons, sortit de la ville, et alla jusqu'au bois de Boulogne au-devant de Leurs Majestez, tandis que l'autre remplissoit le Cours de la Reyne, bordoit la Seine des deux costez jusqu'au bout des galeries du Louvre, et occupoit toutes les ruës et les fenestres par où les bourgeois croyoyent que devoyent passer Leurs dites Majestez : lesquelles estant parties de Saint-Germain, arrivèrent sur les quatre heures de relevée à l'entrée de ce Cours de la Reyne.

« Le Corps de ville que le Maistre des cérémonies y avoit conduit pour les recevoir, leur y fut présenté par le mareschal de l'Hospital, qui estoit venu reprendre possession de sa charge de gouverneur de Paris : et lors le Prévost des marchands ayant mis pied à terre avec les Eschevins, les Conseillers de ville, les Quarteniers et Bourgeois députez qui se rangèrent en hayes, il les harangua ; puis elles continuèrent leur marche et arrivèrent ici en cet ordre que donna le dit Maistre de cérémonies.

« Les trois cents archers et gardes de la ville alloient des premiers à cheval avec leurs hoquetons aux armes de la dite ville et leurs cornettes : ensuite les gardes du mareschal de l'Hospital, aussi à cheval, puis les conseillers quarteniers et bourgeois, tous fort bien montez.

« Après ceux-ci marchoit un gros de gentilshommes et personnes qualifiées de la cour, lestement vestus et sur de fort beaux chevaux, et derrière eux, estoyent les quatre eschevins, le maistre des cérémonies, le gouverneur de Paris et le prévost des marchands, tous en housse.

« Le roy venoit sur leurs pas, accompagné et environné du prince Thomas, des ducs de Vendosme et de Guyze, des Mareschaux de Villeroy et du Plessis, et autres officiers de la couronne : entre lesquels Sa Majesté, montée sur un cheval gris et éclairée de plus de cinquante flambeaux portez à l'entour d'elle, se faisoit si bien reconnoistre par sa grave contenance et sa bonne grâce, qu'elle ostoit la peine à ses sujets de se demander où elle estoit : tellement que ses amoureux regards qu'elle dispensoit libéralement de tous costez, versant la joye dans leurs cœurs, elle faisoit sortir de leurs bouches de continuelles acclamations de *Vive le roy*, que la plupart accompagnoyent de larmes de joye.

« Le capitaine des gardes du corps et les gens d'armes paraissoyent derrière cette royale troupe,

ayans les chevaux légers à la teste ; et ils estoiyent joints par les Suisses et la garde de la Reyne, et ses pages et valets de pied.

« Le carosse de son corps venoit ensuite, dans lequel estoit cette vertueuse Princesse, Monsieur, frère unique du roy : et à la quëue de tout estoyent douze compagnies du régiment des gardes.

« Cette marche ainsi disposée dura cinq heures depuis Chaliot jusqu'au Louvre, où Leurs Majestez n'arrivèrent qu'à sept et demi du soir : mais moins par la difficulté qu'elles eurent de passer à travers cette foule extraordinaire de peuple qui les attendoit sur tout le chemin, que pour donner à chacun le loisir de les considérer et de les bénir : duquel bonheur le désir se trouvant d'autant plus universel et violent qu'on avoit peu espéré cette félicité, fit sortir de leurs couvents les Jacobins, les Feuillants et les Capucins de la rue Saint-Honoré, chacun avec un cierge allumé, pour avoir meilleure part au concert de tant de voix, qui n'éclatoyent qu'en cris de *Vive le Roy:* dont les uns servans d'écho aux autres, sa Majesté en fut accompagnée jusque dans son palais. Tandis que d'ailleurs, les cloches d'une grande partie de nos paroisses s'entretenoyent agréablement par leurs carillons, de cette heureuse venüe du roy, et que la bouche des canons, qui en d'autres occasions n'annonce que mort, que carnage et qu'horreur, pu-

blioit hautement le contentement public, qui s'estoit bien exprimé par un nombre infini de flambeaux à toutes les fenestres, mais parut encor davantage par les feux qui se firent en toutes les rues : d'où la nuit se voit ainsi bannie et contrainte de faire place à un nouveau jour : auquel toutes les appréhensions furent changées en des réjouissances qui ne doivent pas estre limitées dans les bornes des médiocres sujets d'allégresse. »

« A Paris, le 24 octobre 1652. »

Il y avait cinquante-huit ans que le 22 mars 1594, l'aïeul du jeune roi, le vaillant Henri IV, avait fait aussi dans Paris son entrée triomphante! Ces acclamations de la foule ont toujours quelque chose de vibrant et de sympathique au cœur, quand elles s'adressent aux nobles et légitimes causes; mais, hélas! combien valent peu ces acclamations populaires; elles sont la banale histoire non-seulement de toutes les entrées royales, mais encore de tous les triomphes les plus malsains toujours acclamés par ces foûles idolâtres de la pompe des spectacles pour lesquelles tous les succès ont leur prestige!

---

# CHAPITRE XXXII

**Ordre royal à La Louvière de remettre le commandement de la Bastille. — Ordre royal au duc d'Orléans de quitter Paris. — Déclaration d'amnistie. — Le duc d'Orléans se retire à Blois. — M^lle de Montpensier erre à l'aventure et se retire à Saint-Fargeau. — Le roi écrit à Mademoiselle. — Lettre inédite du 11 novembre 1652 de cette princesse à Le Tellier. — Exil de la duchesse de Montbazon. — Mort de M^lle de Chevreuse. — Plan de campagne du maréchal de Turenne contre les armées du prince de Condé et du duc de Lorraine. — Lettres inédites du maréchal de Turenne à Le Tellier des 26, 27 et 29 octobre 1652. — Révélation inédite des causes du retour différé du cardinal Mazarin. — Impatience du cardinal à l'occasion des retards apportés à renforcer l'armée royale. — Sa lettre inédite du 5 novembre 1652 à Le Tellier. — Réflexions suggérées par cette lettre. — Le levier puissant des faveurs. — Passion de la bourgeoisie pour les titres nobiliaires. — Un type nouveau : le bourgeois courtisan. — Lettre inédite du duc de Gueldres, comte d'Egmont, au roi, du 7 novembre 1652. — Lettre inédite du roi au comte de Broglie, du 12 décembre 1652. — Opérations militaires du maréchal de Turenne et du prince de Condé. — Prise de Château-Porcien, de Réthel et de Mouzon par le prince de Condé. — Deux lettres inédites du maréchal de Turenne à Le Tellier, du 9 et 12 novembre 1652. — Prise de Sainte-Menehould par le prince de Condé. — Les troupes du duc d'Orléans quittent l'armée du prince de Condé. — Ravages commis par ce prince. — Lit de justice tenu contre le prince de Condé. — Il est, ainsi que son frère, déclaré déchu de ses dignités et de ses biens. — Le prince de Condé déclaré généralissime de l'armée espagnole. — Les rentiers mécontents font à Paris des manifestations. — Remise aux locataires de**

**deux termes de loyer. — Lettre inédite du maréchal de Turenne à Le Tellier, du 20 novembre 1652. — Prise de Bar-le-Duc par le prince de Condé. — Le cardinal Mazarin arrive à Châlons-sur-Marne. — Lettre inédite du comte de Broglie à Le Tellier, du 26 novembre 1652. — Le cardinal Mazarin refuse de recevoir la visite du duc de La Rochefoucauld. — Le cardinal Mazarin se rend à l'armée. — Il y aplanit des rivalités de commandement. — Le maréchal de Turenne prend résolûment l'offensive. — Le prince de Condé bat en retraite. — Le comte de Tavannes quitte le prince de Condé. — Prise de Ligny et de Bar-le-Duc par le maréchal de Turenne. — Un acte d'indiscipline de l'armée du prince de Condé l'empêche de secourir Bar-le-Duc. — Prise de Château-Porcien et de Vervins par l'armée royale. — Le maréchal de Turenne renonce à assiéger Sainte-Menehould. — Les armées prennent leurs quartiers d'hiver. — Mort du duc de Wurtemberg. — Le véritable obstacle qui diffère la rentrée à Paris du cardinal Mazarin, dévoilé. — Étude de trois combinaisons pour se défaire du cardinal de Retz. — Son arrestation. — Protestations du clergé de Paris et de la cour de Rome. — Le nonce repart sans avoir rempli sa mission. — Rentrée à Paris du cardinal Mazarin.**

Le roi, suivi de son cortége, se rend directement au Louvre, d'où sont expédiés à l'instant deux messagers avec des ordres dont l'exécution est indispensable, autant pour la manifestation extérieure que pour la consolidation réelle de son autorité. A la Louvière, fils de Broussel, un exempt des gardes porte la sommation de lui remettre le commandement de la Bastille; après beaucoup d'hésitations, sous la pression des menaces, La Louvière obéit. Au duc d'Orléans, d'Aligre[1] va signifier le

[1] Etienne d'Aligre, fils du chancelier, successivement inten-

rappel de son engagement de quitter Paris dès le lendemain, dans la matinée, et la désignation de Limours pour le lieu de son exil. Ce prince renouvelle sa promesse d'obéir dans une lettre au roi ; il se félicite encore de ne recevoir qu'un ordre d'exil, quand il tremblait d'être arrêté. Monsieur était changeant ; le soir même il revient du sentiment de la soumission et de l'effroi avec cette mobilité qui lui est propre, et il accueille la proposition du duc de Beaufort de se rendre aux halles, le lendemain au point du jour, pour soulever le peuple et élever des barricades ! Le cardinal de Retz assistait à cette périlleuse ouverture ; mais il ne s'en émut point. Connaissant à fond le caractère du duc d'Orléans, il juge au premier coup d'œil tout ce que l'on peut attendre de la fougueuse ardeur de la conversation du prince, et il l'apprécie en ces termes : « Monsieur la soutint par un discours amphibologique qui, dans la bouche de Gaston de Foix [1], eût paru un grand exploit ; mais qui, dans celle de Gaston de France, ne me présagea qu'un grand rien [2]. » Lorsque le coadjuteur se fut retiré, Monsieur, toujours livré à son exaltation, tint ce

dant en Languedoc, en Normandie, ambassadeur à Venise, il devint lui-même chancelier de France.

[1] Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne.

[2] *Mémoires* du cardinal de Retz.

propos en présence de témoins qui le rapportèrent à la reine : « Si je voulais, je ferais bien danser l'Espagnole [1]. » Ce feu tomba si bien de lui-même, ainsi que le coadjuteur l'avait prévu, qu'une heure avant le jour, le duc d'Orléans sortait de Paris prudemment et fort paisiblement.

Le 22 octobre, le jeune roi tint au Louvre un lit de justice où le Parlement se rendit : Lecture solennelle fut donnée d'une déclaration d'amnistie; mais comme le roi était, par une politique habile, rentré dans Paris sans conditions, cette amnistie portait des restrictions. Un délai de trois jours était donné aux princes et à leurs partisans pour accepter l'amnistie ; ce délai passé, leur procès serait instruit comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Les ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld, de Rohan, le marquis de la Boulaye, Fénis, trésorier de France, les conseillers au Parlement Broussel, Viole, Bitaut, de Thou, Portail, Fouquet de Croissy, Fleury, Martineau, Genou, Coulon et Machaut, enfin toutes les personnes attachées à la maison des princes, leurs femmes et leurs enfants, les officiers de leurs troupes, devaient sortir de Paris et n'y pouvoir entrer sans une autorisation du roi. Le Parlement était rappelé de Pontoise et rétabli à Paris; mais il lui était formellement interdit

[1] *Mémoires* du cardinal de Retz.

de s'immiscer à l'avenir dans les affaires de l'État, défense était faite à chacun de ses membres d'avoir aucune habitude avec les princes et d'être le conseil de leurs intérêts.

Le duc d'Orléans, arrivé à Limours, s'empressa d'accepter l'amnistie et obtint l'autorisation de se retirer dans son château de Blois. Il fit comprendre dans l'amnistie Mademoiselle et les dames de sa maison, MM. de Beaufort, de Rohan, de Bury, de Fontrailles et les conseillers du Parlement frappés d'exil, à l'exception du président Viole. Les négociateurs de cet accommodement, le duc de Damville et Le Tellier, revinrent à Paris rapportant en outre l'engagement de Monsieur au rappel immédiat des troupes de son nom qui servaient dans l'armée du prince de Condé. Le duc d'Orléans fit partir Gédouin [1], maréchal de camp et lieutenant de ses gardes, avec mission de ramener ses troupes; il avait obtenu du roi qu'elles prendraient leurs quartiers d'hiver en Languedoc et ne serviraient qu'en Italie ou en Catalogne.

La duchesse d'Orléans, en raison de son état de grossesse avancée, était restée provisoirement à

[1] De la famille Gédouin des Touches; sa sœur Geneviève épousa Joachim de la Seiglière, seigneur de Boisfranc, qui devint chancelier et surintendant des bâtiments de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Voyez l'*Histoire généalogique du P. Anselme*.

Paris, où elle accoucha d'une fille, le 9 novembre. La perte récente du duc de Valois ne fut donc pas réparée; et Monsieur put d'autant plus facilement renoncer désormais aux rêves de sa stérile ambition.

Pour se rendre de Limours à Blois, le duc d'Orléans passa par Chartres et Orléans. A Chartres, le duc de Beaufort prit congé de lui pour se retirer au château de Chenonceaux, suivant l'ordre qu'il en avait reçu. A Orléans, Monsieur, accompagné des comtes de Lude, de Brancas et de Bury, de La Louvière, outre les officiers de sa maison, fut complimenté par les corps de ville, soupa le soir chez le marquis de Sourdis, dîna le lendemain chez l'évêque et fut finalement retenu quelques jours dans cette ville par une crise de goutte. Enfin le 9 novembre le duc d'Orléans arriva à Blois, et la pensée que tout rôle politique était désormais fini pour lui, parut procurer à son esprit un heureux soulagement [1].

Mademoiselle de Montpensier vit avec désespoir un dénouement qui avait abouti à la rentrée triomphante du roi et à l'anéantissement de ses ambitieuses espérances. Cette princesse se trouva tout à coup jetée dans la plus complète incertitude

[1] Nous avons emprunté un grand nombre de détails qui précèdent au document inédit intitulé : *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 15 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653. Bibliothèque nationale; Fonds de Sorbonne, n° 1257.

sur le parti qu'elle avait à prendre. Chassée de Paris par un ordre royal, elle avait voulu partir avec son père; mais le duc d'Orléans, trouvant sa fille trop compromettante, le lui avait formellement défendu en lui prescrivant de se rendre à Bois-le-Vicomte, à quatre lieues de Paris, château qui appartenait à cette princesse. Mademoiselle fit partir son train pour cette destination; mais elle fut prise d'appréhensions pour sa sûreté, si sa retraite était connue. Dissimulant sa qualité, avec une petite suite composée seulement de M^me de Frontenac, de deux femmes de chambre et de Préfontaine, son intendant, elle se mit à errer à l'aventure et enfin alla se cacher à Pont, chez M^me de Bouthillier, mère de Chavigny. La première des *maréchales de camp* de Mademoiselle, la comtesse de Fiesque, n'avait pu l'accompagner; elle était retenue à Paris par une maladie; mais, malgré cet état, elle était encore assez redoutée de la cour pour que celle-ci envoyât des gardes dans sa maison pour empêcher qu'il ne s'y tramât quelque cabale [1]. Mademoiselle fit connaître sa retraite au prince de Condé, qui insista pour qu'elle vînt s'établir dans un château sur la frontière. Le comte de Fuensaldagne fit dire à cette princesse que si elle venait en Flandre elle y serait la maîtresse. Mademoiselle

[1] Même *Relation*, déjà citée.

eut la sagesse de ne pas écouter ces propositions et se décida à partir pour sa terre de Saint-Fargeau, en Nivernais.

La cour, qui n'avait pas été sans crainte de voir Mademoiselle prendre quelque résolution extrême et dangereuse, apprit avec satisfaction sa retraite à Saint-Fargeau; et, pour faire cesser toutes les appréhensions que la princesse avait pu concevoir pour sa sûreté, le roi lui-même lui écrivit pour la rassurer et pour lui faire connaître son approbation du séjour qu'elle avait choisi. La princesse s'explique ainsi dans ses *Mémoires* sur la réponse qu'elle fit à la lettre du roi :

« J'y fis réponse et le remerciai de l'honneur qu'il lui avait plu de me faire par les marques qu'il me donnait de son souvenir, que mon séjour à Saint-Fargeau lui fût agréable ; que pour la sûreté de ma personne, je n'en avais point douté; que je n'avais rien sur la conscience qui me pût faire craindre le contraire ; que ma conduite et mes intentions avoient toujours été fidèles pour le service de Sa Majesté ; que je ne craignois rien, et que j'étois incapable de faire aucune action indigne de la qualité où Dieu m'avoit fait naître, et d'une bonne Française [1]. »

Mademoiselle ne reproduit les textes ni de la lettre du roi, ni de sa réponse, dont elle donne seulement

[1] *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier.

l'analyse; mais nous avons la bonne fortune de pouvoir insérer ici la lettre inédite qu'elle écrivit à Le Tellier, par qui elle envoya sa réponse au roi :

« A Saint-Fargeau, ce 11 novembre 1652.

« Monsieur Letelier, aïant apris par la contese de Fiesque que vous luy aviés envoié la letre que le roy m'a fect l'honneur de m'écrire, j'ay cru vous en devoir adresser la réponse et que vous voudriés bien prendre la pene de luy rendre. Sa Majesté m'asure d'une chose dont je ne doute pas d'une entière sûreté dens tous les lieus où je seray. Je croi n'avoir point une conduite qui me puise atirer le contraire, insi c'est dens l'esprit fort en repos et j'ay bocoup de déplésir que l'on luy voulut persuader le contraire; car set à coy je n'ay jamais sonjay. J'ay été bien aise d'avoir sete ocasion de vous pouvoir remercier du soin que aves u de me doner des paseport qui m'étet très nésesere, puisque lors que mon bagage ala au Bois-le-Viconte dens un tens où persone n'ignoret que se ne fût avec le consentement de la cour l'on pila des ardes de mes jans; set ce qui fect que je vous en suis plus obligée et que je suis,

« Monsieur Letelier,

« Votre très afectionée

« Anne Marie Louise DORLÉANS [1]. »

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre,* vol. 134. L'orthographe de mademoiselle de Montpensier, que les édi-

Dans sa lettre au ministre, comme dans sa lettre au roi, Mademoiselle rejette avec hauteur la supposition vraie cependant qu'elle eût pu concevoir des inquiétudes pour sa sûreté; elle ne trouve dans sa conduite passée nul motif de nature à lui inspirer quelque crainte à cet égard, ce qui sous-entend qu'elle n'y reconnaît aucun acte qui lui inspire ni regret, ni remords. Le caractère altier et vigoureux de la princesse se peint lui-même dans ces lignes, dans lesquelles elle ne parle ni de pardon ni même d'oubli. Après une longue lutte, Mademoiselle est brisée dans sa résistance; mais il ne sera pas dit qu'elle aura ployé. Malheureusement elle aura mis sans utilité toute cette énergie au service d'un parti sans portée et sans avenir, le parti des princes, qui représentait dans la Fronde la seule ambition du pouvoir, dénuée de tout programme et de tout principe. Par exemple, lorsque ce parti s'oublie au point de placer dans l'alliance étrangère tout son espoir, le sens moral de la princesse, plus élevé que celui du prince de Condé, la préserve de cette chute et elle peut écrire qu'elle est restée *bonne française*. Cette lettre de Mademoiselle termine son épopée dans la Fronde. Désormais ce ne sera plus les armes à la main qu'elle tentera la conquête de quelque époux couronné; un jour même viendra

teurs de ses *Mémoires* ont si profondément altérée, n'est certainement pas l'une des moindres curiosités de cette lettre.

où sa fierté lassée la livrera conquise elle-même au duc de Lauzun.

Certaines femmes, pendant la Fronde, avaient été des ennemies assez dangereuses de la cour, pour que celle-ci, malgré son triomphe, les craignît encore et ne se crût pas tenue à les ménager. La duchesse de Montbazon, exilée à Quimper-Corentin, en Basse-Bretagne, obtint pour tout adoucissement de pouvoir se retirer en Touraine. Quelques jours avant son départ de Paris, revenant le soir d'une visite rendue à la marquise de la Boulaye, elle avait couru une aventure qui prouve que la police de sûreté dans la capitale avait encore beaucoup à faire : son carrosse fut arrêté à la Croix-du-Trahoir par sept ou huit bandits, lesquels, après avoir éteint les torches, lui prirent son mouchoir de col d'une valeur de quatre cents livres et une bague de deux cents livres [1].

Une autre femme, qui avait joué un rôle dans tous ces événements, disparut de la scène : la fiancée d'un moment du prince de Conti, l'Egérie du cardinal de Retz, mademoiselle de Chevreuse mourut après deux jours de maladie. Le coadjuteur était alors en froideur avec elle ; elle eût voulu, dit-il, le ramener ; mais, ajoute-t-il : « Elle ne lui pardonna pas sa résistance à ses beaux yeux. » Sur ces

[1] *Relation* inédite déjà citée.

yeux, il s'exprime ainsi : « Elle avoit les plus beaux yeux du monde, et un art à les tourner qui estoit admirable et qui lui estoit particulier [1]. » La petite vérole, compliquée de fièvre maligne, triompha du même coup de sa beauté et de sa vie.

Le maréchal de Turenne avait quitté momentanément son commandement pour accompagner le roi à son entrée dans Paris ; mais, dès le 24 octobre, il était retourné à son armée et l'avait rejointe à Senlis. Ses projets consistaient à suivre pas à pas et à rejeter hors du royaume les petites armées du prince de Condé et du duc de Lorraine. Ces deux corps combinés s'éloignaient volontairement de Paris, sans avoir néanmoins l'intention de passer la frontière de France, leur but était de se mettre plus à portée de recevoir l'appui de l'armée d'Espagne, commandée par le comte de Fuensaldagne.

Deux jours après son départ de Paris, le maréchal de Turenne adresse cette lettre à Le Tellier sur la marche respective des armées et sur son plan de campagne :

« Monsieur,

« Je viens d'avoir advis comme l'armée des ennemis a passé en delà de la rivière d'Aisne et marché vers Rethel et Chasteau-Porcien. Je m'avance vers

[1] *Mémoires* du cardinal de Retz.

La Ferté-Milon et de là le long de la rivière de Marne, en cas que j'apprenne qu'ils continuent leur marche. Je ne scay pas encore si toutes les trouppes qui sont arrivées de Flandre marcheront ce mesme chemin-là, ou s'il en restera quelqu'une pour donner jalousie à la frontière de Picardie. S'ils faisoient ce dernier, je croi qu'il suffiroit de laisser quelque infanterie et fort peu des trouppes de Picardie ou de Normandie, et que toute la cavallerie et infanterie restant marchast après moy pour se joindre vers Châlons; que s'ils ne laissent personne vers la frontière, il seroit nécessaire que tout marchast le chemin que je dis.

« Le comte Broglio m'a mandé que quinze cens hommes de pied et huict cents chevaux qui estoient demeurés sur la Lis, ont suivi le prince de Ligne, de sorte que je croi qu'il y a bien neuf ou dix mille hommes de l'armée de Flandres qui sont sur la frontière ou qui sont entrés en France. Il n'y a rien qui aït joinct l'armée du Roy depuis que j'en estois parti.

« Les régiments d'infanterie de M. le duc d'Orléans se desbandent fort; depuis trois jours il y en est arrivé plus de deux cens. Je ne croi pas qu'il y demeure beaucoup de Français audit Monsieur le Prince, s'il n'arrivoit quelque révolution favorable pour luy. Il a un très grand corps de cavalerie et devant lequel on n'oseroit se montrer. Il seroit né-

cessaire d'envoyer promptement quelque courrier à Saint-Dizier, Victri et Sainte-Menould, afin qu'ils fussent sur leurs gardes. De maintenir Paris en bonne disposition pour le Roy est à mon advis la plus grande affaire qu'il y aît. Je vous supplie très-humblement de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, estant

« Monsieur,

« Vostre très humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Je vous supplie qu'on paie cet officier. »

« En faisant renforcer l'armée, on fera toutes les choses qui se pourront. »

« Au camp de Bully[1], ce 26e octobre 1652[2] »

Le lendemain le maréchal adresse au ministre une nouvelle dépêche :

« Monsieur,

« Comme j'allois commencer à marcher, un parti m'a ramené des prisonniers qui m'asseurent

[1] Village de Picardie à 11 kilomètres de Senlis, faisant aujourd'hui partie du département de l'Oise.

[2] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale, la signature et le *post-scriptum* sont seuls de la main du maréchal.

que l'ennemi qui avait passé au-delà de l'Aisne faisoit raccomoder le pont-à-Vere[1] comme pour marcher en deçà. Je me suis remis dans mes quartiers et ay envoyé trois cents chevaux pour apprendre des nouvelles. Les trouppes du prince de Ligne commençoient avant hier à joindre Monsieur le Prince à ce que disent ses prisonniers. Il seroit bon que les trouppes de Picardie et Normandie se missent à Verberie[2], ils donneront la main à Compiègne et Soissons et à moy, en cas que l'ennemi vint vers Paris. Il seroit nécessaire d'envoyer quelques hommes de considération, un pour se servir à Rheims, et l'autre à Châlons, afin de s'asseurer les bourgeois qui n'ont point de gens de guerre. Je vous supplie de continuer à me faire l'honneur de me croire.

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Rully, le 27 octobre 1652 [3]. »

[1] Pontavert, bourg de Picardie, sur l'Aisne; il fait aujourd'hui partie du département de l'Aisne.

[2] Verberie, petite ville de Picardie, sur la rive gauche de l'Oise, faisant aujourd'hui partie du département de l'Oise. Elle était au nombre des douze villes dont jadis le royaume de Soissons était composé. Les rois de la première race y avaient construit un palais que Charlemagne fit rebâtir.

[3] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La

Les renseignements dont la connaissance était nécessaire au maréchal de Turenne pour déterminer sa marche lui ayant été rapportés, il en informe le ministre :

« Monsieur,

« Ayant eu nouvelles comme Monsieur le Prince marche vers Chasteau-Porcien[1], je m'en vai m'avancer vers la Champagne. Je croi qu'il seroit bien nécessaire de donner ordre aux trouppes de Picardie et Normandie de marcher le chemin de la Ferté-Milon[2] pour me joindre en suite, croyant qu'il n'y a point de temps à perdre afin d'empescher Monsieur le Prince de prendre de poste considérable en Champagne. M. d'Elbeuf est à Compiègne et les trouppes aux environs de là. M. de Lorraine a donné une partie de ses trouppes à Monsieur le Prince comme je l'avois tousjours bien creû, de sorte qu'avec cela et les trouppes du prince de Ligne, il serait bien plus fort

formule finale et la signature sont seules de la main du maréchal.

[1] Cette petite localité, sur l'Aisne, seigneurie érigée en comté en 1288, et en principauté en 1561, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Ardennes.

[2] Petite ville sur l'Ourcq, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne.

que je ne pourrois estre. Je suis très-véritablement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Rully, le 29 octobre 1652 [1]. »

Le maréchal de Turenne, bien que reprenant sa marche pour joindre l'armée du prince de Condé, reconnaissait l'insuffisance de ses forces pour pouvoir l'attaquer; aussi réclamait-il des renforts de Picardie et de Normandie qui n'arrivaient qu'avec une extrême lenteur. Le cardinal Mazarin était non moins impatient que le maréchal de voir l'armée royale assez nombreuse pour pouvoir aller franchement à l'ennemi; sa correspondance nous en apportera la preuve.

La première pensée de la cour, après la rentrée du roi à Paris, avait été de prendre la mesure du rappel immédiat du cardinal Mazarin. Pour ne point disgracier le ministre favori, la reine mère n'avait pas craint d'exposer le jeune roi et sa couronne à mille périls; sans le retour du premier

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale et la signature sont seules de la main du maréchal.

ministre, le triomphe obtenu perdait sa signification et manquait son but. Mille soins attentifs préparaient au Louvre l'installation du cardinal, afin de lui en rendre le séjour agréable et commode et lui faire mieux oublier son palais Mazarin où l'on craignait qu'il fût moins en sûreté que dans la demeure royale. Le cardinal ne témoignait pas moins d'empressement à ressaisir de plus près les rênes de l'État. Néanmoins, malgré les tendances impérieuses d'une réciproque attraction, le retour du cardinal était forcément différé. Voici sur ce sujet des fragments inédits de quelque intérêt :

« Le retour du cardinal Mazarin est différé parce qu'il ne peut passer depuis que Monsieur le Prince occupe toute la rivière de l'Aisne, et luy a refusé des passe ports. L'appartement qu'on luy a préparé au Louvre est au-dessus de celuy du Roy où estoit celuy du maréchal de Villeroy; mais on l'en faist sortir pour agrandir et rendre plus commode celuy de ce cardinal, et l'on a en a donné un moings commode à ce maréchal[1]. »

La même relation dit plus loin :

« Le maréchal de Senneterre[2] est allé avec quel-

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653. Manuscrit inédit; Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, n° 1257.

[2] Le maréchal de la Ferté-Senneterre qui était adjoint au maréchal de Turenne pour le commandement de l'armée royale.

ques trouppes en Lorraine pour tascher de frayer un chemin pour le cardinal Mazarin dont les gendarmes et les chevaux légers qui estoient dans l'armée ont esté enlevés en s'en allant au-devant de luy, et l'on tient qu'il ne scauroit plus passer s'il ne le hazarde accompagné seulement de cinq ou six personnes, ce qu'il ne fera pas vraysemblablement. »

Effectivement le cardinal ne voulait revenir qu'à coup sûr et accompagné d'une escorte, suffisante pour ne courir aucun risque d'être enlevé; aussi voyait-il avec impatience les lenteurs apportées à renforcer l'armée royale; la supériorité de celle-ci pouvait seule assurer son passage à travers les lignes ennemies, en les rompant sur quelque point. La mauvaise humeur du cardinal s'exhale dans cette lettre inédite qu'il adresse à Le Tellier :

« A Sedan, le 5 novembre 1652.

« Je ne vous puis exprimer la douleur que j'ay eue d'apprendre que les troupes estoient encore à Compiègne et les longueurs qui se rencontrent à leur jonction à l'armée du Roy. Cependant les ennemis font ce qu'il veulent de ce costé cy et travaillent sans aucun obstacle à y asseurer leurs quartiers. Il n'y a pourtant rien de plus vray qu'ils n'ont pas à présent plus de douze mille hommes estant tous ensemble comme ils sont, et qu'il ne leur en

reste pas davantage après ce que M. de Lorraine a fait retirer en Flandres. De sorte que nos forces estant unies, elles seroient sans difficulté supérieures aux leurs. Je ne puis comprendre par quelle fatalité elles ne le sont pas encore; mais quand je ne me serois pas tant tourmenté dès que j'estois à Bouillon pour les faire rassembler et qu'il n'y auroit pas ordre exprès de Sa Majesté de le faire, il n'y a personne qui ne juge bien que c'est une chose absolument nécessaire et qui ne se doit pas différer, lorsque l'on voit assemblées toutes celles des ennemis. Je vous prie de presser vivement M. le duc d'Elbeuf là-dessus, quoyque je me flatte que la chose sera desjà faitte avant que vous receviez cette lettre, estant impossible que de la cour l'on n'ayt dépesché courrier sur courrier pour haster cette jonction de laquelle dépend le salut de cette province et d'y faire peut-estre recevoir un affront aux ennemis au lieu d'y establir leurs quartiers d'hyver, comme ils ont résolu. Vous savez en quels termes je vous ay escrit sur cette affaire et comme je prévis, dès Bouillon, qu'il falloit assembler tout ce que le Roy avait de forces dans la Picardie pour les avoir prestes pour agir du costé que les ennemis se détermineroient pour entreprendre quelque chose; et il n'y avoit rien de plus aysé à juger que les ennemis espauleroient les troupes lorraines et le corps de Monsieur le Prince pour leur faire prendre leurs

quartiers d'hyver en France. Je n'ay pas creu que M. le duc d'Elbeuf voulust venir en personne avec un petit corps comme celuy qu'il a; et c'est pour cela que vous avez veu que je ne vous ay jamais escrit de luy faire aucune prière de ma part sur ce sujet, parce qu'une personne de sa condition devroit estre à la teste d'une grande armée; mais je me promets qu'en une rencontre si importante au service du Roy, outre le zèle que je scay qu'il a d'y contribuer en tout, l'amitié qu'il a pour moy luy sera un motif assez fort pour luy faire prendre avec plaisir les résolutions nécessaires; c'est-à-dire de vous permettre d'amener ce corps, si M. le duc d'Elbeuf, par les raisons susdites et parce qu'en ces conjonctures il pourroit estre préjudiciable qu'il s'esloignât de son gouvernement, ne juge pas à propos d'y venir en personne, sur quoy j'ay peine à croire qu'on n'ayt envoyé de la cour ordre précis de ce qu'on devra faire.

« J'envoye un gentilhomme des miens avec celuy qui est venu icy de la part de M. d'Elbeuf et qui m'a rendu vos lettres, et je luy en ai donné pour tous les gouverneurs de la frontière de Picardie, les priant de vouloir donner leurs compagnies de cavalerie et ce qu'ils pourront de leurs garnisons pour assister le Roy en cette rencontre, les asseurant que je leur en auray obligation, puisque, outre le service de Sa Majesté, il y va de mon intérest parti-

culier en cette rencontre. Et comme M. de Navaille et M. le comte de Broglio m'ont envoyé icy chacun un gentilhomme pour me dire qu'ils estoient tous prests à me venir trouver, et qu'ils l'eussent fait, s'ils n'eussent creu me trouver desjà parti pour Paris, il pourroit arriver quoyque je n'en sache rien qu'en venant eux-mesmes pour me voir, ils se fissent accompagner des troupes qu'ils pourront assembler en leurs quartiers; et je n'ay pas oublié de remercier M. le maréchal d'Hocquincourt de toutes les protestations qu'il leur a faites à mon esgard.

« Enfin je m'asseure que chacun fera ses efforts de son costé; car c'est en ces occasions que les bons serviteurs du Roy mettent toutes pièces en service pour donner des marques de leur zèle et de leur fidélité, et je me flatte en outre que ma considération ne les refroidira pas. Je ne doute point non plus que M. le maréchal d'Aumont ne donne sa cavalerie et toutes les troupes dont il pourra disposer.

« Il faut que je vous dise encore un coup que je suis bien estonné de voir que vous ayez prévenu vous-mesmes que les ennemis attaqueroient Réthel, et que l'on ne se soit pas mis en posture de joindre promptement l'armée du Roy pour la mettre en estat pour venir au secours ny de faire advancer cinq ou six cents hommes de pied pour jeter dans

la place, comme on a fait à Laon. Car il n'y a rien de plus constant que Monsieur le Prince en ce cas ne l'eust pas attaqué ; ou, s'il l'eust fait, il y eust été eschaudé, puisque ce sont les habitants qui ont contraint le Rasle à se rendre ; et s'il eust eu des troupes réglées par le moyen desquelles il eust été maistre, les habitants eussent fait des merveilles.

« Monsieur le Prince y a laissé six cents hommes de pied et cinq ou six régiments de cinq cents chevaux, ce qui affaiblit d'autant son armée.

« Je ne scay pas si M. le maréchal d'Estrées pourra donner quelque chose pour renforcer vostre corps, et si le régiment de Cœuvre est en estat de s'y joindre; mais je scay bien que rien ne le scaurait empescher de faire de son costé tout ce qui luy sera possible.

« L'extrémité à laquelle vous me mandez qu'est réduit M. de Chaunes me met extrêmement en peine, parce que cela arrive dans une mauvaise conjoncture, et je crains fort qu'un semblable accident ne soit capable d'altérer le repos de la province.

« Je ne scay pas si Leurs Majestés sont en aucun engagement pour l'évesché d'Amiens; mais pour ce qui dépendra de moy, vous pourrez dire à M. d'Elbeuf que je seray très-ayse d'apprendre tout ce qu'il aura agréable de me faire scavoir là-dessus pour le service du Roy.

« Je vous prie de vous reposer sur moy pour ce qui regarde vostre abbé, car je ne perdray pas les occasions de le servir, d'autant plus qu'outre qu'il est vostre fils, sa vertu et le progrès qu'il fait dans ses études m'obligent à prendre soin de luy. Je vous conjure de m'aymer tousjours et me croire vostre serviteur et d'asseurer M. le duc d'Elbeuf de mon très-humble service. J'oubliois de vous dire que je scay de bon lieu que Fuensaldagne n'a pas voulu promettre à Monsieur le Prince de demeurer icy pour luy ayder à prendre ses quartiers; après lequel temps il a résolu de ramener ses troupes en Flandres, et les préparatifs qu'on fait à Givez font juger qu'il passera par là.

« Le cardinal MAZARINI[1]. »

Après avoir exhalé son mécontentement, en politique habile, le cardinal ne néglige dans sa lettre aucune des indications qui peuvent permettre de renforcer promptement l'armée royale et aucune des précautions nécessaires pour éviter de froisser certaines susceptibilités. Le puissant levier des promesses est également manié avec la dextérité qui lui est propre. L'évêché d'Amiens sera mis à la disposition du duc d'Elbeuf pour quelque membre de sa famille ou quelque protégé, comme compen-

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

sation du sacrifice d'amour-propre qu'il pourra accomplir, si, malgré son rang qui le désigne pour commander une armée, il consent à marcher à la tête de trois mille hommes seulement, afin de hâter par ce renfort le moment tant souhaité du retour. Néanmoins le cardinal réserve l'hypothèse où Leurs Majestés auraient pris quelque engagement pour cet évêché; mais ce serait un acte d'émancipation auquel on voit bien qu'il ne croit guère. Quant à Le Tellier, ministre secrétaire d'état de la guerre, de qui prennent des instructions des maréchaux de France tels que Turenne, des généraux tels que le comte d'Harcourt, il n'est pour le tout-puissant cardinal qu'un commis préposé à ce ministère, et, s'il est dévoué, il peut se tenir assuré de l'avenir de l'abbé, son fils. Ce très-jeune abbé, Charles-Maurice Le Tellier, né le 18 juillet 1641, était alors dans sa onzième année; il deviendra coadjuteur de Langres en 1668, coadjuteur de Rheims la même année, avec le titre d'archevêque de Naziance, archevêque-duc de Rheims en 1671, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit[1].

[1] Sa vocation pour une carrière brillante et assurée était donc précoce. La bourgeoisie qui devenait toute-puissante pratiquait volontiers pour ses enfants ce qu'elle reprochait assez injustement aux enfants de la noblesse, de n'avoir que la peine de naître.

Si le lecteur s'étonnait de voir la vieille bourgeoisie de France jadis si fière de ses libertés, de ses franchises, de ses chartes municipales, faire litière à partir du règne de Louis XIII de tout ce passé indépendant, dédaigner, repousser même l'assemblée des États généraux, pour exalter le parlement de Paris et se courber elle-même servilement sous le pouvoir absolu, l'explication n'est pas à chercher ailleurs que dans ce fait de la souveraineté du monarque, devenue sans contrôle, s'exerçant exclusivement par des hommes de la bourgeoisie qu'elle trouve plus souples à ses desseins. A eux presque exclusivement, les ministères, les hautes fonctions, les ambassades, les intendances, les charges dans les parlements, les grandes fortunes, les alliances brillantes; et, pour un certain nombre, les plus hauts titres même. Le chancelier Séguier obtint pour récompense d'une conduite plus utile à la cour que de nature à faire valoir son caractère[1], le brevet de duc et pair; il fit, en conséquence, ériger en duché sa terre de Villemore, en Champagne. Le conseiller au parlement Pithou se fit faire vicomte, titre que ne dédaignait pas de porter le maréchal de Turenne; il éprouva bien quelque opposition à l'enregistrement; mais il l'emporta :

[1] Voy. t. II, chap. XXI, p. 333.

« M. Pithou, conseiller au parlement, ayant obtenu par le moyen de M. le garde des sceaux, son parent, des lettres patentes qui érigent une terre qu'il a en vicomté, en demanda le 16 novembre la vérification à la grande chambre où l'affaire ayant esté mise en deslibération, M. Sévin qui tousjours a esté dans les intérêts de la cour, dit que c'estoit une chose estrange qu'il fallait rescompenser ceux qui s'estoient le plus opposé par le passé aux volontés du Roy et qu'il s'estoit fait nommer commissaire pour vendre la bibliothèque du cardinal Mazarin. A quoy M. le garde des sceaux répondit : « Monsieur, ne vous souvenez-vous pas qu'il y a une amnistie. » Alors M. Sévin dit « que, l'amnistie n'estoit que pour effacer le crime, et non pas pour rescompenser le criminel, ce qui fit grand bruict contre luy; et l'on ne laisse pas de vérifier les lettres patentes[1]. »

La noblesse a cessé d'être un corps politique, si elle brille encore dans les armées, elle y est subordonnée par la discipline qui la fait dépendre d'un ministre bourgeois.

A partir du ministère du cardinal de Richelieu, la bourgeoisie concourt avec ardeur à l'œuvre de l'étouffement des antiques libertés au moyen du nivellement des classes qui conduit fatalement au

[1] *Relation* inédite déjà citée. Article sous la date du 29 novembre 1652.

despotisme ou à l'anarchie [1]; elle le fait guidée par l'intérêt individuel, chacun de ses membres espérant parvenir aux dignités et aux emplois. Comment se fait-il qu'en 1789, la bourgeoisie ait pris l'initiative du renversement d'un régime qui lui assurait l'influence et toutes les faveurs solides? en voici la cause : si ses intérêts étaient satisfaits, son amour-propre était froissé; si la royauté lui confiait tous les hauts emplois de l'État, par fierté traditionnelle, afin de se rehausser elle-même, elle ne voulait pour les charges de cour admettre que des gentilhommes, et la vieille noblesse se complaisait follement à échanger son existence dans ses châteaux, son influence dans ses terres, contre ces trompeuses grandeurs. Pour le roi absolu, selon le régime qui se substituait à la constitution traditionnelle, les bourgeois étaient ses gens d'affaires, l'aidant au gouvernement de l'État; les gentilshommes, de dociles instruments de guerre, et, pendant la paix, des courtisans faits pour son entourage et sa société, propres aux délassements et aux plaisirs futiles. La bourgeoisie comblée de biens autrement solides enviait cependant par vanité ces prétendues faveurs. En effet un bourgeois, quelque élevé qu'il fût par ses semplois, vît-il le roi

[1] Voy. sur l'antithèse absolue de la liberté et de l'égalité le chap. *Du Pouvoir*, de notre livre : *République, Socialisme et Pouvoir*. Lecou, édit., Paris, 1849.

tous les jours, ne faisait pas cependant partie de la cour; il ne participait ni à ses ballets ni à ses fêtes; il n'en suivait pas les chasses, il ne gravissait jamais le marche-pied de ses carrosses [1]. Ce froissement d'amour-propre a exercé sur la bourgeoisie une influence assez sérieuse pour la jeter dans le mouvement révolutionnaire; aussi quand la tempête fut calmée, nous avons vu, sous les divers régimes monarchiques qui se sont succédé, que les réceptions à la cour et les emplois près du souverain dans lesquels elle fit l'irruption si désirée, étaient les avantages qui la flattaient le plus; elle sait apporter dans leur exercice une souplesse de reins et de caractère précédemment inconnue; le bourgeois courtisan est un type nouveau que nous devons à la révolution [2]!

Le roi recevait à cette même date, entre autres félicitations de son retour dans sa capitale, celles d'un grand seigneur des Pays-Bas, le comte d'Egmont, duc de Gueldres, dont le petit fils François Procope devait quarante-cinq ans plus tard épouser Angélique de Cosnac, la petite-nièce de Daniel de Cosnac [1].

[1] On sait qu'il fallait faire ses preuves de noblesse pour être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi.

[2] Voy. t. III, chap. XXXIII, notre Étude sur le régime représentatif et sur le rôle vrai et considérable de la bourgeoisie dans la constitution traditionnelle de la France.

[3] Voy. les *Mémoires* du duc de Saint-Simon et ceux de Daniel de Cosnac.

Nous donnons ici la lettre du duc de Gueldres, parce qu'elle est en définitive une protestation contre la politique espagnole présentant d'autant plus d'intérêt qu'elle émane d'un descendant de ce fameux Lamoral, comte d'Egmont, qui paya de sa tête, en 1568, la tentative de délivrer sa patrie du joug de l'Espagne. Par suite de son échec, sa famille resta sujette de l'Espagne, et plusieurs de ses membres parvinrent encore aux plus hauts emplois; mais chez la plupart survivait une répulsion secrète contre une patrie qui n'était pas celle de leur choix et une tendance marquée à prendre la France pour leur patrie adoptive. Le duc de Gueldres, l'auteur de la lettre qui va suivre, mourut même à Saint-Cloud le 25 juillet 1654. Cette maison qui avait exercé la puissance souveraine était dépouillée alors des principautés dont elle ne portait plus que les titres. Les annexions des petits États par les grands sont le résultat d'une convoitise qui n'est pas nouvelle. Le duché de Gueldres comme le comté d'Egmont, étaient devenus des possessions directes de l'Espagne; et nous allons voir que cette puissance venait de vendre le comté d'Egmont au duc de Lorraine.

Le duc de Gueldres manifeste l'espoir que la cessation des troubles aplanira les obtacles qui s'opposent aux conquêtes du roi, c'est-à-dire qu'il

espère que la France victorieuse délivrera sa patrie du joug de l'Espagne :

« Sire,

« Le plus hault contentement et la plus grande joye et satisfaction que j'aÿ jamais eue a esté celle que j'aÿ reçue par la nouvelle que j'ay appris que les peuples de vostre bonne ville de Paris ayant recognus leur faulte, se soient remis dans leur debvoir, et que Dieu, protecteur de la personne de Vostre Majesté, de sa couronne et de ses Estats, aït faict qu'à la veue de ses ennemys comme de ses rebelles, elle y soit entrée triomphante avec applaudissement de tous ses bons subjects. J'espère que, continuant de protéger Vostre Majesté, il la rendra bien tost victorieuse de tous les perturbateurs du repos publicq de ses Estats, quy s'opposent aux desseins de ses conquestes; c'est ce que je souhaite avec passion, ainsy que ce porteur le pourra tesmoigner à Vostre Majesté, en l'asseurant de mes très-humbles respects et que je suis sincèrement et de tout mon cœur,

« De Vostre Majesté,

« Sire,

« Très-humble serviteur,

« Louis, duc de Gueldres et Juliers,

« comte d'Egmont et Zupten.

D'Arras, ce 7e novembre 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

En réponse à ces protestations de dévouement, le roi prescrivit la restitution au duc de Gueldres de ceux de ses biens qui étaient situés dans la partie française de la Flandre; il écrivit à cet effet au comte de Broglie, lieutenant général :

« *A M. le Comte Broglio pour faire remettre M. le Duc de Gueldres en possession de ses biens seituez en son gouvernement de la Bassée.*

«Du 12e décembre 1652.

«Monsieur de Broglio, je vous ai cy devant mandé que vous eussiez à faire remettre mon cousin le duc de Gueldres en la jouissance de tous ses biens seituez dans l'étendue de votre gouvernement et des contributions d'icelui, comme aussi que, s'il y recevoit obstacle de la part des ennemis, vous lui rendiez tous les offices et l'assistance qui dépendra de vous pour l'y maintenir, et par ce qu'il m'a représenté que cet ordre n'a pas été exécuté; et que je désire le protéger, et favoriser autant qu'il se pourra, tant à cause de sa qualité et des pertes qu'il a souffertes depuis l'ouverture de la guerre que de l'affection qu'il a toujours témoignée vers cette couronne, je vous fais cette recharge pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçeue, vous ayez à faire remettre mon dit cousin en la pleine et en-

tière jouissance de tous et chacuns ses biens étant en l'étendue de votre gouvernement, pays et lieux qui y contribuent; et que, s'il est troublé par les ennemis, vous ayez à l'assister et appuyer de tout ce qui dépendra de vous pour l'y maintenir, soit par représaille ou autrement, en sorte que ma volonté soit en cela exécutée et que mon dit cousin reçoive les effets qu'il attend de ma protection ; à quoy, me promettant que vous satisferez, je ne vous ferai la présente plus longue que pour vous asseurer que vous ferez chose qui me sera très-agréable. Priant Dieu, etc. [1]. »

Nous avons laissé le maréchal de Turenne préoccupé du soin de renforcer son armée qu'il jugeait trop faible, pour se mesurer avec les troupes combinées du prince de Condé et du duc de Lorraine. Tout compte fait, le maréchal évaluait les armées ennemies à vingt-cinq mille hommes, tandis que la sienne n'en dépassait pas dix mille [2]. Cette faiblesse justifiait la prudence de sa marche le long du cours de la Marne qu'il remontait avec précaution, en s'approchant de Châlons. Le prince de Condé mettant à profit, avec sa promptitude accoutumée, la lenteur forcée des mouvements de son adversaire, s'empare de Château-Porcien, de

[1] Minute inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 136.
[2] Voy. les *Mémoires* du maréchal de Turenne.

Réthel [1], de Mouzon [2], et entreprend le siége de Sainte-Menehould [3].

Alors le maréchal de Turenne, frémissant de l'impuissance d'agir dans laquelle il est placé, revient à la rescousse au ministre Le Tellier : il demande de l'artillerie, se plaint du retard prolongé de l'arrivée des renforts, dément le bruit faussement propagé de la retraite en Flandre du comte de Fuensaldagne, qui se tient au contraire avec son armée à petite distance de celle du prince de Condé pour lui prêter main-forte ; et, s'il se félicite de la nouvelle qui vient de lui parvenir que les troupes du duc d'Orléans vont être retirées de l'armée du prince de Condé, il trouve que Gédouin, chargé de cette mission, est bien lent à la remplir.

A peu de jours d'intervalle, le maréchal adresse à Le Tellier les deux lettres qui suivent. La première est datée de La Cheppe, petit village de Champagne, près duquel il avait peut-être utilisé pour le campement de ses troupes le camp d'Attila, tracé en une seule nuit, en 451 ; ces retranchements se voient encore de nos jours, for-

[1] Aujourd'hui sous-préfecture du département des Ardennes, située sur la rive droite de l'Aisne.

[2] Petite ville sur la droite de la Meuse, démantelée par le maréchal de Turenne, en 1673.

[3] Petite ville de Champagne, sur l'Aisne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne.

mant une circonférence d'environ dix-huit cents mètres d'étendue, précaution qui n'empêcha pas Attila d'être vaincu par Aétius.

« Monsieur,

Je me donnay hier l'honneur de vous escrire et vous mandois comme quoy j'avois receu la vostre, après l'accommodement de M. le duc d'Orléans dont il vous plaist de me faire part et dont je vous rends grâces très-humbles.

« J'ay appris que Monsieur d'Elbeuf avoit passé la Marne hier et qu'il pourra estre demain ou après assez proche d'icy. Je croy que les troupes de Normandie ne sont pas encore joinctes; il vous aura asseurément informé de leur estat et du lieu où elles sont. Comme M. le mareschal de la Ferté passoit pour aller en Lorraine, il envoya M. de Gontery qui a fait entrer deux cents hommes de pied et cinquante chevaux dans Sainte-Menehould, qui, en ce temps, estoit bloquéepar mille chevaux commandés de l'armée de M. le prince.

« Le jour que j'arrivay à Espernay [1], M. le prince, après avoir pris Réthel en deux jours, arriva avec son armée à Sainte-Menehould, j'en-

[1] Le duc de Bouillon, frère aîné du maréchal de Turenne, avait reçu en 1642, cette ville en échange de la principauté de Sedan.

tends ce qui est à luy, les Lorrains desquels il ne s'est pas séparé, plus de mille ou douze cents hommes, pour aller en Flandre avec les troupes de M. de Wirtemberg.

« Je n'ay nulle nouvelle que M. le comte de Fuensaldaigne se soit retiré en Flandre et ait laissé des troupes à M. le prince; mais il marche avec toute l'armée de Flandre, tant cavalerie qu'infanterie, à trois ou quatre heures de M. le prince, pour le soustenir, en cas que l'on marchast à luy, et mesme les gens que M. le comte de Fuensaldaigne a osté de Vervins, qui estoient là pour favoriser ses vivres venant de Flandre et mesme sa retraite, font bien cognoistre qu'il a changé de dessein et qu'il veut soutenir, autant que la saison le pourra permettre, M. le prince par le costé de Stenay, et après se retirer par ce costé là. Je ne doubte pas que M. le prince ne luy ait fait de grandes instances, pour l'empescher de retourner en Flandre. J'ay détasché un party de cent fusiliers et un autre de quatre cents hommes, pour tascher d'entrer à Sainte-Menehould, qui est une fort méchante place; mais où les bourgeois tesmoignent beaucoup de résolution; je sçauray aujourd'huy des nouvelles s'ils y sont entrés.

« Je croy qu'il seroit bien nécessaire de donner ordre à toutes les troupes, tant recrues que régiments, qui ne sont point destinées pour aucune ar-

mée, de marcher vers Vitry, estant entièrement nécessaire d'empescher que M. le prince n'hyverne point avec un corps d'armée en France, et il faut faire son compte comme l'armée de Flandre, ou au moins une grande partie debvant demeurer avec luy, et, à moins d'avoir beaucoup de patience, toute l'armée de Flandre y sera asseurément.

« On n'a point du tout de grosses pièces de canon en ce pays; j'ay dit à M. de Chamfort d'escrire à M. le Grand-Maistre, et comme il y en a à Corbeil et que l'on peut aysément en faire venir à Soissons par la Seine, et de là par l'Oyse, s'il vous plaist qu'il vous en parle, et ensuite de cela vous pourrez donner les ordres que vous jugerez nécessaires pour cela.

« M. le président Viole et M. Gédouin sont tousjours à Châlons; on dit qu'ils attendent un trompette qu'ils ont envoyé à M. le prince. Il me semble que le dernier va bien lentement pour la commission qu'il a de faire revenir les troupes de M. le duc d'Orléans, depuis le temps qu'ils estoient auprès de Laon et qu'il s'en débanda cinq ou six cents, je n'ay pas veu aucun soldat qui en vint. C'est

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Je vous envoie un postillon à qui vous ordonnerez, s'il vous plaist, que l'on paie ce voyage. »

« Au quartier de Schepe[1], le 9 novembre 1652. »

« Monsieur,

« Je croi que vous avez reçu deux lettres que je m'estois donné l'honneur de vous escrire par lesquelles je vous mandois comme Monsieur le Prince estoit devant Sainte-Menehould. Je n'estois pas encore bien asseuré si l'armée d'Espagne y avoit marché toute entière; mais depuis cela j'ay sceu comme M. le comte de Fuensaldagne est assez près avec toute l'armée pour donner la main à Monsieur le Prince. Il lui a donné huict ou neuf régiments pour le renforcer au siége. Les prisonniers m'ont rapporté qu'hier la ville n'estoit pas prise. Depuis les premiers deux cens hommes qui y sont entrés, je n'ay pû y faire entrer personne. On n'a pas jugé à propos d'approcher plus près, les ennemis pouvant aysément, avec le corps du comte de Fuensaldagne, de leur armée venir sur les bras, sans qu'on peust

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale et le *post-scriptum* sont seuls de la main du maréchal.

prendre de parti; au lieu qu'après la prise de Sainte-Menehould, à quoy il y a grande apparence, je doute que l'armée d'Espagne s'engage plus loing, sans avoir apparence de réussir, contre l'armée du Roy qu'elle croira trop éloignée d'entreprendre aussi de siéges. Je ne croi pas qu'il le veuille plus faire. On verra leur dessein, suivant quoy on se gouvernera.

« M. d'Elbeuf est arrivé depuis hier avec quatorze cens hommes de pied et trois cens chevaux; il n'a point de nouvelles des troupes de Normandie.

« M. de Lorraine n'a enmené que huict ou neuf de ses régiments les plus foibles, cavalerie ou infanterie.

« M. de Gondrin m'a dit que trois ou quatre de ces cavaliers qui ont été pris, luy ont dit avoir compté cens escadrons de cavallerie dans l'armée des ennemis. En effect je croi qu'ils ont neuf mille chevaux effectifs. Je croi que Monsieur le Prince seroit bien aise dans le temps que l'armée d'Espagne est auprès de luy de trouver une occasion de combattre.

« Je croi que vous avez receû une lettre par laquelle je vous mandois comme il seroit nécessaire de faire venir jusques à Soissons, le long de l'Aisne et de l'Oise, le canon et les munitions qui sont à Corbeil.

« Je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces et me croire,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-
« affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Je crois que pourvu qu'il ne vous arrive pas d'accident et que l'on soit assisté de troupes, que Monsieur le Prince ne passera pas son quartier d'hiver en France. »

« Au camp de Vitry-le-Bruslé, le 12e novembre 1652 [1]. »

Sur les cinq cents hommes que le maréchal de Turenne avait tenté de jeter dans Sainte-Menehould, deux cents avaient réussi à y pénétrer ; le comte Sainte-Maure [2] qui en était gouverneur, tout dévoué à la cause royale, avait déclaré qu'il se défendrait avec la résistance la plus énergique ; mais la place

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale et le *post-scriptum* sont seuls de la main du maréchal.

Vitry-le-Brûlé, situé à 4 kilomètres de Vitry-le-Français, tire son surnom de l'incendie qui détruisit cette ville alors importante, en 1144 ; Louis VII y mit le feu, après s'en être emparé, et treize cents habitants périrent enfermés dans une église. En expiation, Louis VII entreprit la seconde croisade. Depuis cet événement Vitry-le-Brûlé n'a plus été qu'un village.

[2] Parent du marquis de Montausier.

était mauvaise, l'explosion de deux fourneaux qui ouvrirent une large brèche obligea Sainte-Maure à capituler le 13 novembre. Sainte-Maure se refusa toutefois à rendre la place aux Espagnols, et ne consentit à la remettre qu'au prince de Condé, à la condition que l'autorité y serait exercée au nom du roi sous celle de Monsieur le Prince. Sainte-Maure sortit le lendemain avec douze cents hommes sous les armes qui furent escortés jusqu'à Châlons.

Le prince de Condé nomma pour gouverneur de Sainte-Menehould le comte de Pas [1], lui donnant pour garnison les régiments de Condé et d'Enghien. Après la prise de cette place seulement, il permit aux régiments du duc d'Orléans de quitter son armée; mais, pour en tirer parti jusqu'au bout, il les avait employés aux plus rudes attaques [2].

On a reproché avec raison au prince de Condé d'avoir terni dans cette campagne l'éclat de ses armes par la barbarie avec laquelle il accrut pour les populations les malheurs inséparables de la guerre. Non content de souffrir, d'ordonner même le pillage, il prescrivait l'incendie, particulièrement au préjudice des adhérents de la cause royale; par ses ordres le comte de Grandpré, le comte de

[1] De la maison de Feuquières, mestre de camp en 1653.

[2] *Relation* inédite déjà citée.

Vaubecourt et bien d'autrés eurent toutes leurs terres dévastées. Le roi fit menacer le prince d'user de représailles sur ses terres et sur celles de ses partisans, en lui reprochant de faire la guerre dans sa propre patrie d'une manière non pratiquée par les Espagnols eux-mêmes. Bien que les terres du prince de Condé et de ses adhérents fussent confisquées par une déclaration royale, comme ces biens pouvaient leur être rendus en exécution des conditions de quelque accommodement ultérieur, la menace de les ruiner était réellement puissante.

Le jour même du succès qui livrait Sainte-Menehould au prince de Condé, le roi se rendait en personne au parlement de Paris, pour faire accepter un édit qui déclarait le prince de Condé et tous ses adhérents criminels de lèse-majesté, déchus de leurs rangs, honneurs et dignités. Un édit subséquent priva le prince de Conti du droit de nomination à tous les bénéfices dépendant de ses abbayes.

A cette déchéance qui venait de frapper le prince de Condé, une compensation non moins malheureuse vint répondre : le comte de Fuensaldagne, au nom de son maître, le saluait du titre de généralissime des armées de l'Espagne.

La joie des habitants de Paris de retrouver leur tranquillité perdue, après cinq années de troubles

et de guerre, eût été plus complète si la plupart d'entre eux ne s'étaient trouvés ressentir le contre-coup des embarras du trésor : les rentes de l'Hôtel-de-Ville n'étaient pas payées. Les rentiers se réunissaient donc en assemblées dans lesquelles ils exhalaient leurs plaintes sans ménagements. Ils se rendirent au Louvre où, pour les calmer, ils reçurent l'offre d'un paiement de quatre cent mille livres, à la condition d'attendre le surplus jusqu'au premier janvier. Ils refusèrent, trouvant l'offre insuffisante; celle-ci ne montait qu'au dixième des arrérages qui leur étaient dus. Le 16 novembre, ils retournèrent au Louvre; ils firent grand bruit, criant que s'ils n'étaient pas payés, ils saisiraient tout ce qui leur tomberait sous la main. La reine-mère, alarmée de ce tumulte, leur fit dire qu'elle venait de prévenir le Conseil du roi, afin d'aviser aux moyens de les satisfaire. Peu de jours après, le Conseil s'arrêta à la mesure de faire payer les rentes par demi-semaine, et le marquis de La Vieuville fit porter à l'Hôtel-de-Ville pour un premier paiement quarante-cinq mille livres sur les quatre-vingt-dix mille à payer chaque semaine[1].

Par un rapprochement avec ce qui s'est passé de nos jours après des malheurs publics bien au-

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652, jusqu'au 26 avril 1653*; article sous la rubrique, de Paris, 15 et 29 décembre 1652.

trement effroyables, les locataires réclamaient la remise de leurs loyers. Une requête dans ce sens fut adressée au roi, le 24 octobre ; il y fut répondu par la remise des termes de la Saint-Jean et de la Saint-Remy. L'ordonnance rendue avait pour sanction une amende de mille livres contre les propriétaires contrevenants ; mais elle portait qué cette remise était une exception qui ne pourrait jamais être invoquée pour une règle dans l'avenir.

L'armée royale ne souffrait pas moins que Paris des embarras financiers, la lettre ci-après dans laquelle le maréchal de Turenne rend compte à Le Tellier des opérations militaires, nous en apporte le témoignage :

« Monsieur,

« Je croi que vous aurez receû les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire dans le temps que l'armée estoit près de Victry.

« Comme l'armée du roy eust passé la Marne dans ce temps que Monsieur le Prince estoit devant Sainte-Menehould. M. le comte de Fuensaldaigne qui avoit marché vers Bar [1], où j'avois envoyé trois petits régiments qui pouvoient faire deux-cens

[1] Bar-le-Duc, ville de Lorraine, sur l'Ornain.

hommes, croyant que cela les arresteroit un peu ; mais en arrivant à Saint-Dizier[1], j'ai appris que Bar n'avoit tenu qu'un jour entier, et l'ennemi est marché vers Trois[2], et ils disent qu'il va de là à Toul, qui est une fort méchante place[3], et où on dit que M. le maréchal de la Ferté a mis quelques gens; on verra ce que l'on pourra faire. Depuis l'arrivée de Monsieur d'Elbeuf avec quinze-cens hommes de pied et trois-cens chevaux, il n'est pas venu de trouppes. Celles de Normandie sont à six journées d'ici, je croi que vous scavez bien que toute l'armée d'Espagne est avec Monsieur le Prince. Il serait bien nécessaire d'avoir des gens qui pressassent les troupes pour avancer.

« Il faudroit, si M. de Bordeaux, l'intendant de cette armée, est en santé, qu'il s'en vinst à l'armée et que l'on sceut des nouvelles comme va cette somme de quatre-cent mille francs. Les officiers généraux de cette armée n'ont pas eu un sol de toute la campagne. Il n'y en a pas grande quantité ; si on envoyait quelque argent comptant quand l'intendant viendra, on pourroit les en assister. Je vous supplie de me continuer l'hon-

[1] Petite ville de Champagne sur la rive droite de la Marne.
[2] Troyes, en Champagne.
[3] Elle n'a été fortifiée par Vauban, selon les principes de l'art moderne, qu'en 1700.

neur de vos bonnes grâces estant très-véritablement.

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Au camp de Saint-Dizier, le 26e novembre 1652[1]. »

La courte résistance opposée par la ville de Bar-le-Duc au prince de Condé dérangea les plans du maréchal de Turenne; il comptait tirer avantage de la position mauvaise que devait prendre une armée forcée par la configuration de la place, la ville étant divisée en haute et basse, de se séparer en deux corps pour les opérations du siége. Il eût été d'autant mieux en état de le faire que son armée s'était enfin renforcée des troupes conduites par le duc d'Elbeuf et il en attendait d'autres. Il s'exprime ainsi dans ses *Mémoires :*

« Il est certain que M. le Prince entreprit ce siège-là n'y ayant pas beaucoup songé, et on n'a point vu d'action où il ait commis l'armée avec si peu d'égard comme en celle-là; étant très-constant que si le siège eût duré, comme il devoit selon

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134. La formule finale et la signature sont seuls de la main du maréchal.

toutes les apparences, il ne pouvoit pas sauver son canon, et il est fort vraisemblable que son armée ne se fût pas retirée bien aisément. »

Dans cette circonstance, comme dans vingt autres, la hardiesse et le bonheur du prince de Condé le servirent mieux que les calculs de la prudence. La prise de cette ville réalisait l'un de ses engagements avec le duc de Lorraine qui était de le rétablir dans la possession de ses États.

Le cardinal Mazarin jugeant les conjonctures définitivement favorables pour se mettre en marche sans risques, et pour reparaître avec éclat sur la scène, partit de Sedan à la tête des troupes qu'il avait levées dans le pays de Liége[1]. — Le maréchal d'Aumont avait déblayé de tout parti ennemi la contrée que le cardinal devait traverser entre Sedan et Châlons-sur-Marne. Le comte de Broglie, envoyé au-devant du cardinal avec des troupes, le rencontra à quatre lieues de Châlons; il annonce cette nouvelle à Le Tellier par la lettre suivante qui dut être accueillie avec joie par la cour :

[1] Voy. les *Mémoires* de Montglat.

« Monsieur,

« Le mareschal d'Aumont receut ordre de Son Éminence à Vitry de faire alte avec ses trouppes où il se trouvoit, supposant que ce seroit entre Châlons et Reims, ce quy l'obligea d'envoyer les trouppes de M. de Longueville et autres, faisant le nombre de deux mille cinq cens hommes à M. de Turenne; et, ce mesme jour, avec les trouppes de nos garnisons, compris le régiment de Chappes, faisant le tout six cens chevaux et six cens hommes de pied, nous vinsmes loger à Collu[1] près Châlons. Le lendemain, nous quittâmes notre bagage et partîmes pour Cédan[2]; mais à deux lieues de Châlons nous rencontrasmes nouvelles que M. le Cardinal n'estoit qu'à deux lieues de nous avecq toute sa famille. L'ayant trouvé, il nous receut avecq toute sorte de santé et un visage qui ne se porta jamais mieux. S'il n'a changé d'avis depuis hier au soir, il partira demain pour l'armée avec quinze cens chevaux quy n'est pas un petit renfort au temps où

[1] Colus, village.

[2] Sedan, sur la Meuse, ville forte où le cardinal Mazarin venait de passer la majeure partie du temps de son exil. On sait que le maréchal de Turenne était né dans cette ville dont la principauté avait appartenu à son père, le duc de Bouillon.

nous sommes, et de là, il prétend s'en venir à Paris au plus tost[1].

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« D. M. BROGLIA. »

« De Châlons, ce 26 novembre 1652[2]. »

De Châlons-sur-Marne, la route était libre pour aller à Paris; cependant le cardinal Mazarin, au lieu de s'y rendre, comme chacun s'y attendait, préféra rejoindre l'armée du maréchal de Turenne. Se souvenant de son premier métier de capitaine et s'inspirant de l'exemple du cardinal de Richelieu, voulait-il conquérir de sa propre main quelques trophées? Plus volontiers nous croyons qu'il n'était pas fâché d'attendre pour être mieux rassuré sur l'état des esprits à Paris et sur l'impression qui pouvait être produite par la nouvelle du premier pas qu'il venait de faire. Au-dessus de ces considérations, un obstacle dont nous aurons à parler retenait son impatience d'aller ressaisir dans la capitale même sa souveraine autorité.

[1] Nous supprimons le dernier paragraphe de cette lettre où il n'est question que du rang disputé au comte de Broglie par d'autres lieutenants généraux.

[2] Lettre inédite; *Archives du ministère de la guerre*, vol. 134.

Pendant le séjour qui se prolongea jusqu'au 2 décembre du cardinal Mazarin à Châlons, le duc de La Rochefoucauld, passant par cette ville pour aller retrouver le prince de Condé, fit demander au cardinal s'il lui permettrait de lui rendre ses devoirs. Le cardinal lui fit répondre qu'il le remerciait de sa civilité; mais qu'il ne croyait pas à propos qu'il le vît[1].

Après avoir laissé à Châlons sous la garde de M. de Vaubecourt[2], qui en était gouverneur, le précieux convoi de nièces qu'il avait ramenées avec lui, le cardinal Mazarin se rendit donc à l'armée. Sa présence y aplanit les rivalités qui venaient de se produire entre le duc d'Elbeuf et le maréchal de Turenne pour la supériorité du commandement[3].

Depuis la prise de Bar-le-Duc par le prince de Condé, le maréchal de Turenne avait reçu des renforts qui l'avaient décidé à prendre résolûment l'offensive. Il était allé passer la Meuse à Vaucouleurs[4]; il avait obligé le prince de Condé à déloger

[1] *Relation* inédite déjà citée.

[2] Petit-fils de Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt, mort en 1642, et gouverneur lui-même de Châlons. Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

[3] *Relation* inédite déjà citée.

[4] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse. Jeanne d'Arc y révéla sa mission au sire de Baudricourt.

de Void[1] pendant la nuit, et de Commercy[2] le lendemain; toutefois, ce prince avait laissé une garnison dans les deux châteaux de Commercy, en se retirant à Saint-Mihiel [3]. Le maréchal de Turenne avançait toujours; le prince de Condé, ne se trouvant pas en force pour tenir ferme, ne put faire autrement que de battre en retraite jusqu'à Damvillers[4], sur la frontière du Luxembourg. Ce prince n'avait plus avec lui que douze mille hommes, et n'était plus soutenu par la proximité de l'armée espagnole, le comte de Fuensaldagne ayant rétrogradé sur la Flandre sous le prétexte qu'il ne devait pas hasarder légèment les forces du roi d'Espagne.

Sur l'effectif dont se composait alors l'armée du prince de Condé, six mille hommes provenaient des levées que le prince de Tarente avait amenées du pays de Liége. Cet important service avait eu la contre-partie fâcheuse de priver le prince de Condé du concours de celui qui était surnommé son *bras droit*. Par reconnaissance pour Tarente, Condé lui avait conféré, sous lui, le commandement

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse.

[2] Ville de Lorraine qui avait le titre de principauté, formant antérieurement deux seigneuries distinctes appelées le Château-haut et le Château-bas; aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Meuse.

[3] Ville de Lorraine sur la rive droite de la Meuse.

[4] Bourg de Lorraine, qui tire son nom du couvent de Dam et de la forteresse de Villers.

supérieur ; le comte de Tavannes qui jusque-là avait exercé cette fonction, demanda son congé. Le prince Condé lui fait envisager qu'il n'a pas d'autre moyen de témoigner sa reconnaissance à Tarente, et le supplie de consentir au moins à partager le commandement. Tavannes demeure inflexible. « Allez donc, lui dit le prince de Condé, les larmes aux yeux, donnez à Mazarin la joie de m'avoir arraché mon bras droit pour s'en servir contre moi-même. » « Monseigneur, réplique Tavannes, j'ai tout abandonné, j'ai tout sacrifié pour avoir l'honneur de vous suivre ; ma conduite justifiera toujours mes sentiments. Je donne ma parole à Votre Altesse de ne jamais paraître à la cour et dans les armées qu'elle ne soit rétablie dans tous les droits de sa naissance et de son rang. » Tavannes se retira dans ses terres, et le brave gentilhomme résista aux plus brillantes promesses pour ne pas manquer à sa parole[1].

Le prince de Condé, en se repliant sur Damvillers, laissait derrière lui des garnisons dans les places qui lui appartenaient encore; mais il n'était guère à portée de venir à leur secours en cas d'attaque, situation dont le maréchal de Turenne ne manqua pas de profiter. Le maréchal entreprit le siége de Ligny[2]

[1] Voy. l'*Histoire du prince de Condé*, par Désormeaux, et les *Mémoires* du comte de Tavannes.

[2] Ligny-en-Barrois.

qui capitula, et il attaqua Bar-le-Duc. A la nouvelle de l'investissement de Bar, où le cardinal était venu rejoindre l'armée du roi, Condé revint sur ses pas ; il était arrivé à Vaubecourt [1], à cinq lieues de la place, comptant le lendemain fondre sur les lignes des assiégeants, lorsque ses troupes lui faillirent dans la main par l'indiscipline et le désordre. Vaubecourt était rempli d'approvisionnements de vins et de denrées; les soldats s'y abandonnent à toutes sortes d'excès. Le maréchal de Turenne, informé de ce qui se passe, marche sur Vaubecourt avec le maréchal de la Ferté, laissant devant Bar-le-Duc le duc d'Elbeuf et le maréchal d'Aumont. Le prince de Condé, à l'approche des troupes royales, fait sonner l'alarme; mais pas un soldat ne vient reprendre son rang sous les armes ; ce prince est obligé de faire mettre le feu aux quatre coins du bourg pour en chasser ses soldats; il les réunit avec peine en désordre dans la campagne, et il se trouve heureux encore de pouvoir opérer sur Clermont en Argonne, et de Clermont sur Stenai [2], une prompte retraite.

Bar-le-Duc, livré à ses seules forces, fait encore une sérieuse résistance : la basse ville est empor-

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse.

[2] Cette petite ville appartenait en propre au prince de Condé ; elle lui avait été donnée par le roi, en 1646.

tée la première, la haute ville et le château capitulent douze jours après ; mais il avait fallu vingt-deux jours pour se rendre maître d'une place que le prince de Condé avait prise naguère en un jour [1].

Château-Porcien et Vervins [2] succombèrent promptement sous l'effort de l'armée royale. Le maréchal de Turenne prenait ses dispositions pour le siége de Sainte-Menehould, lorsque, la rigueur de la saison l'empêchant de donner suite à son projet, il fit prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver.

De son côté, le prince de Condé mit son armée en quartiers dans les Pays-Bas et alla lui-même passer l'hiver à Bruxelles. Le duc de Wurtemberg qui, depuis plusieurs mois, partageait avec ce prince les fatigues de la guerre, venait de mourir emporté par une maladie.

La suspension des opérations militaires ôtait tout prétexte à la prolongation du séjour du cardinal Mazarin sur le théâtre de la guerre; mais, comme il n'en prenait pas davantage le chemin de Paris, le vrai motif de sa temporisation se trouva dévoilé.

Paris n'était pas assez grand pour contenir deux ambitions telles que celles du cardinal Mazarin et

[1] Voy. la lettre précédente du maréchal de Turenne du 20 novembre.

[2] Ancien marquisat de la maison de Coucy.

du cardinal de Retz; celui-ci, toujours à Paris, surnageait encore, après le naufrage de son parti. Fatalement l'une des deux éminences devait s'évanouir sous le choc de l'autre. Bien que le cardinal de Retz fût tout meurtri encore de ses échecs de la Fronde, néanmoins le faire disparaître ne semblait pas une œuvre facile pour son rival, quelque fût sa puissance. Le cardinal de Retz avait avec Paris les attaches inamovibles de son autorité ecclésiastique, comme coadjuteur du diocèse; il y avait à compter avec son ascendant sur le clergé et le peuple des paroisses, avec la cour de Rome qui lui donnait son appui. Certaines considérations même de politique intérieure ou de reconnaissance semblaient devoir le faire ménager; il venait de prendre une part considérable aux négociations qui avaient facilité la rentrée du roi dans Paris. Le cardinal Mazarin, d'accord avec la reine, étudiait sans se hâter, pour frapper un coup plus certain, les combinaisons diverses qui pourraient l'amener à ses fins sans courir le risque de déchaîner de nouvelles tempêtes. Trois combinaisons, considérées comme les meilleures, furent classées à part pour être plus spécialement étudiées, sauf à choisir entre elles : la première consistait à désarmer son rival par l'importance même des avantages qui lui seraient offerts; la seconde se basait sur la violence ouverte, la troisième sur la ruse. Il n'est

pas nécessaire d'avoir approfondi beaucoup le caractère du ministre italien pour être assuré que la troisième combinaison l'emportait dans ses préférences.

Néanmoins le désir de se défaire d'un homme incommode et dangereux était tel, que les trois combinaisons furent mises en œuvre.

Par la première, avec des sommes d'argent considérables, une ambassade à Rome était offerte au cardinal de Retz sous le titre de surintendance des affaires du roi en Italie; mais les amis du coadjuteur qui ne prétendaient pas avoir servi gratuitement sa cause, le duc de Brissac qui voulait le gouvernement d'Anjou, Caumartin une place de secrétaire d'État, Joly la charge de secrétaire des commandements du duc d'Anjou, l'abbé Charrier une riche abbaye, se révoltèrent contre un arrangement qui laissait de côté leurs intérêts; et, plus haut que tous les autres, Montrésor[1] s'écria en jurant : « Nous ne sommes pas des gens à manger des pois au veau[2]. » Le coadjuteur influencé par son entourage répondit par un refus. Cette conduite lui parut d'autant plus habile que cette avance le confirmait dans la conviction qu'il

[1] Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, de la cabale des *Importants*, qui a laissé des Mémoires qui s'arrêtent avant l'époque de la Fronde.

[2] Mémoires du cardinal de Retz.

inspirait à la cour une frayeur de nature à lui permettre d'en tirer des avantages bien autrement éclatants.

Servien avait été le négociateur de cette première combinaison. L'abbé Fouquet, qui nourrissait contre le cardinal de Retz les rancunes d'un rival auprès de mademoiselle de Chevreuse, fut l'ordonnateur empressé de la seconde. Pradelle, capitaine au régiment des gardes, fut chargé de l'arrestation du cardinal; il était porteur d'un ordre écrit par Le Tellier lui-même qui portait au bas de la main du jeune roi : « J'ai commandé à Pradelle l'exécution du présent ordre en la personne du cardinal de Retz, *mesme de l'arrester mort ou vif en cas de résistance de sa part.* » Cet ordre fut remis, en trois exemplaires, à trois émissaires différents. Des informations furent prises par Pradelle sur les habitudes du cardinal, et plus particulièrement sur la direction qu'il donnait à ses excursions nocturnes. Touteville, autre capitaine aux gardes, loua, dans le même but, une maison proche de celle de la présidente de Pomereu pour y aposter ses satellites. Le cardinal, qui ne sortait d'habitude qu'accompagné de gens armés, prit des précautions d'autant plus grandes qu'il fut averti du péril, un de ses serviteurs lui ayant révélé la tentative faite par un autre émissaire, Le Fei, officier d'artillerie, pour connaître ses fréquen-

tations. Les tentatives d'attaque et d'enlèvement nocturne furent donc indéfiniment ajournées. Quant à une attaque et à un enlèvement en plein jour, il n'y fallait pas songer en raison de l'émotion qui s'en serait suivie dans tout Paris.

A défaut du succès des deux premières combinaisons, restait la troisième; elle convenait d'ailleurs mieux à la reine, portée à la douceur, que les extrémités qui eussent été la conséquence inévitable du succès de la précédente combinaison. La ruse, avons-nous dit, était la condition de la réussite de cette troisième combinaison ; elle consistait pendant une visite au Louvre à faire arrêter le cardinal. La difficulté était grande encore : le coadjuteur méfiant avait cessé de paraître à la cour. On lui fit adroitement savoir que la cour était disposée à s'accommoder avec lui et à lui donner satisfaction pour ses amis ; ceux-ci, avisés en même temps de ces fallacieuses dispositions et alléchés par l'appât, pressèrent eux-mêmes le cardinal par leurs vives instances à se rendre à l'appel de la faveur. En définitive, dédaignant quelques avis qui le prévinrent du danger, le 19 décembre, le cardinal de Retz parut au Louvre dans l'appartement de la reine où se rendit le jeune roi. Le prélat n'obtint de la reine que ces seules paroles : « Monsieur le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre vi-

sage; mais il paroit pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand[1]. » Après une conversation indifférente de quelques instants entre la reine et les personnes présentes, le cardinal, piqué de cette froideur, se retira. Dans l'antichambre, M. de Villequier, capitaine des gardes, lui signifia qu'il l'arrêtait au nom du roi. Sous bonne escorte, le prisonnier fut conduit à Vincennes.

Cette arrestation, dont la nouvelle ne se répandit qu'avec quelque lenteur dans Paris, n'y produisit pas l'émotion populaire si redoutée par la politique royale et sur laquelle le coadjuteur avait compté, basant sur cette illusion son audace vis-à-vis de la cour. Mais le peuple aime les forts et les heureux; il délaisse volontiers ceux que la fortune abandonne. Le clergé de Paris voulut protester, le Chapitre surtout qui ordonna les prières des quarante heures; mais l'archevêque, soupçonné de quelque jalousie à l'égard de son neveu le coadjuteur, depuis que celui-ci avait revêtu la pourpre qu'il n'avait pas lui-même, étant allé porter au roi les remontrances du clergé, sur un reproche de la reine, désavoua les prières des quarante heures. Il en rejeta l'ordre sur le Chapitre, et il se tint satisfait de quelques promesses qui n'allaient pas au delà de ménagements à apporter à la captivité du prisonnier.

[1] Mémoires de Guy Joly.

Il était à craindre que le mécontentement de la cour de Rome ne se manifestât d'une manière plus sérieuse que celui de l'archevêque de Paris. Nous savons que le Saint-Siége avait envoyé en France un nonce dont la mission avait pour but d'appuyer le cardinal de Retz contre le retour imminent du cardinal Mazarin ; le coup hardi qui venait de frapper son protégé le coadjuteur de Paris ne pouvait que l'irriter davantage. Le procédé dont la cour avait usé envers le nonce pontifical qui s'était vu barrer le passage en Provence, pour qu'il ne pût même pas faire de représentations importunes, était peu fait pour l'apaiser [1]. L'absence du cardinal Mazarin, prolongée à dessein, venait à point pour permettre de faire à la cour de Rome une plausible réponse : le cardinal ne pouvait être responsable d'une arrestation opérée en son absence, alors qu'il n'avait pas encore repris la direction des affaires de l'État. Sa rentrée au pouvoir ne devait donc pas être une occasion de brouilleries avec la cour de Rome. Celle-ci éprouva en effet le plus vif ressentiment, mais, dans la crainte de s'engager imprudemment, elle ne fit aucun éclat.

[1] Chap. 31, p. 142.
Les auteurs de Mémoires disent que le Nonce avait été envoyé en France exprès pour protester contre l'arrestation du cardinal de Retz; mais les preuves authentiques et inédites du chapitre précédent établissent que sa mission était antérieure à cette arrestation.

Le nonce ne parut pas à Paris; il repartit de la Provence pour l'Italie sans avoir pu remplir la mission pour laquelle il avait été envoyé.

Tous les obstacles étant aplanis, le cardinal Mazarin pouvait enfin effectuer son retour si désiré. Il arriva à Paris le 3 février 1653. Son entrée fut un triomphe; tout ce que la cour renfermait de plus éminent accourut au-devant de lui jusqu'à Dammartin; le roi lui-même vint à sa rencontre au Bourget et le ramena dans son carrosse au Louvre où l'attendait la reine. Ses nièces, sur lesquelles sa politique devait étayer bientôt la base d'une grandeur qui ne devait plus déchoir, furent logées avec lui dans le palais des rois[1].

La rentrée du roi dans Paris et le retour du cardinal Mazarin marquent une phase décisive de la Fronde. Au centre elle n'était plus; au nord, elle avait perdu pied avec le prince de Condé rejeté

[1] « Ledit jour, 3, arrivèrent aussi par la porte Saint-Antoine les nièces de Son Éminence, au devant desquelles estoyent allées la princesse de Carignan, la princesse Louyse, sa fille, la mareschale de Guébriant et quantité d'autres dames de condition. Elles vinrent descendre en l'hostel de Vendosme, où la duchesse aussi accompagnée de plusieurs dames les reçut avec de très-grands témoignages d'affection, principalement envers la duchesse de Mercœur, sa belle-fille. Puis ayant esté conduites au Louvre, après les favorables accueils qu'elles receurent de Leurs Majestez, la Reyne les fit mener dans l'appartement qui leur avoit esté préparé au mesme lieu. » *Gazette*; art. daté de Paris, le 8 février 1653.

hors des frontières; de plus, de ce côté, elle avait abdiqué le caractère de guerre civile pour prendre exclusivement celui de guerre étrangère; à peu d'exceptions près, tous les partisans français du prince de Condé l'avaient abandonné. En Guyenne seulement et dans quelques provinces limitrophes où nous allons reprendre le cours des événements, la torche des discordes civiles brûlait encore.

---

# CHAPITRE XXXIII.

## ÉPISODE

Commissions envoyées par le duc d'Orléans pour lever des impôts dans les provinces. — Aspect pittoresque de la ville d'Uzerche. — Aperçu de son ancienne histoire. — Siége d'Uzerche par les Sarrasins. — Destruction d'Uzerche par les Normands. — Son monastère. — Visite du pape Urbain II. — L'anti-pape Bourdin. — Éléonore d'Aquitaine et Richard Cœur-de-Lion à Uzerche. — Le troubadour Gaucelme Faydit. — Uzerche refuse de reconnaitre le traité de Brétigny et repousse les Anglais. — Les armoiries de la ville d'Uzerche à trois époques. — La sénéchaussée d'Uzerche; ses vicissitudes. — Louis XI à Uzerche. — Les sénéchaussées, les baillages et les présidiaux. — Rétablissement de la sénéchaussée d'Uzerche par Henri III. — Le duc d'Epernon et et le comte de Scomberg accourant, l'un pour prendre, l'autre pour défendre Uzerche. — Mission du comte de Bonneval pour lever une imposition sur la ville d'Uzerche. Particularités sur sa maison. — Sa lettre aux Consuls, 16 juillet 1652. — Vieilles rancunes entre la ville d'Uzerche et la maison de Bonneval datant des états généraux de 1614. — L'archevêque de Bourges, gouverneur du Limousin. — Particularités sur la maison de Lévis. — L'archevêque de Bourges chargé d'assurer l'exécution de l'ordonnance royale transférant à Limoges le parlement de Bordeaux. — Lettre du roi à l'archevêque, 9 avril 1652. — L'archevêque accourt avec des troupes au secours d'Uzerche menacé par le comte de Bonneval. — Son entrée à Uzerche. — Comparaison avec d'autres entrées. — Mécontentement du marquis de Pompadour, lieutenant général de la province, contre l'archevêque de Bourges. — Sa lettre à Le Tellier, 19 juillet.

— Particularités sur la maison de Pompadour. — Préparatifs de l'archevêque de Bourges pour assiéger Blanchefort, château du comte de Bonneval. — Sa lettre à Le Tellier, 19 juillet. — Description actuelle du château de Blanchefort. — Capitulation du château, 20 juillet. — Traité conclu, 23 juillet. — Lettre inédite de l'archevêque de Bourges à Le Tellier, Tulle, 25 juillet. — Autre lettre inédite de l'archevêque au ministre, Ussel, 30 juillet. — Dernière lettre inédite de l'archevêque au ministre, Ussel, 6 août. — Conclusion du différend entre l'archevêque de Bourges et le marquis de Pompadour. — L'archevêque de Bourges se démet de sa charge de gouverneur du Limousin. — Le maréchal de Turenne lui succède dans ce gouvernement.

(1652.)

Depuis la réception au château de Turenne de la princesse de Condé et la capitulation de la ville de Brive [1], aucun fait militaire saillant ne s'était passé dans la province du Limousin. Les actes de souveraineté exercés par le duc d'Orléans depuis que le parlement de Paris lui avait conféré le titre et les pouvoirs de lieutenant général du royaume, titre et pouvoirs confirmés par le parlement de Bordeaux, faillirent renouveler les hostilités dans cette province; mais il ne jaillit qu'une étincelle qui n'alluma pas d'incendie; elle n'a fourni qu'un épisode aussi curieux qu'ignoré dont nous serons le premier historien.

Avant d'en aborder le récit, un succinct aperçu du pittoresque aspect de la ville d'Uzerche et de

[1] Voy. tom. Ier, chap. 6.

son histoire, l'un et l'autre peu connus, ne sera pas sans quelque intérêt.

La ville d'Uzerche s'élève sur un banc de rochers granitiques étroit et prolongé comme la lame d'une épée; le cours de la Vézère qui le contourne semble en former le fourreau. A la garde de cette épée se trouvait et se trouve encore la principale entrée de la petite ville défendue au-devant par la coupure artificielle d'un fossé profond. Les traces de cette coupure se voient encore; et lorsqu'on les a franchies, la voie publique passe sous une voûte, ancienne porte de la ville; sous cette voûte existe toujours la coulisse par laquelle s'abaissait en glissant la herse massive. La ville tout entière était enveloppée d'une formidable ceinture de fortifications à l'aplomb du rocher, formée de dix-huit tours reliées par des courtines; leurs vieux débris s'élèvent sur plusieurs points enlacés par des lierres; et la ville s'étage au-dessus sur l'arête du rocher telle encore qu'elle était au moyen âge. La plupart des maisons sont flanquées de tours rondes ou carrées, comme autant de petites forteresses à emporter dans le cas de la prise de l'enceinte par un assaut. Le cachet caractéristique de ces demeures avait donné lieu au vieux proverbe : *Qui a maison à Uzerche a château en Limousin*. Une église romane surmontée d'un haut clocher, domine cet ensemble.

Hors de la ville, deux longs faubourgs, l'un au nord, l'autre au sud, accompagnent au loin de leurs rangées de maisons blanches au dehors, noires au dedans, la route de Paris à Toulouse.

L'origine d'Uzerche paraît remonter à un *castrum* romain, et certains antiquaires ont cru reconnaître dans son emplacement l'assiette de l'*Uxellodunum* des *Commentaires* de César. Après les invasions du nord des Francs victorieux, elle eut à repousser les invasions du midi des Sarrasins venus d'Espagne. Ceux-ci l'assiégèrent pendant sept années. Les habitants mourant de faim étaient forcés à se rendre, lorsqu'ils eurent recours à un stratagème heureux. Ils laissèrent sortir de la ville, comme par mégarde, une vache grasse ; les Sarrasins, désespérant de prendre par la famine une ville si bien approvisionnée, se retirèrent. Par reconnaissance, deux taureaux de gueules sur champ d'or furent adoptés pour les armoiries de la cité.

Dans la période historique qui s'étend de la conquête des Francs à l'institution de la féodalité, Uzerche, partie intégrante du comté du Limousin, circonscription politique et administrative antérieure au vicomté, devint le chef-lieu d'une vicairerie dont le territoire s'étendait en longueur, du nord-est au sud-est, de Treignac à Brive[1]. Cette

[1] Voy. le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu publié par

ville possédait entre autres droits celui de frapper monnaie.

Le chef de la seconde dynastie de nos rois, Pépin le Bref, après avoir ruiné Limoges pour punir cette ville d'avoir pris le parti de Waiffre, duc d'Aquitaine, dernier représentant de la dynastie mérovingienne, transporta à Uzerche, déjà célèbre par son monastère, le siége épiscopal.

Ce monarque rétablit et augmenta avec un soin tout particulier les fortifications de cette ville qu'il destina à servir de barrière contre les entreprises de Waiffre et contre les incursions des Sarrasins apparaissant parfois encore malgré la terrible défaite que leur avait infligé Charles Martel. Ces précautions ne la mirent pas à l'abri d'ennemis plus heureux; en 909, les Normands s'en emparèrent, massacrèrent les habitants et firent de la ville, du château et de son église, un monceau de ruines.

Avant cette catastrophe, l'évêque Turpin avait rétabli à Limoges le siége épiscopal; il y avait même conduit avec lui les religieux attachés à l'église d'Uzerche, afin d'éviter toute rivalité entre les deux siéges[1].

Le renouvellement de foi religieuse amené par la croyance que la fin du monde aurait lieu

notre savant compatriote, M. Maximin Deloche, membre de l'Institut. Paris, 1859.

[1] Histoire de la ville d'Uzerche par M. Combet. Tulle, 1856.

mille ans après la naissance de Jésus-Christ, fit renaître de leurs cendres l'église, le monastère et par suite la ville elle-même. Les dons pieux, les concessions de terres affluèrent de toutes parts[1]. Gaubert fut le premier abbé du monastère restauré sous la règle de saint Benoît[2]. Par suite des concessions de fiefs faites au monastère, l'abbé devint seigneur temporel du territoire de la ville et de nombre de lieux environnants; cette dignité, par l'importance même qui lui fut acquise, fut dans la suite l'objet de plus d'une compétition regrettable.

Le 21 décembre 1095, le monastère eut l'insigne honneur de donner l'hospitalité splendide que lui permettait sa richesse au pape Urbain II, venant de prêcher à Clermont la première croisade. Le Souverain Pontife emmena avec lui, en quittant Uzerche, le moine Maurice Bourdin dont il avait distingué les talents. Bourdin devint successivement archidiacre de Tolède,

[1] Un grand nombre de maisons seigneuriales du Limousin, entre autres la maison de Cosnac, en 1050 et 1123, se firent un pieux devoir d'enrichir l'abbaye de leurs donations. Voy. les preuves authentiques de noblesse présentées par Daniel de Cosnac, en 1701, pour l'ordre du Saint-Esprit. *Mémoires de Cosnac*, t. II, p. 469.

[2] Le Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche qui remontait à l'époque de la restauration du monastère était avec ceux des abbayes de Vigeois et de Beaulieu un des monuments historiques les plus précieux du Limousin; il a été détruit par le vandalisme révolutionnaire, le 30 novembre 1793.

évêque de Coïmbre, archevêque de Braga; mais entraîné par son ambition, il eut le malheur de mourir antipape, en 1122, sous le nom de Grégoire VIII.

Lorsque le droit féodal eut fait passer par le mariage d'Éléonore d'Aquitaine la province du Limousin sous le sceptre des rois d'Angleterre, Uzerche, en 1184, reçut dans ses murs, avec de grands honneurs, la duchesse d'Aquitaine, la reine douairière d'Angleterre, Éléonore, veuve alors de Henri II, son second époux. La reine était accompagnée de son fils, le roi Richard Cœur-de-Lion. Gaucelme Faydit, joyeux troubadour, né à Uzerche, faisait partie du cortége. Il s'était fait un renom en chantant dans les seigneuriales demeures les belles châtelaines. Ce protégé du roi Richard l'avait accompagné en Palestine; sa muse reconnaissante consacra bientôt à la mort de son protecteur une poétique élégie[1].

En 1279, Uzerche fut assiégé par Marguerite de Bourgogne, veuve de Guy IV, vicomte de Limoges, qui gouvernait la vicomté comme tutrice de sa fille Marie. Sa folle ambition avait semé partout le désordre et la résistance. Uzerche allait succomber, lorsqu'une révolte des habitants de Limoges

[1] *Histoire du Bas-Limousin*, par M. Marvaud. Paris, 1842. Les poésies de Gaucelme Faydit sont conservées à la Bibliothèque nationale; *Manuscrit*, n° 2701.

obligea la vicomtesse à lever le siége. Elle accourut à Limoges et ne tarda pas à y mourir laissant un souvenir détesté[1].

La prise de possession du Limousin par l'Angleterre ne s'était pas faite sans exciter des répulsions qui allèrent grandissant; de cette époque date pour cette contrée une ère de luttes incessantes, de villes prises et de châteaux dévastés. Les bandes pillardes des Brabançons commirent partout les plus grands ravages; mais leurs incursions dévastatrices s'arrêtaient impuissantes au pied des murailles d'Uzerche. Cette ville qui avait trouvé moyen de se soustraire promptement au joug étranger, refusa de reconnaître les clauses du désastreux traité de Brétigny[2]; aussi, en 1374, les Anglais tentèrent-ils de s'en emparer par surprise. Ils furent vaillamment repoussés. Cette énergique défense valut à cette cité le surnom d'Uzerche-la-Pucelle[3]; et le roi Charles V, sur la demande du duc d'Anjou, son frère, lui accorda d'ajouter en

[1] *Études historiques et critiques du Bas-Limousin* par M. de Larouvrade. Tulle, 1860.

[2] Par ce traité, si Edouard III, roi d'Angleterre, renonçait à toutes prétentions sur la couronne de France, le roi Jean, en recouvrant sa liberté, cédait au roi d'Angleterre l'Aquitaine, l'Agenois, l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, le Limousin, le Quercy, Calais et son territoire, et payait pour sa rançon trois millions d'écus d'or.

[3] *Histoire d'Uzerche* par M. Combet. Tulle, 1856.

chef à ses armes trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur [1].

[1] En 1814, le roi Louis XVIII a conféré à la ville d'Uzerche de nouvelles armoiries dans les circonstances suivantes :

Cette ville avait accueilli la restauration de l'ancienne maison de France par des manifestations enthousiastes. L'aïeul maternel de l'auteur de ces *Souvenirs*, M. le lieutenant général marquis de Guillaumanches du Boscage, ancien officier supérieur des gardes du corps, qui reprit son commandement en 1814, dès que la maison du roi fut reformée, vivait, depuis son retour de l'émigration, retiré dans le château de la Gente qu'il avait acquis à quelques lieues d'Uzerche, depuis la vente révolutionnaire de ses biens d'Auvergne ; ce fut à lui que cette ville s'adressa, en le priant de présenter à Paris à M. le comte d'Artois, pour transmettre au roi, son frère, encore attendu en France, une adresse chaleureuse (voy. le *Moniteur universel* du 26 avril 1814). (Mon grand-père, esprit distingué, a publié les ouvrages suivants : *Précis historique sur le feld-maréchal Souvarow*, 1 vol. Hambourg, 1808 ; *Essais philosophiques, politiques et législatifs;* 3 vol. Paris, 1835.)

Le maire d'Uzerche adressa à Paris à M. le marquis du Boscage cette lettre de remerciement :

« Uzerche, 1er mai 1814.

« Monsieur le Marquis,

« Mes administrés sentent vivement qu'ils ne pouvaient mettre leurs intérêts en de meilleures et de plus nobles mains. Agréez l'expression de leur profonde reconnaissance dont je suis infiniment flatté d'être l'interprète.

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sera transcrite sur les registres de la mairie. Là, comme dans nos cœurs, vivra le souvenir de la grâce et de l'empressement avec lesquels vous avez daigné vous charger de déposer l'hommage de nos sentiments auprès d'un Prince dont vous êtes l'un des plus honorables serviteurs.

« Agréez l'assurance de la haute estime et de la considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur le Marquis,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le Maire d'Uzerche,

« TEREYGEOL. »

Six semaines après, M. le marquis du Boscage recevait de M. le

La possession du Limousin par les Anglais fixe pour cette province la date de l'institution des sé-

duc de Pienne, premier gentilhomme de la chambre, la lettre suivante :

« Aux Tuileries, 22 juin 1814.

« Monsieur le Marquis,

« J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les ordres du Roi, la ville d'Uzerche, département de la Corrèze, prendra à l'avenir pour armes la décoration de la fleur de lys d'argent sur champ d'azur et elle aura le droit de placer les mêmes armes au centre du drapeau de sa garde nationale. Sa Majesté daigne accorder aussi sa décoration du Lys à M. le Marquis du Boscage, officier supérieur de la garde nationale, à M. Cluzac, maire d'Uzerche, à M. de Verrière, à M. Grégoire Lanouaille, à M. Louis Personne, à M Crevcilher, à M. Haino.

« C'est avec plaisir, monsieur le Marquis, que je m'empresse de vous transmettre l'ordre du Roy relatif aux grâces ci-dessus que vous avez sollicitées pour la ville d'Uzerche. Cette ville y verra la preuve de la bienveillance paternelle de Sa Majesté qui aime à distinguer ses fidèles sujets, et vous, monsieur le Marquis, vous y trouverez une nouvelle preuve des bontés de Sa Majesté pour un ancien officier de ses gardes dont le zèle et le dévouement lui sont connus.

« Recevez, je vous prie, etc. »

Le conseil municipal de la ville d'Uzerche réuni extraordinairement, le 17 juillet 1814, ordonna que cette lettre transmise par M. le marquis du Boscage serait transcrite sur ses registres; qu'un *Te Deum* serait chanté le même jour, et que le soir il y aurait illumination générale accompagnée de feux allumés dans les divers quartiers en signe d'allégresse publique. En raison de l'origine antique et non moins honorable des anciennes armoiries, le conseil municipal décida que l'ancien écu et le nouveau seraient accolés, qu'autour du premier serait conservée l'ancienne exergue : *Scel des communes d'Uzarche* 1373; qu'autour du second serait inscrite celle-ci : *Civitati semper fideli Ludovicus XVIII redux dedit anno* MDCCCXIV. Le conseil décida enfin qu'une copie authentique de sa délibération serait envoyée à M. le marquis du Boscage.

Cette transmission fut faite avec accompagnement d'une

néchaux; cependant une charte dont nous allons parler prétend la rattacher au règne de Pépin le

lettre du 1er août 1814, signée du maire et des membres du conseil municipal ci-après: Deyzac, Chastaing adjoint, Boyer, Chamard, Pradel, Dessus jeune, Larouvrades, Clédat-Lavigerie aîné, Chastenet aîné. M. le marquis du Boscage y est prié de porter aux pieds du trône les témoignages de reconnaissance de la ville d'Uzerche et le vœu qu'elle soit érigée en chef-lieu d'arrondissement.

L'auteur de ces *Souvenirs* conserve soigneusement toutes les pièces de ce précieux dossier qui lui ont été transmises par son aïeul. Lui-même a eu l'honneur d'être l'objet d'une délibération du conseil municipal de la ville d'Uzerche prise le 25 avril 1865, en remerciement de ses efforts pour un tracé de chemin de fer compensant le trafic séculaire de la route de Paris à Toulouse. Il avait défendu les droits de cette ville par des Mémoires imprimés et par sa parole devant le comité consultatif des chemins de fer. M. Lestrade, conducteur des ponts et chaussées à Uzerche qui a rempli les fonctions d'ingénieur à Tulle, lui avait fourni les renseignements techniques les mieux étudiés; mais les meilleures raisons et les droits les plus légitimes échouèrent en présence des intérêts d'une candidature officielle dans l'arrondissement de Saint-Yriex. Le conseil municipal d'Uzerche vota à l'unanimité des remerciements à l'auteur des *Souvenirs*, et décida qu'une copie de sa délibération lui serait transmise par M. Materre, maire de la ville. Nous en extrayons ce passage :

« Le conseil municipal, après délibération, déclare à l'unanimité que M. le comte de Cosnac a bien mérité de la ville d'Uzerche et lui vote des remerciements pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de la mission qu'il avait daigné accepter dans une affaire où les meilleures raisons devaient échouer devant un parti pris et où les intérêts sacrés de tout un département qui s'est toujours montré jusqu'ici si dévoué aux intérêts du gouvernement de l'Empereur sont à la veille d'être sacrifiés à des intérêts privés, d'autres disent à des faveurs personnelles. »

Bref. Quoi qu'il en soit, les deux sénéchaux établis dans le Limousin par la domination anglaise annulèrent complétement l'autorité du vicomte de Limoges, et cette magistrature à la foi civile et militaire maintenue par les rois de France après l'expulsion des Anglais, acheva de ruiner la juridiction féodale. Uzerche devint le siége d'une sénéchaussée; ce n'est pas que le sénéchal y eût jamais sa résidence; mais il y était représenté par un délégué et parfois il y venait lui-même tenir ses assises. A cette occasion, des rivalités jalouses s'élevèrent entre les trois villes qui, après Limoges, tenaient dans la province un rang à peu près équivalent : Tulle, Brive et Uzerche. Le roi Louis XI, de passage dans cette dernière ville, le 29 juillet 1463, n'y trancha pas encore la question; mais peu de temps après, par un édit daté d'Alluye, il décida au détriment de la ville de Tulle que les assises du sénéchal ou de son lieutenant seraient tenues dans les villes de Brive et d'Uzerche. Ce ne fut qu'en 1523 que la ville de Tulle put obtenir la création d'une sénéchaussée. La décision rendue en faveur de Brive et d'Uzerche ne fit qu'accroître les rivalités de ces deux villes; elles s'efforcèrent mutuellement de se supplanter pour devenir le siége exclusif des assises du sénéchal. La première sortit victorieuse de la lutte par l'application de l'édit de Henri II, du mois de janvier 1551, qui établit dans tout le

royaume des siéges présidiaux en nombre déterminé par ressort de parlement. La juridiction des sénéchaux avait un caractère trop militaire pour les temps nouveaux; les juges des présidiaux étaient uniquement de l'ordre civil. Le présidial fut établi à Brive, et les sénéchaussées d'Uzerche et de Tulle furent supprimées par application d'une mesure générale pour toutes les localités autres que le siége présidial[1].

Une institution de vieille date disparaît rarement sans laisser après elle des mouvements de flux et reflux; il en fut ainsi de celles des sénéchaux et des baillis, les titres étaient différents suivant les localités, mais les attributions étaient les mêmes. Quelques sénéchaussées et bailliages furent rétablis dans les localités où la suppression les avait atteints; mais le rétablissement fut partiel, amoindri, défiguré et accordé surtout parce qu'il était l'occasion de demander aux villes une finance toujours bien accueillie dans le trésor obéré; un lieutenant civil qui s'attribua ou se fit attribuer le titre pompeux de lieutenant général de la sénéchaussée tint la place du sénéchal militaire qui ne reparut plus; en outre la juridiction des sénéchaussées rétablies ou maintenues fut subordonnée à celle des présidiaux qui recevaient l'appel de

[1] Disposition postérieurement renouvelée par l'*Ordonnance de Moulins* de 1566.

leurs sentences. Les villes d'Uzerche et de Tulle protestèrent contre la suppression de leurs sénéchaussées, et ce ne fut que dans des conditions amoindries que nous venons de constater, qu'elles en obtinrent le rétablissement[1]. La sénéchaussée d'Uzerche fut rétablie par un édit de 1558; mais une vicissitude nouvelle la fit supprimer l'année suivante. Un édit de Charles IX la fit renaître en 1572 et demeura lettre morte; mais un nouvel édit de Henri III, donné à Blois, en 1577, ordonna son rétablissement définitif, nonobstant toutes les oppositions. Cet édit dont l'exposé historique paraît contestable, fait remonter à Pépin le Bref, sans doute pour rendre l'institution plus respectable par son antiquité, la création de la sénéchaussée d'Uzerche [2].

Le règne de Louis XIII vit la dernière lutte armée dont la ville d'Uzerche ait été le théâtre. Le

[1] Par une singularité caractéristique, lorsque le sénéchal, après cet amoindrissement de sa charge, voulait paraître à l'audience, il n'avait plus que droit de séance. Son lieutenant présidait et, en prononçant ses sentences au nom du sénéchal, employait cette formule : *Monsieur dit*; quand il prononçait ses sentences hors de la présence du sénéchal, il employait cette autre formule : *Nous disons.*

En définitive, les sénéchaux ne conservèrent de leurs anciennes attributions que la conduite de l'arrière-ban de la noblesse à la guerre.

[2] L'auteur de ces *Souvenirs* possède l'expédition originale sur parchemin de l'édit royal envoyée aux habitants de la ville d'Uzerche.

duc d'Épernon, gouverneur du Limousin, qui tenait pour le parti de la reine mère contre le roi, avait fait occuper l'abbaye par une garnison de vingt-quatre soldats sous les ordres du capitaine Breul; cette garnison trop faible avait demandé du secours au duc d'Épernon qui accourait en personne d'Angoulême à la tête de cinq cents chevaux et de deux mille hommes de pied; de son côté, le comte de Scomberg réunissait à Limoges des troupes pour s'opposer au secours du duc d'Épernon. Avant que les troupes de l'un ou de l'autre parti pussent arriver sous les murs d'Uzerche, les habitants avaient attaqué la petite garnison de l'abbaye; un prêtre était monté par un endroit réputé inaccessible au haut du clocher, d'où il jetait des pierres sur les assiégés combattant contre les assiégeants ; les assiégés pris à revers se retirèrent dans une tour où ils capitulèrent, après avoir perdu trois des leurs[1]. Le duc d'Épernon, qui s'était avancé jusqu'à Lubersac, revint sur ses pas en apprenant la capitulation de la garnison de l'abbaye ; et Uzerche ouvrit ses portes au maréchal de Scomberg.

De l'année 1619, passant à l'année 1652, nous allons être témoins d'une autre entrée dans les murs de la ville d'Uzerche, de l'entrée d'un archevêque en armes.

[1] *Mercure français*, tom. V, p. 172, année 1619.

Le duc d'Orléans avait envoyé dans toutes les provinces des commissions pour la levée des hommes et des deniers nécessaires à l'entretien des troupes de son parti; mais toujours au nom du roi, suivant la formule adoptée. Une de ces commissions concernant la province du Limousin avait été adressée au comte de Bonneval, seigneur de Bonneval et de Blanchefort, partisan zélé des princes.

Le comte de Bonneval appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de cette province, à laquelle elle avait fourni un sénéchal. Le château de Bonneval offre encore le spécimen d'une des constructions à la fois imposantes et gracieuses de la féodalité[1]. Cette maison était alliée indirectement à la maison de France par le mariage d'Antoine de Bonneval avec Marguerite de Foix, cousine germaine de Gaston de Foix, roi de Navarre. Un sang généreux, mais parfois trop bouillant, la caractérisait; il en a donné au dix-septième siècle une preuve nouvelle en la personne de ce personnage singulier, Claude-Alexandre, comte de Bonneval, qui quitta le ser-

[1] Ce château a été splendidement restauré par M. le général marquis de Bonneval dont le beau-fils, M. le vicomte d'Hugonneau du Chastenet, a épousé la sœur de l'auteur de ces *Souvenirs;* il appartient aujourd'hui à M. le comte Henri de Bonneval.

vice de France pour celui de l'Allemagne, qui quitta le service de l'Allemagne pour celui de la Turquie, où il mourut sous le nom d'Achmet-Pacha, étant grand maître de l'artillerie, avec le titre de *chef des bombardiers*. Une originalité instinctive caractérisait même parfois les femmes auxquelles s'alliait cette maison : Tallemand des Réaux rapporte que Jeanne de Lastours, mariée en premières noces à Gabriel d'Abzac, marquis de la Douze, et en secondes noces à Henri de Bonneval, se battit en duel avec lui ; qu'étant devenue veuve pour la seconde fois, et recevant un gentilhomme nommé La Citardie, au château de Bonneval, elle lui fit employer la soirée à moucher la chandelle à coups d'arquebuse ; et qu'elle appela en duel un de ses parents qui était passé près du château sans venir lui rendre ses devoirs.

En exécution de la commission délivrée par le lieutenant général du royaume, le comte de Bonneval écrivit aux receveurs généraux de la ville d'Uzerche d'avoir à verser cent mille livres. En même temps, il adressait la lettre suivante aux consuls de la même ville pour leur recommander de tenir la main à ce que ce payement fût exécuté sous un délai de quatre jours au plus, soit en son château de Bonneval, soit en son château de Blanchefort. Cette lettre avait un sous-entendu évident peu agréable pour les habitants de la ville d'Uzer-

che : la somme de cent mille livres, dans le cas plus que probable, vu la pénurie des finances en ce temps, où elle ne se trouverait pas dans la caisse des receveurs généraux, devait être fournie par les habitants, sous peine pour ceux-ci de se voir à la merci des gens de guerre que le comte appellerait dans la province :

« *Monsieur de Bonneval à Messieurs les Consuls de la ville d'Uzerche.*

« Bonneval, ce 7 juillet 1652.

« Messieurs,

« Comme mon intention n'a jamais esté autre que de servir la ville d'Uzerche, je n'ai point voulu escrire à Messieurs les recepveurs généraux d'icelle qu'en mesme temps que je ne vous fisse la présente pour vous faire scavoir que son Altesse Royale[1] m'ayant chargé de commissions pour la levée de gens de guerre pour le service du roy, m'a aussy ordonné de prendre sur la recepte générale du Limousin cent mille livres pour la levée et subsistance des dites troupes ; qui fait que je vous supplie, Messieurs, avec tout le corps de vostre ville, de faire en façon que les dits recepveurs n'appor-

[1] Le duc d'Orléans.

tent point de retardement à mettre entre les mains de mon commissaire la dite somme de cent mille livres, dans quatre jours, en ce lieu de Bonneval ou à Blanchefort ; autrement je serais contrainct avec douleur d'appeler des troupes dans la province qui pourront causer des suites qu'il n'est pas besoing que je vous escripve, puisque vous voyez l'exemple des provinces voyzines qui vous l'apprend assez. Celle-cy n'estant à autre fin, je vous prieray de me croire,

« Messieurs,

« Vostre très-humble et très-fidel serviteur,

« BONNEVAL[1]. »

Cette lettre qui déguise faiblement l'intimidation sous des termes en apparence conciliants, démontre que son auteur s'attendait à deux choses : la première, que la caisse des receveurs serait vide ; la seconde, qu'à défaut de cette ressource les habitants de la ville d'Uzerche se montreraient peu empressés à accomplir le sacrifice d'argent demandé pour le soutien du parti des princes; autrement eût-il été nécessaire de leur faire entrevoir l'appel de troupes pour les y contraindre et leur faire subir une part du terrible fléau de la guerre?

[1] Lettre inédite; *Archives du ministère de la guerre*, vol. 134.

Au reste, il était difficile que la commission du duc d'Orléans fût plus mal confiée pour obtenir l'exécution spontanée de ses ordres ; car il existait entre les habitants de la ville d'Uzerche et la maison de Bonneval un vieux levain de ressentiment. Aux États généraux de 1614, les députés du haut Limousin étaient : pour le clergé, Henri de la Martonie, évêque de Limoges ; pour la noblesse, Henri de Bonneval, chevalier, seigneur dudit lieu ; pour le tiers-état, Léonard de Chastenet, lieutenant général en la sénéchaussée de Limoges, sieur de Saint-Jean-Ligoure, bourgeois de Limoges ; ceux du bas Limousin : pour le clergé, Jean de Genouillac de Vaillac, évêque de Tulle ; pour la noblesse, Charles de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Courson et du Verdier ; pour le tiers-état, François Dumas, lieutenant-général en la sénéchaussée de Brive, et Jacques de Chavaille, sieur de Faugeras et du Poujet, lieutenant général en la sénéchaussée d'Uzerche[1].

[1] Relevons en passant un point intéressant à propos des noms des députés du tiers-état, qui est l'erreur accréditée de nos jours que la particule est un signe certain de noblesse ; le titre même de seigneur d'une terre que prenaient parfois par abus certains propriétaires bourgeois qui ne devaient porter que la dénomination de sieur, n'était pas non plus un signe de noblesse, depuis que les fiefs pouvaient être acquis par les roturiers. En définitive, la preuve de la noblesse de race ne résulte ni de la particule, ni même du titre ; mais de la valeur intrinsèque du nom basé sur une antique possession de noblesse recon-

Jacques de Chavaille, député du tiers-état, pour la sénéchaussée d'Uzerche, mourut au moment de de partir pour remplir son mandat. Pierre de Chavaille, son fils, se rendit à Paris pour siéger à la place de son père. A la séance de vérification des pouvoirs, une vive opposition s'éleva contre son admission; elle fut particulièrement suscitée par les autres députés de la province qui se firent en cette occasion les champions des vieilles-rivalités qui existaient entre les trois villes de Brive, de Tulle et d'Uzerche. Leur opposition se fondait sur ce que Chavaille n'avait pas été personnellement élu, et sur ce qu'il était en outre mineur de vingt-cinq ans. Cette opposition trouva de l'écho dans l'assemblée; néanmoins l'admission de Chavaille fut prononcée; mais il fut décidé que les députés du tiers état d'Uzerche, de Brive et de Tulle ne formeraient qu'une seule voix.

L'admission de Chavaille sur laquelle le seigneur de Bonneval, député de la noblesse pour le haut Limousin, avait certainement exprimé une opinion contraire, avait dû lui attirer de la part du député contesté quelque propos qui l'avait irrité. Bien plus, il existait de la part du comte de

nue. Si ce principe était moins oublié, combien de nos jours éviteraient d'accoler des particules à leurs noms roturiers ou d'y ajouter avec particule celui de quelque coin de terre pour jeter aux yeux une poudre qui n'aveugle que quelques ignorants.

Bonneval un motif de ressentiment dont Florimond Rapine, faisant preuve dans son livre sur les états généraux de 1614 de plus de passion que de bonne foi, se garde bien de parler. Le cahier même du tiers-état pour la sénéchaussée d'Uzerche[1] nous a révélé la cause de ce ressentiment. Ce cahier, mettant en avant le danger qui menaçait l'autorité du roi, réclamait la démolition des châteaux fortifiés du voisinage, et le château de Blanchefort appartenant au comte de Bonneval, bien que n'étant pas désigné nominativement, était particulièrement visé. Ce cahier du reste, sorte de diatribe contre la noblesse, démontre à quel point l'ancienne union entre les deux ordres que nous avons signalée ailleurs était alors altérée[2].

A la sortie du couvent des Grands Augustins où se tenaient les séances, le comte de Bonneval apostropha Pierre de Chavaille en ces termes :

« Petit galant, vous passez devant moi sans me « saluer ; je vous apprendrai votre devoir, et lors- « que vous me parlerez par votre bouche, je vous « ferai connaître la façon de laquelle vous devez « parler d'un homme de ma sorte. »

Ces paroles furent accompagnées d'un coup de canne si violent qu'elle se brisa sur le dos du

[1] Nous en devons la communication à un érudit d'Uzerche, M. Combet.

[2] Voy. t. 3, chap. 23.

jeune homme. Cet emportement était d'autant plus fâcheux que Chavaille s'était, paraîtrait-il, approché du seigneur de Bonneval dans l'intention de lui donner des explications satisfaisantes que celui-ci n'avait pas eu le temps d'écouter. Cette violence eut pour effet de changer les dispositions jusque-là peu favorables de l'assemblée pour le jeune Chavaille ; le tiers-état voulut voir dans cet incident, non une querelle personnelle, mais une offense faite à son ordre.

Les querelles de corps ayant toujours une importance majeure, celle-ci prit aussitôt les proportions d'un événement. La passion s'en mêla, comme on devait s'y attendre, et il n'est pas difficile de reconnaître à quel point elle s'accentue dans le récit de Florimond Rapine [1], collègue de Chavaille, député du tiers-état pour Saint-Pierre-le-Moustier, en Nivernais. Dès le lendemain, le sieur de Claveau, député du tiers-état de la province de Guyenne, fit à l'assemblée un récit émouvant de

[1] Recueil très-exact et très-curieux de tout ce qui s'est passé de singulier et de mémorable à l'Assemblée générale des Estats tenue à Paris en l'année 1614 et particulièrement en chacune des séances du tiers-ordre, avec le cahier dudit ordre et autres pièces concernant le mesme sujet par Me Florimond Rapine, seigneur de Foucheranne et de Lathenon, conseiller et premier avocat du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier, et l'un des députés pour le tiers-état dudit bailliage. Dédié à Monseigneur le Premier Président, Garde des sceaux de France, à Paris, au Palais, MDCLI.

l'événement de la veille; les députés décidèrent qu'ils se transporteraient incontinent au Louvre, Miron, prévôt des marchands, leur président, en tête, pour demander justice au roi. Louis XIII se promenait à cette heure dans ses jardins des Tuileries; les députés l'attendirent longtemps, sans que leur impatience, bien au contraire, fût calmée par cette attente. Enfin le roi parut; suivant l'étiquette du tiers-état parlant au roi, tous les députés mirent un genou en terre, et le président Miron, dans cette respectueuse attitude, exposa la plainte. Louis XIII répondit : « qu'il avoit un grand mé-« contentement de cet attentat, duquel il vouloit « que justice fût faite et le renvoyoit à son parle-« ment, et cependant nous commandoit de tra-« vailler à nos cahiers sans discontinuation[1]. »

Lorsque les députés du tiers-état furent de retour aux Grands-Augustins, l'évêque d'Agen, député du clergé proposa : « de se rendre entremetteur de « cette affaire et la composer en telle sorte que « nous en aurions du contentement et qu'il fallait « en tout événement qu'elle fust vidée par les estats « et non par le parlement[2]. »

Le tiers-état répondit par un vote que l'affaire ayant été renvoyée par le roi en son parlement, elle n'était plus à sa disposition, « joint que les

[1] Relation de Florimond Rapine.
[2] Même relation.

estats n'étoient fondés en juridiction pour prendre connoissance d'un crime[1]. » Cette réponse ayant été transmise au clergé, celui-ci répliqua par l'organe du cardinal de Sourdis : « que l'offense « estant de député à député, elle devoit estre ven- « gée par les estats, l'authorité desquels il ne « falloit soumettre au parlement[2]. » L'évêque de Beauvais soutint avec vigueur cette opinion.

Dans cette discussion, le clergé comprenait mieux que le tiers-état la théorie et la pratique du gouvernement parlementaire et en même temps la dignité et l'indépendance des assemblées représentatives, particulièrement en ce qui concerne leur juridiction sur leurs propres membres lorsqu'aucune personne étrangère n'est impliquée dans l'accusation. Le principe de cette juridiction restreinte est tout différent de celui d'une juridiction générale, qui conduit à l'omnipotence révolutionnaire des assemblées. La politique ministérielle aidant à l'inaptitude du tiers-état et caressant volontiers le sentiment de jalousie contre la noblesse qui faisait faire bon marché à la bourgeoisie des libertés publiques, marchait triomphante à son but de la suppression des états généraux et à la théorie dont nous avons fait déjà ressortir les inconséquences du transport de leurs prérogatives au

[1] Relation de Florimond Rapine.
[2] Même relation.

parlement de Paris. Cette politique n'avait pas tardé à développer dans l'esprit des membres du parlement ces aspirations ambitieuses que la Fronde devait porter à son apogée dans sa première période.

Le seigneur de Bonneval ne jugea pas prudent d'engager devant le parlement un débat contradictoire; il sortit du royaume et fut condamné à mort par contumace; l'arrêt le condamnait encore à deux mille livres de dommages, à cinq cents livres d'amende et à la confiscation de ses biens. Il revint en France quand cette émotion fut calmée.

En 1652, cet événement déjà vieux de trente-huit ans avait laissé ailleurs un souvenir plus ou moins effacé; mais il avait tracé une empreinte plus durable dans la mémoire des habitants de la ville d'Uzerche. Cet épisode parlementaire venait d'être ravivé par la publication du livre de Florimond Rapine qui ne datait que de l'année précédente. Ainsi à tous les points de vue, la lettre du comte de Bonneval fut mal accueillie. Les habitants loin de délier les cordons de leur bourse envoyèrent en toute hâte prévenir le gouverneur de la province.

Paraventure, le gouverneur du Limousin était alors l'archevêque de Bourges. Peu de temps auparavant, son frère François-Christophe de Lévis, comte de Brion, duc de Damville, était investi de ce gouver-

nement. Le duc de Damville n'avait pas été le premier gouverneur du Limousin de sa famille : celle-ci originaire du petit pays de Hurepoix, près de Paris, s'était illustrée dans la Croisade contre les Albigeois et les chefs de sa branche aînée y avaient conquis le titre héréditaire de *maréchaux de la foi.* Une branche cadette était venue pousser ses rejetons dans la province du Limousin par le mariage, en 1492, de Louis de Lévis, baron de la Voûte, avec Blanche de Ventadour, fille de Louis, comte de Ventadour, et de Catherine de Beaufort. Son arrière-petit-fils en faveur duquel le comté de Ventadour fut érigé en duché, en 1578[1], avait été investi de la charge de gouverneur du Limousin en 1571. Enfin, celui-ci avait eu pour successeur dans son gouvernement, en 1591, son fils, Anne de Lévis, duc de Ventadour, père du duc de Damville.

Le duc de Damville était le quatrième fils issu du mariage célébré à Aleth, le 25 juin 1593, d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, avec Marguerite de Montmorency; l'archevêque de Bourges était le cinquième fils issu de cette union. Pourquoi le duc de Damville avait-il résigné sa charge de gouverneur du Limousin en faveur de l'archevêque de Bourges? Bien que titulaire de la charge de premier écuyer

[1] La vicomté de Ventadour avait été érigée en comté avec la terre de Montpensier, en 1350, en faveur de Bernard, vicomte de Ventadour.

de Gaston, duc d'Orléans, le duc de Damville affectait les apparences de rester attaché au parti de la cour; mais ses inévitables liaisons avec le prince dont il dépendait le rendaient suspect malgré lui. Le cardinal Mazarin n'aimait pas les tièdes dévouements à sa personne, et il n'avait pas tort en effet de considérer le duc de Damville comme l'un des amis douteux ou des ennemis cachés qu'il comptait dans l'entourage du jeune roi. Le cardinal de Retz nous fournit un précieux éclaircissement à cet égard : le duc de Damville lui parlant d'une mission qu'il avait reçue de la cour pour dissuader le duc d'Orléans de joindre ses troupes à celles du duc de Nemours, lui avait dit : « Ce misérable (le cardinal de Mazarin) va tout perdre, songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal, je ne vous en puis pas dire davantage. » Le cardinal Mazarin était informé par des espions trop sûrs de tous les dévouements suspects pour que la conduite équivoque du duc de Damville ne lui eût pas été signalée, et celui-ci, pour éviter quelque disgrâce plus éclatante, avait, sous une apparence volontaire, résigné, le 18 novembre 1651, sa charge de gouverneur en faveur de son frère.

Nous ne pensons pas que la douleur de la perte de sa femme survenue le 10 février de la même année, ait été pour quelque chose dans la démission du duc de Damville. Il avait épousé, pour sa grande

fortune, Anne Le Camus de Jambeville, veuve de Claude Pinart, vicomte de Comblisy, baron de Cramailles, fille unique d'Antoine Le Camus, seigneur de Jambeville, président au parlement de Paris, et de Marie Le Clerc de Lesseville. Le malin Loret, assure que le volage époux qui n'avait pas eu d'enfants de son mariage, ne manquait pas de consolations pour lui faire oublier son veuvage[1]. La rési-

[1] « Lundy, mourut en cette ville,
« La dame duchesse d'Anville
« Dont les apas et les trésors
« Étoient au cofre, et non au corps;
« Son cher époux étant personne
« Qu'on tient avoir l'âme assez bonne
« (Car Messeigneurs les Ventadours
« Ont eu ce renom-là, toujours),
« Voulant montrer quelque tendresse
« En ce grand sujet de tristesse,
« Fit comme les bons compagnons
« Qui se frotent les yeux d'oignons:
« Mais il ne put dans ce vacarme
« Jamais répandre aucune larme;
« Ce n'est pas qu'il ait le cœur dur
« Comme un rocher, ou comme un mur:
« Mais il fait réserve possible,
« De tout ce qu'il a de sensible,
« Comme de pleurs, larmes, soupirs,
« Yeux mourans, sanglots, déplaizirs,
« Piteux accens, tristes fleurettes,
« Pour tout plein d'autres amourettes,
« Dont on dit qu'il a quantité
« Aussi bien l'hyver que l'esté.

[1] Loret, *Muse historique*, lettre VIII[e], *Fidelle*, du 19 février 1651

gnation de sa charge avait donc de la part du duc de Damville des motifs politiques plutôt que des chagrins domestiques. Par un adoucissement à cette perte, il avait obtenu que sa charge ne sortirait point de sa famille, et que son frère l'archevêque en serait invêsti; après l'archevêque, l'un de leurs neveux communs, fils de leur frère aîné, pouvait à son tour, suivant les probabilités, recevoir cette charge comme une sorte d'héritage. Voilà comment Anne de Lévis, abbé de Meymac et de Ruricourt, dom d'Aubrac, baron de Donzenac, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, conseiller d'État, archevêque de Bourges depuis 1649, était devenu gouverneur du Limousin par lettres patentes données à Poitiers, le 18 novembre 1651.

Sous l'ancienne monarchie, lorsque certaines charges étaient entrées dans les familles, celles-ci faisaient tous leurs efforts pour qu'elles n'en sortissent plus; c'est ainsi qu'un grand nombre de ces charges étaient assurées en survivance; c'est ainsi qu'il y avait de certains colonels au maillot, qui n'en devenaient pas moins de vaillants officiers, quand l'âge était venu pour eux de marcher à la tête de leurs régiments. Néanmoins il y avait dans cette transmission héréditaire de fonctions qui doivent rester toujours distinctes du patrimoine, un incontestable abus qui jaillit aux yeux plus vi-

vement encore lorsqu'on voit un archevêque revêtu des fonctions militaires de gouverneur d'une province. Les abus malheureusement sont de tous les temps; et si l'on a reproché avec tant d'amertume leurs priviléges à ceux qui n'avaient pris, disait-on, que la peine de naître, n'a-t-on pas souffert sous nos gouvernements modernes que les révolutions renversent si souvent sans aboutir jamais à aucune amélioration, des abus plus criants! N'a-t-on pas vu tantôt les favoris exclusifs du népotisme ministériel, tantôt les révolutionnaires toujours ardents à la curée des places, envahir les fonctions publiques, sans aptitude, sans savoir, sans moralité même trop souvent, privés des traditions qui peuvent dans une très-réelle mesure suppléer aux grands talents; or ces privilégiés du hasard ont-ils fait autre chose que de prendre la peine de naître! Ils représentent le système des générations spontanées appliqué à la politique.

L'archevêque de Bourges avait accepté avec empressement la charge de son frère, d'abord pour la conserver dans sa maison, ensuite parce qu'il était flatté de se mêler avec quelque importance au cours des affaires du monde. Ce prélat était actif et entreprenant, il était passionné pour rechercher les occasions de se distinguer; mais il était incontestablement dépourvu du tact nécessaire pour faire le choix de ces occasions. Notre jugement, tout sévère qu'il

puisse paraître, n'a rien d'exagéré, il est basé sur les faits qui vont suivre.

L'acte le plus important à accomplir qui aurait dû fixer l'attention et tenter l'ambition de l'archevêque de Bourges comme gouverneur du Limousin, était bien certainement la mise à exécution de l'ordonnance royale qui prescrivait le transfèrement à Limoges du parlement de Guyenne. Ce transfèrement des cours souveraines, dont le résultat devait être si décisif par la translation à Pontoise du parlement de Paris, avait pour objet autant de les soustraire à la pression tumultueuse des habitants des villes dévouées à la Fronde, que d'enlever à ces cours souveraines le levier même dont elles se servaient pour rendre leur opposition plus redoutable.

Cette mesure était habile, et le premier essai de son application fut fait sur le parlement de Bordeaux. Nous nous plaisons à rappeler que nous avons le premier soulevé le voile d'oubli dont cet essai était demeuré couvert en faisant connaître la lettre inédite du conseiller du Burg qui déclinait la délicate et dangereuse mission d'être l'agent du transfèrement à Limoges du parlement dont il était l'un des conseillers [1].

L'archevêque de Bourges fut convié à coopérer

[1] Voy. tom. 3, chap. 24, p. 171.

au succès de cette entreprise; le roi lui adressa ce message :

« A Gyen, 9 avril 1652.

« M. l'archevêque de Bourges, ayant ordonné que la séance de ma Cour de parlement qui estoit à Bordeaux sera transférée en ma ville de Limoges pour y rendre la justice à mes sujets du ressort de ladite Cour, à cause de la rébellion de la ville de Bordeaux, j'ai bien voulu vous faire cette part pour que vous ayez à favoriser et à faciliter, autant qu'il dépendra de vous, l'établissement de la séance de madite Cour de parlement en madite ville de Limoges et à tenir la main que les officiers de madite Cour y reçoivent tous les honneurs et respects dus à leur qualité et toute l'assistance qui dépendra de vous et même que vous teniez la main à l'exécution des décrêts et arrests qui seront par eux rendus, vous assurant que vous ferez chose qui me sera très-agréable et sur ce je prie Dieu... »

« Il a esté escrit aux échevins et habitants de Limoges et au Présidial dudit lieu pour mesme sujet ledit jour [1]. »

Si l'archevêque de Bourges avait su discerner

[1] La minute de cette lettre inédite est conservée aux *Archives du ministère de la guerre*, vol. 135.

d'un coup d'œil plus sûr les occasions où il lui était loisible de remplir personnellement et avec zèle les devoirs de sa charge de gouverneur de la province du Limousin, il ne pouvait en rencontrer une meilleure : par un acte de haute administration qui demandait l'énergie morale bien plus que l'emploi de la force matérielle, il eût attaché son nom à l'accomplissement d'une mesure habile, et la réussite eût avancé d'une année peut-être la fin de la guerre civile. Cette mission à accomplir ne présentait rien d'anormal avec le caractère dont il était revêtu ; mais il ne paraît pas qu'il y ait apporté plus de zèle que n'en mit le conseiller du Burg ; et, faute d'exécuteurs, la volonté royale resta inexécutée.

L'archevêque de Bourges se réservait sans doute pour des occasions dont il se promettait plus d'éclat, par exemple en répondant en personne à l'appel des habitants d'Uzerche. Après avoir donné des ordres pour la convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse du Limousin, le prélat se mit en marche avec les quelques troupes régulières formées du régiment de Grancey dont il pouvait disposer.

Le 18 juillet 1652, les habitants de la ville d'Uzerche virent paraître, se déroulant sur la pente du faubourg Sainte-Eulalie, les méandres d'une colonne dont les armes scintillaient aux chauds rayons d'un soleil couchant; d'un air guerrier, l'archevêque lui-même s'avançait à leur tête. Les

habitants étaient plongés depuis la sommation du seigneur de Bonneval dans une cruelle perplexité. Ils n'y avaient fait aucune réponse, et comme leur argent n'était pas sorti de leurs coffres, ils frémissaient en songeant à la menace de l'apparition de ce terrible colonel Balthazar, le récent vainqueur du marquis de Montausier, dont le nom seul inspirait un tel effroi, que nous avons vu un féroce aventurier tuant et pillant pour son propre compte, surnommé par la peur le *petit Balthazar*[1]. On peut s'imaginer facilement avec quelle reconnaissance les habitants accueillirent la venue de l'archevêque ; descendant en foule à sa rencontre, ils l'acclamèrent comme un libérateur.

Uzerche sans doute avait vu des entrées plus solennelles, particulièrement aux époques où elle avait reçu dans ses murs le pape Urbain II, les monarques Richard Cœur-de-Lion et Louis XI ; mais jamais peut-être cette ville ne s'était livrée à plus d'entraînement[2]. Nous pouvons croire que les ha-

[1] Voy. tome 3, chap. 26.

[2] Pour retrouver dans son histoire des jours aussi animés, il faut descendre à une époque toute moderne, mais d'un tout autre aspect, puisque ces manifestations portent l'empreinte de l'affaiblissement des caractères chez les gouvernants et les gouvernés. Cette observation est loin de s'adresser à la seule ville d'Uzerche, puisque cette décadence a fait le succès des candidatures officielles qui, en appelant généralement à la représentation du pays de faux conservateurs ou des complaisants, a conduit la France aux catastrophes par le défaut même

bitants, qui avaient rarement passé d'aussi cruelles nuits que celles qui avaient suivi la lettre du 7 juillet, s'endormirent ce soir-là pleins de quiétude sous la double protection, en une seule personne, de leur gouverneur et de leur archevêque métropolitain.

Le fougueux prélat, après n'avoir donné au repos

du contrôle indépendant des hommes intéressés au premier chef à son salut. Or, à l'époque où nous mène la pente des rapprochements, un ministre des travaux publics, conduisant à sa suite un candidat officiel à la députation, a fait aussi dans la ville d'Uzerche sa solennelle entrée. La vieille cité ayant perdu sa prospérité d'autrefois que ses constructions jadis élégantes et fières, mais si délabrées aujourd'hui, attestent tristement, demandait aux progrès de l'industrie moderne, à un tracé de chemin de fer en un mot, une source nouvelle de jeunesse, afin de renaître à la vie. Le ministre même dispensateur de la fécondité venait en personne portant à quatre mains avec son candidat, escortés du préfet, la corne d'abondance d'où s'échappait en espérance les plus précieux trésors : ils disaient : Votez bien et vous obtiendrez. Les populations des campagnes, elles aussi, étaient accourues pour se confondre dans un même entraînement avec la population de la ville : le candidat du ministre portait un nom associé aux pronostics du temps par un illustre homonyme, et la connaissance du temps est si précieuse à l'agriculture. Tout concourait donc à embellir un si beau jour : les illusions de l'espoir sont si douces ; illusions, hélas ! on eut le vote et l'on ne donna rien. Quelque historien peut être racontera plus tard ces déceptions et dira quel était le serpent caché sous ces fleurs ! L'auteur de ces *Souvenirs* était absent du canton d'Uzerche, lorsqu'eurent lieu ces manifestations et l'élection qui les suivit. Deux années après, il s'efforça vainement de défendre les droits méconnus de la ville d'Uzerche ; et à cette occasion fut prise la délibération du Conseil municipal mentionnée dans une note précédente.

que le temps strictement nécessaire, prit ses dispositions pour aller attaquer le repaire redouté du seigneur de Bonneval, le château de Blanchefort. Tout allait à sa particulière satisfaction, quand il se rencontra un esprit chagrin qui trouva à redire à la vocation militaire de l'archevêque de Bourges. Cet esprit malin faisait son séjour dans le corps du marquis de Pompadour qui adressa au ministre Le Tellier la lettre suivante :

« A Pompadour en Lymouzin, le 19 juillet 1652.

« Monsieur,

« M'estant rendu céans le 12 du courant pour y faire ma charge ensuite du commandement du Roy que monsieur l'archevêque de Bourges m'en avoit envoyé le 8, j'envoyai à l'instant un gentilhomme devers luy en donner advis et pour apprendre l'estat auquel il laissoit les affaires qui depuis quelque temps avoient pris un assez fâcheux cours par les mauvays déportements de monsieur de Bonneval. Mays m'ayant mandé qu'il vouloit avant son départ réduire cet homme à l'obéissance par la force de l'employ qu'il a fait de la noblesse des communes qu'il veut commander, j'ay creu qu'outre que l'indépendance de nos charges et la différence de nos professions ne me

pourroyent permettre d'y servir avec luy, ainsy que je remoutreray à Monseigneur le cardinal et à vous, Monsieur, cest hyver à Poictiers, j'y seroys encore inutile, veu l'apparence qu'il y a qu'il peult bien seul terminer cette affaire; et partant, je me dispose à m'en retourner à Rochechouart pour revenir aussy tost qu'il sera party, dont je vous supplie, Monsieur, de me faire la faveur d'informer Leurs Majestez et d'y ajouter la protestation inviolable de mes fidelles obéissances à leur service. La générosité dont il vous a toujours pleu m'obliger me fait encore espérer cette grâce que vous me croyez tel que je suis avec passion,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« POMPADOUR[1] . »

Jean, marquis de Pompadour[2], baron de Treignac, lieutenant général des armées du roi et de la province de haut et bas Limousin, était d'une

[1] Lettre inédite, *Archives du ministère de la guerre*, vol. 131.

[2] Le marquis de Pompadour fut nommé chevalier du Saint-Esprit, en 1661 ; il mourut en 1684. Son fils, Jean, issu de son mariage avec Marie, vicomtesse de Rochechouart, mourut sans postérité : les deux sœurs de Jean, Marie et Marie-Françoise, épousèrent, l'une François, marquis d'Épinay-Saint-Luc, l'autre, François-Marie, marquis de Hautefort (voy. *Histoire généalogique* du P. Anselme).

maison non moins illustre que celle de l'archevêque de Bourges, plus considérable peut-être si l'on remonte aux premières origines. Les charges de gouverneur et de lieutenant général du Limousin avaient été également presque héréditaires dans sa famille : son aïeul, Geoffroy, seigneur de Pompadour, vicomte de Comborn, baron de Treignac, etc., avait été nommé par Charles IX gouverneur de cette province ; son père, Léonard-Philibert, vicomte de Pompadour, en avait été lieutenant général. Le marquis de Pompadour, homme de guerre, trouvait malséant de servir sous un homme d'église. Sa résistance sous ce rapport était mieux fondée que sous celui de l'indépendance des charges qu'il allègue, car les lieutenants généraux des provinces étaient bien réellement les subordonnés des gouverneurs et leurs suppléants en leur absence. Quand Louis XIV eut acquis l'apogée de sa puissance, la grande autorité des gouverneurs de province lui faisant ombrage, il rendit leurs charges simplement honorifiques en les retenant à la cour, et les lieutenants généraux remplirent leurs fonctions ; c'est ainsi que plus tard le comte de Grignan, gendre de la marquise de Sévigné, lieutenant général en Provence, fut investi en réalité de toutes les fonctions de gouverneur. Quoi qu'il en soit des raisons bonnes ou mauvaises du marquis de Pompadour, il ne s'en éloigna

pas moins, en murmurant sans doute quelque propos semblable à celui du premier duc d'Epernon, lequel, outré de voir le cardinal de la Valette, son propre fils, et le cardinal de Richelieu commander les armées, reçut un jour, un bréviaire à la main, un envoyé du tout-puissant ministre, en lui disant dans son vieux langage : « Il faut bien que nous fassions l'office des capellans, puisqu'ils font le nôtre [1]. » Ce marquis de Pompadour qui portait haut la susceptibilité de l'honneur des armes, était un véritable homme de guerre. Il eut occasion, l'année suivante, de donner la mesure de sa valeur et de sa capacité militaires ; il fut le vengeur des défaites du marquis de Montausier et de bien d'autres, en battant à plate couture à Saint-Robert, dans le comté d'Ayen, le terrible colonel Balthazar.

L'archevêque de Bourges, avec une secrète satisfaction, put, en raison du refus de concours du marquis de Pompadour, continuer à lui seul ses préparatifs de guerre. Il n'avait pas négligé le soin capital pour assurer un succès, de s'entourer de forces supérieures; il lui manquait, il est vrai, deux pièces de canon inutilement demandées à Limoges, mais il avait cinq mille hommes sous ses ordres, tandis que le château de Blanchefort, dé-

[1] Voy. l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, art. *d'Épernon*.

pourvu d'artillerie, n'était défendu que par une garnison de cinquante hommes.

L'archevêque rend compte à Le Tellier de ses dispositions militaires, sans négliger de l'informer de certaines particularités relatives au seigneur châtelain :

« Monsieur,

« Je vous ay escrit, il y a huict jours, par l'ordinaire, les mauvais desseins de M. de Bonneval et les soins que je prenois pour m'y opposer. Ils m'ont obligé d'assembler les forces de mon gouvernement pour aller contre luy, en sorte qu'ayant beaucoup de trouppes, tant de la noblesse que des villes et communes du Bas-Limousin, je suis d'hier en ce lieu d'Uzarche.

« J'ay fait loger ces trouppes au nombre d'environ cinq mil hommes le plus près que j'ay pu du chasteau de Blanchefort appartenant audit sieur de Bonneval qui est à une bonne lieue d'Uzarche, allant à Tulle [1], dans lequel il y a une garnison de cinquante hommes qui empesche le commerce des dites villes et mesme le passage du grand chemin d'Uzarche à Brive ; cette garnison y faisant

[1] La route d'Uzerche à Tulle passait alors par Blanchefort et la Graulière ; ce tracé est indiqué sur la carte de France de Cassini ; la route ne suit plus aujourd'hui la même direction.

parallement des courses vers le poste du Bariolet qui est de la dite terre de Blanchefort.

« C'est ce qui m'oblige à commancer par un attachement à prendre ce chasteau, à tesmoigner audit sieur de Bonneval l'estat où je me suis mis d'empescher ses entreprises contre le service du Roy et la tranquillité de cette province.

« Présentement je viens de donner rendez-vous à touttes les dites trouppes au bourg de la Graulière, près ce chasteau, et vays y passer la nuict pour le faire attaquer ; je vous escriray par un courrier exprès le succès que j'en auray eu.

« Je croyais recevoir à Uzarche deux canons que j'ay demandez à la ville de Limoges ; mais ne s'estant pas trouvés pretz ; je me sers de l'occasion que j'ay assez de forces pour l'attaque de ce chasteau dont la garnison incommode extrêmement ces trois villes d'Uzarche, Brives, et Tulle, et tout le voisinage, et aussy pour ne laisser pas ce poste derrière moy, où il pourroit s'assembler plus de monde pour surprendre quelqu'une des dites villes, lorque je seray du costé de Bonneval :

« J'ay dépesché à Limoges, afin que les trouppes que je croy assemblées en ces quartiers là m'y attendent avec ces deux canons.

« Le dit sieur de Bonneval fait tous ses efforts pour avoir du secours de Périgord. J'ay prié M. le comte d'Arcour et aussy MM. de Montauzier et de Folle-

ville qui ont des trouppes, et encore M. du Coudray-Monpensier qui en a pareillement vers le Rouergue, de faire suivre les trouppes ennemies qui voudraient venir en Limosin pour les enfermer en y arrivant, ce qui est cause principalement que j'ay assemblé le plus de monde que j'ay pu pour garantir la province autant qu'il est possible du dommage qu'elle receuvroit si les ennemis y avoient entrée comme le sieur de Bonneval s'est proposé les y pouvoir mettre. Je vous prie que si le Roy leur en escrit, et vous aussy, Monsieur, qu'ilz ayent à m'assister de quelques unes des dites trouppes, en cas de besoin, lors que je les prieray de m'en bailler et non autrement, et me faire avoir les dépesches que je leur feray tenir s'il est nécessaire.

« J'apprendz que la dame de Bonneval se dispose lorsque son mary se verra hors d'aparence de secours par les trouppes de Balthazar, à s'aller jeter aux piedz de la Royne pour obtenir grâce, et demander la confiscation des biens dudit sieur de Bonneval. On dit qu'elle a mesme tesmoigné qu'elle ne seroit faschée de cette confiscation, la pouvant obtenir comme elle le croyt, pour frustrer ainsy les enfants du premier lict des biens de leur père ; l'aisné desquelz elle a desjà fait sortir de la maison qui ne participe point aux mauvaises actions dudit sieur de Bonneval ; ce qui m'oblige à vous représenter les mauvaises conduites de ladite dame

qui conseille fort le dit sieur de Bonneval, et à vous prier d'en informer Leurs Majestez qui en useront comme il leur plaira.

« Ce n'est pas d'aujourd'huy que ce chasteau de Blanchefort donne de la payne. Il aist un lieu de retraitte en tous les remumentz ; et on y est allé jusques à trois fois; celle-cy est la quatriesme fois. M. le maréchal de Schomberg l'a fait prendre du temps qu'il commandoit en cette province.

« J'ay près de moy M. du Verdier, conseiller au parlement de Bordeaux, fort zellé au service de Sa Majesté, et M. Blondeau, trésorier de France, que sa compagnie y a députté pour pourvoir au pain de munition, aux poudres, plomb et mesche et autres choses qui sont nécessaires, à quoy nous apporterons tout le mesnage qui se peut désirer.

« Il vous plaira, Monsieur, nous envoyer les ordres nécessaires pour valider le tout; j'en ai prié pareillement Monsieur le surintendant et vous supplie me faire la grâce de croire toujours que je suis parfaitement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble,

« ARCHEVÊQUE DE BOURGES. »

A Uzarche, ce vendredy 19e juillet 1632[1].

[1] Lettre inédite ; *Archives du ministère de la guerre;* vol. 134.

Lorsque sous la plume d'un historien se présente le récit à faire des siéges célèbres ou des grandes batailles, nulle nécessité pour lui de se transporter sur les lieux qui furent le théâtre de ces illustres actions : les documents nombreux, les cartes, les tableaux, les gravures, viennent à son aide pour lui éviter tout déplacement; mais, s'il veut décrire des faits moins importants, ces moyens de s'éclairer lui font généralement défaut, et il devient d'autant plus opportun qu'il visite lui-même le théâtre de ces événements. Le siége de Blanchefort par l'archevêque de Bourges, nous a d'autant plus invité à faire par nous-même l'exploration des lieux que nulle histoire, pas même quelque chronique locale, ne l'a raconté ; et que nous en devons la révélation tout entière aux Archives du ministère de la guerre :

Par une belle matinée, nous partons à cheval, de notre château du Pin [1], situé à dix kilomètres au nord d'Uzerche. Notre itinéraire est de passer par cette ville; mais nous ne l'abordons pas comme l'avait fait l'archevêque de Bourges, par la pittoresque descente du faubourg Sainte-Eulalie.

[1] Le château du Pin acquis par le père de l'auteur de ces *Souvenirs* a appartenu pendant plusieurs siècles à la maison de la Capelle Biron, branche de la maison de Carbonnières. Sous Henri IV. le seigneur de la Capelle-Biron fut gravement compromis dans la conspiration du duc de Bouillon, vicomte de Turenne; voy. l'*Histoire de France*, par Dupleix.

Un tunnel moderne, invention excellente pour un tracé de chemin de fer, plus que médiocre pour une route, passant sous le faubourg, conduit au pied de la ville; au lieu d'une noire galerie, une simple tranchée à ciel ouvert aurait suffi. Nous nous engageons dans ce long et obscur pertuis, conception lumineuse de ce corps des ponts et chaussées qui a le privilége de former en France les ingénieurs ordinaires [1]. Pas une lampe n'éclaire, sous prétexte qu'il fait grand jour au dehors. Au milieu de cette savante obscurité, une lourde voiture dont le bruit seul nous révèle la présence, vient à nous croiser, nos chevaux, un domestique nous suivait, s'effrayent et se jettent dans l'attelage ; mais il y aurait mauvaise grâce à trouver malséant de rencontrer le péril quand on part pour une reconnaissance militaire ! Le chaos se débrouille au milieu de quelques ruades, et nous revenons à la lumière à l'autre bout du pertuis.

Nous longeons sur la route en terrasse dominant la Vézère, la ville d'Uzerche déjà connue du lecteur ; au delà nous suivons pendant quelques kilomètres la route de Tulle ; puis nous nous jetons

[1] Au lecteur qui voudra s'édifier sur la décadence scientifique en France dont, malgré le préjugé, la cause remonte à l'institution de l'École polytechnique, nous recommandons la méditation d'une remarquable brochure : *l'École polytechnique et nos institutions militaires et scientifiques par un ancien officier* ; Lachaud, édit. Paris, 1872.

sur la droite dans des landes coupées de bruyères, de bois de châtaigners, de fondrières, à travers lesquelles s'aperçoivent quelques traces du passage des hommes et des animaux ; ces fils d'Ariane que nous saisissons à grand'peine, sont décorés du nom de chemins vicinaux. Nous pensions, en les suivant, que l'archevêque de Bourges avait été en définitive fort heureux de ne pas avoir reçu ses deux canons qu'il aurait été forcé d'abandonner dans quelque bourbier, abandon qui pourtant nous eût peut-être procuré le plaisir de faire la découverte de ces engins endommagés toutefois par une humidité contraire à leur tempérament. La réflexion nous fit revenir de ces suppositions sur les difficultés des communications en 1652 : si notre époque a fait d'incontestables progrès par l'invention des voies ferrées ; les voies secondaires, par suite d'une centralisation excessive, sont tombées dans une incontestable décadence. Quand les localités dépensaient chez elles presque toutes leurs ressources, l'État n'en absorbant que la plus faible partie, elles s'appliquaient ce proverbe : charité bien ordonnée commence par soi-même. Elles entretenaient donc convenablement leurs voies de communication, ce premier élément de la prospérité des campagnes. Aujourd'hui leurs ressources restreintes sont à la disposition de petits maires, qui, lorsqu'ils sont besoigneux, ce qui n'est pas rare, et en outre munis

de vues étroites et intéressées, ce qui est moins rare encore, bornent leur édilité au tracé et à l'entretien du chemin qui conduit à leur maison. Devisant ainsi avec nous-même, nous chevauchons jusqu'à un village de trois ou quatre maisons, comme sont la plupart des villages du Limousin, nommé le Chastenet ; quelques pas au delà nous découvrons le château de Blanchefort sur le versant opposé de la vallée.

En ce lieu prit souche une vieille famille; mais lorsqu'elle obtint son plus grand éclat, elle avait déjà quitté son berceau. Les Blanchefort, pareils à ces oiseaux parasites qui s'établissent dans le nid plus vaste et plus commode d'autres oiseaux plus industrieux, recueillirent deux titres éminents en devenant les continuateurs de deux maisons qui se sont éteintes dans leur alliance : héritiers de la maison de Créquy, ils devinrent ducs de Créquy ; héritiers de la maison de Bonne-Lesdiguières, ils devinrent ducs de Lesdiguières. Dès le commencement du quinzième siècle, le château de Blanchefort avait cessé de leur appartenir et était devenu la possession de la maison de Bonneval.

Le site du château de Blanchefort est triste et sans grandeur ; les contours des hauteurs qui dominent la vallée ne présentent aucune ligne pittoresque ; la vallée elle-même sans fertilité n'offre à l'œil que les gazons de quelques maigres prairies ;

la végétation s'étend comme une pièce de drap vert usé sur un fond de sol rouge qui apparaît çà et là. Nous avançâmes pour considérer de plus près le vieux manoir. En avant, un étang de médiocre grandeur offre sa chaussée comme chemin pour aborder la base d'un ancien rempart. Cette disposition est commune à un grand nombre d'anciens châteaux du Limousin ; ils se trouvaient ainsi défendus par une nappe d'eau sur l'une de leurs faces ; en outre, la possession des étangs ne pouvant être anciennement qu'une propriété seigneuriale, apportait par cette raison à la demeure son cachet de distinction. Nous descendons de cheval quelques pas avant de la chaussée, afin de tracer sur notre calepin une esquisse du château. La vieille demeure que rajeunit mal à propos un crépissage trop blanc, est élevée de deux étages de trois fenêtres chacun, et flanquée de deux tours déshonorées ; leurs mâchicoulis et leurs créneaux ont disparu ; les flèches jadis élancées de leur toiture ont fait place à deux petits éteignoirs en forme de champignons écrasés. Une enceinte fortifiée dont il reste pour vestiges quelques murs et une grosse tour en terrasse à demi rasée, environnait le manoir. Pendant que nous dessinions, quelque inquiétude nous parut naître dans la place : d'abord ma cavalerie disposée à l'entrée de la chaussée de l'étang (le lecteur que nous avons conduit au combat de Bléneau a reconnu

déjà que nous avions emprunté cette disposition savante à Condé et à Turenne à l'étang d'Ozoüer), ma cavalerie, dis-je, avait éveillé l'attention de quelques paysans; ensuite, comme je me servais d'une lunette jumelle pour mieux reproduire quelques détails, je remarquai qu'au lieu d'une seule fenêtre ouverte au château lorsque j'avais pris mon poste d'observation, il y en avait une seconde; ma double lunette était-elle prise pour les deux canons laissés en arrière à Limoges par l'archevêque de Bourges, amenés enfin, après plus de deux siècles écoulés, pour être mis en batterie? J'achevai pourtant mon croquis sans que la place eût tenté aucune sortie, et je pus me rendre compte des dispositions militaires qu'avait dû prendre l'archevêque de Bourges.

La situation du château de Blanchefort était jadis importante; elle commandait la route qui conduisait d'Uzerche à Tulle, route qui, après avoir passé sur la chaussée de l'étang, défilait sous les remparts; de plus par la proximité du poste du Bariolet, dépendance de la terre, elle se trouvait commander la route d'Uzerche à Brive. Aussi l'archevêque avait-il jugé urgent de s'emparer de ce château, avant d'aller attaquer celui de Bonneval situé à quelques lieues au nord-ouest d'Uzerche, dans une contrée à travers laquelle ne s'ouvrait à cette époque aucune route fréquentée. L'archevêque avait établi son quartier général au bourg de

la Graulière, au midi du château, par conséquent il devait avoir l'intention de diriger sa principale attaque du côté opposé à celui de notre poste d'observation : disposition sage, ne pouvant emporter la place que par un assaut. Sur cette face méridionale, l'ondulation du terrain domine le château à peu de distance ; tandis que du côté opposé la colline brusquement coupée aux abords de l'étang augmente de toute sa hauteur la hauteur artificielle des murailles. Si l'archevêque avait eu ses deux canons retardataires, notre poste d'observation eût été certainement choisi pour l'attaque. De ce côté, le château se démasque en entier ; et, contre l'artillerie, la hauteur même des constructions militaires du moyen âge devient une cause de faiblesse ; des murs battus à leur base ne peuvent que s'écrouler et ouvrir de larges brèches.

Quoi qu'il en soit, trop de chance heureuse ne permit à l'archevêque de Bourges que de fournir la preuve de ses talents pour les dispositions préliminaires d'un siége ; le commandant du château lui ravit l'occasion de donner la mesure de sa valeur dans le hasard des combats et de son impétuosité pour emporter les places de guerre dans une brillante attaque. Le sieur de Royer, lieutenant du comte de Bonneval, crut que la disproportion de ses forces lui permettait de signer honorablement une capitulation sans combat. Il est certain que dans la

lutte, il ne pouvait finir que par succomber ; mais il y a de glorieuses défaites.

L'archevêque de Bourges n'avait pas fait partir sa lettre du 19 juillet, attendant la suite des événements pour la compléter ; il put y ajouter le *post-scriptum* suivant :

« Depuis ma lettre escrite, j'ay à vous dire, Monsieur, que toutes choses estant disposées devant le chasteau de Blanchefort pour y donner l'attaque, celui qui commandoit dans la place s'est rendu selon le traitté dont vous avez la copie cy-jointe. J'ay mis garnison dans ladite place pour la tenir soubz l'auctorité du Roy.

« Ce samedy, 20e juillet 1652[1]. »

La capitulation obtenue était des plus honorables ; mais elle portait pour le comte de Bonneval l'engagement de licencier tous les gens de guerre qui tenaient garnison dans son château de Bonneval et à ne plus mettre d'obstacles à la levée des deniers royaux. Celui-ci dut hésiter à souscrire à ces conditions ; mais en présence des forces si supérieures qui le menaçaient, et ne voyant arriver nul secours de l'armée des princes occupée ailleurs à des opérations plus importantes, il signa le traité trois

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

jours après. L'archevêque en envoya au ministre la copie suivante :

« *Traité de M. l'Archevêque de Bourges avec M. de Bonneval.*

« M. l'Archevêque de Bourges, Gouverneur et Lieutenant-général pour le Roy en Limosin, ayant reçu les soubmissions que le Sieur de Royer luy a faictes de la part du Sieur comte de Bonneval, après avoir entendu le particulier de sa créance, a accordé ce qui s'en suit :

« Que la garnison que ledit Sieur comte de Bonneval tient dans son chasteau de Blanchefort en sortira avec armes et bagages et luy sera toute seureté donnée pour sa conduite jusqu'au lieu de Bonneval par le plus court chemin ;

« Que le chasteau de Blanchefort sera mis en suitte entre les mains et au pouvoir dudit Seigneur Gouverneur.

« Que le dit Sieur comte de Bonneval n'armera en aucune façon, n'y n'attirera aucunes troupes des autres provinces dans celle du haut et bas Limosin, qu'il n'empeschera directement, ny indirectement la levée des tailles et deniers royaux dans toutes ses terres, dans les bourgs et villages desquels les officiers de Sa Majesté auront toute liberté de faire valoir les contraintes en cas de refus et de non

payement desdits deniers royaux, et ledit Sieur de Bonneval congédiera tous les gens de guerre qu'il a dans sa maison et terre de Bonneval, en sorte que ledit bourg soit libre.

« Et moyennant ce, ledit Seigneur Gouverneur n'attaquera pas ledit chasteau de Bonneval, et y laissera ledit Sieur de Bonneval demeurer paisiblement.

« Fait au camp devant ledit chasteau de Blanchefort, le vingtiesme juillet mil six cens cinquante deux. Ainsy signé : l'arch. de Bourges. Verdier, La Coste, Bonneval, Royer, Lentillac, Roffignac, et plus bas : par Monseigneur, Chrestien. »

« Ce traisté n'a esté signé par ledit sieur de Bonneval que le 23e juillet audit an 1652[1]. »

Quelque bruit de l'aventure du comte de Bonneval était arrivé à Loret qui lui consacre des vers plaisants dans sa Muse historique[2]; mais sans dire néanmoins un seul mot de l'expédition de Blanchefort; nous donnons ces vers comme le seul document imprimé dont nous ayons connaissance sur cet épisode historique :

« On dit que le cas va fort mal
« Du sieur comte de Bonneval

[1] Document inédit ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

[2] Lettre intitulée *Circonspecte*, du 28 juillet 1652.

« Qui voulait mettre en ses cassettes
« Tout l'or et l'argent des Receptes
« Du haut et bas Limozin,
« Dont il eut fait grand magazin :
« Mais, du païs la populace
« Jugeant l'acte plein de fallace,
« Pour n'estre pas conforme aux lois,
« Et craignant de payer deux fois,
« Dont elle eût été courroucée,
« S'étant par troupeaux ramassée
« A, ledit Bonneval, siégé,
« Dont il est si fort affligé
« Qu'il demande avec grande instance
« Du sieur Balthazar l'assistance,
« Pour voir terminer ses mal-heurs,
« Mais il est empêché d'ailleurs [1]. »

Dès que le comte de Bonneval eût adhéré au traité, l'archevêque de Bourges s'empressa d'en porter la connaissance à Le Tellier par la lettre suivante, dans laquelle il ne ménage ses plaintes, ni contre le peu de zèle de la noblesse du haut Limousin, ni contre les habitants de la ville de Limoges qu'il se tient prêt à châtier à propos des deux canons dont le poids lui pèse toujours sur le cœur, ni contre le marquis de Pompadour. En revanche, il se félicite du zèle de la noblesse du bas Limousin et de celui de quelques personnes qu'il cite au ministre :

[1] On sait que la *Muse historique*, de Loret, était le journal en vers des événements de l'époque, comme la *Gazette*, de Renaudot, en était le journal en prose.

« Monsieur,

« Le courrier ordinaire estant passé, je vous dépesche exprès M. Blondeau, trésorier de France à Limoges, pour vous porter la nouvelle comme quoy le sieur de Bonneval s'est sousmis à demeurer dans son devoir; et vous diray, Monsieur, que la maison de Blanchefort demeurant au Roy tant qu'il plaira à Sa Majesté de la garder, mesme après la paix faite, je croy que Sa Majesté trouvera bon de la conserver par ce que cela obligera le dit sieur de Bonneval à ne rien entreprendre et facilitera mesme la levée des deniers des tailles; estant demeuré d'accord que le premier trouble qu'il fera le chasteau de Blanchefort sera razé, si le Roy le commande.

« Je suis obligé de vous dire que la noblesse du bas Limosin a tesmoigné grand zelle et fidélité au service du Roy. Pour ceux du haut Limosin, je n'en ay ouy que fort peu parler :

« Quant aux habitans de Limoges, je vous diray aussy qu'ilz sont allez très-lentement à aprester les deux canons que je leur demandois pour le service de Sa Majesté, sans lesquels il se fut perdu beaucoup de gens attaquant les places; mais devant que d'aller à Bonneval, j'avois résolu de m'en aller à Limoges avec ce que j'avois de trouppes pour leur apprendre leur devoir aux occasions. Je vous prie

de leur tesmoigner les manquements qu'ilz ont fait en cela.

« Pour M. de Pompadour, quelles dépesches qu'on luy aye faites pour le pouvoir voir et nous entretenir pour remédier à ces désordres, il n'a point paru, quoy qu'il soit venu à Pompadour assez près d'icy.

« M. de Meillars [1], depuis deux jours, m'a envoyé dire qu'il viendra servir le Roy et que n'estoit qu'il s'est trouvé malade, il seroit desjà venu, à ce qu'il me mande, et qu'il fait employ de ses amys; mais je croy n'en avoir pas besoin avec l'ayde de Dieu, si autre chose n'arrive. C'est ce que je luy ay respondu et mesme ay renvoyé ceux que j'avois assemblez, les ay priez de se retirer chacun chez soy, attendant nouvel ordre, pour ne pas fouler la province, et ne les eusse pas retenus un moment depuis le vingtième du mois, auquel jour je suis entré dans le chasteau, sans que le dit sieur de Bonneval n'a signé le traitté que le XXIII. Jusques là je les ay gardez auprès de moy à cause du peu d'asseurance qu'il y a en sa parole. Il y a beaucoup d'informations et de décretz contre luy faitz par le grand prévost de la généralité de Limoges. Je n'ay fait de despense que le moins qu'il m'a esté possible pour

[1] Daniel de Beaupoil, baron de Sainte-Aulaire, seigneur de Meilhars et de la Grénerie, frère utérin de Daniel de Cosnac. Voy. tome 1er, chap. 1er.

mesnager les deniers du Roy. Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer l'ordre pour la validité du tout et celuy que vous voulez que l'on tienne pour la subsistance de la garnison que j'ay laissée dans ce chasteau, et le resgler avec monsieur le Surintendant. Il y faut plus de gens durant les troubles que quand out sera paciffié. Je croy la place assez importante au service de Sa Majesté pour la garder, ainsy que je vous diray lorsque j'auray l'honneur de vous voir. J'y ay mis soixante soldatz, un capitaine, un autre pour commander soubz luy, et quatre sergentz. Le dit sieur de Bonneval y avoit cinquante hommes et y faisoit entrer ceux de la terre touttes les nuictz. Il vous plaira régler aussy le nombre qui y doibz demeurer, car estant dans sa terre qui est assez grande où il y a des gens de sac et de corde, on doibz craindre une surprise.

« Je n'ay pas esté sans grande peyne pour régler les commandementz. Je vous supplie me vouloir donner les lettres de conseiller d'estat qu'il vous a plu me promettre pour M. de Fénis, président à Tulle. Il a veu ce que vous m'en avez escrit, ce qui m'engage à vous en supplier.

« M. du Verdier [1], conseiller au parlement de Bordeaux, et le dit sieur Blondeau, qui sont près de moy, ont servy et servent avec grande affection et fidé-

[1] N. de Saint-Marsault, seigneur du Verdier.

lité. Je vous supplie me vouloir renvoyer au plus tost le dit sieur Blondeau.

« J'ay retenu le régiment de Gransay jusques après le dit traitté signé; et, cela faict, je l'ay renvoyé avec l'attache sur sa routte pour la suivre, et les ordres que vous luy avez donnez. Je vous supplie tousjours me faire l'honneur de croire que je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« ARCH. DE BOURGES. »

« A Tulle, le 25e juillet 1652[1]. »

De Tulle, l'archevêque de Bourges se rendit à Ussel, probablement pour faire quelque séjour à Ventadour, château de sa famille, et pour visiter son abbaye de Meymac qui en était proche. Il adressa cette nouvelle lettre à Le Tellier sur l'affaire qui le préoccupait :

« Monsieur,

« J'ai recu la dernière des vostres du xe du courant et la lettre du Roy en mesme temps, laquelle je fais imprimer pour en distribuer partout où il faudra.

[1] Lettre inédite ; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 131.

« Je vous prie me mander combien de garnison vous désirez qu'on mette à Blanchefort; et ordre ensuitte pour la subsistance; et enfin ce que je doibs faire pour ce sujet.

« Je vous ay escrys plus amplement par le courrier que j'ay envoyé en cour informer Sa Majesté de ce qui s'est passé entre le comte de Bonneval et moy. Cette raison m'empesche de vous en dire davantage. Je vous assureray seulement que je fais profession d'estre parfaitement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« ARCH. DE BOURGES. »

« Ussel, 30e juillet 1652[1]. »

La correspondance de l'Archevêque avec Le Tellier se termine par cette lettre :

« Monsieur,

« Estant sur le point de partir de cette province pour aller à Bourges, selon la permission qu'il a plu au Roy m'en donner et que vous m'avez envoyée, dont je vous ay obligation très-particulière,

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 131.

je vays dépescher à Monsieur de Pompadour pour l'en advertir, ainsy que je le luy ay promis lorsque je luy ay envoyé la lettre qu'il a receüe sur ce sujet de Sa Majesté. Touttes choses sont calmes de deçà, grâce à Dieu. Je marque aussy par ma lettre à M. de Pompadour que je luy remetz le chasteau de Blanchefort, afin qu'il soit conservé par ses ordres soubz l'autorité du Roy; puisqu'il a esté remis par le Sieur de Bonneval au pouvoir de Sa Majesté pour le garder tant qu'il luy plaira. Je vous supplie, Monsieur, qu'il en soit escrit audit Sieur de Pompadour, ou qu'il plaise à Sa Majesté ordonner qui elle voudra qui en demeure chargé, et donner pareillement les ordres nécessaires pour faire subsister ceux qui y seront. En les attendant, j'ay chargé les habitans de l'enclave dudit Blanchefort de fournir sur ce qu'ils doivent des tailles la subsistance de la dite garnison, à cause qu'ils sont beaucoup en reste, et c'est ce que je peux vous en escrire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur, »

« ARCHEV. DE BOURGES. »

« A Ussel, ce 6e aoust 1652[1]. »

[1] Lettre inédite; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

On lit aisément entre les lignes par lesquelles l'archevêque de Bourges remercie le ministre de lui avoir permis de retourner dans son diocèse, que ce retour avait été bien moins sollicité par le prélat que par le marquis de Pompadour. Celui-ci avait posé le départ de l'archevêque de la province comme condition de son propre retour pour remplir les fonctions de sa charge. Ce différend entre les deux personnages ne se termina pas à la satisfaction de l'archevêque. Une dépêche de Le Tellier au marquis de Pompadour, en date du 15 février 1653, conféra à ce dernier l'autorité entière de gouverneur de la province du Limousin, l'archevêque de Bourges, y est-il dit, étant obligé de résider dans son diocèse. Cette sorte d'interdiction militaire infligée au prélat guerrier dut le froisser vivement, car elle fut suivie de l'abandon de sa charge de gouverneur du Limousin. Il la rendit, par résignation du 18 mai 1653, au duc de Damville, son frère, que la cour avait forcé naguère à s'en demettre en raison de son attachement à la personne du duc d'Orléans. Aussi la reprise de possession du duc de Damville ne fut-elle admise qu'à titre temporaire; il devait transmettre cette charge à leur neveu commun, le duc de Ventadour, dès que celui-ci aurait atteint l'âge de dix-huit ans. Le roi revint peu de temps après sur ces arrangements qu'il avait autorisés;

mais il éprouva une vive résistance de la part du duc de Damville qui fut exilé [1]. Moyennant quatre cent mille livres et quelques autres avantages, le roi exigea des deux frères leur démission pure et simple, sans aucune réserve pour leur neveu [2].

L'archevêque de Bourges eut pour successeur dans le gouvernement du Limousin un guerrier illustre par d'autres faits d'armes que la prise du château de Blanchefort, ce fut le maréchal de Turenne. Le nouveau gouverneur prêta serment entre les mains du roi le 16 juin 1653 [3], et ses lettres

[1] « Paris, 18 mars 1653. — Le duc de Damville ayant refusé la démission du gouvernement de Limosin et le Conseil estant d'ailleurs mal satisfait de luy, M. de Brienne luy porta le 14 du courant au soir l'ordre de se retirer à Bourdeaux près de Vigny, qui est une maison appartenant à madame de Ventadour, sa mère, et située trois lieues au-delà de Pontoise. Il fut prendre congé de la reyne et partit le lendemain 15 au matin; et M. l'archevêque de Bourges l'y ayant accompagné, l'on croyait d'abord qu'il eust le même ordre ; mais il n'avoit esté donné qu'à ce duc. » *Relation* inédite déjà citée; Bibliothèque nationale, Fonds de Sorbonne, nº 1257.

[2] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 139. Document intitulé : *Mémoire des choses accordées par le roy à M. le duc de Damville pour tenir lieu de la récompense qu'il a plu à Sa Majesté de lui accorder pour le gouvernement du Limousin.* Ce mémoire porte au bas cette mention : Fait double à Paris, le 12me jour de juin 1653; puis les signatures : *Le Tellier*, *Damville.*

[3] *Gazette de France;* Paris le 21 juin 1653:

« Le 16 le mareschal de Turenne ayant presté entre les mains de Leurs Majestez le serment du gouvernement du Limosin, prit congé d'elles, partit de cette ville pour aller à Fismes joindre l'armée du Roy qu'il doit commander. »

encore, ne voulut point abuser contre eux du ressentiment du prince. Il redoutait le revirement que pouvait amener la guérison. Une raison cependant semblait devoir le rassurer contre cette mauvaise chance : ses conseils aidant, la maladie avait inspiré au prince des réflexions sérieuses; touché des sentiments d'une vraie piété, il avait conçu le désir de vivre désormais selon les devoirs de sa profession ecclésiastique. Cette résolution n'aurait plus permis au prince de Conti de continuer ses rapports d'intimité avec ses deux favoris, si ceux-ci, avec une hypocrite souplesse, ne s'étaient pieusement transformés. Ils s'empressèrent même chaque jour de venir servir la messe dans les appartements du prince qui fut persuadé de la sincérité de leur conversion.

Cette lettre de don Louis de Haro au prince de Conti ne pouvait arriver dans une conjoncture plus opportune :

Monsieur,

« Le sieur de Saint-Agoulin m'a mis en main celles dont vous m'avez honoré en date du 12 du mois passé. Je tiens bien chère la faveur que vous m'y faite, et que je désire mériter aux occasions qui se présenteront de votre service.

« Le roy fait de nouvelles instances pour vostre

# CHAPITRE XXXIV.

**Retour aux événements de Bordeaux et de la Guyenne. — Nécessité de la résidence à Bordeaux du prince de Conti. — Sa petite cour ; ses favoris. — Maladie de ce prince. — Daniel de Cosnac ranime dans son cœur les sentiments de piété. — Il gagne son affection. — Lettre inédite, du 30 juin, de don Louis de Haro au prince de Conti sur son chapeau de cardinal. — Les bonnes dispositions du prince disparaissent avec la maladie. — Billet inédit du prince de Conti à Lenet. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 1er juillet. — L'Ormée reprend son ascendant ; nouvelles de la Gazette. — Lettre inédite de Lenet à Saint-Agoulin, du 5 juillet. — Divergence de politique entre les princes de Condé et de Conti. — Lettre inédite du prince de Condé à Vilars, l'un des chefs de l'Ormée. — Fragments d'une lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 15 juillet. — Le prince de Condé se range à la politique du prince de Conti. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 18 juillet. — Alliance de la France avec le Portugal. — Procédés du comte du Dognon. — Lettre inédite, du 24 juillet, du prince de Condé à Lenet, lui ordonnant de satisfaire le comte du Dognon dans toutes ses prétentions.**

**(1652.)**

La classification des événements de la Fronde entre les lieux principaux où ils se sont passés, nous ramène à Bordeaux un peu en arrière de

de provision furent enregistrées au parlement de Guyenne au mois de décembre de la même année[1].

Après l'épisode dont nous venons de faire le récit, la province du Limousin rentra dans un calme que la Fronde ne devait plus troubler qu'une dernière fois, en l'année 1653.

[1] *Gazette de France;* La Réole, 16 décembre 1653 :

« La semaine dernière, furent registrées au parlement de Guyenne transféré en cette ville les lettres de provision du gouvernement du Limosin dont le mareschal de Turenne a esté pourveu par le Roy, en considération des grands services rendus à Sa Majesté dans ses armées, et particulièrement aux derniers troubles. »

# CHAPITRE XXXIV.

Retour aux événements de Bordeaux et de la Guyenne. — Nécessité de la résidence à Bordeaux du prince de Conti. — Sa petite cour ; ses favoris. — Maladie de ce prince. — Daniel de Cosnac ranime dans son cœur les sentiments de piété. — Il gagne son affection. — Lettre inédite, du 30 juin, de don Louis de Haro au prince de Conti sur son chapeau de cardinal. — Les bonnes dispositions du prince disparaissent avec la maladie. — Billet inédit du prince de Conti à Lenet. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 1er juillet. — L'Ormée reprend son ascendant; nouvelles de la Gazette. — Lettre inédite de Lenet à Saint-Agoulin, du 5 juillet. — Divergence de politique entre les princes de Condé et de Conti. — Lettre inédite du prince de Condé à Vilars, l'un des chefs de l'Ormée. — Fragments d'une lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 15 juillet. — Le prince de Condé se range à la politique du prince de Conti. — Lettre inédite de Lenet au prince de Condé, du 18 juillet. — Alliance de la France avec le Portugal. — Procédés du comte du Dognon. — Lettre inédite, du 24 juillet, du prince de Condé à Lenet, lui ordonnant de satisfaire le comte du Dognon dans toutes ses prétentions.

(1652.)

La classification des événements de la Fronde entre les lieux principaux où ils se sont passés, nous ramène à Bordeaux un peu en arrière de

certains faits militaires en Guyenne, le siége de Villeneuve d'Agen et le départ du comte d'Harcourt, que nous avons racontés et dont incidemment la correspondance de Lenet nous entretiendra parfois encore.

Depuis la dernière apparition que le prince de Conti avait faite à l'armée, lors de sa rapide excursion en Périgord, les difficultés révolutionnaires que présentait la situation intérieure de la ville de Bordeaux ne lui permettaient plus de s'en éloigner. Sa présence était indispensable pour maintenir dans des limites jour par jour calculées, le parti du désordre, point d'appui nécessaire, et pour empêcher les conseillers de la petite Fronde et la haute bourgeoisie de donner les mains à l'armée du roi, afin d'arriver à la conclusion de la paix. Le prince de Conti se sentait d'ailleurs porté à la guerre par élans brillants plutôt que par une vocation soutenue. La vie de Bordeaux, malgré les agitations populaires, convenait mieux que la vie des camps à sa nonchalance naturelle, d'autant plus que ces agitations si violentes, si sanglantes même, demeuraient respectueuses pour le nom de Condé et pour le sien. Le flot mugissant venait toujours expirer à ses pieds, n'y laissant en se retirant que son écume ; celle-ci toutefois lui inspirait plus d'un dégoût. Ce prince vivait donc environné par la tempête dans un calme relatif : il conduisait

des intrigues de cœur ; sans compter sa malheureuse passion pour madame de Longueville, il avait des relations de sentiment plus effectives. Il était aussi entouré d'une petite cour à laquelle ne manquaient ni le vernis trompeur, ni l'élégance, ni l'esprit mordant, ni les vices parés, pour rappeler les grandes cours. Naturellement aussi il avait ses flatteurs.

Le comte de Barbézières-Chémerault [1], élégant et spirituel mauvais sujet, Sarrasin, secrétaire des commandements du prince, se partageaient d'un commun accord le titre de favoris. Le marquis de Sarsay qui venait souvent à Bordeaux chargé de missions du prince de Condé, était aussi du nombre de ses compagnons de plaisir ; mais comme il était plus occupé de la sœur que du frère, il n'entra jamais bien avant dans la confiance du prince [2]. Le silence gardé sur son compte par les Mémoires de Daniel de Cosnac nous en est le garant. Barbézières et Sarrasin appuyaient et développaient à l'envi le penchant du jeune prince pour la dissipation et le plaisir ; le premier était inventif ; le second donnait de l'entrain et du piquant aux moindres bagatelles.

[1] François, comte de Barbézières-Chémerault, d'une ancienne famille du Poitou, était le troisième fils de Geoffroy de Barbézières, seigneur de la Roche-Chémerault et de Louise de Marans. Nous rencontrerons dans le cours de cette histoire divers incidents de son aventureuse vie.

[2] Voy. t. 3, p. 187.

Dans leurs complaisances résidait tout le secret de leur faveur.

Marchant dans une voie différente qui lui était tracée par la gravité de la profession à laquelle il se destinait, Daniel de Cosnac aspirait non moins, mais par de meilleurs motifs, aux bonnes grâces du prince. Déjà il les avait obtenues dans une certaine mesure, lorsque, sur ses instances, ce prince s'était rendu à l'armée de Marsin. Se réservant pour les solides et bons conseils auxquels la vivacité de son esprit devait prêter quelque charme, Daniel de Cosnac voyait, non sans dépit, ses deux rivaux d'influence donner des avis plus séduisants que les siens et bien autrement écoutés. Découragé par cette lutte trop inégale, il aurait abandonné la partie, s'il n'avait été retenu par des considérations que lui-même fait connaître :

« Ces réflexions firent naître dans mon esprit pour la troisième fois l'envie de me retirer, et je l'aurais sans doute suivie, si mon aversion naturelle pour ma province, augmentée encore par le goût que j'avais pris pour la cour pendant le peu de temps que j'y avais demeuré, ne m'eût fait résoudre à tenter les derniers efforts pour éviter le malheur de m'en aller faire un séjour éternel en Limousin[1]. ».

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. 1, p. 12.

La patience, la persévérance, l'assiduité auprès du prince de Conti, furent les moyens employés par Daniel de Cosnac pour se maintenir. La politique qui devait se développer de plus en plus sous ce règne, consistant à dégoûter la noblesse du séjour des provinces pour la rattacher étroitement à la cour, avait fait germer chez lui des goûts précoces. Il dut se résigner même à ménager les deux favoris pour qu'ils ne prissent pas ombrage de sa présence. Il se soutenait sans progrès dans cet état de faveur subalterne, lorsque une circonstance vint en aide à ses désirs.

Le prince de Conti fut atteint d'une fièvre quarte dont les accès sévissaient avec violence. La maladie, comme le malheur, est la pierre de touche qui permet de discerner les attachements sûrs des amitiés frivoles. L'épreuve ne fut point à l'avantage des deux favoris. Les soins à donner à un malade, l'assiduité auprès de sa personne pour le distraire, se conciliaient mal avec les habitudes de leur vie de dissipation et de plaisir. Daniel de Cosnac au contraire, constamment dans la chambre et au chevet du malade, prit sur eux ses avantages. Le prince, sensible à ses soins, lui fit dans son cœur une part de sincère affection ; il lui confia la favorable impression qu'il ressentait de sa conduite comparée à celle de ses deux amis. Le nouveau favori, par générosité en partie, par prudence plus

Dans leurs complaisances résidait tout le secret de leur faveur.

Marchant dans une voie différente qui lui était tracée par la gravité de la profession à laquelle il se destinait, Daniel de Cosnac aspirait non moins, mais par de meilleurs motifs, aux bonnes grâces du prince. Déjà il les avait obtenues dans une certaine mesure, lorsque, sur ses instances, ce prince s'était rendu à l'armée de Marsin. Se réservant pour les solides et bons conseils auxquels la vivacité de son esprit devait prêter quelque charme, Daniel de Cosnac voyait, non sans dépit, ses deux rivaux d'influence donner des avis plus séduisants que les siens et bien autrement écoutés. Découragé par cette lutte trop inégale, il aurait abandonné la partie, s'il n'avait été retenu par des considérations que lui-même fait connaître :

« Ces réflexions firent naître dans mon esprit pour la troisième fois l'envie de me retirer, et je l'aurais sans doute suivie, si mon aversion naturelle pour ma province, augmentée encore par le goût que j'avais pris pour la cour pendant le peu de temps que j'y avais demeuré, ne m'eût fait résoudre à tenter les derniers efforts pour éviter le malheur de m'en aller faire un séjour éternel en Limousin[1]. ».

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. 1, p. 12.

chapeau, et vous envoie le *duplicata*, afin que vous-mesme en procuriez bonne adresse. Au surplus, vous pouvez, Monsieur, estre certain que Sa Majesté vous continuera ses bons offices avec un désir extrême d'en avoir une heureuse issue, et que pour moy j'y contribuerai à même fin tout ce qui sera de mon pouvoir, désirant d'avoir encore plus d'occasions de vous en donner des preuves, afin de vous montrer par les effets que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Don Louis Mendès de Haro.

« Madrid, ce 30 juin 1652 [1]. »

Il ne fallait pas moins que la disposition d'esprit dans laquelle se trouvait le prince de Conti pour lui faire trouver agréables les assurances et la perspective que lui apportait cette missive du ministre d'Espagne. Les idées du monde avaient jusque-là germé plus volontiers dans sa tête et dans son cœur que les sentiments de la vocation religieuse. Être le chef d'un parti, le général d'une

[1] Portefeuille du prince de Condé. *Bibliothèque nationale.* Fonds français, n. 6731, f° 121.

Cette lettre a été publiée dans la *Collection Michaud* avec quelques erreurs; nous l'avons collationnée nous-même sur l'original.

encore, ne voulut point abuser contre eux du ressentiment du prince. Il redoutait le revirement que pouvait amener la guérison. Une raison cependant semblait devoir le rassurer contre cette mauvaise chance : ses conseils aidant, la maladie avait inspiré au prince des réflexions sérieuses; touché des sentiments d'une vraie piété, il avait conçu le désir de vivre désormais selon les devoirs de sa profession ecclésiastique. Cette résolution n'aurait plus permis au prince de Conti de continuer ses rapports d'intimité avec ses deux favoris, si ceux-ci, avec une hypocrite souplesse, ne s'étaient pieusement transformés. Ils s'empressèrent même chaque jour de venir servir la messe dans les appartements du prince qui fut persuadé de la sincérité de leur conversion.

Cette lettre de don Louis de Haro au prince de Conti ne pouvait arriver dans une conjoncture plus opportune :

Monsieur,

« Le sieur de Saint-Agoulin m'a mis en main celles dont vous m'avez honoré en date du 12 du mois passé. Je tiens bien chère la faveur que vous m'y faite, et que je désire mériter aux occasions qui se présenteront de votre service.

« Le roy fait de nouvelles instances pour vostre

de ses affaires, écrivit à Lenet, atteint aussi de la fièvre, le billet suivant[1] :

« M. mon frère m'ayant remis l'affaire de ces lieutenants-généraux, j'ay faict sonder la pluspart des mareschaux de camp, il n'y en a pas un qui ne donne les mains de tout son cœur à M. de Chavagnac[2], ainsi je luy ai fait faire des provisions de lieutenant-général que je lui donnerai aujourd'huy; car pour le marquis de Fors, il n'a qu'à se tenir le cœur gay. Je vous prie de m'envoyer aussi par ce courrier une trentaine de pistoles. Vous voyez que je ne suis pas un gueux qui demande grand'chose. Quand je vous verrai, je vous dirai pour quoy c'est faire. Je n'ai plus de fièvre. Je souhaite que vous soyez de même; car je pense disner chez vous un des premiers jours que je sortiray.

« Ne m'envoiés point cet argent en grosse monnaie.

« On vous portera un placard qui vous fera voir de quelle importance il est de chasser promptement messieurs du parlement à l'exception de sept ou huict que vous savés. Il est aussi tout à faict néces-

[1] Billet inédit que le prince de Conti a signé seulement de l'initiale de son prénom d'Armand. — Manuscrits de Lenet. *Bibliothèque nationale.* Fonds français, n° 6707, f° 249.

[2] Il était gouverneur de Sarlat et frère de Gaspard, comte de Chavagnac, qui a laissé des *Mémoires.*

saire, puisqu'il n'y a plus rien à mesnager avec le parlement, d'ordonner aujourd'hui un quartier de rabais pour les artisans.

« A. »

Ce billet qui nous apprend la promotion de Chavagnac au grade de lieutenant-général au détriment du marquis de Fors[1] dont l'échec est tourné en plaisanterie, nous fait connaître, outre quelques incidents, la fâcheuse ligne de conduite politique qui avait alors les préférences du prince de Conti.

Lenet, toujours fidèle au prince de Condé, après avoir en termes empreints d'amertume reproché à ce prince son oubli et son ingratitude dans une récente circonstance, nous initiera avec détail à la gravité des événements :

« A Bourdeaux, ce 1er juillet 1652.

« Comme je n'ay jamais eu de passion plus forte que de passer le reste de ma vie, ainsy que j'ay faict tout ce qui en est passé jusqu'icy dans le service de V. A. et de sa maison, je ne peux m'empescher de dire avec liberté que je suis surpris au dernier point d'avoir apris de science cer-

[1] Le marquis de Fors, le second frère probablement de mademoiselle du Vigean, voy. t. 1er, p. 146.

taine qu'elle n'a fait aucune proposition pour moy dans celles qu'elle a faites pour tous ses serviteurs, quand on en a fait pour la paix. Si ma fortune estoit assez grande pour soustenir ma famille, je ne vous tesmoignerois pas ce mal de cœur ; mais comme elle est si médiocre que je ne puis continuer à vivre comme j'ai vescu depuis quelques années sans la ruiner entièrement et que ce me seroit une honte éternelle de me voir le seul abandonné en un rencontre comme cesluy-cy où toute la France sait que j'ay agi avec honneur et fidélité, trouvez bon, Monseigneur, que je vous face souvenir de ce que je vous ay dit plusieurs fois que je vous serviray jusqu'à la mort sans vous importuner tant que vous serez malheureux et hors d'estat de faire pour les vostres ; mais que quand vous pourrey les avancer, et que vous m'oubliriez, vous me mettriez au désespoir. J'ay adjousté que je ne prétendois rien au préjudice de M. le Président Viole, je vous le répète encore, et c'est peut estre que V. A. croyant qu'elle ne pouvoit en ceste occasion que pour l'un de nous, elle a si peu de soing de l'autre. Mais souvenez-vous que vous m'avez promis qu'en ce cas de quelque manière qu'on réglast le Conseil vous m'y maintiendriez [1], que vous me donneriez des emplois qui

[1] Lenet était conseiller d'État.

me seroient sortables et du bien d'Église à mes enfants.

« Je ne vous dis pas cecy, Monseigneur, pour vous estre à charge, ny pour vous contraindre; mais seulement pour vous faire voir que je souhaitte tenir ma fortune de vous, éviter le mépris de tout le monde, où je tomberay par celui que vous feriez de moy, et vous faire avouer que je ne ferai rien contre mon devoir, quand par impuissance vous m'aurez réduit à une retraicte qui ne sera pourtant jamais tant que l'estat présent de vos affaires continuera. J'ay deschargé mon cœur à M. de Marchin et à V. A., et après cela je n'en parlerai à âme vivante, et serviray jusqu'à la paix avec toute la fermeté dont un homme est capable.

« Depuis ma dernière lettre du 27 du passé, on tint un conseil pour adviser à ce qu'il y auroit à faire pour remettre l'Ormée en son debvoir. Ceux de la grande Fronde qui y estoient comme MM. de Tarangue et de Grimard qu'on eust toutes les peines du monde de retenir, ne firent que se piquoter continuellement; enfin comme toute la petite Fronde et fort grand nombre des *plattes* [1]

[1] Nous n'avons rencontré dans aucun historien cette expression pour désigner un des partis de la ville de Bordeaux; elle était probablement propre à Lenet, et devait qualifier des gens indécis et sans vigueur. Ce parti semblerait répondre à celui que l'on a dénommé *la plaine* dans la Convention.

avoient protesté de ne point entrer au Palais tant que ces gens là seroient maistres de l'Hostel-de-Ville, et qu'il importe que la compagnie soit la plus nombreuse qu'il se pourra pour remédier à l'estat présent des affaires, on résolut de travailler à les en tirer. Mon advis qui fut suivy de M. de Marchin et de plusieurs autres, estoit que S. A. de de Conti prit la peine d'aller luy-mesme à l'Hostel-de-Ville prendre par le poing le capitaine qui la gardoit pour l'Ormée, le mettre dehors, y restablir les jurats et leur donner des gardes auxquels ils pussent prendre créance. Mais il ne fut pas suivy. M. de Moucha dévoué toute sa vie et particulièrement dans les dernières guerres pendant que Madame estoit icy, et qui maintenant s'est glissé dans cette Ormée, y est accrédité et couche dans l'Hostel-de-Ville où il donne les ordres; il fallait luy dire d'en sortir et à six autres députez de quitter le poste et le laisser à la garde ordinaire.

« Le 28, sur une lettre que je receus de M. de Vatteville qui m'advertissoit de l'arrivée d'une petite frégate qui apportoit une partie des fonds de ceste lettre de change que Saint-Agoulin nous avoit apportée; je me résolus d'aller à Bourg et aussy pour le faire escrire, comme je fis de mon costé audit S[r] de Saint-Agoulin touchant ceste affaire du compte. J'y allay donc et trouvay qu'il n'y estoit arrivé que trente mil patagons du Pé-

rou qui ne vallent pas les deux tiers des autres. M. de Vatteville me dit que je prisse de ceste somme celle que je voudrois; qu'il estoit honteux de me présenter si peu et enragé contre tout le ministère d'Espagne qui le laissoit icy si longtemps dans des espérances en l'attente desquelles il périssoit; que si je prenois le tout, il n'avait qu'à mander son armée navalle, embarquer tout ce qu'il avoit à Bourg et se retirer en Espagne pour ne pas mourir de faim à Bourg; enfin il m'offrit la moitié de ceste somme, et après vingt mil patagons. Là-dessus je me mis en la plus forte colère qu'il me fut possible et luy fis une sommation par escrit, par laquelle je le sommai d'accomplir le traité en hommes, argent, vaisseaux et munitions. Je luy représentai l'armement naval qui se fait contre nous en Bretagne et ceux, où le bruit icy, de Portugal, de Suède et d'Angleterre. Je protestai de la déperition de nos troupes et de nos places arrivée et à arriver, faute d'avoir de leur part satisfait audit traité, comme il y a été satisfait de la vostre; comme aussi de l'impossibilité en laquelle vous estes de soustenir tout l'effort de la guerre sans vous fournir ce à quoy ils sont obligés; et là-dessus, sans vouloir recevoir aucune chose, je me retiray disant qu'il dépendoit de M. le prince de Conti d'accepter ou de refuser les 20,000 patagons, et y laissai Le Vacher pour y attendre ses

ordres ; cependant que je vous allois dépescher un courrier pour vous en donner advis, et vous conjurer pour éviter la perte de V. A. et de vostre maison et de vos amys, d'accepter les grands avantages qu'on vous offre depuis si longtemps et que vous n'avez refusés que pour satisfaire au désir que vous avez tousjours eu de donner la paix à la chrestienté et de tenir la parolle que vous avez donnée au roy d'Espagne; et me retirai de la sorte.

« Du 29. Je viens d'arriver de Bourg; j'ai trouvé à mon retour que l'Ormée avoit proposé de chasser promptement les quatorze proscrits, les capitaines de ville qui n'ont pas voulu prendre les armes par leurs ordres, et le dédommagement des veufves et des blessez faits au combat du Chapeau rouge. Pour les premiers, M. le Prince de Conty m'a dit qu'il leur avoit respondu qu'ils se retiroient eux-mesmes, qu'il avoit desjà fait expédier tous leurs passeports ; quand aux seconds, qu'ils donnassent la liste des suspectz et qu'on la jugeroit au conseil establi pour cela; et quant aux troisiesmes qu'il y pourvoiroit ; cependant qu'il vouloit qu'on rendist les chevaux et meubles du président Pichon qu'ils avoient pour seureté de cela.

S. A. m'a dit encore qu'ils estoient tous hors de l'Hostel-de-Ville et mesme M. de Moucha, et qu'il n'y restoit plus que la garde ordinaire, et m'a commandé d'aller à Bacalan chercher tous ceux de la

petite Fronde qui y estoient et les inviter de rentrer au Palais.

« J'en viens, je les ay ramenés, à la réserve de MM. de la Roche et de Guionnet qui veullent absolument aller trouver V. A. à Paris, quelque instance et quelque prière que j'aye peu leur faire de demeurer. Les autres disent que ceux de l'Ormée estant tousjours maistres de l'Hostel-de-Ville, puisque la garde ordinaire qui y reste dépend d'eux, il n'y a point de seureté ny de liberté pour eux au Palais ; que ceux de la grande Fronde triomphent si haultement de leur abaissement, que MM. de Blaru, de Rémond et les autres ont dit ce matin en opinant qu'ils estoient de l'Ormée, que M. de Boucault-le-Rousseau avoit proposé de les arrester tous prisonniers ; qu'ils n'opinent tous qu'en leur disant des injures, que de les souffrir il est fascheux, et de les repousser ils seroient accablés ; enfin tout ce que j'ay peu faire, ça esté de les ramener et empescher qu'ils ne quittassent la ville.

« Je propose, il y a longtemps, de se faire tous d'un party et de mettre la branche d'ormeau au chapeau, depuis M. le prince de Conti jusqu'au dernier de la ville, afin que tout le monde estant en droit d'aller à toutes les assemblées, l'advis des honnestes gens prévalut, comme V. A. fit autrefois à l'assemblée de la noblesse. Je serois d'advis aussy qu'après cela on fist ceste procession

générale qui avoit esté résolue, quand on donna l'amnistie, et après oster ceste grosse garde des portes et de conséquent de l'Hostel-de-ville, pour désarmer petit à petit le peuple qui reprenant son travail ordinaire quitteroit l'humeur de sédition. Plusieurs sont de ce sentiment-là ; mais d'autres croyent qu'il yroit beaucoup de leur honneur de monstrer qu'ils ont faibli en les faisant d'un party qu'ils ont voulu abattre ; enfin il fault tout gaigner avec le temps et l'argent ; icy veullent faire en un jour ce qu'on ne debvroit faire en un an.

« Je viens de recevoir vostre dépesche du 24 du passé par laquelle voyant que le calme remis à Bourdeaux vous avoit fort pleu, je me confirme dans la croyance que ceste rescheute vous faschera fort. Je l'ay dit ainsy, de vostre part, à tout le monde et remonstré le tort qu'elle fera à vos affaires. Je les invitte tous à la paix et à la réconciliation les uns avec les autres. Tous ceux-là de la grande Fronde n'en veullent ouir parler en façon quelconque ; et, disant qu'ils ne veulent point de mal aux autres, se mettent insensiblement et par forme de confidence à en dire tous les maux imaginables. Je ne fais autre chose que d'adoucir tant que je puis de tous costés, et cela me donne plus de peyne que tout le reste des affaires qui par nostre pauvreté sont très-fascheuses et difficiles à soustenir. J'ay fait rendre toutes vos dépesches.

« Du 30 juin. M. de Marchin dit qu'on se moque quand on croit que M. de Baltazard et luy sont mal ensemble, et croit qu'il est fort maistre de l'Ormée. Il se plainct de ce que l'on a promis à la Roque de le faire mareschal de camp au voyage qu'on a faict à l'armée ; que cela débauchera tous les colonels, si on luy accorde, et le rebutera, si on luy refuse.

« Les bruicts de paix ont extrêremement réjouy ceste ville où l'on commence fort de se lasser de la guerre, particulièrement depuis la violence de ceste Ormée, et je continue tousjours de vous dire à songer à estre l'âme de la campagne avant les vendanges ou vous résoudre à perdre Bourdeaux, et que l'Ormée et tous les autres professent tousjours publiquement vostre service. Il n'y a que tous ceux qui sont abattus que j'entends parler, et beaucoup disent qu'ils aiment mieux dépendre du peuple que du diable.

« Je n'ay jamais peu mettre dans la teste de ceux qui poussent les quatorze suspects de les empescher de rentrer au Parlement ; mais pourtant les garder dans la ville de crainte qu'ils veuillent establir un Parlement ailleurs comme j'ay appris sous main qu'ils veulent faire ce coup icy ; mais l'animosité particulière est telle que quand on dit cela à leurs ennemis qui les poussent, ils disent que s'ils le font, on bruslera leurs

femmes et leurs enfants dans leurs maisons [1].

« Du premier juillet. Ceux de l'Ormée sont allés trouver S. A. pour presser l'exécution de leurs demandes. C'est à ceste heure un nommé Prade, ung prestre mathématicien du collège de......., qui dit qu'il a veu dans les astres que Bourdeaux doit estre une puissante république, qui porte toutes les parolles; ce qu'ils pressent le plus est de dédommager les veufves et blessez. Sur quoy j'ay dit à M. le prince de Conty qu'il debvoit leur faire donner quelque chose par forme de libéralité et chârité ; et par effort nous avons emprunté pour cela quatre mille livres, afin de finir les clameurs, et le menu peuple ne pas faire une affaire de cet article qui lui tient au cœur plus qu'aucun autre, et faire rendre plus promptement ce qu'ils retiennent au président Pichon qui fait une vie non pareille, aussi bien que le président d'Affis qu'il fault visiter deux fois le jour et que les archers n'osent quitter de peur qu'il ne se deffface luy-mesme.

« Ceste Ormée a proposé aujourd'hui une chose nouvelle qui est de donner des passeports à MM. de Tarangues, Bordes et Mirat, accordant, disent-ils, aux instantes prières de S. A. le président d'Affis. Mais comme M. le prince de Conty estoit adverti

[1] C'étaient évidemment ces menaces qui avaient effrayé le conseiller du Burg; voy. t. 3, p. 170.

par l'un d'eux de ce qu'ils avoient à proposer, et prié de leur part de ne pas escouter pire là dessus et au contraire de les gourmander, parce que cela ne partoit point de leur mouvement, mais de la sollicitation de quelques-uns de la grande Fronde qui les avoient fort pressés, à ce point qu'ils n'avoient peu s'en défendre. S. A. leur a parlé avec vigueur là dessus, et s'en sont retournés sans oppiniastrer.

« J'ay supplié S. A. de pénétrer par ceux qui luy ont donné cet advis qui sont ceux de la grande Fronde qui ont voulu cela, afin qu'on leur destache M. de Chavagnac de la part de V. A. comme sur des gens qui manquent de parole.

« Je ne voys personne qui face rien icy avec habileté ; ils vont comme leurs passions les poussent, et tout le raisonnement du monde ne peut les faire changer.

« Avec tout cela je trouve dans la ville un air assez calme ; ils ne vont que trente aux assemblées et elles se font dans l'Hostel-de-ville. On va patienter encore là dessus ; il fault à mon sens tout adoucir jusqu'à ce qu'on puisse ou qu'on veuille maintenir tout dans le debvoir par auctorité ; et si le guet peut mieux conserver Bordeaux aux dépens de ceux qui seront oppiniastres, je croy pourtant qu'il ne faudra venir à aucune extrémité et que tout ira de mieux en mieux.

« M. le duc[1] et Madame de Longueville sont depuis avant-hier chacun chez eux. Vilars a discontinué d'entrer, quelqu'uns le jalousant.

« M. Dureteste n'est pas entré aussy tous ces jours icy à cause d'une cheutte qui l'a blessé au pied.

« M. de Villeneufve, le frère de feu Cauderroque, est party pour traiter un restablissement de commerce entre Toulouse, le hault pays, et Bourdeaux. M. le comte d'Harcour a donné les mains, à la réserve des grains et des munitions de guerre.

« Je crois que tout cet équipage de mer qu'on prépare n'est que pour nous attaquer devers les vendanges, et se saisir de l'entrée de la rivière pour empêcher nostre secours d'Espagne. Sur quoy il sera fort à propos de faire deux choses : l'une, que V. A. parle à l'ambassadeur du Portugal, à Paris, et de prendre des mesures avec luy pour empescher lesdits vaisseaux dont on nous menace et qui s'équipent assurément en ce pays-là, où l'on dit hautement que c'est pour la rivière de Bordeaux ; l'autre, est d'adviser s'il n'est point expédient de faire rentrer nos vaisseaux à l'embouchure de nostre rivière d'où ils secourreroient facilement Brouage, en cas de besoing, et empescheroient tousjours les vaisseaux estrangers de prendre ce poste sans donner un combat que

[1] Le jeune duc d'Enghien.

celui qui est posté livreroit tousjours avec grand avantage au dire de tous les cognaisseurs. Il faut adjuster tout cela avec M. du Dognon.

« La nécessité nous contraint de désarmer nostre grande galère pour espargner 4,000 livres par mois ; mais nous la donnerons à M. de Vatteville, qui a près de 2,000 Espagnols dont une partye ne luy coustera pas plus là dessus qu'à terre, aussi bien que les mathelots qui luy sont venus, et nous promettra par escrit de nous la rendre toutes les fois qu'on voudra, et d'en garder Blaye, de sorte que nous l'aurons sans l'avoir à nos dépens.

« J'ay fait cesser les fortifications faute d'argent. Je fais ce que je puis pour emprunter vingt mil escus sur gages avec assignation sur la cargaison d'octobre, par ce qu'avec cela et le peu que je prendray maintenant à Bourg, j'envoiray de quoy faire une demye monstre aux trouppes, qui se montera environ à trente mille escus, et donnerai un mois à M. du Dognon pour les munitionnaires. Comme on leur doit quantité d'argent; je me contenteray de leur donner de petites sommes de temps en temps pour rouler; car ils n'oseroient me quitter de peur de tout perdre. En un mot, je leur feray avancer tout ce qu'ils peuvent avoir gagné et, après que nous serons en argent comptant, nous entrerons en compte exact et juste.

« L'advis est arrivé à Madrid, ainsi que Saint-Agoulin me l'escrit par sa lettre du 2 du passé, par le vaisseau qui a coustume de venir avant les galions, qui est arrivé à Séville, et qui dit qu'il les a laissés se mettant en mer pour achever leur voyage. Ils n'ont jamais esté si chargés, et sont attendus de jour en jour. Ledit sieur de Saint-Agoulin me mande qu'il a esté fort bien receu audit Madrid, où l'on estoit fort en alarme de vostre accommodement, jurant cresme et baptesme qu'on satisferoit jusques au dernier teston à l'arrivée des galions. J'ay veu la lettre que vous escrivez à M. de Marchin. Je vous puis asseurer qu'on ne sauroit plus fortement presser ny M. de Vatteville, ny M. Don Louis, ny Saint-Agoulin que je fais. Je n'y perds pas un moment de temps et y travaillons tousjours de mesme sorte. Si l'on fait la paix aussi tost que l'on le dit, nous aurons un peu de relasche.

« On ne peut rien adjouter à la joye de M. le prince de Conty et de Madame de Longueville, depuis qu'ils ont sceu que V. A. avoit adjusté avec M. d'Angoulesme l'affaire de Provence dont ils ont donné part à tous leurs serviteurs [1].

« Il se peut que les longues lettres que V. A. re-

[1] Voy. ci-après l'explication de cette joie dans la lettre du 5 juillet de Lenet à Saint-Agoulin. Du reste l'affaire de Provence n'avait pas répondu aux espérances du parti des princes; nous n'avons donné le dénoûment au chap. 30.

çoit de moy deux fois la semaine vous ennuyent furieusement; mais il me semble que je ne puis vous instruire assez bien de vos affaires [1]. »

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, rien ne se voit, ou ne se fait, qui n'ait été déjà vu et se soit fait; l'année 1652 avait ses suspects et ses victimes, comme 1793 et 1871 ont eu les leurs; seulement il était réservé à notre époque de progrès prétendu, puisque le progrès matériel y est accompagné d'une déchéance morale, de descendre plus bas encore les échelons du crime. Nous voyons la populace, comme ces gardes nationaux mercenaires de 1870 et de 1871 et leurs dignes compagnes, ne se préoccuper au milieu des désastres publics que de questions de bas intérêt; Lenet nous dit que ce qui tenait le plus à cœur à cette tourbe était de l'argent pour les blessés et les veuves de ceux qui n'avaient été victimes que parce qu'ils avaient marché pour le renversement de l'ordre social. Enfin Lenet reconnaissait que la mesure de sécurité la plus essentielle était le désarmement du peuple; cependant l'on était en pleine guerre, le peuple pouvait combattre des adversaires sur le champ de bataille, s'il l'avait voulu; mais comme ces gardes prétoriennes de nos cités révolution-

[1] Minute inédite; *Bibliothèque nationale.* Manuscrits de Lenet. Fonds français, 6708, f° 1.

naires dans notre malheureuse guerre contre la Prusse, il trouvait moins périlleux et plus conforme à ses mauvais instincts de tourner ses armes contre des concitoyens, et d'user de sa force pour le pillage et l'incendie. Vainement Lenet désire renvoyer les ouvriers au travail, lui-même est entraîné plus qu'il ne le croit par ce mouvement qu'il voudrait enrayer ; volontiers il ferait de l'ordre avec le désordre; une branche d'ormeau sur tous les chapeaux ne lui déplairait pas ; il voudrait organiser une procession générale qui ressemblerait beaucoup à celles des fanatiques de la Ligue, à Paris. Le parlement qui pourrait avoir une influence considérable pour le maintien de l'ordre, s'il était uni, se déchire par ses rivalités. Les conseillers de la grande Fronde, pour mieux écraser leurs collègues de la petite, affichent la prétention singulière d'être affiliés à l'Ormée. Enfin l'aveuglement est tel que Lenet ne peut faire comprendre qu'il est plus habile en se contentant de leur interdire l'entrée au parlement, de garder dans Bordeaux les conseillers suspects de la petite Fronde, qu'il ne le serait de les chasser, parce qu'ils pourraient transporter ailleurs le parlement lui-même.

Nous retrouvons jusqu'au programme d'une république destinée à rendre le désordre légal, république dont un fanatique appuie l'espoir sur des visions.

Depuis que la cour concentrait autour de Paris tout l'effort de ses armes, la Fronde de Guyenne n'avait guère devant elle d'obstacles sérieux; mais alors qu'elle semblait toucher au triomphe, ses troubles intérieurs et ses vices organiques préparaient sa ruine.

L'Ormée, qui avait cessé d'être comprimée, avait repris ses avantages. Paris, en 1871, nous offre encore le plagiat des agissements de Bordeaux, en 1652. Ouvrons la *Gazette* du temps; elle nous raconte sous la rubrique de Bordeaux, 4 juillet 1652 :

« L'Ormée continue ses assemblées et a déclaré que le pillage fait en quelques maisons du Chapeau rouge serait déclaré de bonne guerre et employé pour faire panser les blessés et récompenser les veuves dont les maris ont été tués. »

Comme la violence et le désordre ne suffisent pas pour créer des ressources, mais que bien au contraire l'oisiveté populaire qu'elles engendrent en tarit la source, l'appui d'un secours étranger devenait d'autant plus nécessaire à la Fronde de Guyenne; mais ces secours, en argent surtout, étaient lents à se produire. Alors Lenet, pour stimuler l'Espagne, chargeait l'envoyé à Madrid du prince de Condé de faire entrevoir à cette puissance la Guyenne perdue, la paix imminente; enfin, dans une ardeur qui trouva peu d'écho à la cour

d'Espagne, il lui demandait la vente des joyaux de la couronne pour secourir la Fronde. Voici les instructions inédites envoyées à M. de Saint-Agoulin :

« Bourdeaux, ce 5 juillet 1652.

« Je vous escrivis, il y eust aujourdhuy huict jours, par la voye que vous m'avez escrit jusques ce présent et vous envoyray le double de toutes mes lettres de mesme sorte que vous me le marquez par la vostre du 18 de juin que je viens de recevoir, pour response à laquelle je vous diray que je faictz savoir à Son Altesse tout ce que vous m'escrivez fort ponctuellement et qu'elle me mande qu'elle approuve fort vostre conduite.

« Vous verrez par la copie des nouvelles que M. Viole m'escript de la part de Son Altesse l'estat des affaires de Paris et l'extrême confusion où sont toutes choses, de là, vous jugerez en quel estat se trouveroit S. A. pour donner une paix généralle à la chrestienté, utile aux deux couronnes, s'il estoit assisté de S. M. C. suivant le traité ; mais il m'escript par toutes ses lettres qu'il n'est non plus secouru d'argent du costé de Flandres que de celuy de Guienne et qu'il a quasi engagé tout son bien pour soustenir son armée et ses places. Il me mande et m'ordonne qu'on presse, sans donner un moment

de relâche, M. Don Louis pour exécutter le traité et luy faire fournir les hommes, argent, vaisseaux et munitions promises et qu'on luy face considérer qu'il fault de nécessité qu'il le secourre ou qu'il face la paix, si on l'abandonne comme l'on fait. Il adjouste qu'il veult croire par consolation que ce n'est pas (comme tout le monde luy fait persuader) par malice, et que rien ne porte S. M. C. et M. Don Louis[1] à ne luy pas fournir, que l'impuissance ; qui à l'esgard de S. A. est une mesme chose ; et que j'asseure tousjours l'un et l'autre par mes lettres et par vous, que quelques traitez que la nécessité extrême, l'union de M. le duc d'Orléans et de ses amis qui périssent faute d'argent, luy puissent faire faire, il ne sera jamais, qu'avec la participation de S. M. C. et conformément à ses traités. Voilà ce qu'il me commande de vous escrire de sa part ; quant à la mienne, je vous diray que toute la Guienne est perdue pour nous sans ressource. Villeneuve d'Agenois se défend tousjours bien depuis 22 jours : c'est M. le marquis de Théobon qui le deffend. Après ceste place perdue, Bergerac, Périgueux et Libourne et Sainte-Foy périront les uns

[1] Ce pléonasme de faire précéder le nom du premier ministre d'Espagne, Louis de Haro, de la double qualification, ayant le même sens, de Monsieur et de Don, est certainement une faute ridicule ; mais elle était passée en usage, nous la rencontrons à chaque instant dans les documents de cette époque.

après les autres pour ne pouvoir maintenir nos garnisons sans pain et sans argent; nostre cavalerie nous quitte sans la pouvoir arrester faute d'argent. Si on prépare des vaisseaux dans toutes les costes de France, on arme en Angleterre et en Portugal contre nous. M. Du Dognon ne peut plus se maintenir sans argent. C'est-à-dire que quand les vendanges approcheront, il faudra nous rendre la corde au col; quand mesme nous pourrions nous maintenir jusques à la Noël dont nous sommes bien esloignés. On ne nous tient parole en rien et nous ne nous sommes soustenus jusques ici que par fermeté et courage et parce que nous n'avons pas esté pressez aussy vigoureusement que nous nous sommes defendus. J'avois dit à S. E.[1] en faisant le traicté, que je la suppliois de ne rien promettre qu'on ne peut tenir, et que comme S. A. estoit extraordinairement ponctuelle, elle vouloit qu'on le fût aussy à son endroit; et je vous confesse qu'encore que je le sache le plus courageux de tous les hommes, je ne me serois jamais persuadé qu'il l'eust peu estre jusques au poinct que de soustenir, comme il a fait, les efforts de toutes les armées du royaume et de tant d'offres avantageuses qu'on luy a faites, de tant de presse que ses ennemis luy ont faite pour le porter à une paix particulière et luy remonstrant mesme

[1] Don Louis de Haro.

le plaisir qu'il y auroit à se venger contre ceux qui luy avoient donné de si grandes espérances et si peu d'effect; mais la créance qu'il a tousjours eue qu'il ne manquoit pas de bonne foy, mais seulement de pouvoir à S. M. C. et à S. E. le fit tout souffrir jusques icy.

« Depuis quatre mois, nous avons reçeu seize mil patagons à compte de quarante mil qu'on nous promit à la fin de ce mois et nous n'avons aucune autre espérance que sur les galions qui est à vray dire une chançon au misérable estat auquel nous sommes; de sorte qu'il a fallu que, par commandement de Leurs Altesses qui sont icy, j'aye fait à M. le baron de Vatteville la sommation ci-joincte; vous la ferez voir à S. E. et tout ce que je vous mande sans déguisement et sans façon; car vous savez que je suivray toute ma conduite ordinaire dans les grandes affaires, comme dans les petites, qui est d'y agir avec sincérité.

« Remonstrez luy aussy de ma part que je ne puis consevoir par quel principe on ne vend pas les pierreries de la couronne plustost que de laisser périr un homme du poids de S. A. qui se trouve en sa posture; qui est dans Paris avec une armée aux portes; Madame sa femme dans Bordeaux; et dans toutes les places fortes de Guienne avec une armée pour le soustenir; qui ont en Champagne, Bourgogne et Berry les places qui y sont; à propos

de quoy je vous diray qu'asseurement Montrond qui est d'un prix inestimable périra dans quinze jours. Tous les hommes y sont morts de faim et de peste depuis près de dix mois de siège ; on l'attaque maintenant par force depuis qu'on a sceu qu'il n'y avoit pas cent hommes de reste et on le bat de vingt pièces de canon. J'en ay un regret mortel, et on ne peut jamais rien donner à S. A. qui vaille cela. Il y perdra, outre la considération et la place, plus de trois millions. Il fault louer Dieu de tout.

« Et, pendant tout cela, on donne le mal de cœur que vous savez à S. A. de luy refuser M. de Guise, sur quoi elle vous ordonne de ne pas donner un moment de relâche ; rien au monde ne le touche tant que cela.

« Mandez à M. de Guise que M. le prince de Conti a traité avec M. d'Angoulesme pour le gouvernement de Provence dont il a présentement la démission, ce sera une affaire à exécuter après ; mais j'ay parolle de Leurs Altesses de traiter avec mondit seigneur de Guise du gouvernement de Champagne et de Brie et de savoir de luy ce qu'il en voudroit donner ; rien ne luy est plus commode à cause de Guise, de Joinville, de la Lorraine, Saint-Disier, et parlez-en à S. E. et voyez avec M. de Guise ce qu'il voudra dire là dessus ; si vous ne nous l'envoyez promptement, vous allez asseuré-

ment rebutter M. le Prince. Je l'ay tant dit que je n'en veux plus parler.

« Les affaires de Bordeaux sont assez tranquiles, et le bon est que tout est pour nous et que la chose ne va qu'à un peu de jalousie des partis. Au reste vous avez le diable au corps de me chiffrer des niaiseries. Adieu, je suis tout à vous et de tout mon cœur.

« Je vous prie, cherchez-moy une belle et exellente haquenée; car je veux aller à l'aise. Adieu [1]. »

Au dos est écrit : A M. de Saint-Agoulin, le 5 juillet 1652.

Les dépêches de Lenet au prince de Condé et à Saint-Agoulin nous ont fait connaître dans tous ses détails la situation de la Fronde à l'intérieur, dans la Guyenne, et sa situation diplomatique au dehors; mais le simple billet qui les précède, du prince de Conti à Lenet, rapproché de la lettre qui va suivre, du prince de Condé à l'un des chefs de l'Ormée, accuse entre les vues des deux frères une divergence prononcée.

Le prince de Conti veut se jeter sans regarder en arrière dans la faction de l'Ormée; à bon marché pour sa cause, afin d'enchaîner à son char la popularité, il veut remettre aux artisans une partie

[1] Minute inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque nationale*. Fonds français, 6708, f° 31.

de ce qu'ils doivent pour leurs loyers; il déclare qu'il n'y a plus de ménagements à garder avec le parlement, qu'il faut en chasser les membres; il ne fait d'exception que pour sept ou huit. Il est vrai que ce prince était, au moment où il écrivait, sous l'impression de la vive irritation que venait de lui causer la lecture d'un de ces nombreux placards édictés par le parti du parlement et de la bourgeoisie, qui, chaque nuit, affichés dans les rues et les carrefours, livraient, chaque matin, son honneur et celui de sa sœur au mépris et au scandale. Le prince de Condé, au contraire, jugeant les choses avec plus de sang-froid, tenait essentiellement à ce que le parlement ne fût pas expulsé de Bordeaux. Cette faute eût facilité le projet de la cour de transférer ce corps dans quelque autre ville. A part cette imprudence à l'endroit du parlement, dans le rapprochement absolu qu'il jugeait nécessaire avec l'Ormée, le prince de Conti ne faisait que marcher en éclaireur dans la voie de la politique définitive que devait adopter son frère; mais à laquelle celui-ci, malgré sa connivence habituelle avec l'Ormée, n'était pas arrivé encore d'une manière aussi absolue.

Le prince de Condé, en effet, accentue tout différemment la ligne qu'il veut suivre dans sa lettre de reproches et de pardon à l'avocat Vilars [1],

[1] Nous avons adopté pour écrire le nom de Vilars son orthographe véritable qui n'est pas celle suivie par le prince de Condé.

La politique conseillée par Lenet, la nouvelle politique tracée par le prince de Condé, celle pour laquelle le prince de Conti avait pris les devants, sans attendre ni instructions, ni conseils, finissaient donc par se rencontrer dans un parfait accord : s'appuyer sur l'Ormée, non point parce qu'elle est le parti le plus honorable et le meilleur, mais parce qu'elle est le parti le plus puissant. Avec une finesse politique digne d'être remarquée parce qu'elle était rare chez ce prince, le prince de Condé observe que favoriser le triomphe de ce parti est le moyen le plus certain pour amener sa ruine. Combien de fois depuis cette époque, nos révolutions ne nous ont-elles pas prouvé que les hommes de désordre arrivés au pouvoir sont, dès le lendemain de leur avénement, obligés de faire de l'ordre dans l'intérêt même de la conservation de leur autorité ; mais que par contre-coup cette inconséquence d'une nécessité fatale les dépopularise et les conduit rapidement à leur chute.

Il n'en est pas moins contraire à toute morale de laisser la société, fût-ce même un seul instant, livrée à des hommes pervers convertis par intérêt ; car leur passage au pouvoir laisse toujours derrière eux d'irréparables ruines. Les positions enviées qu'ils ont conquises sont un dangereux encouragement pour de nouveaux entrepreneurs de bouleversements sociaux.

…i font assez cognoistre ma juste colère sur ce …dent procédé. Faictes donc savoir sans remise, en …que le porteur de mes premières lettres ne soit …arrivé à Bordeaux, à tous les bourgeois de l'Or… …qu'ils facent toute la considération qu'ils doi… …faire du parlement ; qu'ils se gardent bien de …entreprendre contre la majesté d'une compa… …i auguste, et de faire en sorte qu'ils demeurent …le respect qui luy est dû, surtout que nul ne …y hardy que de faire ou de proposer aucune …blée sans l'ordre exprès de M. le prince de …mon frère. Je veux croire que vous agissez …ar un mouvement de zèle pour moy dont je …mercie, mais je veux absoluement qu'il soit …comme mon frère vous le dira. Je luy envoie …opie de la présente, afin qu'il en fasse scavoir …tenu à tous les bourgeois de l'Ormée, lesquels …ont envers luy et envers Messieurs du parle… …comme je vous le mande, recevront toujours …arques de mon amitié et de ma protection et …pardonne.

« Je suis, Monsieur de Villars,

« Votre meilleur amy,

« Louis de Bourbon [1]. »

…instructions du prince de Condé à Vilars pres-

[1] …ttre inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque natio*… …fonds français, 6707, f° 259.

lettre qui nous révèle cette particularité que ce prince ne dédaignait pas de correspondre directement avec l'un des deux principaux chefs de l'Ormée :

« *A Monsieur de Villars, avocat du parlement, à Bordeaux.*

« Monsieur de Villars, vos deux lettres du 18 et 22 du mois passé m'ont esté rendues. Je les aurais lues, avec plus de joye que je n'ay fait, sy au lieu d'y remarquer une suite de divisions entre le parlement de Bordeaux et de l'Ormée, j'avois pu apprendre que tous ces désordres pussent cesser. C'est à quoy je veux une fois pour toutes que vous et tous ceux qui me voudront persuader qu'ils m'aiment, travaillez de tout votre pouvoir et sincèrement, n'ayant aucune affaire qui me fasse tant que celle-cy, et ce qui me donne encore plus de déplaisir, c'est de voir que certaines gens s'attachent à entreprendre de mes meilleurs amys comme sont M. le président d'Affis, MM. de Taranque, de Mirat, de Borde et plusieurs autres dont je suis très-satisfait, et qui, dans toutes rencontres, ont signalé de telle sorte leur affection pour mes intérêts, qu'il n'est pas permis d'avoir le moindre soupçon de leur conduite. Sur le premier avis du désordre qui arriva au Palais, j'envoyay un de mes amys avec des lettres

qui font assez cognoistre ma juste colère sur ce violent procédé. Faictes donc savoir sans remise, en cas que le porteur de mes premières lettres ne soit pas arrivé à Bordeaux, à tous les bourgeois de l'Ormée qu'ils facent toute la considération qu'ils doivent faire du parlement ; qu'ils se gardent bien de rien entreprendre contre la majesté d'une compagnie si auguste, et de faire en sorte qu'ils demeurent dans le respect qui luy est dû, surtout que nul ne soit sy hardy que de faire ou de proposer aucune assemblée sans l'ordre exprès de M. le prince de Conti, mon frère. Je veux croire que vous agissez tous par un mouvement de zèle pour moy dont je vous remercie, mais je veux absoluement qu'il soit réglé comme mon frère vous le dira. Je luy envoie une copie de la présente, afin qu'il en fasse scavoir le contenu à tous les bourgeois de l'Ormée, lesquels en usant envers luy et envers Messieurs du parlement comme je vous le mande, recevront toujours des marques de mon amitié et de ma protection et vous pardonne.

« Je suis, Monsieur de Villars,
« Votre meilleur amy,
« LOUIS DE BOURBON [1]. »

Les instructions du prince de Condé à Vilars pres-

[1] Lettre inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque nationale*. Fonds français, 6707, f° 259.

crivaient la modération; mais ainsi qu'il arrive le plus souvent lorsque celui qui veut dirriger les événements est éloigné du théâtre où ils s'accomplissent, les événements avaient marché depuis ceux auxquels fait allusion la lettre du prince; son programme était devenu à peine applicable au fond, et ne l'était déjà plus pour les détails. Nombre de proscrits étaient partis, les Ormistes étaient en pied dans le gouvernement de la cité; chaque matin trente de leurs délégués venaient siéger à l'Hôtel-de-Ville; sur ces trente délégués, quinze devaient être changés tous les quinze jours; les précautions soupçonneuses sont de l'essence des démocraties. Du reste Lenet lui-même, bien que très-parlementaire par goût et par position, mais appliqué sur toutes choses au succès, avait pris son parti de la situation nouvelle, il trouvait même que l'Ormée agissait avec quelque modération et se déclarait satisfait.

Nous extrayons de sa lettre adressée au prince de Condé à la date du 15 juillet 1652 les passages les plus intéressants sur la situation de Bordeaux et sur un incident qui avait fait naître une rupture entre le prince de Conti et le comte du Dognon :

« De Bordeaux, ce 15 juillet 1642.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les trente entrent soir et matin à l'Hostel-de-Ville; du reste tout va avec assez de modération. Ils

s'assemblèrent hier pour changer quinze des trente, comme ils font de quinzaine en quinzaine, pour lire leurs despesches et faire response. Ils font les reigles pour l'union de l'Ormée, comme de solliciter ses procès, prester de l'argent aux pauvres, réconcilier les querelles et soutenir, disent-ils, au péril de leur vie, qu'ils ont voix délibérative dans l'Hostel-de-Ville et non pas consultative, comme les jurats ont tousjours prétendu. Au surplus, tout est fort tranquille. Ils prennent tousjours leurs mesures pour faire les desputés de la Jurade par les cent et les trente et ensuite les jurats à leur mode. Je n'ay rien à adjouter à ce que j'ay dit là-dessus à Vostre Altesse par les deux ou trois derniers ordinaires. Quand l'envoyé que nous vous avons demandé sera icy, il agira suivant ses ordres. Pour moy je suis tout à fait content de la manière dont l'Ormée semble vouloir agir désormais, et je vais tousjours mon train dont je me trouve très-bien.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Tous les proscrits sont allés à Dax à l'exception du président Pichon qui est encore à La Chartreuse. Chacun croit qu'ils y établiront un parlement. Je m'imagine tousjours que laissant icy de quoy respondre du mal qu'ils nous feroient, ils y songeront plus d'une fois.

« M. de Mirat est fort malade d'une fièvre continue, M. de Thibault aussy.

« La lettre que Vostre Altesse a escrite à M. d'Affis est venue bien à propos pour le consoler, il la fait voir à tout le monde......

« M. de Lusignan a repris la ville de Langon et mis le feu à l'esglise qui capituloit cette nuit. Je crois qu'aujourd'huy ou demain le chasteau en fera autant ; M. d'Espagnet vient d'y aller.

« Il y a quelques jours que sur un avis qui vint à M. le prince de Conty que le Plessis-Bellière avoit quitté Marennes, Son Altesse envoya dans le dessein de secourir Villeneufve un ordre au régiment de Conty et de Chouppes de desloger d'Oléron et Brouage et se rendre à Libourne (le tout supposé que M. du Dognon fût en estat de s'en passer). Il escrivit mesme dans ce sens. Blasson a rapporté que M. le comte du Dognon avoit deschiré la lettre et dit qu'il ne seroit jamais ami ni serviteur de M. le prince de Conti et qu'il chercheroit toute sa vie les occasions de s'en venger; qu'il avoit envoyé (sur les bruits de Bordeaux) offrir retraite à Madame de Longueville et à luy ; mais qu'il rétractoit dès à présent sa parole, qu'il les verroit tirer la langue d'un pied sans leur donner secours ; que son régiment pouvoit partir, que pour celuy de Chouppes, il le retiendroit ; que pour Vostre Altesse, il estoit son serviteur; qu'il y estoit engagé et qu'il s'y tiendroit ferme jusques au bout; enfin plusieurs discours de cette nature.

« Le dit sieur de Blasson estant prest de s'embar-

quer à Oléron, M. du Chambon y arriva qui luy dit de ne point sortir. Il respondit que rien ne pourroit l'en empescher. Chambon répliqua qu'il luy deffendoit, et qu'il scauroit bien se faire obéir, fit mettre les habitants sous les armes; Blasson, son régiment, marcha et vint. M. le prince de Conty est en grande colère contre luy disant qu'il a voulu tailler en pièces son régiment, et je gagerois que le pauvre diable de Chambon alloit à la bonne foy le reçevoir, attendant qu'il pust donner avis à Son Altesse que M. du Dognon en avoit besoin et de la manière dont il prenoit la chose. M. le prince de Conti est fort piqué contre ledit sieur comte. Il en a fait des plaintes publiquement et m'a dit qu'il ne nuiroit pourtant pas au gros, et que je pouvois en user comme je voudrois, sans qu'il s'en meslast. Madame de Longueville m'en ayant autant dit et ajousté que j'y renvoyasse mesme Conti, si je voulois. Surquoy j'ay despeché à Brouage et mandé à M. du Dognon que les ordres de M. le prince de Conti avoient fait un effet bien contraire à ses intentions que je luy ay expliquées, et prié M. du Chambon de m'esclaicir de tout. Cependant je luy ai offert toutes choses de la part de Votre Altesse et continue de faire tout ce que j'ay acoustumé par toutes occasions et luy donner part de l'estat des affaires de Paris, comme en ayant charge expresse de Votre Altesse, et mesme de celles de Guyenne. Quand j'auray de quoy luy en-

voyer, je n'y manqueray pas ; mais il y a quasy deux mois que je ne soutiens cette affaire que par emprunts. Nostre demie monstre n'est pas encore faite, il ne tient pas à moy. J'attends qu'on vienne la quérir, et j'ay une grande partie des fonds.

« J'ai escrit à M. de Marchin d'envoyer à Brouage quelque corps pour remplacer celuy de Conti et faire toutes les amitiés possibles à M. du Daugnon. Je m'assure qu'il n'y manquera pas.

« J'envoié à Votre Altesse la response des capitaines à une lettre que M. le prince de Conti leur rendit de sa part, suivant que je luy mandois par le précédent ordinaire. Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ay à luy dire par celuy-cy; que Madame et Monseigneur le duc se portent bien ; que M. le prince de Conty a eu son oppression assez forte depuis trois ou quatre jours, et Madame de Longueville a une grande fluxion sur le visage avec douleur des dents, pour laquelle on la saigna hier et aujourd'huy. M. d'Auteuil se porte mieux et ira, à ce qu'on croit, jusqu'à la chute des feuilles. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il conserve Votre Altesse et qu'il me donne les occasions de vous tesmoigner combien je suis à Elle. — Souvenez-vous des vendanges[1] ! »

Le prince de Condé, lorsqu'il fut mieux instruit

[1] Minute inédite. Manuscrits de Lenet. *Bibliothèque nationale.* Fonds français, 6708, f° 66.

de la marche rapide des événements, n'avait pas attendu l'arrivée de cette lettre de Lonet pour adopter sa politique et celle du prince de Conti de se ranger du côté le plus fort ; car il dépêcha à Bordeaux le marquis de Sarsay porteur d'une dépêche datée de Paris, le même jour 15 juillet, dans laquelle, entre autres choses, il écrit à Lenet :

« ... Vous asseurant que je persiste toujours dans la pensée de nous joindre tous à ceux de l'Ormée, puisque ce parti se trouve de beaucoup plus fort que l'autre, et que l'on n'a peu le réduire ni par adresse, ni par auctorité, ce que je crois qu'il vault mieux faire que de hazarder de perdre Bourdeaux, en faisant autrement.

« Quant aux jurats, mon advis est qu'on les face de ceux qui sont dans les intérests de l'Ormée, pour nous acquérir tout-à-faict ces gens-là, pour arrester leur fougue. Après quoy, les mesmes jurats estânt obligés de maintenir l'auctorité de la magistrature, ils travailleront eux-mesmes, avec le temps, à la destruction de l'Ormée ; c'est ce qu'il faut que vous expliquiez à M. de Mirat et à mes autres amis, afin de leur oster tout objet de plainte, leur donnant asseurance que tout le plus tost qu'il se pourra je travailleray au rétablissement de leur auctorité[1]. »

[1] Manuscrits de Lenet; lettre publiée dans la collection Michaud.

La politique conseillée par Lenet, la nouvelle politique tracée par le prince de Condé, celle pour laquelle le prince de Conti avait pris les devants, sans attendre ni instructions, ni conseils, finissaient donc par se rencontrer dans un parfait accord : s'appuyer sur l'Ormée, non point parce qu'elle est le parti le plus honorable et le meilleur, mais parce qu'elle est le parti le plus puissant. Avec une finesse politique digne d'être remarquée parce qu'elle était rare chez ce prince, le prince de Condé observe que favoriser le triomphe de ce parti est le moyen le plus certain pour amener sa ruine. Combien de fois depuis cette époque, nos révolutions ne nous ont-elles pas prouvé que les hommes de désordre arrivés au pouvoir sont, dès le lendemain de leur avénement, obligés de faire de l'ordre dans l'intérêt même de la conservation de leur autorité ; mais que par contre-coup cette inconséquence d'une nécessité fatale les dépopularise et les conduit rapidement à leur chute.

Il n'en est pas moins contraire à toute morale de laisser la société, fût-ce même un seul instant, livrée à des hommes pervers convertis par intérêt ; car leur passage au pouvoir laisse toujours derrière eux d'irréparables ruines. Les positions enviées qu'ils ont conquises sont un dangereux encouragement pour de nouveaux entrepreneurs de bouleversements sociaux.

Lenet terminait sa lettre du 15 juillet par cette phrase bien courte et qui en disait bien long : « Souvenez-vous des vendanges ! » En effet, il ne cessait de démontrer au prince de Condé que si, avant cette époque, il n'avait frappé un coup décisif de nature à permettre aux Bordelais de faire en toute sécurité cette récolte qui leur tenait tant à cœur, sa cause était perdue en Guyenne. La bonne volonté ne manquait sans doute pas au prince de Condé pour frapper le coup d'éclat demandé; mais, au milieu des embarras de la situation compliquée qu'il s'était faite à Paris, il lui était bien difficile d'agir puissamment dans la Guyenne. La défection du comte d'Harcourt en jetant, comme nous l'avons vu, le désarroi dans l'armée royale, vint heureusement à son aide de la manière la plus inopinée; grâce à cette défection, les vendanges purent être faites, et le vin de la récolte de 1652 put soutenir les frondeurs et les Ormistes bordelais jusque vers le milieu de l'année suivante.

Lenet, trois jours plus tard, envoyait au prince de Condé cette dépêche :

« A Bourdeaux, ce 18 juillet 1652.

« Je commanceray ceste despesche par la meilleure nouvelle du monde, c'est que l'advis certain par un courrier exprès du roy d'Espagne est ar-

rivé à Saint-Sébastien, comme vous verrez par la cy-joincte que le sennor Antonio Sobaria, portuguais, vient de m'apporter[1]. Ce qui me met en peine est cet armement de Bretagne qui asseurément n'attend pour se mettre en mer, suivant tous les advis, que l'arrivée des galions de Portugal. Hier les Portugais m'asseurèrent que toutes leurs lettres sont conformes sur ce point et qu'elles portent que l'ambassadeur que le roy a en Portugal a fait un traité avec le roy de Portugal par lequel S. M. s'oblige tout de nouveau à ne jamais faire de paix avec l'Espagne qu'en maintenant le Portugal en l'estat auquel il est, moyennant quoy le roy de Portugal luy donne huict-cens mille escus par an et douze vaisseaux entretenus. M. Libault m'a dit qu'il avoit des lettres de ses correspondans de Lisbonne du 18 juin où on ne luy parle pas des vaisseaux, ny de tant d'argent; mais seulement de cinq cens mille ducats qui font douze cens cinquante mille livres et que, dès à présent, ils avoient remis ceste quantité pour Hollande; tous les Portuguais asseurent qu'il y aura du moins huit galions.

[1] Nous regrettons que Lenet ne s'explique pas sur la nature de cette bonne nouvelle contenue dans la dépêche espagnole qu'il fit parvenir au prince de Condé; elle devait contrebalancer, tout au moins en espérance, les effets à craindre de l'alliance conclue entre la France et le Portugal.

« Hier je receus une lettre de Chambon par laquelle il me conte le procédé de Blasson sur ce régiment de Conty dont j'eus l'honneur d'escrire à V. A. par le précédent courrier. Il se plaint que cestuy-cy leur dit que l'on savoit certainement que M. du Dognon et luy trompoient et quittoient le party et que l'on retiroit ses troupes pour ceste raison. Il adjouste qu'un vaisseau anglois qui venoit d'arriver les asseuroit avoir veu et cogneu sept galions de Portugal tirant vers la Bretagne et que cela marquoit que les trois autres n'estoient pas loing et lesquelz arrivés se trouvéroient en mer avec l'armement de Bretagne et pourroient venir faire une dessente en Oléron pour ensuitte attaquer Brouage et là dessus me presse avec des violences extrêmes pour envoyer de l'argent à mille hommes de pied à M. du Dognon. J'envoyay tout à l'heure la lettre de M. de Vatteville en original et une copie à M. de Marchin; si on me rapporte à temps la première je la joindray à celle icy; et, après la response de l'un ou l'autre, je respondray au dit sieur de Chambon. Il parle de se retirer de Brouage sur ce qu'a dit Blasson. Je vous supplie de luy escrire avec amytié, et une lettre toute de vostre main à M. du Dognon, de ceste manière que (comme dit M. de la Roque) V. A. scait si bien. Je ne leur puis donner de l'argent, quand tout debvroit périr, qu'il ne nous en soit arrivé; cela ne

peut tarder plus qu'au commencement d'aoust. Cependant je ne pers pas une occasion de leur envoyer tout ce qu'ilz me demandent de provisions, ustanciles, droits de sel et autres choses dont je puis avoir crédit. A tous les ordinaires, j'escrips à mondit sieur du Dognon de vostre part; je luy donne part de tout ce que scay; enfin je n'oublie rien de tout ce qui m'est possible; cependant il n'escrit ny à Leurs Altesses, ny à moy, depuis plus d'un mois. M. de Chambon est l'interprette de ses volontez. Il prend pendant ce temps tout ce qui luy est propre, et tout l'est. Voilà desjà quatre ou cinq marchands de Bordeaux à qui il a pris pour quarante mille francs de bled et pendant que j'ay l'honneur d'escrire à V. A. M. de (illisible) vient de m'apporter une lettre de luy par laquelle il redemande ses briguantins, disant que M. le prince de Conty et tous tant que nous sommes, nous moquons de luy et que puis qu'il fault qu'il soustienne la guerre tout seul, il a besoing de toutes ses pièces. Le premier argent qui viendra remédira à tout; cependant nous luy renvoyrons de l'infanterie ce qu'on pourra. J'attendz pour cela response de M. de Marchin. Il faudra sortir d'affaire avec luy le moins mal qu'il sera possible.

« Je fus avant hier à Bourg pour accorder avec M. de Vatteville. J'en viens à bout pour jusques à la fin du mois d'aoust. La flotte arrivée est le meil-

leur de tous les remèdes. Elle nous rendra tout le monde souple et obéissant.

« La Roche qui commande vostre galère faisant le malcontant, s'alla poster devant Blaye et envoya dire qu'il vouloit tout sur le champ estre payé de ce qu'on luy devoit et qu'on lui portast son argent à son bord; j'envoyay quantité de petits bastimens l'environner et en mesme temps un ordre de venir mouiller devant Bordeaux. Comme il estoit fort mal en équipage, il n'osa résister à l'ordre; la galère est remontée et luy, dans sa chaloupe, s'est retiré, les uns disent à Blaye, les autres à Brouage. Je vais donner ceste galère à M. de Vatteville pour l'armer; elle fera le mesme service et encore meilleur, car la jalousie des commissaires de la marine gaste tout, et ne nous coustera rien, ny mesme à M. de Vatteville, parce qu'il a des matelots et des soldats qu'il entretient d'ailleurs inutilement.

« M. de Baltazard est venu faire icy un tour.

« M. de Marchin est allé traiter le secours de Villeneufve qui est tousjours au mesme estat que par ma précédente; le bruit de la levée de siège estoit faux.

« J'oubliois à vous dire sur le subject du Portugal que les mesmes marchandz avoient advis que l'ambassadeur revenoit en France avec huict cens mille escus qu'il apportoit au Roy; qu'il devoit prendre terre à Nantes. J'en ay envoyé l'advis à

M. de Vatteville, afin de mettre les ordres nécessaires pour le prendre, si l'on peut. M. de Lusignan a pris le chasteau de Langon par assault. Cent cinquante hommes qui y estoient ont esté passés par le fil de l'espée, et nul n'en est eschappé que la Serre et son cornette auxquels on a donné la vie en faisant rendre le chasteau de Budos, ce qui a esté fait. M. d'Espagnet est dedans : tout Bordeaux veult qu'on le démolice. Il ne nous reste à nettoyer icy autour que Rions : c'est à quoy on va s'applicuer.

« Pour responce à la lettre de V. A. du onze du courant, je vous diray que l'on pratique envers l'Ormée, avec le plus de prudence qu'on peut, tout ce que V. A. mande; on a changé le traité; Prade ne changera point, car il est secrétaire; au surplus ils vont avec assez de retenue.

« Ilz prennent entre eux plusieurs mesures pour la Jurade et se mettent dans la teste de faire des gens de bien. Ilz parlent fort pour bourgeois de Neursse, de Trevel et de Pineau, qui sont trois riches et braves gens à ce qu'on dit; pour advocats, Despeches, Grenier et Causage, le premier est plus de l'Ormée qu'aucun, il est en réputation; l'autre est un vieillard qui passe pour homme d'honneur; le troisième V. A. le cognoist pour le gentilhomme. Ilz en sont fort ambarassez, n'ayant nulle inclination pour ces trois ou quatre qui dans ceste espérance s'y sont glissez. Je tasche à descouvrir tous

leurs sentimens, et sur tout à leur servir par toute voye la doctrine de ne rien faire contre les formes et d'agir en gens sages ; à quoy je m'asseure qu'ilz se porteront par une raison, c'est que ceux qui prétendent à la Jurade et qui feront tout mouvoir, voudront y être admis par les voyes ordinaires pour pouvoir y estre conservez, la paix venant à se faire. S'il arrive ainsy à la bonne heure, il ne nous sera pas mal aisé par la voye des prud'hommes de les faire; si au contraire ilz se portent à vouloir faire les prud'hommes par les cent et les trente et qu'on ne puisse rompre ce coup, en ce cas-là je suis d'advis qu'on voye ceux qu'ils voudront faire, afin que V. A. les demande et qu'on aye l'advantage de pouvoir dire dans le public qu'elle a fait les jurats d'auctorité. Quoy que s'en soit, je vous asseure que nul ne le sera qui n'en aye l'obligation à V. A. ou effective ou apparente, et l'envoyé que je vous ay supplié d'envoyer *ad hoc* agira suivant l'occurrence du temps ; asseurez-vous qu'on ne gastera rien à tout cela.

« J'avois desjà sceu par une lettre escrite à M. le prince de Conty le contenu à celle que V. A. m'a envoyée de M. de Barrière et avois résolu, si l'on eust trouvé le galand homme dont elle parle, d'en user comme vous me le mandez ; mais on a sceu que de vérité il y avait eu icy un homme tel qu'il le dépint ; mais qu'il y a plus de trois semaines qu'il s'est retiré.

« J'ay envoyé à M. de Vatteville les dernières lettres de V. A. J'ay pris avec eux un style un peu plus pressant que le vostre. Quand vous luy escrirez, je vous supplierai de luy parler plus fièrement sur le traité et avec amytié sur son suject particulier ; au bout du compte il fait tout ce qu'il peult; car asseurement sa nécessité est grande. Nous jugerons à cette heure par l'arrivée des galions s'ils agissent sincèrement.

« Dans peu de jours nostre courrier exprès par lequel je les presse si vivement sera de retour. Il ne sera pas arrivé mal à propos pour faire diligenter l'envoy de ce que la flotte nous doit fournir.

« Je redouble par tous les ordinaires mes fortes solicitations et leur donne part des nouvelles suivant le commandement de V. A.

« Quand la paix debvroit estre demain conclue, je ferois toujours mon compte et prendrois mes mesures comme si la guerre debvoit durer dix ans ; à plus forte raison à cette heure que V. A. le commande ainsy. Je luy envoye la dernière lettre de M. de Marchin par laquelle elle verra qu'il presse fort pour du secours.

« J'attends tousjours nos Hollandois avec M. de Guise.

« Il ne me reste à respondre qu'à ce que V. A. a eu la bonté de mettre de sa main au bas de la dicte lettre de vostre sœur sur ce qui me regarde, à quoy

je n'ay qu'à la remercier très-humblement de ce qu'il luy plaist de me dire et de luy demander pardon si je luy dis que je ne me suis point inquiété mal à propos; que j'ay sceu ces choses de si bonne part que je n'en puis doubter; que cela ne m'a pas donné et que rien ne me peut donner un moment de relasche au service que j'ay voüé à V. A. que je finiray l'affaire avec autant de passion que je l'ay commencée et que je la continue et que les asseurances qu'il vous plaist de me donner de vostre protection ne me peuvent rendre plus affectionné ny plus fidèle que je le suis, V. A. le cognoistra, et que je ne prendray jamais de sentimens, quoy qui puisse arriver, que ceux qu'un homme d'honneur doit prendre; enfin que je ne souhaicte au monde que les moyens de finir mes jours en vous servant avec toute la fidélité dont un homme peut estre capable.

« Le pauvre M. de Mirat est fort malade du pourpre [1]. »

Cette dépêche nous instruit des conditions de l'alliance que le Portugal avait contractée avec la cour de France, pour se mettre à l'abri, en se procurant un puissant protecteur, de l'ambition envahissante de l'Espagne. Depuis douze ans seulement, cette monarchie avait reconquis son indépendance

[1] Minute inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque nationale.* Fonds français, 6708, f° 80.

que Philippe II, roi d'Espagne, lui avait ravie, en 1580, en l'annexant à ses États.

La partie certainement la plus essentielle de ce document est celle qui touche aux intrigues en jeu pour l'élection de la jurade. On y voit se réaliser cette observation que nous avons émise, que les gens de désordre arrivés au pouvoir sont obligés de faire de l'ordre dans l'intérêt de la conservation de leur autorité ; aussi la plume de Lenet trace-t-elle sur le compte des ormistes de Bordeaux cette phrase ironique : *ils se mettent dans la tête de faire des gens de bien*. L'un des trois jurats à nommer doit appartenir à la bourgeoisie, et les candidats sur lesquels paraissent devoir se porter les suffrages sont riches et braves gens; les concurrents qui prétendent à la place réservée au barreau ne paraissent réunir que des chances plus incertaines, et cependant parmi eux se trouve l'un des ormistes les plus avancés. Nous verrons plus tard, qu'aucun des candidats désignés dans cette dépêche ne fût élu. Cependant, quelle que fût l'élection, Lenet avait pris d'adroites mesures pour que les élus ne parussent devoir leur nomination qu'à l'appui du prince de Condé; mais il réussit à faire mieux encore, en faisant porter les suffrages populaires sur d'autres candidats dont le dévouement était plus assuré.

L'incident relatif au comte du Dognon n'osant pas s'opposer au départ de Brouage et d'Oléron du

régiment de Conti mandé pour le secours de Villeneuve d'Agen, mais retenant, malgré les ordres reçus, le régiment de Chouppes, nous fournit la mesure du degré d'indépendance auquel s'était élevé ce gouverneur qui attirait à lui et voulait retenir toutes les ressources en hommes et en argent, il s'était créé en quelque façon une Fronde à lui et faisait la guerre pour son propre compte. Froissé, il ne craint pas de rompre hautement en visière avec le prince de Conti; il adresse ses plaintes au prince de Condé qui se hâte d'écrire à Lenet :

« Ce courrier m'a esté dépesché par M. le comte du Dognon, tout exprès pour me demander des hommes et de l'argent. Il m'escrit en des termes si pressans le besoing qu'il a présentement des mille hommes qu'il vous a demandés, déduisant ce que peut monter le régiment de Chouppes, qu'il n'y a rien qu'il ne faille mettre en œuvre pour lui donner ce contentement. Si les Irlandois sont arrivés, vous les luy pourrez envoyer, sinon il faudra demander à M. de Vatteville trois ou quatre cens des Allemands ou même des Espagnols qu'il a dans sa place, lesquels M. du Dognon ne fera difficulté de recevoir, et le surplus il faut que M. de Marchin les tire de tous ses corps, et les luy envoye promptement. Et pour l'argent, je désire absoluement qu'il soit payé par préférence à toute autre chose, sur le

premier que vous toucherez, en sorte qu'il n'ayt pas le moindre subject de se plaindre.

« Il m'escrit aussy que les Espagnols ont quitté le poste où il les avoit mis; c'est une chose que je vous prie d'adjuster entre luy et M. de Vatteville.

« LOUIS DE BOURBON. »

« De Paris, le 24 juillet 1652 [1]. »

Il n'était pas possible d'ordonner avec plus d'empressement que le comte du Dognon fût servi à souhait et le premier; la perte même de Villeneuve d'Agen dût-elle s'en suivre. Quels qu'aient été la condescendance du prince de Condé et l'empressement de Lenet à se conformer à ses volontés, en envoyant à Brouage le régiment de Marsin, infanterie, il est certain que le comte de Dognon, dans son exigence, trouva que le parti faisait encore trop peu pour lui, et ce premier froissement devint probablement la cause ou le prétexte des mesures qu'il prit pour préparer sa défection.

[1] *Manuscrits de Lenet;* lettre publiée dans la collection Michaud.

# CHAPITRE XXXV.

Influence des troubles politiques sur la santé publique. — Presque tous les chefs de la Fronde sont atteints de maladies. — L'Ormée s'assouplit dans la main des princes. — Rapport inédit de Lenet, au prince de Condé, du 29 juillet. — L'Ormée dominée d'autorité. — Succès obtenu pour l'élection des Jurats. — Dépêche inédite de Lenet au prince de Condé, du 8 août. — Brouillerie de Marigny avec Sarrasin. — Le prince de Condé et la duchesse de Longueville prennent parti dans ce différend. — Deux lettres de Marigny à Lenet sur ce sujet. — L'animosité des deux Frondes du parlement de Bordeaux se réveille. — Arrêt d'adhésion du parlement de Bordeaux à l'arrêt du parlement de Paris instituant la lieutenance générale du royaume. — Dépêche inédite de Lenet au prince de Condé, du 12 août. — Lettre inédite du prince de Condé à Lenet, du 19 août. — Refus d'adhésion du parlement de Toulouse aux arrêts de Paris et de Bordeaux. — Tentative de transfèrement du parlement de Bordeaux à Dax. — Le président Pichon menacé et rançonné. — Brouillerie entre le comte de Marsin et le colonel Balthazar. — Lettre inédite à ce sujet du comte de Marsin à Lenet, du 18 août. — Appréciation genérale de la situation.

(1652.)

Si les guerres civiles ont pour résultat de verser le sang dans les luttes qu'elles engendrent, elles ont encore par les excitations morales et phy-

siques, par les espérances, par les inquiétudes qu'elles font naître, le triste effet de produire des maladies nombreuses de l'esprit et du corps. Il est curieux de constater à quel point était atteinte au moment où nous sommes, la santé de la plupart des principaux personnages de la Fronde. Le prince de de Conti, nous venons d'en parler, était atteint de fièvre et d'oppression; Lenet avait aussi la fièvre; les beaux yeux de la duchesse de Longueville étaient en partie voilés par une fluxion; et la princesse désarmée recourait pour se guérir aux saignées répétées. L'énergique Condé lui-même payait à Paris son tribut au point de ne pouvoir diriger en personne les opérations de son armée; Caillet, son secrétaire, écrivait à Lenet le 22 juillet 1652 : « Son Altesse fut saignée vendredi et samedi à l'issue du Palais; elle le sera encore aujourd'hui. Les deux premières l'ont si fort soulagé d'un mal de teste qu'elle avoit et d'un estourdissement qui la tourmentoit, joincte à une émotion du poulx qui la menaçoit d'une fièvre assez violente au rapport des médecins, qu'ils ont jugé à propos de saigner jusqu'à trois fois Son Altesse, ce que l'on a fait à l'heure que je vous écris. Il ne faut pas que Madame en aît aucune inquiétude, car avec l'ayde de Dieu, ce ne sera rien [1]. » Le prince de Condé avait commu-

[1] Lettre inédite. Manuscrits de Lenet, *Bibliothèque nationale*. Fonds français, 6708, f° 102.

niqué son mal à Chavigny qui en mourut [1]. Enfin la princesse de Condé voyait son état de grossesse compliqué par la maladie, tandis que la santé du jeune duc d'Enghien réclamait les soins d'un médecin habitué à son tempérament. L'infatigable Condé qui, malgré son propre état, veillait et pourvoyait à toutes choses, écrivait à Lenet : « Je vous prie de me mander souvent des nouvelles de la santé de ma femme. Le médecin de mon fils est parti ; M. Du Pré fera bientost partir la sage femme que Madame de Tourville demande ; pour son mémoire, j'y respondrai au premier jour [2]. » Il lui écrivait une autre fois au sujet de la princesse : « J'en suis extrêmement en peine ; mandez-moi, je vous prie, des nouvelles par tous les ordinaires et n'épargnez rien de toutes les choses possibles pour le recouvrement de sa santé et pour sauver l'enfant, si faire se peut. »

Du reste l'altération de la santé des principaux personnages de la Fronde à Bordeaux n'eut point de conséquences fâcheuses pour leur vie.

Les soins habiles pris par Lenet, toujours ardent malgré la maladie, pour préparer l'élection de la Jurade, lui permirent de pousser assez loin son entreprise pour parvenir à faire de l'Ormée un corps

[1] Voy. chap. 31.
[2] Manuscrits de Lenet ; lettre publiée dans la Collection Michaud.

souple et obéissant, d'un maniement facile entre la main des princes et terrible seulement pour leurs ennemis. Le rapport suivant de Lenet au prince de Condé expose, après de meilleures nouvelles de la santé des princes et princesses, le mode employé pour cette transformation, et entre dans les détails des divers événements :

« A Bourdeaux, ce 29 juillet 1652.

« Je ne faits point de response sur la lettre de V. A. du 21 du courant, parce que, lorsque je l'ay receue, j'avois desjà fait tout le contenu en icelle soit pour l'Ormée, soit pour messieurs de Théobon, du Dognon, etc. Je vous diray seulement que toutes Leurs Altesses sont en parfaite santé et que Madame vous demande response sur tout le contenu dans une lettre de madame de Tourville sur les choses nécessaires pour sa couche.

« J'envoye une dépesche de M. de Marchin adressante à M. Caillet pour V. A. et quoy que je sache bien qu'il ne manque pas de vous donner advis de toutes les affaires de la guerre, je ne puis m'empescher de vous dire qu'il m'escrit que le 5, le secours qu'il avoit envoyé pour Villeneufve n'estoit pas entré ; mais qu'il scavoit un moyen qu'il croyoit infaillible pour secourir cette place, qu'il veult estre se-

cret. Il adjouste que les pluyes continuelles ont encore ruyné tout le travail des ennemis et mesme la mine qu'ils avoient faite avec tant de soing et de précaution. M. le comte d'Harcour est au désespoir de ceste entreprise, et quoy qu'on lui mande de la cour d'envoyer de la cavalerie, il n'en veult absolument rien faire.

« M. de Lussan en revint hier seulement, y estant demeuré prisonnier depuis la prise de Lauserte où il s'est deffendu avec une vigueur extraordinaire, a souffert l'assault, et fait prisonnier de guerre, n'a rapporté que sa chemise. J'ay emprunté 1500 livres pour l'ayder à se remettre en équipage et luy en donneray encore autant quand j'en auray receu, M. de Marchin l'ayant jugé ainsy à propos. Il dit que ledict sieur comte d'Harcour fait estat, Villeneufve pris ou failly, de venir aux portes de ceste ville et de faire assiéger Libourne par les troupes du Plessis-Bellière; mais, par la grâce de Dieu, le comte de Maure est arrivé tout à temps pour deffendre sa place. Tout cela revient assez à ce que j'ay tousjours creu que le bruit du siége de Brouage n'aboutiroit à aucune chose qu'à amasser de l'argent, du sel à Marennes, des tailles à Xainctes et à Cognac, des vaisseaux et des hommes, pour joindre le tout aux vendanges et venir fondre aux environs de Bourdeaux. V. A. n'a plus que le temps qu'il fault pour y songer et y pourvoir; s'il nous

vient du secours d'Espagne, on n'oublira rien pour deçà de tout ce qui sera faisable.

« Cependant nous avons de ce matin receu nouvelles d'Oléron que le Plessis-Bellière ayant voulu faire quelque manière d'approche de Brouage, a esté repoussé et mené tousjours battant dans Marennes avec perte de quelqu'uns des siens. J'ay fait tenir la vostre à M. du Dognon. Je ne manque pas de donner advis de toute chose et de faire tout ce que je puis pour le contenter; mais jusques à ce que j'aye de l'argent, il sera bien difficile, quelque soing que j'y apporte.

« J'ai aussy eu nouvelle ce matin que le pont de Marmande est asseurément rompu, qui est une fort grande affaire, parce que nous aurons quelques quartiers assurez du costé de deçà, dont on tirera quelque avantage.

« On m'a encore mandé que Marchin a enlevé un quartier des troupes de M. de Poyannes, où il y a eu cinquante ou soixante fantassins tués.

« M. de Gallapian est party pour le siège de Rions dont les préparatifs m'ont cousté quatre ou cinq mille francs dont je me serois bien passé.

« J'ay fait aussy pourvoir à l'embarquement de Marchin, d'infanterie, pour Brouage, cela consolera un peu M. du Dognon, car ce corps est de près de six cens hommes. Le tonnerre a fait tourner tout le vin de provision de l'Archevesché ; j'en ay

fait embarquer une partye pour ce régiment là. J'en feray employer une autre aux travailleurs de Rions; mais la question est de trouver de quoy remplasser. Je suis extrêmement embarrassé, et il y a longtemps que je serois succombé si je n'avois trouvé un peu de crédit; mais il est désormais si petit.

« Le commerce est stérile, car depuis que j'y suis il n'as pas produit cent escus, et le secours d'Espagne si lent que j'auray bien de la peyne de l'attendre.

« Je vous envoye le billet de Saint-Agoulin que je viens de recevoir; V. A. verra par là l'estat des affaires d'Espagne, il y avoit près de vingt-cinq jours que je n'en avois receu aucunes nouvelles.

« J'ai creu devoir faire audit sieur de Saint-Agoulin la dépesche dont copie est cy-jointe et à M. don Louis. Je vous supplie de mander si V. A. approuve la manière dont je leur escris, afin que je continue ou que je la corrige; elle ne m'a pas seulement escrit si elle avoit receu la copie de celle que j'envoyai à Don Louis, le 7 du courant, et cela me met en peyne, de peur qu'elle ne soit tombée en quelqu'autres mains qu'en celles de V. A.

« J'ay donné la dernière monstre, moytié en billets payables à la my-aoust, et moytié argent comptant; les trouppes ont faict cela assez gayement, après leur avoir dit que je cognoissois que leurs ex-

traictz estoient de plus d'un tiers plus hault qu'ils ne debvoient estre; mais que M. de Marchin m'avoit prié par ses lettres de les bien traitter comme gens qui sont avec passion très-grande au service de V. A. J'ay creu que V. A. trouveroit bon que j'en usasse ainsy, premièrement parce que je n'avois pas de quoy payer tout, et qu'en les traicttant bien ils m'ont fait crédit sans murmurer; et, en second lieu, j'ay pensé qu'il estoit bon qu'ils creussent avoir obligation à M. de Marchin duquel ils croyoient avoir quelque suject de se plaindre; cela me coustra près de cent mille livres.

« Si je puis faire un traicté que j'ay dans la teste avec nos munitionnaires auxquelz on doit plus de cent mille francs, je mettray un magasin dans Périgueux, un à Bergerac, un à Sainte-Foy, un à Libourne, et je n'auray plus à songer à eux qu'en mi-septembre auquel temps il fault que nous soyons perdus ou les maistres; car si vous ne nous envoyez point de secours d'icy là et que les Indes n'arrivent pas, nous sommes mal en nos affaires; si, au contraire, les Mazarins passeront mal leur temps.

« J'ay voulu vous mander tout ce petit destail pour venir à nos affaires de Bordeaux qui est et sera tousjours Bordeaux, et je me confirme dans la pensée que nous avions raison, il y a deux ans, d'en user en maistres comme nous faisions, et de ne rien faire

avec eux que d'auctorité, car, en ménageant tout, on les a mis en estat qu'on ne peut plus rien y ménager sur quoy l'on puisse faire un fondement certain.

«S. A saura donc que l'Ormée et tout Bourdeaux se sont mis dans la teste le rasement de Cudos[1] avec une chaleur non pareille. M. d'Espagnet, au contraire, a voulu l'empescher avec une obstination très-grande au lieu de carguer la voile et tirer les choses en longueur. L'Ormée voulut s'assembler tumultuairement, enfin on fit tant que les envoyer demander à M. le prince de Conty une assemblée de ville. S. A. les renvoya aux Jurats et ceux-ci au parlement pour en demander la permission à des commissaires, samedi matin. Lundy, après le disner, on s'assembla; M. de Boucault, Le Rousseau et de Favas furent députés, ilz y allèrent. A l'entrée, un gentilhomme nommé Lissac et Dureteste furent à eux leur dire que s'ils vouloient entrer conme citoyens ilz seroient les biens venus, mais non en qualité de commissaires de la cour qui n'avoient aucun droit d'y entrer, n'estant qu'une pure usurpation. Eux, au lieu d'y entrer *quoquo modo* et d'ajuster après leur auctorité, voulurent insister, gourmander, *etc*. Le comte de Maure que S. A. y avoit envoyé pour remonstrer la conséquence de razer

[1] Cudos est aujourd'hui un village de mille habitants, à 5 kilomètres de Bazas.

des maisons particulières, ny les Jurats, ne purent jamais y apporter aucun ordre, et, sans qu'on voulust permettre d'en avertir S. A. ilz voulurent qu'on oppinast au fondz ; et là, tout d'une voix, on résolut de dire à M. le prince de Conty que l'assemblée des cent et des trente estimoit que Cudos, la Brède et quelques autres chasteaux devoient estre rasés et S. A. suppliée d'y pourvoir. MM. d'Espagnet, de Nesmond et autres protecteurs de l'Ormée commencent à fulminer par la considération de la délibération, et tout le parlement par celle de l'insolence faite aux Jurats. Je vas chez M. le prince de Conty qui prit résolution d'aller hier dimanche à l'assemblée de l'Ormée; y mener M. de Sarzay qui porta la lettre de V. A. Il la fist lire en sa présence par ce qu'elle estoit conforme à l'estat présent des affaires et qu'elle deschargeoit d'autant nostre ambassadeur d'haranguer et après cela S. A. leur dit qu'elle estoit venue elle mesme leur tesmoigner sa colère du procédé qu'ils avoient eu le jour précédent contre les députés du Parlement; qu'elle voyoit bien que c'estoit un effort de ceux qui briguoient la Jurade qui vouloient renverser toutes les loix; qu'il sauroit bien les ranger à leur debvoir; que jeudy il entreroit au Parlement, qu'il amèneroit les commissaires à l'élection, et que si quelqu'un manquoit de respect, il le feroit si sévèrement chastier qu'un autre ne l'entreprendrait pas.

Là-dessus, après avoir leu vostre lettre avec un très-grand respect et escouté S. A., Lissac voulut répliquer ; elle lui ferma la bouche. Sur quoy Robert avant pris la parole, exagéra la bonté de S. A., dit qu'il falloit que toute la compagnie n'eust d'autre pensée que de soubmission et de respect pour un si grand et si bon prince ; mais qu'il prioit M. le prince de Conty de trouver bon qu'ils remontrassent leur droit qui estoit que le parlement n'en avoit point d'assister aux délibérations de l'Hostel-de-Ville, que depuis soixante ans seulement ils se sont mis en ceste possession, depuis que pour empescher qu'on ne fist des Jurats huguenots, deux commissaires y furent envoyés; que depuis ce temps-là la bourgeoisie a toujours faict des protestations, etc.; et plusieurs semblables raisons auxquelles M. le prince réplicqua que c'estoit un procès que le roy décideroit un jour; cependant qu'il vouloit que la possession fût continuée et le contenu en vostre lettre pleinement exécuté.

« Au sortir de là, M. le prince de Conty prit la peyne de passer chez moy. J'eus l'honneur de le suivre chez MM. d'Affis et de Gourgues pour leur dire les soings qu'il avoit pris pour le restablissement de leur auctorité, afin de les obliger tous à entrer au Palais et à ne pas quitter, comme chacun l'avoit résolu, dans un temps auquel nous jugeons assez l'importance de leur faire prompte-

ment donner l'arrest semblable à celuy de Paris, du 20 de ce mois.

« Ce matin, les députez de l'Ormée sont venus apporter à S. A une vieille chronique justificative des droits de l'Ormée; elle leur a fermé la bouche et les a renvoyés; elle est entrée ensuite au Palais où il s'est trouvé seulement quinze juges tous pestans et fulminants contre l'Ormée, à la réserve de M. de Trancas qui a failly d'y estre mangé par ses confrères qui tous en estoient plus fermes protecteurs que luy.

« Ils ont esté contans du procédé de M. le Prince de Conty; mais tous disans que par ceste voye l'auctorité de la compagnie n'est pas respectable et ne le peut estre tant que celle de S. A. parroistra. Ils ont faict diverses propositions pour informer, chastier, etc. Ils ont mandé l'avocat général Dussault pour prendre conclusions. Il a esté d'advis d'adjourner Lissac et Dureteste non pas criminellement, mais civilement, pour savoir leurs raisons, afin d'y déférer si elles estoient bonnes; et, si elles ne l'estoient pas, de se faire obéir et en user comme du passé. Le pauvre bon homme a esté hué de toute la compagnie et de son fils mesme, disant que cela estoit trop bas. Enfin, après beaucoup de contestations qui ont duré jusques à deux heures après midy, il a passé que ceux qui ont coustume d'entrer seront mandez à demain.

Comme les gens sont en ce pais d'une nature à ne finir jamais, ils n'ont jamais voulu y appeler les autres, de sorte qu'ilz sont si habiles qu'ilz vont se brouiller mortellement avec l'Ormée dans un temps qu'elle est triomphante et vont donner lieu à leurs confrères abattus qui n'auront point de part en leurs délibérations, de se racommoder avec elle. Je croy que la chose ira de deux advis, l'un de cesser d'entrer et demeurer particuliers dans leurs maisons; l'autre d'entrer seulement pour donner l'arrest de Paris touchant M. le duc d'Orléans et V. A. et puis vous escrire et vous demander leur translation en une ville du party. En ce cas l'affaire tire en longueur; ils recourent à l'auctorité de M. le duc d'Orléans et à la vostre et vous donnent lieu de tout accommoder. Je vas trouver la petite Fronde pour la porter à des sentiments doux, afin de vouloir se racommoder avec l'Ormée, rentrer au Palais, quand les autres quitteront. Ils les obligeront à ne pas aller si vite et que chacun songe à soy, au salut de la compagnie, en se réconciliant. Mais il n'y a pas moyen en ce pais icy de faire prendre à qui que ce soit un conseil d'habileté, tant ils sont tous portez à la vengeance.

« Lors, ceste assemblée d'Ormée, dans la chaleur de ce qui s'estoit passé la veille, demeura calme et respectueuse, parce que nous avions pris nos mesures avec (*les noms sont indiqués en chiffres*) et eux

avec leurs principaux amys. Ils avoient bien toutes les mesmes pensées ; mais leur ayant fait voir dans vostre lettre la pensée de Vostre Altesse et sa volonté, nous les y avons réduits et convenu avec eux des jurats qui doibvent estre faits par les formes ordinaires, quand, par leurs propres mesures, ny eux, ny nous n'y eussions esté les maistres; au lieu que les jurats, comme les prud'hommes que nous ferons à nostre mode, feront ce que nous voudrons; et nous voudrons ceux dont nous sommes demeurés d'accord avec eux; et eux, avec toute leur caballe, porteront tout à l'obéissance, de sorte que vous serez par là en possession de nommer les jurats, et ceux qui y prétendoient parvenir d'autre manière que par V. A. bien esloignés de leur espérance.

« Nous avons prié, ou pour mieux dire M. le prince de Conty a commandé à M. de Léger d'accepter la jurade; l'advocat sera Robert et le bourgeois, Brignon; le premier et le dernier auront une approbation générale et l'autre servira mieux qu'aucun, car il est agissant tout à fait. Ils nous ont donné toutes les paroles qu'on peut donner et pourveu que le secret qui est jusques icy demeuré entre nous quatre soit conservé, la chose est tout à fait immanquable. On s'est contenté jusques icy de faire comprendre à nos partisans et amys qu'il faut leur en donner quelqu'uns et comme

toute la difficulté tombera sur Robert dont nous avons pourtant toutes les assurances qu'on peut avoir d'un homme, M. le prince de Conty priera la veille quelques présidens et conseillers amys de fermer la bouche à ceux qui pourroient y trouver à dire. Son père et son grand-père l'ont pourtant esté autrefois. Le parlement ne voudra asseurément donner de députés pour assister à l'élection pour se venger de ce qui arriva avant-hier et se tenir en estat de casser la jurade dans une autre saison ; mais on les ira inviter, et on dressera un bon acte de cela. S'ilz viennent, à la bonne heure; sinon nos jurats serviront V. A. plus fidèlement, de crainte qu'en luy donnant quelque suject de mécontentement ils ne fussent cassés ; enfin il faudra conduire cecy et le reste le mieux qu'on pourra. Je n'y oublieray rien de tout ce qui dépendra de moy.

« Il ne me reste qu'à saluer V. A. en sa nouvelle qualité [1], et la prier de se souvenir de moy si l'on fait quelque conseiller ou quelque manière de ministère, afin que j'y sois admis et qu'il ne paroisse pas dans le monde que vous m'oubliez; cela ne serait qu'à la façon d'un brevêt.

[1] Allusion à ce fait que, en même temps que le duc d'Orléans avait été proclamé à Paris lieutenant-général du royaume, le prince de Condé avait été nommé généralissime des armées du roi.

« A propos de brevêt, je vous supplie de m'envoyer une provision de controleur général de vostre maison pour le S[r] Féville, bourgeois de Bourdeaux, qui s'est or et toujours bien conduit, qui est de la jurade et qui y prétendoit. Ce sera pour le conserver dans le service.

« Depuis ma lettre escrite, je viens de recevoir une lettre qui m'apprend que M. de Guise devoit arriver hier à Saint-Sébastien. Je vous en manderay toute nouvelle par le premier ordinaire. Je croy qu'il nous viendra quelque argent. Ils seront bien venus l'un portant l'autre [1]. »

Lenet poussé à bout par les prétentions extravagantes d'un parti tumultueux, sortait des voies que nous appellerions aujourd'hui constitutionnelles, qu'il s'était efforcé de suivre, pour le prendre sur un ton différent, pour parler et agir d'autorité. Ce moyen lui réussit mieux; car le peuple, incapable de gouverner par lui-même, subit aisément, volontiers même, la dictature; bien plus il l'invoque tantôt comme un auxiliaire de ses fureurs, quand la dictature est exercée par un homme de révolution, tantôt comme un frein à ses propres folies, quand il a porté au comble la destruction et la misère, et qu'il en est la victime; alors le dictateur

[1] Minute inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque nationale.* Fonds français, 6708, f° 145.

acclamé est un homme de conservation et de réorganisation sociale. Seulement celui-ci égaré constamment par un intérêt surexcité d'ambition personnelle, remplit rarement le programme désiré. Le prince de Conti lui-même prend en main la cause des députés du parlement et menace l'Ormée de sa colère. Le choix des jurats en reçut une complète modification, au lieu de ceux que Lenet nommait dans sa dépêche du 18 juillet, magistrats avec lesquels, dit-il, dans sa dépêche du 29, les princes n'eussent jamais été les maîtres, il en imposa de façonnés à sa mode, ainsi que les prud'hommes; mais néanmoins censés élus par le peuple. Sans doute la participation des masses au suffrage politique présente de tels périls qu'un gouvernement peut avoir la tentation d'arriver par le maniement adroit du suffrage universel à faire de ce suffrage le plus puissant instrument d'absolutisme; un gouvernement récent l'a prouvé à la France; seulement il y aurait plus d'honnêteté et moins de péril à modifier ce qu'il y a d'irrationnel et d'excessif dans le suffrage universel que de recourir à cette allégation mensongère qui consiste à dire aux masses qu'elles ont le suffrage libre, tandis qu'on leur impose des choix par un jeu de cartes forcées. Après avoir avili par la tromperie gouvernants et gouvernés, ce système conduit fatalement aux catastrophes.

MM. de Léger de la Brangelie, gentilhomme du Périgord, Robert, avocat, et Brignon furent élus jurats malgré l'opposition des principaux fauteurs de l'Ormée. Le prince de Conti, pour empêcher tout désordre, présida lui-même, bien accompagné, à la cérémonie de leur installation dans l'église métropolitaine [1].

En définitive, l'Ormée, trouvant à qui parler, s'adoucit, comme ne manquent jamais à le faire tous les partis populaires en pareille occurrence. Lenet constatait ce résultat en écrivant au prince de Condé; puis il l'entretenait de difficultés d'une autre nature :

« 8 août 1652.

« Les bourgeois de l'Ormée se conduisent assez doucement depuis la Jurade; je n'entends mesme plus parler d'appeler de l'élection comme quelques-uns vouloient persuader de faire à M. Dussaut, advocat général. Il y avait aussi quelque difficulté entre le parlement et les Jurats sur ce que ceux-cy avoient ordonné la cessation de la garde aux portes sans l'advis de la Cour ; mais cela est appaisé. On ne faict plus de garde qu'à la Bastide et à l'Hostel-de-Ville. Quelque jour V. A. terminera cette difficulté.

[1] *Gazette*, Bordeaux, le 1er août 1652.

« J'ai mandé à Périgueux qu'on pouvoit s'aider du revenu de l'évesché qui est vacant et qui tombe en régale. Voilà de quoy gratifier quelqu'une de vos créatures. Le poste est assez important et la nomination de la Lieutenance[1] y vaudra assurément plus que celle du Mazarinisme. C'est dommage qu'il ne soit pas de grand revenu.

« J'oubliois de mander à V. A. que sur une lettre que M. de Marigny escrivit à M. le prince de Conty contre M. Sarazin, Madame de Longueville et ledit Seigneur prince ont esclatté publiquement contre le premier et mandé à M. l'abbé Roquette et aussy à leurs amis et serviteurs de ne plus le voir, ny souffrir. J'appréhende qu'il n'en arrive quelque mal et supplie très-humblement V. A. d'y pourvoir de bonne heure. Je ne crois pas que les menaces deussent estre si fortes, car M. le prince de Conty m'avoit fait l'honneur de me dire que comme il scavoit que ledit sieur de Marigny estoit de mes amis, il vouloit pour l'amour de moy dissimuler pour cette fois cette insolence, c'est ainsy qu'il appeloit cette lettre, et me prioit de mettre ordre que telle chose n'arrivât plus. Le lendemain, j'appris que la chose avoit esté un peu plus vite. Je crois qu'une lettre que V. A. escriroit à M. le prince de Conty ou à Madame de Longueville, ou un article dans la mienne

[1] La Lieutenance générale du royaume.

par laquelle elle manderoit qu'elle veut, avec Leurs Altesses, mettre un terme au différend des sieurs de Marigny et de Sarrazin, cependant que toutes menaces cessassent de part et d'autre, cela pourroit faire cesser toutes choses et prévenir les accidents qui en peuvent arriver et les suites qu'il y pourroit avoir.

« Un mot à M. le prince de Conty qui paraît extrêmement satisfaict de V. A. depuis les soings qu'elle a eu de son affaire, feroit merveille là-dessus ou à Madame de Longueville, à votre choix. Je vous advoue que comme cette affaire s'entourne et comme deux ou trois personnes aigrissent Leurs Altesses, j'en appréhende fort les suittes.

« Depuis ma lettre escrite, Comtade me faict parler pour luy pardonner et commence à offrir; j'en tireray quelque chose[1]. Deux bourgeois m'ont presté 2000 escus et le fils de Lavaux autant. Enfin je mettray tout en usage pour attendre notre argent tout le reste de ce mois-ci. Quand je donneray exemple aux autres de vous servir avec fermeté, je

[1] Lenet se faisait illusion; car nous relevons ce passage dans une dépêche inédite au prince de Condé qui suivit celle-ci, et dans laquelle il disait qu'il ne savait plus ou donner de la tête pour trouver de l'argent :

« Le coquin de Comtade à qui j'ay détaché l'Ormée a débauché tous les presteurs leur disant publiquement que les princes ne payaient que quand ils vouloient; qu'on luy devoit de l'argent depuis deux ans, etc. » (t. 8, f° 64).

n'ay rien à adjouter à tout ce que je me donnay l'honneur de vous dire par le précédent ordinaire [1]. »

Cette dépêche nous a fait traverser une bourrasque qui s'était élevée dans la maison du prince de Conti, toute petite qu'elle paraisse, elle pouvait, en jetant la division parmi les partisans les plus dévoués des princes, entraîner des conséquences utiles à prévenir; aussi la querelle qui venait de surgir entre Marigny et Sarasin, querelle dans laquelle entraient la duchesse de Longueville et le prince de Conti, fut traitée comme une affaire d'importance.

A tort ou à raison, Marigny était soupçonné d'avoir envenimé les bruits qui couraient sur la passion du prince de Conti pour Madame de Longueville, sa malignité pouvait bien avoir en effet laissé échapper quelque épigramme; mais il s'en défendait avec énergie. Par suite, il avait été obligé de quitter Bordeaux où sa position était devenue impossible dans la petite cour des princes; il s'était rendu à Paris, d'où il écrivit à Lenet pour se disculper :

« A Paris, le 11me aoust 1652.

« Mais puisque M. le prince de Conty s'est plaint à vous de ma conduitte, je pense qu'il est assez à

[1] Dépêche inédite. Manuscrits de Lenet; *Bibliothèque nationale*. Fonds français, 6709, f° 62.

propos que je vous en rende conte en peu de paroles, afin qu'il vous soit plus facile de la justifier, et que ma deffense ne vous couste pas tant une autre fois. Il n'est pas besoing que je vous fasse ressouvenir de l'injure que l'on me fit à Bordeaux lors que l'on me soupçonna d'avoir eu part à la chose du monde dont j'étois le moins capable et qui m'avoit touché le plus sensiblement. Vous êtes témoing des outrages qui me furent faits en cette rencontre; je veux croire, que la religion de Madame de Longueville fut surprise ; mais cependant elle écrivit icy qu'elle ne doutoit point que je ne fusse coupable et je passay pour criminel dans son esprit parce que des gents dont le procédé n'a rien de celuy des hommes d'honneur luy avoient donné des mauvaises impressions. Vous scavez ce que je fis pour faire parler les autheurs d'une si noire imposture, et je ne vous cachay point alors de quelle façon j'étois résolu de les traitter en cas que je les peusse découvrir. Comme j'eus la satisfaction à Bourdeaux d'avoir parlé en homme d'honneur et d'avoir obligé mes calomniateurs au silence, depuis que je suis icy j'ay trouvé partout la satisfaction que je pouvois espérer; c'est-à-dire une approbation universelle de ma conduite dont on estoit pleinement informé devant que e fusse arrivé.

« Lorsque j'étois sur le point de partir vous sca-

vez que M^me^. de Longueville vous pria de raccomoder Sarrazin avec moy, vous scavez ce que je vous répondis sur ce sujet et la déclaration que je vous fis de ne vouloir jamais avoir aucun commerce avec un homme reconnu fourbe par tout le monde et de qui M^me^ de Longueville mesme durant qu'elle étoit à Stenay avoit eu les derniers soupçons et certes avec grande raison. Je pense que vous avez sceu de quelle façon ce petit compagnon qui veut trancher du ministre s'est conduit à mon égard depuis que je suis icy, en quels termes il a parlé de moy en présence de M. le prince de Conty et de M^me^ de Longueville avec d'autres petits messieurs dont véritablement la vie est sans reproche et desquels il n'y a rien à dire; mais aussy qui me sembloient n'avoir rien à dire de moy, lorsque j'étois présent. Vous aurés peu apprendre par quelques lettres que j'ay reçeues à Bourdeaux que Sarrazin, devant que je luy eusse fait sentir le poids de mes justes réponses, avoit mandé plusieurs fois à M. de Courtin (qu'il ne croioit pas de mes amis) qu'ils prissent bien garde à moy, que j'étois un méchant homme, grand fourbe quoique j'affectasse de parestre sincère; que je débitois des calomnies contre luy parce qu'il avoit empesché que M. le prince de Conty ne payast les bulles de ma pension (chose qu'il m'avoit promise en présence de M. le comte de Maure), que ce que je disois de luy n'étoit que

*sermones inopes rerum vocesque canoræ ;* que M. Courtin avoit tort de me souffrir parler contre luy, puisqu'un bon ami en de telles occasions *ignarum pecus arcet.*

« Il est vray que j'ay pris la liberté d'écrire à M. le prince de Conty et je pense luy avoir fait connestre assez clairement que ce que je puis dire de Sarrazin ne sont pas des *sermones inopes rerum*, etc. ; et en effet j'ay des informations en mains suffisantes pour le faire pendre en bonne justice et quand je voudray me divertir d'un *Salve* en Grève à ses dépens, je le puis faire, et quand je voudray mettre entre les mains d'un procureur général les papiers que j'ay, il ne peut se sauver que par une abolition. Dites-moy, s'il vous plaist, Monsieur, de quel droit Sarrazin m'offensera-t-il sans que je repousse son médire, et M. le prince de Conty qui l'entend médire de moy qui suis absent, peut-il s'offenser si je réplicque par lettre, et si je confonds la vanité de ce pied de sot ! Tout ce qu'il y a icy de gens de qualité à qui j'ay communiqué la lettre que j'ay escrite à S. A. devant que de luy envoyer, ont treuvé que j'avois raison, et il me semble que les advis que je donnois à M. le prince de Conty de la conduitte infâme de Sarrazin plus décrié à proportion de sa bassesse que n'est le Mazarin, méritoient une autre reconnoissance ; et pour traiter ce fourbe comme il le mérite est-ce offencer M. le prince de Conty, les intérests

« A Paris, le 15 aoust 1652.

« ..... Mais je ne pense pas qu'elles puissent trouver mauvais (Leurs Altesses) que je repousse les injures d'un homme comme Sarrazin. La lettre que j'ai écrite à S. A. étoit pleine de vérités; je serois au désespoir qu'elle crût que je fusse en la puissance de l'offenser; il faudroit que je feusse fou pour ne pas séparer le maîstre d'avec le valet, un grand prince d'avec un très-grand coquin. Il n'en use pas de la sorte; car dans un billet qu'il écrit à M. de Nilleport datté du 8 de ce mois, il luy mande que S. A. a tellement trouvé mauvaise la lettre que je luy ai écritte qu'elle a mandé à l'abbé Roquette de me dire que si je continuois à parler de Sarrazin, elle me feroit coupper le nez. On ne m'a pas fait encore cette belle harangue; mais, outre que la chose ne seroit pas facile, c'est que je ne pense pas que M. le prince de Conti voulût me priver d'un nez qui me feroit faute et que j'ay porté fort haut icy pour son service sans rien craindre durant sa prison. On dit que, dans cette lettre, S. A. me reproche de m'avoir donné cinq mille livres de rente de bénéfices, scavoir deux d'un prieuré et trois d'une pension. Outre que S. A. n'a pas été bien informée du bail du prieuré, je dis tout haut et je le diray que je ne le tiens point d'elle, mais de M. le

comte de Bussi et de M. de Boucherat qui ne voulut point perdre son indult. Vous scavez cette histoire. Il est vray qu'il m'a fait l'honneur de me donner un parchemin qui ne m'a servi jusques icy qu'à me faire plaisir ; voilà tout le bien dont je lui suis obligé et j'ai la satisfaction qu'on dit partout que mes services (que je ne reproche point) valaient quelque chose.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Avant hier S. A. m'envoia quérir le soir et m'ayant retenu à soupper me parla de l'affaire de Sarrazin, il me dit que c'estoit un grand fripon et un grand voleur et que sans doute il auroit mal interprété à M. son frère ce que je luy avois écrit ; qu'il falloit que je lui écrivisse ; mais qu'il vouloit veoir ma lettre auparavant. Si ce qu'on dit de la lettre de M. le prince de Conti est vray, j'auray peine à me résoudre à luy écrire. »

Au milieu des tempêtes politiques et de ces bourrasques de cour, Lenet poursuit une grosse affaire, l'adhésion à obtenir de la part du parlement de Bordeaux à l'arrêt du parlement de Paris qui avait déclaré le duc d'Orléans lieutenant général du royaume et le prince de Condé généralissime. Mais, dans cette tâche, il se heurte encore contre les plus vifs dissentiments entre la petite et la grande Fronde du parlement. Celle-ci, malgré le dévouement qu'elle témoignait constamment à la cause des

princes, hésitait d'abord à adhérer; la première au contraire, sans doute parce qu'elle voyait dans l'arrêt de Paris une initiative parlementaire conforme à ses aspirations et beaucoup aussi pour saisir une veine de popularité aux dépens de sa rivale, témoignait sa bonne volonté pour donner un arrêt d'adhésion. Il n'en fallut pas davantage pour retourner les dispositions de la grande Fronde; mais alors elle voulut donner l'arrêt en excluant de sa délibération les conseillers de la petite Fronde. Une des conditions de l'adhésion de la grande Fronde était que l'Ormée serait abattue; ce point, il est vrai, ne pouvait être que très-bien accueilli par la petite Fronde. Cette condition était devenue moins difficile à remplir depuis les dernières mesures prises par Lenet pour l'élection des jurats; il avait mis le monstre à la chaîne; sauf à le lâcher plus tard lorsque l'utilité s'en ferait sentir pour l'ascendant de sa politique.

Voici sur ces faits les passages de la dépêche adressée par Lenet au prince de Condé :

« Bourdeaux, ce 12 aoust 1652.

« Je commenceray cette cy en disant à Vostre Altesse que je n'ay point reçu des siennes par le dernier ordinaire dont je suis fort en peine, aussi bien que plusieurs autres qui ne manquent jamais

de faire courir le bruit qu'on les supprime par ce qu'elles sont mauvaises. Je la supplie donc très-humblement de recommander à monsieur Caillet de respondre à celles que je me donne l'honneur de vous escrire partous les ordinaires ; quand il ne seroit que d'en accuser la réception et dire que Vostre Altesse se porte bien, ce seroit quasy assez pour consoler le monde.

« Après cela Vostre-Altesse saura que MM. de la grande Fronde qui juroient qu'ils ne donneroient jamais l'arrest de la lieutenance que l'on n'eust abattu l'Ormée, ayant sceu que la petite Fronde se disposoit d'entrer et de la donner, se résolurent à gaigner le devant ; par effect s'estant assemblez le 9 du courant au nombre de 24, y compris Monsieur le Prince de Conty, on délibéra si l'on appelleroit tous ceux qui sont à la ville. Il passa par deux voix qu'ouy. MM. de Nesmond, Massin, Trancas et quelques autres faisoient grand bruit en disant qu'ils persistoient de se retirer en cas que ceux de la petite Fronde entrassent et demandant qu'on le retînt sur le registre. Enfin oppinant sur le jour qu'on pourroit assembler toute la compagnie, on trouva que le lendemain estoit la feste de Saint-Laurens, lequel estoit dimanche, aujourd'huy audience et demain feste. On se mit à dire qu'il falloit abrévier les choses et oppiner ledit jour, et sur le champ, Monsieur le prince de Conty

y donna les mains. On demeura jusques à deux heures après midy au palais où il y eust arrest, hors deux voix, par 22 Juges (car messieurs de Castelneau, beau-frère du président de Nesmond, et Pelon, des requestes, se retirèrent et ne voulurent pas y oppiner) par lequel on ordonne la mesme chose qu'à Paris touchant Son A. R. et V. A. On adjouste deux choses : l'une qu'il sera informé contre ceux qui ont quelque commerce avec le cardinal Mazarin, et l'autre que Vos Altesses seront suppliées d'appeller deux de la Compagnie à vos choix pour assister auprès de vous et y prémonstrer les intérests de la province ; leur intention est qu'ils soient du Conseil de mesme que ceux des compagnies de Paris. On vous envoyera l'arrest par cet ordinaire ; si on me l'apporte aussi avant le départ du courrier, je le joindray à ces lignes.

« La compagnie adressera aussi deux de ses lettres à Monsieur Voisin pour Votre Altesse et une pour Monsieur le duc d'Orléans pour estre rendues un jour après la despêche de l'arrest par lesquelles elle prie Vos Altesses de s'employer pour assouspir les divisions de Bourdeaux (ce qu'ils causent eux-mesmes estans tous incapables d'oublier leurs anciens ressentiments).

« Je ne scay si vous vous résoudrez d'appeller quelqu'un ; mais, si vous le faites, j'estime que votre premier choix de Messieurs de Mirat et d'Es-

pagnet serait le meilleur. Le président d'Affis m'en avait parlé pour luy ; et, après milles consults, m'est venu prier que Vostre Altesse ne fist point choix de sa personne pour cet employ qui ne lui apporteroit que de la fatigue et de la ruine. La petite Fronde paroit scandalisée de ce qu'ayant pensé dans la compagnie à les appeller, Monsieur le prince de Conty donna les mains à changer la délibération ; elle dit pourtant que c'est elle qui a donné l'arrest, puisque la résolution qu'elle avoit prise de le donner a fait changer la résolution que la grande avoit prise de ne le donner point.....

« Le sieur de Vatteville est icy, il a traité ce matin à disner M. le prince de Conty à l'espagnole. Il est si bien en ses affaires que, tout misérable que je suis, il a fallu que j'ay emprunté mil escus pour lui prester, cette frégatte qui est allée quérir Monsieur de Guise avec un peu d'argent que nous aurons de Saint-Sébastien, n'estant pas encore venue.

« Mandez-moi si l'affaire de Monsieur de Rieux ne doit rien changer en celle de Monsieur de Guise ; j'oubliay de vous le demander par le dernier ordinaire, afin d'en avoir plus prompte response[1]. »

[1] Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 84. Nous raconterons plus loin les négociations relatives à la délivrance du duc de Guise ; de même que nous donnerons dans un autre chapitre la suite de cette dépêche iné-

L'exclusion des conseillers de la petite Fronde pour l'arrêt d'adhésion du parlement de Bordeaux à l'arrêt du parlement de Paris était une faute due à l'esprit de passion ; elle diminuait maladroitement l'autorité de cet arrêt. Aussi la satisfaction du prince de Condé en apprenant cette importante nouvelle ne fut pas entière ; ce prince s'en expliqua avec Lenet en ces termes :

« Pour respondre à vostre lettre du 12 de ce mois (août), je vous diray que Son Altesse Royale et moy avons eu beaucoup de joie de l'arrest qui a été donné au parlement de Bourdeaux pour la lieutenance générale ; mais, en mon particulier, j'ai eu du desplaisir de ce que MM. de la petite Fronde n'y ont pas assisté. Son Altesse Royale trouve bon aussy ce qui a esté adjousté à l'arrest pour la députation des deux conseillers. Elle et moy souhaitons que ce soient MM. d'Espagnet et de Mirat, et pour cet effect vous tascherez de les faire nommer, bien que je doubte que le sieur de Mirat le puisse estre, n'ayant pas assisté à l'arrest. Il faut que ceux qui seront députés viennent instruits des intérests de leur compagnie, de ceux de la province et de la ville. Car comme le cardinal est tous les jours à la veille de son départ, et qu'il

dite, relative au combat naval qui venait d'être livré entre la flotte royale et la flotte espagnole.

faudra ensuite traicter des conditions de la paix, ce sera autant d'avancé et de temps d'espargné. Je vous envoie la lettre que j'escris au Parlement sur ce subject, dans laquelle j'ay laissé en blanc les noms des deux conseillers que vous ferez escrire d'une escriture plus approchante qu'il se pourra du corps de la lettre, et si vous ne voyez pas de disposition à faire nommer ces deux Messieurs, vous en ferez choix de deux autres tels que vous jugerez à propos. Pour ce qui est de la seureté de leur voyage, vous leur direz qu'ils y mettent ordre le mieux qu'ils pourront; car pour des passeports je ne scaurais présentement leur en envoyer... etc. [1]. »

A deux voix près, l'arrêt d'adhésion à la lieutenance générale du royaume ne passa pas au parlement de Toulouse malgré le dévouement que la cause des princes avait constamment rencontré dans cette ville [2]; Lenet s'en inquiétait sérieusement. En outre, dans sa dépêche du 15 août, il apprenait au prince de Condé une nouvelle tentative de la cour pour enlever à la ville de Bordeaux la possession de son parlement :

« L'on vient de me dire que le président Pichon receut hier les lettres du roy pour establir le par-

[1] Lettre inédite datée de Paris, le 19 août 1652; Papiers de Lenet; *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 152.
[2] Voy. t. III, p. 332.

lement à Dax, ou toute autre ville qu'il jugeroit à propos, et qu'il est parti avec toute sa famille pour Dax ; et ce n'est pas cela qui décidera nos affaires. Je croy que l'arrest de Toulouse aura bien surpris Son Altesse Royale ; d'Alliez me mande que nous ne l'avons perdu que de deux voix et tout par la faute d'en avoir eu advis par un courrier exprès qui eust donné le loisir d'assembler les advis des absents [1]. »

Ces deux nouvelles étaient fâcheuses pour le prince de Condé. En raison de sa situation dominante dans la Guyenne dont il avait fait un des plus sérieux points d'appui de sa cause, la première le préoccupait plus vivement encore ; il avait l'exemple du coup funeste que lui portait l'ordonnance royale du transfèrement du parlement de Paris à Pontoise ; aussi écrivit-il à Lenet :

« Empeschez surtout à quelque prix que ce puisse être l'establissement de ce parlement de Dax.... cela seroit du plus grand préjudice du monde, l'exemple de celuy de Pontoise me le faisant ainsy juger [2], etc. »

Cette tentative du transfèrement à Dax du parle-

[1] Fragment d'une dépêche inédite ; Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 114.

[2] Lettre inédite datée de Paris, le 22 août 1652 ; Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 139.

ment de Bordeaux, certainement par des causes identiques, n'aboutit pas plus que ne l'avait fait la précédente tentative de son transfèrement dans la ville de Limoges [1]. Le président Pichon, comme le conseiller du Burg, fut certainement paralysé par la crainte; il ne serait pas surprenant que le fait suivant ne fût un acte d'intimidation :

« Il y a trois jours que quinze ou seize hommes incogneus trouvèrent le président Pichon revenant de Lormont, ils le menacèrent de le tresner à Bourdeaux et l'exposer au peuple; en un mot il fut contraint de se racheter pour cent cinquante livres; quand on aura descouvert les auteurs, on taschera de les chastier [2]. »

Les divisions n'existaient pas seulement dans la ville de Bordeaux; elles régnaient aussi parmi les troupes : malgré la différence des grades, une rivalité jalouse animait l'un contre l'autre Marsin et Balthazar. Le premier, formé aux habitudes de géneral d'une armée régulière, était dans cette guerre moins sur son terrain que le second doué surtout des aptitudes d'un chef de partisans ; aussi le

[1] Voy. t. III, p. 149 et suivantes; t. IV, p. 241.
[2] Dépêche inédite de Lenet au prince de Condé ; Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, fº 114.

comte de Marsin n'était parvenu à remporter aucune victoire éclatante, tandis que le colonel Balthazar avait recueilli plus d'un brillant succès. Le prince de Condé, qui désirait les conserver l'un et l'autre à sa cause, s'alarmait de leurs dissentiments; il terminait une lettre à Lenet par ce *post-scriptum :*

« J'escris à M. Balthazar sur leur brouillerie de luy et de Marsin. Taschez au nom de Dieu de les accommoder[1]. »

Une lettre du prince de Condé au colonel Balthazar était une distinction et une faveur qui ne firent qu'offusquer davantage le comte de Marsin; il s'en expliqua avec Lenet en ces termes :

« Monseigneur le prince a prins une méthood d'escrire à Balthazar parlant de moy à quoy je ne m'attendois point, et je croiois qu'il y feroit la distinction parlant de l'un et de l'autre. Je luy ay escris mes sentiments sur ce subject, et seray bien aise qu'il scache que cette comparaison m'est odieuse, si pourtant je ne suis point le plus délicat home du monde. Que cecy soit de vous à moy, car j'adresse moy mesme ma plainte à S. A. et ne veux pas que d'autres en scachent à parler. Scachez si Balthazar se plaint de moy et ce qu'il dict, et

[1] Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 100.

me l'escririez sans façon et au plus tost. Du reste je vois bien que nous sommes dupés et que le duc de Lorraine nous en donnera à garder, puisque le secours dépend de luy. Si le *vilain* s'en vat, assurez vous que S. A. ne peut plus différer de traiter de la paix et qu'il faut songer à s'y mettre. Taschons de tirer l'argent d'Espagne pour rester un peu en estat : et ne le distribués point sans ordre exprès de S. A., car tout est à craindre en ce temps. Je vous plains de scavoir votre douleur. Envoyés moy quelque argent pour les garnisons et soustenons jusques au bout pour cette fois, estant résolu de n'y plus retourner.

« Fait à Lesqure, ce 18 aoust 1652.

DE MARCHIN. »

« Nous aurons soing ne nous voir dans sept ou huit jours. » (Ces mots sont écrits en travers sur la marge de la 1re page [1].)

Cette intervention directe du prince de Condé dans les dissentiments qui existaient entre le comte

[1] Lettre inédite; Papiers de Lenet ; *Bibliothèque nationale;* Fonds français, 6707, f° 127.

Cette lettre est écrite en entier de la main du comte de Marsin ; le type de son écriture est allemand, et le style dépeint toute la rudesse de son caractère. La lettre porte cette suscription : A Monsieur, Monsieur Lenet.

de Marsin et le colonel Balthazar nous a paru d'autant plus intéressante à faire connaître que celui-ci n'en parle pas dans ses *Mémoires*, dans lesquels cependant il ne dissimule pas la divergence de ses vues avec celles de son général.

En résumé, le moment où nous sommes arrivés marque l'apogée apparente de la Fronde des princes, à Paris, comme à Bordeaux. Par les arrêts des parlements de ces deux villes, ils se trouvaient investis aux yeux d'un certain vulgaire d'un pouvoir pour ainsi dire légal; le dénoûment du protectorat du jeune roi remis aux mains du duc d'Orléans et du prince de Condé semblait proche, le cardinal Mazarin quittant en apparence la cour et le pouvoir; l'armée royale en Guienne était désorganisée par le départ du comte d'Harcourt; une victoire navale de la flotte royale dans les eaux de la Rochelle, dont nous parlerons bientôt, était paralysée dans ses effets. La contre-partie de ces avantages était la lassitude de la guerre civile et le découragement général : la noblesse abandonnée par la politique royale et par la politique des princes ne pouvait plus espérer d'atteindre le but de la convocation des états généraux; les parlements n'étaient plus assez soutenus par le tiers état pour conquérir la toute-puissance; la pénurie des ressources de l'Espagne ajournait indéfiniment les secours promis; les jalousies, les divisions, les rivalités régnaient de toutes parts; l'insuffisance

du duc d'Orléans et du prince de Condé était notoire ; à l'un il eût fallu plus de portée et plus de fermeté ; à l'autre, un génie politique qui se rapprochât davantage de son génie militaire; enfin, par-dessus tout, la lutte était trop inégale contre l'habileté du cardinal Mazarin dont la retraite n'était qu'une feinte!

---

# CHAPITRE XXXVI.

Opérations maritimes de la guerre de la Fronde. — Le comte du Dognon et la place de Brouage. — Préparatifs du siége de cette place. — Projet d'une diversion en assiégeant Blaye. — Croisières du comte du Dognon; ses prises. — Trois vaisseaux de guerre hollandais occupent l'embouchure de la Charente. — L'île d'Oléron occupée par M. de Polastron. — Nouvelles incursions du comte du Dognon. — Son espionnage organisé. — Équippement de la flotte royale dans les ports de Bretagne. — Adjonction de vaisseaux étrangers. — Aventure de la reine Christine tombant à la mer. — La flotte royale, sous les ordres du duc de Vendôme, met à la voile de Brest pour les côtes de la Saintonge. — Elle se renforce sur sa route. — Son effectif. — Le comte du Dognon rallie avec son escadre la flotte espagnole. — Effectif de leurs forces réunies. — Grande bataille navale. — La flotte espagnole est vaincue; le comte du Dognon se retire avant la fin du combat. — Dépêches inédites, du 12 et du 15 août, de Lenet au prince de Condé. — Conséquences de cette victoire. — Petite expédition maritime couronnée de succès. — Restitution d'un navire hollandais; lettre inédite de remercîments, du 20 août, des états généraux des Provinces unies des Pays-Bas au prince de Conti. — Bordeaux menacé. — Inintelligente opposition de l'Ormée, dans l'intérêt de sa cause, aux fortifications de l'île de Casau. — La diversion du siége de Dunkerque sauve la flotte espagnole et Bordeaux. — La flotte de France cingle vers le nord pour secourir Dunkerque. — Le duc de Vendôme se rend à la cour. — Le commandeur de Neuchaise le remplace. — Guerre maritime entre l'Angleterre et la Hollande. — Tentatives du prince de Condé pour obtenir l'alliance de

Cromwel. — La flotte de France, traîtreusement surprise par la flotte d'Angleterre, est vaincue et dispersée. — Capitulation de Dunkerque. — Impopularité des Espagnols à Bordeaux. — Les Ormistes menacent le baron de Vatteville de le jeter à la rivière. — Traité de neutralité des villes de Rions et de Cadillac. — Quatre vaisseaux bordelais attaquent à Royan des navires de commerce. — Abandon du siége de Brouage. — Ordre au marquis du Plessis-Bellière de se rendre en Catalogne.

(1652.)

Nous abordons le récit des événements maritimes de la Fronde, plus importants qu'on ne le pense; car ce fut une expédition maritime qui parvint l'année suivante à donner à la Fronde le coup de grâce dans Bordeaux et par suite dans la France entière.

Le combat naval auquel nous allons assister dans les parages des îles de Ré et d'Oléron demande l'exposé d'une situation que domine le comte du Dognon dans les deux petites provinces de l'Aunis et de la Saintonge. Maître de la côte, il l'était presque exclusivement du recrutement des matelots; maître de Brouage, il avait sous la main un port, abri nécessaire pour les forces maritimes du parti des princes destinées à tenir en échec la flotte royale en s'appuyant sur la flotte d'Espagne. Aussi le prince de Condé, subissant la nécessité impérieuse du concours du comte du Dognon, re-

commandait-il toujours de satisfaire, avant toutes choses, à ses exigences. Le futur maréchal de France n'avait garde de ne pas user de ses avantages, il ne faisait même nul scrupule d'en abuser, jouant avec adresse un rôle à double face, destiné à aboutir, dans les hypothèses les plus opposées, à un dénoûment toujours à son profit. Toutes les forces, tous les subsides mis à sa disposition, devaient lui permettre à son gré, soit de donner un vigoureun élan à la cause des princes, soit de se faire, à l'occasion de la puissance même dont il était le dépositaire, un gage pour s'accommoder à des conditions d'autant meilleures avec la cour. Celle-ci, qui comprenait combien il était important de débusquer de vive force le comte de sa place de Brouage, avait confié cette mission au marquis du Plessis-Bellière.

Des préparatifs considérables pour ce siége avaient été faits; des taxes supplémentaires avaient été imposées à toutes les contrées environnantes; elles étaient onéreuses; car, à ne parler que de certaines paroisses de l'élection de Saintes, celles-ci avaient été taxées à cinq mille livres, outre les deux cents précédemment imposées; la part contributive de la ville de Saintes était de six à sept mille livres. Des affûts de canon étaient fabriqués à Angoulême et à Tonnay-Charente; quantité d'arbres avaient été exploités dans les bois de Saint-Jean d'Angely pour faire des machines; on préparait à Saintes

neuf mille sacs à terre, six cent mille livres de poudre, et l'on se proposait d'enlever à cette ville les huit pièces destinées à la défense de ses remparts, afin de les employer à battre en brèche les murs de Brouage. Les troupes désignées pour prendre part à ce siége se composaient des régiments de Navailles, de Mazarin, de Gramont, de Jonzac, d'une partie de celui de Montausier, formant un effectif d'environ trois mille hommes d'infanterie; et du régiment d'Albret et des compagnies franches formant un total de plus de mille chevaux. Le comte d'Estissac disposait à la Rochelle et aux environs d'un corps de deux mille hommes; en outre le régiment de la Meilleraye, fort de deux mille hommes, arrivait de Bretagne. Pour faire diversion à cette entreprise, en appelant ailleurs le marquis du Plessis-Bellière, on parlait dans le parti contraire d'entreprendre le siége de Blaye avec le concours des Espagnols auxquels on devait fournir deux mille Bordelais appuyés par le régiment d'Enghien récemment remis sur pied en Médoc. Le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, se montrait très-préoccupé de ce projet auquel les hésitations espagnoles ne donnèrent aucune suite.

Pendant ce temps, le comte du Dognon croisait en mer avec ses voiles à la poursuite de prises productives, n'épargnant pas même des alliés éventuels et fort recherchés alors par le prince de Condé, qu'il eût

été important de ménager dans l'intérêt de sa cause. Entre autres captures, il s'était emparé d'un vaisseau anglais ; il l'avait relâché, il est vrai ; mais après s'être approprié sa cargaison composée de vins, de vinaigre et d'eau-de-vie. Comme la Hollande craignait, non sans raisons, que la neutralité de son commerce ne fût peu respectée, elle s'était saisie, avec trois grands vaisseaux, de l'embouchure de la Charente pour protéger des navires marchands de sa nation qui étaient remontés à Tonnay-Charente pour charger des vins et des eaux-de-vie.

Le comte du Dognon, avisé des préparatifs qui se faisaient contre sa place, y rentra dès le mois de juin. Pour être maître des deux côtés du canal, il fit occuper l'île d'Oléron par une forte garnison. M. de la Villate, gouverneur de l'île, étant venu à mourir, il le remplaça par M. de Polastron, jusque-là capitaine de Brouage [1]. De Brouage,

[1] Nous avons tiré tous les détails du commencement de ce chapitre d'une très-curieuse relation inédite, le *Journal épistolaire de Samuel Robert*, dont M. de la Morinerie, savant érudit qui a fait une étude particulière de l'histoire de la Saintonge, nous avait attesté le mérite, et dont son possesseur, M. le baron Eschassériaux, député, nous a fait une communication empressée dont nous lui témoignons ici toute notre gratitude. Nous regrettons même de n'avoir pas eu plutôt connaissance de ce manuscrit, qui nous aurait permis d'ajouter quelques faits à nos chapitres antérieurs sur la Fronde en Saintonge.

Quelques détails intéresseront le lecteur sur l'auteur du *Journal épistolaire* et sur son manuscrit. Samuel Robert avait acheté la charge de lieutenant particulier de l'élection de

le comte du Dognon, placé comme un aigle dans son aire, fondait sur toutes les proies placées à sa portée; faisant sur divers points des descentes ou des incursions imprévues. Pour punir une localité du nom de Diven, entre Soubise et la Rochelle, dont les habitants avaient refusé de se soumettre à ses ordres, il y parut inopinément, le 14 juillet, et ses troupes y commirent les plus grands dégâts. Il envoya à Nieulle deux de ses pataches, montées par quatre-vingts hommes, faire un débarquement pour enlever un quartier du régiment de Lislebonne; mais le soin avec lequel le commandant du régiment se tenait sur ses gardes lui permit de n'être pas surpris et de repousser l'agression [1]. Par terre, des expéditions de ravitaillement étaient également entreprises; l'une d'elles eut pour résultat l'enlèvement de troupeaux dans la prairie de Moëze; une autre moins heureuse laissa vingt-cinq prisonniers entre les mains

Saintes; mais comme il appartenait à la religion protestante, des difficultés, pour la validation, lui avaient été suscitées particulièrement par l'évêque de Saintes; et il s'était rendu à Paris pour les surmonter. Sa correspondance roule donc en premier lieu sur ses affaires particulières, ensuite il raconte à ses correspondants les événements parvenus à sa connaissance ou dont il a été témoin. Ses lettres sont d'abord datées de Paris; puis de Saintes, après son retour. Son manuscrit, qui contient aussi ses comptes de dépenses, consiste dans la minute de ses lettres. M. le baron Eschassériaux en a fait faire une copie d'un grand secours pour le lecteur, malgré des imperfections qui proviennent de la difficulté de déchiffrer l'écriture de l'auteur.

[1] *Gazette*, art. sous la rubrique : Saintes, le 23 juillet 1652.

des troupes du marquis du Plessis-Bellière qui les conduisirent à Marennes[1]. Enfin, le comte d'Estissac faillit être enlevé par le comte du Dognon prévenu de sa présence à deux lieues de Brouage; mais d'Estissac parvint à échapper aux deux cents fantassins et aux cent chevaux lancés à sa poursuite[2].

Le comte du Dognon était en effet merveilleusement informé par ses espions de tout ce qui se passait dans le parti contraire, nous en avons déjà rencontré des preuves[3]; le *Journal* inédit de Samuel Robert va nous apporter un témoignage nouveau, et nous faire connaître que le parti royal recueillait aussi ses informations :

« Il est sorti à la nage de Bordeaux un recolet qui aussy tost est allé voir M. de Bellière auquel il a dit que tout ce qu'il résoudoyt dans son conseil de guerre, deux heures après le comte du Dognon le sçavoit; que la division étoit grande audit Brouage, que les prisons estoient pleines de religieux, de bourgeois, de soldats, et qu'il y avoist mesme une dissenterie qui tuoyt beaucoup de gens; que les fils du sieur de Mont-Rolland-de-Saint-Jean en estoient morts. »

[1] Petite ville entourée de marais salants, avec un port sur la Seudre, à deux kilomètres de l'Océan.

[2] *Journal épistolaire* inédit de Samuel Robert.

[3] Voy. t. III, de ces *Souvenirs*, p. 184.

Ces petites expéditions et ces escarmouches étaient le prélude d'une lutte plus sérieuse. La flotte royale avait achevé de s'équipper sur les côtes de Bretagne ; les préparatifs étaient formidables, surtout si l'on considère l'époque et la pénurie du trésor. A cette flotte étaient venus se joindre trois navires de puissances alliées : deux vaisseaux portugais et un vaisseau suédois envoyé par la reine Christine qui professait pour l'alliance de la cour de France une sympathie ardente. On n'ignore pas que cette princesse avait même infructueusement ambitionné le rôle de médiatrice entre la cour et la Fronde, en adressant au parlement de Paris une lettre datée de Stockholm, le 10 avril 1652 [1]. Si cette princesse fût parvenue à se faire écouter, elle eût atteint un résultat sans doute excellent en lui-même, mais dans lequel elle recherchait surtout l'auréole, objet de son ambition, l'auréole de la célébrité. Il n'y a nulle invraisemblance que ce fut en faisant la visite qui devait lui inspirer un intérêt tout particulier, de ce vaisseau destiné à rallier la flotte royale de France, que lui arriva cette périlleuse aventure :

La reine, pour monter à bord, ayant placé le pied sur une planche mal assujettie ressentit un tressail-

[1] Lettre imprimée à Paris chez Denys Langlois, au Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican ; 1652. Dubuisson-Aubenay a inséré dans son Journal manuscrit un exemplaire de cette lettre.

lement. L'amiral Flemming, qui lui donnait la main, fit un mouvement pour soutenir la reine; mais, perdant l'équilibre, il tomba à la mer. Dans sa chute, il entraîna la princesse. Chacun de se précipiter au secours de la reine; mais on ne put la sauver qu'à grand'peine parce que l'amiral, par une présence d'esprit jointe à un oubli de l'étiquette excusable peut-être chez un homme qui se noie, s'était accroché à ses vêtements. L'accident fut assez grave pour que la nouvelle de la mort tragique de la reine se répandît dans Stockholm, et pour obliger cette princesse, dont la couronne était mal affermie, à monter à cheval, le jour même, et à parcourir les rues de sa capitale, afin de démentir, en se montrant, un bruit dont les suites pouvaient lui devenir funestes [1].

Renforcée par les trois vaisseaux de ses alliés, la flotte royale de France mit à la voile, le dix-neuf juillet, de Brest, son principal port d'armement. Elle était commandée par le duc de Vendôme, grand amiral de France, ayant pour lieutenant général le commandeur de Neuchaise. La flotte cingla vers le sud, ralliant sur sa route les vaisseaux *le Sourdis*, *l'Elbeuf* et *le Fort*, ce dernier sorti du port de la Rochelle, un brulôt et quatre galiotes venant de l'île de Ré. Seize vaisseaux, trois frégates, une galère

[1] Voy. la *Gazette*, art. sous la rubrique : Saintes, 19 mai 1652 ; Stockholm, 25 mai 1652.

armée de douze pièces de canon, quatre galiotes et quatorze brûlots, divisés en deux escadres, se trouvèrent, après ces adjonctions, former l'effectif de la flotte de France [1]. Un vent favorable la porta avec rapidité à la rade des Sables-d'Olonne [2]. Sur ce point, des matelots et deux cents soldats du régiment d'Estissac s'embarquèrent pour renforcer les équipages, auxquels la seule ville de la Rochelle vint ajouter encore deux cents volontaires; de sorte que les forces embarquées montaient à près de huit mille hommes [3]. Un changement dans la direction du vent obligea la flotte à mettre deux jours pour parvenir de la rade d'Olonne à celle de la Palisse, en face du fort de la Prée. Le gouverneur pour le roi de l'île de Ré, avec quelques gentilshommes et d'excellentes troupes françaises et suisses, s'embarquèrent et se répartirent sur les différents vaisseaux.

Le comte du Dognon, prévenu de l'approche de la flotte royale, était sorti de Brouage avec son escadre composée de quatre vaisseaux et de cinq brûlots, pour rallier la flotte espagnole; celle-ci se composait de trois escadres : l'escadre dite de Dunkerque, forte de sept vaisseaux; l'escadre de Guyenne, forte

[1] Voy. à l'*Appendice*, à la suite de la relation de la bataille navale, l'état nominatif des bâtiments de la flotte.

[2] Son port a été creusé par Louis XI; cette ville est située sur une pointe sablonneuse qui avance dans l'Océan.

[3] *Gazette*, art. sous la rubrique : La Rochelle, 15 aoust 1652.

de deux vaisseaux; l'escadre de Naples, forte de trois vaisseaux, de quatre frégates et d'un brûlot. Les quatre escadres réunies forment en tout vingt-sept navires de différentes grandeurs [1]. Cette flotte combinée mouillait dans le pertuis d'Antioche, alors que la flotte royale de France entrait dans le canal par le pertuis Breton. Un vent du sud qui soufflait alors à l'avantage des escadres combinées leur aurait permis de courir vent arrière sur la flotte de France. Le duc de Vendôme envoya, à travers l'île de Ré, le comte de Montesson, lieutenant général de la marine [2], et le chevalier de Cartray, vice-amiral, pour reconnaître les dispositions des escadres ennemies; ils lui rapportèrent qu'aucun mouvement des escadres combinées ne s'opérait pour quitter le mouillage; cette hésitation leur fut fatale. Un changement de vent retourne l'avantage dont les Espagnols et le comte du Dognon n'ont pas su ou n'ont pas osé profiter. Le duc de Vendôme, le 9 août, à quatre heures du matin, commande d'appareiller; le comte de Montesson fait exécuter un branle-bas de combat sur tous les vaisseaux, le commandeur de Neuchaise assigne à chacun son ordre de bataille; chaque vaisseau doit es-

[1] Voy. à l'*Appendice* l'état nominatif.

[2] Aïeul du marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi, dont la veuve Charlotte-Jeanne de la Haie de Riou devint la seconde femme du duc d'Orléans, petit-fils du régent.

corter son brulôt. Ces préparatifs s'accomplissent avec une joie immense et avec une célérité sans exemple. Le duc de Vendôme prend son poste d'amiral sur la poupe de son vaisseau, ayant auprès de lui le commandeur de Neuchaise et le chevalier de Cartray dont il veut avoir les conseils. Les principaux chefs, le comte de Goulaines, MM. de Vigneux, de Launay, de Bonneville, le capitaine Duquesne, MM. de Chabot, frères, sont à leurs places; les troupes d'infanterie occupent les galeries à l'arrière de chaque vaisseau. Voguant en ligne formidable, la flotte de France s'avance à Chef-de-Baye, prenant sa direction sur Brouage; puis, lorsque ses derniers vaisseaux sont assez avancés pour éviter le rocher de la pointe de l'île de Ré, par une conversion elle est bientôt portée en vue de la flotte espagnole placée entre les îles de Ré et d'Oléron [1]. Celle-ci ne juge pas prudent d'accepter le combat; elle appareille et cingle au large en plein Océan. Le duc de Vendôme donne la chasse à la flotte ennemie; il fait mettre toutes voiles dehors pour l'atteindre. Il gagne sur elle de vitesse et, à sept heures du matin, il est à portée du canon. Les Espagnols forcés au combat cessent de fuir; ils tâchent de prendre pour eux l'avantage du vent, et font grand feu de leur artillerie. Le duc de Vendôme, qui veut les aborder

[1] Voy. la *Gazette*, art. sous la rubrique : La Rochelle, 15 aoust 1652.

de plus près, ordonne de ne pas répondre et continue d'avancer; lorsqu'il se trouve assez rapproché, il tonne à son tour de tous ses canons. Un formidable combat d'artillerie engagé de part et d'autre dure deux heures entières, et tourne à l'avantage de la flotte de France; le duc de Vendôme profite de l'obscurité répandue sur la scène par la fumée de la poudre pour donner ordre aux vaisseaux les plus proches du sien d'accrocher leurs brulôts aux vaisseaux ennemis. Le brûlot *la Sainte-Anne*, sous les ordres du capitaine Chéron, qu'escortent le vaisseau *l'Elbeuf* commandé par Pardejeu, et la galère commandée par des Thurolles, abordent le vaisseau *la Nativité*, l'un des plus grands de la flotte d'Espagne, armé de quarante-deux pièces de canon et monté par trois cents hommes. L'abordage est suivi du plus effrayant spectacle : le feu attaché aux flancs du vaisseau l'enveloppe de ses tourbillons, l'artillerie redouble ses coups sur cette masse enflammée, les poudres prennent feu, l'équipage se précipite à la mer; Antoine Gonzalès, le capitaine, et six hommes parviennent seuls à se sauver à la nage. Le bruit de cette explosion formidable, les nuages de fumée, les lueurs de l'incendie portent la terreur dans la flotte ennemie, dont les vaisseaux s'écartent en désordre. Vainement le vaisseau amiral d'Espagne vient-t-il de couler de son canon le brûlot du capitaine Thibault qui l'abordait pour

l'incendier, la terreur est à son comble; le vaisseau amiral lui-même donne le signal de la retraite.

Le comte du Dognon n'a pas attendu ce critique moment pour déserter le combat ; monté sur son vaisseau *la Lune*, il s'est retiré avec son escadre. Désertion ou excès de prudence sont en effet les accusations dont on l'accable ; mais il était en réalité victime d'une trahison de ses matelots.

Le combat n'est plus qu'une poursuite : la flotte espagnole est criblée de boulets dans la proportion de trois volées de canon sur une qu'elle envoie ; les mâtures, les vergues volent en éclats ; les vaisseaux français serrent de si près les vaisseaux espagnols qu'ils se mêlent avec eux. Le vaisseau amiral de Naples, *la Concorde*, a son grand mât rompu et toutes ses voiles déchirées ; il est capturé ; la frégate *la Sainte-Agnès* subit le même sort. D'autres prises sont imminentes; mais la nuit vient au secours des Espagnols et le duc de Vendôme donne l'ordre de cesser la poursuite[1].

Dès que Lenet eut appris la nouvelle de ce combat, il en transmit au prince de Condé, dans sa dépêche datée de Bordeaux le 12 août, les premiers détails en ces termes[2] :

[1] Voy. à l'Appendice la *Relation* de ce combat naval publiée en 1652.

[2] Dépêche inédite; Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 85.

« Nous avons eu ceste nuit nouvelle qu'il y avoit eu un très-grand combat naval entre l'armée navalle mazarine et la nostre ; ce matin, elle nous a esté confirmée et nous avons sceu que les *mazarins* ayant eu un grand vent en poupe, sont venus à nos vaisseaux espagnols ; car ceux de M. du Dognon n'y estoient pas. Je ne scay s'il veut la mettre à composition ou s'il a jugé à propos de s'approcher dans cette rivière où ils sont. Tant y a qu'un de nos vaisseaux a esté brûlé, un pris sur lequel estoit l'admiral qui est prisonnier, et deux perdus, du moins hors de combat. Les *mazarins* y ont perdu beaucoup de monde, nostre artillerie ayant esté fort bien servie ; ils y ont eu un grand vaisseau coulé à fond, plusieurs de leurs brûlots brûlés. Nous n'en savons autre chose, sinon que Salnove [1], qui est à Paulhiac, vient de dire à Méotrix que plusieurs de ceux qui montaient la *Lune* se sont révoltez et n'ont point voulu combattre ; chacun dit que, si ces vaisseaux eussent esté joints, le gain de la bataille estoit infaillible pour nous ; mais pour moy je n'en dis rien, car je n'y entend rien du tout : il adjoute que les

[1] Probablement Robert de Salnove, d'une ancienne famille du Poitou, né vers la fin du seizième siècle, mort en 1670, ancien page de Henri IV, écuyer de Christine de France, duchesse de Savoie, lieutenant de la grande louveterie de France, auteur d'un ouvrage curieux, *la Vénérie royale*, dont la première édition parut en 1655.

*mazarins* ne sont pas si forts qu'on avoit cru ; qu'ils se sont retirés à La Rochelle, et plusieurs vaisseaux espagnols du costé d'Espagne. Les frégates biscaiennes sont, à ce qu'on vient de me dire, sous Bourg. Ils nous rendront peut-être ce soir plus savants. Méotrix et Salenove sont d'advis de chasser ce qu'il y a de révoltez dans leurs bords, d'aller rejoindre du costé d'Espagne les autres vaisseaux, se remettre là en meilleur estat et venir aux *mazarins*. Nous allons voir ce qu'il y a à faire là dessus. Par provision, je suis d'advis d'envoyer le régiment de Conti, qui estoit destiné pour Rions, à Arcachon où nous ferons un petit fort pour entretenir la communication de l'Espagne ; car tous les grands vaisseaux de l'Europe ne sçauraient empescher que les petits bâtiments biscaiens viennent terre à terre audit Arcachon. Les régiments de Marchin, de Pibrac et de Conty, de cavalerie, feront la guerre de ce costé là avec Guitaud, et nous lèverons quelque chose en ces pays-là.

« J'envoye à Vostre Altesse une lettre de M. de Marchin par laquelle vous verrez ce qu'il fit. Si nous reprenons Castel Jaloux, comme il le croit, et le Mas d'Agenois, comme le croit M. de Gallapian, nous serons assez libres de çà la Garonne.

« Je crois qu'il faut faire un petit fort à Paulhiac, y mettre quelques canons et Vatteville avec

ses Allemands pour deffendre la rade qui est très bonne et occuper le poste de Castillon où la rade n'est pas mauvaise. Notre garnison de Bazas qui est là inutile sera bonne là. »

« Cependant il sera bon d'équipper force petits bâtiments et mettre force bruslosts en estat pour deffendre notre rivière. »

La victoire remportée par la flotte royale sur la flotte espagnole avait, on le voit par les mesures dont Lenet rend compte au prince de Condé, jeté une vive alarme à Bordeaux, et cependant Lenet avait dissimulé une partie de la vérité pour ne pas donner au prince de trop sérieuses inquiétudes. La défaite de la flotte espagnole avait coûté, outre les navires perdus, six cents hommes tués et quantité de prisonniers, tandis que la flotte royale n'avait éprouvé que des pertes infiniment moindres. La flotte espagnole était dispersée; une partie avait gagné les côtes d'Espagne ; quelques-uns de ses navires s'étaient réfugiés dans la Gironde ; mais on ne pouvait compter qu'ils fussent capables de repousser la flotte royale, si celle-ci se présentait pour remonter le fleuve ; aussi l'armement des deux rives était-il ordonné en toute hâte pour appuyer leur faiblesse et fermer le passage.

Cependant, comme la flotte royale ne s'empressait point de pousser son succès en entrant dans

la Gironde pour remonter à Bordeaux, Lenet se rassurait et s'empressait de rassurer le prince de Condé par la dépêche suivante [1] écrite trois jours après la première :

«... Je donnay à Vostre Altesse l'allarme un peu moins chaude qu'on ne me l'avoit donnée touchant notre combat naval, et avec tout cela je vous la donnai trois fois plus grande que je ne debvois. Nous avons depuis sceu la vérité, vous verrez par la relation ci-jointe que les vaisseaux de M. du Dognon n'ont point voulu combattre; nous en avons sceu depuis la raison, qui est que l'équipage s'est révolté disant qu'il ne vouloit point se battre contre l'armée du roy; mais bien plutôt contre les Espagnols. M. de Salnove qui est au désespoir croit qu'il y avoit une trahison formée dans la *Lune* parce que deux vaisseaux ennemis la cotoyèrent longtemps sans tirer dessus, et sans lui tout cet équipage se seroit rendu très-asseurément et n'eust hasté de se retirer, comme il fist, en rivière où il est. Les vaisseaux espagnols qui par l'ordre de bataille avoient celuy de les soustenir, les suivirent quelques temps; mais ayant recogneu qu'ils fuyoient, ils les abandonnèrent, retournèrent au combat qui estoit sur ses fins,

[1] Dépêche inédite, Papiers de Lenet, *Bibliothèque nationale*, Fonds français, 6709, f° 114.

de sorte qu'il n'y eust que six de nos vaisseaux qui combattirent, qui firent des choses si extraordinaires et particulièrement l'*Amiral* et la *Conception*, que M. de Salnove dit que cela passe toute imagination et que Meigné et Mesnil sont les deux plus grands hommes de mer qui soient au monde. Nous avons perdu un vaisseau nommé *la Concorde* qui a esté coulé à fondz et estoit fort vieux, un autre nommé *la Nativité* bruslé; les *mazarins* ont eu un grand vaisseau coullé à fonds et huit brûlosts perdus; quantité de leurs vaisseaux sont démastez, et se sont tous retirés à Saint-Martin de Ré, et les gens de M. de Vatteville à vent de la rivière d'où ils ont envoyé aux ordres. Il y avoit quarante-trois voiles dont la moytié ou environ estoient brûlosts; ces derniers ont fort bien fait, mais les vaisseaux de guerre n'ont rien fait qui vaille. Si tous les nostres eussent combattu, c'estoit une grande armée perdue pour Son Éminence; et enfin par la grâce de Dieu le mal n'est pas tel que l'on croyoit et nous n'avons perdu que ces deux vaisseaux, tout le reste est sauvé.

«.... Méotrix nous a bien ponctuellement adverty, et a bien aydé M. de Salnove à ménager son équipage, attendant qu'on y aye mis ordre ; hier il vint en Bacalan où S. A. de Conty, M. de Vatteville et moy fusmes conférer avec lui, car ledit sieur de Salnove n'ose quitter son bord,

qui est mouillé sous Roque-de-Vaux. Là nous résolûmes de faire mettre cent mousquetaires d'Anguien sur les vaisseaux de M. du Dognon et particulièrement sur la *Lune*, et de laisser M. de Salnove faire une sévère et prompte justice contre les auteurs de la révolte de ce vaisseau. M. d'Escambols qui estoit ici fut mandé à l'heure mesme et les ordres donnez.

« On ne jugea pas à propos de fortiffier Paulliac, mais bien de faire un fort à l'isle de Casault sur la passe, un autre sur la pointe de cette mesme isle du costé du Bec d'Ambès, et un autre au Bec, dans chascun y mettre une batterie de canons. Il y en aura une autre dans le petit fort qui est près de Bourg et une dans le jardin, à Bourg. On mettra nostre armée au milieu de tous ces forts où elle sera en seureté, attendant qu'on l'aye mis en estat de sortir en mer et aller aux ennemis comme il fault de toute nécessité faire si on ne veult perdre le convoy et Bordeaux, parce qu'il faut liberté pour y apporter du bled, et liberté pour en tirer des vivres. Pour la mettre en estat, on la va radouber, remettre nostre grande galère, s'asseurer des vaisseaux de M. du Dognon, y remettre un équipage nouveau, mettre jusqu'à quinze ou seize brûlosts en estat, et mettre des Allemands dans les forts; c'est mêlée que l'on avoit faite à Bordeaux pour ajouster dans l'une et quelques Espa-

gnols dans l'autre. On laissera les Irlandois à Bourg et l'on mettra sur les vaisseaux et sur celuy de Méotrix tout ce qu'il y aura de meilleure infanterie espagnole. M. de Vatteville dit qu'il s'embarquera luy-mesme; je ne le croy pas et je ne scay pas mesme si ce seroit le meilleur; sa présence estant ici plus nécessaire.

« On travaille à l'heure qu'il est aux forts et nous avons pris tous les devants pour empescher qu'on ne crie à Bordeaux : on leur en donnera la garde s'ils veulent. Il fault mettre encore les brigantins en estat; mais pour tout cela il faut de l'argent et nous n'avons pas receu un teston. Jugez depuis le temps qu'on soustient les affaires avec si peu et toutes les despences qu'on a sur les bras et le peu d'assistance qu'on a, et les divisions qui sont ici, en quel estat on peut estre.

« J'ai proposé à Méotrix de s'attacher à Vostre Altesse et qu'Elle m'avoit escrit depuis la mort de M. de Nemours auquel il estoit particulièrement, de luy offrir emplois ou pensions. Il a d'abord refusé disant qu'il ne croit jamais qu'à luy-mesme et enfin m'a dit qu'il y songeroit. Il vous est tout à fait nécessaire. Je serois mesme d'advis, s'il veult vous faire crédit, d'acheter sa frégatte et de la luy laisser commander. Il a peur de la perdre. On fera avec luy ce qu'on pourra [1]. »

[1] Nous sommes heureux de relever ces renseignements sur

Si, par des motifs qui vont être connus, la flotte royale ne poussa pas les avantages de sa victoire en forçant les passes de la Gironde pour remonter à Bordeaux, elle obtint du moins dans les parages avoisinant le lieu de la bataille des résultats de quelque importance. Elle devint maîtresse de toute la côte et dégagea le port de la Rochelle, que le comte du Dognon avait tenu jusque-là dans un état de blocus presque complet.

Le duc de Vendôme ayant été prévenu par le marquis du Plessis-Bellière que trois navires de guerre du comte du Dognon, dont une grande galère commandée par le capitaine Osée Blanchard, mouillaient dans la rivière de Seudre, vis-à-vis La Tremblade, pour protéger le déchargement des morues de deux bâtiments qu'ils avaient escortés depuis la Terre-Neuve, forma une petite expédition pour aller s'en emparer ; il choisit à cet effet la galère *Sainte-Anne*, commandée par des Thurolles, avec quatre galiotes sous les ordres de Pineau, Lilleau et Corby. Le 17 août, à minuit, l'expédition partit de la rade de Chef-de-Baye et commença par donner la chasse à un brigantin du comte du Dognon

ce personnage si souvent nommé dans la correspondance de Lenet ; nous avons rencontré dans celle-ci une lettre datée du 1er septembre 1652, signée *de Méotrix,* dans laquelle il lui dit que, n'étant pas assez connu du prince de Condé pour écrire lui-même, il le prie d'être son intermédiaire pour lui exprimer tout son dévouement. *Fonds français*, 6,710, fo 9.

qui courait le long de la terre de Chapus[1], et à sa petite galère qui s'esquiva grâce aux bancs de sable et aux rochers qui sont sur cette côte. En passant devant le fort d'Oléron, la flottille fut saluée de quelques volées de canon sans effet, puis, après avoir donné une nouvelle chasse à une barque longue de Brouage, elle arriva à l'embouchure de la rivière de Seudre. A la vue de la flottille, la grande galère du comte du Dognon et les deux autres navires levèrent l'ancre et prirent la fuite ; mais ils furent si vigoureusement poursuivis qu'ils furent contraints de s'échouer devant Challevette[2] ; les équipages se sauvèrent à terre en abandonnant leurs navires, après avoir laissé toutefois des mèches enflammées qui, communiquant le feu aux poudres, devaient les faire sauter. Les matelots de la flotte royale arrivèrent à temps pour éteindre les mèches et ramenèrent triomphalement dans la rade de Chef-de-Baye leurs cinq prises : les deux bâtiments chargés de morue, la galère armée de cinq gros canons, un brigantin armé de deux pièces en fonte verte et de quatre pierriers, et un traversier armé de deux canons[3].

[1] Le Chapus, petit port sur la côte en face de l'île d'Oléron.

[2] Petite localité située au-dessus de La Tremblade, sur la rive gauche de la Seudre.

[3] *Gazette*, art. sous la rubrique, La Rochelle, 22 aoust 1652.

Cet anéantissement de la petite marine du comte du Dognon ne lui laissant plus la possibilité de tenir la mer, interrompit ses expéditions et ses fructueuses attaques contre les navires de commerce du parti contraire, agressions qu'il se permettait même contre ceux des nations neutres ou amies. Un navire hollandais, dont il s'était emparé, avait motivé une vive réclamation de la part de la Hollande, à laquelle il fut fait droit par le prince de Conti qui en ordonna la restitution. A cet acte de justice et de politique répondit la lettre suivante adressée au prince par les états généraux de cette république :

« Monsieur,

« La lettre de Vostre Altesse escripte à Bourdeaux le 4me du courant touchant nos subjects intéressez au navire nommé *la Roue de la Fortune*, duquel estoit maistre Jacques Van Düguen, nous a esté rendue, et avons veu en icelle la continuation de l'affection de Vostre Altesse envers nous et cest Estat ; tellement, Monsieur, que nous avons trouvé convenable d'en remercier Vostre Altesse comme nous faisons de toute nostre affection par ces présentes, priants et réquérants en outre pour la seconde fois qu'il vous plaise donner les ordres deüs là où il appartiendra et besoing sera espécialement

au comte du Dognon, affin que ledit navire avec sa charge, appendances et dépendances, au plustost et sans ultérieure remise ou plus long délai, puisse être restitué francq et libre ausdits nos subjects intéressez et aussi que ledit Jacques Van Düguen détenu prisonnier à Brouage soit mis en liberté, affin de poursuivre son voyage projecté; en quoy Vostre Altesse nous obligera infiniment et ne manqueront jamais ès occasions qui se pouroient présenter, à tesmoigner par effect que nous sommes de cœur et d'affection,

« Monsieur,

« De Vostre Altesse humbles et très-affectionnés serviteurs,

« Les États généraux des Provinces unies des Pays-Bas,

« M. Beverning.

« Par ordonnance d'iceux,

« Vruysds.

« A La Haye, le 20 d'aoust 1652 [1]. »

Les habitants de Bordeaux malgré l'inaction de la flotte royale dans leurs parages n'en continuaient pas moins à vivre dans les appréhensions d'une

[1] Lettre inédite, Papiers de Lenet, Bibliothèque nationale, *Fonds français*, 6709, f° 203.

prochaine attaque ; les mesures de défense dont Lenet dans ses dépêches a donné connaissance au prince de Condé s'exécutaient avec activité ; dans Bordeaux même, la garde qui, depuis la surprise tentée par le comte d'Harcourt, ne se faisait plus qu'à l'hôtel de ville, au château du Hâ et à la Bastide, fut replacée à tous les postes accoutumés aux jours de danger. Mais la construction par les Irlandais auxiliaires enrôlés par l'Espagne des deux forts dans l'île de Casau, l'un en face de Blaye, l'autre en face de la côte de Médoc, vint donner une démonstration nouvelle de l'inintelligence et de l'inconséquence des partis populaires. L'Ormée, dont Lenet croyait avoir prévenu les susceptibilités en lui proposant la garde de ces forts, s'émut de constructions dont le but était pourtant la protection nécessaire de la cause qu'elle avait adoptée ; mais l'Ormée avait l'horreur prononcée des fortifications de toute nature ; elle s'assembla, députa au prince de Conty, et finalement envoya, le 19 août, deux émissaires à l'île de Casau pour interdire la construction des forts [1]. Au retour les envoyés se vantèrent d'avoir été écoutés ; mais les Espagnols s'étaient simplement contentés de se moquer d'eux.

Si l'Ormée eût été écoutée, les obstacles qui

[1] *Gazette,* art. sous la rubrique : Bordeaux, 22 aoust 1652.

pouvaient empêcher la flotte royale d'anéantir les restes de la flotte espagnole et de remonter triomphante à Bordeaux eussent été aplanis par l'incapacité et l'imprévoyance même de ces fauteurs de troubles populaires; du reste d'autres événements vinrent apporter une diversion qui sauva la flotte d'Espagne et qui laissa pour longtemps encore la ville de Bordeaux livrée à la double oppression qui formait son triste gouvernement : l'autorité des princes, et l'autorité de l'émeute.

La ville de Dunkerque était assiégée par les Espagnols sous les ordres de l'archiduc Léopold d'Autriche, et bloquée par mer par une flotte de la même nation. L'armée assiégeante était forte de dix mille hommes; la flotte comptait huit ou dix vaisseaux et sept frégates. L'archiduc avait ouvert la tranchée dans la nuit du 4 au 5 septembre et avait poussé les travaux avec tant de vigueur que, dans la nuit du 9 au 10, il s'était rendu maître de la contre-escarpe. Un habitant échappé de la ville à la nage avait appris à l'archiduc que le comte d'Estrade, gouverneur de la place, avait reçu une balle dans le ventre, que son major était retenu au lit par une grave maladie, et qu'enfin la disette et une épidémie de fièvres causaient parmi le assiégés une mortalité nombreuse. Pour profiter de ces conjonctures, l'archiduc avait donné des ordres pour un assaut, lorsque au

moment où il allait commencer, les assiégés demandèrent à capituler. Après des négociations prolongées pendant le reste du jour et toute la nuit suivante, les conditions arrêtées avaient été celles-ci : si le 16 du même mois, au plus tard, la place n'avait pas reçu un secours de deux mille hommes par mer, les assiégés rendraient la place; mais ils en sortiraient avec armes et bagages, un mortier et quatre pièces de canon, et seraient escortés jusqu'à Calais [1].

La cour de France, qui attachait un grand prix à la possession de Dunkerque, point de la plus haute importance dans la guerre soutenue contre l'Espagne sur nos frontières du nord, n'avait pas attendu qu'elle fût réduite à ces dernières extrémités pour envoyer au duc de Vendôme l'ordre d'abandonner ses opérations sur les côtes de la Saintonge et de la Guyenne afin de courir à la délivrance de Dunkerque. Un secours par mer était en effet le seul possible à tenter; l'armée royale commandée par les maréchaux de Turenne et de la Ferté étant alors tenue en échec aux environs de Paris par l'armée du prince de Condé. Ainsi la flotte espagnole et Bordeaux se trouvèrent dégagés de l'étreinte qui allait les enserrer.

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 avril 1652 jusqu'au 26 avril* 1653. Bibliothèque nationale; Fonds de Sorbonne, n° 1257.

Le secours de Dunkerque par mer se présentait avec des chances considérables; l'escadre espagnole de blocus était d'une infériorité marquée en comparaison de la flotte française, et celle-ci arrivait en outre avec toute la force morale que donne une victoire. En exécution des ordres reçus, elle fit voile vers le nord, le 26 du mois d'août, ayant à bord de ses vaisseaux tous les engins et tous les approvisionnements nécessaires pour ravitailler Dunkerque[1]. Le duc de Vendôme laissa la direction de cette expédition au commandeur de Neuchaise; il était de sa personne débarqué à la Rochelle, d'où il était parti, le 24 août, pour la cour. Il avait hâte sans doute d'y recevoir pour sa victoire les félicitations qui l'accueillirent à son arrivée à Compiègne, le 4 septembre[2]. Le commandeur de Neuchaise semblait donc à son tour appelé à se signaler comme amiral en chef; la flotte royale s'était même renforcée d'un grand vaisseau armé de trente pièces de canon; malheureusement il lui fallut compter avec une attaque traîtresse de la part de l'Angleterre.

Cette année 1652 est fertile en luttes maritimes, elle est marquée par la terrible guerre que se li-

[1] *Gazette;* art. sous la rubrique : de Calais, le 9 septembre 1652.

[2] *Gazette;* articles sous la rubrique : La Rochelle, 26 aoust 1652; Compiègne, 4 septembre 1652.

vraient les Anglais et les Hollandais. Pendant des négociations pacifiques, le 14 mai, dans les eaux de Douvres, une bataille navale avait été livrée entre Van Tromp, le célèbre amiral hollandais, et Blake, amiral anglais non moins éminent, sans qu'il eût été possible de constater de quel côté au juste était venue l'agression; et, de part et d'autre, la guerre continuait acharnée. Une semblable agression en pleine paix, au mépris du droit des gens, devint fatale à la flotte de France.

Le prince de Condé sollicitait l'alliance anglaise; malgré des ouvertures froidement accueillies, deux agents, le marquis de Cugnac [1] et Barrière, continuaient à Londres ces négociations. Tout ce qu'ils avaient pu jusqu'alors obtenir se bornait à l'autorisation de recruter, concurremment avec l'Espagne, des soldats irlandais pour renforcer l'armée de Guyenne. Cromwel, qui venait de ravir à Charles Ier

[1] Antoine de Cugnac, d'une ancienne maison de Guyenne, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, conseiller d'État, mort en 1666, fils de François de Cugnac, seigneur de Dampierre, lieutenant général au gouvernement de l'Orléanais, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Voy. *l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

Un de ses descendants a épousé au dix-huitième siècle Mlle de Lostanges, dont deux sœurs ont épousé, l'une le marquis de Brassac, de la maison de Gallard-Terraube; l'autre le marquis de Cosnac, union dont naquit Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac, successivement évêque de Meaux, archevêque de Sens, mort au château de Cosnac, en 1843.

sa couronne et de faire tomber sa tête, ne trouvait pas que cette autorisation fût désavantageuse à ses intérêts. Il redoutait, au milieu des luttes civiles engagées, l'énergie de la catholique Irlande, et il n'était pas fâché de l'affaiblir en favorisant l'émigration de la portion la plus jeune et la plus vigoureuse de ses enfants. Ce ne fut pas davantage le désir de venir en aide à la cause du prince de Condé, mais un intérêt politique tout personnel, qui détermina l'usurpateur à une intervention plus directe, à laquelle il fut en outre vivement poussé par l'ambassadeur d'Espagne en résidence à Londres. L'asile généreux accordé par la France aux deux fils de Charles I[er] qui servaient activement l'un et l'autre, le duc d'York surtout, dans les rangs de l'armée royale, le titre de roi d'Angleterre publiquement porté par l'aîné de ces princes, inspiraient à Cromwel l'inquiétude d'une restauration faite par l'influence française, si la cause royale parvenait à triompher. Une déclaration de guerre à la France, malgré les embarras dont son gouvernement était alors accablé, présentait ses périls ; la France pouvait contracter avec la Hollande une alliance compromettante pour les intérêts de l'Angleterre; et, dans tous les cas, une déclaration de guerre, en lui donnant l'éveil pour se mettre sur ses gardes, la préservait de toute surprise. Cromwel n'avait naturellement pas une politique loyale et

scrupuleuse; il ne connaissait que la politique de l'intérêt. Par ses ordres, la flotte anglaise attaqua dans la Manche à l'improviste la flotte de France qui croyait n'avoir rien à en redouter. Cette victoire, peu glorieuse, fut complète: la flotte royale perdit huit vaisseaux et un brûlot; amoindrie, dispersée, désemparée, elle dut se replier sur Brest.

Dunkerque, par suite de cette indigne attaque, n'ayant pu être secouru dans les délais stipulés par la capitulation, le comte d'Estrade remit, le 16 septembre, cette place entre les mains de l'archiduc [1].

Du même coup, la ville de Bordeaux échappait au péril qui la menaçait.

L'incapacité politique et militaire du parti populaire eût, dès le mois de septembre 1652, entraîné infailliblement la soumission de cette ville sans la diversion dont nous venons de faire le récit; mais il est juste d'ajouter que l'Ormée, en voulant s'opposer à la construction par les Espagnols de deux forts dans l'île de Casau, obéissait d'instinct, contre sa cause même, à un sentiment national. Ces forts assuraient à l'Espagne déjà mise en possession de Bourg, comme place de sûreté, une base d'établissement plus formidable encore sur le sol de la patrie. Cet instinct national, malgré l'alliance contractée, poursuivait les Espagnols de l'impopularité la plus dangereuse pour leurs personnes.

[1] *Mémoires* de Montglat.

Le baron de Vatteville se promenant à Bordeaux, sur le cours, vers six heures du soir, au moment où l'effervescence était la plus vive à l'occasion de la construction des forts, quelques ormistes l'abordèrent pour lui demander s'il avait donné des ordres pour leur démolition. L'amiral leur répondit que ce n'était pas à eux qu'il avait à rendre compte de ses actions. Les ormistes, irrités de cette réponse, en vinrent aux reproches violents, l'accusant de n'avoir fourni ni les hommes ni l'argent promis, et disant qu'ils l'obligeraient bien à rendre compte. L'amiral leur répliqua qu'il n'était responsable que vis-à-vis du roi d'Espagne, son maître, qu'il servait plus fidèlement qu'eux ne servaient le leur, et qu'il n'avait rien exécuté sans l'ordre de Sa Majesté catholique; mais que les affaires de l'Ormée étaient si criminelles qu'en ce qui la concernait, elle ne saurait jamais se laver. Cette ferme réponse jeta les ormistes dans une telle irritation qu'après un torrent d'injures, ils menacèrent de jeter l'amiral à la rivière. Celui-ci ayant frappé de sa canne l'agresseur qui s'était le plus avancé, les ormistes fermèrent la porte du Chapeau-Rouge pour couper la retraite à l'amiral. Il fallut que le prince de Conti, averti du tumulte, donnât l'ordre de faire ouvrir cette porte, afin de permettre au baron de Vatteville de se retirer; mais ce prince dut promettre d'obtenir une satisfaction. L'Ormée s'ajourna au

lendemain pour délibérer en assemblée sur la nature de cette satisfaction ; mais l'amiral était parti dans la nuit [1].

Plusieurs villes de la Guyenne voulurent se préserver des chances dangereuses pour elles de toute participation à la guerre, en imposant une situation de neutralité de leur part qu'on n'osa pas leur refuser du côté de l'armée royale, bien que cette situation lui fût particulièrement désavantageuse. De ce nombre furent les villes de Rions et de Cadillac, qui signèrent un traité de neutralité avec le comte de Lislebonne, neveu du comte d'Harcourt. Ce traité, tout à l'avantage de ces villes et à celui de Bordeaux, portait, comme condition essentielle, le rétablissement de la liberté de leur commerce avec la ville de Bordeaux [2].

Les habitants de Bordeaux voulurent profiter de la liberté de navigation que leur donnait l'éloignement de la flotte royale pour tenter leur petite expédition maritime. Leur intention était moins de faire de glorieuses rencontres que d'opérer des prises avantageuses. L'enlèvement de quelques navires marchands amarrés au port de Royan

[1] *Gazette*, art. sous la rubrique : Bordeaux, 22 aoust 1652.

[2] Le texte du traité de la ville de Rions signé à Rions, le 22 août, par de Mallet et le chancelier de Jant, au camp de Cahusac, le 26 août, par François de Lorraine, comte de Lislebonne, tiré des papiers de Lenet, a été publié dans la *Collection* Michaud.

leur parut une séduisante capture. Quatre vaisseaux armés descendirent de Bordeaux et attaquèrent ces navires; mais les habitants de Royan, jaloux de protéger la liberté et la sécurité de leur commerce, intervinrent et obligèrent les vaisseaux bordelais à se retirer après un long combat dans lequel les assaillants perdirent une cinquantaine des leurs qu'ils allèrent enterrer dans l'île de Médoc[1].

En définitive, cet échec partiel était sans importance et la marche générale des événements tournait dans l'ouest de la France d'une manière prononcée en faveur de la cause des princes. Le départ pour Dunkerque de la flotte royale produisait, entre autres conséquences, le dégagement maritime de la ville de Brouage; aussi le marquis du Plessis-Bellière recevait-il l'ordre d'abandonner ses préparatifs de siége et de lever son camp de Marennes. Il lui était enjoint de se diriger d'abord sur Angoulême; de traverser ensuite la Guyenne, à distance de Bordeaux, pour se rendre en Catalogne, afin de conjurer, s'il se pouvait, la perte imminente de cette conquête.

Le marquis du Plessis-Bellière ne renonça pas sans regret au siége de Brouage dont il se promettait bon succès; outre les préparatifs que nous avons fait connaître, il s'était précautionné pour la fourniture des munitions de guerre et particulièrement de la poudre, d'un marché passé à la Ro-

[1] *Gazette*, art. sous la rubrique : Saintes, le 28 aoust 1652.

chelle avec des marchands hollandais. Le maximum des troupes placées sous son commandement n'avait jamais dépassé dix mille hommes fournissant seulement sept mille hommes effectifs en campagne [1]; mais ce nombre était fort diminué par la guerre lorsqu'il reçut l'ordre du départ.

A l'exception des régiments de Montausier et d'Estissac, et de celui de la Meilleraye destiné à être embarqué sur la flotte du duc de Vendôme [2], mais qui ne le fut pas, tout son petit corps d'armée devait le suivre, se grossir même sur la route, s'il se pouvait, de manière à passer les Pyrénées avec un effectif de quatre mille hommes de pied et de mille chevaux.

[1] Nous avons tiré ces renseignements d'une lettre inédite du marquis du Plessis-Bellière à Le Tellier; *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 134.

[2] *Gazette*, art. sous la rubrique : Saintes, 28 aoust 1652.

---

# CHAPITRE XXXVII.

Attitude du marquis de Montausier dans son gouvernement d'Angoulême. — Prudence du chevalier de Folleville. — Défection du marquis d'Aubeterre. — La maison d'Aubeterre; ses alliances. — Lettre inédite de Julie d'Angennes, marquise de Montausier, du 6 août. — Traité du marquis d'Aubeterre avec le prince de Conti. — Tentatives pour faire révoquer l'ordre de départ pour la Catalogne donné au marquis du Plessis-Bellière. — Lettre inédite de l'abbé de Guron de Rechignevoisin et de Brachet à Le Tellier, du 26 août. — Lettre inédite du marquis de Montausier à Le Tellier, du 29 août. — Le marquis du Plessis-Bellière et le chevalier de Folleville reprennent possession du château et de la ville d'Aubeterre. — Le marquis du Plessis-Bellière continue sa route pour se rendre en Catalogne.

(1652.)

Pendant que la diversion du secours de Dunkerque venait paralyser en Guyenne, dans l'Aunis et la Saintonge, les effets de la victoire navale remportée par le duc de Vendôme, le parti royal était tenu en échec en Angoumois, non-seulement par ses ennemis, mais de plus compromis par les troupes chargées de le soutenir.

La lettre circulaire adressée par le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général du royaume

aux gouverneurs des provinces, dont les conséquences nous ont fourni l'épisode relatif à la ville d'Uzerche et à l'attaque du château de Blanchefort, en Limousin, était naturellement parvenue au marquis de Montausier, gouverneur d'Angoulême. Son zèle et sa fidélité pour le roi, qu'il ne séparait pas du dévouement le plus absolu à la personne du cardinal Mazarin, ne pouvaient lui permettre d'obtempérer à aucun degré aux instructions de cette circulaire [1]. Réduit à l'impuissance d'agir par lui-même, car s'il n'avait pas succombé aux graves blessures reçues au combat de Montançais, il était cloué encore sur son lit de douleur, réduit également à l'impuissance d'agir utilement par ses subordonnés, en raison des forces trop faibles restées sous son commandement, il s'efforçait seulement par de pressantes instances adressées à la noblesse de son gouvernement, de la detourner de se joindre à celle du Poitou et du Périgord pour réprimer les brigandages et les excès des troupes royales. La politique ministérielle frappait, nous le savons, ce désir légitime de se protéger du même anathème dont elle frappait toute tentative pour obtenir la convocation des états généraux [2].

Le chevalier de Folleville, chargé du commandement des troupes laissées dans l'Angoumois,

[1] Voy. t. II, p. 295, 296, 204.
[2] Voy. t. III, chap. XXIII.

loin d'oser, depuis la défaite de Montançais qui avait terni l'éclat de ses premiers succès, tenter aucune opération offensive, battait prudemment en retraite à la moindre apparence d'une agression.

Cette prudence nécessaire donna à la défection d'un seul gentilhomme de cette province le caractère d'un événement et répandit l'alarme. Ce personnage avait du reste une situation considérable par lui-même et par ses alliances de famille en Angoumois, en Périgord et en Limousin. Il était seigneur à quelques lieues d'Angoulême, sur le cours de la Dronne, du château et de la petite ville d'Aubeterre dont il portait le nom ; mais en définitive il ne disposait que d'un nombre restreint de partisans actifs. François de Lussan, marquis d'Aubeterre, sénéchal de l'Agenais et du Condomois, était pourvu, depuis le 10 juillet 1652, d'une commission de lieutenant général dans l'armée commandée par le comte d'Harcourt. Après une si récente faveur, quels étaient ses motifs pour changer de parti ? Nous les ignorons ; mais son mécontentement devait être bien vif, ou il devait juger la situation du cardinal Mazarin bien compromise, pour passer ainsi de l'armée royale à l'armée des princes.

Le marquis d'Aubeterre était fils de François d'Esbarbès de Lussan, maréchal de France, et d'Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, fille unique de David Bouchard, vicomte d'Aube-

terre, chevalier des Ordres du roi, sénéchal du Périgord, et de Renée de Bourdeilles. Sa parenté proche avec la maison de Bourdeilles qui a fourni Brantôme à la littérature et aux armes, nous ne dirons pas à l'Église, malgré son titre d'abbé [1], et le comte de Montrésor à l'intrigue et à l'histoire [2], donnait au marquis d'Aubeterre un pied considérable dans cette province, à une époque où les parentés étaient la base première des relations, tradition patriarcale des vieux âges bien oubliée de nos jours. Enfin le marquis d'Aubeterre tenait d'aussi près que possible à l'une des plus considérables maisons du Limousin par son mariage avec Marie de Pompadour, fille de Philippert, vicomte de Pompadour, chevalier des Ordres du roi, lieutenant général du haut et bas Limousin.

Par une contradiction qui ne détruit pas la jus-

[1] Pierre de Bourdeilles, abbé commandataire de l'abbaye de Brantôme, né en 1527, mort le 16 juillet 1614, a été enterré (détail que nous donnons parce qu'il est peu connu) dans la chapelle du château de Richemond, proche Brantôme. L'auteur de ces *Souvenirs* a vu l'inscription de son nom avec son épitaphe gravées sur la pierre verticale incrustée dans la muraille qui indique l'endroit de sa sépulture. Brantôme a construit le château de Richemond et l'avait ainsi nommé en mémoire de la duchesse de Richemond à laquelle le ratachaient de tendres sentiments. Ce château appartient aujourd'hui à M. le vicomte de Saint-Légier.

[2] Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, favori du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, mort en 1663. Il a laissé des *Mémoires*.

tesse de notre observation sur l'union des familles d'autrefois, parce que cette contradiction fut momentanée et amenée par le malheur de la guerre civile, ce fut par le chevalier d'Aubeterre, propre frère du marquis, que la cour reçut la première nouvelle de sa défection : Léon d'Esparbès de Lussan, dit le chevalier d'Aubeterre, chevalier de Malte avec dispense d'âge, le 2 juin 1628, avait été promu maréchal de camp dans l'armée royale le 15 septembre 1651. Nommé, lorsque la Fronde fut terminée, lieutenant général en Catalogne sous le prince de Conti, il mourut en 1707, âgé de quatre-vingt-huit ans, étant le plus ancien lieutenant général du royaume. Le duc de Saint-Simon lui reprochait d'abuser du prétexte de son âge pour se permettre le ton le plus léger. La maison d'Aubeterre eut en même temps trois frères lieutenants généraux des armées ; le troisième était Louis d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comte de la Serre, qui se distingua à Nordlingue, et dont la fille unique Marguerite-Louise épousa François, marquis de Cosnac, neveu de Daniel de Cosnac, union dont naquit Angélique de Cosnac, depuis princesse d'Egmont[1]. En outre, Le Tellier fut informé de la défection du marquis d'Aubeterre, non par le marquis de Montausier, encore incapable

[1] Voy. dans le P. Anselme la généalogie de la Maison d'Aubeterre, ainsi que les *Mémoires* de Saint-Simon et de Cosnac.

d'écrire, mais par une illustre correspondante dont nous sommes heureux de pouvoir placer une lettre inédite écrite en entier de sa main, sous les yeux du lecteur, par la belle Julie d'Angennes, marquise de Montausier. Nous l'avions laissée dans le calme riant et littéraire de l'hôtel de Rambouillet, nous la retrouvons au chevet de son mari blessé, au milieu du trouble des guerres civiles :

« D'Angoulême, ce 6 aoust 1652.

« Monsieur,

« Vous apprendrés par M. le chevalier d'Aubeterre l'estat des affaires de Guyenne, et pour celles de cette province, je vous diray que la meschante résolution qu'a prise M. le vicomte d'Aubeterre[1] de se déclarer pour les princes nous nuist beaucoup ; car il a donné passage à leurs trouppes par Aubeterre pour entrer dans ce pays. L'on croit qu'elles veulent essayer de charger M. de Folleville qui s'est retiré bien viste, ou de se saisir de plusieurs chasteaux qui sont dégarnis parce que toute nostre infanterie est avec M. du Plessis à Marennes. M. de Montauzier a eu bien de la peine à empescher beaucoup de noblesse de s'assembler avec celle de Poitou

[1] Bien qu'elle l'appelle le vicomte d'Aubeterre, d'après le titre de sa terre, le titre qu'il portait réellement est celui de marquis d'Aubeterre.

et de Périgord, prétendans mestre ordre aux ravages que font les trouppes qui véritablement sont si grands qu'ils aliènent les espritz des gentilshommes les plus zélés pour le service du Roy. Mais comme, sous prétexte de cela, il se feroit peut-estre des choses contre le service, il l'a destournée de cette résolution par le moyen de ses amis le plus adroitement qu'il a pu. Je croy mesme qu'il ne se déclarera pas beaucoup de noblesse pour M. d'Aubeterre. Je vous rendis compte, il y a huit jours, des lettres que M. le duc d'Orléans et le parlement de Paris avoyent écrittes à M. de Montauzier et aux maire et eschevins de cette ville. Depuis cela l'on a encore adressé un paquet au maire remply des imprimés que je vous envoye. M. de Montauzier m'avait chargée, il y a quelque temps, de vous écrire une lettre, laquelle je croy a esté perdue, touchant le sujet qu'il avoit de différer à mestre le sieur de la Jarrie dans le chasteau d'Ambleville[1], parce que c'est un homme duquel M. de Rouannès ne saurait respondre luy mesme, après le tour qu'il a fait, ayant pris des commissions du Roy et des princes en même temps; et M. d'Harcourt fut tout prest à le faire pendre à cause de cela. Vous devez juger par beaucoup d'expériences que nous avons veues en nos jours que les gens qui manquent une

[1] Petite ville qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Cognac.

fois en leur devoir y retombent souvent; et comme ce chasteau est entre Coignac et Xaintes, il est d'une conséquance estrange si les ennemis le prenoyent. M. de Rouannès ne doit point craindre que M. de Montauzier se serve de ce prétexte pour mettre quelqu'un dans ce chasteau, car il est prest de le mettre entre les mains de tous ceux qu'il nommera, hors la Jarrie. Il me charge de vous assurer de son très-humble service, et pour moy je n'alongeray cette lettre que des assurances que je vous donne d'estre plus que personne,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-affectionnée servante,

« JULIE D'ANGENNES [1].»

Le marquis d'Aubeterre, en se déclarant pour les princes, ne s'était pas donné sans conditions; il avait signé un traité en règle avec le prince de Conti. Nous reproduisons ce traité [2], non pour son importance dans la balance des événements, mais comme une des particularités curieuses de l'époque et de la situation. Ce n'était pas à de minces conditions que le marquis assurait son concours, l'égoïsme de la politique du prince de Condé appelait

[1] *Lettre inédite*, *Archives du Ministère de la Guerre*, vol. 134.
[2] Papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale.

non le dévouement, mais l'égoïsme de ceux qui se déclaraient pour sa cause :

« Aujourd'hui, dixième du mois d'aoust 1652, à Bordeaux, Nous, Armand de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, pair de France, etc., ayant ouï les propositions qui nous ont été faictes de la part du sieur marquis d'Aubeterre, pour entrer dans toutes les conférences et traictés faitz par Monsieur mon frère, Monsieur le prince, et nous, pour l'expulsion du cardinal Mazarin, ses fauteurs et adhérans, et parvenir à la paix générale, luy avons accordé, tant au nom de mondit seigneur le prince qu'au nostre, ce qui s'en suit :

« A sçavoir que commission lui sera expédiée pour servir en qualité de lieutenant général dans les armées que le sieur comte de Marchin commande de nostre part ou autres estant sous l'autorité de Monsieur le prince et la nostre, à son choix.

« Que pareillement lui sera délivré par le trésorier de l'armée la somme de dix mille livres pour mettre sur pied la compagnie de ses gardes.

« Qu'en cas qu'il aye besoin pour la seureté des villes et chasteau d'Aubeterre, qui dorénavant demeureront pour le service du Roy ès-fins des traictés sous l'autorité de Monsieur le prince, de plus grande garde que celle qui y est establie, sera donné

de l'infanterie suffisamment pour leur conservation et deffense, et que l'officier qui la commandera y estant, recevra les ordres de celuy qui sera estably par ledit sieur d'Aubeterre pour y commander.

« Et en cas que ladite place vinst à estre prise par les troupes dudict cardinal Mazarin ou autres ennemis, nous avons accordé ès dits noms et promis audit sieur marquis d'Aubeterre de ne point faire la paix sans qu'elle luy soit restituée et luy indemnisé des pertes qu'il y aurait souffertes, et sans qu'il soit remis dans toutes ses charges.

« Et mesme après la paix faite, que Monsieur le prince et nous employerons nos soings et rendrons nos offices auprès du Roy pour faire obtenir audit sieur marquis d'Aubeterre un baston de mareschal de France et des titres portant érection de la terre d'Aubeterre en duché-pairie, et supplierons Sa Majesté de luy faire payer trois-cent-mille livres qu'il nous a dit luy estre dheues pour la récompense du gouvernement de Blaye qui appartenoit jadis à Monsieur le mareschal d'Aubeterre, son père.

« Comme aussy ledit sieur marquis d'Aubeterre promet d'entrer, comme en effet il entre dès à présent, dans tous les traités faicts et à faire par Monsieur le prince et nous pour les fins susdites, sans jamais en faire aucun particulier sans son consen-

tement; et de demeurer dans nos intérêts jusqu'à la conclusion de la paix.

« Fait à Bordeaux, le 11 aoust 1652.

« ARMAND DE BOURBON.

« AUBETERRE.

« Par monseigneur, MEURET DE LA TOUR. »

« Ce tresiesme aoust 1652, nous François de Lussan, marquis d'Aubeterre, avons reçeu le traité cy-dessus, ainsi qu'il a plu à S. A. Monseigneur le prince de Conty l'avoir pour agréable, tant pour S. A. Monseigneur le prince que pour luy, et promettons l'exécuter en ce qui nous touche selon sa forme et teneur.

« Fait à Aubeterre, ce 14 aoust 1562.

« AUBETERRE. »

Après la conclusion de ce traité, l'armée des princes prit possession d'Aubeterre; la *Gazette* raconte ce fait en ces termes [1] :

« Les troupes du colonel Balthazar et de Marsin qui estoient à la Tour Blanche après avoir longtemps mugueté Aubeterre, s'y sont logées, mais elles tesmoignent vouloir marcher de là plus avant, et d'autant plus que le sieur de Folleville n'est pas assez

[1] Article sous la rubrique : Xaintes, le 21 aoust 1652.

fort pour l'empescher; il s'est contenté de laisser garnison dans Barbézieux, et, avec son armée, est allé à Merpins entre Coignac et Pons. »

Ce n'était pas sans amertume que le marquis de Montausier voyait ainsi décliner dans son propre gouvernement la cause dont il était le fidèle défenseur. Elle était menacée de se trouver compromise plus gravement encore par le prochain départ du marquis du Plessis-Bellière pour la Catalogne, lorsque deux émissaires de la Cour, dont l'un, l'abbé de Guron de Rechignevoisin, nommé évêque de Tulle l'année suivante en récompense de son zèle, écrivirent à Le Tellier pour obtenir la révocation de cet ordre de départ :

« Monseigneur,

« Messieurs du Plessis et d'Estissac avecq les Mareschaulx de camp qui doibvent servir en Xainctonge et dans les gouvernements de la Reyne, s'estans assemblés en cette ville pour concerter ce qu'il y a à faire pour l'exécution des ordres du Roy apportés par le sieur Robineau, il y a esté résolu que conformément à l'intention de Sa Majesté, M. du Plessis partira dans deux jours de Marennes pour marcher vers le Périgord et laissera à M. d'Estissac le régiment de Montausier et le sien. Je croy qu'il vous escrira, comme il nous a dict,

qu'il ne peut se charger de conserver les postes aux environs de Brouage et fera beaucoup s'il prend celuy de Soubize que je croy qu'il pouroit faire et luy seroit fort avantageux en ce que, par ce moyen, il s'exemptera de manger l'Aunix et seroit en estat de passer la Charente et aller le secourir, si M. du Daugnon vouloit y dessendre et faire des courses. Outre qu'il faciliteroit l'enlèvement des sels des rébelles qui pouroient ayder au payement du pain qu'il faudra donner à ces deux régiments auquel vous n'avez point pourveu ; et les choses sont pour ce regard et les autres affaires d'Aunix d'une manière que je ne puis y servir davantage s'il n'y est remédié sur ce que je vous en représenteray; et pourquoi M. l'abbé de Guron et moi partirons dans huit jours de La Rochelle pour nous rendre en Cour.

« M. le commandeur de Neufchaize doibt estre parti aujourd'hui de La Rochelle avecq l'armée navalle. Je ne sçay s'il aura pris le régiment de la Meilleraye pour le porter à Dunquerque ayant dict qu'il ne le feroit pas si on ne luy bailloit la subsistance pour un mois ; et, sur ce que M. d'Estissac n'a pu le satisfaire, j'ai faict que M. du Plessis-Bellière luy a envoyé neuf mille livres qui est pour dix jours, qui semblent pouvoir suffire pour le traject dudict régiment, puisque tous les vaisseaux n'en ont que pour un mois en tout pour aller et retourner.

« M. de Vandosme estant allé en Cour vous aura dict sans doubte l'estat auquel on laisse tous ces pays ici et les apparences qu'il y avoit d'y bien réussir, soit à Brouage ou à Olleron. Si nous n'avons pas la paix et qu'on veuille encore entendre sur ce que M. l'abbé de Guron et moi vous en représenterons, il n'y a qu'à envoyer ordre à M. du Plessis de ne passer pas la Dordogne, ce qu'aussy bien il ne peult faire d'un mois pendant lequel il trouvera assez de quoi s'occuper dans les terres de M. d'Aubeterre et en Périgord; et le siége de Villeneuve estant levé et Barcelonne secouru par le chevalier de la Ferrière, il semble qu'on aura peu affaire de ses troupes en l'un et l'autre de ces lieux-là. Joignez que pour le dernier, il ne peult y arriver de deux mois, et y conduire quatre mille hommes de pied et mille chevaux, comme on leur ordonne, à moings que de ne rien laisser en Guyenne. Vous y ferez la réflexion qu'il vous plaira vous suppliant me faire toujours l'honneur de croire que je serai éternellement,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« GURON, BRACHET.

« A Saintes, le 26 aoust 1652[1]. »

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la Guerre*, vol. 134.

Le marquis de Montausier décidément entré dans la période de la convalescence écrivait de son côté au même ministre :

« D'Angoulesme, ce 29 aoust 1652.

« Monsieur,

« N'estant pas en estat de vous escrire lorsque Monsieur le chevalier d'Aubeterre passa icy, je priay madame de Montausier de vous dire ce qu'il y avoit de nouveau en ces quartiers. Depuis cela, suivant les seconds ordres que vous m'avez envoyés touchant les intentions du Roy pour les troupes qui sont dans ces provinces, M. du Plessis-Bellière a résolu de quitter le poste de Marennes et de marcher avec la cavalerie et l'infanterye, à la réserve d'un régiment d'infanterye qu'il laisse à M. d'Estissac, avec le sien qui est descendu de dessus les vaisseaux et si mal mené qu'il n'a pas cent hommes. Vous pouvez bien juger qu'avec si peu de forces, il ne sera pas en estat de tenir un poste proche Brouage, où M. du Dognon a une assez forte garnison. Quoy que les ordres que j'ai euz en mon particulier m'expliquent assez, que mon régiment me doit demeurer, l'on n'a pas laissé de le donner à M. d'Estissac, d'auprès duquel je ne l'ai pas voulu oster, parce que j'ay tenu à cœur le

service du Roy, et que j'évite tant que je puis d'avoir des brouilleryes aveq ceux qui comme moy servent Sa Majesté; mais j'ay peur à l'avenir que je seray contraint de le retirer, tant pour en mettre une bonne partye dans Xaintes que pour en tenir aussy dans plusieurs autres endroits de cette province, où il en est de toute nécessité besoing; et je vous supplie très-humblement de me vouloir faire la grâce d'envoyer promptement des ordres qui approuvent que je m'en serve, puisqu'il m'est absolument nécessaire. Lorsque M. d'Aubeterre se déclara du party des princes, cela fit un assez grand bruit en ces quartiers et mesme beaucoup d'autres gens branlèrent aussy pour faire comme luy; mais j'ay esté assez heureux pour les en avoir destournés, quoyque presque toutte la noblesse soit à demy revoltée à cause des pilleryes terribles que font les gens de guerre qui vivent dans une licence qu'il n'est pas possible d'imaginer les désordres qu'ils font. Cela me fait juger qu'il seroit à propos de tenir de bonnes et fortes garnisons dans nos places pour les conserver et pour tenir en bride celles des places des ennemis. Ce qu'en faisant on pourroit bien se passer d'en avoir dans la campagne, particulièrement si M. du Plessis demeure en Périgord. J'ay quelque intelligence dans Aubeterre qui me réussira ou me manquera avant qu'il soit six jours; sy par cette voye je ne puis rien faire,

M. du Plessis en pourra faire le siége, car il doibt marcher de ce costé là. Mais je crains que les ennemis sçachant que ces troupes qui estoient devant Villeneufve d'Agenois sont à présent éloignées d'eux et dans des quartiers qu'ils ne doivent pas quitter sy tost, ne se mettent en campagne pour s'opposer à ce dessein aveq plus de mille ou douze cens chevaux qu'ils ont, et de l'infanterye qu'ils pourront aussy mettre en campagne, par l'assurance qu'ils ont que l'on n'est pas en estat d'attaquer leurs bonnes places. Les forces de M. du Plessis ne sont qu'en infanterye, il n'y a que le régiment de Lislebonne qui a tousjours esté ou à peu près le seul corps de cavalerie qui estoit en ce pays qui n'est que de quatre cens chevaux, et encore dans une si grande espouvante que les partis qu'on en destache au lieu d'aller chercher des nouvelles des ennemis, s'en vont à une lieue ou deux du quartier faire des désordres dans les maisons des gentilshommes. Je crois estre obligé de vous apprendre que j'ay veu M. de Conille qui commandoit les gendarmes de M. le comte d'Harcourt en l'absence de M. d'Estouvailles et les officiers du régiment d'Armagnac; ils m'ont tous promis de demeurer dans le service du Roy; et outre qu'ils croyent que c'est l'intention de M. le comte d'Harcourt, c'est qu'ils n'en ont donné leurs parolles de façon qu'il m'a paru qu'ils n'avoient pas dessein d'y manquer.

Voilà tout ce que je me trouve obligé de vous escrire à présent, sur quoy j'attendray que vous me fassiez l'honneur de me faire savoir de vos nouvelles, en la qualité que j'ay d'estre,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« obéissant serviteur,

« MONTAUSIER [1]. »

Les démarches faites auprès du ministre sécrétaire d'État de la guerre ne purent faire révoquer la résolution prise de diriger sur la Catalogne le marquis du Plessis-Bellière avec les troupes qu'il commandait ; mais le marquis de Montausier put du moins tirer un utile parti de leur passage dans son gouvernement. Le gouverneur d'Angoulême parle dans sa lettre d'une intelligence dans la ville et le château d'Aubeterre qui devait réussir ou lui faire défaut dans un délai de six jours. Ces intelligences appuyées d'une démonstration militaire aboutirent au succès désiré.

Le marquis du Plessis-Bellière avait levé son camp de Marennes le 29 août ; il était arrivé à Barbezieux le 3 septembre. Le chevalier de Folleville l'avait, le même jour, rejoint dans cette ville. Le lendemain, ces deux chefs, avec leurs troupes

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la Guerre*, vol. 141.

combinées, marchèrent sur Aubeterre, et l'occupèrent sans avoir rencontré aucune résistance à vaincre [1].

La remise de cette place au parti des princes par le traité du 11 août précédent n'eut donc que le résultat le plus éphémère. L'abandon du siége de Brouage avait permis sur ce point une concentration de forces inattendue qui avait déjoué toutes les prévisions contraires. Après avoir confié la garde du château au capitaine La Forest, le marquis du Plessis-Bellière se mit en devoir de continuer sa route.

Le comte de Marsin et le colonel Balthazar, qui se trouvaient à trois lieues d'Aubeterre sans avoir pu secourir cette place, voulaient manœuvrer de manière à lui intercepter le chemin de la Guyenne [2] ; mais la ferme résolution du marquis du Plessis-Bellière de pousser en avant suffit à lui ouvrir une route que les chefs de l'armée des princes renoncèrent à lui disputer. Une lettre du 16 septembre [3], de Lenet au prince de Condé, signale le passage à Brantôme du marquis à la tête de deux mille cinq cents fantassins et de six cents cavaliers;

[1] *Gazette*, art. sous la rubrique : De Barbézieux, le 3 septembre 1652.

[2] *Gazette*, art. sous la rubrique : De Mareuil, le 11 septembre 1652.

[3] Lettre publiée dans la *Collection Michaud*.

de ce point, du Plessis-Bellière se dirigea sur la Dordogne qu'il franchit en s'appuyant sur l'armée royale de Guyenne qui avait ordre d'assurer sa marche.

---

# CHAPITRE XXXVIII.

## ÉPISODE.

Le duc de Guise. — Motifs de l'importance attachée par le prince de Condé à sa liberté. — Quel était ce singulier personnage ? — Ses nombreuses passions plus ou moins conjugales. — Son voyage à Rome. — Sa tentative pour mettre sur sa tête la couronne de Naples. — Sa captivité en Espagne. — Lettre du duc de Guise au prince de Condé, du 11 novembre 1652. — Négociations par l'intermédiaire de Saint-Agoulin pour sa délivrance. — Lettre inédite du duc de Guise au prince de Condé, du 11 mars 1652. — Lettre inédite du roi d'Espagne au prince de Condé, du 10 avril 1652. — Pleins pouvoirs envoyés par le prince de Condé. — Nouvelles hésitations de la politique espagnole. — Lettre inédite du roi d'Espagne au prince de Condé, du 29 juin. — Deux lettres inédites de reconnaissance du duc de Guise au prince de Conti et à Lenet, du 5 juillet. — Impatience du prince de Condé. — Lettre de ce prince à Lenet, du 16 juillet. — Lenet s'imagine que l'offense commise par le comte de Rieux peut refroidir le bon vouloir du prince de Condé à l'égard du duc de Guise. — Lettre inédite de remercîments du prince de Condé à don Louis de Haro, 16 juillet. — Échange de présents. — Lettre inédite de remercîments de Françoise de Lorraine, abbesse de Montmartre, à Lenet. — Arrivée du duc de Guise dans la Gironde. — Article de la *Gazette*. — Traité signé par le duc de Guise, le 31 août 1652. — Condition essentielle imposée. — Dégoût inspiré au duc de Guise par une députation de l'Ormée. — Motifs de l'ingratitude du duc de Guise à l'égard du prince de Condé. — Désir du prince de Condé d'employer les services du duc de Guise en Guyenne ou en Provence. — Le duc de Guise fait

son accommodement avec la cour. — Suite de ses excentricités conjugales. — Sa désagréable rencontre avec la comtesse de Bossu. — Infidélité du duc de Guise à ses engagements vis-à-vis de l'Espagne. — Le duc de Guise qualifié de *héros de la fable*. — Il poursuit vainement jusqu'à la fin de sa vie la cassation de son mariage.

(1652.)

Le mois d'août fut témoin de l'arrivée à Bordeaux du duc de Guise revenant de sa captivité du château de Ségovie, en Espagne. Cet événement, dans la pensée du prince de Condé, était de nature à donner une vive impulsion au succès de sa cause. Le duc portait un grand nom et il était connu par son courage aventureux. A cette époque, où le nivellement jaloux de la démocratie n'avait pas fait rejeter comme une superstition sociale la foi dans les traditions, le prestige de la naissance était considéré comme une des conditions essentielles du prestige du commandement nécessaire pour enlever les troupes ; on ne croyait pas, à de rares exceptions près, dans ce cas très-méritées, qu'un grade conféré fût suffisant pour créer ce prestige qui donne au soldat le respect et la confiance. La démocratie moderne a changé tout cela ; mais, hélas ! la vieille gloire militaire de la France est aussi bien changée ! En vain la démocratie voudrait revendiquer à son actif les succès des armées de la première république et du premier empire ;

les officiers de ces armées étaient formés à l'école du vieil esprit militaire de la France ; ils ont été des copies plus ou moins exactes de leurs modèles ; mais ceux qui leur ont succédé n'ont pu être que la copie de ceux qui eux-mêmes étaient des copies. Le type primitif s'est graduellement altéré, et le soldat, ne trouvant plus dans ses chefs le prestige de l'autorité, la confiance qu'elle inspire, et la communication du feu sacré qui se sent mieux qu'il ne se définit, se mit à prononcer le mot injuste et funeste de trahison qui fait perdre les batailles avant même qu'elles soient engagées.

Le grand Condé, dont la compétence militaire ne saurait être mise en doute, même par la démocratie, était donc imbu de ces vieilles idées qui expliquent l'importance qu'il attachait à la délivrance du duc de Guise des liens de sa captivité. Son nom, en outre, rappelait le souvenir de grandes luttes et par ce lien la Fronde se rattachant à la Ligue devait dans ses calculs donner à réfléchir aux conseillers du jeune roi.

A tous ces titres, le fil des négociations suivies avec l'Espagne pour obtenir sa liberté mérite un récit particulier. Si le résultat ne répondit point à l'attente du prince de Condé, c'est que le duc de Guise faillit au concours qu'il en espérait : les règles souffrent leurs exceptions, la loyauté, le plus précieux héritage des traditions nobiliaires man-

quait au duc de Guise, on l'ignorait encore ; la suite de sa conduite, autant vis-à-vis du prince de Condé que vis-à-vis de l'Espagne, vint le prouver. L'inconstance et la bizarrerie de son caractère jointes à l'antipathie que lui inspira à première vue la faction de l'Ormée entrèrent aussi pour une bonne part dans la manière d'agir du duc de Guise ; mais si, par des raisons trop bien justifiées, il considérait la cause du prince de Condé comme une mauvaise cause, il devait ne pas accepter de sa main la délivrance, ou, après l'avoir acceptée, il devait, renonçant à le servir, retourner volontairement à sa captivité. Le roi Jean, par un noble exemple, lui avait tracé sa conduite !

Henri II de Lorraine, duc de Guise, dans la vie duquel la galanterie tint plus de place encore que la politique, était petit-fils du *Balafré;* né à Blois, le 14 avril 1614, il avait été destiné à l'église dès son berceau, pourvu de quatre abbayes et nommé à quinze ans archevêque de Reims. Il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés lorsque la mort de son frère aîné lui fit revendiquer les titres de sa maison. Rentré dans le monde, il épousa par amour, en 1639, Anne de Gonzague, fille du duc de Nevers, après une liaison qui avait jeté un éclat fâcheux. Compromis dans le parti du comte de Soissons contre le cardinal de Richelieu, il fut condamné à mort par contumace en 1641 ; il obtint sa grâce en 1643.

Dans l'intervalle, il s'était réfugié à Bruxelles, où il s'était épris pour Honorée de Glymes, veuve d'Albert Maximilien de Henin, comte de Bossu. Il fit casser son premier mariage pour l'épouser, et il passa le reste de sa vie à essayer de faire casser son second mariage pour épouser mademoiselle de Pons, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. En sens contraire, la comtesse de Bossu soutenait la validité de son mariage par des démarches non moins acharnées. Le volage époux ne se contentait pas de brûler de l'espoir de légitimes unions ; son cœur inflammable menait de front d'autres intrigues. Devenu l'un des adorateurs de la duchesse de Montbazon, il tua en duel le comte de Coligny, son rival. Enfin les extravagances de sa passion pour mademoiselle de Pons le poussèrent à partir pour Rome pour y aller solliciter d'une manière plus pressante auprès du Pape la cassation de son mariage avec la comtesse de Bossu.

Le pape Innocent X accueillit le duc de Guise avec des témoignages d'amitié, celui-ci du moins le rapporte dans ses Mémoires ; et il ajoute qu'il mit à profit ces dispositions bienveillantes pour faire revenir le Souverain Pontife de ses préventions contre la France et en particulier contre le cardinal Mazarin. Il obtint même, ce que le pape avait obstinément refusé jusque-là, le chapeau de cardinal pour l'archevêque d'Aix, frère du premier

ministre, faveur inaccoutumée de revêtir deux frères de la pourpre romaine ; elle ne s'était vue que dans les familles des papes et dans les maisons souveraines. L'affaire du mariage marchait par exemple avec une désespérante lenteur, lorsqu'à Naples une révolution vint ouvrir une carrière à son ambition.

A la voix de Mazaniello, le peuple s'était soulevé pour renverser le gouvernement odieux des vice-rois d'Espagne. Ce pêcheur vulgaire, arrogant et cruel, comme tous les héros de la démocratie que leur indignité et leur incapacité pour gouverner ensevelissent toujours dans leur triomphe, fut abandonné par ceux même qui l'avaient élevé sur le pavois et périt après huit jours de royauté ; mais il lui survivait une grande cause : l'indépendance napolitaine. Le duc de Guise prétendit en relever le drapeau. Descendant par les femmes de la maison d'Anjou, il en invoqua l'héritage; et, rêvant une couronne, il partit pour la placer sur sa tête. Pour le soutenir dans cette difficile entreprise, il n'avait que son audace et les acclamations d'un peuple inconstant. Durant quatre mois entiers, sans appui du côté de la France, sans soldats, sans armes, sans argent, du côté des Napolitains, il lutta vainement contre les Espagnols qui le firent prisonnier, le 6 avril 1648. Depuis il était par eux étroitement gardé comme un dangereux ennemi.

Les négociations entreprises pour obtenir de

l'Espagne la liberté du duc de Guise, remontent à l'année 1651. Le duc en prit l'initiative en sollicitant l'intervention du prince de Condé, avec la promesse, en cas de succès, d'un dévouement sans bornes.

Il lui écrivit de sa prison :

« Monsieur,

« La passion que j'ay de m'attacher inséparablement à vos intérests me fait vous despescher le sieur de Taillades, personne en qui j'ay une particulière confiance, pour vous offrir tout ce qui dépend de moy. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'ajouster une entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part, et de me faire la grâce de crère que je puis et que je veux debvoir ma liberté à vostre générosité et protection ; que je ne la souhaite que pour l'employer, avec ma vye, pour vous tesmoigner par mes services très-humbles en toutes sortes d'occasions, que je veux estre sans réserve et contre qui que ce soit,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« obéissant serviteur,

« LE DUC DE GUISE.

« Au château de Ségovie, le 11 de novembre 1651 [1]. »

[1] Papiers de Lenet ; lettre publiée dans la collection Michaud.

Le prince de Condé chargea Saint-Agoulin, son envoyé à Madrid, de poursuivre avec insistance auprès de la cour d'Espagne des négociations pour la liberté du duc de Guise. Saint-Agoulin s'y employa avec zèle, et parvint à ébranler assez la résistance que la politique espagnole apportait à accéder à cette demande pour que le duc de Guise, plein d'espoir, pût, quatre mois plus tard, écrire au prince de Condé :

« Monsieur,

« Comme je connois que vous estes le plus généreux de tous les hommes aussy prétends-je faire conestre à toute la terre que je suis le plus reconessant ; mais comme je ne le puis sans estre en liberté, aussy vous suplies-je très-humblement de vouloir achever d'authorité ce que vous avez comancé avec tant de bonté. M. de Saint-Agoulin s'est aquité avec tant de soin, d'adresse et de fidélité des ordres que vous m'aviez fait l'honneur de lui donner que je ne conte pas entre les moindres obligations que je vous ay le choix que vous avez fait de sa personne sur laquelle je me remets pour vous informer de l'estat de toutes choses et de ce qui reste à faire, affin que je puisse bientost vous tesmoigner au péril de ma vye en toutes sortes

de rencontres que personne ne sera jamais ny avec plus de passion ny plus de vérité que moy,

« Monsieur,

« Votre très-humble, très-obéissant
« et très-obligé serviteur,

« LE DUC DE GUISE.

« Au chasteau de Ségovie, le 11 de mars 1652[1]. »

La négociation faisant de sensibles et favorables progrès, bientôt le roi d'Espagne écrit lui-même au prince de Condé :

« Monsieur mon bon cousin, don Louis de Haro m'a rendu compte de ce que vous lui avez escrit de nouveau le 25me du mois passé sur le sujet de la liberté du duc de Guise et de ce que le sieur de Sainct-Agoulin lui en a aussy représenté de vostre part et combien que pour prendre la résolution sur cett'affaire, j'attendois la responce à ce que je vous en escrivis le 26me de feuvrier, et peu après au baron de Batteville[2]. Néantmoins desirant avec tant

[1] Lettre inédite; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 98. Cette lettre d'une grande écriture très-lisible est en entier de la main du duc de Guise.

[2] Cette orthographe et cette prononciation avaient été adoptées en Espagne. Voy. Sur le baron de Vatteville la note du t. Ier, p. 319.

de passion vous complaire et donner la satisfaction que se doibt à votre personne et à l'estime si particulier, comme je fais, de vostre mérite, j'ordonne que le dit duc soit mené à Victoria, afin qu'il soit plus près et plus à main, pendant qu'arrive vostre response, et que pour gaigner toutes les heures possibles dans le traicté et la conclusion de cett'affaire, en tirant aussy pour vos intérêts et ceux du party, comme pour mon service, tous les avantages et seuretés qui seront jugés à propos, soit envoyé audict baron de Batteville un pouvoir espécial, comme vous le pourrez voir par sa copie que vous rendra le dit sieur de Sainct-Agoulin. On luy a donné part de cette résolution en suitte de vostre créance et la permission qu'il a demandée pour s'en retourner auprès de vous, afin de vous informer de tout ce qu'il a entendu icy, à quoy je me remets, y adjoustant seulement l'assurance que vous devez avoir de l'application et sincérité avec laquelle je procureray tousjours par tous les moyens et voyes l'advancement de vos intérests, la seureté de vostre personne et de toute vostre maison; et cependant je prie Dieu, Monsieur mon bon cousin, qu'il vous aye en sa saincte garde.

« PHILIPPE, »

« Ger$^{mo}$ de la Torre[1]. »

[1] Lettre inédite; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 104.

Pour arriver au dénoûment le prince, de Condé envoie à Bordeaux le plein pouvoir suivant :

« Je donne plain pouvoir à Monsieur le prince de Conty, mon frère, et à M. Lenet de traicter de la liberté de Monsieur le duc de Guise avec M. le baron de Vatteville, ou tel autre qui sera chargé pour cet effet des ordres de S. M. C ; et ce à telles conditions qu'ilz jugeront à propos. Promettant d'entretenir toutes les choses dont il sera entr'eux convenu, pour mettre ledit sieur duc de Guize en liberté. Faict à Paris, le 16me may 1582.

« LOUIS DE BOURBON[1]. »

Au moment de relâcher son prisonnier, la politique espagnole s'est sentie prise de quelques regrets et de quelques hésitations, la lettre suivante du roi d'Espagne au prince de Condé le témoigne; mais toutes les appréhensions sont surmontées, et le roi d'Espagne s'en remet au prince de Condé lui-même pour fixer les conditions du traité à intervenir :

« Monsieur mon bon cousin, don Louis de Haro m'a rendu conte de la lettre que vous lui avez escrite par Sainct-Agoulin, alléguant de rechef com-

[1] Document inédit; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 110.

bien vous avez à cœur la liberté du duc de Guise et les raisons qui vous y portent, le requérant de faire à ce regard de particulières et vives instances auprès de moy : SainctAgou-lin en a faict de mesme de bouche et par escrit en vertu de sa créance, et Lenet encore plus distinctement par une sienne lettre au mesme don Louis de Haro. De sorte qu'ayant examiné et considéré le tout, et comme quoy vous préférez les raisons qui vous obligent à désirer la liberté du duc à toutes celles que je vous ay faict représenter cy-devant sur cette matière, j'ay trouvé bon de vous faire plaisir en ce point avec la mesme facilité et bonne volonté dont je vous ay donné tant de fois asseurance par le passé : réputant estre de mon plus grand intérest tout ce qui sera de vos convenances ; et croyant (comme je le tiens) que quelque traité que ce soit, pourveu qu'il passe par vos mains et direction, non-seulement ne sçauroit estre dommageable à mon service ; mais qu'au contraire il sera tousjours rempli d'avantages et d'assurance pour moy. J'ay résolu donc de vous donner procuration et pouvoir afin qu'en mon nom, vous traitiez, arrestiez et concluiez cette affaire, ratifiant, comme je fais dès maintenant, ce que vous en ferez, et jugeant pour mes propres avantages ceux que vous pourrez tirer de la personne du duc pour appuyer, affermir et asseurer vostre parti, dont je dois préférer tousjours (ainsi que je vous ay offert de faire)

la conservation à mes plus grands intérests. En cette conformité on donne advis au baron de Batteville afin qu'il sache que le traité sur la liberté du duc vous est renvoyé pour en disposer ainsi que je vous en donne la commission absolue, sans qu'il aît à se mesler d'autre chose que d'obéir et exécuter ponctuellement ce que vous luy ordonnerez sur cette affaire, comme vous entendrez encore plus particulièrement par celle que don Louis de Haro vous escrit, à laquelle je me remets, priant Dieu, Monsieur mon bon cousin, qu'il vous aye en sa saincte garde.

« Vostre bon cousin,

« PHILIPPE,

« Ger^mo de la Torre[1]. »

Le duc de Guise prévenu que sa délivrance est désormais certaine, écrit le même jour les deux lettres suivantes pour témoigner sa vive reconnaissance :

« *A Monsieur le prince de Conti :*

« Monsieur,

« Enfin je me tiens en liberté puisque l'on m'envoye à la disposition de Monsieur vostre frère, à la géné-

[1] Lettre inédite; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 127.

rosité duquel reconessant la devoir seulement, et à la protection dont vous m'avez honoré auprez de luy, je n'estimeray désormais la vye que pour l'employer aux intérêts de l'un et de l'autre, et pour vous tesmoigner avec combien de passion et de vérité je suis obligé d'estre éternellement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-
« obéissant serviteur,

« LE DUC DE GUISE.

« De Victoria, ce 5$^{me}$ de juillet 1652 [1]. »

« *A Monsieur Lenet :*

« Monsieur, je vous jure que j'ay moins de joie de passer à Bourg que de vous aller embrasser comme le plus généreux amy du monde et la personne à qui je dois le plus. J'espère de vos soins et de la générosité de monsieur le Prince, qu'il ne se contentera pas de me faire changer de cage; mais qu'il m'en ouvrira bientost la porte, affin de pouvoir bientost publier combien je luy suis redevable et luy en donner des preuves l'espée à la main. Pour

[1] Lettre inédite en entier de la main du duc de Guise; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 129. La lettre était fermée par un double cachet en cire rouge dont l'empreinte a été emportée par la soie qui a disparu.

vous que je reconnois pour mon libérateur, sçachez que sans cajolerie je suis plus passionnément qu'homme du monde,

« Monsieur,

« Vostre très-affectionné et très-
« obligé serviteur,

« LE DUC DE GUISE.

« De Victoria, ce 5$^{me}$ de juillet 1652 [1]. »

L'impatience du prince de Condé de voir le duc de Guise en liberté, s'irritait par les lenteurs, il écrit à Lenet :

« Il me tarde tant que M. de Guise soit hors de prison, que je vous prie de l'en aller tirer vous-même et de ne vous attacher à autre chose qu'il ne soit en pleine liberté. J'écris à M. de Vatteville de vous le remettre. Après quoy vous le conduirez à Bordeaux où vous luy ferez rendre tous les honneurs deubs à une personne de sa condition, soit par le parlement, soit par les jurats, soit par le peuple. La seule parole que vous aurez à tirer de luy, est qu'il ne se servira nullement des intelligences qu'il peut

[1] Lettre inédite en entier de la main du duc de Guise; Bibliothèque nationale, Portefeuille du prince de Condé, Fonds français, 6731, f° 131. Le nom de Lenet est libellé comme il suit sur la suscription : A monsieur de l'Aynet.

avoir à Naples, au préjudice de Sa Majesté Catholique, et qu'il entrera dans mes intérests, sans l'obliger davantage pour ce dernier regard. Après quoy, et lorsqu'il sera à Bourdeaux, vous me manderez le dessein qu'il peut avoir soit de venir à Paris ou de faire telle autre chose qu'il desirera, dont vous me donnerez advis pour vous en mander mes sentiments.

« J'escris pour ce subject des lettres de compliment à Sa Majesté Catholique et à don Louis de Haro, que vous leur envoyerez, de quoy je me remets à vous pour en presser M. de Vatteville, envers lequel j'approuve toutes les choses que vous avez faites et que vous vous proposez de faire. N'oubliez pas aussi de leur témoigner la part que je prends au succès arrivé à don Juan d'Autriche.

« Pour les livres et les armes dont vous m'escrivez, j'y feray travailler et vous les feray tenir pour les envoyer à M. don Louis pour qu'il les présente a Sa Majesté Catholique... etc. »

« Louis de Bourbon.

« Paris, le 16 juillet 1652. »

« Quant à la seureté de Naples, il faut que vous
« tiriez un mot par écrit de M. de Guise, de ne rien
« entreprendre directement ou indirectement au
« préjudice du service de Sa Majesté Catholique,

« et que vous mettiez cet escrit entre les mains de « M. de Vatteville. Et pour ce qui me regarde, il « ne faut que sa parole... etc. [1]. »

Lenet crut un instant que la grave offense commise par le comte de Rieux envers le prince de Condé [2] pouvait changer les bonnes dispositions de ce prince pour la liberté du duc de Guise, le comte de Rieux appartenant à la maison de Lorraine; il lui demanda de nouvelles instructions; mais le prince de Condé lui répondit dans un *post-scriptum* de sa lettre du 19 août [3] :

« L'affaire de M. de Rieux ne doibt point retarder celle de M. de Guise, au contraire elle doibt avancer sa liberté, et je vous prie d'y travailler avec plus de zèle que jamais. »

La liberté du duc de Guise n'avait donc plus d'autres lenteurs à surmonter que les lenteurs d'exécution inséparables du caractère espagnol; mais comme sa délivrance n'était plus douteuse, le prince de Condé adressa cette lettre de remercîments à don Louis de Haro, le premier ministre d'Espagne :

[1] Papiers de Lenet. Lettre publiée dans la *Collection* Michaud.
[2] Voy. tome II, p. 291.
[3] Voy. cette lettre, chap. XXXV.

« Monsieur,

« Vous avez employé si généreusement votre cré-
« dit envers Sa Majesté Catholique pour la liberté
« de M. le duc de Guise que l'on peut dire que
« c'est à vos soins que l'on doit la meilleure partie
« du succès de cette affaire. Je vous assure aussy
« que j'ay toute la reconnaissance que je dois
« d'une obligation si particulière, et quand l'oc-
« casion se présentera de vous en pouvoir tesmoi-
« gner mon ressentiment, je le feray avec la plus
« grande joye du monde. Cependant je ne vous
« puis cacher celle que j'ay reçu de l'heureux suc-
« cès arrivé à M. don Juan d'Autriche près de
« Barcelonne, que je ne fais plus de doute devoir
« estre bientost suivie de la prise de cette place.
« Pour le surplus des autres affaires, M. Lenet vous
« en doit écrire amplement de ma part, ce qui fait
« que je ne vous en toucheray aucune chose pour
« le présent, me contentant de vous dire que je
« ne manqueray jamais d'estre avec toute sorte de
« passion,

« Monsieur,

« Vostre très-affectionné serviteur,

« LOUIS DE BOURBON.

« A Paris, ce 16me juillet 1652. »

« Je vous remercie des beaux chevaux que vous « m'avez envoyés ; je croy que M. Lenet vous en « aura desjà remercié de ma part [1]. »

La satisfaction éprouvée par le prince de Condé à l'occasion de la délivrance du duc de Guise allait donc jusqu'à féliciter le roi d'Espagne et son ministre des succès de don Juan d'Autriche qui devaient entraîner la capitulation de Barcelone et la perte de la Catalogne pour la France. Cette délivrance du prince lorrain était accompagnée d'un échange de présents; en retour des beaux chevaux d'Espagne, les dons que le prince de Condé, sur les conseils de Lenet, devait offrir au roi catholique, étaient une collection de livres de l'imprimerie royale reliés en maroquin du Levant et dorés sur tranche, dont un exemplaire de la Bible manquait à la bibliothèque de l'Escurial. Les dons destinés à don Louis de Haro étaient une douzaine de fusils et plusieurs paires de pistolets [2].

Lenet, qui avait été l'intermédiaire le plus actif de la négociation, reçut aussi sa part de remercî-

[1] Lettre inédite en entier de la main du prince de Condé ; Papiers de Lenet, Bibliothèque nationale, tome VII, 6708, f° 71.

Le même jour, le prince de Condé adressa de sa main deux autres lettres de remercîments, l'une à M. de Vatteville, même tome, f° 72; l'autre, au roi d'Espagne, f° 73.

[2] Relevé par nous sur la minute de la lettre de Lenet au prince de Condé ; *Manuscrits* de Lenet, Bibliothèque nationale.

ments ; nous citerons, entre autres, une lettre qui lui fut adressée par Renée Françoise de Lorraine, abbesse de Montmartre, sœur du duc de Guise[1] :

« Monsieur,

« Sachant la générosité et la bonté avec laquelle vous vous estes employé pour procurer la liberté à Monsieur mon frère que je ne scaurès m'empescher de vous tesmoigner combien mon cœur est sensible à ceste obligation. Il faudret que vous puissiès cognestre quelle a tousjours esté ma tendresse pour ce frère pour demeurer bien persuadé de ma recognaissance à qui le tire d'une malheureuse prison. Je vous suplie de tout mon cœur de crere que de toutes les personnes du monde je suis celle qui est le plus touchée de cette grâce et qui souhaitte avec plus de passion les occasions de vous prouver par mes services qu'il ne se peut rien adjouter à l'affection avec laquelle je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionnée servante,

« RÉNÉE FRANÇOISE DE LORRAINE[2]. »

[1] Elle était née le 10 janvier 1620 ; elle avait été abbesse de Saint-Pierre de Reims. Elle mourut le 4 décembre 1682 et fut enterrée dans son abbaye de Montmartre.

[2] Cette lettre inédite, sans date, est d'une grande écriture masculine et très-courante. Nous l'avons tirée des Papiers de Lenet, Bibliothèque nationale, Fonds français, 6708, f° 125.

Pendant cet échange de lettres et de présents, le duc de Guise était parti de Victoria. Le 29 du mois d'août entrait dans la Gironde un navire de guerre qui mouillait à Paulliac, il portait l'illustre prisonnier. La *Gazette* annonce son arrivée en ces termes :

« Le 29 du passé le duc de Guise étant arrivé à Pauillac dans un grand navire appelé *La Gloria*, le prince de Conty qui était allé audevant de lui à Bourg, l'envoya complimenter par les sieurs de Sarrazin et Chémeraut qui eurent assez de peine de l'amener dans ce lieu de Bourg, à cause qu'on le traitait encore comme prisonnier, et mesme avec plus de rigueur que lorsqu'il estoit en Espagne, jusques là que le baron de Batteville refusa permission à deux de nos Jurats de le saluer : mais ledit prince de Conty lui en ayant tesmoigné son mécontentement, l'obligea de le mettre en liberté : ce que ce baron fit après l'avoir engagé par serment et par écrit à ne porter jamais les armes contre Sa Majesté Catholique. Il entra donc hier dans cette ville au bruit du canon qu'on avait exprès mené sur nostre port ; et en mesme temps alla voir la duchesse de Longueville. Il fut aussi incontinant visité par ceux de l'Ormée, dont trouvant le nom nouveau, quelqu'un lui en fit entendre la naissance, le progrez et la conduite ; mais ce prince lui repar-

tit seulement que les divisions n'estoient pas bonnes et que la politique de ces gens ne pouvoit estre approuvée [1]. »

La teneur du traité que le duc de Guise avait dû signer à Bourg, avant d'être mis en liberté et de pouvoir se rendre à Bordeaux, est celle-ci :

« Ayant pleu au Roy Catholique accorder aux instantes prières de M. le prince de Condé la liberté de M. le duc de Guise, à telles conditions que Monseigneur le prince jugeroit à propos, nous, Armand de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, pair de France, tant de nostre nom que comme ayant charge de mondit seigneur le prince, par son escript cy-joint, en datte du 28 juin dernier, déclarons au dit sieur duc de Guise icy présent, que nous n'avons d'autres conditions à lui proposer, ny autres choses à luy demander, sinon qu'il promette et nous donne sa parolle de conserver tousjours le souvenir du signalé bienfait qu'il reçoit présentement de Sadite Majesté, et de ne se servir jamais des intelligences et habitudes qu'il peut avoir à Naples, contre son service, ains de procurer par tous moyens qui dépendront de luy l'effect du traité fait entre Sa Majesté Catholique et

[1] *Gazette;* art. sous la rubrique : De Bordeaux, 5 septembre 1652.

nous pour parvenir à la paix générale entre les deux couronnes. Ce qui a été accepté par nous, Henri de Lorraine, duc de Guise, pair de France, avec tous les sentiments de recognoissance et de respect que nous devons à Sa Majesté Catholique, pour une grâce aussi grande que celle de la liberté que nous confessons debvoir à sa bonté royalle et aux sollicitations qu'il a pleu à M. le prince faire pour l'obtenir de Sa dite Majesté.

« Faict à Bourg, le dernier aoust 1652, en présence de M. Lenet, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, et plénipotentiaire de nosdits seigneurs princes. »

« ARMAND DE BOURBON,
« HENRI DE LORRAINE DUC DE GUISE,
« LENET [1]. »

Les termes du traité, hormis la condition de respecter la domination de l'Espagne dans les États napolitains, n'imposaient au duc de Guise, vis-à-vis du prince de Condé, aucun engagement écrit pour le service rendu ; mais ce prince croyait devoir compter d'autant plus sur la gratitude du duc qu'il ne la lui imposait pas. D'ailleurs, dans sa correspondance,

[1] Portefeuille du prince de Condé, Bibliothèque nationale, Fonds français, 6731, f° 135. Ce traité a été publié dans la collection Michaud; mais nous en avons rétabli exactement le texte sur l'original.

le duc de Guise n'avait-il pas déclaré qu'il brûlait de donner au prince de Condé, l'épée à la main, des preuves de sa reconnaissance? A peine débarqué à Bordeaux, il publia un manifeste dans lequel il témoignait hautement son intention d'aider le prince de Condé à renverser la puissance du cardinal Mazarin. Ce manifeste fort étendu renferme ce passage :

« Ce coup de générosité ne luy (le prince de « Condé) ayant pas moins réussi au gré de ses desirs « que de mes attentes, m'engage si sensiblement à « prendre tous ses intérêts pour les porter contre « l'injustice de l'État, que j'espère qu'avec les « troupes que la cour d'Espagne m'a données pour « cette intention, je contribuerai de tout mon pou- « voir pour la défaite de ce monstre, que tous les « véritables Français doivent regarder comme le « plus mortel ennemi de leur liberté. »

Le prince de Condé, après avoir fait de si actives démarches pour la délivrance du duc de Guise, avait donc de sérieuses raisons d'espérer qu'il trouverait en lui un ardent défenseur de sa cause; mais il se trompait en croyant avoir acquis un allié bien sûr.

L'histoire assigne des motifs à l'ingratitude du duc de Guise ; mais nous ne serions pas étonné d'a-

voir rencontré dans l'article de la *Gazette* que nous avons précédemment cité l'une des raisons qui eurent sur sa conduite une décisive influence.

Pour un prince aussi léger de caractère que l'était le duc de Guise, son observation sur l'Ormée était pleine de sens. Il dut évidemment se trouver froissé de recevoir les compliments des représentants du parti de la vile populace, et il faut convenir que ceux-ci ne manquaient pas d'impudence pour oser, comme aurait pu le faire un corps d'honnêtes gens régulièrement constitué, venir rendre visite à un prince de maison souveraine. La politique du prince de Condé vis-à-vis de l'Ormée explique cette hardiesse; mais elle lui nuisit certainement dans l'esprit du duc de Guise. Il éprouva une indignation qu'il ne se gêna même pas pour manifester. Aussi, sans vouloir justifier aucunement son ingratitude vis-à-vis de celui auquel il devait sa liberté, nous soupçonnons volontiers que le dégoût que lui inspira l'association étrange du parti des princes avec une faction si basse ne fût pas étranger à sa conduite.

Au lieu de rester à Bordeaux et dans la Guyenne ou d'aller en Provence, le duc de Guise se rendit à Paris. Les mauvaises impressions qu'il avait rapportées de Bordeaux l'aidèrent d'autant mieux à retrouver dans sa mémoire certaines réminiscences. Il se souvint que le cardinal Mazarin lui

avait quelques obligations dont il pourrait tirer avantage, et il s'empressa de faire son accommodement avec la cour.

Le désir du prince de Condé eût été que le duc de Guise restât dans la Guyenne où son nom et sa présence eussent donné au parti une cohésion nouvelle et exercé sur les troupes un ascendant de nature à réparer les mauvais effets produits sur elles par le caractère difficile du comte de Marsin. Tout au moins, il aurait voulu qu'il se fût rendu en Provence au secours de sa cause perdue par le duc d'Angoulême [1], si quelque aventureuse tentative ne venait la relever [2]. Pour s'attacher plus étroitement encore le duc de Guise par les liens de l'ambition et de l'intérêt, le prince de Condé avait, nous le rappelons, traité avec le duc d'Angoulême de la cession du gouvernement de Provence. Ce prince ne considérait pas la nomination du duc de Mercœur, par la faveur du cardinal Mazarin comme une dépossession sérieuse et légitime du duc d'Angoulême et sa combinaison d'échange du gouvernement de Bourgogne avec celui de Provence devait, suivant lui, satisfaire toutes les visées de son protégé [3].

[1] Voy. chap. xxx, p. 57 et suiv.

[2] Voy. sur l'emploi que le prince de Condé aurait voulu faire du dévouement du duc de Guise, la correspondance échangée entre ce prince et Lenet que nous avons insérée au chapitre suivant.

[3] Voy. chap. xxxiv, p. 295 et 303.

Le duc de Guise fut assez oublieux envers celui qui avait brisé ses fers pour accompagner le roi le jour de son entrée dans Paris, bien plus pour assister au lit de justice qui dépouillait le prince de Condé de ses honneurs et de ses biens. Enfin il envoya un gentilhomme au cardinal Mazarin pour le complimenter. Son ingratitude et sa versatilité politiques s'alliaient en tous points avec l'humeur de ses volages amours. Il se mit à continuer ses procédures afin de faire casser son mariage avec la comtesse de Bossu. Toujours enflammé pour mademoiselle de Pons qui refusait de l'épouser tant qu'il n'aurait pas fait vider l'opposition que la comtesse de Bossu avait faite à la cassation de son mariage, il voulait faire épouser à la comtesse M. de Malicorne, fils de M. Tellier, maître des comptes. Sur le refus de celle-ci, il lui proposait, comme transaction amiable, de se faire religieuse, lui promettant de lui faire obtenir une des meilleures abbayes de France; mais la comtesse lui faisait cette réponse peu satisfaisante, car il n'avait pas renoncé à l'archevêché de Sens pour revenir à la cléricature, que s'il voulait se faire prêtre, elle y consentirait. Peu de jours avant la rentrée du roi dans Paris, il lui était arrivé avec la comtesse de Bossu une rencontre piquante dont voici le récit inédit :

« La comtesse de Bossu arriva icy le 15 du courant (octobre) et s'enferma dans un couvent de religieuses du faubourg Saint-Germain où elle demeura sans sortir jusqu'au 18 au soir, qu'estant venue au palais d'Orléans (le Luxembourg), Madame la reçut en qualité de duchesse de Guyse et luy donna le tabouret. Pendant qu'elle estait dans la chambre de Madame, le duc de Guyse survint dans le palais, ce qui obligea Madame de passer dans son grand cabinet et cette duchesse dans la chambre de Mademoiselle qui peu après la mena dans ce cabinet, et où elle se jeta aux pieds de Madame et de M. de Guyse qui fust bien surpris de cette rencontre. Elle luy demanda justice, et il luy respondit seulement, quoyque bien empesché, qu'il y avait des nullités dans ce mariage, lesquelles il fallait lever auparavant. Après quoy il dit à Mademoiselle qu'elle l'avait extrêmement désobligé et que cet affront l'obligerait à ne mettre jamais le pied chez elle. Il sortit là-dessus fort en colère ; mais il aura bien de la peine à s'en défaire, toute la cour estant contre luy, et madame de Guyse mesme, la douairière ; laquelle fait préparer un appartement dans son hôtel pour sa belle-fille [1]. »

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652, *jusqu'au* 26 *avril* 1653 ; article sous la rubrique : de Paris, le 22 octobre 1652 ; Bibliothèque nationale, fonds de Sorbonne, n° 1257.

Le désagrément éprouvé par le duc de Guise dans cette rencontre fut pour lui encore un motif de rompre avec le parti des princes; la même relation inédite que nous venons de citer s'exprime ainsi à ce sujet :

« Depuis que Mademoiselle fit la prière à M. de Guyse de lui présenter la comtesse de Bossu dans le palais d'Orléans, il n'y est plus retourné, et dès le lendemain il songea à s'accomoder avec la cour, comme il fit, et il se trouva à la suite du roy lorsqu'il rentra dans Paris [1]. »

Sa réconciliation avec la cour, qui lui valut la charge de grand chambellan de France, n'eut pas, relativement à son mariage, les effets qu'il en espérait; la même relation raconte en ces termes l'accueil fait par la reine à la comtesse de Bossu :

« Madame la comtesse de Bossu peut veoir, il y a sept ou huit jours, la reyne qui luy fit donner le tabouret comme duchesse de Guyse, et luy dit qu'il ne s'estoit point encore parlé de son affaire; mais qu'il s'en parlerait bien tost et qu'on feroit tout ce qui se pourroit pour elle [2]. »

Vis-à-vis de l'Espagne, le duc de Guise ne fut ni

[1] Sous la rubrique : de Paris, 25 octobre 1652.
[2] Sous la rubrique : de Paris, 13 décembre 1652.

plus scrupuleux, ni plus fidèle à ses promesses qu'il ne l'avait été envers le prince de Condé. Foulant aux pieds ses engagements, il renouvela, en 1654, une tentative sur le royaume de Naples. Il surprit Castellamare : mais il ne put s'y maintenir et fut heureux de pouvoir se dérober par la fuite au sort qui l'eût attendu s'il fût tombé une seconde fois entre les mains des Espagnols.

Revenu en France, le duc de Guise ne vécut plus que de la vie de cour; et, au fameux carrousel de 1662, en le voyant paraître avec le prince de Condé, l'un et l'autre à la tête de l'un des cinq quadrilles, tourbillonnant sur des chevaux ardents, les spectateurs s'écriaient : Voilà le héros de la fable en face du héros de l'histoire !

La principale préoccupation de ce héros de la fable fut encore la continuation de ses démarches pour obtenir la cassation si désirée de son mariage avec la comtesse de Bossu; sans aboutir jamais, elles durèrent jusqu'à la fin de sa vie.

# APPENDICE

## NOTE PREMIÈRE.

Pour le ch. xxviii, p. 389, du IIIe vol.

La Motte Védel, le brave colonel du régiment de Champagne, reçut la sépulture dans l'abbaye d'Eysses. Un manuscrit du fonds latin de la Bibliothèque nationale lui consacre cette notice, p. 179 :

« Pierre de la Mothe-Bedel, escuyer, fils de Jean de la Mothe-Bedel, escuyer, et de damoiselle Marye de Mollère, naquit le 15 mars 1600 dans la ville d'Auvillars, en Armagnac, où son ayeul Jean estoit maryé, estant sorty de maison noble de Villefranche de Rouergue, en laquelle ville il y a encore quatre chapelles fondées dont l'ayné de la maison est patron.... Il porta d'abord le mousquet dans la compagnie de Jean de la Mothe-Bedel, son ayné; fut dans les cent mousquetaires du roi Louis XIII après le siège de Montauban où il fut blessé au visage, devint lieute-

nant au régiment de Champagne en 1638, capitaine le 2 octobre 1639, lieutenant-colonel le 8 avril 1643, mareschal de camp en 1652 [1]. »

[1] Nous devons ces intéressants renseignements sur La Motte Védel à un article d'un savant critique, M. Tamisey de Laroque, qui a consacré plusieurs études pleines de bienveillance à notre ouvrage dans la *Revue bibliographique universelle* et dans la *Revue de Gascogne*. Il rappelle nous avoir y indiqué les registres des Archives nationales où nous avons puisé plus d'un précieux document dont il avait lui-même publié quelques-uns dans les *Archives historiques du département de la Gironde*. Cette collection que la *Bibliothèque nationale* ne possède que d'une manière très-incomplète ne nous a pas permis de relever ceux des documents publiés par M. Tamisey de Laroque, indication que nous nous serions empressé de donner.

---

## NOTE DEUXIÈME.

Pour le ch. XXVIII, du IIIe vol.

*Lettre du comte d'Harcourt au marquis de Saint-Abre*[1].

Monsieur,

Je me suis longtemps deffendu d'ajouster foy à tous les bruitz que l'on a fait courir contre moy pendant mon séjour à l'armée, ne pouvant me persuader que mes services et ma fidélité deussent m'estre reconnus par une injustice sans exemple, et j'estois résolu, après avoir mis les affaires de la province dans le meilleur estat qui m'auroit esté possible, de m'en aller à la cour comme une victime innocente par la netteté de mes actions, exposer ma personne à toutes les extrêmitez que l'ambition de mes envieux auroit peu inspirer aux puissances supérieures, lorsque mon bonheur a voulu qu'un amy dont la sincérité m'est

[1] L'original de cette lettre qui jette un jour très-précieux sur les motifs qui déterminèrent le comte d'Harcourt à abandonner son armée, est conservé aux Archives de La Cropte de Chantérac; il nous a été communiqué, depuis la publication du troisième volume, par notre éminent collègue du Conseil de la Société de l'histoire de France, M. le marquis de Chantérac, avec la note suivante relative au destinataire de la lettre:

« Jean de la Cropte, chevalier, seigneur de Saint-Abre, Beauséjour, comte de Rochefort, d'Aixe, en Limousin, et de Rochemeaux, en Poitou, fils de François de la Cropte, blessé à mort au combat de Sintzheim (16 juin 1674) où périt son fils le comte de Rochefort, inscrit aux tables de marbre de Versailles. Il avait épousé Catherine de Salignac, dame d'Aixe, de Rochefort et de Rochemeaux. Sa sœur, Louise de la Cropte, mariée à Pons de Salignac, comte de Fénelon, fut la mère de l'archevêque de Cambray.

« Saint-Abre (aujourd'hui représenté par une femme) est un rameau de Bourzac aujourd'hui éteint, formant avec celui de Chantérac-Beauvais, la maison de Cropte, en Périgord. »

conneüe ainsy que la part qu'il a dans les résolutions secrettes de la cour, m'ayt adverty du dessein formé que l'on avoit fait de m'arrester pendant que j'exposois ma vie et donnois tous mes soins à servir le roy utilement dans cette province. Cette confirmation à tant de salutaires advis ne m'a pas permis de les négliger et m'a fait prendre la résolution de partir sans retardement pour éviter l'accident dont j'estois menacé, qui du plus innocent et du plus fidelle des hommes m'auroit fait passer pour un coupable parmy ceux qui n'auroient pas esté témoins de la candeur de ma conduite; mais ma satisfaction est sans égale d'avoir eu le bonheur de commander pendant cette guerre à des personnes sans reproche comme vous qui serez bien aise de rendre ce juste témoignage à la vérité, et vous ne me blasmerez pas je m'asseure de m'estre conservé des biens si chers qui sont ma liberté et ma réputation qui auroit receu par cette injustice une tache notable. Je ne me sépare point pourtant de vous avec des sentimens de vanger l'affront que l'on m'a voulu faire; je vay dans mon gouvernement avec une ferme résolution de ne m'esloigner jamais des sentimens que j'ay tousjours eus pour le service du roy et le bien de l'Estat et à dessein de donner à M. le Cardinal quand j'y seray arrivé les mesmes témoignages de l'amitié que je luy ay promise que si les soubçons que mes ennemis luy ont donné n'avoient pas prévalu sur la fidelité dont il a receu de ma part tant de preuves solides, et si je n'avois pas lieu de me plaindre au dernier point du peu de confiance qu'il a pris aux nouvelles protestations que je luy ay faites sur ce qui m'est arrivé au sujet de Bri-

sac. Je ne doute pas que cette affaire ne vous soit conneüe tant par ce que je vous en ay dit que par les bruitz qui en ont couru. Mais comme bien souvent ilz déguisent la vérité des choses, je suis obligé par l'interrest de ma réputation de vous faire voir que je n'ay rien oublié de ce que je dois au service du roy, à l'amitié que j'ay promise à M. le Cardinal et à ma propre satisfaction, puisqu'au moment que je sceus l'avantage que la bonne fortune m'avoit donné sur cette place, j'envoyay un courrier exprès à M. le Cardinal luy offrir mon nom pour traiter de ce gouvernement sur ce que M. de Charlevois s'estoit déclaré ne vouloir plus se confier à tout ce qui porteroit le sien, disant qu'il avoit esté arresté pendant qu'on luy donnoit de sa part mille asseurances d'estime et de sincérité. Je ne pouvois, ce me semble, donner une marque plus désintéressée de l'attachement que j'avois pour luy; mais au lieu de recevoir cette defférence de bonne grâce et de se confier à toutes les seuretez que j'ay offert de luy donner sur ce sujet (bien qu'il ne deust pas estre nécessaire d'en exiger ce me semble d'autres que celles de ma conduite passée), il a donné beaucoup plus de complaisance à l'envie de mes ennemis et ilz l'ont trouvé bien plus disposé de former (sur des aparences simulées) un mauvais dessein contre moy que de me procurer une récompense solide à des services utilles que j'ay eu le bonheur de rendre à l'Estat, et qui m'en ont attiré les plus puissantes testes pour ennemis déclarez, je ne dois pas moins vous faire connoistre que tout ce que mes amis ont fait en Alsace à l'esgard de Brisac n'a eu d'autre visée que la conservation de la place dont la garni-

son estoit solicitée de toutes parts de se départir de l'obéissance du Roy, comme on peut faire voir par des preuves essentielles, et je crois que vous m'avoûerez que ce dernier service qui asseure toute une province à l'Estat me devoit faire espérer un traitement plus favorable et des sentimens plus reconnaissans. Mais ce n'est pas pour me plaindre que je vous informe de ma conduite, c'est pour en justiffier la netteté que je conserveray si également toute ma vie que mes amis pourront sans scrupule deffendre ma réputation contre la médisance de mes envieux; je vous connois assez généreux pour ne pas consentir que l'on luy fasse aucune injure et assez fidelle serviteur du Roy pour contribuer de tout ce qui dépendra de vous à ce que Sa Majesté soit servie pendant mon absence aussi utilement qu'elle l'a esté durant que j'ay eu l'honneur de commander son armée; vous sçavez combien est essentielle pour cet effet une parfaite union entre MM. vos camarades et vous; et avec combien de soin j'ay tâché de la conserver pendant ma présence; aussy est-ce la plus importante prière que je vous fais avec celle de croire qu'en quelque endroit que la fortune me porte vous pourrez faire estat assuré,

« Monsieur, sur

« Vostre très-affectionné serviteur,

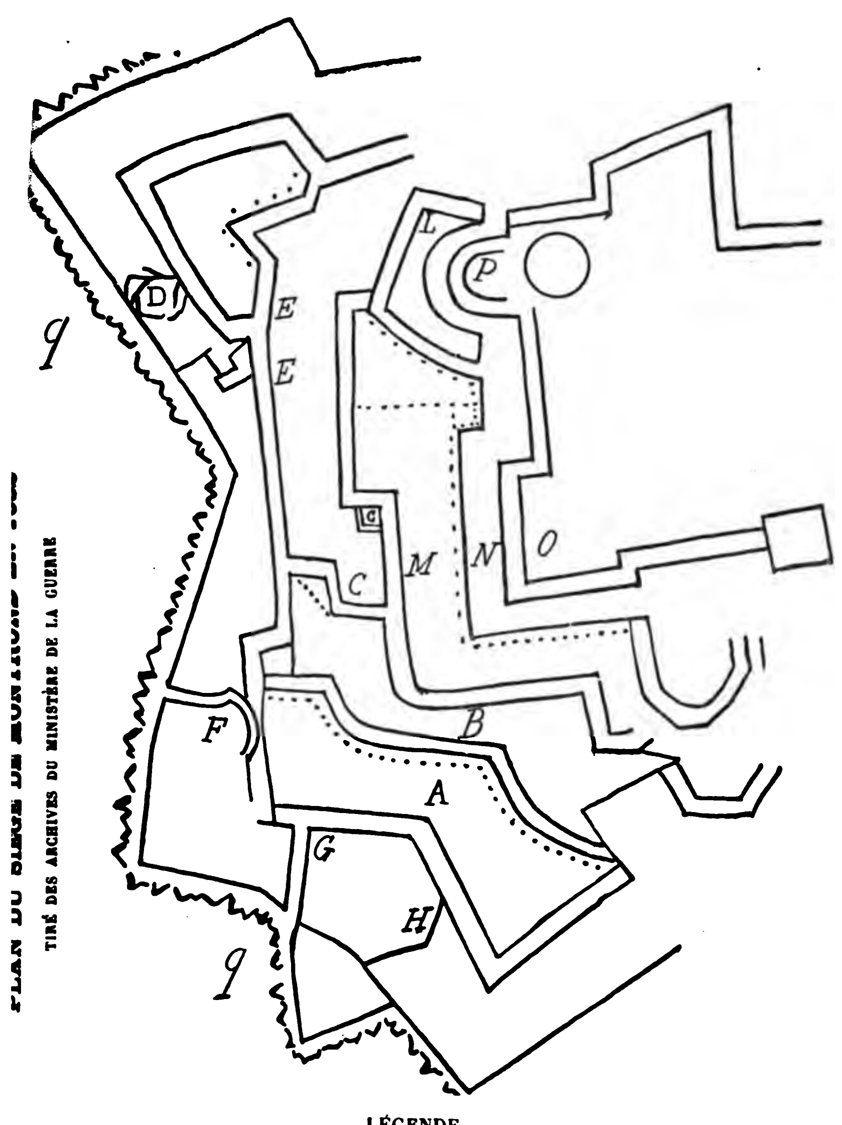
« HARCOURT.

« Au camp près Monflanquin, le 16 août 1652. »

*A Monsieur, Monsieur de St-Abre, Maréchal de camp ès armées du roy.*

(Cachets aux armes du comte d'HARCOURT LORRAINE.)

# NOTE TROISIÈME POUR LE CHAPITRE XXX.




LÉGENDE.

La Tenaille.
Premier retranchement des ennemis ou traverse.
Seconde traverse.
Mine jouée au bastion des Pommiers.
Deux mines prêtes à jouer, l'une au flanc du bastion, l'autre à la courtine.
Mine jouée à la Tenaille.
Mine jouée à la Tenaille. } Ces trois là aux premières attaques.
Autre mine jouée.

L Retranchement qu'ils font à présent pour couvrir la tour nommée Pot-à-Beurre.
M Contre-escarpe du donjon.
N Faussé.
O Bastion du donjon appelé Charbonnier.
P Pot-à-Beurre, tour dudit donjon.
Q Logement sur la contre-escarpe.

## NOTE QUATRIÈME.

Pour le ch. xxxvi.[1]

# RELATION

DE LA

# BATAILLE NAVALLE

DONNÉE

ENTRE LES ARMÉES DE FRANCE ET D'ESPAGNE

SUR LES MERS D'OLLÉRON ET DE RÉ

*Le* 9 *aoust* 1652

Avec l'estat des vaisseaux, dont les deux Armées étaient composées, et les noms des Capitaines

A PARIS

CHEZ NICOLAS ET JEAN DE LA COSTE

AU MONT SAINT-HILAIRE, A L'ÉCU DE BRETAGNE

ET EN LEUR BOUTIQUE A LA PETITE PORTE DU PALAIS

QUI REGARDE LE QUAI DES AUGUSTINS

M. D. C. L. II

1 Nous devons la communication de cette pièce imprimée à l'obligeance d'un érudit distingué, M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes.

*Relation de la bataille, donnée entre les armées de France et de l'Espagne, sur les mers d'Olléron et de Ré, le neufiesme jour d'aoust* **1652.**

Monsieur le duc de Vendosme, admiral de France, ayant reçeu les ordres du Roy, de mettre en mer une armée considérable, fit son armement à Brest, et secondé des soins et de l'industrie du commandeur de Neufchaise, son lieutenant général, par une diligence toute extraordinaire, soutenüe d'une puissante despense contre toutes les traverses qui luy furent données, appareilla enfin, et mit ensemble douze vaisseaux de guerre, trois frégates, une gallère, quelques barques longues, et douze chalouppes. Avec ces forces il partit de la rade de Brest, le dix-neufiesme juillet, et faisant sa route prit à Blanet les deux vaisseaux nommés le Sourdis et l'Elbeuf que le mareschal de la Meilleraye luy retenoit, et un autre vaisseau de la Rochelle, nommé le Fort, avec un bruslot de l'isle de Ré, et quatre Galliotes bien armées. En cet estat il arriva par un vent assez favorable à la rade d'Olonne, où le vent s'estant changé, il employa le temps à faire embarquer deux cens hommes du régiment d'Estissac, commandez par le sieur du Frateau, lieutenant colonel, et quelques matelots, qui furent distribuez dans les vaisseaux qui se trouvèrent en avoir le plus de besoin; particulièrement le Sourdis et l'Elbeuf. Des Sables d'Olonne, l'armée fut deux jours à venir à la rade de la Palice, vis-à-vis du fort de la Prée, où le sieur de Louches, qui commande pour la reine en l'isle de Ré, amena à M. l'admiral

de fort bonne infanterie françoise et suisse, qui fut aussi partagée dans tous les vaisseaux, sa personne demeurant dans le bord de l'admiral avec quelques gentis-hommes volontaires qu'ils avoit amenez. Cependant une frégate de l'armée Espagnole ayant recognu et porté à son admiral nouvelle de l'armée de France, les vaisseaux d'Espagne et du comte de Doignon se retirèrent vers le Pertuis d'Antioche dans le temps que les vaisseaux du roy entraient par le Pertuis Breton, et ainsi laissèrent la Rochelle libre; ce qui obligea M. l'évesque de la Rochelle et M. d'Estissac, gouverneur de cette ville, avec les maire et magistrats d'aller à M. le duc de Vendosme luy en porter leurs remerciements. Et pour ce que le vent se rendit lors favorable aux Espagnols, et leur donnoit occasion de prendre quelque advantage sur les François, M. de Vendosme envoya le comte de Montesson, lieutenant général de la Marine, avec le chevalier de Cartray, autrefois vice-admiral d'Angleterre, très-expérimenté capitaine, à travers l'isle de Ré; ils firent rapport que les ennemis avoient mouillé, et ne se préparoient en aucune façon à se servir de la faveur du vent : cette occasion s'estant changée et le vent tourné favorable à l'armée de France, aussitost M. l'amiral commande d'appareiller; ce qui fut fait avec une joye et diligence extrêmes. Le comte de Montesson fait préparer tous ses hommes pour son artillerie : le commandeur de Neufchaise, lieutenant général, assisté de Desforgettes, très-expert capitaine de mer, et des capitaines Quirebat et Jamin, donne et envoye les ordres de M. l'amiral partout, dispose tous les autres vaisseaux selon l'ordre arresté pour le

combat, avec chacun son bruslot à escorter, et ordonna chacun en son poste, agissant en cette occasion avec une diligence et facilité que la seule expérience au fait de la mer peut donner : le sieur de Drouilly, capitaine des gardes de M. l'admiral, place sa compagnie de cent hommes aux endroits où le danger pourroit estre le plus grand : les sieurs de la Colombière et de Boisfermé à qui M. de Vendosme et ses domestiques disposèrent leurs gens, sur les galleries et derrière le vaisseau : le comte de Goulaines, les sieurs de Louche, de la Moinerie, du Frateau, du Vigneux, de Launay, de Bonneville : les deux Chabot frères, et le capitaine du Quesne prirent les places que M. l'admiral leur donna, où ensuite ils firent tout ce qu'on peut attendre de la valeur et du courage des braves hommes. Après tous ces ordres donnez, M. l'admiral prit sa place sur la poupe de son vaisseau, pour continuer à donner de là ses ordres nécessaires pendant tout le combat, retenant près de luy le commandeur de Neufchaise et le chevalier de Cartray, dont les advis luy estoient utiles par leur grande expérience. Toutes ces choses ainsi disposées en peu de temps, l'armée de France se mit à la veüe de l'ennemy qui estoit entre les terres de Ré et d'Oléron. Aussi-tost les Espagnols voyant l'armée de France doubler la pointe de Ré qui regarde vers la Rochelle mirent sous voiles et commencèrent à porter large en mer. L'ardeur d'approcher et combattre les ennemis redoubla lors aux François, qui firent force de voile pour donner la chasse aux Espagnols : enfin sur les sept heures du matin ils les approchèrent à la portée du canon ; ainsi les Espagnols forcez au combat cher-

chans à prendre le vent, firent grand feu de leur canon. M. le duc de Vendosme défendit à ses vaisseaux de tirer aucun coup, voulant approcher l'ennemy de plus près; ce qu'il fit bien-tost, et lors les coups furent tirez puissamment de part et d'autre, et particulièrement du bord de l'admiral de France, le comte de Montesson y faisant la charge de lieutenant général de l'artillerie, avec toute la diligence et la vigueur imaginables.

Deux heures se passèrent à canonner, et aussi-tost que M. de Vendosme vit son advantage, il donna ordre aux vaisseaux les plus proches de l'admiral de conduire leurs brusleaux, et les faire accrocher aux vaisseaux ennemis, à la faveur de la fumée des canons: ce qui réussit au brusleau nommé la Sainte-Anne, commandé par le capitaine Chéron, que le sieur de Pardejeu qui commande l'Elbœuf, et le sieur des Thurolles qui commande la galère, escortoient; et ce brusleau mit le feu au vaisseau espagnol nommé la Nativité, commandé par Antoine Gonzalez, Dunkerquois. Ce vaisseau estoit l'un des plus grands de l'armée d'Espagne monté de quarante-deux pièces de canon de fonte verte, et de trois cens hommes dont il n'eschappa que le capitaine, luy septième, à la nage. Ce fut un spectacle horrible de voir le feu attaché par tous les endroits du vaisseau, avec un bruit et une fumée espouvantable, des poudres et du canon, qui tirèrent tous en mesme temps; ce qui mit une telle terreur et confusion dans l'armée d'Espagne que tous les navires espagnols s'écartèrent avec désordre, et l'admiral d'Espagne commença le premier à se retirer d'espouvante, après avoir coulé à fonds de

son canon le brusleau du capitaine Thibault qui luy portait le feu. Avant cela la Lune et les autres vaisseaux du comte de Doignon s'estoient retirez, et avoient honteusement abandonné les Espagnols, lesquels fuirent aussi à force de voiles, tirant tousjours leurs canons sur l'admiral de France, qui avec sa flotte leur donnoit la chasse, et leur envoyoit trois volées de canon pour une, dont on voyoit l'effet par les débris et pièces rompues des vaisseaux ennemis qui flottoient. Enfin les deux brusleaux commandez par les capitaines Michault et Riboullot, escortez d'autres vaisseaux François, s'accrochèrent à l'admiral de Naples, nommé la Concorde, qui s'en défit fort adroitement, faisant mine de demander quartier : et après cela voulant encore s'opiniastrer à la deffense, quoyque la moitié de son esquipage eust desja sauté en mer croyant le feu attaché au vaisseau. Il fut abordé par le capitaine de la Roche, commandant une frégatte, nommée la Duchesse ; et en mesme temps par le commandeur de Bois-Morau, commandant le Berger, et par le capitaine Pardejeu, commandant l'Elbœuf, qui tous ensemble le mirent facilement à la raison ; la teste de son grand mat estant rompüe et toutes ses voilles brizées de coups de canon : ce vaisseau est de trente-huit pièces de fonte verte, et son esquipage estoit de près de trois cens hommes, qui à la réserve de ceux qui s'estoient noyés, furent emmenez prisonniers à la Rochelle. Ce brave capitaine de la Roche, qui, avec le capitaine du Clos, ont tesmoigné une valeur extrême, avoit déjà pris par un combat opiniastre, une frégatte espagnole de vingt pièces de canon, nommée la Sainte Agnez, commandée par le

capitaine Antoine Rodriguez, Portugais. Le sieur de Meuillet, vice-admiral de l'armée Françoise, commandant le vaisseau nommé la Vierge, et le sieur de Cachal, commandant le Sourdis, se meslèrent bien avant dans les vaisseaux ennemis pour les aborder; mais ils leur eschappèrent par la vitesse : le sieur de Guignaut, commandant l'Anne, et le sieur des Ardans commandant le Beaufort, y firent merveilles, estant ce qu'on doit attendre de la valeur et expérience des braves capitaines; mais les vaisseaux d'Espagne estoient meilleurs voilliers; ce que voyant M. le duc de Vendosme, et perdant l'espérance de les pouvoir joindre avant la nuict, et d'ailleurs connaissant que les vaisseaux pris estoient en danger de se perdre par leurs ouvertures, si l'on n'en prenoit un très-grand soin, il fut conseillé de quitter la chasse de l'ennemy, pour pourvoir à la sureté de sa prise, et au radoub de quelques uns de ces vaisseaux et bruslots qui avoient esté désagréez à coups de canon.

Cette victoire est d'autant plus signalée, que tous les capitaines et officiers prisonniers confessent n'avoir jamais été poussez si vertement, et combattus avec tant de chaleur et de résolution : l'escadre de Dunkerque se vantoit avant cecy, de n'avoir jamais esté entamée dans tous les combats qui se sont faits durant la guerre : tellement que M. de Vendosme, qui durant toute cette occasion tesmoigna une fermeté de courage très-grande, et une affection et vigueur qui n'est pas ordinaire à ceux de son aage, peut dire comme ce premier César dont il porte le nom, *qu'il est venu, qu'il a veu, et qu'il a vaincu* presque en même temps des ennemis qui se glorifiaient d'estre

depuis un an les seuls maistres de la mer de Ponant, et de tenir sous leur pouvoir toutes les costes de la France : enfin toutes les marques d'une victoire entière se rencontrent en celle-cy; l'armée du roy a battu celle d'Espagne à coups de canon ; luy a bruslé et pris trois de leurs plus grands vaisseaux ; a tué plus de six cens hommes, pris quantité de personnes; et obligé tout le reste à s'enfuir dans une très-honteuse desroute, sans que du costé de l'armée Française ils ayent perdu plus de vingt-cinq ou trente personnes, entre lesquels il n'y a aucun homme de marque.

---

ESTAT *des navires dont est composée l'armée navale du roy avec les noms des capitaines qui les commandent.*

ESCADRE DE L'ADMIRAL :

Le *César*, Admiral.
La *Galère*, nommée *la Sainte-Anne*, commandée par le capitaine des THUROLLES.
L'*Anne*, par le capitaine GUINAUT.
Le *Sourdis*, par le capitaine CACHAL.
Le *Triton*, par le chevalier de VERDILLE.
Le *Don de Dieu*, par le chevalier de la CARTE.
Le *Fort*, par le chevalier de la MESSELIÈRE.
La *Duchesse*, par le capitaine de la ROCHE.

Le *Croissant*, par le sieur de la VILLE-DAN, fils du sieur des Forjettes.

Le *Neptune*, par le sieur de la GIRAUDIÈRE, major de l'armée.

La *Sainte-Agnès*, par le capitaine DU CLOS.

Le *Phlibot*, du sieur JORANT.

ESCADRE DU VICE-ADMIRAL :

La *Vierge*, vice-admiral, par le sieur de MEUILLET, commissaire-général de la marine du PONANT.

Le *Jupiter*, par le sieur QUEROIN.

Le *Berger*, par le commandeur de BOISMORAU.

L'*Elbœuf*, par le capitaine de PARDEJEU.

Le *Saint-Georges*, par le capitaine DE LA GISELAYE.

La *Beaufort*, par le capitaine DES ARDANS.

Le *Saint-Louis*, par le capitaine DESGORIS.

La *frégate* de Calais, commandée par le capitaine BESNARD.

Quatre galiottes, commandées par les sieurs PINEAU, LILLEAU, CORBY et BOURDET, avec ordre de se tenir proche de l'admiral.

Quatorze bruslots commandés par les capitaines :

| | |
|---|---|
| THIBAULT. | LA FLEUR. |
| CHÉRON. | FALOUS. |
| GUILLET. | DE LAUNAY. |
| RIBOULLOT. | PLASSIÈRES. |
| MICHAULT. | BAUBIRE. |
| THOMAS. | PUCELIVAGE. |
| MESNARD. | SALNAUVE. |

## *ESTAT des navires de l'armée Espagnole.*

ESCADRE DU COMTE DU DOIGNON :

La *Lune*, commandée par SALNOVE.
Le vaisseau *le Gabaret*.
Deux autres vaisseaux, dont on ne sçait pas les noms.
Cinq bruslots.

ESCADRE DE DUNKERQUE :

La *Conception*, commandée par ANTONIO MESNIL admiral.
Le *Saint-Sauveur*, vice-admiral, cy-devant commandé par ANTONIO DIEZ qui se noya entre Grois et Blavet, et à présent par CORNÉLIAS MEIGNÉ.
Le *Saint-Ignace*, par JEAN BASSELART.
La *Nativité*, par ANTONIO GONZALEZ, c'est celuy qui a esté bruslé par un des bruslots François.
La *Touche*, par MATHIEU MAS.
Le *Bon Succès*, par ROCH NICASIO.
Le *Prince d'Orange*, par MANUEL NIQUELAN.

ESCADRE D'ESPAGNE.

Le *Saint-Philippe*, par ARTHIAQUE de BISCAYE.
Le *Saint-Pierre*, par DOM JOSEPH de GALLASSE.

ESCADRE DE NAPLES.

La *Concorde*, admiral, par MARINO MAZIBRADY, qui est un de ceux qui a esté pris par les vaisseaux françois.

CHAPITRE XXXI.

## APPRÉCIATIONS DIVERSES

SUR CES

# SOUVENIRS DU RÈGNE DE LOUIS XIV

---

Suivant la méthode adoptée à la fin du volume précédent, l'éditeur donne à la fin de celui-ci un aperçu des appréciations nouvelles sur cet ouvrage parvenues à sa connaissance depuis la publication du troisième volume :

Le journal *l'Union*, 20 mars 1872, 28 mai, 18 juin, 8 et 12 juillet 1873; les *Débats*, 7 avril 1872; l'*Opinion nationale*, 22 avril 1872; le *Moniteur universel*, 23 avril 1872; le *Réveil de la province* (Tulle), 25 et 30 avril 1872; la *France*, 29 avril 1872; la *Gazette de France*, 3 mai 1872; la *Revue britannique*, livraison de mai 1872, article de M. Sachot; la *Revue bibliographique universelle*, livraison de mai 1872; la *Revue de Gascogne*, livraison de mai 1872; le *Figaro*, 11 mai 1872; le *Périgord*, 2 juin 1872; la *Dordogne*, 5 juin 1872; le *Constitutionnel*, 11 juin 1874; le *Nord* (Bruxelles), 12 juin 1872; la *Décentralisation* (Lyon), 15 juin 1872; la *Revue des questions historiques*, livraison de juillet 1872; la *Bibliographie catholique*, livraison d'octobre et novembre 1872; la *Discussion* (Limoges), 21 avril 1873, le *Courrier du Berry*, 2 juin 1873.

A quelques-uns de ces articles, nous empruntons les citations suivantes :

Les DÉBATS, 7 avril 1872; article de M. Dottain :

« Ce que l'ouvrage de M. de Cosnac nous offre de nouveau, ce n'est pas tant les lettres et documents qu'il a pu exhumer des bibliothèques publiques, que la manière originale et vraie en même temps dont il a exposé l'histoire de la Fronde, en étendant le champ où se mouvaient les acteurs grands et petits de ce drame historique que M. Michelet, usant d'une expression plus pittoresque qu'elle n'est exacte appelle « Une vive échappée d'écoliers entre deux maîtres sévères, Richelieu et Louis XIV. » Ce n'est assurément pas l'auteur du livre

que nous examinons qui accepterait ce jugement un peu dédaigneux. »....

Le MONITEUR UNIVERSEL, 23 avril 1872; article de M. Eugène Asse :

« M. de Cosnac est un de ceux qui ont le mieux servi cette justice historique (L'équité pour la France d'autrefois), par la publication de ces *Mémoires de Cosnac*, l'archevêque d'Aix, son grand oncle, l'une des œuvres qui honorent le plus la *Société de l'histoire de France*, et maintenant par celle de ces *Souvenirs du règne de Louis XIV*, dont le troisième volume vient de paraître. Après avoir vécu longtemps au milieu des documents de cette glorieuse époque, après avoir fouillé les archives particulières de plusieurs familles du midi de la France, celles de la ville de Bordeaux, du Ministère de la guerre, les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et s'être fait ainsi le contemporain du grand siècle, M. le comte de Cosnac a eu l'heureuse idée de mettre en œuvre cette masse de documents dans un récit suivi qu'il avait plus que personne le droit d'appeler des souvenirs; car s'ils ne sont pas proprement les siens, ils sont bien certainement et bien légitimement ceux des Turenne, des Condé, des Conti, d'autres encore, tels que le baron de Courtalin-Montmorency, le marquis de la Roche-Posay, le marquis de Paulmy, le comte d'Harcourt, le marquis du Plessis-Bellière, le marquis de Montausier, madame de Rochefort, dont les nombreuses lettres inédites sont les témoignages personnels et quelquefois même les confidences intimes. »....

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE, livraison de mai 1872, article de M. Tamisey de Larroque :

« Le troisième volume des Souvenirs du règne de Louis XIV n'est pas moins intéressant que les deux premiers. L'auteur, après avoir présenté de judicieuses considérations politiques, raconte avec un grand agrément de style ce qui se passa de plus remarquable en Poitou, en Saintonge, en Guyenne, pendant le printemps et l'été de l'année 1652..... M. de Cosnac nous donne, grâce à ses recherches prolongées dans les manuscrits des Archives nationales, de la bibliothèque de la rue de Richelieu, du dépôt de la guerre, des renseignements nouveaux sur les troubles bordelais, et notamment sur cette dangereuse association qui portait le nom d'*Ormée*, laquelle avait à sa tête un médiocre avocat Vilars — hélas! la race de ces avocats n'est pas éteinte! — et un ancien boucher l'ignoble Dureteste, association si bien jugée par l'auteur en ces lignes énergiques (suit une citation de la p. 167)..... M. de Cosnac est le mieux informé de tous les guides, comme le prouvent du reste les nombreux et excellents documents (les uns déjà imprimés, mais devenus rares, les autres inédits; qu'il analyse ou reproduit presque à chaque page, sans compter tous ceux qu'il groupe à l'appendice. Espérons que les deux volumes qui doivent compléter la première série des *Souvenirs du règne de Louis XIV* ne tarderont pas à paraître, et soyons sûrs d'avance qu'ils nous four-

niront l'occasion de féliciter encore le consciencieux et spirituel historien. »

Le Figaro, 11 mai 1872 ; article de M. Francis Magnard :

« M. le comte de Cosnac vient de faire paraître le troisième volume de ses Souvenirs du règne de Louis XIV, très-remarqués et bourrés de pièces curieuses. M. de Cosnac à qui l'on doit la publication des Mémoires de son arrière-grand-oncle, Daniel de Cosnac, a vécu pour ainsi dire dans l'intimité des hommes du grand siècle, et ses *Souvenirs* sous leur titre modeste, ne sont autre chose qu'une histoire très-complète de la Fronde. ».....

Le Périgord, 2 juin 1872 ; article de M. Landrol :

« A notre époque si profondément troublée, alors qu'au sein de la société française et de toutes les sociétés européennes les passions politiques sont attisées par le souffle ardent des convoitises populaires qui épouvantent les uns, enhardissent les autres et portent le désordre dans toutes les classes, il est bon, il est salutaire d'étudier les époques analogues et les leçons qu'elles nous offrent. Bossuet a dit : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. » Aujourd'hui que le suffrage universel a déplacé la souveraineté, il est permis de modifier la parole de l'évêque de Meaux et de dire : Quand l'histoire serait inutile aux princes, il faudrait la faire lire aux peuples... Nous emprunterons quelques considérations très-élevées sur ce sujet à M. le comte de Cosnac, l'auteur de l'excellent livre que nous signalons à l'attention des lecteurs sérieux, de tous ceux qui cultivent cette véritable et unique science devinatoire dont les secrets se trouvent dans les annales du temps passé (suivent des citations).

M. de Cosnac nous donne une histoire entièrement nouvelle de la Fronde, il nous la montre telle qu'elle fut, et bien différente de cette Fronde de convention telle que l'ont faite les historiens. Le lecteur est tout surpris de voir que ce mouvement d'apparence si frivole, où tout « finissait par des chansons, » n'était en réalité rien moins, dans ses aspirations et dans ses efforts, qu'une tentative très-sérieuse pour établir chez nous le régime constitutionnel et représentatif. »....

Le Nord (Bruxelles), 12 juin 1872 ; article de M. de Barthélemy :

« Le troisième volume des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac, vient de paraître. Deux années au moins ont suspendu cette intéressante publication, que nous voyons continuer avec un grand plaisir C'est une histoire composée dans le genre des mémoires, avec beaucoup d'érudition, beaucoup de talent à tous les points de vue et une grande fidélité historique..... Le volume s'ouvre par l'étude d'une tentative très-sérieuse et peu connue de la noblesse de Poitou, plus ou moins soutenue par le clergé et la bourgeoisie, pour donner à la Fronde un dénoûment pacifique et en même temps bien-

faisant en obtenant la concession d'institutions représentatives. Nous lisons ensuite un travail sur une faction populaire, révolutionnaire, existant à Bordeaux, dont les principes et les procédés ne différaient pas de ceux des communards de notre temps : ses membres avaient déjà dressé un plan d'incendie général pour Bordeaux. La troisième partie de ce livre se compose d'un ensemble de documents presque tous inédits, sur divers épisodes de cette période..... Tout son livre est plein de faits curieux et mérite les plus grands éloges. »

La DÉCENTRALISATION (Lyon), 15 juin 1872 :

« Ce qui distingue encore particulièrement ce troisième volume comme nouveautés historiques, consiste dans un récit circonstancié des troubles populaires de Bordeaux pendant la Fronde et dans un exposé complet d'une tentative de la noblesse de province pour tâcher de terminer la Fronde par l'organisation régulière d'un gouvernement représentatif. Les historiens, préoccupés surtout des prétentions politiques du parlement de Paris, ont négligé l'étude de ces aspirations qui plaçaient avec plus de logique la question débattue sur un terrain bien autrement large et fécond. »....

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, livraison de juillet 1872 ; article de M. Georges Gandy :

« M. le comte de Cosnac continue dans ce troisième volume sa très-intéressante étude sur la Fronde. Avant de poursuivre ses récits, il jette un coup d'œil sur le rôle de la noblesse en France, où il la montre, contrairement à l'opinion si généralement admise, nationale et dévouée aux libertés publiques dans les états généraux, abandonnant peu à peu ses privilèges et n'en conservant au XVIII[e] siècle que ce qu'il fallait pour les rendre impopulaires, parce qu'ils n'étaient plus en harmonie avec ses anciens services. Il nous fait voir en même temps la bourgeoisie grandissant à côté de la noblesse, cumulant les privilèges, prenant des fiefs en roture, manifestant contre les ordres supérieurs un antagonisme d'autant plus ardent qu'à mesure que sa condition sociale s'élevait, elle sentait son ambition s'accroître dans la même proportion que son esprit libéral faiblissait sous l'influence d'une mesquine jalousie. »....

La DISCUSSION (Limoges), 21 avril 1873 :

« Ce qui distingue encore le troisième volume comme nouveautés historiques consiste dans la tentative qui fut faite de transférer à Limoges le parlement de Bordeaux. »....

COURRIER DU BERRY, 2 juin 1873 :

« Un épisode enfin qui intéresse notre province du Berry est le récit de la destruction, en 1651, de la grosse tour de Bourges, après l'entrée du roi et la fuite du prince de Conti au château de Montrond où il conduisit prisonnier Claude Biet, maire de Bourges. »....

**Union, articles de M. Marius Sepet :**

28 mai 1873.

« C'est, il faut le reconnaître à son goût évident pour les antiquités nobiliaires et à l'étude assidue qu'il en a faite, que M. le comte de Cosnac a dû de pouvoir démêler, avec une rare sûreté de main, l'écheveau embrouillé des parentés entre les familles qui figurent dans ses récits..... Il a trouvé, notamment dans l'histoire de maisons alliées à la sienne, l'occasion d'épisodes d'un intérêt à la fois historique et romanesque, et de descriptions très-réussies. Je citerai, par exemple, l'histoire de la vicomté de Turenne, passée de maison en maison jusqu'à la famille des La Tour d'Auvergne qui eut le duché de Bouillon, et dont sortit le grand Turenne.....

« L'histoire faite sur pièces et sur pièces inédites, comme la comprend M. de Cosnac, mérite toujours à mon sens les remerciements de la critique, surtout quand les documents sont mis en aussi grande abondance sous les yeux mêmes du lecteur, et que l'auteur le fait ainsi pleinement profiter de ses découvertes. La récompense de cet amour de la recherche et de ce soin consciencieux, c'est qu'on ne pourra plus travailler sur la Fronde, je dis sérieusement et honnêtement, sans se servir du livre de M. de Cosnac et sans le citer. »....

12 juillet 1872.

« Il y a en lui (M. de Cosnac) un artiste au service d'un érudit pour illustrer ses recherches et les rendres agréables aux gens du goût et aux hommes du monde. Ce mot d'artiste exprime bien ma pensée; l'auteur des *Souvenirs* me paraît un habile distributeur de scènes et de personnages, d'ombre et de lumière, et de couleurs. Il ne veut pas seulement faire comprendre, il veut faire voir ce qu'il raconte; il s'adresse à l'imagination en même temps qu'à l'intelligence. »....

# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE XXIX.

## CHAPITRE XXX.

ÉPISODE.

CHAPITRE XXXI.

## APPENDICE